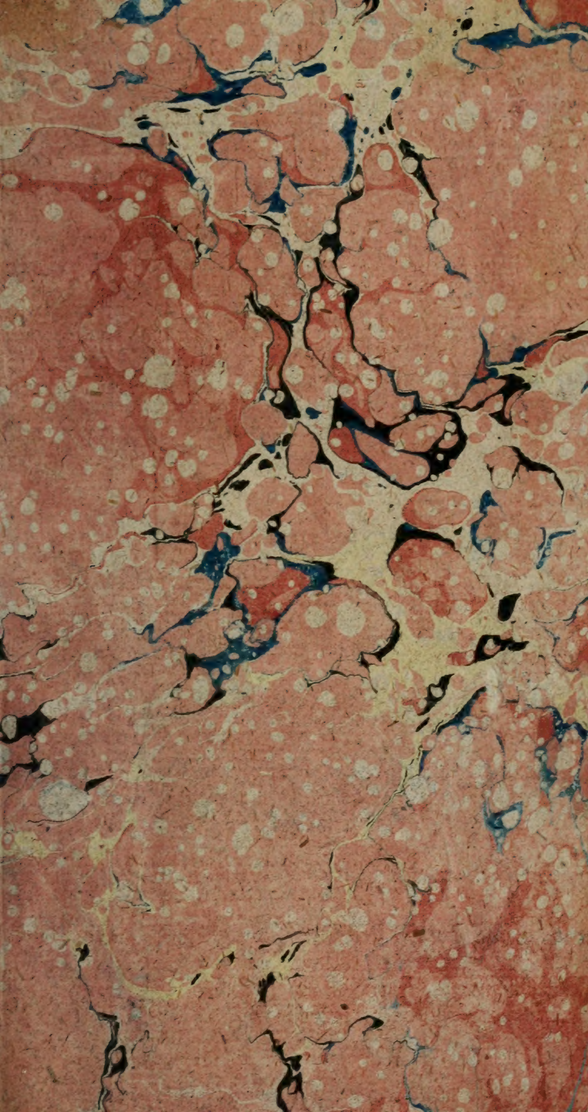


12 Vols. ~~15.~~

12


LOUIS XIV. ROY DE FRANCE

HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIV.
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

SECONDE EDITION,

Revuë, corrigée & augmentée.

TOME PREMIER,

PREMIERE PARTIE

Contenant ce qui s'eſt paſſé depuis la Naiſſance du Roi juſqu'à la Paix de Munſter.

Par H.P. DE LIMIERS, *Docteur en Droit.*

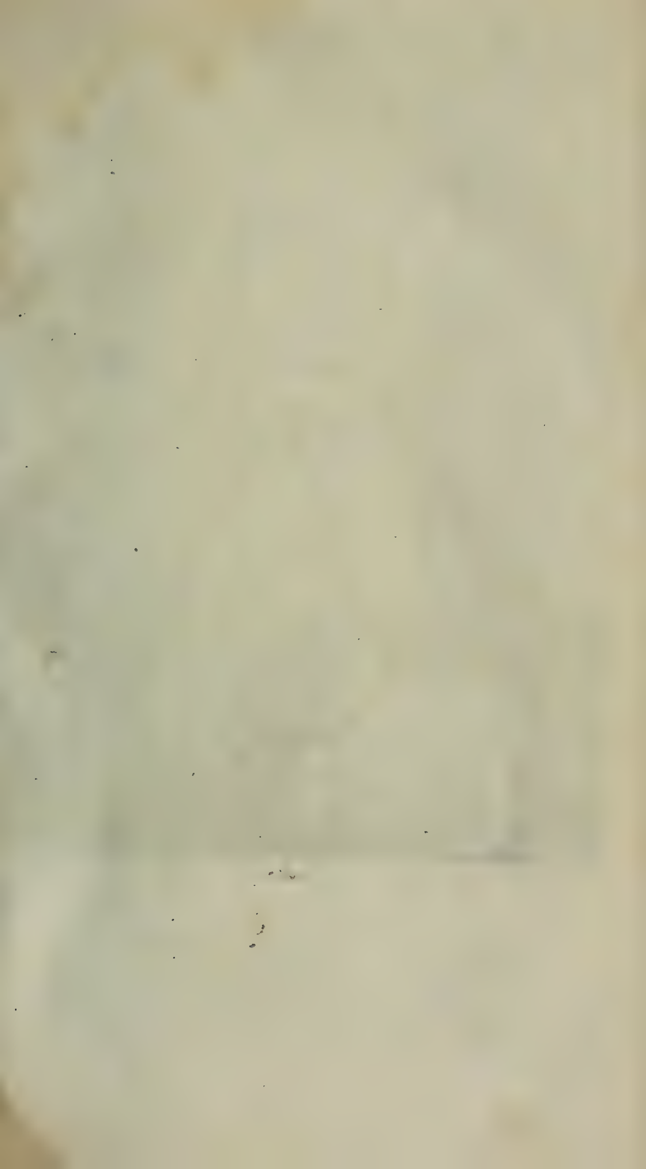
Cogita quæ tempora aggrediamur! Nam in tantis vitiis plura culpanda ſunt, quàm laudanda. Plin. Jun. Epiſt. ad Corn. Tacit.



A AMSTERDAM,
Aux Dépens DE LA COMPAGNIE.

M. DCCXVIII.

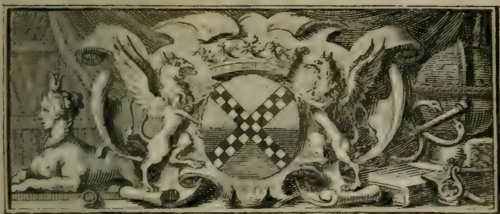
Veritas pluribus modis hactenùs infracta, libidine assentandi, aut odio adversùs dominantes. Corn. Tacit. Hist. Lib. I.





NEC TEMERE NEC TIMIDE.

N'être dans les plus grans Emplois
NI TEMERAIRE NI TIMIDE;
Prendre en tout l'Equité pour guide,
Ne parler jamais qu'avec poids;
Pour le bien de **L'ETAT** *agir toujours en Père,*
De ce digne **CONSUL** *c'est le vrai Caractère.*



A SON EXCELLENCE, MONSEIGNEUR BRUNO VANDER DUSSEN,

Bourguemeſtre, Senateur, & Conſeiller Penſionnaire de la ville de Gouda, Député au Conſeil de la Province de Hollande & de Weſt-Friſe, Aſſeſſeur au Conſeil des Heemrades de Schieland, Dykgraaf du Crimpenerwaart, ci-devant Député aux Conférences tenuës pour la Paix à la Haïe & à Geertruydemberg, Ambaſſadeur Extraordinaire de la part des Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies au Congrès d'Utrecht, & Plénipotentiaire desdits Seigneurs Etats Généraux à Anvers pour les affaires de la Barrière au Païs-Bas Autrichien &c.

MONSEIGNEUR,



E deſſein que je me propoſe en offrant

 cet

cet Ouvrage à VOTRE EXCELLENCE, n'eſt point de faire paſſer à l'abri de Votre Protection une Satire maligne ou un Eloge flateur de Louïs XIV. Outre que la fidelité de l'Hiſtoire ne me le permet pas, les Loix de l'Etat dans lequel j'ai le bonheur de vivre, me deffendent également l'un & l'autre. Cette République, qui doit ſa naiſſance à l'amour de la Liberté, & qui ne devient tous les jours plus floriſſante que par le ſoin qu'elle a de conſerver un Bien ſi cher, laiſſe jouïr les hommes d'un avantage que la Nature leur accorde. Mais en

en même tems qu'elle maintient cette précieuſe Liberté, elle bannit la Licence auſſi bien des Ecrits que des Mœurs. La Vérité ſeule, exilée de tant d'autres lieux, y trouve un heureux azile; & pourvu qu'elle ne ſoit point revêtuë des artifices, dont on la maſque ailleurs quelquefois, elle peut ſe montrer ici ſans crainte de bleſſer ceux qui l'entendent. En quel autre Païs pouvoit donc paroître une Hiſtoire qui contient de grandes Véritez, & telles que les Siècles à venir en ſeront frapez d'étonnement?

Outre ces conſidérations

génerales qui m'obligent, MONSEIGNEUR, de consacrer à l'ETAT, dont vous êtes un si illustre Membre, un Ouvrage formé & éclos dans son Sein, j'ai des raisons particulières qui autorisent la liberté que je prens d'en faire hommage à V. E. Le Rang qu'elle tient à l'Assemblée des ETATS GENERAUX, la part qu'Elle a euë aux Conférences de LA HAIE & de GEERTRUYDEMBERG, ses Négociations au Congrès de la Paix d'UTRECHT, & à celui d'Anvers pour le Traité de BARRIERE, & par dessus tout, ses grandes Lumières dans la Politique & dans les Belles

Belles Lettres, qui la rendent digne de ces grans Emplois, juſtifieront ma hardieſſe. Cette Hiſtoire eſt un Tribut que je rends à l'ETAT par inclination & par devoir. A quel autre pouvois-je le préſenter plus légitimement qu'à Vous, MONSEIGNEUR, qui, par les grandes Qualitez en tout genre que Vous avez héritées de Vos illuſtres Ancêtres *, ſoûtenez ſi bien l'honneur de Votre Dignité, & auprès de qui les Hommes de Lettres ſont toûjours ſûrs d'une fa-

* *Le Nom & la Famille* Vander Duſſen *ont été connus & rendus célèbres en Hollande dès avant l'année* 1300. *Voiez-en l'Origine & la Généalogie dans le* Supl. de Moreri, *Tom. II. pag.* 615. Edit. de Holl. 1716.

vorable Protection? Ne craignez pas néanmoins, MONSEIGNEUR, en m'accordant celle que je Vous démande, de commettre la délicatesse de LEURS HAUTES PUISSANCES. Je sai ce qui est dû à l'Alliance étroite * qu'elles viennent de renouveller avec la France, & à la Mémoire du GRAND ROI dont je soûmets l'Histoire à Votre Jugement. Les Véritez qu'elle contient ne blesseront, à ce que j'espère, ni l'un ni l'autre. Fidèle à rendre justice à ses Qualitez Heroïques, je n'ai ni voilé le bien

** Concluë à la Haïe le 4 Janvier dernier & ratifiée au mois de Fevrier.*

bien qu'il a fait, ni exageré le mal qu'il a pu faire; Et diſtinguant en lui l'Homme du Monarque, je me ſuis toûjours ſouvenu que j'écrivois l'Hiſtoire d'un GRAND ROI. J'ai raporté naïvement les Faits, tels que la Mémoire des hommes les conſerve; & ſi j'ai fait des fautes à quelque égard que ce puiſſe être, c'eſt à ma ſeule ignorance qu'il faut les imputer.

Voilà, MONSEIGNEUR, dans quelles diſpoſitions je Vous offre mon Ouvrage, que je Vous ſuplie de recevoir comme un Hommage

dû au Rang que Vous tenez, & comme une marque particulière du profond respect avec lequel je suis,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE EXCELLENCE,

Le très-Humble & très-Obéïssant Serviteur

A Amsterdam, le 5. Avril 1717.

H. P. DE LIMIERS, *Docteur en Droit.*

AVER-

AVERTISSEMENT
SUR
CETTE SECONDE EDITION.

Si quelque chose est capable d'encourager un nouvel Ecrivain, c'est sans doute le bon accueil que le Public fait à son Ouvrage. Le succès de celui-ci a passé tout ce qu'on en pouvoit esperer, puisqu'en moins d'un an on a été obligé de le remettre sous presse. Si donc il a été si bien reçu la première fois, tout imparfait qu'il étoit, on se flate que cette seconde Edition n'aura pas moins de bonheur, puisqu'elle a été revuë avec soin, & considérablement augmentée. On peut dire même que l'Ouvrage a été entiè-

entièrement refondu. Au lieu de XIV. Livres dont la première Edition étoit composée, celle-ci en a XX. qui finissent tous par des Epoques célèbres. Non seulement on y a corrigé quantité de fautes qui s'y étoient glissées par la précipitation avec laquelle on avoit été obligé d'écrire, mais on y a fait divers changemens tant dans le stile que dans les choses mêmes. On a remis dans un meilleur ordre les faits qui se trouvoient déplacez: on y en a ajoûté d'autres qui avoient été omis; & toutes les fois qu'on a pu remarquer qu'on s'étoit trompé, on n'a pas eu honte de le reconnoître. On a profité en tout cela des divers avis qu'on*

* On les peut voir à la fin de la PREFACE.

*qu'on a reçus : comme on les avoit demandez à bonne intention *, on s'est fait un plaisir & un devoir de les suivre. On a aussi retranché de cet Ouvrage plusieurs reflexions trop longues ou anticipées, & qui ont paru ennuyeuses à des personnes de bon goût : quantité d'Extraits de Pieces, qui, quoique necessaires dans une Histoire générale, ont été jugées superfluës dans un Abregé comme celui-ci. Il est vrai qu'on ne s'est rendu qu'avec peine sur cet article ; parce que ces monumens étant les Pièces justificatives de l'Histoire, il semble qu'on ne les en doit jamais separer. Mais*

* Voyez *l'Histoire Critique de la République des Lettres*, Tom. XIII. pag. 444. & les *Nouvelles Litteraires* du 5. Juin 1717. Art d'Amsterdam.

comme on les peut trouver ailleurs en entier, & qu'en les retranchant on n'a pas laiſſé que d'en conſerver le precis, on s'y eſt enfin determiné d'autant plus volontiers, qu'on avoit de meilleures choſes à mettre en la place.

En effet, malgré tous ces retranchemens, il y a dans cette nouvelle Edition plus de quarante-cinq feuilles de nouveautez. On les trouvera ſur tout dans les quatre premiers Volumes, qu'on peut aſſurer qui ſont tout-à-fait neufs. Ils contiennent la Minorité du Roi & tout le tems qui s'eſt paſſé, juſqu'à ce qu'il a gouverné par lui-même. On a donné à cette partie de l'Hiſtoire à peu près la juſte étenduë qu'elle

le

le doit avoir, & par le ſecours des nouveaux Mémoires qu'on y a employez, on ſe flate qu'elle eſt beaucoup mieux traitée que la première fois. On auroit bien ſouhaité d'augmenter à proportion le reſte de l'Ouvrage: on avoit même déja entre les mains divers Materiaux pour cela; mais l'empreſſement que le Public a témoigné pour l'avoir, n'a pas permis qu'on y employât tout le tems qui auroit été néceſſaire.

Comme entre les Mémoires dont nous nous ſommes ſervis, nous avons ſur tout tiré beaucoup de choſes de ceux du Cardinal de Retz & de quelques autres, nous avons cru devoir prevenir ſur cela le Lecteur. Premierement, on ne fait pas difficulté d'avouër, que ne pou-

pouvant mieux dire les choſes que ces Auteurs les ont dites, on n'a pas cru mal faire de les copier en quelques endroits. D'ailleurs, outre que le peu de tems que nous avons eu pourroit peut-être nous ſervir d'excuſe, il eſt certain que l'Hiſtoire n'eſt autre choſe qu'une Compilation. Il eſt encore plus certain que les Mémoires ſont faits pour l'Hiſtoire : il ne s'agit donc plus que de la maniere de s'en ſervir, ſur quoi voici comme nous raiſonnons. Il en eſt des Mémoires dont on ſe ſert pour la compoſition d'une Hiſtoire, comme des Materiaux deſtinez à la conſtruction d'un bâtiment. Entre ces Materiaux les uns ſont encore brutes & informes, il les faut tailler & polir avant que de les employer :

yer : les autres ſont déja tout taillez & polis, il n'eſt plus queſtion que de les placer. De même entre les divers Mémoires que l'on peut raſſembler, les uns ſont confus & mal digerez, il faut les débrouiller : les autres ſont écrits d'une maniere dure & embaraſſée, il en faut adoucir le ſtile ; & les autres enfin ſont bien écrits en quelques endroits, & en d'autres ſont pleins de fautes & de lacunes, il faut les corriger & y ſupléer. Or quand on trouve des Mémoires de ce dernier caractère, d'un ſtile vif & plein de feu, qui ſont d'ailleurs ſûrs pour le fond & curieux pour les circonſtances, il eſt certain que ce ſeroit leur ôter une partie de leur beauté que d'en changer le ſtile, & que la plûpart des idées qu'ils

qu'ils donnent, étant attachées à certains mots, ce ſeroit les alterer que d'y en ſubſtituer d'autres. Outre que tout l'art de l'Hiſtorien conſiſte à ſavoir choiſir entre les endroits qu'il ramaſſe, & à donner de la liaiſon à ce qui n'en a point. Le Cardinal de Retz peint ſi bien les choſes qu'il a vuës, qu'on défigureroit ſes tableaux ſi l'on en changeoit les traits. C'eſt beaucoup d'en avoir pu extraire uniquement ce qui fait à l'Hiſtoire, & de l'avoir pu reduire à l'ordre Chronologique qu'il ne s'eſt pas fort mis en peine d'obſerver.

Qu'importe au Lecteur, après tout, où l'on ait pris les choſes qu'on lui preſente, pourvu que l'Hiſtoire en ſoit bien ſuivie & tous les morceaux bien liez? Il eſt plus diffi-

difficile qu'on ne pense de faire une bonne compilation en ce genre, & de joindre si bien les faits par le moyen des Transitions, qu'on n'en fasse qu'un seul tout. C'est alors qu'on connoit que les Mémoires sont véritablement faits pour l'Histoire, & qu'ils sont déplacez lors qu'ils n'entrent pas dans sa composition. C'est comme un amas confus de Colonnes, de Statues, de Corniches &c. Il faut les mettre en place si l'on veut en faire remarquer les beautez.

A l'égard des diverses Critiques qui ont été faites de cet Ouvrage, on ne s'arrêtera pas ici à les relever. Il suffit de dire qu'on a profité de celles qui se trouvoient bien fondées, & qu'on a laissé tomber celles qui ne l'étoient pas.

C'est

C'eſt la conduite qu'on s'eſt propoſé de tenir toûjours à l'avenir.

Il ne reſte plus qu'un mot à dire touchant les dernières paroles de LOUIS XIV. *au lit de la mort. Quelques perſonnes ont revoqué en doute qu'il les eût prononcées, ſans en alleguer d'autre raiſon que leur incredulité ou leur prevention. Mais outre que c'eſt faire injure à la Memoire de ce Monarque que de douter qu'il ait pu, au moins, mourir Chrêtiennement, & que nous n'avons raporté ces paroles que ſur la foi d'un Journal imprimé à Paris avec Privilege ; je ne veux point d'autre preuve du reſpect qu'on doit avoir pour ces dernières expreſſions d'un Roi mourant, que ce qui m'en a été*

écrit

écrit de Paris : que dans la Chambre du Roi LOUIS XV. à côté de ſon Lit, on voit au deſſus de ſon Prie-Dieu ces mêmes paroles écrites en gros caractères, comme pour ſervir de leçon continuelle à ce jeune Prince.

PRE-



PREFACE

De la Premiere Edition.

Difficultez d'écrire l'Histoire.



E toutes les Compositions qu'un Ecrivain puisse entreprendre, l'Histoire est sans contredit une des plus difficiles. Elle demande tant de qualitez différentes, qu'il est rare qu'un seul homme puisse les rassembler. Un Historien, dit Lucien, ne doit rien donner à la crainte ni à l'esperance, à l'amitié ni à la haine; il faut qu'il ne soit d'aucun Païs, ni d'aucun Parti, bien loin qu'il soit obligé de revêtir l'esprit du Païs dont il écrit l'Histoire. La raison qu'il en aporte, c'est qu'un Historien doit aimer à dire la Vérité, & n'avoir aucun sujet de la taire, parce que le moindre mensonge corrompt la nature de l'Histoire, & fait de la Vérité une Fable. Si donc *l'Histoire est un Tissu de faits véritables, qui instruit les hommes de ce qui s'est passé*, le devoir d'un

Historia est narratio rei gestæ per quam ea

d'un Historien est de raconter les choses comme elles sont arrivées, sans y rien changer, ni rien alterer. Pour cela quelle étenduë de connoissances ne doit-il point avoir ? Quelles lumières pour discerner le Vrai d'avec le Faux ? Quel usage du Monde & de la Guerre ? Quelle facilité naturelle de s'exprimer? Qualitez qui ne s'acquierent qu'avec beaucoup de peine. Outre la Chronologie & la Geographie dont un Historien doit être parfaitement instruit, pour ne pas tomber dans des fautes énormes qui le rendroient ridicule, il doit entendre les Intérêts des Princes, la Politique des Cours, les Mœurs & les Coûtumes des Peuples dont il veut écrire: il doit avoir quantité d'excellens matériaux avec l'art de les bien ranger. Son Stile doit être clair & noble, ni trop nombreux ni trop négligé ; ses Périodes ni trop longues ni trop recherchées, ses Figures ni trop élevées ni trop fréquentes. En un mot il doit joindre la netteté à la précision, & conserver avec la pureté du langage, la dignité & le naturel. En écrivant de la sorte, il doit le faire avec sagesse & retenuë, ne point montrer de feu ni de chaleur,

quæ factæ sunt dignoscuntur. Isid. Lib. 1. Orig.

Delectus verborum habendus, pondera singulorum examinanda. Fab. Lib. X. Cap. 3.

leur, où il ne faut que du ſang froid & du ſerieux : donner toûjours moins à l'éclat qu'au ſolide : éxaminer toutes ſes penſées & meſurer toutes ſes paroles avec cette juſteſſe de ſens & de jugement à qui rien n'échape que d'éxact & de judicieux. C'eſt ce que le P. Rapin appèle *écrire ſenſément*. Mais il eſt ſouvent plus aiſé de connoître les Maximes de la Prudence que de les pratiquer : l'aplication des Règles eſt quelque choſe de bien plus difficile que l'Art d'en diſcourir.

Particulièrement celle des Princes morts depuis peu de tems.

Si telles ſont les difficultez de l'Hiſtoire en général, combien plus n'y en a-t-il pas à écrire en particulier celle des Princes vivans, ou des Monarques qui ſont morts depuis peu de tems? C'eſt alors qu'il eſt encore bien plus difficile d'obſerver ces deux grans Statuts, qui conſiſtent, ſelon le précepte de Ciceron, non ſeulement à *n'oſer rien dire de faux, mais encore à oſer dire tout ce qu'on ſait de vrai.* C'eſt alors qu'on s'expoſe à la fâcheuſe alternative ou de diſſimuler la vérité par foibleſſe, ou d'irriter des perſonnes de qui l'on a tout à craindre. L'un de ces inconveniens choque l'honneur & la conſcience de l'Hiſto-

Ne quid falſi dicere audeat, ne quid veri non audeat. Cicer. de Orat.

l'Hiſtorien, l'autre choque ſa prudence. C'eſt préciſément ce qui porta Mariana à finir ſon Hiſtoire d'Eſpagne à la mort de Ferdinand d'Arragon en 1516. & à ne faire qu'un petit Sommaire du reſte. Il ne voulut point écrire ſur les choſes qui s'étoient paſſées de ſon tems, ou un peu auparavant. Il trouva mieux ſon compte à un ſimple Indice Hiſtorique depuis ce tems-là, qu'à des Narrations exactes, qu'il n'eût pu faire ſans s'écarter de la bonne foi qu'il avoit ſuivie, ou ſans offenſer des perſonnes encore vivantes. Du Haillan termina de même ſon Hiſtoire de France à la mort de Charles VII., parce, dit-il, que ceux qui écrivent l'Hiſtoire de leur tems, s'attachent moins à ſuivre les règles, qu'à s'étendre ſur les louanges des Princes ſous leſquels ils vivent, & qu'ils n'oſent toucher à leurs vices ni à ceux de leurs Miniſtres. C'a été enfin pour les mêmes raiſons que le Père Daniel, auſſi bien que Mezerai, n'a conduit ſon Hiſtoire que juſqu'à la mort d'Henri IV. parce qu'il eſt difficile à un Hiſtorien de dire exactement toutes les véritez, quand il y a encore des perſonnes vivantes

Voïez l'Appendix de ſon Hiſtoire d'Eſpagne.

Préface de ſon Hiſtoire.

Voïez ſa Préface.

vantes qui peuvent s'y trouver intéressées, & que ces véritez doivent entrer dans le Sujet qu'il traite.

Pourquoi on n'a pu écrire en France celle de Louïs XIV.

Viventes laudare irrisio est, maximè Imperatores, à quibus speratur, qui timentur, qui præstare publicè possunt, qui possunt necare, qui proscribere. Pescenn. Niger. *apud* Æl. Spartian. Tom. I. Cap. 11.

Les uns & les autres vivoient dans les Etats & presque sous les yeux des Princes de qui il s'agissoit de parler. Dans ces circonstances, rien n'est plus délicat que d'écrire de ceux qui peuvent proscrire, de qui l'on attend des récompenses ou dont on craint des châtimens. Il n'est donc pas surprenant qu'on n'ait point osé écrire en France, d'une manière satisfaisante, l'Histoire de LOUIS XIII. ou celle de LOUIS XIV. dans une Cour inaccessible à tout ce qui n'étoit point Flaterie, dans un tems où la Vérité n'osoit paroître que comme le Prince aimoit à l'entendre, c'est-à-dire tout au plus de la bouche des morts, parce que les autres la lui déguisoient; & du vivant d'un Monarque dont les oreilles délicates n'étoient depuis longtems accoûtumées qu'aux Eloges. Ce n'est pas qu'il y eût dans ce Roïaume moins de personnes habiles & sincères que dans les autres Païs; mais c'est que l'air contagieux qu'ils respiroient, étoufoit en eux ce que l'amour de la Vérité auroit pu leur faire dire. Cette

te noble hardiesse étoit réservée aux Païs où la Liberté Naturelle est maintenuë dans tous ses droits. C'est de ces lieux que devoit partir cette Vérité, également connuë ailleurs, mais retenuë dans l'injustice. De quelque part qu'elle fût venuë, sous le Règne dont j'écris les Evénemens, elle auroit blessé la délicatesse du Monarque qui avoit pourtant commandé * son Histoire. Mais dans le goût qu'on lui avoit inspiré, commander son Histoire c'étoit commander son Eloge. Et que pouvoit-on attendre de cette Histoire de commande, si *c'est se môquer que de louër les Princes vivans?* Au lieu que de quelque part que la Vérité vienne aujourd'hui en France, sous un Gouvernement aussi sage, aussi éclairé, aussi équitable que celui du Prince Régent, elle osera s'y montrer sans crainte, pourvu qu'elle y paroisse sans malignité & sans artifice. Et pourquoi n'y seroit-elle pas reçuë, sous un Prince qui aime à tout voir & à tout entendre pour profiter de tout**?

 On

* *A Mrs. Pellisson, Racine & Boileau.*

** *Mr. le Duc Régent aiant apris un jour, qu'on parloit fort librement des affaires dans certains Caffez de Paris, au lieu d'en faire faire recherche, répondit :* laissez-les dire, il faut tout entendre, pour en profiter.

Qu'on le peut faire aujourd'hui en gardant les ménagemens néceſſaires.

On ſait ce qu'on doit aux Têtes Couronnées : il en faut toûjours parler avec ménagement & avec reſpect. Mais pourvu qu'on ait pour leur Rang & pour leurs Perſonnes les égards qu'elles méritent, pourquoi ſeroit-il moins permis de les blâmer que de les louër après leur mort ? Où ſeroit donc la ſincerité de l'Hiſtoire ? Et pourquoi tant de différence entre celle des Tems reculez & celle de nos jours ? La Vérité ne doit-elle pas être de tous les tems ? Au contraire, l'Hiſtoire des Princes morts depuis peu, contenant des véritez récentes & publiquement connuës, ce ſeroit s'expoſer à des reproches légitimes que de les diſſimuler par une fauſſe prudence. Le ſilence en ces occaſions ſeroit d'autant plus blâmable, que la Poſterité a plus d'intérêt de connoître ces Princes ſelon leur véritable caractère. Ce ſeroit tromper les Lecteurs que de les priver de certains faits, ſous prétexte qu'ils ne ſont pas honneur à ceux qui les ont commis. Il eſt néceſſaire, & c'eſt le devoir d'un Hiſtorien, de peindre ſes Acteurs avec tous les traits qui peuvent exprimer l'étenduë de leurs Vertus & de leurs Foibleſſes.

Il

Il n'eſt donc plus queſtion que de ſavoir de quelle nature doivent être ces Faits, pour qu'un Hiſtorien en puiſſe parler. Mais il eſt hors de doute que de quelque nature qu'ils ſoient, il ne doit point les omettre, dès qu'ils ſont véritables & importans. Etabliſſez une Maxime contraire, l'Hiſtoire ne ſera plus un Récit de faits certains, ce ſera un Roman ou une Fable. On en conclura néceſſairement & ſans beaucoup de gradations de conſéquences, que le Travail des Hiſtoriens eſt mauvais, que leur Profeſſion doit être rangée au Catalogue des Arts illicites & pernicieux; puiſqu'il eſt impoſſible d'écrire l'Hiſtoire, ſans raporter, par éxemple, certains Commerces, dont la délicateſſe de quelques perſonnes s'offenſe aiſément. Mais ſi l'on conſidère que les Cenſeurs les plus rigides ne blâment pas les Hiſtoriens qui expoſent tout le détail d'un Aſſaſſinat, ou d'une Trahiſon; pourquoi blâmeroient-ils le récit des Intrigues Amoureuſes, ſur tout ſi les choſes ſont voilées de termes qui épargnent la Pudeur, ſans que la Curioſité y perde rien? Il y auroit alors une fauſſe Pruderie à s'en offenſer,

Quels ſont les defauts des Princes dont on peut parler.

comme c'en feroit une à l'Hiſtorien de les omettre. Je ſai qu'il y a des Ecrivains qui aiment ſur tout à avoir de ces ſortes de choſes à toucher; comme il y a des Lecteurs qui ſe plaiſent à les lire; mais de même qu'un pareil goût dans ceux-ci eſt un ſigne de dépravation, l'empreſſement de ceux-là à rechercher ces occaſions d'exercer leur plume, marque trop d'affectation à montrer l'endroit foible & le mauvais côté des perſonnes dont on fait l'Hiſtoire.

Que l'Hiſtoire n'eſt point une Satire pour cela.

Il y a ſans doute une grande opoſition entre le Genre Hiſtorique & le Satirique. Cependant, il faut l'avouër, peu de choſe ſuffiroit pour métamorphoſer l'un en l'autre. Si d'un côté l'on ôtoit à la Satire cet eſprit d'aigreur, cet air de colère, qui fait juger que la Paſſion a plus de part que l'amour de la Vérité aux Médiſances qu'on raconte: & ſi l'on y joignoit de l'autre l'obligation de narrer indifféremment le bien & le mal, ce ne feroit plus une Satire, ce feroit une Hiſtoire. Qu'on engage au contraire les Hiſtoriens à raconter fidèlement tous les defauts, toutes les foibleſſes, tous les deſordres de l'homme,

me, pour peu qu'ils témoignent d'émotion à la vuë de tant de faits condamnables, leur Ouvrage ſera moins une Hiſtoire qu'une Satire. Cependant ſi quelque Lecteur peu équitable ſe prévaloit de ce que je viens de dire, pour empoiſonner ces ſortes d'endroits dans une Hiſtoire, je répondrois, avec le Celèbre Auteur que je cite ici, que *je ne croi pas qu'on doive éxiger d'un Hiſtorien tout le ſang froid avec lequel il faut que les Juges prononcent une Sentence de condamnation*, & que *quelques Réfléxions un peu animées ne lui ſiéent pas mal.* Mais c'eſt là, auſſi bien que dans ce qui regarde la Religion, qu'il ne faut point ſe laiſſer aller à la chaleur de ſon Imagination : le ſimple récit de ces ſortes de Faits frape aſſez, ſans qu'on ait beſoin de les revêtir d'expreſſions outrées.

Mr. Bayle, Dict. Hiſt. & Critiq.

Les perſonnes les plus moderées auroient ſujet de ſe défier d'elles-mêmes en écrivant les actions d'un Prince, à qui l'on a inſinué qu'il avoit droit de forcer les Conſciences. Combien plus doit-on craindre les illuſions du reſſentiment, lorſqu'on ſouffre les incommoditez de la Proſcription?

Comment il faut l'écrire ſans craindre de paſſer pour Médiſant.

Qu'il eſt dangereux dans ces occaſions qu'un ſouvenir amer n'excite des nuages qui cachent à l'Hiſtorien l'état naïf des choſes ! Mais quand on s'eſt muni contre ces ſortes d'illuſions, ou que l'on n'eſt pas dans le cas du reſſentiment, on raporte les bonnes actions comme les mauvaiſes : on rend juſtice au mérite, ſans pallier les defauts : on ne craint ni le blâme de paroître Satirique, ni le reproche de paſſer pour Flateur. C'eſt un grand charme pour les Lecteurs de bon goût, que rien ne choque tant que de remarquer qu'un Ecrivain aime à médire. Une infinité de Lecteurs ſe ſoucient peu qu'on faſſe éclater cette humeur ou qu'on en paroiſſe éxemt : il leur ſuffit qu'on médiſe. Mais toutes choſes étant d'ailleurs égales, je croi pourtant qu'ils aimeroient mieux une Hiſtoire qui peignît ingénûment les defauts des Princes, qu'une Hiſtoire que la malignité de l'Auteur rendît ſuſpecte.

Modèle d'une bonne Hiſtoire.

C'eſt ce qu'a fait Suetone. Il a trouvé l'art de prévenir ſur ſa bonne foi, & c'eſt une grande marque qu'il écrivoit ſans paſſion. On ne peut néan-

néanmoins dissimuler que la lecture de cet Auteur déplaît beaucoup à ceux qui veulent savoir les Dates précises des Evénemens. C'est une chose qu'il a négligée, parce qu'elle n'étoit pas de son Plan. Il a mieux aimé s'attacher à faire connoître la vie des Empereurs & leurs personnalitez, & rassembler pour cela dans un Chapitre ce qui concernoit leur Education, leurs Amitiez, ou leurs Bâtimens, &c. C'étoit choisir ce qu'il y a de plus pénible dans les fonctions de l'Histoire; mais il n'est pas permis à tout le monde d'entrer dans le détail du Palais, je veux dire des inclinations & des actions particulières du Monarque : de le peindre tel qu'il étoit entant que Mari, que Père, que Frère, entant que Maître, qu'Ami, qu'Amant: Quels étoient ses Plaisirs, ses Dégoûts, ses Caprices, ses Habits, ses Repas, &c. Il faut pour cela des Mémoires très-secrets. Aussi je suis sûr qu'un homme qui entreprendroit aujourd'hui de donner une telle Histoire d'un Roi de France, sur le modèle de Suétone, & qui, évitant d'ailleurs les défauts de cet Ecrivain, réüssiroit dans tout le reste aussi bien que

 lui,

lui, passeroit pour un excellent Auteur d'Anecdotes.

Celle de Louis XIV. est la plus belle qu'on puisse entreprendre.

Je ne me flate point d'y avoir réüssi; j'ai seulement essaïé de le faire. J'ai suivi pour cela les avis qui m'ont paru les plus sûrs, & j'ai consulté les personnes que j'ai cru les plus éclairées & du meilleur goût. Mon entreprise paroîtra sans doute téméraire; mais n'est-on pas excusable d'oser tenter quelque chose de grand ? La Matière que je traite est, je l'ose dire, la plus belle qui puisse tomber en partage à un Historien. C'est le Règne le plus long, le plus glorieux, le plus rempli d'Evénemens importans & extraordinaires que l'Histoire puisse offrir. Il n'y manque qu'une Plume digne d'un Sujet si noble & si fameux. C'est un Régne de soixante & douze ans, commencé par une Minorité dans les Troubles & les Agitations des Guerres Civiles, continué dans la Splendeur d'une Autôrité absoluë & sans bornes, & terminé par une mort Héroïque après des Revers fâcheux & inesperez. On y voit les Grans aspirer à l'Autôrité Souveraine, tout brouiller pour y parvenir: & leur Ambition réprimée tout à coup par la Puissance légitime qui ren-

rentre en possession de ses Droits. On y voit un jeune Monarque, qui, devenu Majeur, après plusieurs années passées au milieu des Femmes, sait déja l'Art de règner, sans presque l'avoir apris. On le voit, Maître presqu'aussitôt que Roi, gouverner par lui-même un grand Roïaume, ou du moins avoir toute la gloire d'un Travail dont ses Ministres avoient toute la peine. Alors croïant tout faire sans eux, parce qu'il en avoit le nom, il suivit ses Volontez pour Règle de sa conduite, & bientôt sa Puissance n'eut presque plus d'autres bornes que ses desirs.

Idée des principaux Evénemens de ce long Règne.

Là commence le Projet d'une Monarchie Universelle, ébauché par un Père dont le Ministre ambitieux en avoit laissé à son Successeur le Plan tout dressé. Ce Plan trouve créance dans l'esprit des Courtisans flateurs: tous souflent au Prince le desir déja trop ardent de l'exécuter. La Passion de la Gloire dont on l'entête, devient l'Idole à qui il faut tout sacrifier. Que n'entreprend-on pas dans ce dessein? Ne s'agit-il que de faire revivre des Prétentions éteintes par des Renonciations solemnelles? on déclare pour cela la Guerre à un Prince foi-

ble, qu'on avoit pourtant promis de proteger. On le dépouille ſans ſcrupule d'une partie de ſes Etats ; & la Gloire d'être Conquerant, dans un âge où l'Ambition ſe fait ſentir dans toute ſa force, l'emporte ſans peine ſur celle d'être bon Parent. Il eſt beau de conquerir une Province en auſſi peu de temps qu'il en faut pour la parcourir ! Cependant la Moderation a auſſi ſa Gloire. Il y en a ſans doute à donner les mains à la Paix quand on pourroit continuer la Guerre, & que tout ſemble promettre d'heureux ſuccès. Alors, pour conſerver une partie de ce qu'on a occupé par les armes & que leur ſort journalier pourroit faire perdre, on fait valoir ſa facilité à conſentir à un accommodement, pour lequel de puiſſans & ſages Alliez offrent d'interpoſer leurs bons offices. Leur Médiation eſt acceptée & l'on s'en fait un mérite, comme d'un grand ſacrifice de ſes Droits. Mais bientôt l'Ambition ſe reveille à meſure que la Puiſſance s'augmente, & la jalouſie de la Médiation tourne en peu de tems au préjudice des Médiateurs. L'envie de paſſer ſeul pour *Arbitre de la Paix ou de la Guerre*, en

ſait un crime à ceux qui le ſont devenus efficacement. On tourne contr'eux ſes armes ſur le moindre prétexte. Leurs belles Provinces, ouvertes de toutes parts ſur la foi des Traitez, offrent un attrait puiſſant à la cupidité d'un jeune Vainqueur. Il vient, il voit, il ſoûmet; mais une Main inviſible l'arrête tout à coup au milieu de ſa courſe. Il retourne chargé de Lauriers, & veut bien encore entendre à la Paix. Ce n'eſt plus pour déferer à une Médiation offerte; mais pour donner en Maître telle Loi qu'il lui plaît aux Vaincus. Heureux juſques-là ce Puiſſant Vainqueur, s'il ſe fût renfermé dans les bornes de ſa Puiſſance, & s'il n'eût plus ſongé qu'à rendre ſes Peuples heureux! Mais trop de proſperitez aveugle quelquefois. Les ſuccès préſens lui en font eſperer de nouveaux. C'eſt peu d'avoir reculé ſes Frontières, & de poſſeder une brillante Couronne; il en veut joindre une autre dans ſa Maiſon, & faire, s'il eſt poſſible, de tous les Princes de ſon Sang autant de Rois. Dès-lors toutes voïes ſont cruës permiſes: Teſtament ſuggeré & enſuite rejetté: Partage propoſé & refuſé enſuite;

Enfin

Enfin *Guerre* ouverte *entreprise legèrement & soûtenuë par Vanité.* Pourquoi ne le dirois-je pas, puisque le Roi l'a avoué lui-même *? Il est beau de se défendre *seul contre tous*, & de ne se croire inferieur à personne, quand on a obligé tout le monde à se liguer contre soi ! Que n'en coûte-t-il pas aux Peuples dont il faut pour cela immoler les biens & la vie? Tout apartient au Souverain; il lui seroit honteux de reculer; qu'importe, disoit-on, que le Roïaume périsse, pourvu que la Gloire du Monarque demeure, & que son Nom devienne *grand*?

Habileté du Roi à diviser ses Ennemis.

Il l'est devenu en effet; mais aux dépens de cette même Gloire qui sembloit devoir l'immortaliser. Il est plus d'une route pour aller à l'Immortalité, & l'on rend son nom fameux de plus d'une manière. Les Revers imprévus obligent à des retours fâcheux. Il faut avoir recours à l'artifice, quand les voïes directes ne succèdent pas, & diviser ses Ennemis par adresse, quand la force ne peut rien contr'eux. Mais ce que le besoin pressant semble autôriser d'une part, l'inconstance & le manque de Foi d'un Allié

* *Voïez* Tom. X. *de cette Histoire*, *pag.* 296.

lié l'excusent-ils de l'autre ? Une Paix, même desavantageuse, devient bonne quand elle est nécessaire. Si elle est honteuse, c'est moins pour celui qui est contraint de la faire, que pour ceux qu'il a l'adresse d'y amener. Louis XIV. est donc demeuré *Grand*, même au milieu de ses Disgraces. J'en atteste cette Fermeté inébranlable qu'il a fait paroître jusqu'au bout, & je renvoïe ceux qui en voudroient douter aux preuves qu'il en a données dans son Lit de mort.

Voilà les grans Objets que présente cette Histoire : voilà les grandes Véritez qu'elle renferme, *telles*, je l'ai déja dit *, *que les Siècles à venir en seront frapez d'étonnement.* Quelle autre peut offrir des Evénemens si extraordinaires ? Sans parler des Rois malheureux qui ont trouvé un azile en France sous ce Règne : des Républiques humiliées & forcées à des Satisfactions solemnelles : des Souverains réduits à faire hommage à cette Couronne d'une partie de leurs Etats : des Ambassades envoïées des Climats les plus reculez : des Papes intimidez sur leur

Grans objets renfermez dans cette Histoire.

* *Voïez* l'Epître Dedicatoire, *pag.* 3.

leur Chaire Apoſtolique d'où ils font trembler tout le reſte des Potentats: de l'Unité de Religion rétablie, ſous un Prince qui ne voulut ſouffrir que la ſienne: de ce Roïaume devenu preſque *Schiſmatique* malgré cette Unité, de *tout Catholique* que le Roi l'avoit fait devenir: Et enfin, du Droit de Succeſſion à la Couronne rendu, pour ainſi dire, Problematique par un Edit enregîtré, que le Monarque n'avoit pas ſongé qu'un Roi Mineur pouvoit caſſer, comme il avoit caſſé lui-même étant Mineur ceux du Roi ſon Père. Toutes ces choſes ſont les ſuites de l'Autôrité abſoluë, qu'on lui avoit inſinué qu'il pouvoit étendre juſques-là, & dont ſes bonnes intentions lui auroient fait faire un égal uſage, ſi on les avoit tournées ſur d'autres objets. Mais où n'entraîne pas un Pouvoir ſans bornes, quand il eſt deſtitué des Lumières néceſſaires pour le diriger? Le Roi n'avoit point étudié. Il dut tout à ſes diſpoſitions naturelles: heureux! ſi elles euſſent été cultivées avec plus de ſoin.

Quelles règles on a ſuivi pour les traiter.

Pour parler de toutes ces choſes en Hiſtorien ſincère, on a ſuivi le témoignage unanime des perſonnes du même

me tems, quand il s'eſt pu rencontrer. Cette unanimité ſe trouve d'ordinaire ſur certains faits publics & connus, comme une Bataille gagnée, une Victoire remportée, la Priſe d'une Ville, la Conquête d'une Province, la mort d'un Souverain. Quand ce conſentement a paru unanime ſur ces ſortes de faits, qui ſe ſont paſſez à la vuë de tout un Roïaume, on les a raportez comme indubitables, & nul homme de bon ſens n'a droit de les conteſter. Il n'en eſt pas de même des cauſes des Evénemens, ni des reſſorts cachez qu'on a pu faire jouër pour les produire. C'eſt ce qu'il y a de plus difficile à découvrir, & c'eſt pourtant ce qu'il faut auſſi rechercher, ſelon le précepte de Tacite *. Non ſeulement j'ai raporté ce qu'on en penſoit communément dans le Public, ce qu'on en diſoit à la Cour, ce que ceux qui paſſoient pour les plus clairvoïans s'imaginoient avoir découvert; mais j'en ai recherché l'eſprit & les motifs dans les Lettres & Mémoires des Ambaſſadeurs que j'ai pu ramaſſer,

* *Non modò caſus eventusque rerum, ſed ratio etiam cauſæque noſcantur.* Tacit. XIV. Annal.

ſer, & dans les vuës & les intérêts de chaque Puiſſance, autant qu'il m'a été permis d'y pénétrer. Si ces fondemens paroiſſent peu ſolides pour prendre ſon Parti ſur les cauſes des Evénemens; ils peuvent néanmoins ſuffire, quand ils ſont d'ailleurs conformes aux intérêts bien connus de la Cour dont on fait l'Hiſtoire. Lorſqu'on écrit d'après ces Perſonnes, & qu'on n'a pu découvrir de plus ſûrs Mémoires, on eſt obligé de s'en tenir à ceux qu'ils fourniſſent & d'en adopter la Politique, quand on n'a pas d'ailleurs de raiſons particulières de s'en écarter. En ſuivant de tels Guides, on peut quelquefois ſe tromper, mais ſans ceſſer d'être ſincère; on peut dire le faux, ſans faire pour cela de Menſonge, quand on ne le connoît point comme tel; & c'eſt en cette Matière, tout ce qu'on peut exiger de celui qui écrit des choſes dont il n'a pas été lui-même témoin.

Difficultez de ſavoir au vrai toutes les circonſtances, auſſi bien que les cauſes des Evénemens.

Ce que je dis des véritables cauſes des Evénemens, ſe doit entendre à proportion de la plûpart de leurs circonſtances. Il y a bien peu de Rélations de Batailles, même de celles de notre

tre tems, qui s'accordent en tout, & dans lesquelles un Parti n'en impose à l'autre. Telles sont, par exemple, celles de la Bataille de Seneff *, & du Passage du Rhin †, dont les deux Partis ont parlé si diversement. Ce n'est pas une chose surprenante ; celui qui les dresse, ou ne s'y est pas trouvé en personne, & le fait sur le Raport d'autrui ; ou s'il s'y est trouvé, n'aiant pu voir que ce qui se passoit dans son Quartier, il n'a su que fort imparfaitement ce qui se passoit dans les autres. Tout ce qu'on peut faire alors est de s'en tenir aux Rélations qui paroissent les plus éxactes, & de démêler la vérité à travers les déguisemens qui peuvent l'obscurcir. Il est hors de doute que pour la suite d'un Siège, l'arangement d'une Armée sur le point d'en venir aux mains, pour une Marche, pour le passage d'une Rivière, un Historien qui cherche la vérité doit préferer les Mémoires des Gens du mêtier à tous les autres qui n'ont pas le même titre pour être crus. Mais s'il y a quelques Mémoires dont on doive

* *Voïez Tom. IV. pag.* 139. *& suiv.*

† *Voïez Tom. III. pag.* 308. *& suiv.*

doive ſe défier, c'eſt particulierement de ceux qui racontent les Guerres Civiles *, c'eſt là que l'animoſité & la partialité règnent le plus.

Qu'on ne doit rien donner à l'amour de la Patrie.

Il eſt naturel de ſe laiſſer aller à l'affection qu'on a pour ſa Patrie, c'eſt un effet de l'Education dont on ne peut guère ſe défaire ; mais on doit la moderer. Il faut ſur tout éviter ſoigneuſement une choſe qui eſt la ſuite de cet attachement pour ſon Païs, je veux dire une certaine Antipathie ordinaire entre les Peuples des Etats voiſins. Non ſeulement on ne doit point ſe laiſſer emporter aux invectives & aux traits injurieux contre une autre Nation ; mais un Ecrivain doit encore rendre juſtice au mérite des grans Hommes, qui ſe ſont rencontrez en divers tems parmi les Nations ennemies de la ſienne. Il n'y auroit point d'équité, & ce ſeroit même lâcheté de ne les peindre pas dans une Hiſtoire de France avec leurs couleurs naturelles, & de rabaiſſer leurs Vertus ſous prétexte qu'elles nous auroient été funeſtes en certaines occaſions.

L'Hi-

* *Ecce Belli Civilis ingens Opus ; quiſquis attigerit, ſub onere labetur.* Petron. Satyricon.

L'Histoire d'un Roïaume ou d'un Monarque a pour objet le Prince & l'Etat. C'est là comme le Centre où tout doit tendre ; les Particuliers n'y doivent avoir part, qu'autant qu'ils ont eu raport ou à l'un ou à l'autre, & les Généraux d'Armée, les Ministres d'Etat, les Gouverneurs des Villes, les Prélats distinguez, n'y sont placez qu'à cause de ces raports. Mais si l'Ecrivain doit se borner à son Sujet, il ne faut pas croire pécher contre ce Précepte, par de certaines Digressions qui contribuent infiniment à la beauté de l'Histoire, & qui par cette raison, & encore plus à cause du raport qu'elles ont avec le Sujet principal, ne devroient pas être appelées de ce nom. Ainsi une *Histoire du Règne de Loüis XIV.* est nécessairement liée avec plusieurs autres affaires de l'Europe, qu'il n'est pas à propos de retrancher.

Qu'on doit parler de tout ce qui a raport à son sujet.

Il faut donc distinguer deux sortes de faits dans une Histoire : les uns, & ce sont les plus importans, regardent le Prince & l'Etat, & les autres, qui le sont moins, regardent des Evénemens qui n'ont qu'un raport de liaison avec le Sujet que l'on traite.

Deux sortes de Faits dans l'Histoire.

Les

Les premiers sont ordinairement rélatifs à ce qui s'est passé dans les autres Etats, & il ne faut point les séparer dans la Narration. Ce n'est pas qu'il faille pour cela les mettre toûjours bout à bout selon l'ordre des tems. Au contraire cet ordre, trop scrupuleusement observé, cause souvent de la confusion dans l'Histoire. Mais il faut les entrelasser avec art, en couper quelcun pour ne pas laisser trop loin les autres, reprendre ensuite ceux qu'on a commencé sans les finir, mais en rappelant en général par une Transition l'idée de ce qu'on a déja dit, pour remettre le Lecteur sur les voïes; & lui faire reprendre sans peine le fil de la Narration qu'on a été contraint d'interrompre. Alors, par cette dépendance réciproque, ils ont entr'eux leur place naturelle: ils vont au même but; ils composent un même Tout, & cette ordonnance les range dans la Mémoire du Lecteur d'une manière à être plus facilement retenus. Pour les Faits moins importans, & qui par conséquent ne demandent pas beaucoup d'étenduë, c'est à l'adresse de l'Historien de leur trouver place dans le Corps de la Narration & de les y enchasser

chaſſer, comme en paſſant, ſans en interrompre le fil. On vient à bout par ce moïen de mettre dans l'Hiſtoire une eſpèce d'Unité, qui n'y eſt pas moins requiſe que dans une Pièce de Theâtre, ou dans un Poëme Epique.

Si, dans la Compoſition de cette Hiſtoire, je n'ai pas ſuivi éxactement toutes les Règles que je viens d'établir, c'eſt que ne l'aiant faite d'abord que pour ma propre ſatisfaction, & ſans aucun deſſein de publier ce que j'avois écrit, je n'ai pas été enſuite auſſi Maître de mon tems, quand je me ſuis trouvé dans les Circonſtances qui m'ont fait devenir Auteur. J'ai conſulté ſouvent, & dans le ſeul deſſein de m'inſtruire, ceux qui avoient eu part aux affaires, tant que j'ai été ſur les Lieux. Quand j'ai ouï parler des perſonnes qui avoient ſuivi la Cour, je n'ai pas ajoûté foi trop legèrement à tout ce qu'elles diſoient, mais j'ai tâché de diſcerner les raiſons qu'elles avoient de dire la vérité ou de la taire. J'avois dès long-tems bâti là-deſſus le Corps de mon Hiſtoire, tant de mes propres Materiaux, que de ceux qui m'avoient été communiquez.

Quelle Méthode on a ſuivi pour compoſer celle-ci.

*** Je

Je les avois rangez, non à l'avanture, mais avec soin & suivant l'ordre des tems. Quand il a ensuite été question de les mettre en état de paroître, je les ai conferez avec ce qui en avoit déja été écrit, pour suivre les Rélations les plus véritables & qui paroissoient les moins passionnées. Je les ai travaillez de nouveau, selon le précepte de Lucien, tant pour les choses que pour les paroles, & j'y ai inseré ceux qui m'ont été envoïez * quand on a su que j'y travaillois. J'ai examiné soigneusement les endroits & les personnes de qui ils venoient, pour n'épouser ni leur Partialité ni leur Prévention. J'ai retranché hardiment ce qui m'a paru marquer de la Passion de leur part ou des animositez personnelles. Quand j'ai décrit des Batailles, j'ai souvent fondu ensemble plusieurs Rélations, dont j'ai fait une Narration suivie ; mais dans les dernières, comme les plus importantes, dont on a écrit diversement, j'ai raporté séparément les Rélations de part & d'autre qui m'ont paru les plus sûres ; & je les ai confirmées, au-

* *L'Auteur a reçu des Mémoires de divers endroits de France, d'Angleterre, de Hollande; entr'autres une suite de Campagnes de 25. ans.*

autant qu'il m'a été poſſible par les Lettres des Généraux. J'ai remarqué, autant que j'ai pu, ce qui ſe faiſoit des deux côtez, & n'ai pas oublié le Vaincu pour parler toûjours du Vainqueur. J'ai tâché de garder la médiocrité & la bienſéance, & n'ai pas toûjours voulu tout dire, pour ne pas laſſer le Lecteur.

Comme l'Hiſtoire n'eſt faite que pour conſerver le ſouvenir des choſes mémorables, j'ai raporté, autant que j'ai pu, toutes les particularitez des grandes Entrepriſes; j'ai paſſé en peu de mots les moins importantes, & il y en a d'autres dont je n'ai point parlé du tout. A l'égard des Négociations Politiques, je m'y ſuis étendu autant que me l'ont permis les bornes que je m'étois preſcrites. J'ai apuïé par des Pièces Authentiques, rédigées en Extraits, ce que j'ai avancé dans le cours & le détail de ces Négociations, pour ne paroître pas parler en l'air, & pour donner les preuves des Faits en même tems que les Faits mêmes. C'eſt pour cela que j'ai mis ces Extraits de *Lettres*, de *Mémoires*, ou de *Traitez* dans leur Place naturelle *, & non dans un

Quelles ſont les choſes ſur leſquelles on s'eſt étendu, & celles qu'on a paſſé legèrement.

On en a retranché beaucoup dans cette ſeconde Edit.

un Volume à part, comme quelques-uns ont fait *, afin que le Lecteur les trouve ſous ſa main, & que la difficulté de les aller chercher ailleurs ne laiſſe rien à deſirer à ſa Curioſité. Pour ce qui eſt des Particuliers, je ne me ſuis point amuſé à décrire leurs Actions, ſi ce n'eſt quand elles ont été illuſtres, & qu'elles étoient liées à mon Sujet: d'ailleurs je me ſuis attaché au gros, ſans me ſoucier du reſte.

Caractère véritable qu'on a donné au Roi.

Le Roi & le Roïaume étant, comme j'ai dit, les deux grans Objets que j'ai tâché de ne perdre point de vuë, j'ai raſſemblé l'eſſentiel de ce qui regarde l'un & l'autre. J'ai peint LOUÏS XIV. Grand, Généreux, Bienfaiſant, Magnifique, Adroit, Galant, d'un eſprit juſte & capable de grandes connoiſſances, d'un Goût exquis & d'un grand Jugement: je l'ai réprêſenté *donnant à vingt* † *ans Audience aux Ambaſſadeurs, écoutant les Plaintes de ſes Sujets, recevant leurs demandes & y répondant, vaquant aux affaires de ſa Maiſon*

* *Entr'autres le dernier Hiſtorien François de* LOUÏS XIII. *Edit. de* Paris, 1716. *VII. Vol. dont il y en a trois qui ne contiennent que des Pièces.*

† *Perrot d'Ablancourt, dans ſon Epître au Roi à la tête de l'*Hiſtoire de Thucidide.

ſon auſſi bien qu'à celles de l'Etat, & faiſant lui-même la Charge de ſes Miniſtres. Mais je n'ai point dit, *qu'il quittât * les plaiſirs pour les affaires à l'âge des voluptez: qu'il ſoulageât* toûjours *la miſère de ſes Peuples, qu'il pourvût à tous leurs beſoins, qu'il connût ſi bien la félicité des Rois*, qu'il ſût qu'elle conſiſte à rendre les Peuples heureux; *& qu'il ne laiſſât faire à perſonne les Fonctions de la Roïauté, de peur qu'en faiſant la Charge de Monarque, on ne s'accoûtumât peu à peu à le devenir.* Je l'ai loué quand il l'a mérité, & je l'ai loué ſouvent; mais je m'en ſuis abſtenu, quand j'ai cru ne le pouvoir faire ſans injuſtice. En un mot je n'ai caché aucune de ſes grandes qualitez, mais je n'ai pas auſſi diſſimulé ſes defauts, & les louanges que je lui ai données ſeront d'autant moins ſuſpectes, que puis que *les bons & les mauvais Princes ſont également louez pendant leur vie*, j'ai reſervé celles de ce Monarque après ſa mort.

Je n'ai point balancé à parler de ſes Amours; mais en même tems que j'ai fait remarquer la manière dont il s'eſt con- De quelle manière on a parlé de ſes Amours.

* *C'eſt ce que dit le même d'Ablancourt.* Ibid.

conduit dans cet endroit de ſa vie, trop connu pour être ſuprimé, je n'en ai pas fait un Eloge pour Sa Majeſté, parce qu'il n'eſt pas permis de louër ce que la Religion nous défend. Il peut être vrai, comme le dit celui dont je tranſcris les paroles *, *que le Roi qui a eu des Maîtreſſes, n'en a point été gouverné: qu'il n'a dans ce tems-là, non plus que dans les autres tems de ſon Règne, puni ni récompenſé perſonne par caprice: que nous l'avons vu partir au plus fort des Hivers pour aller conquerir des Provinces, dans des Conjonctures pareilles à celles où* Charles VII. (*qu'on a nommé le Victorieux*) *hazardoit ſon Roïaume plûtôt que de quitter ſa Maîtreſſe: que Sa Majeſté ne voulant point que ſon éxemple ſur cela corrompît ſa Cour, bien loin de faire comme la plûpart des Princes, qui penſent autôriſer leurs fragilitez par bien traiter ceux qui les copient, a marqué de la froideur pour ceux de ſes Courtiſans qu'elle a ſu avoir des Attachemens; & s'eſt même ſervie de ſon Autôrité pour rompre ces ſortes de liaiſons; & qu'enfin lui-même, dans la force de ſon âge, plein de ſanté & comblé* de

* Hiſtoire de LOUÏS LE GRAND, *ſous le nom de Mr.* DE RABUTIN. p. 253. 254.

de prospéritez, a eu le courage de renoncer à tous engagemens criminels. Mais je n'ai point dit, *que ses foiblesses sur ce sujet n'ont jamais rien coûté à sa Gloire ni à sa Justice.* Ce qui est vrai & ce que cet Auteur devoit ajoûter, pour relever du moins la prudence du Roi à cet égard, c'est le soin que ce Monarque a pris de ne point charger l'Etat des dépenses nécessaires pour l'entretien de ses Maîtresses, & de ne transmettre point à la Postérité des Comptes emploïez à cet effet. Il n'en a rien paru dans les Regîtres du Trésor-Roïal : le Roi a pris ces Fonds sur ses dépenses particulières & sur l'argent de sa Cassette, pour ne faire point dire qu'il eût fourni en ces occasions à ses Libéralitez, d'ailleurs que de ses Libéralitez mêmes. Au reste les Intrigues Amoureuses n'étant pas mon Sujet principal, je ne me suis point attaché à les raporter selon l'ordre des Tems, dans un Ouvrage qui n'a pas pour cette fois toute son étenduë; mais j'ai rassemblé en un Corps ce qui m'a paru de plus intéressant, & j'ai quelquefois avancé la Conclusion, pour ne faire pas plusieurs reprises d'une chose dont on aime à voir le dénouëment.

Dispositions de l'Auteur à profiter des avis qu'on voudra lui donner.

Pour ce qui est des personnes encore vivantes dont j'ai parlé, ou qui s'intéressent à ce que j'ai dit des autres; si je l'ai fait d'une manière dont ils soient le moins du monde mécontens, je proteste que ç'a été sans aucun dessein d'offenser qui que ce soit, & que je suis à cet égard, comme à tout autre, dans la disposition sincère de me retracter au premier avis. Je n'ai garde de présumer que cet Ouvrage soit éxemt de fautes : je serai au contraire trop heureux, s'il peut être regardé comme un Essai qui puisse un jour être mis dans une plus grande perfection, par le secours des personnes judicieuses qui voudroient y contribuer de leurs conseils. On leur auroit une très-grande obligation, si, se trouvant entre les mains des Mémoires particuliers qu'on n'eût point vus, ils vouloient en faire part. Non seulement on se feroit un plaisir de les emploïer; mais on se feroit un honneur & un devoir de rendre à ceux qui les auroient communiquez un témoignage public de reconnoissance, ou de garder un secret inviolable, selon leur intention. Non seulement on sera obligé à ceux qui le feront

ront, des lumières qu'ils voudront bien donner, mais on recevra avec docilité tous les avis qui tendront à relever ſans aigreur les fautes que l'Auteur a pu commettre ou par ignorance des Faits, ou par inadvertance, ou par le peu de tems qu'il a eu pour revoir ſes Papiers. Il n'avoit, comme on l'a déja inſinué, aucun deſſein de les rendre publics, lorſque, la mort du Roi étant ſurvenuë & ne voïant point paroître d'Hiſtoire de ce Monarque, comme on s'y attendoit, on l'a preſſé de mettre en ordre ce qu'il ſe trouvoit de Mémoires entre les mains, & de conduire cet Ouvrage à ſa concluſion. L'Entrepriſe étoit hazardeuſe, & demandoit pluſieurs années pour y réüſſir. Mais l'impatience qu'on a témoignée pour le voir paroître, dès qu'on a ſu que l'on y travailloit, en a fait précipiter l'impreſſion. Il eſt impoſſible, par cette raiſon, qu'il ne ſoit échapé pluſieurs choſes à l'Auteur, qu'il auroit aperçuës, s'il avoit été plus Maître de ſon tems. Il s'eſt gliſſé pluſieurs fautes ſur tout dans les Noms propres par la difficulté de les lire dans les MSS. qu'on a reçus. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que les Etran-

 gers

gers ont fait ce reproche aux François, qu'ils défigurent tellement les Noms propres, qu'on ne peut plus les reconnoître. *Vossius* * a fait cette Remarque contre l'Illustre Mr. de Thou, qui les a défigurez en les latinisant. Mais il n'en est pas de même ici, où il s'agit tout au plus de quelques lettres omises on changées sans dessein.

Division de l'Ouvrage.

J'ai partagé cette Histoire en XX. Livres †, qui finissent tous par des Epoques remarquables. Telle est

1. La Paix de Munster en 1648.
2. La Majorité du Roi en 1651.
3. Le Sacre de ce Monarque en 1654.
4. La mort du Cardinal Mazarin en 1661.
5. Le Traité de Breda en 1666.
6. Le Congrez de Cologne en 1673.
7. Le Congrez de Nimègue en 1676.
8. La Paix Générale en 1679.
9. La Révocation de l'Édit de Nantes en 1685.
10. La Rupture du Duc de Savoye avec la France en 1690.
11. La Paix particuliere de ce Prince en 1696.

12. La

* *De Arte Historicâ*, Cap. 12.

† *Cette Division n'est pas la même que dans la premiere Edition.*

12. La Paix de Riſwick en 1697.
13. La grande Alliance en 1701.
14. La Bataille d'Hochſtet en 1704.
15. La ſurpriſe de Gand & de Bruges par les François en 1708.
16. Les Conferences de Gertruidemberg en 1710.
17. La Priſe de Bouchain par les Alliez en 1711.
18. La Suſpenſion d'armes generale concluë entre la France & l'Angleterre en 1712.
19. La Paix de Raſtadt en 1714.
20. Et enfin la mort du Roi en 1715.

J'ai cru cette méthode plus propre, que la Diviſion par Chapitres, à fixer les idées du Lecteur: outre qu'elle convient mieux au Genre Hiſtorique, où l'Enchaînement des Matières ne permet pas de s'arrêter ſi ſouvent. J'ai commencé ſans Exorde, parce que la Matière ne m'a point paru avoir beſoin de préparation, & que le Titre ſeul en marquoit aſſez l'importance. Enfin entre les Affaires différentes que cette Hiſtoire renferme, j'ai recueilli les plus intéreſſantes, que j'ai toutes amenées à une eſpèce de concluſion. Je ſouhaite ſeulement, comme dit Lucien, que mon Ouvrage *reſſemble à*

un Miroir fidèle qui rend les objets tels qu'il les reçoit, & n'en altère rien, ni en la matière ni en la couleur. Que j'aïe *cherché, non, comme l'Orateur, ce que je devois dire, mais comment je le devois dire: qu'enfin aiant mis ma matière en œuvre ſelon le ſecret de mon Art, j'aïe ſi bien rempli le Caractère d'Hiſtorien, que le Lecteur, en liſant ce qui eſt répréſenté, penſe voir ce qu'il lit.*



SOMMAIRE
DU
LIVRE PREMIER.

LIVRE PREMIER,

Contenant les choses les plus mémorables arrivées depuis la Naissance du Roi, jusqu'à la conclusion de la Paix de Munster en 1648.



Tat de la France à la naissance de Louis XIV. Naissance de ce Prince. Son Horoscope. Il vient au monde avec des dents. Nouvelle qui trouble la joye de cette naissance. Marie de Medicis sort de France. Défiance du Roi à l'égard de la Reine. A l'égard de Monsieur le Duc d'Orleans. Tentatives inutiles du Roi & de la Reine d'Angleterre pour le racommodement de Marie de Medicis avec Louis XIII. Personnes qui prétendent à la Regence, après la mort du Roi. On fait le procès au Duc de la Valette. Fermeté du President Bellievre. Defaite des François devant Thionville. Levée du Siége de Mouzon par les Impériaux. 1638. 1639.

***7 *Prise*

Prise d'Ivoi. Prise d'Hedin. Victoire de la Flote des Provinces-Unies sur celle d'Espagne. Négociation de la France pour avoir Brisach & les autres conquêtes du Duc de Weymar. Mort de ce Duc. Affaires de Piémont. Opérations de la Campagne dans le Roussillon. Siège de Salces. Salces reprise par les Espagnols après avoir été prise par les François. Avantage considérable remporté en Piémont par le Comte d'Harcourt. Le Roi fait un voiage du côté de Sedan, & pourquoi. Il fait difficulté de recevoir le Nonce du Pape. L'Armée de France passe le Rhin sous la conduite du Duc

1640. *de Longueville. Comment se termina la Campagne de cette année. Campagne de Catalogne. Mécontentement des Catalans suivi d'un soûlévement général. Le Comte d'Harcourt fait lever le Siége de Cazal, & bat le Marquis de Leganez. Prise de Turin par les François. Défaite de la Flote Espagnole près de Cadix. Reddition d'Arras. Naissance du Duc d'Anjou.*

1641. *La Catalogne se donne à la France. Campagne de Piémont. Bataille de Tarragone & de Wolfembutel. Le Duc de Lorraine traite avec la France, & est rétabli dans ses Etats. Le Duc d'Enguien épouse la Nièce du Cardinal de Richelieu. Bataille de Marsée près de Sedan dequoi devoit être suivie. Le Comte de Soissons y est tué. Campagne de Flandre, d'Allemagne, & de Roussillon. Jules Mazarin est fait Cardinal à la nomination du Roi Louis XIII.*

1642. *Motifs du voiage que le Cardinal de Richelieu propose au Roi en Catalogne. Cinq-Mars propose au Roi d'assassiner le Cardinal, & s'offre lui-même pour faire le coup. Victoire d'Urdlingen*

lingen remportée sur les Impériaux par le Comte de Guébriant. Diminution du credit de Richelieu. Prise de Colioure. Bataille de Ville-Franche. Négociation du Duc d'Orleans & des autres mecontens de France avec la Cour de Madrid. Cinq-Mars, de Thou, & le Duc de Bouillon sont arrêtez. Mort de la Reine Marie de Medicis. Le Duc d'Orleans fait sa paix avec le Roi & le Cardinal. Cinq-Mars & de Thou sont executez. Le Duc de Bouillon rachete sa vie en rendant Sedan au Roi. Avantages remportez en Italie par les François, & en Allemagne par les Suédois. Mort du Cardinal de Richelieu. Le Cardinal Mazarin est fait Ministre d'Etat en sa place. Conduite des nouveaux Ministres à la Cour. Différent sur le Céremoniel entre le Cardinal Mazarin, & les Princes du Sang. Le Duc d'Orleans est rappelé à la Cour. Tous les Seigneurs exilez ou fugitifs y reviennent après lui. Le Duc de Beaufort dévoué à la Reine revient aussi en Cour. Differentes intrigues de ceux qui prétendoient à la Régence. Ce que firent le Cardinal Mazarin & Chavigni Secretaire d'Etat. Incertitude du Roi sur ce qu'il devoit faire pour règler le Gouvernement après sa mort. Triste état du Roi dans les derniers mois de sa vie. Déclaration du Roi pour l'établissement d'un Conseil de Régence. Elle est enregîtrée au Parlement. Privilèges de cette Compagnie. Crédit du Duc de Beaufort à la Cour. Bâtéme du Daufin. Mort de Louis XIII. Proclamation de Louis XIV. Il va au Parlement

1643.

ment tenir son Lit de Justice pour la première fois. La Reine y est declarée Regente du Royaume. Autres dispositions contraires au Testament du feu Roi. Bataille de Rocroi. Conduite du Duc d'Enguien en cette occasion. Suites de cette bataille. Siège de Thionville. Prise de cette Place par le Duc d'Enguien. Prise de Cirq. Progrès de l'Armée de France en Allemagne & en Piémont. Affaires de Piémont & de Catalogne. Turenne & Gassion sont faits Maréchaux de France. Campagne d'Allemagne. Mort du Maréchal de Guébriand. Campagne de Catalogne. Troubles dans le Roiaume. Cabales contre le Cardinal Mazarin. Il les surmonte & est fait premier Ministre. Parallèle des Cardinaux de Richelieu & Mazarin. Cabale particulière appelée des Importans. Le Duc de Beaufort qui en étoit le Chef est arrêté. Effet que produisit cette vigeur de la Cour. Commencement de la Régence doux & agréable. Affaires d'Italie accommodées par le Roi. Négociations de paix à Munster. Préliminaires dressez à Hambourg. Difficultez qui retardèrent la paix. Lettres Circulaires de la France aux Princes de l'Empire. De quel effet suivies. On s'assemble à Munster & à Osnabrug. Difficultez survenues à l'ouverture des Conférences. Bons offices de la France aux Princes & Etats de l'Empire. Le Duc de Lorraine est exclus de l'Assemblée. Intérêt de l'Empereur dans cette Negociation. Il tâche de diviser la France d'avec la Suède. Intérêt de l'Espagne à la paix. Intérêt de la Fran-

France à la même Négociation. Intérêts des Proteſtans d'Allemagne. Conférences de Munſter ſans fruit. Continuation de la guerre. Siege de Gravelines. Avantages qui ſuivirent la priſe de cette Place. Victoires en Allemagne par le Duc d'Enguien, le Maréchal de Guiche, & le Maréchal de Turenne. Bataille de Fribourg. Priſe de Germersheim, Spire, Landau, & Bacara. Priſe de Philipsbourg, & de Worms. Siége & priſe de Maience. Ambaſſade du Grand Seigneur au Roi. Troubles d'Angleterre. Le Roi y envoie un Ambaſſadeur pour les apaiſer. Diviſions entre les Chambres du Parlement de Paris. Autres conteſtations au ſujet d'un Magiſtrat de la Religion Réformée. Quel parti la Cour prit dans cette affaire. Elle favoriſe le Magiſtrat de la Religion Réformée. Quelle pouvoit être ſa vuë en cela. 1644.
Autre différend ſurvenu à l'occaſion du Livre de la Frequente Communion. Le Parlement contraire à la Cour dans cette affaire. Changement ſubit de cette Compagnie. Démêlé entre les Barberins & le Pape Innocent X. L'Electeur de Trèves remis en liberté. 1645.
Aſſemblée du Clergé première cauſe de la diminution de la faveur du Coadjuteur de Paris. Mariage de la Reine de Pologne autre cauſe des démêlez du Coadjuteur avec la Cour. Autre différend qu'il eut avec le Duc d'Orleans pour le pas. Il oblige la Cour à ſe louer de lui. Campagne de Mr. le Duc d'Orleans au Pais-Bas. Priſe de Menin, Armentières & Béthune. Exploits du Duc d'Enguien en Allemagne. Bataille de

de Norlingue. Quel en fut le ſuccès. Eloge du Duc d'Enguien. Il tombe malade, & guerit peu après. L'Archiduc Leopold reprend toutes les conquêtes de ce Prince. Deux Préſidens & deux Conſeillers des Enquêtes ont ordre de ſortir de Paris. Comment cette affaire ſe termina. Le Roi va au Parlement. Campagne d'Italie. Campagne de Catalogne. Priſe de Roſes. Bataille de Liorens & Priſe de Balaguier. Affaires de Munſter. Le Duc de Longueville Chef de l'Ambaſſade. Magnificence des Miniſtres qui compoſoient l'Aſſemblée. Suite
1646. *des Négociations qui s'y font. La France veut avoir les Pais-Bas en échange de la Catalogne. Avantages qu'elle y trouvoit par raport à ſes vuës ſur les Provinces-Unies. Par raport à ſa ſureté contre la Maiſon d'Autriche. Raiſons par lesquelles on vouloit perſuader les Eſpagnols d'y conſentir. Difficultez que les Plénipotentiaires de France y trouverent. Négociation pour avoir l'Alſace. Et la Catalogne. L'Empire veut regler ſes intérêts avant ceux des deux Couronnes. Les Médiateurs propoſent une ſuſpenſion d'armes dans l'Empire. La France veut détourner les Hollandois de faire une Trêve avec l'Eſpagne. Affaires de la France avec l'Empire. On propoſe de céder Anvers aux Etats Généraux. Le Prince d'Orange eſt averti des Négociations ſecrétes de la France avec l'Eſpagne. Offre qu'on lui fait pour l'engager à y conſentir. Miſérable état de l'Eſpagne qui l'oblige à propoſer une Trêve du côté de Catalogne.*

Ils

Ils changent tout à coup de batterie, & se remettent à la Reine des conditions de leur paix. Les Plénipotentiaires de France en font confidence à ceux de Hollande qui en conçoivent de l'ombrage. Intention des Espagnols dans l'offre qu'ils firent à la Reine. Ils se proposent de rendre leur condition meilleure par ce moien. Crainte des François sur l'ombrage qu'en prirent les Hollandois. Moiens des Espagnols pour gagner ces derniers. Comment leur proposition fut reçuë à la Cour de France. Ce que le Cardinal Mazarin en pensoit. Lettres de la Reine à ses Ambassadeurs sur ce sujet. Elle ne peut être Mediatrice en cette affaire. Elle demande la Navarre & consent au mariage de l'Infante avec le Roi. Elle renvoie la balle au Roi d'Espagne & le fait l'arbitre de la paix. Les Espagnols sont choquez de cette réponse. L'ombrage des Hollandois continue. Le Prince d'Orange paroît entrer dans leurs sentimens & redevient ensuite favorable à la France. Subside que cette Couronne donne aux Hollandois pour cette Campagne Conditions de la paix projettée entre la France & l'Empire. Appréhension des François dans cet accommodement. Il est traversé par les Suédois. Embarras des François dans cette conjoncture. Conditions de l'accommodement des Hollandois avec les Espagnols. La Reine confie au Cardinal l'éducation du Roi, & sous lui au Marquis de Villeroi. Ce Monarque est mené sur la frontière de Picardie. Campagne de cette année. Prise de

de Courtrai, Bergues, & Mardyck par Mr. le Duc d'Orleans. Le Duc d'Enguien veut assiéger Dunkerque. Difficultez de cette entreprise qui ne laisse pas de réüssir. Défaite des Ennemis près de Courtrai. Campagne d'Italie. Prise de Piombino & de Portolongone. Avantages remportez en Lorraine. Affaires d'Allemagne. La puissance de la Suède donne de l'ombrage à la France. Inconveniens de la jonction des deux Armées. Avantages remportez en Allemagne par le Maréchal de Turenne. Combat naval à la vuë de l'Italie. L'Alsace offerte au Roy en toute Souveraincté. Inconveniens de cette proposition. Avantages qu'on y pouvoit trouver. Exemples qui le confirment. Autres raisons pour & contre cette Souveraineté de l'Alsace. Les lenteurs affectées des François dans les Négociations de paix donnent lieu aux plaintes
1647. *des Hollandois. Mort du Prince de Condé. L'Archiduc Leopold est fait Gouverneur des Païs-Bas. Campagne de Flandre. Affaires d'Allemagne. Le Maréchal de Turenne quitte ce Païs-là pour aller en Flandre. Affaires de Catalogne. Siège de Lerida levé par le Prince de Condé. Etat des Négociations de Munster. Mr. Servien écrit séparément aux Provinces-Unies, excepté à celle de Hollande. Soupçons des Hollandois à l'égard de la France. Réponse à la lettre de Mr. Servien. Caractere des Hollandois dépeint dans cette lettre. Reproches fort vifs faits à Mr. Servien. Avis qu'on lui donne pour sa sureté. Nouveaux*

veaux articles de paix présentez par Mr. Servien. Remarques qu'y firent les Etats Généraux. Ils offrent encore leur médiation sans succès. Entreprise sur Naples manquée par les François. Contestation entre la Cour de France & celle de Rome sur l'autorité que celle-ci s'attribuoit dans le Roiaume. Le Parlement en prend connoissance. Comment le Roi traita cette affaire, en défendant au Parlement de prononcer. Le Parlement ne laisse pas de passer outre. Origine des troubles de France durant la Minorité du Roi. Le Cardinal Mazarin continue de detruire les anciennes Maximes de l'Etat que Richelieu avoit renversées. Moiens qu'il emploia pour cela. Edits ruineux au Peuple. L'Edit du Tarif donne lieu à la revolte du Parlement. Le peuple en prend occasion de murmurer. Le Roi tombe malade de la petite vérole. Etat des affaires pendant les quatre premières années de la Regence. Le Roi guéri de sa maladie va au Parlement. Arrêt d'Union des Chambres de cette Compagnie. Cassé par Arrêt du Conseil. Effet que produisirent dans le Peuple ces demêlez de la Cour avec le Parlement. Avantage qu'en prit cette Compagnie. Moiens que la Cour employa pour tâcher de la diviser. Fermeté des Chambres du Parlement à demeurer unies sous prétexte du bien public. La Cour est obligée de ceder au tems, & de permettre les assemblées. Le Parlement s'en prévaut & refuse de vérifier plusieurs

1648.

Edits

Edits. Le Roi va tenir son Lit de Justice en cette Compagnie. Campagne de Catalogne. Prise de Tortose. Bataille de Lens gagnée par le Prince de Condé. La Cour veut s'en prévaloir pour opprimer le Parlement. Trois Partis différens dans cette Compagnie. Origine de la Fronde. Qui furent ceux de ses membres qui donnérent le mouvement aux autres. La Cour les fait arrêter. Soulevement dans Paris à cette nouvelle. La Cour en est avertie & en fait peu de cas. Différens personnages des Courtisans en cette occasion. Diversité d'opinion sur la grandeur du mal & sur la maniére d'y remedier. Emportement de la Reine. Le Cardinal Mazarin l'adoucit, & le Coadjuteur est chargé d'apaiser la sedition. Comment il s'y prit pour réussir dans une conjoncture si délicate. Danger qu'il y courut. Comment il fut reçu ensuite au Palais Roial. On l'y regarda comme l'auteur de la sédition. Perplexité du Coadjuteur en cette rencontre, quoi que naturellement porté aux intrigues. Quelle fut l'occasion du goût qu'il prit pour les Révoltes. Il forme la résolution de se declarer contre la Cour. Caractère de ce Prélat, tiré de ses Mémoires & de ceux de la Duchesse de Nemours. Précaution qu'il prit pour n'être pas surpris par la Cour. Le Chancelier allant au Palais est attaqué par le Peuple. Soulevement général dans Paris. Barricades. La Reine ne traite plus la sédition de bagatelle. Le Parlement va en

corps

corps au Palais Roïal redemander les prisonniers. Comment il fut reçu. Emportement de la Reine. Elle consent enfin de rendre les prisonniers. Leur retour fait cesser le tumulte & rend à Paris sa première tranquilité. Plaintes des Peuples contre le Cardinal Mazarin. Reponses en sa faveur. La Reine & lui feignent de se radoucir en faveur du Coadjuteur. Mesures que celui-ci prit pour sa sureté. Elles sont rompues par la précipitation du Parlement. Le Roi sort de Paris. Allarmes que cette sortie causa aux Parisiens. Le Parlement en prend occasion de s'animer davantage contre la Cour. Remontrances pour demander que le Roi soit ramené à Paris. Mr. le Prince revient en Cour. Entrevuë qu'il eut avec le Coadjuteur. Réponse de la Reine aux remontrances du Parlement. Cette Compagnie donne un Arrêt pour exclurre Mazarin du Ministére. Conference proposée par Mrs. les Princes pour terminer les différends de part & d'autre. Le Cardinal Mazarin en est exclus. On y dresse une déclaration par laquelle le Parlement a tout ce qu'il demande. La Cour revient à Paris. Le Cardinal Mazarin se résout enfin à la paix. Les Hollandois traitent en particulier avec les Espagnols. Extrait de leur Traité avec le Roi Catholique. Paix entre la France & l'Empire. Extrait du Traité de Munster entre sa Majesté Im-

périale

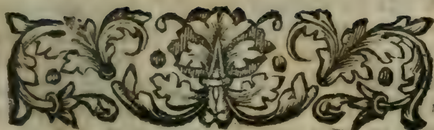
périale & le Roi Très-Chrétien. Extrait du Traité d'Osnabrug.

Fin du Sommaire.

Faute à corriger.

A la page 144. de cette I. Partie, mettez en marge à côté du premier *à linea*, 1644. & ainsi de suite.





HISTOIRE DE LOUIS XIV. ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE PREMIER,

Contenant les choses les plus mémorables arrivées depuis la naissance du Roi, jusqu'à la conclusion de la Paix de Munster en 1648.



LA France étoit par tout victorieuse. Au dehors, la Maison d'Autriche affoiblie, les Espagnols vaincus & déconcertez : au dedans l'autôrité Roïale relevée, le bon ordre & la tranquillité rétablis, rendoient ce Roïaume heureux & florissant. Mais il manquoit au Roi un Fils 1638.

Etat de la France à la naissance de Louïs XIV.

1638. qui pût lui succéder ; & c'en étoit assez pour troubler la douceur d'une situation si favorable. Tel est l'amour des François pour leur Souverain. Plus sensibles au déplaisir de la Famille Roïale qu'à leurs propres avantages, ils comptoient tout le reste pour rien, tant qu'ils voïoient le Roi sans enfans. Un mariage stérile depuis vingt-trois ans avoit presque ôté à Louïs XIII. toute espérance d'en avoir; outre que sa complexion naturellement foible, & les continuels sujets de défiance qu'il croïoit avoir de la Reine son Epouse, étoient peu propres à rallumer pour elle ses premiers feux. En cet état, la France entière poussoit des vœux ardens vers le Ciel. Ses prières furent enfin exaucées, & la Reine Anne d'Autriche donna des marques assûrées de grossesse. La joïe que tout le Roïaume en conçut fut complette, lorsque cette Princesse fut accouchée d'un Fils, qui nâquit le 5. Septembre 1638. à onze heures quelques minutes du matin. Sa naissance fut regardée comme miraculeuse, & ce Prince fut appelé pour cette raison *Dieu-donné*. Le Roi lui-même le regarda si bien comme un présent du Ciel, qu'il en écrivit en ces termes à ses Ambassadeurs dans les autres Cours. " Tout ce „ qui a précedé, dit-il, l'accouchement „ de la Reine notre Epouse, & les autres „ circonstances qui l'ont accompagné, sont „ des preuves certaines que cet Enfant nous „ a été donné de Dieu. La joïe qu'il en eut fut si grande, qu'elle dissipa bientôt une fièvre intermittente dont il étoit attaqué. Tout le Roïaume ressentit cette joïe comme lui, & la fit éclater par des réjouïssances

Naissance de ce Prince.

ces publiques qui n'avoient jamais eu d'égales. Les feux de joïe durèrent plus de huit jours. 1638.

On doutoit si peu des suites extraordinaire de cette naissance, que pour savoir d'avance ce qu'elle promettoit, le Maréchal de Bassompierre * & quelques autres Seigneurs de la Cour firent venir d'Allemagne un célèbre Mathematicien, pour observer les astres au point de cet événement. Il fut placé dans un cabinet, à côté de la chambre de la Reine, où il dressa ses machines, attendant le moment desiré. Alors il vit, dit-on, des choses ineffables, sur lesquelles on eut beaucoup de peine à le faire expliquer. Et ce ne fut qu'à force d'importunitez qu'on lui arracha ces trois mots, qui caractérisent bien le Règne dont j'écris l'Histoire: *diu*, *durè*, *feliciter*. Ce Prince, dit-il, règnera *long-tems*, *durement*, & *heureusement*. La prise du Catelet sur les Espagnols, le 14. du même mois, contribua encore à faire croire que les succès les plus heureux alloient suivre en foule une naissance si peu attenduë. Elle ruïna presque entièrement les cabales des Grans, dont une bonne partie étoit fondée sur l'espérance que le Duc d'Orléans succéderoit à la Couronne. Il sembloit qu'elle dût aussi diminuer la faveur du Cardinal de Richelieu, qui s'étoit attiré depuis long-tems la haine de

Son Horoscope.

* *Le Maréchal de Bassompierre étoit alors à la Bastille depuis l'année* 1631. *& ne fut relâché qu'en* 1643. *après la mort du Cardinal de Richelieu. Mais lui & tous les autres prisonniers étoient traitez avec beaucoup d'honnêtetez & même avec beaucoup de liberté. Leurs amis les alloient voir, & dînoient quelquefois avec eux.* Mém. du Card. de Retz.

1638. de la Reine; mais il étoit si fort en possession de gouverner l'esprit du Roi, que la Naissance du Dausin n'aporta aucun changement à son autôrité.

Il vient au monde avec des dents.

Une circonstance remarquable, qui parut confirmer l'Horoscope de ce Prince nouveau-né, fut qu'il nâquit avec des dents. Sur quoi les speculatifs firent divers raisonnemens selon leurs passions ou leurs intérêts. Les uns, sur ce qu'il mettoit en sang le sein de ses Nourices, croïoient entrevoir dès-lors le prognostic de cette rapacité * prematurée (comme ils l'appeloient) contre laquelle ils avertissoient ses voisins de se précautionner. Les autres, sur ce que Louïs XIII. avoit été comparé à Hercule **, disoient que ce jeune Heros iroit encore plus loin que son Père, & que les armes qu'il avoit aportées en naissant, étoient un présage de la force avec laquelle il domteroit un jour des monstres *⁎*. Mais outre que c'étoit faire peu d'honneur au Dausin, que de le comparer à un Heros fabuleux, dont les exploits sont aussi incertains que sa naissance; si ce Heros naissant étoit destiné à domter des monstres, il faloit lui en offrir qui fussent tels en effet; & lui faire chercher la gloire où elle est véritablement placée.

* Grotius Epist. ad Barlaum, *Caveant Vicini à tam maturâ rapacitate.*

** *Son Emblême étoit la Massuë d'Hercule avec ces mots :* Erit hæc quoque cognita monstris.

⁎ *La Rebellion & l'Hérésie.*

Nouvelle qui trouble la joie de cette naissance. *Histoire de Louis XIII.*

Quoi-qu'il en soit, la joïe d'avoir un Prince qu'on avoit demandé par tant de vœux, fut pourtant bien diminuée par la nouvelle des retranchemens du Prince de Condé † forcez devant Fontarabie. Ce Prince & le Duc de la Valette en rejettoient

† *Henri de Bourbon, Premier Prince du Sang Roïal,*

toient la faute l'un ſur l'autre. Les plaintes du premier étoient favorablement reçuës à la Cour, & le Cardinal de Richelieu menaçoit le ſecond des plus terribles effets de la vengeance du Roi. Dans la crainte d'un orage inévitable, dont le menaçoit un Roi prévenu & un Miniſtre irrité, le parti de la retraite lui parut le plus aſſuré. Il paſſa en Angleterre & fut bien reçu du Roi & de la Reine. 1638.

Marie de Medicis, à qui le Roi ſon Fils avoit donné ordre de ſortir de France, paſſa auſſi à Londres & fut reçuë à la Cour avec toutes les careſſes imaginables. Henriette ſa Fille prenoit plus de part que jamais à la diſgrace d'une Mère ſi cruellement perſécutée. Une longue ſuite de brouilleries avoit porté Louïs XIII. à ces dures extrémitez, pour ôter par là aux eſprits factieux les moïens de cabaler dangereuſement. Il croïoit ne pouvoir ſe fier ni à ſa Mère, ni à ſa Femme, ni à ſon Frère. Il avoit été néceſſaire plus d'une fois de ſubjuguer par les armes les Partiſans de la première. Dans la néceſſité de l'éloigner, Louïs avoit défendu à ſon Ambaſſadeur à la Haïe de la voir, pendant le ſéjour qu'elle y fit en paſſant en Hollande. Il ne lui donna pas même avis de la naiſſance du Daufin ſon Petit-Fils.

Marie de Medicis ſort de France.

Siri Memorie Recondite. Tom. VIII.

A l'égard de la Reine, qui n'étoit Eſpagnole, dit le Cardinal de Retz *, ni d'eſprit ni de corps, qui n'avoit ni le tempérament ni la vivacité de ſa Nation, & qui n'en avoit que la Coquetterie, & qui l'avoit

Défiance du Roi à l'égard de la Reine.

 au

* *Dans ſes Mémoires, Tom. IV.*

1638. au souverain degré, le Roi ne pouvoit s'empêcher de croire qu'elle ne fût complice d'une énorme conspiration, où l'on avoit, disoit-on, résolu de se défaire de lui, & de la faire épouser au Duc d'Orléans son Frère. C'étoit un artifice du Cardinal de Richelieu, pour perdre le Marquis de Chalais *, créature du Duc d'Orléans qu'il haïssoit. Il l'avoit accusé d'être entré dans ce complot, dont on disoit même qu'il devoit être l'exécuteur, en assassinant le Roi dans sa chambre. Mais outre qu'il n'en paroît aucune preuve dans le procès de Chalais, le Cardinal lui-même en étoit si peu persuadé, qu'il lui offrit sa grace plus d'une fois, s'il vouloit seulement avouer la conspiration. Le Roi néanmoins étoit si prévenu de cette pensée, que M. de Chavigni, Secretaire d'Etat, l'étant allé trouver un jour de la part de la Reine, pour lui demander pardon de tout ce qui lui avoit pu déplaire dans sa conduite, le suppliant particulièrement de ne point croire qu'elle eût eu aucune part dans l'affaire de Chalais, ni qu'elle eût trempé dans le dessein d'épouser Monsieur, après que Chalais auroit fait mourir le Roi; il répondit à Mr. de Chavigni sans s'émouvoir : *en l'état où je suis je dois lui pardonner, mais je ne la dois pas croire.* Le Roi étoit prêt de mourir lorsqu'il parla de la sorte ; & l'affaire de Chalais s'étoit passée en 1626. On peut juger par là combien ce Prince a vécu d'années

Mémoires de la Rochefoucant.

* *Henri de Tallerand, Marquis de Chalais, Maître de la Garderobe du Roi Louïs XIII. décapité à Nantes en Bretagne l'an 1626.*


GASTON DE FRANCE DUC D'ORLEANS.

nées dans la défiance par raport à sa Reine, & dans les dégoûts du ressentiment. 1638.

Par raport à Monsieur *, tout le monde fait ses chûtes & ses rechûtes. Il entroit dans toutes les affaires, parce qu'il n'avoit pas la force de résister à ceux mêmes qui l'y entraînoient pour leur intérêt. Mais il n'en sortit jamais heureusement, parce qu'il n'avoit pas le courage de les soûtenir. Il pensoit tout, & il ne vouloit rien; & quand par hazard il vouloit quelque chose, il faloit l'y pousser en même tems, ou plûtôt l'y jetter pour le lui faire exécuter. Ce défaut amortit en lui dès sa jeunesse les couleurs du bien, même les plus vives & les plus gaïes, qui devoient briller naturellement dans un esprit beau & éclairé, dans un enjouëment aimable, dans une intention très-bonne, dans un desintéressement complet, & dans une facilité de mœurs incroïable. Car il avoit, à l'exception du courage, tout ce qui étoit nécessaire à un honnête homme. Mais comme il n'avoit rien, sans exception, de ce qui peut distinguer un grand homme, il ne trouvoit rien dans lui-même qui pût supléer, ni même soûtenir sa foiblesse. Comme elle règnoit dans son cœur par la fraïeur, & dans son esprit par l'irrésolution, elle obscurcit tout le cours de sa vie. On l'engageoit donc dans toutes sortes de complots. Plusieurs Provinces se soûlevoient pour lui. Il avoit des intelligences en Espagne. En un mot le Roi le croïant complice de l'affaire de Cha-

A l'égard de Mr. le Duc d'Orléans.

Mémoires du Card. de Retz.

* GASTON-JEAN-BAPTISTE DE FRANCE, *né l'an 1608.*

1638. Chalais, ne pouvoit le regarder que de mauvais œil. Je ne ſai ſi la jalouſie de mari ſe mêla auſſi dans les chagrins de Louïs XIII.; mais on aſſure que la Reine careſſoit beaucoup le Duc d'Orléans. Voici ce que nous en aprennent des Mémoires * imprimez autrefois ſous ſon nom. " Monſieur „ faiſoit tous les jours ſa cour aux Reines, „ qui étoient demeurées à Paris durant le „ ſiège de la Rochelle; & c'étoit avec beau- „ coup de franchiſe, même avec la Reine „ règnante, avec laquelle il avoit toûjours „ été en bonne intelligence, & n'obſervoit „ pas trop de cérémonie. Pendant le petit „ voïage que le Roi vint faire à Paris, „ Monſieur aiant rencontré la Reine, une „ fois qu'elle venoit de faire une Neuvaine „ pour avoir des enfans, il lui dit en rail- „ lant: *Madame, vous venez de ſolliciter vos „ Juges contre moi: je conſens que vous ga- „ gniez le procès, ſi le Roi a aſſez de crédit „ pour cela.* Le même Livre nous apprend „ que le Roi étoit pour le moins auſſi cha- „ grin de ce que ſon Frère avoit des enfans, „ que de la ſtérilité de la Reine. Quel ne dut pas être ſon contentement quand il la vit ceſſée? Je trouve quelque part *, que ce fut le Confeſſeur du Roi qui travailla efficacement à la réünion de Louïs XIII. avec la Reine ſa Femme, & par ce moïen à lever la ſtérilité de cette Princeſſe. " Louïs „ XIII., dit l'Auteur que je cite, donna au „ Père Cauſſin un très-grand accès auprès „ de ſa perſonne, & depuis aiant goûté ſes „ entretiens, il le fit entrer fort avant dans „ ſes

Mémoires de feu Mr. le Duc d'Orléans, à Amſterd. chez P. Mortier. 1685.

* *Citez dans le Dict. de Bayle.*

* *Eloge du Père Cauſſin, à la tête* de la Cour Sainte.

„ ses bonnes graces, même jusqu'à la fa- 1638.
„ miliarité ; & le traita avec tant de con-
„ fiance, qu'on jugea bien qu'il reconnois-
„ soit en ce digne Père quelque excellente
„ partie qui lui avoit si aisément & sitôt
„ gagné le cœur. Et l'on ne douta nulle-
„ ment que ce ne fût cette forte & géné-
„ reuse inclination, qu'il témoignoit au ser-
„ vice & à l'honneur de Sa Majesté, qui
„ le rendoit extrèmement zèlé pour le bien
„ public, & pour la parfaite intelligence de
„ la Maison Roïale, que ses desseins envi-
„ sageoient uniquement. *Et nous avons a-*
„ *pris par une déposition fidèle & irréprocha-*
„ *ble, que c'est à ses sages conseils que la Fran-*
„ *ce est redevable en partie du riche présent*
„ *qu'elle a reçu du Ciel, dont elle jouit main-*
„ *tenant en la personne sacrée de son Auguste*
„ *Monarque, très-digne Fils & légitime Hé-*
„ *ritier des vertus de son Père.*

Quoi-qu'il en soit, cette année fut mê-lée de bonheur & de disgrace. Celle des affronts reçus devant Saint Omer & Fontarabie, & des dépenses faites inutilement aux sièges de ces deux Villes, fut remplacée par les avantages du Duc Bernard de Saxe-Weymar sur le Rhin. Ce Général des François & des Suédois gagna une bataille considérable contre le Duc de Savelli, & enleva à la Maison d'Autriche une place qui étoit pour elle de la dernière importance. Ce fut Brisach qui se rendit à lui le 17. Decembre de la même année. Le Cardinal de Richelieu qui la trouvoit fort à la bienséance de son Maître, & d'autant plus, disoit-il, que c'étoit une conquête faite avec les Troupes & l'argent du Roi, auroit

1638. bien voulu difpofer adroitement Weymar à la lui céder. Il n'oublia rien pour cela. Le Comte de Guébriant eut des ordres fecrets pour faire réüffir la chofe à la fatisfaction de la Cour. Mais foit que Weymar foupçonnât quelque chofe de l'ordre apporté à Guébriant par l'Ecuïer de Richelieu : foit que ce fût un effet de fa réfolution de garder pour lui la place la plus forte de l'Allemagne & la plus importante par fa fituation ; il déconcerta les projets du Cardinal, en y mettant avec une Garnifon Allemande un Gouverneur mécontent de la Cour de France. Ce fut Jean Louïs d'Erlach, Seigneur de Caftel, fon Général-Major. Et il falut que les François fe contentaffent de l'honneur de marcher les premiers, lorfque l'Armée victorieufe entra dans la place.

Tentatives inutiles du Roi & de la Reine d'Angleterre pour le racommodement de Marie de Medicis avec Louïs XIII.

1639. Pendant ce tems-là, le Roi & la Reine d'Angleterre mettoient tout en ufage, pour racommoder Marie de Medicis avec fon Fils. Henriette, touchée de la longue disgrace de fa Mère, prit toutes les précautions imaginables pour y réüffir. Elle demanda même, fous prétexte de rétablir fa fanté, la permiffion de venir en France, pour s'aboucher avec le Roi fon Frère. Toutes ces tentatives furent inutiles. Quoiqu'on fît protefter au Cardinal que ce n'étoit que par fon entremife que Marie de Medicis vouloit faire fa paix, il avoit trop d'intérêt de l'écarter pour y confentir. Il projettoit de fe faire déclarer Régent du Roïaume après la mort de Louïs XIII. On difoit même que pour accoûtumer les peuples à le voir revêtu de cette grande digni-

tié,

té, il prétendoit engager le Roi à faire tous les ans un voïage vers l'endroit de la frontière où ſa préſence ſeroit plus néceſſaire, & à lui donner la Régence du Roïaume en l'abſence de Sa Majeſté. Mais ſoit qu'il n'oſât propoſer ce deſſein à ſon Maître, qu'il connoiſſoit ſoupçonneux & défiant : ſoit que le Roi le rejettât, comme il fit en certaines rencontres, ce Miniſtre ambitieux vit échouër ſon projet. 1639.

Personnes qui prétendent à la Régence après la mort du Roi.

Il n'étoit pas le ſeul qui portât ſes vuës ſi haut. Trois autres perſonnes y aſpiroient à plus juſte titre, après la mort de Louïs, que ſa ſanté foible & chancelante ne faiſoit pas regarder comme fort éloignée. Marie de Medicis y pouvoit prétendre, comme aiant déja été Régente durant la Minorité de ſon Fils. La Reine y prétendoit en qualité de Mère du Daufin, & le Duc d'Orléans briguoit cette place en qualité d'Oncle. Nous avons déja vu une partie des raiſons pour leſquelles Louïs XIII., également prévenu contre ſa Femme & ſon Frère, auroit voulu les exclure de la Régence. Pour ce qui eſt de ſa Mère, la voix de la nature & du ſang ne lui parloit pas plus favorablement pour elle. Richelieu de ſon côté, qui ſe flatoit d'éloigner facilement la Reine & Gaſton, n'avoit garde de rappeler en France une troiſième concurrente.

Réponſe du Roi à une Lettre de la Reine d'Angleterre ſur ce ſujet.

Les intrigues qu'on diſoit qu'elle avoit formées tant de fois contre le bien d'Etat, & les liaiſons étroites qu'elle avoit priſes avec les Ennemis de ſon Fils, étoient un prétexte ſpécieux de la tenir à l'écart, juſqu'à la concluſion d'une paix ſolide entre Louïs & la Maiſon d'Autriche. Mais ſi

1639. ces vuës de Politique devoient suspendre les témoignagnes de son affection pour la Reine sa Mère, devoient-elles la priver des alimens qu'un Fils doit à ceux qui lui ont donné le jour? Marie de Medicis demandoit au moins qu'on la tirât de la misère & de la nécessité de demander son pain: que si l'on ne pouvoit pas obtenir du Roi qu'elle retournât à la Cour, on lui obtînt du moins la permission de vivre en quelque lieu de France qu'il voudroit, où il pourvût à son entretien. Cependant on lui refusa l'un & l'autre. Toute la réponse qu'on lui fit faire fut qu'elle devoit commencer par chasser de sa maison tous ceux qu'on lui désigneroit, & attendre, dans une résignation absoluë aux volontez du Roi, les ordres qu'il jugeroit à propos de lui envoïer. Qui ne voit que tout son crime étoit de ne vouloir pas vivre en bonne intelligence avec un domestique ingrat, que le Roi lui-même ménageoit sans l'aimer?

Vie du Card. de Richelieu, par Mr. le Clerc.

Le Vassor, Hist. de Louis XIII.

On fait le procès au Duc de la Valette.

L'affaire du Duc de la Valette n'alloit pas mieux. Sa fuite hors du Roïaume n'empêcha pas qu'on ne lui fît son procès. Au contraire, au crime de trahison dont on l'accusoit pour avoir pu & n'avoir pas voulu prendre Fontarabie, on ajoûtoit celui de félonie, parce qu'il étoit sorti de France sans la permission de Sa Majesté. Tel étoit le sort malheureux des grans Seigneurs suspects à Richelieu durant son Ministère. S'ils demeuroient en France, on retenoit les uns dans une longue prison, & l'on faisoit condamner les autres par des Juges iniques & subornez. S'ils s'enfuïoient pour éviter la persécution de l'impitoïable Cardinal, on

les déclaroit coupables du crime de félonie, 1639.
ou du moins on les dépouilloit de leurs biens. On avoit fait faire en Guïenne des informations contre le Duc. Le Roi ordonna qu'elles fussent communiquées au Procureur-Général du Parlement de Paris, afin qu'il prît ses conclusions & demandât un *Décret de prise de Corps* contre l'Accusé. Tous les Juges furent mandez à S. Germain en Laïe conjointement avec le Cardinal; & le Roi, chose inouïe jusqu'alors! voulut présider lui-même au Jugement criminel d'un de ses sujets. En vain le Premier Président répréſenta au nom de ses confrères, qu'ils ne pouvoient dire leur avis que dans le Parlement. Que s'il plaisoit à Sa Majesté d'y renvoïer l'affaire selon les Ordonnances, on y procéderoit dans les formes à l'instruction du procès. Le Roi tint ferme à vouloir qu'ils opinassent *au fonds*, & chacun fut de l'avis des conclusions.

Journal de Bassomp. Tom. II. Vie du Duc d'Epernon. Liv. XII.

Le seul Bellièvre, second Président au Parlement, témoigna véritablement du courage & de la probité. Il remontra avec force la justice du renvoi de l'affaire au Parlement. Il dit qu'il étoit pernicieux d'intimider ainsi les Juges, de ne leur pas laisser la liberté de parler selon leur Conscience, & déclara qu'il persistoit dans son premier sentiment. Je ne rapporterai point ici les basses flateries & les prévarications criantes des autres Magistrats dévouez à la Cour. Il suffit de dire que les Ducs & Pairs, le Chancelier, le Cardinal & le Roi opinèrent conformément aux conclusions. Que sur cela il fut rendu le jour suivant un Arrêt du Conseil à S. Germain en Laïe. Que le 24.

Fermeté du Président Bellièvre.

1639. de Mai les mêmes personnes s'y rendirent encore pour le jugement définitif du procès commencé. Qu'on y prit les conclusions du Procureur-Général, qui alloient à la mort, & qu'après qu'on fut allé aux opinions, dont le Roi & son Ministre eurent sujet d'être contens, quoi-que Bellièvre déclarât encore fortement qu'il ne pouvoit être de l'avis de ses confrères, le Roi parla à son tour, & condamna le Duc de la Valette son beau-frère * à perdre la tête. En exécution de l'Arrêt, le Duc fut décapité en effigie le 8. Juin à Paris, à Bourdeaux & à Baïonne.

Défaite des François devant Thionville.

Le Marquis de Feuquières ne fut pas plus heureux devant Thionville, que le Duc de la Valette l'avoit été l'année précédente devant Fontarabie. Thionville étoit bien fortifiée, & quoi-que Feuquières ne manquât ni d'habileté ni de courage, il sentit une extrème répugnance à s'y attacher avec huit ou neuf mille hommes de pié & quatre mille Chevaux seulement. C'étoit peu de forces pour une entreprise de cette nature. Mais la crainte de déplaire à un Ministre, qui ne pouvoit souffrir aucune contradiction, l'obligea d'obéïr aveuglément. Il ramassa donc ses Troupes avec assez de lenteur & prit ses logemens devant la place. Il eut cet avantage, dit le Maréchal de Bassompierre, que les ennemis ne s'imaginant point qu'il voulût attaquer une place si forte, ils y laissèrent une Garnison assez modique. Les choses étoient en cet état, lorsque le Général Picco-

Journal de Bassomp. Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu.

* *Il avoit épousé en prémières nôces Gabrielle de Bourbon légitimée de France, Sœur du Roi.*

colomini vint le 7. Juin avec une nombreuſe Armée donner dans les quartiers des François, non encore bien retranchez, & fort éloignez les uns des autres. Il en force un, entre dans le camp, ſuit ſa victoire, & défait les Régimens l'un après l'autre, ſans trouver beaucoup de réſiſtance. La Cavalerie s'étant lâchement retirée, Piccolomini vint enfin donner ſur le Parc de l'Artillerie mieux retranché. Le Général Feuquières y avoit raſſemblé quelques Troupes qui périrent. Il fut bleſſé lui-même, pris & mené à Thionville où il mourut un an après de ſes bleſſures. L'Artillerie, les munitions, les vivres demeurèrent aux ennemis. Il y eut plus de ſix mille hommes tuez & un grand nombre de priſonniers. 1639.

Piccolomini fier de ſa victoire, ſe flatoit que tout lui ſeroit deſormais poſſible, & qu'il pénétreroit bien avant dans la Champagne ouverte de tous côtez. Pour s'en aſſurer l'entrée, il réſolut d'aſſièger Mouzon, dont les courtines foibles & baſſes avoient été entamées en pluſieurs endroits. Il ſe préparoit à donner un aſſaut, tant par les brêches qu'avec des échelles qu'il avoit fait mettre de tous côtez, lorſque le Maréchal de Châtillon * avec le débris de l'Armée de Feuquières, qu'il avoit ramaſſé, arrive près de Mouzon avant l'exécution du projet de Piccolomini. Ce Général de l'Empereur craignant d'avoir l'Armée Françoiſe ſur les bras, pendant que la ſienne ſeroit aux mains avec les aſſiègez, fait repaſſer toutes ſes Troupes du côté de Luxembourg, & les met en bataille,

Levée du ſiège de Mouzon par les Impériaux.

Mémoires du Baron de Sirot. Tom. II.

* *Gaſpard de Coligny, III. du nom.*

1639. le. Les deux Armées demeurèrent en présence depuis cinq heures du matin jusqu'à la nuit. Pendant ce tems-là il y eut de continuelles escarmouches. Un grand nombre de gens fut tué de part & d'autre. Le Maréchal de Châtillon voïant le chemin ouvert au secours de la Place, ordonne au Comte de Saligni de s'y jetter avec deux mille hommes. Piccolomini, qui en avoit quinze ou seize mille, abandonne néanmoins ses retranchemens avec assez de confusion. Il ne vouloit pas hazarder un combat. Son dessein étoit de tenter le secours de la Ville d'Hedin fort pressée par la Meilleraïe, * Grand-Maître de l'Artillerie. Châtillon avoit eu ordre d'aller attaquer Ivoi, qu'il avoit déja pris une fois, en cas qu'il le pût faire sans s'exposer à un danger pareil à celui de Feuquières. Il profitoit du malheur de ce Général. Depuis sa disgrace l'emploi de Châtillon en devenoit plus beau & plus considérable. Aussi promit-il des merveilles. Ivoi fut emporté & ensuite rasé.

Prise d'Ivoi.

Prise d'Hedin.

Lettre du Roi au Maréchal de Châtillon.

La prise d'Hedin suivit bien-tôt après. C'étoit, dit le Roi qui alla voir les travaux de ce siège auquel il prenoit grand intérêt, la meilleure place & la plus régulièrement fortifiée qui se pût voir. Sa situation est si avantageuse, qu'encore qu'elle soit dans un fond, il n'y a rien qui la commande & qui l'incommode. Le siège n'en dura que six semaines. Le Gouverneur prévint l'assaut général & rendit la place le 29. Juin, plûtôt que les Assiègeans ne s'y attendoient. Le Roi, charmé d'un avantage qui réparoit le

* *Charles de la Porte.*

le malheur de Thionville, entra dans Hedin par la brêche, & quand il fut dessus, il donna le bâton de Maréchal à la Meilleraïe. Action, dit le Baron de Sirot, qui n'avoit point eu d'exemple dans nos Histoires. Que cet honneur fût accordé au mérite de la Meilleraïe, où à la recommandation du Cardinal son proche parent, ou à la faveur naissante du jeune Cinq-Mars * dont le Maréchal avoit épousé la Sœur; il est certain qu'il fut accompagné d'une grande distinction, & que le Roi parut très-content de ses services. Il étoit actif, vigilant, & soigneux d'apprendre ce qu'il ne savoit pas. Il s'informoit des uns & des autres. Dans les Conseils, il recevoit fort bien les avis de ses subalternes. Après cela il en faisoit un résultat dans sa tête, & donnoit le sien fort à propos & fort juste. C'est le témoignage que Puisegur ** qui commandoit les travaux devant la Place, en rendit à Sa Majesté, qui le fit venir exprès dans son Cabinet, pour lui demander quel homme c'étoit que le Grand-Maître.

1639.

Mémoires de Sirot & de Puisegur.

Mémoires de Puisegur.

La Campagne des François dans le Païs-Bas finit par cette conquête, & par un avantage remporté sur un quartier des Croates de l'Armée du Cardinal Infant. Mais ce ne fut pas la seule perte que firent les Espagnols cette année. La victoire remportée par la Flote des Provinces-Unies sur cel-

Victoire de la Flote des Provinces-Unies sur celle d'Espagne.

Journal de Bassomp. Tom. II.

* Henri Coiffier, *dit*, Ruzé d'Effiat, *Capitaine aux Gardes, puis Maître de la Garderobe du Roi Louïs XIII. & Grand Ecuïer de France.*

** *Jaques de Châtenet, Seigneur de Puisegur, Colonel du Régiment de Piémont, puis Lieutenant-Général des Armées du Roi.*

1639. celle d'Espagne acheva de les déconcerter. Martin Tromp, Amiral des Etats Généraux, qui étoient alors unis avec la France contre l'Espagne, attaqua premièrement près de Gravelines une Escadre Espagnole de dix gros Vaisseaux, quatre Fregates & cinq Flûtes. Après un combat de six heures, l'Amiral de Dunkerque, hors d'état de tenir plus long-tems la Mer, alla échouer sur un banc de sable. On fut contraint de mettre le feu au Vice-Amiral, de peur qu'il ne tombât entre les mains des Hollandois, qui avoient déja pris deux Vaisseaux & les quatre Frégates. Quinze cens Soldats Vallons périrent dans cette occasion, & six cens furent faits prisonniers. Cet avantage fut suivi d'un autre encore plus considérable. Le Roi d'Espagne avoit assemblé dans les Ports de Galice ses meilleurs Vaisseaux. Richelieu, averti qu'ils étoient destinez à porter de l'argent & un grand renfort dans le Païs-Bas, fait ordonner à Henri de Sourdis, Archevêque de Bourdeaux, d'aller au devant de la Flote ennemie avec celle de France, & de l'assièger à la Corogne. Le Prélat enferma les Espagnols dans ce Port & se mit en état de les battre. Mais une furieuse tempête l'aiant contraint de se mettre en haute Mer, la Flote d'Espagne profita de cet intervalle pour prendre la route de Flandre. Elle étoit composée de soixante & dix-sept Vaisseaux, parmi lesquels il y avoit des Galions d'une grandeur extraordinaire. Mais l'honneur de cette défaite étoit encore réservé à Tromp. Avec treize Vaisseaux seulement, il eut le courage d'attaquer l'Armée Navale d'Espagne dans la Man-

Lettres de Grotius.
Vittorio Siri Memorie Recondite.

Manche entre Calais & Douvres. Sa petite Flote augmenta bien-tôt à cause du voisinage des Ports de Hollande & de Zélande. L'Amiral Espagnol, quoi-que supérieur de beaucoup, n'avoit osé engager un combat. Il s'étoit retiré aux Dunes d'Angleterre. L'Amiral Hollandois l'y suit & le canonne. Seize gros Vaisseaux Espagnols, qui portoient tout l'argent & un bon nombre de Soldats, s'étoient déja échapez à la faveur d'un brouillard, & étoient entrez dans les Ports de Flandre. Le reste de la Flote, à qui les vivres & les munitions manquoient, tâcha d'en faire de même. Mais Tromp l'observoit si bien & la suivoit de si près, qu'il lui brûla plusieurs Vaisseaux, se rendit Maître de quelques-uns, & en coula d'autres à fonds. Cette déroute coûta au Roi Philippe plus de six mille Soldats ou Matelots, seize Vaisseaux, & un butin considérable que Tromp fit sur lui, avec lequel il rentra triomphant à Rotterdam. 1639.

Négociation de la France pour avoir Brisach & les autres conquêtes du Duc de Weymar. Mort de ce Duc. *Le Vassor, Histoire de Louis XIII.*

Le Duc de Weymar & le Comte de Guébriant s'étoient rendus, dès le Printems, Maîtres de plusieurs Places importantes dans la Franche-Comté. Louïs & son Ministre toûjours ardens à obtenir du Duc la cession de Brisach étoient bienaises de l'occuper à prendre une Province qu'on projettoit de lui offrir comme un dédomagement de ses autres conquêtes. Dès qu'ils eurent appris la nouvelle de sa mort *, ils cherchèrent tous les moïens possibles d'attirer ses Officiers & ses Troupes au service de la France. L'argent n'y fut pas épargné. Erlach, en qualité

* *Arrivée à Neubourg le 18. Juillet.*

1639. lité de Gouverneur de la Place, étoit celui qu'on devoit ménager avec le plus de soin. Guébriant, qui étoit chargé de cette affaire, y fut encore engagé par les plus grandes espérances. Ses instructions regardoient aussi Rheinfeld, Fribourg, & les autres conquêtes de Weymar situées au delà du Rhin. Les Directeurs & autres Chefs de l'Armée du feu Duc, contens des avances de Louïs, résolurent d'écouter ses Ministres, & de se donner à lui, en cas que quelqu'autre ne leur offrît pas un parti plus avantageux. Erlach sur tout, qui pensoit peut-être à succéder au commandement de l'Armée de Weymar, ne promettoit rien moins que de mettre à bas la Maison d'Autriche avec ses Alliez, si Louïs vouloit suivre ses avis. Maïs on ne laissa pas d'envoïer le Duc de Longueville * en Allemagne, comme on l'avoit résolu. L'Empereur & le Duc de ** Bavière agissoient de leur côté, & faisoient des propositions aux mêmes Directeurs. Ceux-ci les écoutoient, apparemment pour donner de la jalousie & de l'inquiétude à la Cour de France, afin d'en obtenir plus facilement une partie de leurs demandes. Mais il étoit difficile que des Officiers, qui avoient si long-tems porté les armes contre Ferdinand & contre Maximilien, attendissent d'eux des avantages réels & effectifs. Ceux qu'auroit pu offrir la Suède auroient été plus sûrs. L'Agent de cette Couronne sollicitoit vivement les Of-

* *Henri d'Orléans, II. du nom.*

** *Maximilien, à qui l'Empereur avoit fait donner l'Electorat & le Haut-Palatinat en 1623.*

Officiers & les Soldats de rentrer au ſervice 1639.
de la Fille de Guſtave, ſous lequel ils avoient autrefois remporté tant de victoires. Mais Chriſtine n'étoit pas en état de donner de l'argent. La crainte de ſe brouiller avec Louïs, fit même qu'elle parut ſe déſiſter de ſes prétenſions, depuis que Guébriant s'étoit plaint que les Suédois le traverſoient dans ſa Négociation. N'oſant plus agir pour eux-mêmes, ils apuïèrent les ſollicitations de l'Electeur Palatin, qui comptoit ſur l'argent du Roi d'Angleterre ſon Oncle. Comme cet argent n'étoit pas ſi prêt que celui de la France, le Palatin échoua, auſſi bien que les Ducs de Brunswick & de Lunebourg qui avoient le même deſſein que lui. Enfin après pluſieurs Conférences tenuës entre le Roi de France & les Officiers du feu Duc de Weymar, & pluſieurs conteſtations de part & d'autre, le Traité fut conclu & ſigné à Briſach le 9. d'Octobre. On convint que les Places ſeroient incontinent remiſes à Louïs, qui pourroit y établir tels Gouverneurs qu'il voudroit, avec une Garniſon mipartie d'Allemans & de François; le premier Article qui fut paſſé, étoit en faveur du Duc de Longueville, déclaré Général des Armées du Roi ſur le Rhin. Voïons maintenant ce qui ſe paſſa en Piémont.

Affaires de Piémont.

Les Princes Maurice & Thomas de Savoïe vouloient ôter à la Ducheſſe * Douairière, leur belle-ſœur, la Régence du jeune

** Chriſtine de France, Fille de Henri le Grand & de Marie de Medicis, qui avoit épouſé en 1619. Victor Amédée, Duc de Savoïe, mort en 1637.*

1639. ne Charles-Emanuel son Fils. Aidez par le Marquis de Leganez Gouverneur du Milanez, qui les apuïoit de toutes les forces du Roi d'Espagne en Italie, ils avoient déja fait de grans progrès dans le Piémont & dans le Montferrat. Ils étoient même venus jusqu'à Turin & s'étoient rendus Maîtres de la Place par le moïen des intelligences que le Prince Thomas & ses Sœurs y avoient ménagées. Tout menaçoit la Duchesse d'un soûlèvement général des Piémontois mécontens de sa Régence. Elle avoit reçu ce jour-là deux ou trois avis de la conspiration formée. Mais n'aiant pas assez de forces pour s'y opposer, elle emporta ses pierreries & se retira dans la Citadelle, qui étoit demeurée au jeune Duc par la fidélité du Gouverneur. Les forces du Roi étant la plûpart retirées en France, celles qui restoient dans le Païs ne purent faire tête aux Ennemis. Tout ce qu'on put faire, fut de mander en diligence les Généraux François, qui, perdant l'espérance de reprendre Turin, jettèrent du moins un renfort considérable dans la Citadelle, & obtinrent une trève de deux mois. Leganez victorieux de tous côtez, n'y auroit pas consenti si facilement, sans la mesintelligence qui commençoit à se former entre les Princes de Savoïe & lui. Ils étoient convenus que toutes les Places qui se prendroient par l'Armée Espagnole demeureroient au Roi Catholique, & que les deux Princes garderoient celles qui se déclareroient pour eux, & qui leur ouvriroient les portes. Quand, après la prise de Turin, on vint à délibérer sur l'attaque de la Cita-

Journal de Bassomp. Tom. II. Mémoires du Maréchal du Plessy-Praslin.

Citadelle, Maurice & Thomas demandèrent des assurances que cette Place & les autres du Piémont, gagnées plûtôt par l'attachement du Peuple aux deux Frères, que par les armes d'Espagne, leur seroient remises. Comme on ne leur donnoit point sur cela de parole positive, ils craignirent que les Espagnols n'eussent formé le dessein de s'emparer du Piémont, & ne se soucièrent pas d'aider Leganez à devenir Maître de la Capitale des Etats de leur Neveu. Résolution dans laquelle plusieurs Princes d'Italie, allarmez des avantages remportez par l'Espagne, tâchoient de les confirmer. 1639.

Dans cette extrémité où se trouvoit la Duchesse, que le Cardinal de la Valette avoit bien de la peine à défendre contre les Princes ses beaux-frères, que pouvoit-elle faire de mieux que de ménager le Cardinal de Richelieu, afin qu'il pressât Louïs d'assister puissamment sa Sœur? Le seul parti qu'il semble qu'elle eût à prendre étoit de se jetter entre ses bras & d'envoïer son Fils & ses Filles en France. On lui faisoit entendre qu'il n'y avoit point d'expédient plus capable d'arrêter les Princes de Savoïe & de faire lâcher prise au Roi d'Espagne, que de remettre à Louïs autant de Places que les Espagnols en occupoient. Christine sentoit une extrême répugnance à recevoir Garnison Françoise dans ses Places; mais on ne lui promettoit du secours qu'à cette condition; & c'étoit le moïen d'obliger le Pape & les Princes d'Italie de penser à eux, & de s'entremettre afin que tout fût restitué à la Duchesse. Ainsi Richelieu couvroit les artifices dont il se servoit

1639. voit pour ſe rendre Maître des Enfans, des Places, & des principaux ſujets d'une Princeſſe aveuglément complaiſante pour le Roi ſon Frère. Après une longue Négociation, le Cardinal de la Valette & d'autres avoient enfin obtenu d'elle par un Traité, qu'il y auroit Garniſon Françoiſe dans Carmagnole, Savillan, & Quieraſque, & le Traité portoit que c'étoit pour les garantir de l'invaſion de l'Ennemi, & les conſerver au Duc de Savoïe. Je ne m'étens pas ſur tous ces événemens, qui apartiennent proprement à l'Hiſtoire de Louïs XIII. Je me contente de les rappeler, pour donner une idée de l'état où étoient les choſes, lorſque Louïs XIV. monta ſur le Trône.

Opérations de la Campagne dans le Rouſſillon. Siège de Salces.

Tout ſe diſpoſoit du côté des Pirenées pour les opérations de cette Campagne. Le Prince de Condé avoit obtenu le commandement de l'Armée qui devoit agir dans le Rouſſillon. Il vint au mois de Juin avec ſeize mille hommes & une bonne Artillerie aſſiéger Salces. Le Maréchal de Schomberg * Gouverneur de cette Province, s'alla poſter à une lieuë & demie de cette Ville du côté de Perpignan, pour couvrir le ſiège & pour donner de la jalouſie aux Eſpagnols, qui s'imaginoient que les François en vouloient à cette Place. Salces n'étoit qu'un petit Château à l'entrée du Rouſſillon, mais aſſez bien fortifié à l'ancienne manière. Le Prince de Condé, qui alloit tantôt au ſiège & tantôt à l'Armée du Maréchal de Schomberg, eut le tems de faire avancer les travaux & d'emporter Salces l'é-

* *Charles de Schomberg, mort en 1656.*

l'épée à la main, dans le mois de Juillet. 1639.
Une partie de la Garnison fut tuée, & l'autre demeura prisonnière de guerre. Fier de ce succès, le Prince s'avance dans le Roussillon & prend encore un Château nommé Canet. Au premier bruit de cette irruption des François, la Catalogne s'allarme & fait des efforts surprenans. Le Marquis de los Balbazez, Maître de la Campagne, vient le 20 Septembre remettre le siège devant Salces, qui avoit été emportée par les François avant qu'elle pût être secouruë. Espenan, qui en avoit été fait Gouverneur, se prépare à la bien défendre avec sa Garnison composée de trois Régimens. On ne se remuoit pas moins en Languedoc pour contribuer à sauver la nouvelle conquête. Le Prince de Condé attendoit à Narbonne un nouveau renfort de Troupes, pour marcher au secours de Salces vers le milieu d'Octobre. A la tête de vingt mille hommes de pié & de quatre mille chevaux, il jetta la consternation & l'épouvante parmi les Ennemis qui ne l'attendoient pas. Le Général Espagnol craignant que les pluïes de l'Automne ne déconcertent son projet, se met en tête d'emporter aussi Salces l'épée à la main, & se rend Maître des dehors. Mais la brave résistance des Assiègez lui cause une si grande perte, qu'il prend la résolution de hazarder moins en attaquant le corps de la Place. Le Maréchal de Schomberg & les plus habiles Officiers François étoient d'avis d'attaquer les Lignes des Ennemis encore imparfaites. Cet avis ne fut pas du goût du Prince de Condé. Il préféra celui de quelques-uns, qui opinoient

Histoire de Louis XIII.

1639. à différer l'attaque jusqu'au lendemain. Il étoit peut-être bien-aise de contredire Schomberg, qu'il savoit ne lui vouloir pas de bien, & qui avoit du dépit de servir sous lui dans son Gouvernement. Quoi-qu'il en soit, il eut sujet de se repentir de n'avoir pas suivi son conseil. Un orage épouvantable survenu la nuit même, des éclats de tonnerre effroïables & continuels, une pluïe extraordinaire & les torrens tombant impétueusement des montagnes, qui avoient inondé son Camp & dispersé ses Troupes effraïées, lui firent manquer l'occasion. Les Espagnols, quoi-qu'incommodez aussi bien que les François du déluge inopiné, furent néanmoins plus constans. Ils se moquèrent de leur fuite précipitée, & continuèrent le siège.

Salces reprise par les Espagnols apres avoir été prise par les François.

Le Prince de Condé aiant ramassé environ quatorze mille hommes de ses Troupes dispersées par l'orage, revint le 14. Novembre & attaqua les Lignes des Assiègeans. Mais il les trouva en si bon état & si vigoureusement défenduës par les Espagnols & par les Italiens, sous la conduite du Marquis de Torrecusa, qu'il fut contraint de se retirer vers Narbonne avec une perte considérable. Richelieu averti de ces disgraces, & chagrin de ce qu'on crioit contre son opiniâtreté à confier la conduite des Armées à un Prince qu'il n'estimoit pas, envoïa le Marquis de Coislin en Languedoc avec des ordres pressans de faire une nouvelle tentative pour sauver Salces. Le Prince feignit de vouloir s'en retourner & rejetta la faute du mauvais succès sur Schomberg. Mais il n'en fut pas de même qu'à Fon-

Fontarabie. Schomberg, qui étoit autant aimé du Cardinal, que la Valette en étoit haï, avoit eu la sage précaution d'écrire de bonne heure à Son Eminence, pour la prier instamment de ne pas croire aveuglément ce que le Prince pourroit dire, pour rejetter sur les Officiers subalternes de l'Armée les fautes qu'il pourroit faire cette année, s'il arrivoit qu'il réüssît aussi mal dans le Roussillon, qu'il avoit fait l'année précédente en Biscaïe. Enfin après quelques tentatives inutiles, Espenan pressé vivement par les Espagnols, capitula à la fin de Decembre, & promit de rendre la Place en cas qu'elle ne fût pas secouruë dans le 6. Janvier suivant. Mr. le Prince se présenta le même matin pour en tenter le secours. Mais la chose aïant été jugée entièrement impossible, Espenan en sortit le 7. avec sa Garnison.

1639.

Journal de Bassomp. Tom. II.

Les armes du Comte d'Harcourt étoient plus heureuses dans le Piémont. Il avoit été tiré du commandement de la Flote du Levant, pour remplir seul la place du Cardinal de la Valette mort *, & du Duc de Longueville substitué au Duc de Weymar. Un des premiers exploits de ce Comte, fut de tailler en pièces quatre cens chevaux sortis de Chiers, & d'attaquer ensuite la Place qu'il prit. Puis étant allé présenter bataille au Marquis de Leganez & au Prince Thomas, joints ensemble, ils ne la voulurent pas accepter d'abord. Le combat fut differé jusqu'au passage de l'Armée Fran-

Avantage considerable remporté en Piémont par le Comte d'Harcourt.

Vie de Richel. par Aubery. L. VI. ch. 60.

 çoi-

* *Le 28. Septembre à Rivoles près de Turin. Il se nommoit Louïs de la Valette de Nogaret.*

1639. çoise *à la Rotta*. L'occasion de la battre parut plus favorable en cet endroit à Leganez & à Thomas. Harcourt commença la charge, attaqua les Ennemis supérieurs de la moitié, & remporta sur eux une victoire complette.

Le Roi fait un voïage du côte de Sedan. & pourquoi.

Le Roi étoit alors en Bourgogne. Après la prise d'Hedin, le Cardinal lui avoit persuadé de visiter sa frontière de Champagne, peut-être dans le dessein de surprendre Sedan, ou d'intimider tellement le Comte de Soissons *, qui s'y étoit retiré, que ce Prince, inébranlable dans sa résolution de ne se mettre jamais à la discrétion du Ministre, cherchât enfin à s'accommoder avec le Roi.

Mémoires du Card. de Retz.

Le motif de cette retraite du Comte de Soissons, étoit de pourvoir à sa sureté, qu'il ne pouvoit trouver à la Cour. Il avoit donné beaucoup de jalousie au Cardinal par son courage, par ses manières gracieuses, & par sa dépense; il étoit de plus intimement bien avec *Monsieur*, & il avoit sur tout commis le crime capital de refuser le Mariage de Madame d'Aiguillon **, Nièce de Richelieu. Comme il ne pouvoit douter que le Ministre ne cherchât tous les moïens de le perdre, il s'étoit retiré dans cette Principauté, qui apartenoit en Souveraineté au Duc de Bouillon ***. Il avoit ecrit au Roi en y arrivant, pour l'assurer de sa fidélité, & lui avoit promis de ne rien entreprendre contre son service pendant tout le séjour qu'il feroit en ce lieu-là. Il lui avoit

* *Louis de Bourbon, Comte de Soissons.*

** *Marie de Wignerode, Duchesse d'Aiguillon.*

*** *Frederic Maurice de La Tour d'Auvergne, Prince de Sedan, Duc de Bouillon.*

avoit tenu fidèlement sa parole jusqu'alors, & il se défendit encore toute cette année & la suivante des instances des Espagnols, qui lui faisoient des offres considérables, & des importunitez des siens, qui le vouloient porter au mouvement. Mais rien ne le put défendre des inquiétudes du Cardinal de Richelieu, qui lui faisoit faire tous les jours, sous le nom du Roi, des éclaircissemens fâcheux, dont le détail seroit trop long à déduire ici. Il suffit de marquer que ce Ministre, contre ses intérêts, précipita enfin le Comte dans la guerre civile, comme nous le dirons dans la suite, par des chicannes que ceux qui sont favorisez de la fortune à un certain point, ne manquent jamais de faire aux malheureux. Le Roi demeura plusieurs jours aux environs de Sedan, à Doncheri & à Mouzon, & revint ensuite à Dijon. 1639.

Il fait difficulte de recevoir le Nonce du Pape.

Scoti, nouveau Nonce du Pape, y arriva peu de tems après. L'occasion de chagriner la Cour de Rome parut favorable. Le Roi demandoit depuis long-tems un Chapeau de Cardinal pour Jules Mazarin, son Ambassadeur Extraordinaire en Piémont. Il s'étoit engagé à ne recevoir aucun Nonce ordinaire en France, à moins qu'on ne le contentât sur cet article. Sa Majesté fit savoir ses intentions au Ministre du Pape Urbain, par Chavigni Secretaire d'Etat. Il lui déclara que le Roi son Maître s'étonnoit de ce que le Maréchal d'Etrées, son Ambassadeur à Rome, ne lui avoit rien écrit du rappel de Bolognetti, Nonce ordinaire en France, & de la nomination de Scoti à la place de l'autre. Qu'il trouvoit

1639. étrange que l'un eût été rappelé, & l'autre nommé à la Nonciature, sans en avoir donné connoissance à l'Ambassadeur de France, selon ce qui se pratique ordinairement à Rome en ces occasions. Que Louïs croïoit que ce changement ne se feroit point, sans que le Pape lui eût donné premièrement des assurances touchant la demande qu'il faisoit en faveur de Mazarin. Que ce n'étoit pas que la personne de Scoti lui fût desagréable, puisqu'au contraire il avoit desiré de l'avoir; mais que tout ce qu'il pouvoit faire, étoit de le recevoir en qualité de Nonce extraordinaire. Louïs XIII. fit à peu près alors, ce que son Fils a fait de nos jours contre le Pape Innocent XI. Les esprits s'aigrissoient de plus en plus à Rome & en France. On donna ordre à Scoti de s'abstenir de l'audience du Roi, & l'on défendit aux Prélats du Roïaume d'avoir aucune communication avec lui. Scoti de son côté suscitoit de grans embarras à la Cour, par le moïen du Cardinal de la Rochefoucaut & de quelques Prélats dévouez au Pape. Quelque fracas que fissent ces brouilleries, les gens d'esprit s'en moquoient & savoient bien que Richelieu en étoit le principal Auteur. Son amitié pour Mazarin, qui s'étoit aveuglement dévoué à lui, & son projet d'avoir pour Successeur dans son Ministère un Etranger, qu'une juste reconnoissance obligeroit à soûtenir la Maison & les Créatures de son bienfaiteur, l'avoient obligé de persuader au Roi de le substituer à la place du P. Joseph, Capucin, dont la nomination au Cardinalat avoit été révoquée

quée à sa mort. La Cour de Rome sembloit devoir agréer celle de Mazarin, Italien de naissance, & redevable des premiers commencemens de sa fortune à la Maison Barberine. Cependant elle fit difficulté de la recevoir, de peur de mécontenter l'Empereur & le Roi d'Espagne, par une préférence qui devoit les choquer. L'un demandoit justement dans le même tems un Chapeau rouge pour le Prince Renaud d'Este, Frère du Duc de Modène, qui servoit actuellement en Italie, de la Maison duquel le Pape n'étoit pas autrement satisfait : & l'autre pour l'Abbé Perretti, petit-neveu du Pape Sixte V. & issu de la Maison de Montalte, ennemie des Barberins. Cette conjoncture, propre à faire penser à Urbain, que Louïs, opposé par tout ailleurs à l'Empereur & au Roi d'Espagne, agissoit alors de concert avec eux pour le chagriner, fit qu'il ne donna point de parole positive au Maréchal d'Etrées, quoi-que d'ailleurs le Pape fût assez bien intentionné pour Mazarin, ancien domestique du Cardinal Antoine son Neveu. Ce délai & le refus de l'expédition des Bulles que Richelieu demandoit pour les Abbaïes de Cîteaux & de Prémontré, étoit ce qui l'aigrissoit contre le Pape, qui céda pourtant à la fin, comme la suite nous le fera connoître. Tel est l'embarras de la Cour de Rome, quand quelques Couronnes de sa Communion lui proposent pour le Cardinalat des Sujets desagréables. Elle a tant d'intérêt à ménager ces Puissances, que si elles persistent à soûtenir leur nomination jusqu'au bout, le Pape ne peut se dispenser d'agréer tôt ou tard ceux qui lui sont proposez. 1639.

1639. La fin de cette année eſt remarquable par une entrepriſe hardie & bien conduite. C'eſt le paſſage de l'Armée de France au delà du Rhin le 28. Decembre, dont les ſuites furent auſſi heureuſes pour Louïs XIII., que funeſtes à la Maiſon d'Autriche & à ſes Alliez. Après la concluſion du Traité dont j'ai parlé, avec les Directeurs de l'Armée du feu Duc de Saxe-Weymar, le Duc de Longueville, reconnu Général par les Allemans auſſi bien que par les François, fit avancer ſon Armée dans le Bas-Palatinat. Le deſſein de ſurprendre Spire & Maïence fut déconcerté par la vigilance & l'activité des Généraux de l'Empereur & du Duc de Bavière. De trois moïens mis en délibération dans le Conſeil de guerre, pour faire ſubſiſter l'Armée qui manquoit de vivres & de fourages, le paſſage du Rhin, propoſé par le Comte de Guébriant, fut celui que l'on préféra. L'obſcurité de la nuit en cachoit le deſſein à l'Ennemi, qui n'avoit que quelques Dragons poſtez de l'autre côté du fleuve; le reſte de l'Armée s'étant déja retiré. L'Infanterie paſſa dans de petites barques, dont on avoit amaſſé bon nombre, & les Cavaliers s'en ſervirent auſſi, conduiſant par ce moïen leurs chevaux à la nage. Voilà par quels ſervices le Comte de Guébriant s'efforçoit de mériter le Bâton de Maréchal.

L'Armée de France paſſe le Rhin ſous la conduite du Duc de Longueville.

Hiſt. du Maréchal de Guébriant, Liv. III.

1640. Ce paſſage ſurprit fort le Maréchal Banier, qui commandoit l'Armée de Suède en Allemagne. Il prévoïoit, dit l'Hiſtorien de Guébriant, que le voiſinage de l'Armée Françoiſe obligeroit la Landgrave de Heſſe & les Ducs de Brunſwick & de Lune-

Comment ſe termina la Campagne de cette annee.

nebourg, qui avoient embrassé la neutralité, & rentrer dans la confédération; que les François en auroient tout l'honneur, & qu'ils seroient en état de balancer son autôrité, & d'aquérir du moins autant de crédit que les Suédois. On devoit occuper les quartiers de Franconie, de Hesse & du Wester-waldt, dont Banier tiroit de grandes contributions, & qu'il prétendoit lui apartenir. Cette démarche, contraire au Traité fait avec la Suède, lui donnoit de l'inquiétude. Ce Traité portoit que les François agiroient seulement dans le Wirtemberg, & contre le Duc de Bavière non moins odieux aux Suédois que l'Electeur de Saxe. Leur Général avoit sujet de trouver mauvais, que pour des intérêts particuliers qui ne regardoient point la Cause commune, on épargnât un Prince qui fomentoit la guerre d'Allemagne. Pour prévenir le progrès, dont le passage du Rhin pouvoit être suivi, son dessein étoit de débaucher les Troupes du feu Duc Bernard, ou du moins de les engager à une jonction dont tout le fruit lui demeureroit. Banier & quelques Ministres de Suède n'avoient en vuë que leur avantage dans la correspondance qu'ils entretenoient avec la France. Richelieu de son côté & les Généraux de Louïs XIII. n'avoient pas des motifs plus desintéressez. L'une & l'autre Couronne se proposoit l'abaissement de la Maison d'Autriche; bien entendu que chacune chercheroit à profiter des dépouilles de l'Ennemi autant qu'elle pourroit. L'Armée Impériale, forte de trente mille hommes, avoit pris Konigrai, & marchoit vers Egra pour être à la gauche

1640.

Vie du Maréchal de Guébriant. Liv. III.

1640. des Bavarois. Banier ne laissa pas échaper cette occasion de proposer au Duc de Longueville la jonction des Armées des deux Couronnes, menaçant qu'en cas de refus, il penseroit desormais à sa propre sûreté, & qu'il n'agiroit plus de concert avec les François. La jonction parut nécessaire, pour se rendre plus formidables dans l'Empire. Les deux Armées, égales en nombre, tant de Cavalerie que d'Infanterie, marchèrent droit à Piccolomini posté à Salzfeld, & sembloient promettre quelque chose d'extraordinaire. Mais ce Général des Impériaux sut se conduire si habilement, que sans rien hazarder, il déconcerta les projets des Généraux de France & de Suède, fortifiez par les Troupes Confédérées de Lunebourg & de Hesse. Banier, qui avoit gagné celles-ci, ne songeoit qu'à incorporer l'Armée de France avec la sienne. Il avoit déja commencé d'y travailler par ses insinuations aux Directeurs des Troupes de Weymar; mais le Comte de Guébriant tint bon, & témoigna tant de vigueur au Général Suédois & aux autres, qu'il empêcha la marche qu'ils vouloient faire vers la Bohème, afin d'éloigner de telle sorte les François, qu'ils ne pussent plus le quitter; & il engagea même toute l'Armée du feu Duc Bernard à prêter serment à la France. Cette Campagne se passa sans rien entreprendre.

Campagne de Catalogne. Mécontentement des Catalans,

Il n'en fut pas de même en Catalogne. Les Habitans du Païs, traitez avec la dernière dureté par les Généraux Espagnols engagez d'honneur à reprendre Salces, pensoient à secouer le joug. Les seules Mi-

lices

1640.

ſices de la Province n'étant pas capables de repouſſer les François hors du Comté de Rouſſillon, le Roi Catholique y envoïa une partie conſidérable de ſes Troupes. La meſintelligence ſe met incontinent entre elles & les Habitans. Ceux-ci chagrins, diſoient-ils, de ce que les Etrangers ne ſecondent pas la bravoure des gens du Païs, ſe retirent la plûpart chez eux. Olivarez * ne manque pas de remontrer au Roi, que les Catalans ſont mal intentionnez, & de crier que leur retraite met l'Armée Eſpagnole hors d'état d'arrêter les progrès des François. Prévenu depuis long-tems contre eux, Philippe conſent que ſans avoir égard aux prétenduës immunitez d'une Province, qui lui paroît témoigner peu de zèle & d'affection dans une occaſion preſſante, on oblige les hommes & les femmes à des corvées extraordinaires, & à fournir ou à porter du moins au Camp des Aſſiègeans, les fourages & les proviſions néceſſaires pour reprendre la Ville de Salces. Ces nouvelles impoſitions, jointes aux violences commiſes par les Soldats, qu'on les contraint de loger chez eux, achèvent de les irriter. Ils s'oppoſent à l'infraction de leurs Privilèges, & remontrent l'impuiſſance de la Catalogne entièrement épuiſée. Leurs plaintes ne ſont pas écoutées; bien loin de rappeler l'Armée, on ferme les yeux à la licence des Officiers & du Soldat, qui ajoûtent le Sacrilège à leurs violences. C'étoit le tems que les Païſans, ſelon la coûtume

ſuivi d'un ſoûlevement général.

Le Vaſſor. Hiſt. de Louis XIII.

* *Gaſpar de Guſman, Comte Duc d'Olivarez, Favori du Roi Catholique.*

1640. tume du Païs, s'étoient rendus près de Barcelone, afin de se louër aux Habitans pour la coupe de leurs bleds. Certains Soldats qui alloient à la Ville étant passez au milieu de ces Païsans atroupez, ceux-ci en reconnurent quelques-uns pour avoir été complices des excès commis dans un Bourg, dont les Officiers & les Soldats avoient mis le feu à la grande Eglise. Animez par la vuë de ces impies, ils se jettent sur eux au nombre de trois ou quatre mille, & les poursuivent jusques dans la Ville, pleins de fureur & de rage. Une partie de la populace mutinée se joint à eux, & quelques coups tirez par les domestiques du Viceroi achèvent de soûlever l'autre. Telle fut l'origine du mécontentement des Catalans, qui entraîna la révolte générale de la Catalogne, & des Comtez de Roussillon & de Cerdagne.

Le Comte d'Harcourt fait lever le siège de Casal, & bat le Marquis de Leganez.
Journal de Bassomp. Tom. II. Vie du Cardin de Richelieu. L. VI. Memoires pour servir à l'Histoire du même.

Les Peuples de France, plus accoûtumez au joug que les Catalans, ne laissoient pas de crier contre les nouveaux Impôts établis pour subvenir aux frais de la guerre. Mais leurs plaintes se changèrent bien-tôt en applaudissemens & en louanges, par l'heureux succès des diverses entreprises de cette année. La foiblesse des François au delà des Alpes, & la haine irréconciliable en apparence entre la Duchesse de Savoïe & les Princes ses beaux-frères, donnoient de grandes espérances au Roi d'Espagne. Il se reposoit d'ailleurs volontiers sur la promesse que le Gouverneur de Milan lui faisoit, de chasser les François du Montferrat & du Piémont, avant que les recruës destinées à leurs Troupes, inférieures à celles

les d'Eſpagne, euſſent paſſé les Monts. 1640.
Pour cela Leganez prit la réſolution d'ouvrir de bonne heure la Campagne en Italie par le ſiège de Cazal. Le Comte d'Harcourt, averti qu'il étoit arrivé devant la Place avec plus de vingt mille hommes, ramaſſa promtement ce que le Roi ſon Maître & la Ducheſſe de Savoïe avoient de Troupes dans le Piémont. De peur d'affoiblir trop les Garniſons néceſſaires à la défenſe de la Citadelle de Turin, & à la ſûreté de Pignerol & de quelques autres Places, il forma ſeulement une Armée de ſept mille hommes de pied & d'environ trois mille chevaux. Quelle apparence qu'il pût avec des forces ſi inférieures à celles de l'Eſpagnol, tenter le ſecours d'une Place attaquée au dehors par une Armée nombreuſe, & ſéduite au dedans par les intrigues de la Princeſſe de Mantouë? Mais rien n'eſt capable de déconcerter le Général François, toûjours empreſſé de courir aux occaſions de ſe ſignaler. Il part dans la réſolution de hazarder tout. Il paroît à la vuë des Lignes des Aſſiègeans. Après les avoir bien examinées & choiſi l'endroit de l'attaque, il fait donner en même tems tous les Officiers qui commandoient avec lui, à pluſieurs repriſes & ſi vigoureuſement, que les Eſpagnols ſont enfin forcez. Leganez rempliſſant les devoirs de Soldat & de Général, combattoit vaillamment, & couroit de tous côtez, tantôt pour ramener les Fuïars, tantôt pour rallier ſes Troupes. Mais ſes efforts furent inutiles. Harcourt ſignala encore plus ſa valeur. Il ſaute preſque le premier dans le Camp des Ennemis, crie à ſes gens de le
 ſui-

1640. ſuivre, & renverſe tout ce qui lui fait obſtacle. Les François animez de la ſorte par l'exemple de leur Général, à qui les Eſpagnols même ne refuſèrent pas les juſtes louanges qu'il méritoit, obtiennent ſur eux une victoire complette. Elle fut ſuivie d'une ſeconde encore plus glorieuſe & plus importante, remportée au commencement de Juin, par le même Général, ſur les mêmes Ennemis.

Priſe de Turin par les François.

Leganez s'en conſola preſque, quand il vit prendre au Vainqueur la hardie réſolution d'aſſiéger Turin, dans laquelle il ne doutoit point qu'il ne dût échouer. Il lui étoit facile d'affamer le Camp des François, & c'étoit par ce moïen qu'il ſe promettoit de renverſer leur entrepriſe, Il s'en falut peu qu'il n'y réüſſît; mais quelle que fût ſon habileté & ſa vigilance, le ſuccès ne répondit point à ſon attente. La Place fut priſe au mois de Decembre, & mit le comble à la gloire du Comte d'Harcourt. Ce qui contribua à l'augmenter, ce fut ſa généroſité à la partager avec le Vicomte de Turenne *, Lieutenant-Général de ſon Armée. Ce jeune Heros, qui doit jouer un ſi grand rôle dans la ſuite de cette Hiſtoire, avoit déja ſervi en Piémont ſous le Cardinal de la Valette, à qui il auroit même ſuccédé, ſi le Comte d'Harcourt n'eût été envoïé pour en remplir la place. Formé à l'Ecole des Princes d'Orange ſes Oncles, il faiſoit là les coups d'eſſai qu'il avoit apris ſous de ſi grans Maîtres, & par leſquels il montroit déja ce qu'il devoit être un

* *Henri de la Tour d'Auvergne, né en 1611.*

un jour. Et bien loin qu'Harcourt fût jaloux d'une gloire qui leur étoit commune; il ne se peut rien voir de plus beau que leur estime réciproque, & l'intelligence avec laquelle ils couroient tous deux au même but. Rarement deux Rivaux sont-ils bien d'accord. Cependant ceux-ci vivoient ensemble d'une manière, qu'ils ne craignoient pas de s'obscurcir l'un l'autre. Et après eux, je ne sache que le Prince Eugène de Savoïe & le Duc de Marlborough, qui aïent donné ce rare exemple de générosité entre deux Compétiteurs qui visent à la même conquête. C'est bassesse, c'est défiance de soi-même, de regarder d'un œil jaloux les succès d'autrui. Les cœurs vraîment grands ne sont point susceptibles de cette foiblesse. Leur propre mérite leur suffit. 1640.

Défaite de la Flote Espagnole près de Cadix. Reddition d'Arras.

Le Piémont étoit le théatre d'une guerre sanglante, fomentée par l'ambition des Princes de Savoïe. D'ailleurs la situation de cet Etat entre ceux d'Espagne & de France le mettoit en proïe à ces deux Puissances, qui euïsent bien voulu en avoir les clefs. Pendant qu'elles se les disputoient si vivement, leurs intérêts opposez les remuoient ailleurs avec la même force, & le même bonheur pour les François. Victorieux dans le Piémont, ils le furent aussi sur Mer & dans le Païs-Bas. La défaite de la Flote Espagnole au mois de Juillet par le Duc de Brezé près de Cadix: celle de leur Armée de terre par le Maréchal de la Meilleraye au mois d'Août près d'Arras, suivie de la reddition de cette Place, huit jours après, au même Maréchal & à ceux de Chaulnes & de Châtillon, signaloient par tout les armes de la France.

Ce

1640. Ce fut dans cette heureuse conjoncture que la Reine accoucha le 21. Septembre d'un second Fils, à qui l'on donna le titre de *Duc d'Anjou*, & le nom de *Philippe* au baptême. Il ne manquoit plus rien au bonheur de l'Etat, qui se voïoit deux Successeurs à la Couronne. Tant de succès en une année n'en promettoient pas moins à la suivante.

Naissance du Duc d'Anjou.

1641. En effet la Catalogne, dont Richelieu avoit par ses menées fomenté sous main la révolte, se donna à la France au commencement de cette année 1641. Elle n'avoit eu dessein d'abord que de se former en République sous la protection de la France; mais l'impossibilité d'y établir un tel Gouvernement, lui fit enfin choisir un autre Maître, aux conditions stipulées dans le Traité conclu au mois de Septembre. Une aquisition si belle & si fort à la bienséance du Roi, lui donnoit moins de scrupules, que celles qu'il avoit faites en Piémont à l'instigation de son Ministre. En suivant ses sentimens naturels, peut-être n'auroit-il pas été fâché de se décharger de la peine & de la dépense que lui causoit la nécessité de conserver le bien de son Neveu. Peut être auroit-il consenti à la Réünion des Princes de Savoïe avec le jeune Duc & Madame Roïale, & à l'accommodement tant de fois proposé de rendre les Places occupées de part & d'autre. Mais le Prince Thomas s'obstinant à demeurer attaché au Roi d'Espagne, les François poussèrent leurs conquêtes. Ils emportèrent Moncalvo le 6. de Mars sous la conduite du Vicomte de Turenne. Le Comte d'Harcourt se

La Catalogne se donne à la France.

Campagne de Piémont.

Vie du Cardinal de Richelieu. L. VI.

se rendit Maître de Cevo, de Mondovi & de quelques autres Places, & alla le 29. de Juillet mettre le siège devant Coni, qu'il emporta le 5. Septembre. 1641.

Bataille de Tarragone & de Wolfembutel. Le Duc de Lorraine traite avec la France, & est rétabli dans ses Etats.

Vie du Cardinal de Richelieu. L. VI. Hist. du Maréchal de Guébriant. Liv. VI. Mémoires de Beauvau. Lettres de Grotius.

Charles * Duc de Lorraine, qui ne pouvoit espérer d'apui de la part de la Maison d'Autriche, après les révolutions arrivées en Catalogne & en Portugal, & les autres pertes qu'elle avoit faites, résolut de se jetter entre les bras de la France. Il avoit été dépouillé de ses Etats pour avoir fait le Mariage de sa Sœur avec le Duc d'Orléans en 1633. Il y fut rétabli le 29. de Mars de cette année à des conditions très-dures, qui mettoient le Duc dans une entière dépendance de la France. Ce qui l'avoit porté à se réconcilier avec Louïs XIII., & à en faire même les avances, c'étoit l'espérance que ce Monarque appuïeroit à Rome la dissolution du Mariage du Duc avec la Duchesse Nicole, & qu'après cela il auroit la liberté d'épouser la Cantecroix, sa Maîtresse, dont il étoit éperduëment amoureux. Mais la déclaration qu'on lui fit à son arrivée en France, que l'affaire de son Mariage aiant été portée à Rome, Louïs ne s'en mêleroit plus, lui fit connoître qu'on lui avoit tendu un piège, mais qu'il n'étoit plus tems de reculer. Le Traité fut signé, & l'adroit Richelieu réüssit dans le dessein qu'il avoit d'assurer un passage libre aux Troupes que Louïs XIII. & ses Successeurs enverroient en Allemagne.

** III. du nom. Il avoit cabalé en France avec la Reine-Mère & Monsieur dès l'année 1630. & depuis avec les Ennemis de l'Etat.*

1641 gne. Il auroit bien voulu faire la même chose par rapport à l'Italie. Mais il avoit manqué son coup, par le refus que fit le Prince Thomas de se rendre à Paris au commencement de cette année, comme il s'y étoit engagé par le Traité conclu à la fin de l'année précédente avec Mazarin. Le dessein du Cardinal, en consentant que son Maître aidât le jeune Charles Emanuel & sa Mère à chasser les Espagnols, étoit de rendre le Duc de Savoïe aussi dépendant de la France que celui de Lorraine.

Le Duc d'Enguien épouse la Nièce du Cardinal de Richelieu.

Pendant qu'il travailloit ainsi au bien public, il ne négligeoit pas ses affaires particulières. J'ai parlé ci-devant de son projet ambitieux, de se faire déclarer Régent du Roïaume, en cas que le Roi, dont la santé paroissoit toûjours foible & incertaine, vînt à mourir. Richelieu avoit besoin pour cela d'un puissant apui contre Marie de Medicis, qui auroit encore trouvé ses Partisans : contre la Reine Anne d'Autriche qui en avoit plusieurs, & contre le Duc d'Orléans, dont les Créatures étoient aussi en grand nombre; trois personnes, qui, quoi-que divisées d'intérêts, n'auroient pas manqué de se réünir, pour chasser un Ministre odieux aux Grans & au Peuple. Quel autre crédit pouvoit-il leur opposer que celui des deux premiers Princes du Sang? Dans cette vuë, il pensa à donner sa Nièce, Fille du Maréchal de Brezé, à Louïs de Bourbon Duc d'Enguien, Fils aîné du Prince de Condé. Il croïoit la chose d'autant plus sûre, que ceux-ci n'aïant aucune raison de demander la Régence, au préjudice de la Grand' Mère, de la Mère, & de l'Oncle du jeune Roi, ils

ils devoient être bien aises de la voir entre les mains de leur Allié, sous l'administration duquel ils auroient eu grande part aux affaires. Ce Mariage auroit peut-être pu flater l'avarice du Prince de Condé & l'ambition du Duc d'Enguien, qui prétendoit au Commandement général des Armées de terre. Mais le Prince, qui dans le fond méprisoit cette Alliance, & qui avoit donné sa parole ailleurs, ne lui rendit pas une réponse conforme à ses desirs. Le Cardinal, naturellement fier & accoûtumé depuis long-tems à voir tout plier sous ses volontez, ne put souffrir ce refus du Prince de Condé. Dès-lors il forma le dessein de le perdre, & mit tout en usage pour en venir à bout. Il n'eut pas de peine à trouver des prétextes pour satisfaire son ressentiment. On avoit soupçonné le Prince de Condé, qui étoit extrêmement intéressé, d'avoir reçu de l'argent des Espagnols, pour lever le siège de Dole en 1636. & il y en avoit qui disoient qu'il auroit pu mieux faire à celui de Fontarabie. Ces discours passèrent jusques au Prince par l'artifice du Cardinal de Richelieu, qui étoit bien aise qu'ils lui fussent raportez. Le Prince de Condé l'aiant apris, & aiant été averti en même tems de se garder du Cardinal, traita d'abord cet avis de bagatelle; mais il en reconnut bien-tôt l'importance. Car aiant eu à parler au Cardinal & l'étant allé trouver, il en fut très-mal reçu. Il s'aperçut outre cela, que le Cardinal avoit parlé tout bas à son Capitaine des Gardes, ce qui lui fit faire réflexion à cet avis qu'on lui avoit donné, & dont il avoit fait si peu de cas. Dans ce mo-

1641.

1641. moment la crainte s'étant ſaiſie de ſon eſprit, il crut voir un mouvement parmi les Gardes du Cardinal qui lui préſageoit quelque ſiniſtre avanture, & il s'imagina qu'on l'alloit arrêter; comme en effet on dit que l'ordre en étoit donné. Dans cet embarras il lui fit excuſe de ce qu'il n'avoit pas reçu avec empreſſement l'honneur qu'il lui faiſoit de vouloir donner ſa Nièce à ſon Fils, alléguant qu'il avoit donné ſa parole ailleurs, & qu'il l'avoit voulu retirer auparavant. Dans le même tems il mit cette affaire ſur le tapis. Le Cardinal, à qui ce diſcours plut beaucoup, lui fit auſſi bon viſage qu'il le lui avoit fait mauvais, il n'y avoit qu'un moment. Il demeura deux heures entières avec lui & le reconduiſit juſques à ſon eſcalier. Tout le monde blâma cette action du Prince de Condé, parce qu'on reconnut par les grans avantages qu'il ſe fit accorder en contractant cette Alliance, qu'il avoit agi dans le fond moins par crainte que par intérêt.

Bataille de Marſée près de Sedan dequoi devoit être ſuivie. Le Comte de Soiſſons y eſt tué. *Mémoires du Card. de Retz.*

Mais ſi le Cardinal avoit des Créatures lâchement devouées à ſon ſervice, d'autres le mépriſoient & ne s'en cachoient pas. Le Comte de Soiſſons étoit du nombre de ceux-ci. Egalement conſidérable & par ſa perſonne, & par le poſte important de Sedan, il pouvoit ſe ſoûtenir par lui même. Sa retraite dans cette Place le défendoit des baſſeſſes auxquelles la Cour avoit prétendu l'obliger, comme de recevoir la main gauche dans la maiſon même du Cardinal. La haine qu'on avoit pour ce Miniſtre attachoit à cette retraite la faveur publique, qui eſt beaucoup plus aſſurée par l'inaction que

que par l'action. Cependant après bien des irrésolutions, le Comte de Soissons prit enfin le parti de se déclarer contre la Cour. Le Duc de Bouillon fut celui qui le détermina. Ils mandèrent Don Miguel de Salamanque, Ministre d'Espagne, avec qui ils conclurent un Traité. Ils en firent un autre avec la Cour de Vienne, & l'Abbé de Retz *, depuis Cardinal du même nom, fut chargé de travailler à gagner des gens dans Paris, où le Comte de Soissons étoit aussi aimé, que Richelieu y étoit haï & abhorré. Entre les amis qu'il y avoit, le Maréchal de Vitri & le Comte de Cramail, prisonniers à la Bastille, étoient entrez dans le complot. Mr. de Guise, qui s'y étoit joint aussi, & qui avoit fort souhaité la rupture, alla à Liège donner ordre à des levées. Ces Troupes, jointes à celles de Sedan, devoient s'unir aux Espagnols, & donner bataille au Maréchal de Châtillon, qui commandoit l'Armée du Roi sur la Meuse. L'ordre de l'entreprise qui se devoit faire ensuite dans Paris, & qui étoit écrit de la main du Maréchal de Vitri, portoit, " qu'aussi-tôt qu'on auroit reçu la „ nouvelle du gain de la bataille, on la de-„ voit publier à Paris avec toutes les figu-„ res : que Mrs. de Vitri & de Cramail de-„ voient s'ouvrir en même tems aux au-„ tres prisonniers, se rendre Maîtres de la „ Bastille, arrêter le Gouverneur, sortir „ dans

* *Jean François-Paul de Gondi, fait depuis Coadjuteur de l'Archevêque de Paris, son Oncle, homme de beaucoup d'esprit & de courage, qui n'avoit alors que 25. ans, & qui n'aimoit point sa profession.*

1641. „ dans la ruë S. Antoine avec une trou-
„ pe de Nobleſſe, dont le Maréchal de Vitri étoit aſſuré, crier *Vive le Roi & Mr. le Comte.* Que Mr. d'Eſtampes, Préſident du Grand Conſeil, devoit à l'heure donnée faire battre le tambour par toute ſa Colonelle, joindre le Maréchal de Vitri au Cimetierre S. Jean, & marcher au Palais, pour rendre des lettres de Mr. le Comte au Parlement, & l'obliger de donner Arrêt en ſa faveur. Que l'Abbé de Retz devoit ſe mettre à la tête de deux Compagnies de Bourgeois dont il étoit ſûr, avec 25. Gentilhommes qu'il avoit engagez ſous différens prétextes, ſans qu'ils ſuſſent eux-mêmes préciſément ce que c'étoit: qu'il devoit ſe ſaiſir du Pont-Neuf, donner la main par les Quais à ceux qui marchoient au Palais, & pouſſer enſuite les barricades dans les lieux qui paroîtroient les plus ſoûlevez." La diſpoſition de Paris, où cet Abbé avoit répandu de groſſes ſommes, leur faiſoit croire le ſuccès infaillible. Le ſecret y fut gardé juſqu'au prodige. Cependant l'affaire n'étoit pas ſi avancée qu'on ſe le promettoit. La bataille ſe donna à Marſée près de Sedan le 6. Juillet, le Comte de Soiſſons la gagna; mais il fut tué au moment de ſa victoire, & ſa mort déconcerta le Parti. On n'a jamais pu ſavoir au vrai ſi ce fut un Aſſaſſin apoſté par le Cardinal, qui eût tué ce Prince, comme quelques-uns le prétendent: ou ſi ce fut par malheur qu'il ſe tua lui-même, en levant la viſière de ſon caſque avec le bout d'un de ſes piſtolets, comme d'autres le veu-

veulent. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut tué au milieu de ses Gentilshommes, sans qu'on s'aperçût ni par qui ni comment. Quoi-qu'il en soit, le Roi & le Cardinal eurent avoir tout gagné par sa mort; elle les consola de la perte de la bataille. Le Duc de Bouillon fit sa paix avec le Roi, & le Duc de Guise, qui n'avoit pas été compris dans l'accommodement, fut condamné par coutumace. 1641.

Campagne de Flandre, d'Allemagne, & de Roussillon.

La prise d'Arras sembloit devoit faciliter celle de toute la Province dont elle est Capitale. Cependant l'Armée de Flandre ne s'attacha cette année qu'aux Villes d'Aire & de Bapaume dans l'Artois, & à Maubeuge & Landrecies dans le Hainaut. La crainte de donner de l'ombrage aux Etats Généraux des Provinces-Unies, qui tenoient déja pour maxime de laisser toûjours une forte barrière entr'eux & un voisin trop remuant, empêcha Richelieu de pousser plus loin les conquêtes du Roi son Maître, de peur que des Alliez puissans, qu'il avoit intérêt de ménager, ne fissent leur paix particulière avec l'Espagne. Les Confédérez d'Allemagne avoient aussi l'avantage sur les Impériaux. Ceux-ci avec les Bavarois s'étoient approchez de Wolfembutel, dans le dessein de forcer les Troupes de Brunswick à lever le blocus de cette Place. Le Comte de Guébriant, averti de leur marche, s'avance, leur donne bataille & la gagne. Le Marêchal de la Mothe-Houdancourt ne fut pas si heureux devant Tarragone. Les François y furent battus par mer & par terre, & la Campagne du Prince de Condé dans le Roussillon, qui ne dura que trois semaines,

1641. nes, se termina à la prise d'Elne, ancienne Capitale de ce Comté, située entre Colioure & Perpignan.

Jules Mazarin est fait Cardinal à la nomination du Roi Louïs XIII. *Memoires du Card. de Retz.*

J'ai dit ci-devant, que la Cour de Rome s'obstinoit à ne point recevoir la nomination de Mazarin au Cardinalat. La conjoncture du tems le demandoit ainsi alors. Elle changea à la fin de cette année; & le Pape, à la sollicitation des Barberins ses neveux, accorda enfin à l'Empereur, & aux Rois de France & d'Espagne, la satisfaction qu'ils lui demandoient depuis si longtems, pour trois sujets qu'il leur importoit d'avancer. Mazarin avoit été Capitaine d'Infanterie en Valteline, & ne s'étoit pas fait honneur pendant une guerre qui ne dura que trois mois. Il avoit eu depuis, la Nonciature Extraordinaire en France, par la faveur du Cardinal Antoine *, qui ne s'acqueroit pas en ce tems-là par de bons moïens: ainsi il n'étoit Ecclésiastique que de nom. Il n'avoit reçu aucun des Ordres sacrez qui donnent entrée dans l'Eglise. On fut surpris de voir un sujet, qui n'étoit ni Prêtre ni Diacre, & qui ne se mit pas en peine de le devenir, agregé au Collège des Cardinaux, composé seulement de Diacres & de Prêtres. Le Pape, qui dispense des Loix les plus sacrées, l'avoit dispensé sans doute de ces Loix fondamentales de la Hierarchie Ecclésiastique. Mais aiant plu à Chavigni par ses Contes à l'Italienne, & par Chavigni à Richelieu, celui-ci le fit Cardinal, dit mon Auteur, par le même esprit, à ce qu'on a cru, par lequel Auguste laissa à

* *Antoine Barberin.*

à Tibère la succession de l'Empire. Ainsi Richelieu se préparoit de loin un Successeur. 1642.

Motifs du voïage que le Cardinal de Richelieu propose au Roi en Catalogne.

Le Vassor, Hist. de Louïs XIII.

Il sentoit tous les jours diminuer son crédit. Haï de tout le monde & du Roi même, qui étoit obligé de le ménager, parce qu'il ne pouvoit s'en passer, il songeoit à éloigner Cinq-Mars, Grand Ecuïer de France, dont la faveur & les intrigues qu'il lioit avec diverses personnes, lui donnoient de l'inquiétude. Dans cette vuë, Richelieu proposa au Roi d'aller lui-même en personne, au commencement de l'année 1642. prendre possession de sa nouvelle Principauté de Catalogne, & jurer aux Catalans la conservation de leurs Loix & de leurs Privilèges, selon la parole qu'on leur en avoit donnée. Cette proposition, qui faisoit envisager au Roi la conquête du Roussillon comme facile, & qui le mettoit en état d'obtenir la paix avec l'Espagne à des conditions avantageuses, lui plût extrêmement. Il ne songea qu'à l'exécuter. Il ne pénétroit pas les desseins ambitieux du Cardinal, qui vouloit le conduire dans un Païs éloigné, & le mettre comme entre deux Armées commandées par ses plus proches parens & ses créatures, afin que si le Roi venoit à mourir dans ce long & pénible voïage, il pût se faire déclarer Régent après sa mort. Qui sait même s'il ne le lui proposoit pas dans le dessein d'avancer ses jours? On n'en doutoit pas à la Cour, & le plan formé pour la Campagne de cette année, & pour le gouvernement du Roïaume, en est une preuve évidente. En effet, le Roi projettoit d'emmener avec lui la Reine son Epouse, & le Duc d'Orléans;

1642. de mettre ses deux Fils dans le Château de Vincennes, dont le Gouverneur étoit dévoué au Cardinal ; & de laisser à Paris le Prince de Condé non moins soûmis à ses volontez, pour y commander en l'absence du Roi, & règler avec le Conseil, composé des Créatures de ce Ministre, ce qui regardoit le dedans du Roïaume. Mais Dieu confondit un si détestable projet.

Cinq-Mars propose au Roi d'assassiner le Cardinal, & s'offre lui-même pour faire le coup. *Mémoires pour servir à l'Hist. du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Vie du même par Mr. le Clerc.*

Pendant qu'on le méditoit, Cinq-Mars formoit celui de supplanter le Cardinal, & même de le faire périr, afin de prendre sa place. Il y avoit long-tems que le Roi lui avoit témoigné qu'il auroit souhaité d'être défait de son Ministre. Un jour que sa mauvaise santé avoit paru lui faire changer de sentiment à l'égard du voïage de Catalogne, la mauvaise humeur le prit tout d'un coup contre Richelieu, contre qui il se déchaîna dans un entretien secret avec le Grand Ecuïer. L'occasion parut favorable à celui-ci. Il tâcha d'irriter encore le Roi davantage, & de lui faire sentir que le Cardinal le tenoit dans une véritable captivité, puisque selon le projet formé, Sa Majesté n'avoit à sa disposition ni Armée ni Place dans le Roïaume. Il fit plus. Il alla jusqu'à proposer hardiment au Roi de tuer Richelieu, & à offrir lui-même son bras pour exécuter le coup. Il s'en étoit ouvert à M. de Thou *, aussi bien qu'aux Ducs d'Orléans & de Bouillon, qui n'avoient pas voulu tremper dans un si noir complot. Le Roi étoit alors à Lion, &

* *François Auguste, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, & Maître des Requêtes.*

& c'étoit-là que le coup devoit se faire. 1642.
Mais soit que le Roi eût rejetté la proposition de son Favori, soit qu'il ne l'eût pas positivement aprouvée; effraïé au moment de l'exécution, il refusa d'y consentir, & le Cardinal, heureux en pareilles rencontres, échapa encore en celle-ci, à un danger qui paroissoit inévitable.

Victoire d'Ordlingen remportée sur les Impériaux par le Comte de Guébriant.

La Campagne de cette année fut ouverte par la prise d'Ordlingen dans le Païs de Cologne, & par la belle victoire remportée sur Lamboi, Général de l'Empereur, par le Comte de Guébriant. Voici comme l'Historien de sa Vie parle d'une action également hardie & heureuse. " Le 17. ,, Janvier il attaque Lamboi dans ses re- ,, tranchemens près de Kempen, en abat les ,, barrières, coupe ou arrache les haïes & ,, les palissades, gagne le canon des Im- ,, périaux, & le fait pointer contr'eux mê- ,, mes. La Cavalerie Françoise & Hessien- ,, ne entre pour lors à droit & à gauche ,, dans le Camp de Lamboi, met celle de ,, l'Ennemi en desordre & hors d'état de ,, secourir l'Infanterie accablée. Enfin Lam- ,, boi, Merci Général-Major, le Comte ,, de Laudron, tous les Colonels, & cinq ,, mille autres, tant Officiers que Soldats, ,, demeurent prisonniers. Plus de deux ,, mille Impériaux furent tuez sur la place. ,, L'Artillerie, le bagage, les provisions, ,, les Cornettes, tout fut pris. Les Fran- ,, çois & les Hessiens ne perdirent qu'un ,, ou deux Officiers & environ cent soi- ,, xante Soldats, & eurent un peu plus de ,, cinquante blessez; quoi-que le combat, ,, sangant & opiniâtré, eût duré depuis

Hist. du Maréchal de Guébriant. Liv. VI.

1642. „ dix heures du matin jusques à trois heu-
„ res du soir. Comme il n'y eut jamais „ une victoire plus complette, jamais aussi „ action ne fut plus applaudie. Le Roi en aprit le détail à Lion, dans le tems qu'il s'avançoit vers la Catalogne ; & elle mérita enfin à Guébriant le Bâton de Marêchal, que Sa Majesté lui donna un peu après son arrivée à Narbonne.

Diminution du credit de Richelieu.

Cinq-Mars voïoit avec chagrin élever une Créature de Richelieu. Ce nouveau Favori ne manquoit aucune occasion d'augmenter les soupçons & la défiance du Roi contre son Ministre. Pour l'aigrir encore davantage, il fit entendre au Roi que les projets de Sa Majesté dans le Roussillon pourroient bien échouër par la faute du Marêchal de Brezé, beau-frère de Richelieu, qui avoit mal réüssi dans sa commission d'y préparer toutes les choses nécessaires pour le dessein formé. Que n'aiant pas eu l'adresse d'empêcher les Espagnols de jetter un renfort de Troupes & de provisions dans Perpignan, que Sa Majesté prétendoit assièger, la conquête de cette Place en seroit beaucoup plus difficile. Il ajoûta que le Cardinal étoit un homme plein d'ambition, uniquement occupé de ses propres intérêts, qui faisoit donner les emplois les plus importans à ses parens, quelques malhabiles qu'ils fussent. Tout cela irritoit Louïs contre son Ministre, dont le crédit diminuoit tous les jours.

Prise de Colioure. Bataille de Ville-Franche.

La prise de Colioure par le Marêchal de la Meilleraye, & la défaite de Don Pedro d'Arragon qui en vouloit tenter le secours, furent les premiers succès des armes du Roi dans

dans le Rouſſillon. Ils lui fraïèrent le chemin à Perpignan, Capitale de la Province. Malgré les douleurs de la goute dont Sa Majeſté étoit alors travaillée, elle partit de Narbonne pour en ordonner elle-même le ſiège. Comme la Place n'étoit pas fournie de vivres pour long-tems, elle fut priſe au commencement de Septembre. Richelieu n'y avoit pas ſuivi le Roi. Il fut retenu à Narbonne par une maladie. Le chagrin de ſentir diminuer ſon crédit, & de voir élever ſur ſes ruïnes celui d'un Favori qui ne cherchoit qu'à le perdre, ne contribua peut-être pas peu à l'augmenter. 1642.

Négociation du Duc d'Orléans & des autres mecontens de France avec la Cour de Madrid.

Mémoires de Bouillon & de Montreſor.

Rélation de Fontrailles.

Cinq-Mars, pour venir à bout de ſon deſſein, avoit lié une intrigue avec les Mécontens, dont le Duc d'Orléans étoit le Chef. Fontrailles envoïé en Eſpagne, pour ménager une Négociation avec cette Couronne, en revint avec un Traité ſigné le 13. Mars. On croïoit la choſe fort ſecrète. Cependant pluſieurs perſonnes la ſavoient. Le Duc d'Orléans l'avoit découvert à la Reine, intéreſſée à fomenter ſous main la cabale, & la Reine l'avoit dit à de Thou. Le Cardinal ne fut pas long-tems à le ſavoir, & à ſe mettre en état d'en punir les Auteurs. Il avoit quitté Narbonne, pour eſſaïer ſi les eaux de Taraſcon pourroient rétablir ſa ſanté, qui diminuoit tous les jours de plus en plus. Le Roi, à qui la foibleſſe de la ſienne ne permettoit pas de ſouffrir plus long-tems les incommoditez du Camp, revint en cette Ville, & y fut ſi malade que les Médecins craignirent pour ſa vie. Ce fut alors qu'il prit des meſures, pour faire la paix à l'inſu du Cardinal. De Thou

1642. écrivit pour cet effet à Rome & en Espagne par un ordre exprès du Roi. Tout le crime de cet infortuné Gentilhomme, que le vindicatif Richelieu ne put jamais lui pardonner, fut d'avoir contribué à une si noble entreprise.

Cinq-Mars, de Thou, & le Duc de Bouillon sont arrêtez.

Mémoires de Bouillon & de Montresor.

Le Cardinal malade étoit à Tarascon, lorsqu'il apprit le secret du Traité negocié en Espagne par Fontrailles. Il se vantoit d'en avoir l'original, ou du moins une copie authentique, sans qu'on ait jamais bien su par qui cette intrigue lui avoit été découverte. Mais échape-t-il quelque chose à la vigilance d'un Ministre adroit & rusé? Celui-ci, charmé d'avoir trouvé une occasion de rétablir sa fortune ébranlée, ne songea qu'à se venger de ses Ennemis. Le bruit s'en répandit bien-tôt sourdement. Cinq-Mars, averti de l'orage qui se formoit contre lui, de concert avec les Ducs d'Orléans & de Bouillon, médite sa retraite à Sedan. Mais comptant que le Cardinal étoit plus près de mourir que d'exécuter sa vengeance, & présumant trop de la faveur du Roi dont il croïoit être sûr, il négligea les avis de Fontrailles qui lui conseilloit de ne point perdre de tems. Il est vrai que le Roi résista long-tems à l'emprisonnement de son Favori. Il craignoit encore que l'accusation formée contre lui ne fût un artifice du Cardinal pour le noircir dans son esprit. Mais enfin convaincu de la vérité du complot lié avec l'Espagne, il consentit à l'ordre qu'on lui demandoit pour le faire saisir. L'imprudent Cinq-Mars étoit alors à Narbonne avec la Cour, & ne songeoit qu'à se di-

ver-

vertir. Il fut pris dans une maison où il s'étoit caché, après avoir tenté inutilement de sortir de la Ville, & fut conduit prisonnier à l'Archevêché, d'où il fut ensuite transféré dans la Citadelle de Montpellier. De Thou fut arrêté en même tems au Camp devant Perpignan, & conduit à Tarascon, où Richelieu lui fit subir divers interrogatoires. Un ordre semb'able avoit été expédié quelques jours auparavant contre le Duc de Bouillon. Quelle fut donc son imprudence de demeurer tranquillement dans l'Armée d'Italie, dont il avoit accepté le commandement, au lieu de pourvoir de bonne heure à sa sûreté? Il fut arrêté à Cazal d'une manière peu honorable pour lui. " Ainsi, dit l'Auteur de la nouvelle Vie de Richelieu, " Bouillon & Cinq-Mars furent pris sans " pouvoir échaper; en partie par leur imprudence & en partie par une espèce " de bonheur qui étoit comme attaché " aux desseins du Cardinal, à qui fort peu " de ses Ennemis échapèrent, pendant " qu'il se tiroit heureusement des plus éminens dangers.

1642.

Mr. le Clerc, Vie du Card. de Richelieu, p. 465.

Pendant que ces choses se passoient en Languedoc, Marie de Medicis, retirée à Cologne depuis neuf ou dix mois, & réduite à la dernière indigence, attendoit avec impatience à quoi aboutiroient les bruits répandus de la disgrace ou de la mort prochaine de Richelieu, son violent & opiniâtre persécuteur. Mais il étoit réservé à faire encore d'autres maux, & cette Princesse infortunée, qui espéroit peut-être de voir bien-tôt finir les siens par la mort de son

Mort de la Reine Marie de Medicis.

Le Vassor, Hist. de Louis XIII.

1642. son ingrat domestique, n'en fut delivrée que par la sienne propre. Guérie en apparence d'une espèce d'Hidropisie dont elle avoit été attaquée l'hyver précédent, cette Reine abandonnée tomba vers la fin du mois de Juin dans une fièvre ardente, accompagnée d'une soif extraordinaire. Son visage, couvert de rougeurs, fit penser aux Médecins que c'étoit une Erésipèle. Dans l'extrême agitation que la fièvre lui causa le 1. de Juillet, son premier Médecin aperçut sur ses jambes des tâches noires qui augmentèrent à vuë d'œil. On ne douta plus que ce ne fût la Gangrène. On lui fit quelques incisions, dont Elle parut d'abord un peu soulagée. Mais la fièvre redoubla si fort la nuit du 2 au 3. du mois, qu'elle mourut sur le midi. Telle fut la triste fin d'une Reine autrefois si puissante, Fille de François de Medicis, Grand Duc de Toscane, & de Jeanne d'Autriche, Sœur de l'Empereur Maximilien II. Epouse d'Henri IV. Roi de France, Mère de Louïs XIII., de Gaston Duc d'Orléans, d'Elizabeth Reine d'Espagne, de Christine Duchesse de Savoïe, & d'Henriette Reine d'Angleterre. Je laisse aux Historiens des Règnes précédens à parler des bonnes & des mauvaises qualitez de cette Princesse, dont le récit n'est point de mon sujet. Je me contenterai de dire, que Louïs XIII. reçut la nouvelle de la mort lorsqu'il s'en retournoit à Paris. Si l'extrême douleur qu'il parut ressentir en l'apprenant fut sincère, c'est ce que je n'entreprens pas de pénétrer. Du moins eut-il à se reprocher d'avoir, par sa dureté & par

1642.

par une complaiſance aveugle pour un Miniſtre vindicatif & inexorable, laiſſé mourir ſa Mère dans l'exil & dans l'indigence, ſans vouloir ſe réconcilier avec elle, quelqu'inſtantes, quelque ſoumiſes que fuſſent les prières qu'elle lui fit faire plus d'une fois de la rappeler. Ce devoit être pour lui une ſource de larmes amères. J'entreprens encore moins de deviner les ſentimens intérieurs du diſſimulé Richelieu à la nouvelle de cette mort. Il ſauva du moins les apparences, & fit faire un Service magnifique dans l'Egliſe Collegiale de Taraſcon, pour le repos de l'ame d'une libérale bienfaictrice, qu'il avoit tourmentée durant pluſieurs années.

Le Duc d'Orléans fait ſa paix avec le Roi & le Cardinal. *Mémoires de Montréſor.*

Pour le Duc d'Orléans, s'il ne fut pas auſſi ſenſible qu'il devoit à la mort de la Reine ſa Mère, il n'y a pas tant lieu d'en être ſurpris. Il avoit alors des affaires en tête, qui l'auroient fait tourner à un homme moins foible que lui. Il avoit apris à Bourbon, où il étoit, la découverte de la conſpiration & l'empriſonnement du Grand-Ecuïer. C'eſt dans le péril qu'il faut marquer de la réſolution. Un Prince plus ferme auroit pris celle de ſe retirer à Sedan, où, apuïé par l'Eſpagne, il auroit bien ſu mettre le Cardinal à la raiſon, quand même il eût ſurvécu au Roi. La France entière, intéreſſée à l'avoir pour Régent, plûtôt qu'un Miniſtre ambitieux & déteſté d'un chacun, auroit bien trouvé moïen de le rappeler. Ce qui étoit dû à ſon rang & à ſa naiſſance, ce qu'il ſe devoit à lui-même & à ſes amis, demandoit qu'il prît le parti de la retraite. Il avoit recherché le premier

1642. l'amitié du Grand-Ecuïer. Cependant par une lâcheté indigne, je ne dirai pas d'un Prince, mais même du dernier des hommes, il le sacrifie & le livre lui même à son plus mortel Ennemi. Le parti de la Négociation est celui qu'il embrasse. Quel fruit en pouvoit-il espérer ? Ne savoit-il pas que le Cardinal, artificieux & irréconciliable, saisiroit cette occasion de le faire éloigner, pour s'assurer à lui seul la Régence? Bannissement pour bannissement, une retraite volontaire, soûtenuë d'un puissant parti, & des menaces d'appeler les Espagnols à son secours, ne le mettoit-elle pas en état d'obtenir une meilleure composition? Le Roi étoit moribond & le Cardinal ne se portoit guère mieux. Comptoit-il sur la tendresse d'un Frère dont il connoissoit la foiblesse & le dévouëment entier à un Ministre qui le gouvernoit? Il le gouvernoit à tel point qu'il dicta au Roi les réponses qu'il devoit faire à son Frère. On menace Gaston de le releguer à Venise, s'il ne découvre tout le secret de la conspiration. Celui-ci allarmé a recours aux bassesses & aux flateries. Il écrit au Cardinal les Lettres les plus soûmises. Oubliant qu'il est Prince du Sang, & qu'il a été long-tems l'héritier présomptif de la Couronne, il implore servilement la protection d'un domestique de sa Mère. Le Ministre charmé de voir à ses piés un Prince humilié, lui prescrit les conditions auxquelles on attache sa grace. Quelle grace encore? le Prince, réduit à se dégrader lui-même, demande comme une faveur signalée qu'on le laisse vivre en simple particulier, sans suite, sans gardes, sans distinction;

Acte signé par le Duc d'Orléans & envoïé au Roi de sa part.

tion; & sert enfin de témoin contre Cinq-Mars son ancien ami.

Cinq-Mars & de Thou sont exécutez.

Sans cette lâche trahison, il n'y avoit point de preuves capables de faire condamner juridiquement Cinq-Mars ni de Thou. Le Duc de Bouillon & eux avoient été transférez à Lion, pour y être jugez par les Commissaires nommez au gré de leur implacable Ennemi. S'il eussent persisté à ne point parler, il eût été difficile de passer plus outre. Mais ils se perdirent eux-mêmes. La déposition de Monsieur, luë en présence des accusez, tira enfin de leur bouche une confession ingenuë de leur liaison avec lui, & du Traité d'Espagne.

Mémoires de Montrésor & de Bouillon. Recueil de diverses pièces imprimées en 1652.

Cinq-Mars avoit consenti au projet formé par Monsieur & le Duc de Bouillon, pour l'acheminement de la paix. De Thou n'y avoit eu d'autre part que celle de l'avoir su & de ne l'avoir pas révélé. Il n'en falut pas davantage pour les faire condamner tous deux à la mort. Il n'est pas possible d'y aller avec plus de courage, ni avec de plus grandes marques de pieté qu'ils en firent paroître. Cinq-Mars témoigna peut-être plus d'intrépidité, & de Thou plus de Christianisme. La grande jeunesse du premier pouvoit lui donner ce caractère aux yeux du Peuple. Mais ils moururent l'un & l'autre avec beaucoup de résolution & de constance. Ce fut le 12. de Septembre que l'Arrêt fut prononcé & exécuté.

Le Duc de Bouillon rachete sa vie en rendant Sedan au Roi.

Le sort du Duc de Bouillon n'auroit pas été plus favorable que celui de son ami de Thou, s'il n'eût pensé à racheter sa vie par la reddition de Sedan. Cette Principauté in-

1642. indépendante de la Couronne n'étoit pas confisquable au profit de Sa Majesté. Il importoit plus au Roi de l'avoir, que de faire mourir le Duc. Il étoit demeuré trois jours après l'exécution de ses complices sans avoir reçu aucunes nouvelles. Et Richelieu, parti de Lion le matin même du jour que l'Arrêt fut prononcé contre Cinq-Mars & de Thou, avoit laissé à Mazarin le pouvoir de donner la vie & la liberté en son nom au Duc de Bouillon, dès que Sedan seroit remis au Roi. Marque que la Négociation étoit déja entamée, & que toute la vuë du Cardinal, en faisant au Duc toute la peur, n'avoit été que de l'amener au point que l'on désiroit. Le Traité d'accommodement fut conclu le 15. Septembre par Mazarin au nom de Richelieu, qui commençoit ainsi à lui donner entrée dans les affaires, pour s'en servir ensuite selon ses desseins; & les Lettres d'abolition en faveur du Duc de Bouillon furent expédiées peu de jours après.

Avantages remportez en Italie par les François, & en Allemagne par les Suedois. *Hist. du Maréchal de Guébriant. Liv. VII. Puffendorf. Comment. Rer. Suecicar. Lib. XIV.*

Perpignan venoit d'être pris, & Salces d'être emporté de nouveau sur les Espagnols. Leganez leur Général tenta inutilement d'assiéger Lerida. Le Maréchal de la Mothe Houdancourt l'obligea de se retirer. La prise de Tortone & de quelques autres Places, assûrèrent aux François le succès de leurs armes en Italie. Celles de Suède n'étoient pas moins heureuses en Allemagne. Le Général Torstenson, digne Successeur de Banier dans le commandement des Troupes de cette Couronne, y remporta cette année deux grandes victoires en Silesie & en Saxe, qui rendirent la France aussi contenten-

tente, qu'elles furent fatales à la Maiſon 1642.
d'Autriche. La Conquête de Leipſick, qui les ſuivit de près, ouvroit au Suédois l'entrée de la Bohême & de l'Autriche, ſi ſon Armée eût été en état d'y pénétrer ſans le ſecours de celle de France. Quelqu'envie qu'eût cette Couronne de voir la Maiſon d'Autriche entièrement abaiſſée, l'agrandiſſement de celle de Suède en Allemagne lui donnoit de l'inquiétude & de la jalouſie. Le Maréchal de Guébriant ne refuſa pourtant point de joindre l'Armée de Torſtenſon. Mais ſoit que celui-ci ne ſe ſouciât pas d'avoir avec lui les Troupes du feu Duc de Weymar, que Guébriant commandoit, & qu'il craignoit qui ne lui débauchaſſent les Allemans de l'Armée Suédoiſe; ſoit que la jonction du Duc de Lorraine avec les Troupes de Bavière, les empêchât de pouſſer leurs Conquêtes; ils ne penſèrent plus chacun de leur côté qu'à prendre leurs quartiers d'hiver.

Mort du Cardinal de Richelieu.

Le Cardinal de Richelieu, défait de deux de ſes plus dangereux Ennemis, ſongeoit plus à rétablir ſa fortune & ſa ſanté, qu'à ſe préparer à une mort prochaine. Il s'étoit fait porter à Paris dans la réſolution de ſe faire de nouvelles Créatures à la Cour, & d'en éloigner celles qui avoient le malheur de lui déplaire. Il n'ignoroit pas les projets qu'on avoit formez pour le perdre, & la diſpoſition où le Roi avoit paru d'y conſentir. Il ne ſe croïoit pas en ſûreté chez le Roi même, & il eut l'inſolence de ſe faire conduire par ſes Gardes juſqu'au Cabinet de Sa Majeſté. Il craignoit que ce qui ne s'étoit pas fait dans un tems ne s'exécutât

Rélation dans les Mémoires de Montréſor.
Vie du Cardinal de Richelieu.

1642. dans un autre Il n'eut point de repos, qu'il n'eût fait exiler le Lieutenant des Mousquetaires du Roi & trois Capitaines aux Gardes qui lui étoient suspects. Ce qu'il y a de surprenant c'est que le Roi, dont les soupçons & la défiance à l'égard de son Ministre n'étoient pas diminuez, n'eut pourtant point la force de s'y opposer. Il falut qu'il obéît à celui à qui il avoit droit de commander. Déplorable extremité où se trouvent réduits les Princes, qui ont la foiblesse de se livrer à des Sujets devenus nécessaires! Ils souscrivent malgré eux à des ordres injustes. Tel fut celui qui fut donné à Trois-villes, à Tilladet, de la Sale, & des-Essards de se retirer de la Cour, en même tems qu'on les fit assurer de la bonne volonté du Roi, qui cédoit pour un tems à l'empire d'un Prêtre orgueilleux & vindicatif. Mais quel fruit tira-t-il de sa haine? La mort, qui l'enleva le 4. Decembre, de la même manière qu'il avoit vécu, c'est-à-dire en véritable Comédien, fit bien-tôt rappeler des Officiers qu'on n'avoit éloignez que par Politique. Il n'y eut que Monsieur, qui fut, pour ainsi dire, sacrifié à l'animosité implacable du Cardinal. Ce bon Chrêtien, qui protesta en mourant qu'il pardonnoit à ses Ennemis, comme il prioit Dieu de lui pardonner à lui-même, avoit conseillé au Roi peu de jours auparavant de faire enregîtrer au Parlement la Déclaration dressée pour exclure le Duc d'Orléans de ses prétensions légitimes à la Régence du Roïaume, après la mort du Roi, & lui en avoir remis l'Acte entre les mains le 3. veil-

le

le du jour qu'il expira. La chose fut exécutée le 9. malgré les prières de Mademoiselle *, & les efforts des personnes qu'elle emploïa pour détourner le coup. 1642.

Le Cardinal Mazarin est fait Ministre d'Etat en sa place.

Mémoires de la Rochefoucaut.

Quoi-que la mort d'un homme, qui avoit toute sa vie tenu son Maître en tutelle, fût de toutes les choses arrivées sous le règne de Louïs XIII. celle dont il fut le plus content ; il parut néanmoins regreter un Ministre qui lui avoit été si nécessaire, & eut égard aux recommandations qu'il lui avoit faites en mourant en faveur de Mazarin. Ce Prince, qui ne pouvoit se passer de Ministre, ne balança point à choisir celui-ci. Formé sur les maximes & par les mains de Richelieu, il le crut plus propre qu'un autre à prendre soin des affaires sur le même pié où le défunt les avoit établies. Soit qu'il crût que la bonne & fine politique demandoit qu'il en usât de la sorte, il retint aussi auprès de lui Mrs. de Chavigni & Des-Noïers, & les assura de la même confiance que Son Eminence avoit euë en eux. Ainsi la Cour étoit aussi soûmise aux volontez du Cardinal de Richelieu après sa mort, qu'elle l'avoit été durant sa vie. Ses parens & ses Créatures y avoient les mêmes avantages qu'il leur avoit procurez ; & par un effet de sa bonne fortune, dont on trouvera peu d'exemples, le Roi, qui le haïssoit & qui avoit souhaité sa perte, fut contraint non seulement de dissimuler ses sentimens, mais même d'autôriser la disposition que le Cardinal

* *Anne-Marie Louïse d'Orléans, Fille de Gaston-Jean-Baptiste de France, & de Marie de Bourbon, Duchesse de Montpensier, née en 1627.*

1642. dinal faiſoit par ſon Teſtament, des principales Charges & des plus importantes Places de ſon Roïaume. Le Roi peut-être, craignoit, s'il en uſoit autrement, que l'on ne crût, comme on l'avoit dit ſouvent dans le monde, que ce Miniſtre l'avoit toûjours tenu en tutelle, & qu'il n'y avoit que ſa mort qui l'en eût fait ſortir. Quoi-qu'il en ſoit, voilà de quelle manière Richelieu fut aſſuré de règner plus abſolument après ſon trépas, que le Roi ſon Maître n'avoit pu faire depuis trente-trois ans qu'il étoit monté ſur le Trône.

1643. Toute la France s'attendoit à un entier changement dans les affaires. Elle fut étrangement ſurpriſe de voir que les choſes demeuraſſent ſur ce pié, & que les dernières volontez du Cardinal fuſſent preſqu'entièrement ſuivies. Elle le fut encore davantage de voir le Cardinal Mazarin, Chavigni & Des-Noïers ſeuls dans le Conſeil étroit du Roi. Appelez au Miniſtère, dès que leur Protecteur fut mort, ils jugèrent que le ſeul moïen d'y ſubſiſter, étoit d'être unis enſemble & de travailler de concert en tout ce qui ſe préſenteroit. Mazarin & Chavigni ſur tout, liez de tout tems l'un avec l'autre, s'unirent encore plus étroitement dans cette conjoncture. Celui-ci, convaincu de l'averſion du Roi pour ſa perſonne, crut que pour ſe maintenir, il devoit attacher inſéparablement ſes intérêts à ceux de l'autre, qui, entrant nouvellement dans les affaires, auroit beſoin de lui pour en être inſtruit. Telle fut leur méthode pour s'inſinuer dans l'eſprit du Roi. Ils témoignoient un deſintéreſſement général

Conduite des nouveaux Miniſtres à la Cour.

Mémoires de la Chaſtre, dans les Mémoires de la Minorité de Louïs XIV.

ral

ral en toutes choses, & affectoient de dire, l'un que sa plus grande passion étoit de se retirer en Italie, & l'autre de se délivrer de l'embarras de la Cour. Il s'agissoit de s'aquerir des gens qui prônassent leurs actions auprès du Roi. Le Commandeur de Souvré, que Richelieu avoit éloigné, depuis le siège de la Rochelle, leur parut propre à leur dessein. On le fit revenir à la Cour. Outre ce premier Emissaire, qui n'avoit pas oublié le secret de s'insinuer dans l'esprit du Roi, la manière de vivre libre & magnifique de ces deux Courtisans, la profession qu'ils faisoient de vouloir obliger toutes les personnes distinguées par leur naissance ou par leur rang, de penser à la délivrance des prisonniers & au rappel des exilez, leur aquirent pour amis, ou du moins pour approbateurs, la plus grande partie de la Cour. Des-Noïers alloit au même but, mais par une route différente. Au lieu que Mazarin & Chavigni affectoient la splendeur & l'éclat, il continuoit dans une vie basse & obscure, étant devot de profession & même Jesuite secret, a ce qu'on a cru. Tandis que ses deux Rivaux recevoient les Compagnies, qu'ils passoient une partie du jour & les soirées entières à jouër & à se divertir, Des-Noïers s'enfonçoit plus que jamais dans le travail. La Charge de Secretaire d'Etat pour la guerre, lui donnoit plus qu'aux autres des sujets d'entretien capables de plaire au Prince, que les grandes Négociations fatiguoient. La dévotion, dont Des-Noïers faisoit profession, lui donnoit encore une familiarité avec le Roi, que

1643.

les

1643. les autres n'avoient pas. Il donna outre cela à Louïs XIII. une marque de desintéressement, qui fit grande impression sur son esprit. Ce fut d'emploïer aux bâtimens du Louvre le don de cent ou deux cens mille écus qu'il n'accepta qu'à cette condition.

Différent sur le Céremoniel entre le Cardinal Mazarin & les Princes du Sang.

Un différent sur le Cérémoniel pensa brouiller Mazarin avec les Princes du Sang. Ils avoient cédé avec répugnance à un Ministre qui les faisoit trembler. Pour cacher leur basse complaisance, ils en avoient usé de même envers les autres Cardinaux, croïant sauver leur honneur à l'abri d'une déférence qu'ils rendoient, disoient-ils, à une des premières Dignitez Ecclésiastiques, plûtôt qu'à la qualité de Premier Ministre d'Etat. Après la mort de Richelieu, on ne voulut plus être si religieux, ni avoir pour le nouveau Ministre autant de complaisance qu'on en avoit eu pour son Prédécesseur. Le Prince de Condé & ses deux Fils déclarèrent hautement qu'ils prétendoient le pas sur les Cardinaux & qu'ils le prendroient par tout. Le Roi, obligé d'interposer son autôrité, règla que dans les Eglises les Cardinaux précéderoient les Princes du Sang; que par tout ailleurs ceux-ci auroient le pas sur les autres; & que dans leurs visites réciproques, le Prince du Sang rendroit chez lui les mêmes civilitez au Cardinal, que l'Eminence rendoit à l'Altesse qui l'alloit voir.

Le Duc d'Orleans est rappelé à la Cour.

Toute la ressource du Duc d'Orléans dans sa disgrace, étoit l'esperance que le Roi son Frère révoqueroit la Déclaration renduë contre lui, ou du moins qu'elle seroit cassée après la mort du Roi. Il fut rap-

rappelé à la Cour par les intrigues de Mazarin & de Chavigni, qui cherchoient à se faire un appui. Celui-ci croïant que sa charge de Chancelier du Duc d'Orléans, & les derniers services qu'il prétendoit avoir rendu à Son Altesse Roïale après le Traité d'Espagne, & en quelques autres occasions, lui tenoient lieu d'un grand mérite auprès d'elle, fit pencher Mazarin du côté de Gaston. Il prétendoit s'affermir par là contre le parti de la Reine, qu'il croïoit le devoir toûjours haïr, comme le principal confident de Richelieu qui l'avoit persécutée. Voïant donc que la santé du Roi s'affoiblissoit de jour en jour, & donnoit peu d'espérance d'une longue vie, ils travaillèrent l'un & l'autre de concert à remettre Gaston en bonne intelligence avec son Frère. On le vit revenir à St. Germain après l'Abbé de la Rivière * qui avoit ménagé leur réconciliation. En entrant dans le Cabinet du Roi, Son Altesse Roïale se jetta à ses genoux, lui demanda humblement pardon des fautes passées, le pria de les oublier, & fit de grandes protestations d'une constante fidélité. *Il est tems que vos actions répondent à vos paroles*, dit Louïs en l'embrassant. *Si vous persistez dans cette résolution, vous recevrez de moi toutes les marques de bienveillance, que vous pouvez attendre d'un bon Frère. La suite vous fera connoître, que votre plus grand avantage est de vous rendre digne de mon amitié.*

1643.

Mémoires de la Chastre, de Montrésor & de Beauvau.

Deux

* *Louïs Barbin, Abbé de la Rivière, Favori du Duc d'Orléans, mort Evêque & Duc de Langres.*

1643. Deux ou trois mois après, le Roi envoïa au Parlement de Paris une Déclaration, par laquelle il révoquoit celle qui rendoit le Duc d'Orléans incapable d'avoir aucune part à la Régence du Roïaume, en cas que sa mort arrivât avant que ses Enfans eussent atteint l'âge de Majorité. Il consentit encore que Marguerite de Lorraine, Epouse de Gaston, vînt en France. *Mais la Duchesse d'Orléans*, dit Beauvau dans ses Mémoires, *appréhendant toûjours quelque fourberie, ne put se résoudre à entrer dans le Roiaume, avant que d'être assûrée de la mort du Roi, quoi-qu'il eût un extrême désir de voir sa Belle-Sœur.* La réconciliation de Louïs XIII. avec son Frère fut suivie du retour des Seigneurs exilez ou fugitifs, & de l'élargissement des Maréchaux de Bassompière & de Vitri, & du Comte de Cramail, que Richelieu avoit fait mettre à la Bastille. Il fut d'autant plus facile de les en faire sortir, que la seule jalousie de ce Cardinal les y avoit retenus jusqu'alors. Le Maréchal d'Etrées obtint la permission de revenir d'Italie. Baradas & le Duc de S. Simon, autrefois Favoris du Roi, que Richelieu avoit aussi éloignez, eurent la liberté de retourner à la Cour. On accorda la même grace à la Duchesse Douairière de Guise, retirée à Florence. On la vit traînant après elle les cercueils du Duc son Epoux & de ses deux Fils, morts en exil. Le troisième, devenu Duc de Guise par leur mort, & le Duc de la Valette & d'Epernon depuis un an condamnez par coutumace à perdre la tête, ne revinrent pas sitôt.

Tous les Seigneurs exilez ou fugitifs y reviennent apres lui.

Le Duc de Beaufort, second Fils de César

Le Duc de

ſar Duc de Vendôme, qui s'étoit lié avec les Ducs d'Orléans & de Bouillon, & avec Cinq-Mars, avoit pris de lui-même le parti de ſortir & de ſe retirer en Angleterre. Immédiatement après la mort du Cardinal de Richelieu, la Reine Anne d'Autriche, à qui le Duc s'étoit particulièrement dévoué, lui fit écrire de revenir en France. Il partit ſans autre précaution. N'oſant ſe montrer à la Cour ſans la permiſſion du Roi, qu'il avoit irrité contre lui, en refuſant de découvrir ce qu'il ſavoit de la conſpiration du Duc d'Orléans & de Cinq-Mars, il vint d'abord à Anet, Maiſon du Duc de Vendôme ſon Père. La Reine avoit tant de conſidération & d'eſtime pour lui, que tous les Seigneurs qui s'attachoient à elle crurent lui faire leur cour en prévenant Beaufort. Ils s'empreſſèrent à lui aller rendre viſite. Le Duc de Mercœur, ſon Frère aîné, eut avant lui la permiſſion de venir à la Cour. Il y arriva lui-même peu de jours après, & fut reçu du Roi avec des marques d'une extrême amitié. La Reine parut s'intéreſſer aux careſſes que Louïs lui avoit faites. Elle entretint familiérement le Duc de Beaufort, & par l'eſtime qu'elle marqua hautement pour lui, elle *confirma*, dit la Chaſtre, *ce qu'elle nous avoit dit à notre retour d'Anet, que nous venions de voir le plus honnête homme de France.* Telle fut l'idée que la Reine avoit d'un homme qui fit un ſi grand perſonage durant les derniers jours de la Vie de Louïs XIII. & ſous la Minorité de ſon Fils.

1643.

Beaufort dévoué à la Reine revient auſſi en Cour. *Mémoires de la Chaſtre.*

Le Roi parloit quelquefois à Mazarin & à Chavigni de règler le Gouvernement du Roïau-

Différentes intrigues de

1643. Roïaume après sa mort. La Cour se remplissoit de menées & d'intrigues : les uns s'empressant d'offrir leurs services à la Reine, & les autres au Duc d'Orléans, qui prétendoit, pour le moins, être associé avec elle à la Régence. Les espérances de la Cour & de tout le Roïaume étoient trop différentes; & tout l'Etat, qui avoit presqu'également souffert durant la faveur du Cardinal de Richelieu, attendoit un changement avec trop d'impatience, pour ne recevoir pas avec joïe une nouveauté, dont chaque particulier espéroit de profiter. Les intérêts divers des principaux du Roïaume, & des plus considérables du Parlement les obligèrent bien-tôt à prendre parti entre la Reine & Monsieur; & si les brigues qu'on faisoit pour eux n'éclatoient pas davantage, c'est que la santé du Roi, qui sembloit se rétablir, leur faisoit craindre qu'il ne fût averti de leurs pratiques, & qu'il ne fît passer pour un crime les précautions qu'ils prenoient pour établir leur autôrité après sa mort. Si l'espérance du rétablissement de la santé du Roi étoit bien ou mal fondée, c'est ce que l'on ne sait pas bien. Du moins en repandit-on la nouvelle sur la fin de Mars & au commencement d'Avril, peut-être afin de prévenir le mauvais effet que le bruit *de la santé du Roi déplorée*, comme dit le Duc de la Rochefoucaut, pouvoit causer dans les Païs Etrangers, en relevant le courage des Impériaux & des Espagnols, & en diminuant celui des Officiers & des Soldats François. Voici ce que Chavigni écrivit sur cela à Guébriant le 11. d'Avril : *Le Roi se porte beaucoup mieux qu'il n'a encore fait.* *Sa*

ceux qui prétendoient à la Régence. *Mémoires de la Régence d'Anne d'Autriche.*

Lettres de Des-Noiers & de Chavigni au Maréchal de Guébriant.

Sa santé revient à vuë d'œil ; & ses forces commencent de se rétablir ; tellement, que j'espère qu'il pourra dans quelques jours aller à Chantilli & de là vers la Frontière, si le bien de ses affaires le demande. Vous ne serez pas fâché d'avoir dequoi combattre les mauvais bruits, qui courent sans doute sur ce sujet dans le lieu où vous êtes. 1643.

Ce que firent le Cardinal Mazarin & Chavigni Secretaire d'Etat.

Quoi-qu'il en soit, le Cardinal Mazarin & Chavigni s'attachoient à Monsieur, & Des-Noïers prenoit les intérêts de la Reine. Il se lia pour ce sujet avec l'Evêque * de Beauvais, confident de cette Princesse, homme d'une grande probité, & fort desintéressé, mais aussi peu capable de la charge de Premier Ministre, dans laquelle il ne put se soûtenir que quinze jours, qu'il étoit ambitieux & fidèle à la Reine. Son assiduité auprès d'elle lui donna occasion d'y détruire presque tous ceux qu'elle considéroit. Le Cardinal & le Secretaire d'Etat avoient engagé le P. Sirmond, Confesseur du Roi, à lui proposer la *Corrégence* pour la Reine & le Duc d'Orléans. Mais la proposition avoit si fort déplu à Louïs, qu'après l'avoir aigrement rejettée, il ne voulut plus entendre parler de son Confesseur, & prit le P. Dinet en sa place. Mazarin & Chavigni voïant donc que leurs brigues en faveur de Gaston ne produisoient point d'autre fruit, que de faire éclater l'inclination que la France presqu'entière avoit de servir Anne d'Autriche ; & que le Duc d'Orléans, perdant toute espérance d'être Cor-

Mémoires de la Chastre.

* *Augustin Potier, Oncle de René Potier, Sr. de Blancmesnil, Président au Parlement.*

1643. *Corrégent*, témoignoit une grande disposition à se contenter de quelque part au Gouvernement sous la Reine; ils tentèrent de se mettre bien auprès d'elle, & de ménager même l'Evêque de Beauvais. Leur changement fut plûtôt reçu comme une marque de leur impuissance, que comme un effet de leur bonne volonté. Aussi auroient-ils fait sans doute peu de progrès, si Des-Noïers eût eu plus de patience ou plus de souplesse auprès du Roi. Mais l'envie qu'il avoit de se rendre nécessaire, lui aiant fait demander trop brusquement la permission de se retirer, Louïs la lui donna volontiers, poussé apparemment par Mazarin & Chavigni, bien-aises de se défaire d'un Concurrent qui les traversoit sous main. Celui-ci s'étant retiré de la sorte, la Reine fut obligée d'accepter les offres que lui firent les deux autres, ou du moins de dissimuler avec eux. Comme ils lui donnoient tous les jours toutes les assûrances qu'elle pouvoit espérer de leur fidélité, elle en attendoit le même service que Des-Noïers avoit eu dessein de lui rendre.

Incertitude du Roi sur ce qu'il devoit faire pour règler le Gouvernement après sa mort. *Hist. de Louïs XIII.*

La maladie du Roi augmentée à un point, qu'il ne lui restoit aucune espérance de guérison, leur donna lieu de lui proposer de règler toutes choses, pendant que son état lui pouvoit encore permettre de choisir lui-même une forme de gouvernement, qui pût exclure des affaires toutes les personnes qui lui étoient suspectes. Cette proposition, quoi-qu'opposée en apparence aux intérêts de la Reine, sembla néanmoins à Louïs encore trop favorable pour elle. Il ne pouvoit consentir à la faire Régente, ni se ré-

sou-

ſoudre à partager la Régence entr'elle & Gaſton. Les intelligences dont il avoit ſoupçonné ſon Epouſe, & qu'il ne pouvoit oublier, comme je l'ai déja dit, & le pardon accordé depuis peu à ſon Frère pour le Traité d'Eſpagne, le tenoient dans une irréſolution qu'il n'auroit peut-être pas ſurmontée, ſi Mazarin & Chavigni ne lui en euſſent fourni les moïens par une ouverture dont je parlerai bien-tôt. Mais il faut auparavant dire quelque choſe de la manière dont le Duc de la Rochefoucaut dit, dans ſes Mémoires, qu'il travailla à l'union de la Reine avec le Duc d'Enguien. 1643.

L'intérêt particulier qu'ils avoient l'une & l'autre, de s'oppoſer de concert à l'autôrité du Duc d'Orléans, leur fit recevoir agréablement une propoſition qui leur étoit ſi avantageuſe. " Le Duc d'Enguien, ,, dit la Rochefoucaut alors Prince de Marſillac, m'ordonna de contribuer à la faire ,, réüſſir. Et comme le commerce que j'avois avec lui, eût peut-être été ſuſpect ,, au Roi ou à Monſieur, principalement ,, dans un tems, où l'on venoit de lui donner le commandement de l'Armée, & ,, qu'en toutes les façons il importoit grandement de le tenir ſecret, il déſira que ,, ce fût à Coligni ſeul que je rendiſſe les ,, réponſes de la Reine, & que nous fuſſions les ſeuls témoins de leur intelligence. Il n'y eut aucune condition par écrit, & Coligni & moi fumes dépoſitaires de la parole que la Reine donnoit au ,, Duc d'Enguien, de le préférer à Monſieur, non ſeulement par des marques de ,, ſon eſtime & de ſa confiance, mais auſſi

Mémoires de la Régence d'Anne d'Autriche.

1643. „ dans tous les emplois d'où elle pourroit „ exclure Monſieur par des biais, dont ils „ conviendroient enſemble, & qui ne pour„ roient point porter Monſieur à une rup„ ture ouverte avec la Reine. Le Duc „ d'Enguien promettoit de ſon côté, d'être „ inſéparablement attaché aux intérêts de „ la Reine, & de ne prétendre que par el„ le toutes les graces qu'il déſiroit de la „ Cour. Ce Prince partit peu de tems a„ près pour aller commander l'Armée en „ Flandre, & donner commencement aux grandes actions qu'il a ſi glorieuſement exécutées.

Le Marquis de la Chaſtre, depuis peu Colonel des Suiſſes, s'étoit uni fort étroitement avec le Duc de Beaufort, qui, à ſon retour d'Angleterre, lui avoit fait paroître une paſſion extraordinaire pour les intérêts d'Anne d'Autriche. Mazarin & Coligni s'accommodèrent auſſi avec elle, & Des-Noïers une fois hors de la Cour, n'y fut point rappelé comme il s'en étoit flaté. Le Cardinal prit le deſſus, & maintint dans la charge de Secretaire d'Etat Michel le Tellier, Intendant de l'Armée en Piémont, à qui elle n'avoit été donnée d'abord que par commiſſion. Plus ſouple & plus habile que ſon Prédéceſſeur, le Tellier eſt mort Chancelier de France, après avoir mis à ſa place Louvois ſon Fils aîné, fait l'autre Archevêque de Rheims, & vu juſqu'à la fin d'une longue vie ſa perſonne & ſa Famille comblées tous les ans de nouvelles proſpéritez.

Triſte état du

La ſanté de Louïs XIII. devenoit tous les jours plus mauvaiſe. Il tomba dans une

ne eſpèce de langueur, qui le réduiſit enfin à un état digne de compaſſion. Le pauvre Prince devint ſi maigre & ſi défait, qu'aiant pitié de lui-même, il découvroit quelquefois ſes bras tout décharnez, & les montroit aux Courtiſans qui le venoient voir. Deſtitué de chaleur naturelle, il étoit réduit à emprunter celle du Soleil qui entroit dans ſa chambre par une fenêtre. Quand on voit un Roi puiſſant, *plus mal ſervi dans ſa dernière maladie que le moindre Bourgeois de Paris, prendre jamais à peine un bouillon qui fût chaud*; peut-on s'empêcher de réfléchir ſur l'inconſtance & l'ingratitude des Officiers, qui courent toûjours au nouveau Maître, & ſur le triſte ſort des Rois, qui, même avant que de païer le tribut impoſé à tous les hommes, ont ſouvent dequoi ſe convaincre, que les empreſſemens qu'on leur témoigne ſont moins rendus à leur perſonne qu'à leur rang?

1643.

Roi dans les derniers mois de ſa Vie.

Mémoires de Pontis.

Louïs ſentant approcher ſa fin, ne faiſoit plus miſtère de la Déclaration que Mazarin & Chavigni lui avoient propoſée, pour le gouvernement du Roïaume durant la Minorité de ſon Fils. Les tempéramens qu'on y apportoit à l'autôrité de la Reine, & à celle du Duc d'Orléans, firent dire que ſi c'étoient le Cardinal & le Secretaire d'Etat qui l'inventèrent, ils devinèrent bien les ſentimens du Roi, qui jugeoit Anne d'Autriche incapable de toutes affaires & trop paſſionnée pour ſa Maiſon. Voici ce que l'Hiſtorien de Mazarin rapporte de cette Déclaration du mois d'Avril de cette année. " Le Roi ſe ſentant défaillir, em-

Déclaration du Roi pour l'établiſſement d'un Conſeil de Régence.

1643. „ ploïa tous ſes ſoins & ceux de ſon Con-
„ ſeil à pourvoir au gouvernement de l'E-
„ tat & à la tranquilité publique après ſon
„ décès. Il ordonne que Dieu l'appelant
„ à lui, la Reine ſon Epouſe ſoit Régen-
„ te, qu'elle ait l'éducation de leurs En-
„ fans, avec l'adminiſtration du Roïaume;
„ & que le Duc d'Orléans ſon Frère, ſoit
„ Lieutenant-Général du Roi Mineur dans
„ toutes les Provinces, ſous l'autôrité de
„ la Reine. Il veut que la Régente & le
„ Lieutenant-Général ne puiſſent rien faire
„ que par l'avis & le Conſeil ſouverain de
„ la Régence, compoſé de ſes Couſins le
„ Prince de Condé, & le Cardinal Maza-
„ rin, & des Sieurs Seguier, Chancelier
„ de France, Bouthillier Surintendant des
„ Finances, & de Chavigni Secretaire des
„ commandemens, qualifiez tous Miniſtres
„ d'Etat; & que le Prince & le Cardinal
„ en ſoient les Chefs dans l'ordre qu'ils ſont
„ nommez, en l'abſence toutefois de Son
„ Alteſſe Roïale. Il entend auſſi que dans
„ ſon Conſeil tout ſe délibère & ſe réſolve
„ à la pluralité des voix; & qu'à la même
„ pluralité on y pourvoïe, tant aux plus
„ importans emplois & aux principaux offi-
„ ces de la Couronne, qu'aux charges de
„ Surintendant des Finances, de Premier
„ Préſident & de Procureur-Général au Par-
„ lement de Paris, & de Secretaire des com-
„ mandemens." Il en excepte notamment
les affaires & les dignitez Eccléſiaſtiques, dont la Régente pourra diſpoſer par l'avis ſeul du Cardinal Mazarin. "Nous déſirons,
„ (pour ne rien changer des propres termes
„ de la Déclaration,) que la Reine Régen-
„ te

Hiſtoire du Cardinal Mazarin. Liv. I. Pag. 128.

„ te ſuive, au choix qu'elle fera pour rem- 1643.
„ plir les dignitez Eccléſiaſtiques, l'exem-
„ ple que nous lui avons donné, & qu'elle
„ les confère avec l'avis de notre Couſin le
„ Cardinal Mazarin, auquel nous avons
„ ſouvent fait connoître l'affection que
„ nous avons que Dieu ſoit honoré en ce
„ choix. Et comme il eſt obligé par la
„ grande dignité qu'il a dans l'Egliſe, d'en
„ procurer l'honneur, qui ne ſauroit être
„ plus relevé qu'en y mettant des perſon-
„ nes de pieté exemplaire; nous nous aſ-
„ ſûrons qu'il donnera de très-fidèles con-
„ ſeils conformes à nos intentions. Il nous
„ a rendu tant de preuves de ſa fidélité &
„ de ſon intelligence au manîment de nos
„ plus grandes & de nos plus importantes
„ affaires, tant dedans que dehors notre
„ Roïaume, que nous avons cru ne pou-
„ voir confier, après nous, l'exécution de
„ cet ordre à perſonne qui s'en aquitât plus
„ dignement que lui.

Elle eſt enregîtrée au Parlement.

Cette Déclaration aiant été luë tout haut dans la chambre du Roi, en préſence des Princes, des Ducs & Pairs, des Maréchaux de France, des autres grans Officiers de la Couronne & des principaux du Conſeil de Sa Majeſté, le 19. d'Avril le Roi la ſigna & l'Apoſtille qui ſuit : *Ce que deſſus eſt ma très-expreſſe & dernière volonté que je veux être exécutée.* La Reine & le Duc d'Orléans la ſignèrent de même, après s'être promis & juré l'un & l'autre, de n'y point contrevenir. La ſuite fera voir ſi ce ferment fut fidèlement obſervé. " Ce qui ne ſe paſſa point à
„ l'égard de la Reine, dit le même Hiſto-
„ rien dont j'emprunte ce récit, ſans bien

1643. „ verser des larmes, témoins de son affliction & de sa douleur. ” Il n'en explique pas le motif. Qui doute que ce ne fût de voir, que, sous le nom spécieux de Régente du Roïaume, son Epoux mourant la mettoit en tutelle? Ces dispositions qui lui lioient les mains & dont elle soupçonnoit Mazarin & Chavigni d'avoir été les Auteurs, l'avoient *si horriblement ulcerée*, dit la Chastre, qu'elle ne put se résoudre à le leur pardonner.

Mémoires de la Chastre.

Auberi, Ibid. p. 130.

Cela étant fait, furent introduits les Deputez du Parlement, à qui Sa Majesté avoit mandé de la venir trouver. Le Roi, tout malade qu'il étoit, leur déclara lui-même qu'il avoit fait dresser des Lettres pour la Régence, qu'il desiroit être promtement vérifiées, & qu'il envoïeroit pour cela le lendemain matin à la Grand' Chambre, Monsieur, son Frère, Monsieur le Prince & Monsieur le Chancelier. En effet, elles furent luës & publiées, le matin même, à l'audience, en présence des Ducs d'Usez, de Vandatour, de Sulli, de Lesdiguières, de S. Simon, de Retz & de la Force, qui avoient accompagné les Princes, & pris place du même côté au banc des Pairs Lais. La Lettre de Cachet, qui accompagna la Déclaration, ” enjoignoit au Parlement de „ la vérifier sans délai & sans difficulté au„ cune: de tirer ensuite des Regîtres la Dé„ claration contre Monsieur, Frère unique „ du Roi (dont j'ai parlé ci-devant *) & de „ la remettre incessamment entre les mains „ de Mr. le Chancelier pour être cancel„ lée ou rompuë. ” Le Parlement ordonna, conformement aux conclusions des Gens

Id. ibid. p. 127.

* *Page* 26. & 63.

gens du Roi, que la Déclaration touchant la Régence feroit envoïée aux autres Parlemens de France, pour y être pareillement publiée & enregîtrée, *n'y aiant*, dit l'Auteur que je fui, & qui ne peut être fufpect en cette occafion, *que le Parlement de Paris, qui ait droit de déliberer fur les affaires de cette conféquence.* 1643.

Privilèges de cette Compagnie.

Mr. le Vaffor, Hiftoire de Louïs XIII.

Preuve évidente, comme dit fort bien l'Hiftorien de Louïs XIII., que cette Cour eft l'ancien & primitif Confeil des Rois de France, & qu'elle répréfente même les Etats Généraux du Roïaume. Elle s'efforça de reprendre durant la Minorité de Louïs XIV. l'autôrité dont la tirannie du Cardinal de Richelieu l'avoit dépouillée. Mais ce fut prefque inutilement. Quoi-que Mazarin ménageât plus le Parlement que fon Prédéceffeur, les idées de Monarchie Univerfelle, puifées dans le précédent Miniftère, furent portées à leur comble fous le Règne dont j'écris l'Hiftoire. Nous verrons dans la fuite de quelle manière les droits les plus facrez de cette augufte Compagnie ont été violez & anéantis.

Auberi, Vie du Cardinal Mazarin. Liv. I. p. 131.

Quinze jours après l'enregîtrement de la Déclaration qui regardoit les affaires de la Régence, il fut expédié d'autres Lettres Patentes en faveur du Duc de Longueville, que le Roi avoit nommé Plénipotentiaire pour la paix générale. Elles lui affuroient à fon retour de l'Affemblée, & après la conclufion de la paix, la qualité de Miniftre d'Etat, & une place dans le Confeil de Régence, immédiatement après le Cardinal Mazarin. Elles furent auffi enregîtrées fans contredit, pour être en

 tems

1643. tems & lieu exécutées. Il y en a qui s'imaginent que ce pouvoit être une adresse du Cardinal, pour apuïer & pour confirmer de plus en plus une Déclaration qui lui étoit si avantageuse, & si injurieuse à la Reine. Il s'apercevoit, aussi bien que Chavigni, que tous ceux qui s'attachoient à elle, ne les visitoient plus. On la poussoit ouvertement à se choisir d'autres Ministres. Comme on jugeoit que le Roi n'avoit plus que deux ou trois jours à vivre, des Gens de Robe du parti de la Reine vinrent demander à l'Evêque de Beauvais, qu'on regardoit déja comme Premier Ministre, quel service ils pourroient rendre à Anne d'Autriche dans le Parlement. N'étoit-ce pas s'offrir bien clairement à elle pour casser la Déclaration dès que le Roi auroit les yeux fermez ? C'est ainsi, dit l'Auteur que j'ai déja cité, qu'on pensoit à la rendre religieuse observatrice du serment qu'elle venoit de faire.

L'Historien de Louis XIII.

Crédit du Duc de Beaufort à la Cour. *Mémoires de la Rochefoucaut.*

Entre les Seigneurs rappelez en Cour depuis la mort du Cardinal de Richelieu, plusieurs étoient attachez à la Reine ou par les services qu'ils lui avoient rendus, ou par la liaison que la disgrace fait d'ordinaire entre les personnes persécutées. Il y en eut peu, qui n'eussent assez bonne opinion de leurs services, pour n'attendre pas une récompense proportionnée à leur ambition. Plusieurs crurent que la Reine, leur aiant promis toutes choses, conserveroit dans la souveraine Autôrité les mêmes sentimens qu'elle avoit eus dans sa disgrace. Le Duc de Beaufort étoit celui qui avoit conçu les plus grandes espérances de sa faveur. Il étoit de tout tems à la Reine, & il en faisoit

ſoit même le galant. La preuve de la confiance que cette Princeſſe lui donna, en le choiſiſſant pour garder le Daufin & le Duc d'Anjou, lorſqu'on croïoit le Roi ſur le point d'expirer, eſt ſi publique & ſi grande, que ce ne fut pas ſans fondement qu'on commença de conſidérer ſon crédit, & de trouver beaucoup d'apparence à l'opinion qu'il eſſaïoit d'en donner. L'Evêque de Beauvais crut ne devoir pas s'oppoſer à la faveur du Duc de Beaufort. Il ſouhaita même de ſe lier avec lui, pour ruïner de concert le Cardinal Mazarin, qui commençoit de s'établir Ils eſpérèrent d'en venir à bout d'autant plus facilement, que la Reine avoit condamné trop publiquement la conduite du Cardinal de Richelieu, pour croire qu'elle voulût conſerver dans les affaires une perſonne qu'il y avoit miſe de ſa main, & que la Reine regardoit comme Auteur de la Déclaration du Roi, dont elle étoit ſi fort aigrie. Cette confiance fit négliger au Duc de Beaufort & à l'Evêque de Beauvais, durant les derniers jours de la vie du Roi, beaucoup de précautions, qui leur auroient été bien néceſſaires après ſa mort. La Reine étoit encore aſſez irréſoluë en ce tems-là, pour recevoir les impreſſions qu'on auroit voulu lui donner. Elle commençoit à craindre l'humeur impérieuſe & altière du Duc de Beaufort, qui, non content de ſoûtenir les prétenſions du Duc de Vendôme ſon Père au Gouvernement de Bretagne, appuïoit encore celles de tous ceux qui avoient ſouffert ſous l'autôrité du Cardinal de Richelieu; non ſeulement pour attirer preſque toutes les per- 1643.

1643. ſonnes de condition, par leurs intérêts parculiers, dans une cauſe qui leur paroiſſoit juſte; mais encore pour avoir un prétexte de choquer le Cardinal Mazarin, & en rempliſſant les principales charges de l'Etat, faire des créatures & donner des marques éclatantes de ſa faveur. Elle conſidéroit d'un autre côté, qu'après avoir confié ſes Enfans au Duc de Beaufort, ce ſeroit une légèreté que tout le monde condamneroit, ſi on la voïoit paſſer en ſi peu de tems d'une extremité à l'autre, ſans aucun ſujet apparent. La fidélité du Cardinal Mazarin & celle de Mr. de Chavigni ne lui étoient pas aſſez connuës, pour prendre en eux quelque confiance. De manière que trouvant des doutes de tous côtez, il lui étoit mal-aiſé de prendre une réſolution ſans s'en repentir.

Bâtème du Daufin.

Le 21. d'Avril le Roi ſe trouvant un peu mieux, voulut avoir la conſolation de faire achever les Cérémonies du Bâtème de ſon Fils qui avoient été différées juſques-là. Il s'agiſſoit de donner un Parrain au Succeſſeur de la Couronne. Le Cardinal Mazarin, par une faveur & une prérogative toute ſingulière, fut honoré de ce choix, préférablement au Premier Prince du Sang. Le Roi, dit l'Hiſtorien de cette Eminence, voulut bien déclarer qu'il l'avoit préferé à tous autres, pour l'engager d'autant plus à ſon ſervice & à celui de Mr. le Daufin, dont il étoit le Père ſpirituel. Il ajoûte que la Princeſſe de Condé, la Marraine, ne nomma le jeune Prince, qu'après avoir offert plus d'une fois cet honneur au Cardinal, à qui on donne auſſi la gloire d'avoir inſpiré au Roi le choix du nom de Louïs, qu'il ſavoit être de

Auberi, Hiſt. du Cardinal Mazarin. Liv. I. Ch. IV.

de si bon augure en France. Il ne le fut pourtant pas pour Louïs XIII., du moins autant qu'il l'avoit esperé. Les malades se chagrinent de tout, & il n'y eut pas jusqu'au Daufin, qui, sans y penser, ne chagrinât son Père. *Les Rois sont si délicats*, dit Boursaut, *que la moindre chose les blesse, & ceux même qui leur sont les plus chers, sont quelquefois ceux qui les chagrinent le plus aisément.* Il en raporte pour exemple ce qui arriva dans cette occasion. " Un jour que „ j'étois, dit-il, avec Mr. le Président Per„ rault dans sa belle galerie, Mr. de la Vri„ lière Secretaire d'Etat le vint voir, & c'est „ de lui, Mr. que je sai ce que je vais vous „ apprendre. Le Roi qui n'étoit encore que „ Daufin, fut bâtisé à S. Germain le 21. „ d'Avril 1643. âgé de 4. ans sept mois & „ quelques jours. Louïs XIII. ne put assis„ ter à cette Cérémonie. Il étoit malade, „ & mourut vingt-trois jours après. Après „ le Bâtème, on mena M. le Daufin au Roi, „ à qui il aprit qu'il venoit d'être bâtisé. „ J'en suis bien aise, mon Fils, répondit le „ Roi. Hé comment vous appelez-vous? „ *Je m'appèle Louis XIV.* repartit ce jeune „ Prince, sans penser à ce qu'il disoit, & „ peut-être même sans en savoir la consé„ quence. Cependant cette réponse chagri„ na le Roi. Dans l'état où il étoit, il la „ prit pour un mauvais présage; & se tour„ nant de l'autre côté, *pas encore*, dit-il, „ *pas encore.* Quelque flateur (car les Prin„ ces ont le malheur d'en avoir avant qu'ils „ sachent parler) avoit déja entêté cet au„ guste Enfant, du grand nom qu'il devoit „ bien-tôt porter; & fut cause de la petite

1643.

Boursaut, Lettres nouvelles, pag. 384. 385. édit. de Hollande.

1643. „ mortification qu'il donna innocemment „ au Roi ſon Père. " Pour ne rien ajoûter à cette ſage réflexion, il eſt à préſumer que ſans les Flateurs qui s'emparèrent trop tôt de l'eſprit de Louïs XIV., il auroit été vraiment digne du nom de *Grand* qu'il porta.

Mort de Louïs XIII. Proclamation de Louïs XIV.

Le Roi tiroit toûjours à ſa fin. Uniquement occupé des aproches de la mort à laquelle il étoit déja préparé, il ne ſongeoit qu'à inſpirer aux autres les ſentimens de piété dont il étoit rempli lui-même. Un jour qu'il avoit communié pour la ſeconde fois, il fit aprocher de lui la Reine & le Duc d'Orléans, leur prit les mains, & les mettant l'une dans l'autre, il exigea qu'ils ſe promiſſent mutuellement de vivre en bonne intelligence après ſa mort, & d'avoir ſoin de ſes deux Fils. On ne lui donnoit plus de remèdes, parce que les ſimptomes de ſa maladie avoient fait deſeſpérer de ſa guériſon. Enfin le 14. Mai, jour de la fête de l'Aſcenſion de Notre Seigneur, il expira ſur les deux heures après-midi, dans la 43. année de ſon âge, & la 33. de ſon Règne. Le Corps aiant été porté le 19. à S. Denis, Louïs XIV. fut proclamé par un Héraut d'armes avec les Cérémonies accoûtumées.

Le jour même de la mort de ce Prince, le nouveau Roi envoïa une Lettre de Cachet à Meſſieurs du Parlement, dans laquelle il leur témoignoit ſa douleur de la perte qu'il venoit de faire, & leur mandoit de continuer la fonction de leurs Charges, & d'adminiſtrer la Juſtice, comme auparavant, en attendant qu'ils lui prêtaſſent le ferment accoûtumé. Le lendemain le Roi avec toute la Cour partit de S. Germain pour

Hiſt. du Cardinal Mazarin. Liv. II. Ch. I.

pour venir à Paris, rendre les devoirs au 1643.
feu Roi, & recevoir les hommages & les complimens de condoléance des Cours Souveraines. Il étoit accompagné entre autres de Mr. de Beaufort, à qui la faveur de la Reine donnoit une diſtinction remarquable en cette occaſion. Les peuples étoient ſi perſuadez que Sa Majeſté répondroit non ſeulement aux vertus & aux bonnes inclinations du feu Roi ſon Père, mais même qu'elle les ſurpaſſeroit, que les Pariſiens lui auroient préparé une entrée magnifique, ſi la triſte conjoncture du tems le leur eût pu permettre. On ne ſauroit croire, ou plûtôt ceux qui connoiſſent l'humeur des François n'auront pas de peine à s'imaginer, quelle multitude alla au devant de lui. Il n'y eut jamais tant d'impatience & de foule *à adorer le Soleil levant*, dit l'Hiſtorien dont je copie les paroles. Charmez de voir leur jeune Monarque, ſa préſence contribua beaucoup à eſſuïer leurs larmes, & à les conſoler de la perte qu'ils venoient de faire. Et *comme s'ils euſſent vu clair dans l'avenir*, *ils ſe promettoient*, ajoûte-t-il, *qu'un jour par ſa conduite & par ſa vaillance, il les affranchiroit de toute crainte, & leur affermiroit la paix, le calme & la ſureté.* De quel avenir cet Hiſtorien veut-il parler? Il ne s'eſt pas encore dévoilé aux yeux les plus ſubtils & les plus clair-voïans. Les troubles de la Minorité du Roi étoient-ils fort propres à promettre ce *calme*? Les guerres preſque continuelles qui l'ont ſuivie, ont-elles jamais fait place à une *paix*, qui ait été durable? Pluſieurs campagnes qui ont ouvert de tous côtez l'entrée du Roïaume à

1643. l'Ennemi, lui faiſoient-elles eſpérer une grande *ſureté*? Et l'épuiſement général où il ſe trouve réduit encore à préſent, eſt-il capable de la lui procurer? On croit aiſément ce que l'on ſouhaite, ſi les plus ſenſez ne ſe perſuadoient pas ces choſes, telles étoient du moins leurs eſpérances.

Il va au Parlement tenir ſon Lit de Juſtice pour la première fois.

Trois jours après, le Roi vêtu d'une Robe violette, entra au Parlement, porté par ſon Grand Chambellan, & par l'un de ſes Capitaines des Gardes; & fut mis ſur un Trône qu'on lui avoit préparé. La Reine ſa Mère étoit aſſiſe à droite ſous le dais. Le Roi dit d'une grace merveilleuſe, au delà de ce qu'on pouvoit attendre de ſon âge, *qu'il étoit venu pour témoigner ſa bonne volonté à la Compagnie, & que ſon Chancelier expliqueroit le reſte.* Enſuite la Reine prit la parole, & dit: " Meſſieurs, la mort du „ feu Roi, mon Seigneur, quoi-qu'elle ne „ m'ait pas ſurpriſe, après une ſi longue „ maladie, m'a tellement ſurchargée de „ douleur, que je n'ai été juſqu'ici capa- „ ble ni de conſolation ni de conſeil. Mon „ affliction étoit ſi extrème, qu'il m'a été „ impoſſible de vaquer aux affaires, & de „ pourvoir aux beſoins & aux néceſſitez de „ l'Etat. En un mot je me ſuis trouvée „ dans un abatement d'eſprit inconcevable, „ juſqu'au dernier jour que vos Députez „ étant venus au Louvre, ſaluer le Roi, „ Monſieur mon Fils, & lui proteſter de „ leur fidélité & de leur l'obéïſſance, l'eu- „ rent ſupplié de venir ici tenir ſon Lit „ de Juſtice, & remplir le ſiège le plus „ auguſte de la Roïauté. C'eſt-ce qu'il „ fait aujourd'hui. J'y viens auſſi, pour „ vous


ANNE D'AUTRICHE, MERE
DU ROY.

1643.

„ vous témoigner, que je ferai bien aiſe de „ me ſervir en toutes occaſions de vos con- „ ſeils, vous priant de les donner au Roi, „ Monſieur mon Fils, & à moi, tels que „ vous jugerez en vos conſciences pour le „ mieux ”. Le Duc d'Orléans dit enſuite, qu'il ne vouloit point ſe prévaloir de la diſpoſition du feu Roi, & qu'il ne prétendoit d'autre part au Gouvernement que celle que voudroit bien lui donner la Reine, qui méritoit d'avoir ſeule la Régence ſans aucun partage. Le Prince de Condé ajoûta, qu'une autôrité partagée ne pouvoit que préjudicier à l'Etat. Le Chancelier, aiant demandé au Roi l'ordre de parler, appuïa ce ſentiment, & l'Avocat-Général Talon donna des concluſions conformes. Après quoi le Chancelier aiant de nouveau reçu l'ordre de Sa Majeſté, & la Reine témoignant que ſon intention étoit de s'en remettre à la réſolution de la Compagnie, il alla aux opinions.

Médailles ſur les principaux événemens du Regne de Louïs le Grand.

Elles ſe trouvèrent uniformes, & le Chancelier prononça l'Arrêt par lequel le Roi déclaroit la Reine ſeule Régente, avec plein pouvoir de ſe choiſir tels Miniſtres qu'il lui plairoit. Comment peut-on dire après cela, comme fait un Hiſtorien de Louïs XIV. que ” la ſage & judicieu- „ ſe diſpoſition de Louïs XIII. fut confir- „ mée par une Déclaration vérifiée au Par- „ lement, & par les ſuffrages & les vœux „ de cette illuſtre Compagnie, aſſemblée à „ cet effet? Que ce Prince, perſuadé que „ la Reine étoit la plus vertueuſe Princeſ- „ ſe de l'Europe, & dont les intentions „ étoient les meilleures & les plus ſincè- „ res

La Reine y eſt déclarée Régente du Roïaume.

Mr. de Riencourt, Hiſt. de Louïs XIV. pag. 3. & 5.

1643. „ res pour la gloire de ſon Fils, & l'agrandiſſement de cette Monarchie, avant que „ de mourir l'avoit déclarée Régente de „ ſon Roïaume & Tutrice de ſon Fils & „ ſon Succeſſeur: comme ſi elle eût été „ déclarée telle ſans aucune limitation ni réſerve? Que la Reine fût une des plus vertueuſes Princeſſe de l'Europe, ce n'eſt pas ce qu'il s'agit ici d'examiner; mais pour ce qui eſt de *ſes bonnes intentions* pour le bien du Roïaume, c'eſt dequoi le Roi étoit le moins perſuadé. Il la jugeoit au contraire *incapable de toutes affaires*, & trop *paſſionnée pour ſa Maiſon*. Bien loin qu'il l'eût déclarée *Régente* du Roïaume & *Tutrice* de ſon Fils ſans limitation, nous avons vu avec quelle répugnance il conſentit à la faire ſeulement *Corrégente*, & les précautions qu'il prit pour la mettre elle-même *en tutelle*.

Mémoires de la Chaſtre.

Il arriva alors une choſe qui ne s'étoit peut-être jamais faite en France, où la volonté Roïale eſt plus reſpectée qu'en nul autre Etat Monarchique. Le Parlement de Paris, qui par ſon inſtitution eſt le Dépoſitaire & le Gardien de toutes les Loix fondamentales de l'Etat, & qui ne tient ſa Juriſdiction que de la main du Roi, ainſi que tous les autres Tribunaux du Roïaume, *caſſa*, bien loin de *confirmer*, la Déclaration par laquelle Louïs XIII. établiſſoit un Conſeil de Régence. Témoignage que tout cède à la faveur & à l'intérêt, & que c'eſt bien en vain que les Princes les plus abſolus, ſe flatent de l'eſpérance d'être obéïs après leur mort, quand ils n'ont pas pris ſoin de ſe faire aimer durant leur vie.

Les

1643.

Autres dispositions contraires au Testament du feu Roi.

Les choses aiant été ainsi règlées, le Duc d'Orléans fut fait Lieutenant-Général du Roïaume & Chef des Conseils du Roi, sous l'autôrité de la Reine Régente, au pouvoir de laquelle il demeuroit de faire choix de personnes de probité & d'expérience, en tel nombre qu'elle jugeroit à propos, pour délibcrer dans ces Conseils, & donner leurs avis sur les affaires qui seroient proposées; sans que néanmoins elle fût obligée de suivre la pluralité des voix, si bon ne lui sembloit. Ce fut alors que Mr. de Beaufort se mit en tête de gouverner, quoiqu'il n'en parût pas fort capable. L'Evêque de Beauvais, qui l'étoit encore moins, prit la figure de Premier Ministre, & il demanda dès le premier jour aux Hollandois, qu'ils se convertissent à la Religion Catholique, s'ils vouloient demeurer dans l'alliance de la France. La Reine eut honte de cette momerie du Ministre, & elle commanda à l'Abbé de Retz d'aller offrir de sa part la première place à son Père *, qui s'étoit retiré chez les Prêtres de l'Oratoire. Mais voïant qu'il refusoit obstinément de quitter sa cellule, elle se mit entre les mains du Cardinal Mazarin. Il paroîtra sans doute surprenant, que le principal Auteur de la Déclaration injurieuse dont j'ai parlé, qui outre cela avoit essaïé avec Mr. de Chavigni, de faire associer le Duc d'Orléans à la Régence, fût choisi par la Régente même, pour être Chef de son Conseil, à l'exclusion de l'Evêque de Beauvais, qu'el-

* *Philippe-Emanuel de Gondi, Comte de Joigny, qui mourut Prêtre de l'Oratoire l'an* 1662. *âgé de* 81. *ans.*

1643. qu'elle avoit désigné quelque tems auparavant, pour son Premier Ministre, & nommé depuis au Cardinalat : à l'exclusion de Mr. de Châteauneuf, qui, outre qu'il avoit été ennemi déclaré du Cardinal de Richelieu, s'étoit particulièrement attaché à elle, avant qu'elle fût en autôrité, & de Des-Noïers, qu'elle avoit promis de rappeler deux heures après la mort du Roi. Tant il est vrai que tout se passe à la Cour selon les vuës de l'intérêt présent, & que ces vuës venant à changer selon les conjonctures, la faveur change aussi avec elles.

Bataille de Rocroi. *Hist. du Prince de Condé. Liv. I.*

Cependant la mort de Louïs XIII. aiant fait croire aux Espagnols, que la conjoncture étoit favorable pour faire des progrès en France, & que la Reine ne seroit pas en état de soûtenir un grand effort; ils entrèrent en Champagne avec une grosse Armée & assiègèrent Rocroi, la dernière Place de France du côté des Ardennes, fortifiée seulement de cinq Bastions non revêtus, & de quelques demi-Lunes fraisées. Ils pressèrent cette Ville avec tant de vigueur, que sans un promt secours, il étoit à craindre qu'elle tombât sous leur domination. Mais le Duc d'Enguien, qui commandoit l'Armée en Flandre, quoi-qu'il n'eût alors que vingt-deux ans, se résolut de délivrer Rocroi, & d'attaquer promtement les Ennemis, qui par leurs mouvemens paroissoient en vouloir venir aux mains. Ce jeune Prince avoit déja donné en quelques occasions des preuves de sa valeur. Il s'étoit signalé aux sièges d'Arras & d'Aire, où il avoit donné de grandes espérances de ce qu'il feroit quelque jour. Il marcha en diligence,

&

& arriva aux Ennemis vers le soir. Son ardeur l'eût porté à les attaquer sur l'heure; mais la chose aiant été mise en délibération au Conseil de guerre, elle fut différée au lendemain. La vérité est que ce Duc aiant reçu alors la nouvelle de la mort du Roi Louïs XIII. on lui avoit envoïé aussi un ordre exprès de ne point hazarder la bataille. Le Duc d'Enguien, sans s'opposer ouvertement à cet ordre, tint secrète la mort du Roi, & fit comprendre au Maréchal de l'Hôpital qu'il faloit s'aprocher de Rocroi pour y pouvoir jetter du secours d'hommes & de munitions, par les bois dont il est environné. Peut-être qu'en cette conjoncture le Duc d'Enguien auroit dû penser plûtôt à retourner à la Cour qu'à secourir Rocroi, s'il n'eût consulté que ses propres intérêts & ceux de sa Maison. Mais l'ardeur qu'il avoit pour la gloire, lui fit fermer les yeux à toute autre considération. 1643.

Au point du jour, il fait filer ses Troupes & prend l'avantage du terrain. Il va par tous les Bataillons, & fait connoître aux Troupes en peu de mots la nécessité qu'il y avoit de combattre & de vaincre. Toutes choses étant ainsi disposées, on commença la bataille, où le Duc d'Enguien se surpassa lui-même, & fit voir que rien n'étoit au dessus de sa valeur. Les deux Aîles de l'Armée Françoise marchant à l'Ennemi, la droite rencontra à son passage un petit rideau dans un fond proche d'un bois, où les Espagnols avoient posté mille Mousquetaires, qui furent aussi-tôt taillez en pièces, & leur Cavalerie, qui faisoit front de ce côté-là, poursuivie vigoureusement. L'Aîle

Conduite du Duc d'Enguien en cette occasion.

1643. le gauche, commandée par le Sr. de la Ferté Senneterre, chargea la droite des Ennemis, qui soûtint cet effort avec tant de vigueur, que cette courageuse résistance rendit le combat rude & opiniâtré. Le Duc de la Ferté y fut blessé de deux coups de pistolet & de trois coups d'épée, & son cheval tué sous lui; ce qui le mit hors de combat, & le fit tomber pour quelque tems entre les mains des Ennemis. La Barre, Lieutenant de l'Artillerie, perdit la vie en défendant le Canon, dont quelques pièces furent prises par les Espagnols. Mais le Maréchal de l'Hôpital qui survint, aiant rallié les Troupes & recommencé la charge, en regagna plusieurs, après avoir été blessé d'un coup de mousquet dans le bras. Cet accident l'aiant mis hors d'état de poursuivre les Ennemis, l'Aîle gauche des François s'en trouva tellement ébranlée, qu'elle leur laissa reprendre le Canon, dont ils commençoient à se servir contr'eux, lorsque le Baron de Sirot, Mestre de Camp de Cavalerie, qui commandoit un Corps de réserve, arrêta l'effort des Espagnols; & après avoir rallié une seconde fois la Cavalerie de l'Aîle droite, commandée par le Sieur de Gassion, il repoussa la Cavalerie ennemie qui lui résistoit avec beaucoup de vigueur, & gagna le derrière de leur Armée; en sorte qu'ils se virent attaquez de tous côtez. Chacun cherchoit l'occasion de se signaler. Les Espagnols ne cédoient point aux François en courage, & si leur Cavalerie faisoit bien son devoir, l'on admiroit la résistance de leur Infanterie. Mais enfin la valeur & la sage conduite du Duc d'Enguien, qui s'étoit trouvé par tout,

fai-

faiſant l'office de Soldat & de Général tout enſemble, mirent en fuite les Eſpagnols & en taillèrent en pièces la plus grande partie. Le Champ de bataille demeura aux François, auſſi bien que la gloire d'avoir délivré Rocroi. Le combat dura ſix heures. Il y eut du côté des Eſpagnols, plus de ſix mille morts. Le nombre des priſonniers ne fut guère moindre, & ils laiſſèrent leur Canon, leur Bagage, pluſieurs Drapeaux & Cornettes aux François, qui ne perdirent guère plus de deux mille hommes, quoique l'Armée Eſpagnole fût ſupérieure de ſix mille. Comme cette bataille eſt la première qui ſe ſoit donnée depuis l'avènement de Louïs XIV. à la Couronne, je m'y ſuis étendu un peu plus, que je ne ferai ſur les autres de la Minorité de ce Prince. 1643.

Cette perte, dont les Eſpagnols ne ſe remirent de vingt ans, leur apprit à leurs dépens qu'ils s'étoient témérairement engagez à continuer la guerre, dans la penſée qu'ils avoient que la mort d'un Roi triomphant & la Minorité du Roi ſon Succeſſeur, pouvoient affoiblir les François. Le Duc d'Enguien avoit jetté la terreur parmi les ennemis. Mais comme ce n'eſt pas aſſez de vaincre, ſi l'on ne profite de la victoire, & que c'eſt reculer dans ces occaſions, que de ne pas avancer, il voulut pouſſer ſes conquêtes, & faire voir que la journée de Rocroi n'étoit pas tant une ſuite du bonheur du Règne précédent, qu'un gage de celui du nouveau Règne qui commençoit ſous de ſi heureux auſpices. Il aſſiègea les Châteaux de Barlemont & d'Emeric, qui ſe rendirent à compoſition. Virton, Ville du Païs de Luxem-

Suites de cette bataille.

1643. Luxembourg,& fort importante, parce qu'elle ouvroit le paſſage à l'Armée, fut ſommée de ſe rendre. Elle le refuſa au commencement ; mais auſſi-tôt qu'elle vit approcher le Canon, elle demanda à capituler. Tout ce que le Duc d'Enguien entreprenoit, étoit exécuté avec tant de ſuccès, qu'il crut que rien ne pouvoit s'oppoſer à ſon bonheur, ni à la force de ſes armes. C'eſt-pourquoi il propoſa d'aſſièger Thionville. Ce deſſein fut agité dans le Conſeil du Roi, où les ſentimens ſe trouvèrent aſſez partagez. Le Cardinal Mazarin, dont la Reine ſuivoit les avis, réſiſtoit à cette entrepriſe. Il répréſentoit le ſort journalier des armes, & croïoit qu'il faloit plûtôt ſe mettre en état de conſerver ſes avantages, que de ſonger à en aquerir de nouveaux. Mais la confiance que l'on avoit en la bonne conduite du Duc d'Enguien, fit accepter une propoſition, par laquelle il avoit principalement en vûë de réparer l'affront reçu quatre ans auparavant devant cette Place.

Siège de Thionville.

Hiſt. du Cardinal Mazarin par Auberi. Liv. II.

Le ſiège ne fut pas plûtôt réſolu, que le Cardinal fit expédier preſqu'en même tems deux ordres aſſez différens : le premier au Duc d'Enguien, de faire marcher l'Armée du Roi vers Bruxelles ; & l'autre au Marquis de Geſvres, d'inveſtir Thionville, & d'empêcher qu'il n'y entrât du ſecours. Cette fauſſe marche ſurprit & trompa tout à la fois les Ennemis. Ils ne purent s'imaginer que de Brabant l'Armée Françoiſe dût venir aſſièger une Place ſur la Moſelle. C'eſt-pourquoi D. Franciſco de Mello, Général des Eſpagnols, aiant beſoin de Troupes pour groſ-

groffir fon Armée, ne fit point de difficulté de tirer quinze cens hommes de Thionville, & de n'y en pas laiffer plus de cinq cens de Garnifon. Le Marquis de Gefvres de fon côté s'aquita parfaitement bien de ce qui lui avoit été ordonné. La Place fut fi heureufement inveftie, que tous les fecours qu'on y voulut jetter furent coupez. De forte que s'il n'y en fût entré après l'arrivée du Duc d'Enguien le 18. Juin, le fiège étant déja formé, elle eût été réduite peu de jours après, fans prefque faire aucun effort. Ce fut par le quartier du Comte de Grancei, qui fe trouva le plus foible, que le Général Beck fit couler trois cens chevaux & cinq cens hommes de pié dans la Ville affiègée. Ce renfort de Troupes choifies, & bien réfoluës de fe défendre, allongea infailliblement le fiège; mais il le rendit auffi plus difficile & aquit au Général François plus de réputation & de gloire. Il avoit déja fait un coup de partie & un trait de grand Capitaine. Le Général Beck s'étoit mis en devoir de prendre les devans avec fix mille hommes, de paffer la Meufe à Namur, & de s'avancer à grandes journées à Thionville. Le Duc d'Enguien le prévint, & n'aiant pris qu'une partie de l'Armée fans aucun bagage, au lieu de continuer fa marche par les terres de France, ce qui auroit été un grand circuit; il traverfa le Païs Ennemi, & fe rendit deux jours plûtôt que le Général Beck au fiège. Il l'empêcha d'exécuter fon deffein, qui étoit de pourvoir la Place de tout, & de la mettre en état de ne rien craindre.

1643.

En-

1643. Enfin la Place assiègée, après avoir fait toute la résistance imaginable, fut contrainte de se rendre. La Capitulation fut signée le 8. d'Août. L'importance de ce siège se comprend assez par la Lettre ou la Rélation du 7. Juin 1639. que le Général Piccolomini avoit envoïée à l'Empereur. Il lui donnoit avis " que les François avoient assiègé ,, Thionville ; & qu'il avoit cru la Place ,, si importante, que pour la sauver, il n'a- ,, voit pas douté de hazarder toutes les ,, Troupes qu'il commandoit ". Aussi coûta-t-elle beaucoup aux François dans ce dernier siège. On ne sauroit nier qu'ils n'y aïent fait de grandes pertes. Une des plus considérables fut celle du Marquis de Gesvres, Capitaine des Gardes du Corps & l'un des Lieutenans-Généraux. Il périt par l'effet imprévu d'une mine, dont on avoit cru la mêche éteinte, parce qu'elle joua plus tard qu'on ne s'y étoit attendu. Et sa mort, dit un Conseiller d'Etat *, amoindrit le prix de la conquête.

Prise de cette Place par le Duc d'Enguien. *Hist. de ce Prince.*

La prise de Thionville fut suivie de celle de la Ville de Cirq, sur le Duc Charles de Lorraine, qui étoit dans les intérêts du Duc de Bavière. Le Duc d'Enguien, aiant reçu avis que l'Armée commandée par le Maréchal de Guébriant en Allemagne, étoit en presse entre celle du Duc de Bavière & celle du Duc Charles, y courut, & mena au Maréchal un secours de sept mille hommes. Au premier bruit que les Ennemis eurent de la marche du Prince, ils repassèrent le

Prise de Cirq. Progrès de l'Armée de France en Allemagne & en Piémont.

* *Jean Silhon, Eclaircissemens de quelques difficultez touchant l'administration du Cardinal Mazarin.*

le Rhin, & peu de tems après qu'il fut arrivé, il remit les affaires d'Allemagne en bon état. 1643.

Affaires de Piémont & de Catalogne.

Turenne & Gassion sont faits Maréchaux de France.

Les armes du Roi ne firent pas moins de progrès en Piémont, sous les ordres du Prince Thomas, (qui s'étoit accommodé avec la France) du Vicomte de Turenne, & du Comte du Plessis-Praslin. Ils prirent la Ville de Trin, le Château de Camain, le Pont d'Estures, & tinrent en respect les Ennemis qui étoient là les plus forts. Le Maréchal de la Mothe en Catalogne secourut Flix, que les Espagnols avoient assiègé, leur prit cinq petites Places, leur donna plusieurs petits combats, & les battit toûjours. Le Duc de Brezé, qui commandoit l'Armée Navale, gagna un combat sur la Flote Espagnole, devant Cartagène, où les Ennemis perdirent beaucoup. La Reine voulant récompenser les services & le mérite du Vicomte de Turenne & de Gassion, les fit Maréchaux de France.

Campagne d'Allemagne. Mort du Maréchal de Guébriant.

Le Maréchal de Guébriant, qui vouloit prendre en Allemagne ses quartiers d'hiver sur les Ennemis, s'avançoit en Suabe avec le Comte de Rantzau, Lieutenant-Général. Chemin faisant il assiègea Rotweil, qui ouvroit le passage à ses Troupes vers Tubinghen; mais cette expédition fut son dernier exploit. Il y fut tué d'un coup de fauconneau, & mourut en réputation d'un des plus grans Capitaines de son tems. Rantzau acheva le siège, & la Place se rendit deux jours après la mort du Maréchal. Le Duc de Bavière, qui craignoit la marche de l'Armée Françoise vers son Païs, ne se sentant pas assez fort pour s'opposer à son pas-

1643. ſage, manda au Duc Charles & au Général Hasfeld de raſſembler leurs Troupes & de le venir joindre. Ils marchèrent enſemble vers le Danube, où les François étoient poſtez aux environs de Dullinghen, & les engagèrent d'en venir aux mains, ſelon l'ordre exprès qu'ils avoient reçu du Duc de Bavière, de hazarder tout pour leur empêcher le paſſage. Ils l'empêchèrent en effet. L'Armée Françoiſe n'étoit pas raſſemblée. Cette diviſion fut cauſe qu'elle ne paſſa point le Danube & qu'elle ne put hiverner en Bavière. Cependant elle ſoûtint l'effort des Ennemis avec beaucoup de vigueur. La Cavalerie demeura preſque toute ſaine & entière ſous la conduite du Géral-Major Roſe. Mais le Comte de Rantzau fut fait priſonnier du Duc Charles en combattant courageuſement; auſſi bien que le Marquis de Montauſier, Maréchal de Camp, & quelques autres perſonnes de marque. Cette disgrace fut ſuivie de la perte de Rotweil, que le Duc Charles de Lorraine reprit ſur les François. La Reine envoïa le Maréchal de Turenne pour empêcher de plus grans progrès. Il paſſa le Rhin à Briſach, s'avança proche de Fribourg, battit quelques Partis des Ennemis, prit leurs Bagages & des Etendarts, & mit les Places en ſûreté.

Campagne de Catalogne.

Les Eſpagnols de leur côté faiſoient le ſiège de Mouçon à douze lieuës de Lerida, & ſe rendirent Maîtres de la Place après une vigoureuſe réſiſtance. Leur Armée, compoſée de plus de ſeize mille hommes, étoit commandée par le Marquis de Tarracuz, le Duc de Toralte, Don Selve, Don

Jo-

Joſeph du Guarai, & de Saint Aunois. Ils ne furent pas ſi heureux dans leur entrepriſe ſur le Cap de Quiers. Don Diego Cavallero, qui commandoit au ſiège, fut obligé de ſe retirer avec confuſion. Les Catalans y aquirent beaucoup de gloire, en donnant leurs ſecours aux bleſſez; & en s'expoſant courageuſement pour fournir aux Aſſiègez les munitions de guerre & les armes néceſſaires pour la défenſe de la Place. 1643.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient au dehors, il ſe formoit des troubles & des orages au dedans. Il s'éleva une Sédition en Rouergue, contre l'impoſition des Tailles. Mais le Comte de Noailles, qui étoit Gouverneur de la Province, s'enferma dans Ville-Franche avec quelques Troupes, & par ſa fermeté & ſa bonne conduite, il apaiſa la Sédition & punit les Séditieux. La Régence faiſoit des mécontens. La Reine, comme j'ai déja dit, avoit le pouvoir de ſe choiſir tels Miniſtres qu'elle jugeoit à propos, pour lui donner conſeil ſur les affaires & ſur la conduite de l'Etat. Le Cardinal Mazarin, qui avoit ſes Ennemis, ſe crut par là en droit de choiſir auſſi le parti qui lui ſembleroit le meilleur. Sa dignité, ſon devoir, & ſon intérêt même ſembloient l'appeler à Rome. C'eſt-pourquoi il fit tenir ſon équipage toûjours prêt, & demeura ainſi pendant près de quatre mois dans la réſolution aparente de prendre le chemin d'Italie, dès qu'il y verroit les choſes diſpoſées. Il ne vouloit pas prendre de lui-même ſon congé, de peur de donner lieu de croire qu'il fût mécontent. Il craignoit d'ail-

Troubles dans le Roïaume. *Auberi, Hiſt. du Cardinal Mazarin. Liv. II.*

1643. leurs le reproche qu'on lui auroit pu faire d'avoir abandonné au besoin la cause & les interêts du nouveau Monarque. Il continua donc d'assister comme auparavant à tous les Conseils. Il fut même peu après déclaré Chef du Conseil de Conscience, comme pour le dédomager en partie de ce qui lui avoit été retranché par l'Arrêt du Parlement. Mais en cela, comme dans tout le reste, il avoit toûjours pour Compétiteur & pour Rival l'Evêque de Beauvais, Chef du Parti contraire. Il est vrai que ce Rival n'avoit ni habileté ni expérience des affaires, & qu'excellent homme d'Eglise, avec les qualitez qui peuvent faire un bon Evêque, il manquoit absolument de celles qui font un bon Ministre d'Etat. Cependant ceux qui l'appuïoient louoient fort ses bonnes intentions. Elles étoient bonnes en effet; mais cela suffit-il dans une place, où il faut non seulement être capable de bien penser, mais encore d'exécuter & d'agir?

Hist. du Cardinal Mazarin par Auberi, Liv. II.

Ce Prélat, qui avoit beaucoup de crédit sur l'esprit de la Reine, demanda & obtint la permission d'aller tenir un Sinode dans son Diocèse, dans le tems qu'il devoit être plus attaché auprès de Sa Majesté, & rendre son Ministère & sa fonction plus nécessaire. Sa sortie de la Cour ne lui fut pas avantageuse. On l'interpréta diversement. Les uns crurent que ce n'avoit été qu'un prétexte, pour se faire regretter, croïant, comme Des-Noïers, lorsqu'il demanda aussi à Louïs XIII. la permission de se retirer, que la Reine ne pouvoit se passer de lui. Les autres, mieux intentionnez

nez, prétendirent que ce Prélat s'étoit retiré de la Cour, parce qu'il jugeoit les fonctions d'un Ministre d'Etat incompatibles avec celles d'un Evêque. Mais la vérité est qu'il avoit besoin de repos. Encore apprentif dans un métier très-difficile de soi-même, une seule dépêche lui coûtoit plus qu'une douzaine au Cardinal, & les premières fonctions d'un emploi auquel il n'étoit pas accoûtumé, l'avoient entièrement épuisé. Quoi-qu'il en soit des motifs de sa retraite, il est certain que dès qu'il se fut retiré, il n'eut plus aucune part aux affaires; ce qui fait voir s'il étoit capable de faire grand' peur à Mazarin. Mais si celui-ci étoit bien assuré de la part de l'Evêque de Beauvais, il avoit tout à craindre de la Faction contraire au Parti du feu Cardinal de Richelieu. Cette Faction grossissoit tous les jours par le rappel de ceux qu'il avoit fait emprisonner ou éloigner trop legèrement. Le Marquis de Chateauneuf, qui avoit été Garde des Sceaux, revint d'Angoulême, où il avoit été prisonnier l'espace de dix ans. Le Président le Coigneux, qui pour s'être attaché aux intérêts du Duc d'Orléans, avoit été chassé, fut rappelé & remis dans la fonction de sa Charge. Le Duc d'Elbeuf, le Marquis du Bec & le Duc d'Epernon, eurent des Lettres d'Abolition, pour avoir porté les armes contre le Roi, & rentrèrent dans leurs biens; & le Duc d'Epernon dans sa Charge de Colonel de l'Infanterie & de Gouverneur de Guïenne. C'est ainsi que la Reine en rendant odieuse la Mémoire du Cardinal de Richelieu, travailloit à faire aimer 1643.

1643 le Roi dès le commencement de son Règne, autant qu'elle le faisoit craindre.

Cabales contre le Cardinal Mazarin. *Mémoires de la Minorité de Louis XIV.*

La Duchesse de Chevreuse, que l'on peut appeler la Penelope de ce tems-là, soit qu'on la regarde du côté de ses Amans & de ceux de sa Fille, ou du côté des partis qu'elle forma pour faire chasser le Cardinal Mazarin, crut devoir profiter de cette heureuse conjoncture. Cette Dame, qui avoit possédé toute la faveur & la confiance de la Reine avant son exil, revint à la Cour comme une personne, dont la présence devoit décider de la bonne ou de la mauvaise fortune de ceux qu'elle y trouveroit établis. Elle croïoit bien que l'Evêque de Beauvais, à qui tout faisoit ombrage, lui avoit rendu, ainsi qu'à Mr. de Châteauneuf, de très-mauvais offices auprès de la Reine; mais elle ne pouvoit croire que tout cela eût été capable de la détruire dans l'esprit de sa Maîtresse; ou du moins elle présumoit tant de sa dextérité & même de ses charmes, quoi-que le tems les eût fort effacez, qu'elle se promettoit de triompher hautement de tous ses Ennemis. Elle eut grand sujet d'être surprise à son arrivée, lorsqu'allant saluer la Reine de qui elle attendoit mille caresses, cette Princesse lui dit, que pour ne point donner de soupçon aux Alliez de la France, il faloit qu'elle allât faire un tour à la campagne. Ce revers apprend aux Favoris, qu'il y a bien de la différence entre l'amitié personnelle des Rois, & leur amitié d'Office; & que si leur personne souffre quelquefois un Compagnon, leur Office de Roi n'en souffre jamais.

Antoine Perez dans la 68. & 71. de ses secondes Lettres.

1643.

mais. Madame de Chevreuſe avoit été la Compagne de la Reine dans ſa perſécution; mais cela ne lui donnoit aucun droit de le devoir être dans ſa Régence, où il faloit faire le jaloux perſonage de la Majeſté. Peut-être que ſi la Ducheſſe eût ſuivi le ſage conſeil qu'un de ſes adorateurs lui donnoit, de ne point témoigner qu'elle fût revenuë avec deſſein de gouverner la Reine, qui avoit dans l'Autôrité ſouveraine des penſées fort éloignées de celles qu'elle avoit euës dans l'adverſité; elle auroit pu réüſſir à la ruïne du Cardinal. Quoiqu'il en ſoit, ſi du commencement l'Evêque de Beauvais eût voulu s'entendre avec elle, & avec Mr. de Châteauneuf, qui étoit homme d'expérience & propre à ſoûtenir le poids des affaires; il eſt certain qee le Cardinal auroit trouvé mille difficultez à les ruïner tous trois; & que ſi ce vieux Magiſtrat fût entré dans le Miniſtère du conſentement de Mr. de Beauvais, ce bon Prélat y auroit eu beaucoup de part, ou du moins n'auroit pas été fruſtré du Chapeau de Cardinal. Mais comme il ne ſe connoiſſoit point, & qu'il ne trouvoit pas grand eſprit au Cardinal Mazarin, à cauſe qu'il n'entendoit pas les Matières Bénéficiales, il négligea pluſieurs précautions qu'un plus habile homme d'Etat auroit jugées plus néceſſaires.

Mémoires de la Minorité de Louïs XIV.

Enfin malgré les préventions de la Reine contre les Créatures de Richelieu, les intentions de ce Cardinal furent ſuivies à l'égard de Mazarin ſon Succeſſeur. Soit adreſſe de ſa part, ſoit perſuaſion où l'on étoit de ſon mérite & de ſes bonnes intentions pour les inté-

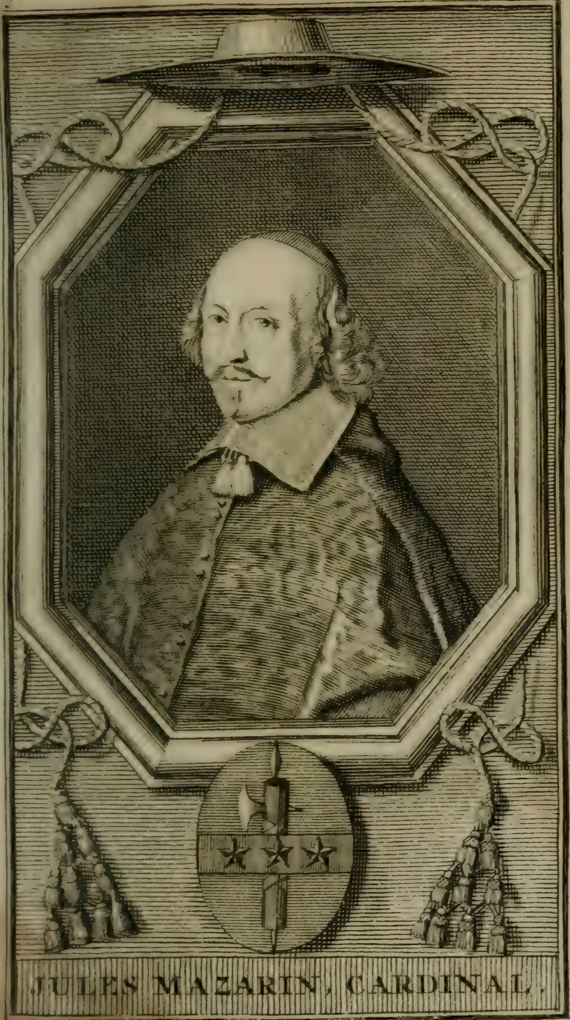
Il les ſurmonte & eſt fait Premier Miniſtre.

Hiſtoire du Miniſt. de ce Cardinal.

1643. intérêts de la France, il fut fait Premier Miniſtre, moins par la recommandation du feu Roi, que par le beſoin que la Reine avoit de cet habile Italien pour maintenir ſa Régence. Il avoit pris les leçons du Miniſtère à l'école de Richelieu, qui l'avoit formé ſur ſes maximes. Il ſuppléa à l'élévation de cœur & d'eſprit de ce Cardinal, qui lui manquoit, par la diſſimulation du ſien. L'homme du monde le plus caché, mais en même tems le plus fourbe, s'il en faut croire le portrait qu'en font les Hiſtoriens, il étoit impénétrable à ceux même avec qui il s'ouvroit le plus, promettant tout, ne tenant rien, & s'applaudiſſant lui même de ce qu'il n'étoit point eſclave de ſa parole. Il ne faut pas s'étonner ſi, avec ces qualitez, Etranger d'ailleurs & Eccléſiaſtique, il ne fut pas plus aimé que Richelieu, & fut beaucoup plus mépriſé. Mais ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que nonobſtant cette haine & ce mépris, il ne fut pas moins abſolu : qu'il amaſſa encore de plus grandes richeſſes ; & que ſi ſon Prédéceſſeur gouverna la France glorieuſement ſous un Maître foible, il en laiſſa un jeune ſur le Trône, qui ſut règner par lui-même, ſans avoir beſoin de Premier Miniſtre. Mazarin, auſſi heureux à diſſiper l'orage en cédant, que ſon Prédéceſſeur à l'écarter par une hauteur qui n'épargnoit perſonne, ſut, ſans condamner la Mémoire ni la Politique du deffunt, ne point uſer comme lui de proſcription & de rigueur.

Siri, Wicquefort.

Parallèle des Cardi C'eſt ainſi que ces deux Miniſtres ont gouverné la même Monarchie par des maximes



JULES MAZARIN, CARDINAL.

ximes toutes différentes : l'un par la févérité & par la terreur, l'autre par la douceur & par la tolerance : l'un en donnant à tous les gens de mérite, & l'autre en ne donnant qu'à ceux qu'il redoutoit. Richelieu, comme François, eut plus de courage : & Mazarin, comme Italien & nourri à la Cour de Rome, eut plus de flègme. Richelieu avoit plus d'élévation, & Mazarin plus de finesse. Richelieu étoit meilleur ami & plus dangereux ennemi : Mazarin ami froid & fans reconnoissance ; mais ennemi facile à regagner. Richelieu aimoit l'Etat, & Mazarin n'aimoit que fa Famille. Enfin Richelieu mourut dans la guerre, utile au dessein qu'il avoit de ruïner la Maison d'Autriche, & Mazarin dans la paix, son dernier & son plus glorieux ouvrage ; plus heureux en cela que son Prédécesseur, qu'aiant été encore plus haï que lui durant son Ministère, à cause des impôts, il fut incomparablement plus regretté après fa mort. Des vertus de ces deux Cardinaux on pourroit faire un parfait Ministre, en ôtant à Richelieu son inflexible févérité, & à Mazarin son avarice. Celui-ci trouva un tempérament dans fa nouvelle Administration, qu'il accompagna même de faveurs & de graces. De quoi n'est pas capable un Italien qui a envie de s'insinuer ? Souple & adroit au possible, il n'est point de personnage qu'il ne jouë.

naux de Richelieu & Mazarin.

Le Duc de Beaufort voïant que la Reine avoit donné fa confiance au Cardinal Mazarin, s'emporta fort contre elle. Il refusa tous les avantages qu'elle lui offroit avec profusion : il fit vanité de donner à l'ex-

Cabale particulière appelée des *Importans.*

1643. l'extérieur toutes les marques d'un Amant irrité: il ne ménagea en rien *Monsieur:* il brava Mr. le Prince dès les premiers jours de la Régence, & forma une Cabale, qu'on appela des *Importans*. L'Abbé de Retz avoit été fait *Coadjuteur de Paris*, aussi-tôt après la mort de Louïs XIII., qui l'avoit ordonné positivement à la Reine. Revêtu de cette nouvelle dignité, il parut assez considérable aux *Importans*, pour mériter d'entrer dans leur cabale. Le Duc de Beaufort lui fit sur cela de grandes avances, qui ne produisirent rien. Le nouveau Coadjuteur s'en défendit sur la reconnoissance, dit-il, qu'il devoit à la Reine, & ne voulut entrer dans aucune liaison qui pût lui être desagréable. Cette Faction n'étoit composée que de quatre ou cinq mélancholiques, comme les appèle le Cardinal de Retz, qui avoient la mine de penser creux. Cette mine ou fit peur au Cardinal Mazarin, ou lui donna lieu de feindre qu'il avoit peur. Il y a eu des raisons de douter de part & d'autre. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Abbé de la Rivière, qui avoit beaucoup de pouvoir sur l'esprit de *Monsieur*, essaïa d'effraïer le Ministre par toute sorte d'avis. Mr. le Prince n'oublia rien aussi pour en venir à bout, par l'apréhension qu'il avoit que le Duc d'Enguien ne se commît par quelque combat avec le Duc de Beaufort, comme il avoit déja été sur le point de le faire dans une occasion. Le Palais d'Orléans & l'Hôtel de Condé étant unis d'intérêts, tournèrent en moins de rien en ridicule le nom d'*Importans* qu'on avoit donné aux amis du Duc de Beaufort; & ils se

Mémoires du Card. de Retz.

se servirent très-habilement des grandes aparences que ce dernier ne manquoit pas de donner en toute occasion aux moindres bagatelles. Il tenoit Cabinet mal à propos, il donnoit des rendez-vous sans sujet, les plus petites choses mêmes paroissoient mistérieuses. 1643.

Le Duc de Beaufort qui en étoit le Chef, est arrêté.

Enfin il donna tant d'ombrage, qu'il se fit arrêter au Louvre par Guitaut, Capitaine des Gardes de la Reine, qui le conduisit au Château de Vincennes. Les Importans furent chassez & dispersez, & l'on publia par tout le Roïaume qu'ils avoient fait une entreprise contre la vie du Cardinal Mazarin. Cependant on n'en a jamais vu ni déposition ni indices, quoi-que la plûpart des domestiques de la Maison de Vendôme aïent été long-tems en prison. Il y en a qui prétendent que cette entreprise n'alloit qu'à intimider le nouveau Ministre, & à lui faire hâter son voïage d'Italie pour lequel il témoignoit toûjours de l'inclination. Mais la Cour n'y aiant pas voulu consentir, il proposa à Leurs Majestez de quitter le Louvre & d'aller au *Palais Cardinal* *, pour y être plus en sûreté contre les insultes des factieux & des mécontens. Richelieu avoit fait don de son Hôtel à la Couronne, à condition, entr'autres, qu'il n'y auroit que le Roi seul, ou son plus proche Successeur qui y pût demeurer. Etrange ambition d'un Prêtre, qui crut tout autre qu'un Roi indigne d'habiter après lui dans sa maison! Mazarin y

* *Nommé depuis à plus juste titre* le Palais Roïal.

1643. fut loger dès les premiers jours d'Octobre de cette année, s'étant fait donner un apartement dans la Cour qui aboutit à la ruë des bons-Enfans, où il y avoit Sentinelle & Corps de Garde, comme aux autres issuës & entrées du Palais.

Effet que produisit cette vigueur de la Cour. *Memoires du Card. de Retz.*

Si l'on fut surpris de la prison du Duc de Beaufort dans une Cour où l'on venoit de les ouvrir à tout le monde, il y a lieu de s'étonner encore davantage que personne n'en aperçût les suites. Ce coup de vigueur, frapé dans un tems où l'autôrité étoit si douce qu'elle étoit comme imperceptible, fit un très-grand effet. Il n'y avoit rien de si facile, par toutes les circonstances que nous avons vu, mais il paroissoit grand; & tout ce qui est de cette nature est heureux, parce qu'il a de la dignité, & qu'il n'a rien d'odieux. Ce qui attire assez souvent de la haine sur les actions même les plus nécessaires des Ministres, c'est que, pour les exécuter, ils sont presque toûjours obligez de surmonter des obstacles, dont la victoire ne manque jamais de porter avec elle de l'envie & de la haine. Mais quand il se présente une occasion considérable, dans laquelle il n'y a rien à vaincre, elle donne à leur autôrité un éclat pur, innocent, sans mélange, qui ne l'établit pas seulement; mais qui leur fait même tirer dans la suite du mérite de tout ce qu'ils ne font pas, presque également que de tout ce qu'ils font. Quand on vit que le Cardinal avoit arrêté celui, qui cinq ou six semaines auparavant avoit accompagné le Roi à Paris avec un faste inconcevable, l'imagination de tous les hommes fut saisie d'un étonnement respec-

pectueux. On se croïoit bien obligé au 1643.
Ministre de ce que toutes les semaines il ne faisoit pas mettre quelcun en prison, & l'on attribuoit à la douceur de son naturel les occasions qu'il n'avoit pas de mal faire. Il faut avoüer, dit l'Auteur de ces Mémoires, qu'il secondoit admirablement son bonheur. Il donna toutes les aparences nécessaires pour faire croire qu'on l'avoit forcé à cette résolution: que les Conseils de Monsieur & de Mr. le Prince l'avoient emporté dans l'esprit de la Reine sur son avis. Il parut encore plus modéré, plus civil & plus ouvert. Le lendemain de l'action, l'accès étoit tout à fait libre: les audiences étoient aisées: l'on dînoit avec lui comme avec un particulier. Il relâcha même beaucoup de la marque des Cardinaux les plus ordinaires. Enfin il fit si bien, qu'il se trouva sur la tête de tout le monde, dans le tems que tout le monde croïoit l'avoir à ses côtez. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que les Princes & les Grans du Roïaume, qui pour leurs intérêts doivent être plus clairvoïans que le vulgaire, furent les plus aveuglez. Monsieur se crut au dessus de l'exemple. Mr. le Prince, attaché à la Cour par son intérêt, voulut s'y croire bien. Le Duc d'Enguien étoit d'un âge à s'endormir aisément à l'ombre des lauriers. Le Duc de Longueville ouvrit les yeux, mais ce ne fut que pour les refermer. Le Duc de Vendôme étoit trop heureux de n'avoir été que chassé. Le Duc de Nemours n'étoit qu'un Enfant. Le Duc de Guise, revenu tout nouvellement de Bruxelles, étoit gouverné par

1643. Mademoiſelle de Pons, & croïoit gouverner toute la Cour. Le Duc de Bouillon croïoit qu'on lui rendroit Sedan de jour en jour. Le Vicomte de Turenne étoit plus que ſatisfait du commandement des Armées d'Allemagne. Le Duc d'Epernon étoit ravi d'être rentré dans ſon Gouvernement & dans ſa Charge. Mr. de Schomberg avoit toute ſa vie été inſéparable de tout ce qui étoit bien à la Cour. Le Duc de Gramont en étoit eſclave; & le Duc de Retz, auſſi bien que les Maréchaux de Vitri & de Baſſompierre ſe croïoient réellement en faveur, parce qu'ils n'étoient plus ni priſonniers ni exilez. Le Parlement, délivré du Cardinal de Richelieu qui l'avoit tenu fort bas, s'imaginoit trouver le ſiècle d'or dans celui d'un Miniſtre, qui leur diſoit tous les jours que la Reine ne vouloit ſe gouverner que par leurs Conſeils. Le Clergé qui donne toûjours l'exemple de la ſervitude, la prêchoit aux autres ſous le titre d'obéïſſance. Voilà comme tout le monde ſe trouva en un inſtant Mazarin.

Commencement de la Régence doux & agréable.

La félicité des particuliers paroiſſoit pleinement affermie par le bonheur public. La Reine étoit adorée beaucoup plus par ſes diſgraces que par ſon mérite. On ne l'avoit vuë que perſécutée, & la ſouffrance aux perſonnes de ce rang tient lieu d'une grande vertu. On ſe vouloit imaginer qu'elle avoit eu de la patience, qui eſt ſouvent figurée par l'indolence; enfin il eſt conſtant qu'on en eſpéroit des merveilles, & * l'on diſoit qu'elle faiſoit déja des miracles, par-

ce

* *C'eſt Mr. de Bautru qui parloit ainſi.*

ce que les plus devots avoient oublié ses Coquetteries *. Le Duc d'Orléans, qui avoit fait mine de disputer la Régence, se contenta d'être Lieutenant-Général de l'Etat. L'union très-parfaite de la Maison Roïale fixoit le repos au dedans. La bataille de Rocroi donna autant de sureté au Roïaume, qu'elle lui aporta de gloire: elle anéantit pour long-tems la vigueur de l'Infanterie d'Espagne; & les lauriers qu'y cueillit Mr. le Duc couvrirent le jeune Roi dans son berceau. De plus, on voïoit sur les degrez du Trône, d'où le redoutable Richelieu avoit foudroïé plûtôt que gouverné les Peuples, un Successeur doux & benin qui ne vouloit rien, qui étoit au desespoir que sa dignité de Cardinal ne lui permît pas de s'humilier autant qu'il l'auroit souhaité devant tout le monde, 1643.

* *Me. de Chevreuse, qui avoit été la seule & véritable confidente de sa jeunesse, a dit au Cardinal de Retz, que Mr. de Bellegarde, vieux, mais poli, & galant à la mode de la Cour de Henri III. avoit plu à la Reine, mais qu'elle s'en étoit dégoutée, parce qu'en prenant un jour congé d'elle, lorsqu'il alla commander l'Armée à la Rochelle, & lui aiant demandé permission en général d'espérer une grace avant son départ, il s'étoit réduit à la suplier de vouloir bien mettre la main à la garde de son épée: qu'elle avoit trouvé cette maniére si sotte, qu'elle n'en avoit jamais pu revenir. Qu'elle avoit agréé la galanterie de Mr. de Moncornet, beaucoup plus qu'elle n'avoit aimé sa personne. Qu'elle avoit eu dès l'entrée de la Régence une grande pente pour le Cardinal Mazarin, avec de certains airs qui tenoient beaucoup de ceux qu'elle avoit avec le Duc de Buckingham, qu'à la vérité le Cardinal vivoit avec elle d'une maniére peu galante & même rude, qui toutefois pouvoit avoir deux faces, de l'humeur dont elle connoissoit la Reine. Au reste le Duc de Buckingham a avoué au Cardinal de Retz, qu'il avoit autrefois aimé trois Reines, & qu'il avoit été obligé de les gourmer toutes trois.* Mémoires du Card. de Retz.

1643. de, qui marchoit dans les ruës avec deux petits Laquais derrière son carosse, & qui, comme un autre Protée, prenoit toute sorte de formes pour parvenir à ses fins. En un mot, telle étoit alors la douceur du Gouvernement, qu'on donnoit tout & qu'on ne refusoit rien. Il n'y eut pas jusqu'à un impôt sur les Messes, pour lequel on expédia un Brevet. Aussi un Courtisan * disoit-il, qu'il n'y avoit plus que quatre petits mots dans la Langue Françoise, qui étoient *la Reine est si bonne* !

Affaires d'Italie, accommodees par le Roi.

Le Comte d'Harcourt reçut aussi cette année la récompense de ses services, & pour avoir fait prospérer les armes du Roi tant par mer que par terre, il fut pourvu de la Charge de Grand-Ecuïer de France, possédée depuis par le Comte d'Armagnac son Fils, lequel a su par ses belles actions se conserver les bonnes graces de son Prince, & mériter de lui une considération particulière.* Michel Particelle d'Emeri, qui étoit Intendant des Finances, en fut fait Surintendant à la place de Claude Bouthilier, & la Charge de Secretaire d'Etat qu'avoit Chavigni, son Fils, fut donnée au Comte de Brienne. Il n'étoit pas juste que les particuliers reçussent seuls les graces qui signalèrent le commencement du nouveau Règne. Les Peuples s'en ressentirent aussi. Ils furent déchargez de dix millions de livres de Tailles. Il n'y eut pas jusqu'aux Etrangers qui ne reçussent des marques des bontez de Sa Majesté, & de son crédit dans les Cours des Princes ses Alliez. Grimaldi,

Hist. de Louïs le Grand, par Bussi Rabutin.

* *Mr. de la Feuillade.*

di, Nonce du Pape, fut nommé Cardinal 1643.
à la recommandation du Roi, & le Chapeau lui fut aporté à Paris par le Camerier de Sa Sainteté. La Reine emploïa aussi toute sorte de moïens pour appaiser la guerre qui étoit fort allumée entre le Pape Urbain VIII. & le Duc de Parme. La Principauté de Castro relevant du S. Siège étoit le sujet de leur différend. Le Duc de Parme, qui possédoit cette Principauté, y vouloit faire de nouvelles Fortifications au préjudice des clauses & des conditions portées par son Investiture. Le Pape l'en vouloit empêcher, & lui ôter cette Principauté par la voïe des armes. Cette guerre fut d'autant plus dangereuse, que la plûpart des Princes & des Républiques d'Italie s'y intéressèrent, & qu'ils firent une Ligue offensive & défensive contre le Pape. Le Grand Duc de Toscane, le Duc de Modène, la Seigneurie de Venise, & la République de Luques étoient du côté du Duc de Parme. Pour colorer leur union, ils prétextèrent dans les Manifestes qu'ils firent publier, que Sa Sainteté vouloit dépouiller ce Duc de la Principauté de Castro, pour en donner la Souveraineté à un des Barberins ses neveux. La guerre étoit déclarée dès l'année précédente. La Reine voïant qu'elle continuoit toûjours, emploïa sa médiation pour la terminer. Elle dépêcha Hugues de Lionne, Ministre d'Etat, pour négocier la paix avec le Cardinal Bichi, & le Traité fut conclu à Venise le 31. Mars de l'année suivante, après que le Pape & les Etats liguez eurent envoïé des ôtages à Casal. Le Duc de Parme rentra dans la pos-

1643. possession du Duché de Castro, dont il fut obligé de faire hommage au S Siège. Le 3. Mai suivant, la paix fut aussi concluë par la médiation du Roi entre Sa Sainteté & la République de Venise, le Grand Duc de Toscane & le Duc de Modène, qui avoient pris part dans la guerre que le Duc de Parme avoit faite au S. Siège. Ce Traité de paix fut rompu quelques années après, à l'occasion d'un assassinat commis en la personne de l'Evêque de Castro, & pour quelques autres considérations: ce qui obligea le Pape, pour venger cette injure, de déclarer la guerre au Duc de Parme, qu'il croïoit Auteur de cet assassinat. Mais en 1649. au mois d'Octobre, il y eut un autre Traité fait entre les Généraux des Troupes Ecclésiastiques & le Gouverneur de Castro pour le Duc de Parme, & ce Gouverneur s'obligea de remettre la Place & le Fort entre les mains des Généraux de Sa Sainteté.

Négociations de paix à Munster.

Pour ne rien laisser à desirer à un si beau commencement de Règne, la Reine consentit aussi à terminer la guerre avec l'Espagne par les voïes de douceur. Elle écouta les propositions qu'on lui fit, & nomma Claude de Mesmes, Comte d'Avaux, & Abel Servien ses Plénipotentiaires à Munster. Mais les troubles survenus entre les Suédois & les Danois furent cause que l'Assemblée qui s'y tint n'eut alors aucun effet.

Memoires Politiques de Mr. Du Mons.

Les intérêts réciproques de la plûpart des Princes de ce tems-là étoient si embrouillez & si contradictoires, que les plus éclairez Politiques s'y perdoient. C'étoit un la-

labirinthe ſans iſſuë & un abîme ſans fond. 1643.
D'ailleurs le bruit des armes étoufoit la voix des Négociateurs, & ſi l'on ſongeoit à faire des Traitez, c'étoit moins dans la vuë de finir la guerre que de la perpetuer. A la fin pourtant le tems & la néceſſité firent leur effet ordinaire, & chacune des Parties ſe trouvant laſſe plûtôt que raſſaſiée de batailles & de ſièges, prêta l'oreille aux preſſantes offres de médiation que le Roi de Dannemarck faiſoit & réïteroit depuis long-tems. Hambourg fut nommé, non pas pour y traiter la paix, mais ſeulement les Préliminaires, & les Plénipotentiaires de Dannemarck s'y étant rendus en qualité de Médiateurs, ceux de l'Empereur les ſuivirent, auſſi bien que ceux du Roi de France & du Roi de Suède. Sept ans entiers ſe paſſèrent en cette Ville à diſputer ſur les Paſſeports que l'on devroit donner aux Miniſtres de ceux qui compoſeroient l'Aſſemblée, & ſur le lieu où elle ſe tiendroit. On penſa rompre vingt fois à l'occaſion de l'une & de l'autre de ces difficultez, & ce ne fut qu'à l'extrémité qu'on s'accommoda. Voici en ſubſtance les Articles, qui furent enfin arrêtez & convenus.

„ Que les Villes de Munſter & d'Oſnabrug en Weſtphalie ſeroient les lieux où „ les Négociations ſe feroient: que les Aſ„ ſemblées qui ſe tiendroient en l'un & „ l'autre lieu ne ſeroient réputées que pour „ une ſeule & même Aſſemblée: en ſorte „ que ce qui ſeroit arrêté par l'une, ſe„ roit auſſi arrêté par l'autre. Que les „ Ambaſſadeurs & Députez de toutes les „ Par-

Préliminaires dreſſez à Hambourg.
Memoires Politiques de Mr. Du Mont.

1643. ,, Parties pourroient se rendre en l'un & ,, l'autre lieu, & y séjourner pendant la ,, Négociation des Traitez avec toute sorte de commodité & de sureté. Que pour ,, cet effet leurs Passeports & Sauf-conduits, ,, seroient expédiez de la part de l'Empereur & du Roi d'Espagne pour les Plénipotentiaires de France, de Suède, de ,, la Duchesse de Savoïe, comme Tutrice ,, du Duc de Savoïe son Fils, & pour ceux ,, des Provinces-Unies, comme aussi pour ,, les Deputez de l'Electeur de Trèves, ,, du Prince Charles-Louïs Comte Palatin, & de ses Frères, des Duc de Brunswick & de Lunebourg, de la Princesse ,, Amelie, Veuve du Landgrave de Hesse, & généralement de tous les autres ,, Etats & Ordres de l'Empire, Alliez de ,, la France & de la Suède. Que respectivement il en feroit expédié de semblables de la part de la France pour les ,, Plénipotentiaires de l'Empereur, du Roi ,, d'Espagne, de la Couronne de Suède & ,, de leurs Alliez, comme pareillement il ,, en seroit usé de même par la Couronne ,, de Suède à l'égard de tous les Ambassadeurs & Députez qui viendroient à cette ,, Assemblée.

Ces Préliminaires avoient été signez à Hambourg le 25. Decembre 1641. par Conrad Lutzauw au nom de l'Empereur & du Roi d'Espagne, par le Comte d'Avaux, pour le Roi, & par Jean Salvius pour la Couronne de Suède. Quant au jour où l'on devoit commencer les Conférences de paix, il avoit eté assigné au 25. Mars 1642. Mais attendu qu'il survint divers empêchemens

mens qui retardèrent l'arrivée des Députez, l'ouverture de l'Assemblée fut remise au 10. Juillet de cette année. Cependant le terme étant venu, on ne se trouva guère plus en état de commencer ce grand ouvrage que l'année précédente: & même on le vit fort retardé par les nouvelles difficultez qui survinrent entre les François & les Autrichiens, les uns & les autres s'accusant réciproquement de faire obstacle à la paix proposée, & d'empêcher les Députations de l'Empire. Les François sur tout en chargeoient hautement l'Empereur, & quoiqu'il s'efforçât de se justifier par ses écrits, dans lesquels il protestoit " n'avoir jamais „ eu dessein d'interdire aux Etats de l'Empire la liberté d'envoïer à l'Assemblée „ pour y traiter de leurs intérêts en général & en particulier, & qu'il alléguât „ pour preuves de cela les Déclarations „ qu'il avoit faites aux Electeurs, dès les „ années 1636. & 1641. & tout nouvellement à la Diète de Franfort; les François ne laissoient pas de dire qu'il n'en étoit rien: *Qu'il ne tenoit ce langage que pour gagner du tems, & en un mot que toutes ces bonnes paroles des Impériaux étoient plûtôt une marque de la foiblesse de l'Empereur, que d'aucune bonne intention qu'il eût pour les Etats de l'Empire.* 1643.

Pour surcroît d'embarras, les Armées Impériales souffrirent deux grandes déroutes, l'une auprès du Rhin, où Lamboi fut alors entièrement défait, comme je l'ai dit, par le Comte de Guébriant: l'autre dans la Silesie où François Albert Duc de Saxe-Lawenbourg avoit été battu, d'où s'ensuivit

Difficultez qui retardèrent la paix. *Memoires Politiques de Mr. Du Mont.*

1643. vit la perte d'Olmutz, Capitale de la Moravie. Ce fut auſſi en ce tems-là que les Eſpagnols perdirent la fameuſe bataille de Rocroi, & que la paix ſe fit en Italie par la médiation de la France. Tout cela joint enſemble contribua beaucoup à déterminer l'Empereur à entendre tout de bon à la paix. Pour la France, elle y avoit toûjours paru aſſez portée, & il ne s'en faut pas étonner; car de quelque manière que les choſes puiſſent tourner, elle y trouvoit ſes avantages. Mais il n'en étoit pas de même de l'Empereur, qui ne pouvoit ſouffrir qu'avec une extrème peine, que le Roi de France ſe mêlât ſi fort de ſes affaires, & encore moins que les Princes & Etats de l'Empire, unis d'intérêt avec ſes Ennemis, prétendiſſent traiter avec lui dans une Aſſemblée générale, comme de Souverain à Souverain. Il mit toutes choſes en uſage pendant la Diète de Francfort pour éviter d'en venir là, flatant les uns, menaçant les autres, & tâchant ſur toutes choſes de diviſer les Electeurs & les Princes ſur le point délicat des Prérogatives; mais il n'en put jamais venir à bout.

Lettres Circulaires de la France aux Princes de l'Empire.

La Régence de France, d'autre part, qui ne manquoit pas de bons avis ſur tout ce qui ſe paſſoit dans les Diètes, & même à la Cour de l'Empereur, écrivit au Comte d'Avaux, Ambaſſadeur du Roi à Munſter, „ que plus les Autrichiens s'opoſeroient à „ ce que les Princes & Etats de l'Empire „ puſſent envoïer leurs Miniſtres à l'Aſ- „ ſemblée, plus il devoit y inſiſter: parce „ qu'il n'étoit pas de ſon intérêt de laiſſer „ anéantir l'Autôrité des Princes par celle „ de

„ de l'Empereur.. Qu'il étoit à la vérité 1643.
„ ſe Chef de l'Empire; mais que ce Chef,
„ tout grand qu'il pût être, étoit pourtant
„ dépendant d'un Corps qui étoit encore
„ plus grand: que les mêmes Conſtitutions
„ qui obligeoient les Princes de l'Empire
„ à certains devoirs, l'obligeoient pareille-
„ ment à certains autres, de manière qu'ils
„ étoient ſoûmis les uns & les autres aux
„ mêmes Loix. Que puiſque les Princes de
„ l'Empire avoient de tout tems eu la fa-
„ culté de contracter des Alliancès avec les
„ Princes Etrangers, & qu'ils en avoient
„ meme accepté la protection, il étoit hors
„ de doute qu'ils pouvoient intervenir en
„ leur privé nom à l'Aſſemblée, pour en
„ faire une partie eſſentielle, & qu'enfin il
„ faloit remontrer ces choſes aux Etats de
„ l'Empire par des Lettres Circulaires, &
„ les aſſurer, que Sa Majeſté ne conclu-
„ roit rien ſans eux: non point par aucun
„ beſoin qu'elle eût de leur intervention
„ pour faire la paix; mais par un pur motif de
„ gloire & de générolité, qui le portoit à pro-
„ curer un véritable repos à la Chrêtienté.

De quel effet ſuivies. *Memoires Politiques de Mr. Du Mont.*

Ces Lettres furent envoïées par tout l'Empire aux Catholiques & aux Proteſtans, aux Alliez & aux Ennemis indiſtinctement, & produiſirent tout l'effet qu'on s'en étoit pu propoſer. Les Suédois l'aiant remarqué, en écrivirent de leur côté à quelques Princes & Etats; mais comme ils n'avoient écrit qu'aux ſeuls Proteſtans, parce, diſoient-ils, qu'ils n'avoient d'Alliance qu'avec eux, les Catholiques s'en formaliſèrent, & crurent que ſous couleur de Religion on vouloit diviſer l'Empire. Cela

ne

1643. ne servit qu'à donner à la France un nouveau crédit parmi les Etats de l'Empire, à quoi l'on peut ajoûter que le mécontentement & le chagrin que l'Empereur fit paroître contre cette dernière Couronne, à cause des Lettres Circulaires qu'elle avoit fait écrire, n'y contribuèrent pas peu; la plûpart des Princes jugeant qu'il faloit que les avis qu'on leur avoit fait donner, fussent bien importans & bien sincères, puisque l'Empereur en paroissoit si touché. Il est clair qu'on n'en pouvoit tirer d'autre conséquence, & que les Princes ne pouvoient rien faire de plus convenable que de suivre les avis qu'on leur faisoit donner au nom du Roi Très-Chrêtien; mais la plûpart n'osoient l'entreprendre sans l'aveu de l'Empereur, & c'étoit la difficulté. Enfin les plus hardis franchirent le pas, & les autres le suivirent plûtôt ou plus tard, selon les sujets de ménagement qu'ils pouvoient avoir à l'égard de l'Empereur ou du Roi de France. Les Princes de Brunswick & de Lunebourg, ceux de Hesse, l'Archevêque de Magdebourg, bien que Fils de l'Electeur de Saxe, celui de Saltsbourg, les Evêques de Munster, de Bamberg & de Wirtsbourg, les Villes de Hambourg, de Lubeck, de Brême & de Strasbourg, furent de ce nombre; & les Electeurs, qui pendant longtems avoient fortement insisté pour la volonté de l'Empereur, suivirent cet exemple. Le Duc de Bavière lui-même, qui jusqu'alors avoit paru être inséparablement attaché aux intérêts & aux sentimens de l'Empereur, duquel il tenoit sa fortune, fut des premiers à y envoïer ses Ministres;

&

1643.

&jugeant bien au train que prenoient les choses, que l'Empereur seul ne seroit pas suffisant pour le maintenir, il rechercha secrètement l'amitié de la France, & se la fit moïenner par le Cardinal Grimaldi.

On s'assemble à Munster & à Osnabrug.

Mémoires & Négociations de Munster.

Cependant comme le tems s'écouloit, & que les autres Princes & Etats aportoient des longueurs extraordinaires dans leurs résolutions, les Plénipotentiaires de France résolurent, sur les plaintes des Mediateurs, des Impériaux & des Espagnols, d'envoïer pour la troisième fois des Lettres circulaires pour convier les Princes qui restoient à faire leur Députation, avec avis que l'on entreroit en matière après un délai assez court, sans attendre plus personne. Ces troisièmes Lettres achevèrent enfin ce que les autres avoient commencé, & en peu de tems on vit arriver à Munster les Ministres du Duc de Neubourg, du Duc de Mecklenbourg & du Cercle de Franconie. Les Electeurs de Cologne & de Bavière y avoient aussi envoïé; l'Evêque d'Osnabrug y parut depuis pour une partie du Collège Electoral, & les Ambassadeurs de Brandebourg pour l'autre; de sorte que l'Assemblée se trouva suffisante pour entamer les Négociations.

Difficultez survenuës à l'ouverture des Conférences.

Mémoires Politiques de Mr. Du Mont.

Ces difficultez levées, & les Ministres se trouvant en nombre suffisant pour faire l'ouverture des Conférences générales, les Ministres de la Maison d'Autriche en suscitèrent de nouvelles, qui ne se terminèrent qu'au bout de quatre mois & plus. " On „ parla d'abord de la forme que cette As- „ semblée devoit avoir : on demanda au- „ quel des deux endroits elle se devoit te- „ nir,

1643. „ nir, ou à Munster ou à Osnabrug: si les „ Députez de la Diète de Francfort devoient y être admis, comme répréſentant „ le Corps entier de l'Empire, ou si on en „ devoit nommer d'autres à leur place: si le „ droit de suffrage apartiendroit au seul „ Collège Electoral, ou bien à tous les trois „ ensemble, savoir celui des Electeurs, celui des Princes, & celui des Villes, & si „ les Députez des Princes qui étoient à „ l'Assemblée y pourroient intervenir. On fit ensuite difficulté d'admettre dans l'Assemblée les Députez des Princes qui étoient Alliez des Couronnes, & enfin on mit en avant tout ce qui pouvoit, selon les apparences, lasser la patience des Mediateurs, rebuter les Ministres, & enfin rompre la Négociation. La vérité est que cette affaire étoit de la dernière importance pour l'Empereur, & qu'il lui eût été moins préjudiciable de perdre une Province, que de la voir passer. Mais dans le fond il ne pouvoit guère se flater qu'elle allât autrement, vu la confusion qui étoit alors dans l'Empire. Quoi-qu'il en soit, il eut le déplaisir de ne pouvoir l'empêcher, & de se voir obligé d'y donner son consentement, ou de s'exclure lui-même de la Négociation, puisque sans cela on n'auroit pas pu traiter avec ses Ministres. Il le fit donc enfin, & en conséquence tous les Députez eurent également droit d'intervenir aux Négociations de la paix, d'écouter les propositions des François, & d'en communiquer avec les Ministres de l'Empereur. Et afin que toutes choses se fissent dans l'ordre, il fut arrêté que les résolutions des Princes & des Etats de l'Em-

l'Empire se prendroient comme dans les Diètes générales, par Collèges séparez; savoir celui des Electeurs, celui des Princes, & celui des Villes; que l'on y délibéreroit avec une liberté entière de suffrage, sur les réponses que l'on feroit aux propositions, & que l'on y discuteroit toutes les conditions de la paix. 1643.

Bons offices de la France aux Princes & Etats de l'Empire.

On ne sauroit nier que ce ne soit à la France & à la Suède que les Princes & Etats de l'Empire dûrent en cette occasion tous les avantages qui leur furent accordez; car quoi-que les Princes de l'Empire aïent été de tout tems Souverains chez eux, il est certain néanmoins que jusqu'alors on n'avoit jamais vu une pareille Assemblée, considérée en toutes ces circonstances. Mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est que malgré la constance avec laquelle elle persista dans le dessein de faire établir authentiquement la Souveraineté de ces Princes, elle n'en a pas moins paru arrêtée & résoluë à leur dénier le droit & le privilège le plus essentiel de la Souveraineté, qui est celui de l'Ambassade. Tout le monde sait que ce Roïaume n'en veut point recevoir de la part des Princes de l'Empire, & qu'il refuse toûjours de les reconnoître, même dans les Assemblées générales de paix. Refus d'autant plus dur, que la France reçoit bien les Ambassadeurs des Ducs de Savoïe, de Toscane, de Modène, & de Mantouë; & qu'elle consent même que ces Princes prennent chez eux la main sur les Ambassadeurs.

Le Duc de Lorraine est exclus de l'Assemblée.

Pendant que ces Préliminaires se discutoient à Osnabrug, on étoit occupé à Munster à en vuider d'autres qui n'étoient guère dif-

1643. différens. L'Empereur souhaitoit que les Ministres du Duc de Lorraine fussent admis à l'Assemblée; le Roi d'Espagne le vouloit pareillement, & tous les autres Princes, amis ou ennemis, y penchoient aussi; mais la France qui étoit animée contre le Duc, & qui l'accusoit d'avoir violé la paix qu'elle avoit faite avec lui, trois jours après l'avoir jurée solemnellement entre les mains de l'Evêque de Meaux, étoit résoluë à tout événément plûtôt que d'y consentir; & elle eut en effet assez de crédit pour le faire exclure de la Négociation. Vingt autres difficultez âpres & épineuses vinrent à la suite de celles-là, & occupèrent les Ministres pendant un fort long-tems: tantôt sur la Primauté entre les Rois, les Républiques & les Electeurs: sur l'ordre des premières visites & des revisites: tantôt sur les pouvoirs & sur les honneurs, que certains Ambassadeurs prétendoient en leur privé nom. Ce fut un grand embarras que tout cela, & pour en faire un détail exact, il faudroit un gros volume. Ainsi je renvoïe à ceux * qui en ont écrit. Maintenant il est à propos de dire un mot en général de l'intérêt des trois principales Puissances, qui négocioient cette paix, pour préparer le Lecteur au détail que nous ferons ci-après des Négociations particulières.

Intérêt de l'Empereur dans cette Négociation. *Mémoires Politiques de Mr. Du Mont.*

Premièrement par raport à l'Empereur, il est certain que dans toute cette Négociation il n'avoit point d'autre but que celui d'agrandir sa Maison, & de s'assujettir l'Em-

* *En particulier à* Vittorio Siri *Historiographe de France, qui en a parlé assez au long.*

l'Empire. Ce dessein avoit évidemment paru dans toutes les guerres que ses Prédécesseurs & lui avoient faites, & qui avoient enfin contraint la plûpart des Etats de l'Empire, à y faire venir des Etrangers, ce qui est sans contredit le dernier & le plus dangereux remède dont on puisse jamais se servir. Il ne seroit pas difficile de rapporter plusieurs Lettres, dans lesquelles il appeloit les Princes de l'Empire ses Sujets. Il ne s'en étoit pas encore tenu là: il les avoit effectivement traitez en Sujets; & de la manière dont il s'y étoit pris, il y avoit lieu de craindre que les Constitutions Impériales ne reçussent de l'alteration. Son Parti étoit extrèmement fort, car outre ses Etats Héréditaires, auxquels toute la Bohème se trouvoit jointe par la conquête que Ferdinand III. en avoit faite, & depuis peu tout le Duché de Mecklenbourg, avec une partie de la Pomeranie, il avoit encore pour lui tous les Princes Catholiques, nommément le Duc de Bavière, qui lui étoit redevable jusqu'alors de sa dignité, & qui de plus étoit son Beau-Frère. Et quoi-que les Protestans fussent unis contre lui, leur ligue n'étoit plus si générale, depuis que l'Electeur de Saxe s'étoit jetté absolument dans ses intérêts avec son Gendre le Landgrave de Darmstat. De cette manière l'Empire se trouvoit mi-parti, & l'Empereur se pouvoit flater, que pour peu que son Parti grossît par le détachement de quelques-uns des membres de la Confédération, il se verroit en état de la dissiper tout entière, & de chasser les Etrangers de l'Empire. Il faut bien remarquer encore

1643.

1643. que le Grand Gustave Adolphe qui avoit rempli toute l'Allemagne de l'effroi de ses armes, ne vivoit plus, & que le Trône de Suède étoit alors occupé par une Princesse *, pleine d'esprit à la vérité, généreuse, & d'un courage au dessus de son sèxe; mais dans le fond peu redoutable, en comparaison du Heros qui l'avoit précédé. Il est donc vrai de dire que dans la situation où étoient les affaires, l'Empereur malgré ses dernières pertes, pouvoit se promettre toute sorte de bons succès de la continuation de la guerre, & n'avoit rien à attendre de la paix. Aussi ne la desiroit-il point. Une autre raison encore contribuoit beaucoup à l'en éloigner: c'étoient les prétensions exorbitantes de la France, qui, non contente de lui vouloir donner la loi chez lui en quelque façon, cherchoit encore à s'enrichir de ses dépouilles particulières, en lui enlevant le Landgraviat d'Alsace, qui faisoit une partie considérable de ses Etats héréditaires. Cependant il voïoit bien que si on en venoit à une paix générale, il ne pouvoit se dispenser de lui en faire la cession. Pour prévenir cette dure nécessité, il n'y avoit point d'autre moïen que de rompre la ligue formée contre lui. Mais c'étoit une entreprise d'autant plus difficile, que la sûreté publique & celle de la Religion s'y trouvoient également engagées. Néanmoins l'Empereur ne desespéroit pas d'y réüssir, & dans cette vuë il faisoit agir les plus grans secrets & les plus puissans ressorts de la Politique.

Il

* *Christine, sa Fille, qui lui avoit succédé en 1633.*

Il n'avoit garde non plus de négliger le Parti des Proteſtans ; & quoi-qu'il n'ignorât point que tout ce qui s'étoit paſſé en Bohème ne leur eût apris à ne ſe pas trop fier à à ſes offres, il ne laiſſa pas de hazarder quelques tentatives pour les mettre en défiance de la Suède, & particulièrement de la France. Il leur diſoit : " que la puiſſan-„ ce de cette dernière Couronne devoit „ leur faire ombrage : qu'elle n'avoit point „ d'autre vuë que de ſe fourrer dans l'Em-„ pire, à la faveur des diviſions inteſtines, „ de s'y établir par l'obtention de l'Alſace „ & de la Forтereſſe de Briſach, & enfin „ de brouiller ſi bien, qu'elle pût parvenir „ un jour à l'Empire même ; après quoi „ les Proteſtans d'Allemagne éprouveroient „ à leurs dépens ſi la Maiſon de France „ leur étoit plus favorable que celle d'Au-„ triche.

1643.

Il tâche de diviſer la France d'avec la Suède.

D'un autre côté, conſidérant que l'union étroite qui étoit entre les Couronnes de France & de Suède, lui ôtoit toute eſpérance de ſortir de la guerre avec avantage, il tâchoit de ſéparer leurs intérêts, & particulièrement de gagner la Suède. Il lui fit inſinuer adroitement par le Comte de Trautmansdorf, „ que ſi elle vouloit ſe détacher un peu de „ la France, & n'inſiſter pas ſi fortement „ ſur les prétentions déraiſonnables qu'elle „ formoit, il donneroit à la Reine des ſa-„ tisfactions plus grandes, qu'elle ne pou-„ voit eſpérer de les obtenir par le moïen „ de ſon union avec la France. Qu'elle „ n'avoit qu'à prendre ſes meſures là-deſ-„ ſus, & qu'il lui promettoit de lui accor-„ der ſes prétentions à proportion de ce que

1643. „ le Roi Très-Chrêtien se relâcheroit des „ siennes : aimant bien mieux, disoit-il, „ voir la Suède se fortifier en Allemagne, „ que la France. " Il n'y avoit rien de mieux imaginé que cet artifice. Les Suédois n'en pouvoient concevoir aucun soupçon, parce que la satisfaction que le Roi demandoit en Alsace devant être prise sur les seuls Etats héréditaires, il étoit indubitable que l'Empereur aimeroit mieux relâcher deux Villes de l'Empire, avec tout leur territoire du côté de la Suède, qu'une seule en Alsace. D'ailleurs quelque dessein que l'Empereur eût pu former, on ne pouvoit guère y être trompé : parce qu'on le voïoit venir, & que l'affaire consistoit en fait. Mais le Comte de Trautmansdorf se précipita trop, ce qui empêcha que l'Empereur en pût tirer aucun avantage.

Intérêt de l'Espagne à la paix. *Mém. Idem.*

Secondement par raport à l'Espagne, la guerre que la France avoit avec cette Couronne, étoit une guerre particulière plûtôt que générale, & l'on étoit persuadé que la passion y avoit plus de part que l'intérêt. Il étoit resté depuis les guerres civiles de France un certain levain d'aigreur & d'animosité entre les deux Nations, qui ne leur permettoit point du tout de compatir ensemble. Il avoit été ranimé depuis par le secours que le Roi avoit donné aux Hollandois, de sorte qu'il ne faloit pas grand' chose pour en venir à une rupture. L'enlèvement de l'Electeur de Trèves en avoit fourni un fort plausible en 1634. & quoi-que la guerre eût continué fort chaudement depuis ce tems-là, les choses n'étoient point encore disposées à un accommodement. Les François oc-

occupoient la plus grande partie de la Catalogne, qui, comme je l'ai dit, s'étoit jettée après sa révolte entre leurs bras ; & ils croïoient être en état de se prévaloir de cet avantage : non pour garder la Catalogne, car ils jugeoient bien que le Roi d'Espagne ne seroit pas d'humeur à leur céder une Province si considérable, & si voisine du cœur de ses Etats, mais pour se faire donner un équivalent. Cette affaire mise en délibération à Munster, les Plénipotentiaires du Roi témoignèrent qu'il ne seroit pas content, à moins qu'on ne lui cédât le Comté de Roussillon avec la Ville de Roses, tout l'Artois, y compris Aire & Saint Omer, Gravelines, Bourbourg, Thionville, Cambrai & le Cambresis ; mais que moïennant cela il pourroit restituer Landrecies, & quelques autres Places de Flandre & du Comté de Bourgogne. 1643.

La vuë des François en faisant ces propositions étoit d'arondir les Etats de la Couronne, en aquerant ces Places du côté de la Picardie, en même tems qu'ils se feroient céder les trois Evêchez en Lorraine, avec Brisach, Philipsbourg, & le Landgraviat d'Alsace. Mais les Espagnols étoient bien éloignez de les leur accorder. Ils ne connoissoient pas encore leur foiblesse, ou bien ils ignoroient les forces de la France. Quoiqu'il en soit, ils en faisoient fort peu d'état. Tout leur but étoit de faire la paix avec les Hollandois, comme ils la firent en effet, & ils se persuadoient qu'après cela ils seroient assez forts pour chasser les François de Catalogne, & pour les réduire à la défensive. Le Comte de Pigneranda étoit de ceux-

1643. là. Prévenu de l'ancienne grandeur de l'Espagne, & de sa puissance, il se moquoit quand on lui parloit de céder Aire, Saint Omer & Cambrai; & il témoignoit avoir plus d'envie de batailler, que de faire la paix. Mais la suite fit voir qu'il s'étoit bien trompé dans ses espérances.

Intérêt de la France à la même Negociation.

Memoires & Negociations de Munster.

Troisièmement enfin pour ce qui est de la France; le Roi, aussi bien que l'Empereur, n'avoit d'autre intérêt en vuë, que celui de l'agrandissement de sa puissance. Et à dire sincèrement les choses, de quelques raisons que ces deux Monarques prétextassent leur conduite & leurs prétentions, ils ne cherchoient qu'à pêcher, pour ainsi dire, en eau trouble; l'un en s'armant du zèle Catholique, & l'autre en feignant de vouloir maintenir les membres de l'Empire dans leurs libertez & prérogatives. Cela étoit particulièrement visible à l'égard du Roi Très-Chrêtien. Il vouloit, comme j'ai dit, arondir ses Etats, en y ajoûtant l'Alsace & en se faisant céder la Comté de Bourgogne. Mais cette cession parut alors d'une trop grande importance à la Cour d'Espagne pour la faire, & elle aima mieux se résoudre à la continuation de la guerre. Cependant tout le monde voïoit bien que de quelque manière que la paix se pût faire en Allemagne, ce seroit toûjours à l'avantage de la France, & que cette Couronne y trouveroit des aquisitions considérables, après quoi elle auroit toute la commodité qu'elle pourroit desirer pour enlever à l'Espagne quantité de bonnes Places, & la contraindre enfin à en céder une partie par la paix pour ravoir l'autre. Toute la difficul-

té

té consistoit à faire aquiescer l'Empereur aux prétentions du Roi. Elles étoient, comme j'ai dit, exorbitantes, & ce qu'il y avoit encore de pis, elles ne regardoient presque que le Patrimoine de Sa Majesté Impériale. Il vouloit avoir les trois Evêchez suffragans de Trèves, Mets, Toul & Verdun; le Landgraviat d'Alsace, Brisach avec le Brisgaw, & Philipsbourg: ce qui joint au Duché de Lorraine & à celui de Bar, qu'il possédoit *, faisoit un Païs assez étendu & assez bien muni de Places fortes, pour former tout seul un puissant Etat. 1643.

L'Empereur, qui jugeoit très-bien de quelle importance étoit cette aquisition, & qui en étoit effraïé, faisoit tout ce qu'il pouvoit pour l'empêcher, & au défaut de forces avoit recours à la lenteur, espérant peut-être de retablir ses affaires, en imitant ce ** Consul Romain, qui sauva la République à force de temporiser. Mais il étoit presque seul de son parti, & comme les Princes & Etats de l'Empire avoient encore l'esprit rempli de la crainte que leur avoient donné les Conquêtes de l'Empereur, & du motif qui les avoit unis; ils n'étoient pas fâchez de voir le Roi se fortifier sur le Rhin, afin de se pouvoir assûrer de son secours toutes les fois qu'ils en auroient besoin. Chaque tems a sa Politique. On ne

* *Le Duc de Lorraine, après son Traité fait à Paris en 1641. s'étoit d'abord ligué avec le Comte de Soissons: ce qui l'avoit fait dépouiller de nouveau de ses Etats.*

** *FABIUS MAXIMUS cinq fois Consul, & puis Dictateur, de qui il est dit:* Unus homo nobis cunctando restituit rem. *D'où il fut appelé* Temporiseur.

1643. ne peut pas douter que les Princes & Etats de l'Empire n'aïent maintenant d'autres vuës; le mal est qu'il est un peu tard.

Avouons donc que la France avoit alors une occasion bien favorable pour étendre ses limites du côté de l'Allemagne: & qu'elle eût été bien mal dirigée si elle n'en eût pas profité. Tout concouroit à lui livrer l'Alsace: les desordres de l'Empire, les jalousies & les méfiances des Alliez, & la Puissance même de l'Empereur. Les seuls obstacles qui s'y pouvoient rencontrer étoient en elle-même; je veux dire les brouilleries du Roïaume, le bas âge du Roi, & l'humeur de la Reine. Nous verrons dans la suite comment chacun fit valoir ses prétentions, & les intrigues qni furent emploïées pour les faire réüssir.

Interêts des Protestans d'Allemagne. *Mémoires Politiques de Mr. Du Mont.*

Pour dire aussi un mot des intérêts des Protestans d'Allemagne, je ne remonterai pas jusqu'aux premiers troubles arrivez sur ce sujet; je le prendrai seulement au tems de la fameuse Ligue appelée *l'Union Evangelique* *. Les Princes qui y entrèrent furent Frederic Electeur Palatin, N. Duc de Wirtemberg, Maurice Landgrave de Hesse, Ernest Marquis d'Anspach, Frederic Marquis de Bade-Dourlach, Christian Prince d'Anhalt, & plusieurs autres encore, avec la plûpart des Villes Impériales, tous ensemble aiant déclaré l'Electeur Palatin pour Chef. Là-dessus les Princes Catholiques s'émûrent, & craignant les suites de cette union, ils lui en opposèrent une autre qui fut appelée la *Ligue Catholique*, dans la-

* *Elle se fit en l'année 1609.*

laquelle entrèrent les trois Electeurs Ecclé- 1643.
ſiaſtiques, l'Archevêque de Saltsbourg, les Evêques de Bamberg, de Wirtsbourg & d'Aiſchſtat, les Archiducs, & le Duc de Bavière qui en fut nommé le Chef.

Un des plus preſſans motifs qui avoient porté l'un & l'autre Parti à ſe précautionner de la ſorte, étoit l'intérêt que directement ou indirectement chacun pouvoit prendre dans la Succeſſion de Clèves & de Juliers, ouverte dès le mois de Mars de la même année. L'Empereur voïant qu'il ne pouvoit point s'emparer de ce beau-Païs, comme il en avoit le deſſein, en avoit donné, de ſa propre autôrité, en pleine Diète, l'Inveſtiture au Duc de Saxe, moins contraire à ſes intérêts, ſans aucun égard au Concordat qui avoit été fait, par l'entremiſe du Landgrave de Heſſe, entre le Palatin de Neubourg & l'Electeur de Brandebourg qui étoient les principaux intéreſſez. Il y avoit de plus envoïé l'Archiduc Leopold, Evêque de Strasbourg, en qualité de Commiſſaire Impérial, pour règler définitivement l'affaire ; ce qui donna lieu aux Princes Proteſtans d'Allemagne, d'appeler à leur ſecours les Rois d'Angleterre, de France & les Provinces-Unies, pour s'opoſer à cette uſurpation.

Dans le même tems les Proteſtans de Bohème, que l'on preſſoit furieuſement ſur le chapitre de la Conſcience, avoient porté leurs plaintes aux Princes de l'*Union Evangelique*, qui étoient aſſemblez à Hall en Suabe, pour l'affaire de Juliers, & qui leur promirent protection. Mais comme la perſécution n'en continuoit pas moins, & que

1643. le ſecours ne venoit pas aſſez vîte, les Bohèmiens avoient eu recours à Mathias, Frère de l'Empereur, avec tant de ſuccès, qu'après une courte guerre l'Empereur fut obligé de ſe démettre de ſa Couronne de Bohème en ſa faveur, par Acte ſigné de ſa main le 22. Mai 1611. Ce même Mathias devint enſuite Empereur, mais à peine fut-il aſſis ſur le Trône, qu'il fit connoître que les tems & les dignitez changent les cœurs & la Politique. Il ne traita guère mieux les Proteſtans de Bohème que ſes Prédéceſſeurs avoient fait; & l'Archiduc Ferdinand ſon Couſin, en faveur duquel il ſe démit de cette Couronne, en uſa encore plus rigoureuſement avec eux; de ſorte que ne pouvant plus ſuporter l'opreſſion, ils s'étoient réveillez & avoient élu pour leur Roi Frederic, Electeur Palatin. Il n'y a perſonne qui ne ſache quel fut le ſuccès de cette entrepriſe: l'Electeur fut non ſeulement battu & chaſſé de Bohème, mais auſſi dépouillé de ſa première dignité & de tous ſes Etats, à la réſerve de la ſeule Ville de Frankendal, que l'Archiducheſſe Iſabelle, Régente des Païs-Bas, voulut bien lui faire conſerver, dans la vuë d'un acheminement à la paix.

La puiſſance de l'Empereur commençoit dès-lors à ſe rendre redoutable. & il n'y avoit perſonne qui s'en aperçût davantage que les Proteſtans. Ils étoient opreſſez en tous lieux, & l'on n'avoit nul égard aux plaintes qu'ils faiſoient contre leurs opreſſeurs. Cela les avoit forcez de prendre les armes à diverſes fois en Hongrie, en Suabe, & dans la Haute Autriche, mais toûjours ſans ſuccès.

L'Em-

L'Empereur néanmoins continuoit ses conquêtes, & marchoit à grans pas au pouvoir absolu, tant sur les Catholiques-Romains, que sur les Protestans. Il avoit conquis l'Archevêché de Brême & toutes les Villes du Holstein par le Ministère du Comte de Tilli, & tout le Duché de Mecklenbourg par celui du Général Walstein; & enfin il avoit réduit le Roi de Dannemarck à souhaiter la paix. 1643.

C'étoit là-dessus que Gustave Adolphe Roi de Suède avoit commencé cette fameuse guerre, dans laquelle il perdit la vie. A dire vrai, il étoit tems qu'ils s'en mêlat, autrement tout le Parti Protestant s'en alloit être perdu, & avec lui la liberté de l'Empire; car on savoit assez que le zèle de la Religion Catholique n'étoit que le prétexte, & non pas le motif qui faisoit agir l'Empereur. Il avoit commencé, comme nous avons vu, par la persécution des Protestans dans les Provinces qui dépendoient immédiatement de lui, & il prétendoit continuer & l'étendre sur toutes les autres. Pour cela il avoit d'abord fait publier dans les Païs héréditaires, un ordre à tous les Ministres & Prédicateurs Protestans, de se faire instruire, ou bien de sortir des terres de son obéïssance. Il avoit déclaré ensuite nettement à tous les Princes & Etats Protestans, que son intention étoit qu'ils eussent à restituer les biens d'Eglise qu'ils occupoient; & en effet il leur avoit déja ôté l'Evêché d'Halberstadt, vacant par le décès du Duc Christian de Brunswick, & l'Abbaïe d'Hirschfeld qui vaquoit aussi par la mort d'un des Princes de

1643. de Hesse, & enfin celui de Magdebourg vacant par la destitution du Marquis Christian Guillaume de Brandebourg. Mais il ne s'en étoit pas tenu là ; & tandis qu'on traitoit à Lubec de la paix avec le Roi de Dannemarck, il avoit établi des Commissaires par tout pour faire exécuter son Edit à la dernière rigueur, à la faveur & par le moïen d'une nombreuse Armée qui étoit commandée par Walstein. On ne sauroit exprimer les desordres que cette Armée commettoit journellement sur les terres des Catholiques, comme sur celles des Protestans; mais quelques plaintes qu'en fissent les uns & les autres à l'Empereur & à la Diète, ils n'en purent tirer aucune raison.

Voilà quel étoit l'état des choses quand le Roi de Suède vint * débarquer avec son Armée au Port de Ruden à la vuë de l'Ile d'Usdom. Il n'eut pas plûtôt mis pié à terre qu'il se jetta à genoux, priant Dieu de vouloir benir son expédition & dit ensuite: *Que l'on ne gagnoit pas moins les victoires par les prières que par les armes*; *& qu'on n'avoit de bonheur dans la guerre qu'autant qu'on y avoit de piété.* Paroles qui, pour le dire en passant, ne conviennent guère au caractère, ni aux profanations que les Catholiques d'Allemagne attribuent communément à ce Roi.

Dès sa première Campagne il se signala, par ses conquêtes & par sa bonne conduite. Il s'assura d'abord de la Pomeranie, par un Traité d'Alliance avec le Duc & les Etats du Païs. Il s'empara ensuite de Ros-

* *Ce fut l'année 1630.*

Roſtock, Capitale du Mecklenbourg, pour 1643.
la rendre à celui qui en avoit été dépoſſedé. Il prit par force Garts, Greyfentagen, où il y avoit des Garniſons Impériales qui incommodoient extrèmement Stetin. Il fit auſſi alliance avec le Landgrave de Heſſe, le recevant ſous ſa protection, auſſi bien que le Prince Chriſtian Guillaume Marquis de Brandebourg, & enfin il termina cette glorieuſe année par la réduction de la Ville & du Port de Coſſert.

Il commença la ſuivante par un Traité d'alliance avec le Roi de France, qui fut conclu à Berwal, dans le Marquiſat de Brandebourg, le 26. de Janvier, au même tems que les Proteſtans de *l'Union Evangelique* étoient aſſemblez à Leipſic, où malgré les défenſes de l'Empereur ils renouvellèrent leur alliance.

Cette année-là le Général de Tilli prit pour l'Empereur Newbrandebourg, où il y avoit une forte Garniſon Suédoiſe, Magdebourg avec une carnage horrible, Hall, Mersbourg & Leipſic; mais toutes ces conquêtes furent peu de choſe au prix de celles de Guſtave, qui d'abord emporta de vive force Francfort ſur l'Oder, acheva de rétablir le Duc de Mecklenbourg, gagna ſur Tilli la célèbre bataille de Leipſic *, & ſe rendit Maître d'Erford, de Koenshoven & de Wirtzbourg, puis de Hoechſdt, de Maïence, d'Openheim, de Wallof, & de quelques autres Places, ſans parler de deux nouveaux avantages qu'il avoit remportez en raze campagne ſur les Impériaux.

L'E-

* *Donnée le 28. Août.*

1643. L'Electeur de Saxe de son côté avoit pris Leipsic *, & soûmis la Ville de Prague **, d'où s'étoit ensuivie la réduction de tout le Roïaume, pendant que de l'autre le Général Banier Suédois reprenoit Magdebourg.

A peine l'année 1632. étoit-elle venuë que le Roi de Suède reçut nouvelle de la prise de Wismar, sur la Mer Baltique, par les siens. Il négocia presqu'au même tems dans Maïence avec les Ambassadeurs du Roi Très-Chrêtien un Traité qui confirmoit l'alliance de l'année précédente, & qui étoit encore plus important, en ce que plusieurs Princes & Etats de l'Empire y entrèrent; ce qui étourdit tellement les Ministres de l'Empereur, qu'ils commencèrent à craindre pour les Etats Héréditaires. L'Electeur de Trèves lui-même aiant remarqué la fraïeur des Impériaux, & éprouvant qu'ils n'étoient point en état de garantir son Païs des armes Suédoises, se mit sous la protection du Roi Très-Chrêtien. Les Ministres de l'Empereur en conçurent un dépit extraordinaire, & résolurent de s'en venger sur l'Etat & sur la personne même de l'Electeur; mais il falut prendre patience pour-lors, & songer uniquement à s'oposer aux progrès du Roi de Suède. Il venoit tout de nouveau de battre le Général Tilli: Donawert sur le Danube avoit été abandonné par les Troupes de l'Empereur au seul bruit de son nom; & il y avoit tout lieu de craindre qu'il ne poussât encore ses conquêtes plus avant. En effet, on eut peu après la nou-

* *Le 22. d'Octobre.*
** *Le 11. Novembre.*

nouvelle qu'il avoit pris Munich, Place 1643.
d'autant plus confidérable, qu'elle étoit munie de cent quarante groffes pièces de canon.

Le Duc de Bavière, à qui apartenoit Munich, voïant fa Capitale perduë & fon Païs au pillage, fit des efforts extraordinaires pour l'en garantir. Il força la Ville de Ratisbonne de fe rendre à lui, & marchant vers le Haut-Palatinat, il s'en rendit en partie le Maître. Le Général Walftein de fon côté; n'agiffoit pas avec moins de vigueur, il reprit Egre, Prague & tout le Roïaume de Bohème, après quoi il joignit fes forces à celles du Duc de Bavière. Ces deux Généraux fe trouvant alors fupérieurs en forces au Roi de Suède, ils le contraignirent de quitter la Bavière, & de fe retirer fous le canon de Nuremberg.

Ce fut dans ce pofte que la fortune commença a lui montrer que fes faveurs n'ont rien d'affuré, & que l'on n'y doit faire aucun fond pour l'avenir. Il y fit des pertes confidérables par diverfes efcarmouches, & peu s'en falut qu'il n'y fût entièrement affamé. Beaucoup de gens même croïent que s'il ne le fut pas, il n'en dut remercier que Walftein, qui avoit des raifons particulières pour ne pas terminer fi-tôt la guerre. Quoi-qu'il en foit, il ne fut point réduit à cette extrèmité-là, & au bout de quelques jours il eut la campagne libre. Le premier & le feul ufage qu'il fit de cette liberté, ce fut de courir au fecours du Duc de Saxe fon Allié, qui fe trouvoit preffé par les Impériaux; mais ce généreux Prince ne favoit pas qu'il couroit

à

1643. à sa mort; il fut tué malheureusement sur le point de donner bataille, en allant reconnoître un poste, sans autre compagnie que celle de deux sous-Ecuïers. On a raconté diversement cette mort, mais la plus sûre opinion est qu'il donna dans un parti de Cuirassiers qui le chargèrent sans le connoître.

Cette disgrace toucha sensiblement le Duc de Saxe-Weymar & les autres Chefs des Suédois. Cependant elle ne les déconcerta point, & n'aporta aucun changement aux ordres du Roi leur Maître. Ils les suivirent ponctuellement avec tant de courage & de succès, que les Impériaux furent entièrement defaits; ce qui a fait dire à quelques-uns, *Que le Roi de Suède avoit gagné la bataille tout mort qu'il étoit.* Walstein après le combat, aiant réparé l'échec qu'il y avoit reçu, repassa en Bohème; & l'Electeur de Saxe, pour profiter de son avantage, reprit Leipsic, après quoi diverses expéditions se firent de part & d'autre.

Cependant les Princes voisins d'Allemagne agissoient comme on fait dans une embrasement, où chacun court selon ses intérêts. La France fit entrer ses Troupes dans l'Empire pour apuïer les progrès de ses Alliez contre la Maison d'Autriche; & la Suède, bien loin de se relâcher, y en envoïa de nouvelles sous le Gouvernement de la Reine Christine. Cette Princesse, quoique fort jeune, n'oublioit rien pour maintenir la gloire de ses armes; & ce fut dans cette vuë que le Chancelier de Suède en son nom conclut * à Heilbron avec le Roi Très-

* *Le 9. d'Avril 1633.*

Très-Chrêtien & quelques autres Princes & Etats de l'Empire un renouvellement de Ligue. 1643.

Chacun s'en promettoit une heureuse fin, & l'on peut dire que ce n'étoit pas sans de fortes apparences ; mais la victoire s'étant déclarée pour la Maison d'Autriche à la bataille de Nordlingen, qui fut donnée au mois d'Août 1634. & dans laquelle les Suédois perdirent dix-huit mille hommes, dix mille chevaux, quatre-vingt pièces de canon, quatre mille chariots, & trois cens Drapeaux, les choses prirent une face toute nouvelle. La fraïeur, qui auparavant sembloit avoir été releguée dans le Conseil de Vienne, passa tout d'un coup dans le parti des Alliez ; & en moins de rien on vit les plus échauffez & les plus violens Partisans de la Ligue tous disposez à se raccommoder avec l'Empereur. L'exemple de l'Electeur Palatin, celui du Duc de Mecklenbourg & celui du Prince Christian Guillaume de Brandebourg se présentèrent à leurs yeux, & dans la crainte de se voir exposez aux rigueurs d'une semblable disgrace, la plûpart (entre lesquels il faut compter l'Electeur de Brandebourg, celui de Saxe, Guillaume Duc de Saxe-Weymar, & George Duc de Lunebourg) écoutèrent avec plaisir les propositions qui leur furent faites de la part des Ministres de Vienne, & firent leur paix à Prague le 10. Mai 1635.

Ce coup imprévu, quoi-que terrible, ne fut point capable d'ébranler le courage de la Reine Christine ; il l'obligea seulement à prendre des mesures pour en prévenir les fâcheuses suites, en concluant, comme elle fit,

1643. fit, une trève pour vingt ans avec la Pologne. Par ce moïen elle ſe vit en état de pouvoir ſe ſervir avec avantage en Allemagne de quantité de Troupes qu'elle avoit en Pruſſe ; de ſorte que la guerre n'en continua pas avec moins de véhémence.

Les années 1636. & 1637. ſe paſſèrent à l'ordinaire en combats & en ſièges. Banier, Général des Suédois, & l'un des plus renommez Capitaines de ce tems-là, battit les Impériaux à diverſes fois, particulièrement à Viſloé, où il leur tua ſept mille hommes. Le Duc Bernard de Saxe-Weymar harcela auſſi terriblement le Général Gallas, & peu s'en falut qu'il ne le fît périr de miſère avec toute ſon Armée. Tout cela ne décida rien; les affaires étoient encore au même état, lorſque l'Empereur Ferdinand II. mourut, laiſſant pour Succeſſeur à l'Empire ſon Fils Ferdinand III. qui avoit été couronné Roi des Romains quelques mois auparavant.

Depuis l'an 1637. juſques en 1641. les Alliez firent encore quelques progrès, dont les plus conſidérables furent la priſe de Rheinfelde & de Briſach, deux Places des plus importantes de ce tems-là: Rheinfelde fut pris par le Duc de Saxe-Weymar & par le Général Mortaigne, qui commandoient enſemble les Troupes de France & du Landgrave de Heſſe; mais Briſach, comme je l'ai dit ci-devant, fut réduit par le Duc de Weymar ſeul, Mortaigne aiant été tué au ſiège de Rheinfelde, auſſi bien que le Duc de Rohan qui y étoit venu joindre le Duc de Weymar avec un renfort de Troupes.

En-

Enfin les Princes & Etats d'Allemagne 1643. commençant à reconnoître que la continuation de cette guerre, ne pourroit que leur être fatale, avisèrent dans une Diète, qui fut tenuë à Ratisbonne, aux moïens de la finir avec sûreté. L'Empereur, qui n'étoit pas dans ces sentimens, & qui, à parler franchement, ne craignoit rien plus qu'une paix générale, s'y transporta d'abord dans le dessein de rompre le projet formé; mais il ne put y réüssir. Bien loin de-là, il eut le chagrin de voir prendre en sa présence des résolutions aussi contraires à ses intentions, qu'elles étoient conformes au desir commun. On y convint: que les *Electeurs, chacun en particulier, ou leur Collège en général, écriroient au Roi de France, à la Reine Christine & aux Senateurs du Roiaume de Suède, pour les convier de vouloir entendre à la paix: que dans le Traité que l'on en feroit, il seroit accordé une Amnistie générale de tout ce qui avoit été fait & entrepris de part & d'autre depuis le commencement de toutes les guerres: que les griefs touchant la Religion, qui avoient été la principale cause de ces desordres, seroient règlez à l'amiable par les Commissaires nommez de chaque côté: que le Traité, fait à Passaw l'an 1555. avec ceux de la Confession d'Ausbourg, seroit religieusement observé; & enfin que la cause Palatine qui avoit été exceptée de l'Amnistie générale par l'Empereur, seroit règlée par un Traité particulier & séparé, qui seroit ensuite inseré dans les Actes publics de l'Empire.*

Conférences de Munster sans fruit.

Tel étoit l'état des affaires publiques, lorsqu'on commença la Négociation de Mun-

1643. Munster. Les différens entre les Cours de France & d'Espagne auroient pu y être bien-tôt terminez, sans les obstacles continuels qu'y forma Fabio Chigi, Nonce du Pape Innocent X. qui y faisoit l'office de Mediateur de la part de Sa Sainteté. Ce Cardinal paroissoit sans cesse apliqué à combattre toutes les propositions des François, & à faire valoir toutes les démarches de la Cour d'Espagne. Il accusoit la France de vouloir perpetuer la guerre, dès qu'elle ne se contentoit pas des offres que lui faisoient les Espagnols; & il s'attachoit à décrier en tout la conduite & les intentions du Cardinal Mazarin contre lequel il étoit prévenu depuis long-tems. Celui-ci vivement piqué contre le Nonce, ne l'épargna point dans ses discours; & leur aigreur réciproque, qui éclata encore dans la suite plus fortement, fut une des raisons qui rendirent les Conférences de Munster inutiles.

Continuation de la guerre.

La Reine Anne d'Autriche voïant donc que cette Négociation avoit été infructueuse, songea à mettre les armes du Roi en état de vaincre ses Ennemis. Elle manda au Comte d'Avaux & à Mr. Servien, de renouveller le Traité d'Alliance avec les Etats Généraux des Provinces-Unies ; & en attendant la Campagne, cette Princesse, qui ne trouvoit rien de plus grand que d'inspirer au Roi de faire du bien, & sur tout à ses bons Serviteurs, fit Ducs & Pairs le Comte de Gramont Gouverneur de Navarre & de Bearn ; le Comte de Tresmes, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur du Maine ; le Marquis de Liancourt premier Gentilhomme de la Chambre, & le Com-

Comte de Brion, Premier Ecuïer de Monsieur. 1643.

Les victoires remportées l'année précédente sur les Espagnols, avoient beaucoup affoibli leurs forces, & diminué leurs Finances; & les guerres que ces Peuples étoient obligez de soûtenir contre les Catalans & les Portugais, leur ôtoient toute espérance de pouvoir réüssir en Flandre. Cela obligea le Conseil d'Espagne de faire publier l'aliénation & vente du Domaine de Sa Majesté Catholique dans les Païs-Bas, afin de subvenir aux frais de la guerre. Monsieur le Duc d'Orléans, Lieutenant-Général de la Régence, devoit commander l'Armée en Flandre. Il la partagea en trois Corps: l'un sous le commandement du Maréchal de la Meilleraïe, avec ordre d'entrer en ce Païs-là du côté d'Amiens. Un autre sous les ordres du Comte de Rantzau, Lieutenant-Général, devoit entrer par Abbeville; & Monsieur à la tête du troisième, entra par Péronne & par Bapaume, où le Maréchal de Gassion le joignit avec un Camp volant. Le dessein de Monsieur étant d'assièger Gravelines, il ordonna qu'on se saisît des Forts de Baïette, de la Capelle, & de S. Falquin, qui facilitoient l'approche de la Place, & qui lui donnoient communication avec Saint Omer. Les Ennemis se mirent en Campagne, pour empêcher la prise de ces Forts; mais Gassion s'étant emparé des passages, les tint tellement en respect, qu'ils n'osèrent passer outre. Ceux de Gravelines voïant que ces Forts étoient attaquez, n'attendirent pas qu'ils fussent pris pour lâcher les écluses, ce qui causa beau-

Siege de Gravelines.

1643. coup d'incommodité à l'Armée Françoiſe qui s'avançoit, & ſur tout au canon. Car quoi-que le Duc d'Orléans eût trouvé le ſecret de faire écouler l'eau, la terre néanmoins étoit tellement détrempée, que les hommes & les chevaux ne s'en pouvoient tirer. Il falut beaucoup de patience pour ſurmonter cette difficulté, après laquelle il en ſurvint tant d'autres, que les Ennemis crurent que le Duc d'Orléans ſeroit obligé de lever le ſiège; car non ſeulement ils firent entrer du ſecours dans la Place, mais même ils incommodèrent tellement ſon Armée, qu'elle eut peine à tirer des vivres. Comme c'eût été un grand affront à ce Prince que de ſe retirer ainſi honteuſement, il fit venir Gaſſion pour lui ouvrir les paſſages, & cependant il fit un ſi grand effort qu'il emporta les dehors malgré toute la réſiſtance que firent les Aſſiègez. Gravelines eſt ſituée près de la mer. Les Eſpagnols connoiſſant l'importance de cette Place, avoient eu ſoin d'ajoûter à ſa ſituation naturelle, qui la rend d'un très-difficile accès, beaucoup d'Ouvrages qui en faiſoient une des plus fortes Villes des Païs-Bas, & la Garniſon étoit de trois mille cinq cens hommes de leurs meilleures Troupes. Dès que les Lignes de Circonvallation furent achevées, Monſieur fit attaquer le Fort Philippe dont il étoit abſolument néceſſaire de s'emparer; & au bout de quatre jours, les Ennemis, qui ne pouvoient plus le défendre, ſe retirèrent dans la Ville. On ouvrit la tranchée la nuit du 16. au 17. de Juin. Les Aſſiègez firent une très-longue & très-vigoureuſe défenſe. Les Contreſcarpes, & deux

deux demi-Lunes furent disputées opiniâtrément; mais enfin les François les emportèrent, & après deux assauts fort sanglans, ils se logèrent sur les deux Bastions du Corps de la Place. Le Gouverneur, affoibli par tant de pertes, & voïant que Don Francisco de Mello, & Piccolomini, Généraux de l'Armée d'Espagne, loin de faire quelque mouvement pour le secourir, se tenoient renfermez dans leurs retranchemens entre Bourbourg & Bergues, accepta la Capitulation qui lui fut offerte, & se rendit le 28. de Juillet. 1643.

Avantages qui suivirent la prise de cette Place.

La Conquête de Gravelines étoit fort importante; aussi le Duc d'Orléans la fit-il bien valoir au nouveau Ministre, qui, aiant pour maxime qu'il ne faut rien refuser aux Grans, lui accorda tout ce qu'il voulut. Cette Ville est de l'ancien Domaine de la Couronne, & sa prise ouvroit le Païs ennemi. Le Maréchal de Gassion, au sortir de là, s'empara de l'Abbaïe de Houatte, & se saisit du Château de Hanèse, pour être Maître de la Rivière d'Aa. Les Hollandois avec leur Armée Navale, commandée par l'Amiral Tromp, s'emparèrent pour les François du Fort du Sas de Gand. Entre les Forts qui empêchoient le plus l'entrée de la Flandre, les plus considérables étoient ceux d'Hennuïen & de Rebé, qui incommodoient fort l'Armée Françoise. Le Comte de Manicamp fut commandé pour les forcer, ce qu'il fit avec beaucoup de valeur. Le Maréchal de Gassion passa le reste de la Campagne, à prendre des Forts & des Châteaux, qui avançoient toûjours l'Armée dans le Païs ennemi, battit plusieurs

1643. partis des Troupes d'Eſpagne, & ſe ſignala par tout.

Victoires en Allemagne, par le Duc d'Enguien, le Maréchal de Guiche, & le Maréchal de Turenne. Bataille de Fribourg.

Pendant que les armes des François proſperoient en Flandre ſous les ordres du Duc d'Orléans, elles avoient un pareil ſuccès en Allemagne ſous la conduite du Duc d'Enguien. Ce Prince fit marcher ſes Troupes le plus diligemment qu'il put pour ſecourir Fribourg aſſiègé par les Bavarois. Toute ſa diligence & ſes ſoins n'empêchèrent pas que cette place ne fût réduite avant qu'il arrivât. Mais s'il n'avoit plus d'eſpérance de lui donner du ſecours, il ſe promettoit de joindre les Ennemis & d'en venir aux mains avec eux. Son deſſein n'étoit pas de reprendre Fribourg. Le nombre de ſes Troupes n'étoit pas ſuffiſant pour exécuter une ſi grande entrepriſe. Comme il ne penſoit qu'à combatre les Ennemis, il fit paſſer le Rhin à ſon Armée par Briſach, & il la groſſit des Troupes du Maréchal de Turenne. Le Duc d'Enguien avec le Maréchal de Guiche, devoit attaquer de front le Camp Ennemi, & Turenne devoit l'attaquer par derrière. Les principaux poſtes de ce Camp étoient ſur deux éminences, dont la plus proche de l'Armée Françoiſe commandoit l'autre. L'attaque dura trois jours, & ce fut ſeulement à la troiſième journée, qu'après un combat fort chaud (dans lequel il y eut du côté des François un grand nombre de braves Officiers tuez, & pluſieurs bleſſez, & un plus grand nombre encore du côté des Impériaux) la victoire fut aquiſe au Duc d'Enguien; ſi toutefois on peut donner ce nom à ce qui fut *une ſuite de pluſieurs combats très-ſanglans,*

plû-

plûtôt qu'une bataille ordinaire. Car, comme dit le Procurateur * Nani, *le récit qu'on en publia sembloit plûtôt l'inscription d'un Cimetière que la marque d'un triomphe.* Quoiqu'il en soit, on dit que le Duc d'Enguien, pour animer davantage les Soldats à forcer les retranchemens des Ennemis, y jetta son Bâton de Général, montrant par cette action que pour empêcher qu'il ne tombât en leur puissance, il faloit se rendre Maître de la Place où il l'avoit jetté. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il descendit de cheval, se mit à la tête du Régiment de Conti, & que marchant aux Ennemis l'épée à la main, il excita chacun par son exemple à répondre à sa valeur.

1643.

Mr. de la Chapelle, Rélation de la Campagne de Fribourg.

Cette défaite, ou plûtôt cette retraite des Impériaux à la bataille de Fribourg, donna une grande facilité aux Troupes du Roi de faire des progrès considérables. Le Marquis d'Aumont somma la Ville de Germersheim de se rendre, ce qu'elle fit, n'aiant point de Garnison suffisante pour soûtenir un siège. Les Députez de cette Place, accompagnez du Clergé & des Magistrats, allèrent au devant du Marquis d'Aumont, pour l'assurer de leur soûmission à l'obéïssance du Roi. De là ce Capitaine tourna ses armes contre Spire, qui n'osant pas non plus résister aux forces du jeune Monarque, se mit sous sa protection. Le Marquis d'Aumont assiègea ensuite la Ville

Prise de Germersheim, Spire, Landau, & Bacara.

* *S'attribui all' Anghien la Vittoria, ancorche il racconto che ne fù publicato, portando più di sei mila ò morti, ò feriti, più rassembrasse* Inscrittione di Cimeterio, che titolo di trionfo. *Hist. della Rep. Veneta, Part. II. Lib. I.*

1643. le de Landau, devant laquelle il fut blessé à la hanche d'un coup de fusil, dont il mourut. Ce fâcheux accident n'empêcha pas cette Place d'être prise. Le Maréchal de Turenne en acheva le siège, & se rendit Maître ensuite du Château de Magdebourg & de la Ville de Bacara. La défaite de Rantzau à Tutlinghen balança un peu ces avantages. La perte des François se fit d'autant plus sentir, qu'il n'en coûta rien aux Ennemis, ceux-ci les aiant plûtôt pris que vaincus.

Prise de Philipsbourg, & de Worms. *Hist. du Prince de Condé. Liv. I. Auberi, Hist. du Cardinal Mazarin.*

Cependant le Duc d'Enguien, qui vouloit couronner cette Campagne par quelqu'action d'éclat, proposa le siège de Philipsbourg, Place très-forte & très-considérable par son assiette. C'étoit là une entreprise bien glorieuse à la France, mais aussi très-difficile à exécuter. Cette Place avoit coûté autrefois six ou sept mois de siège aux Suédois. J'ai dû dire plus haut que leur Armée avoit presque abandonné l'Allemagne sans en donner avis aux François, & qu'ils entrèrent dans le Païs d'Holstein, où ils se firent un nouvel ennemi en la personne du Roi de Dannemarck, comme je l'ai raconté. Qui eût cru que les François, occupez en tant d'autres endroits, eussent pu seuls, avec le Landgrave de Hesse, soûtenir le faix de la guerre en Allemagne? Ils le soûtinrent pourtant, & non seulement ils empêchèrent que l'Armée des Bavarois & des Impériaux n'eût point d'autre suite considérable, mais ils firent eux-mêmes diverses Conquêtes. L'Armée du Duc d'Enguien avoit été fort diminuée par les combats précédens, & elle étoit dépourvuë d'ar-

d'argent & de provisions. Malgré toutes ces difficultez, le siège de Philipsbourg fut résolu, & le Prince s'avança vers cette Place. La Circonvallation, commencée le 24. Août par le Vicomte de Turenne, aiant été achevée avec diligence, la tranchée fut ouverte le 28. & la Place se rendit le 7. Septembre. On trouva dans cette Place soixante & dix pièces de canon en batterie, presque tous de fonte verte. Le Duc d'Enguien y fit entrer une bonne Garnison, & ne voulut point s'en éloigner, qu'il ne l'eût remise en défense. La prise de Philipsbourg donna une grande réputation aux armes des François. Le Maréchal de Turenne marcha ensuite droit à Worms, dans le dessein de l'assièger. Aiant eu avis dans sa route, que le Général Beck envoïoit quelques Troupes pour secourir cette Place, il les attaqua & les battit. Leur défaite étonna tellement le Gouverneur de Worms, qu'il ne voulut pas attendre qu'on y mît le siège; & il se rendit, à condition seulement qu'il auroit la liberté de se retirer avec sûreté dans quelque lieu de la domination de l'Empire. 1643.

Siège & prise de Maïence.

La Ville de Worms étant ainsi réduite à l'obéïssance du Roi, le Maréchal de Turenne donna ordre au Général-Major Roze d'investir Maïence: dequoi le Général Merci aiant été averti, il envoïa le Colonel Wolff avec six cens Dragons & quatre cens Maîtres pour secourir cette Ville. Il fit même témoigner aux Habitans qu'on leur enverroit tout le secours possible pour les défendre. Mais ces offres furent refusées. Les Assiègez témoignèrent qu'il faloit

1643. loit d'autres armes que des paroles pour s'oppoſer à l'Armée de France, & que les victoires continuelles du Duc d'Enguien, leur faiſoient craindre qu'ils ne puſſent réſiſter à leur rapidité. Cette réponſe ſurprit fort le Colonel Wolff. Il ſe retira; & le Chapitre de Maïence, à qui toute l'autôrité apartient en l'abſence de l'Electeur, députa vers le Duc d'Enguien, pour l'informer de la réſolution où l'on étoit de remettre la Ville entre ſes mains, à condition que ce Prince ſigneroit le Traité, & qu'il ſe tranſporteroit ſur les lieux, pour recevoir leur ſerment de fidélité. Ces propoſitions acceptées, & le Traité ſigné, le Duc d'Enguien en fit donner avis à Sa Majeſté, & fit enſuite ſon entrée dans Maïence, où il fut reçu avec toute la magnificence poſſible. Tant de victoires remportées en ſi peu de tems par le Duc d'Enguien ſur le Rhin, font dire avec raiſon à un Hiſtorien, que jamais ce Fleuve ne fut ſi rapide, que la valeur de ce jeune Heros. En effet il regagna au Roi en une ſeule Campagne tout ce qui avoit apartenu autrefois à ſes Ancêtres ſur les bords de cette Rivière.

Hiſt. du Prince de Condé. Liv. I.

Ambaſſade du Grand Seigneur au Roi.

Auberi, Hiſt. du Cardinal Mazarin.

L'heureux ſuccès des armes du Roi ſe répandit au loin dans les Païs Etrangers. Le Grand Seigneur lui envoïa alors une Ambaſſade, & dans le compliment qu'il lui fit faire, il l'appela *l'Empereur de France, Poſſeſſeur de pluſieurs Roïaumes, l'Arbitre univerſel, & le premier des Princes de la Troupe du Meſſie.* Titres pompeux! que les Courtiſans ne manquèrent pas de relever, pour remplir dès-lors l'eſprit ſuſceptible du jeu-

jeune Roi, de ces idées de grandeur qu'il a portées si loin dans la suite. Il est bon d'accoûtumer les Princes à quelque chose de grand, mais c'est en leur faisant comprendre que la véritable grandeur consiste à s'y élever par eux-mêmes : que la gloire de leurs Généraux ne rejaillit sur eux qu'autant qu'ils la soûtiennent par leurs actions personnelles ; & que c'est peu d'être Grand par les travaux d'autrui, si l'on ne travaille à le devenir par les siens propres. Sa Majesté, comme on voit, a commencé de bonne heure à se faire respecter & à se faire craindre. Il est vrai qu'elle avoit en elle quelque chose qui donnoit d'heureuses espérances pour la suite. Tout dépend de ces premières années, où les Rois, comme les autres, semblables à de jeunes plantes, peuvent prendre tous les plis qu'on leur veut donner. C'est donc à ceux qui les approchent à prendre garde à ce qu'ils leur inspirent. Et c'est eux seuls aussi qu'on doit rendre responsables des événemens. 1643.

Troubles d'Angleterre. *Hist. d'Angleterre, par Mr. de Larrei.*

Charles I. Roi d'Angleterre, Partisan zelé de l'Episcopat, avoit introduit dans la Religion Anglicane divers changemens qui furent mal reçus du Parlement & du Peuple. Les Lettres Patentes qu'il avoit fait publier dans les principales Villes d'Ecosse, pour l'observation de la *Nouvelle Liturgie*, portoient en substance " que le „ Roi vouloit que toutes ses sujets, tant „ Laïques qu'Ecclésiastiques, se conformassent au Culte uniforme qu'elle établissoit, & qu'ils le reçussent avec soûmission ". Mais le Parlement & le Peuple qui regardoient ces nouveautez comme des

1643. attentats qui mettoient en danger & la Religion & leur liberté, n'avoient garde de recevoir un Formulaire de Service Divin, qui abolissoit, à ce qu'ils croïoient, toute la Réformation. Celui qu'ils en regardoient comme l'Auteur *, leur étoit d'autant plus suspect de vouloir rétablir la Religion Romaine, que sa correspondance avec le Cardinal Barberin suffisoit seule pour le faire croire d'intelligence avec la Cour de Rome. Ainsi les Ecossois étoient bien éloignez de recevoir avec respect un Formulaire de sa façon, dans lequel d'ailleurs ils croïoient voir toutes les Cérémonies de l'Eglise Romaine. Les Communes ne cessèrent de faire des Protestations pour maintenir leur Foi dans sa pureté, sans y vouloir admettre aucune altération, selon le Statut du Parlement tenu sous le Règne d'Elizabeth.

Vittorio Siri. Wicquefort.

Le Roi y envoie un Ambassadeur pour les apaiser.

Telle fut l'occasion des troubles qui agitèrent l'Angleterre, & le prétexte des grans remuëmens qui y arrivèrent dans la suite. La Reine Mère trouva beau, pour la gloire du Roi son Fils, d'essaïer de procurer la paix à ses Voisins; & pour cela Sa Majesté envoïa à Londres le Comte d'Harcourt, Ambassadeur Extraordinaire. Mais les esprits étant trop aigris de part & d'autre, sa médiation demeura sans fruit. La rebellion augmentoit de jour en jour dans ce Roïaume. Les Hollandois, ses anciens Alliez, y envoïèrent aussi des Ambassadeurs pour

* *Guillaume Laud Archevêque de Cantorberi, grand ennemi des Presbiteriens, qui se flattoit de devenir le Chef de l'Eglise Anglicane, & même, dit le P. d'Orléans, des Eglises Protestantes des trois Roïaumes.*

pour tâcher de l'apaiser. Mais cette Ambassade n'eût pas plus d'effet, que celle du Comte d'Harcourt. Le Commerce de la Mer Océane étoit interrompu. Les Vaisseaux du Roi Charles & ceux du Parlement commettoient des brigandages sur tous les Vaisseaux étrangers qu'ils rencontroient. Les Marchands François n'en étoient pas plus exemts que les Marchands Hollandois; ce qui obligea le Roi de France d'envoïer le Sieur de Sabran vers Sa Majesté Britannique, afin de rémédier à ce desordre, & de rétablir le Commerce. Ce Prince, pour témoigner qu'il ne tenoit point à lui que le Roi son voisin n'eût satisfaction, députa vers Sa Majesté Mylord Goring, pour l'en assûrer, & pour renouveller les alliances. Mais l'autôrité Roïale se trouvoit tellement affoiblie en Angleterre, que toute la puissance étoit entre les mains du Parlement. Cette division causa bien des desordres. Il n'y en a point de plus funestes que ceux qui sont excitez par des motifs de Religion. 1643.

Divisions entre les Chambres du Parlement de Paris.

Auberi, Hist. du Cardinal Mazarin. Liv. II.

La France triomphante au dehors, avoit aussi ses divisions au dedans. Quelques soins que prît le nouveau Ministre de ménager le Parlement de Paris, il ne put empêcher qu'il ne s'y élevât des troubles, accidens presque inséparables des Minoritez. Cette Cour demandoit le paiement d'un quartier des gages de ses Officiers qui étoit retardé La Reine auroit bien voulu donner ce contentement à une Compagnie qu'elle avoit intérêt de se conserver. Mais l'état présent des Finances ne lui permettoit pas de faire ce qu'elle vouloit. Elle se contenta d'accor-

1643. des à ces Messieurs le Franc-Salé & les autres privilèges dont jouïssoient les Secretaires du Roi. Cette nouveauté parut suspecte à quelques-uns, qui prétendirent que les membres du Parlement ne pouvant être Juges dans leur propre cause, ne pouvoient aussi vérifier une Déclaration faite en leur faveur. Cette dispute n'étoit rien en comparaison d'une autre qui s'éleva entre les Chambres même de cette Cour Souveraine. Il s'agissoit de savoir si Messieurs des Enquêtes avoient droit de venir à la Grand' Chambre, sans y être appelez, & d'opiner en toute sorte d'affaires. Ils alléguoient pour tout titre leurs provisions. Ils soûtenoient qu'étant vrais Officiers, ils devoient jouïr de tous les privilèges qui y sont attachez, & assister par conséquent à toutes les Assemblées, dans lesquelles les Présidens des Enquêtes prétendoient avoir le pas devant les Conseillers de la Grand' Chambre. „ On répondoit que cela se devoit restraindre aux seules Assemblées qui se tenoient „ ou pour la réception des nouveaux Pourvus, ou pour la discipline intérieure de la „ Compagnie. Que la Grand' Chambre représentoit elle seule tout le Parlement, „ dont elle prenoit le nom. Qu'il en avoit „ été à peu près ainsi dans son origine. „ Qu'il n'y avoit autrefois que la Convocation des Barons ou des Pairs qui fût „ qualifiée Parlement. Qu'étant devenu „ sédentaire, il s'étoit à la vérité établi „ une Chambre des Enquêtes, mais tout-à-fait distincte & séparée de celle du „ Parlement. Qu'encore aujourd'hui il n'y „ avoit que la Grand' Chambre, qui pût

„ con-

„ connoître du Domaine & des droits de 1643.
„ la Couronne, &c ". En attendant que la question se pût décider, il fut arrêté par provision que les Présidens des Enquêtes n'auroient le pas & la préseance que sur les Conseillers qui auroient été de leur Chambre, & qui auroient rapporté devant eux. De sorte que ce tempérament même conserva aux Conseillers de la Grand' Chambre leur possession & leur droit.

Autres contestations au sujet d'un Magistrat de la Religion Réformée. *Auberi, Hist. du Cardinal Mazarin, Liv. II.*

Cette querelle fut à peine assoupie, qu'il lui en succéda une autre beaucoup plus importante. Mr. Magdelaine, Doïen de la seconde Chambre des Enquêtes, qui étoit de la Religion Réformée, étant venu en rang de monter en la Grand' Chambre, le Sous-Doïen soûtint que l'incapacité de celui-là, à qui la Religion étoit un obstacle, ne devoit nuire qu'à lui seul & non pas aux autres. Il prétendit aussi être devenu Doïen, comme si son Prédécesseur eût été Catholique-Romain, & qu'il fût monté effectivement. Cependant le Conseil du Roi eût bien voulu qu'on ne remuât point la question, & desiroit sur tout de favoriser Mr. Magdelaine, & en sa personne tous ceux de la Religion Réformée. Et en effet il le favorisa par un Arrêt, que deux Huissiers du Conseil signifièrent à la Chambre. Ce procédé n'aigrit pas moins qu'il surprit le Parlement. Le Premier Président, en fit le rapport à toutes les Chambres assemblées. Il dit " que la Reine l'aiant mandé pour l'informer de la vérité du fait,
„ il lui avoit exposé que deux Huissiers du
„ Conseil, contre tout ordre, étoient entrez dans la seconde Chambre des En-

1643. „ quêtes, y avoient fait lecture d'un Arrêt „ du Conseil concernant les Conseillers „ de la Cour, qui faisoient profession de la „ Religion Réformée,& avoient laissé l'Arrêt sur le Bureau d'un des Présidens. Que „ par là il étoit aisé à la Reine de comprendre l'importance de l'affaire, & de reconnoître que c'étoit une injure sans exemple, faite au Roi & à la Justice Souveraine. Que la Reine touchée de ce récit, lui donna parole que le Parlement seroit satisfait, & qu'il en pouvoit assurer la Compagnie. Qu'enfin Mr. le „ Chancelier qui fut présent à tout, desavouoit les Huissiers, en ce qu'ils étoient „ entrez dans la Chambre. Sur quoi les „ Gens du Roi mandez & ouïs, l'on arrêta que quelques Présidens & quelques „ Conseillers iroient trouver la Reine, la „ remercieroient de ses bonnes intentions „ & de sa bienveillance, & la supplieroient „ d'agréer que la Cour fît justice de l'injure faite au Roi & à son Parlement, & „ de lui en laisser entièrement la connoissance. Il fut en même tems ordonné „ que les deux Huissiers du Conseil seroient „ amenez prisonniers à la Conciergerie du „ Palais, qu'en cas qu'ils ne pussent être „ pris, ils seroient ajournez à trois briefs „ jours, & que cependant ils demeureroient „ interdits de l'exercice de leurs charges, „ & leurs biens saisis & mis sous la main „ du Roi.

Quel parti la Cour prit dans cette affaire.

La Reine aprenant cela, fut fort mécontente, de ce qu'au préjudice de la parole qu'elle avoit donnée, que le Parlement seroit satisfait, il n'avoit pas laissé de prendre con-

connoiſſance de l'affaire. Elle le témoigna le lendemain au Premier Préſident, à qui elle dit " que c'étoit ſe défier de l'affection „ qu'elle avoit fait paroître en tant de rencontres pour la Compagnie, & qu'il faloit trouver moïen d'adoucir ſon chagrin „ & de la contenter. Monſieur le Duc „ d'Orléans ajoûta, qu'on devoit être aſſuré que la Reine feroit ſatisfaire le Parlement, & qu'il y contribueroit lui-même „ de ſa part. Que la Cour avoit un intérêt particulier de faire valoir l'autôrité de „ la Reine, qui ſeroit infailliblement mépriſée, à moins que l'on ne prît cette „ confiance ". En effet, c'étoit un Arrêt „ du Conſeil d'Etat qu'on avoit ſignifié. Si ceux qui étoient chargez de l'exécution avoient failli, il ſemble qu'il faloit s'adreſſer au Roi & à la Reine pour en porter plainte à Leurs Majeſtez, & leur demander la réparation de l'excès & de l'injure. Le Premier Préſident repliqua, qu'il n'y avoit „ pas lieu d'imputer ce qui s'étoit paſſé, à „ la défiance que l'on eût de la parole de „ la Reine, qu'on ne doutoit point qui ne „ fût toûjours gardée religieuſement. Que „ Sa Majeſté aiant témoigné qu'elle deſavouoit l'action, la Compagnie avoit regardé le commandement qui avoit été „ donné aux Huiſſiers, & qui étoit ſcellé, „ comme une entrepriſe & un attentat. Que „ dans cette vuë, elle n'avoit pu ſe diſpenſer d'uſer de quelque ſévérité, pour empêcher à l'avenir de pareils deſordres; & „ qu'enfin la Cour avoit pris cette réſolution, pour ſatisfaire à ſon devoir ". La Reine reprit la parole, & répéta " qu'on „ de- 1643.

1643. „ voit ſe fier à l'aſſurance qu'elle avoit „ donnée : qu'on n'en pouvoit pas douter „ ſans l'offenſer ; & que les choſes demeu- „ rant dans cet état & dans cette irréſolu- „ tion, ce lui ſeroit toûjours un ſujet de „ mécontentement & de chagrin.

Elle favoriſe le Magiſtrat de la Religion Reformee.

Le Premier Préſident aiant fait ſon rapport, & les Gens du Roi le leur ; la choſe miſe en déliberation, il fut ordonné qu'on députeroit encore à la Reine un nombre de Préſidens & de Conſeillers, pour aſſûrer Sa Majeſté de la diſpoſition où étoit la Cour de ſurſeoir l'exécution du Décret contre les deux Huiſſiers juſqu'à la réception de ſes ordres. Le jour ſuivant Mr. le Chancelier fit ſavoir à la Compagnie, que les volontez de la Reine étoient : " que Sa „ Majeſté n'entendoit point qu'il fût pré- „ ſentement rien changé en ce qui regar- „ doit le rang, la ſéance & l'exercice de „ Mr. Magdelaine, Conſeiller, de la Re- „ ligion Réformée ; que l'Arrêt rendu en „ ſon Conſeil, ſe devoit regarder comme „ un ordre proviſionnel, qui conſervoit „ plûtôt qu'il ne bleſſoit le droit des parties, „ ne contenant d'ailleurs que ce qui étoit „ déja établi par les Lettres de Cachet de „ 1641. Que ces Lettres aiant été enre- „ gîtrées dès-lors, & depuis exécutées, la „ Reine deſiroit pour des raiſons publiques „ & importantes, qu'il n'y fût point touché „ dans la conjoncture préſente. Mr. le Chan- „ celier ajoûta de plus, que la Reine avoit „ interdit les deux Huiſſiers du Conſeil de „ l'exercice de leurs Charges, & que l'in- „ terdiction leur avoit été prononcée par „ lui-même. Qu'elle avoit auſſi réſolu de

„ ren-

„ renvoïer les mêmes Huiffiers à la fecon- 1643.
„ de Chambre des Enquêtes, pour y faire
„ leurs excufes, & réparer l'injure & la
„ faute au lieu même où ils l'avoient com-
„ mife. Mais qu'avant cette dernière fa-
„ tisfaction, elle defiroit que la feuille du
„ Regître, où étoit inféré le Décret de pri-
„ fe de Corps, lui fût aportée.

Quelle pouvoit être fa vuë en cela.

Je n'examine point fi la Reine fut mécontente ou non de la délibération de la Cour de Parlement, qui avoit cru fe devoir faire juftice à elle même, contre la parole qu'elle lui avoit donnée; ou fi S. M. colora fon chagrin du prétexte de l'injure faite à l'autôrité du Roi féant en fon Confeil, & à la fienne propre en qualité de Régente, de laquelle étoit émané cet Arrêt, que peut-être elle n'avouoit pas dans le cœur, non plus que la Commiffion exécutée en conféquence. Du moins paroît-il par ce qui fe paffa en cette occafion, que *l'on rendoit juftice alors aux perfonnes de la Religion Réformée*, puifqu'il fut arrêté "que
„ le Doïen & les quatre Confeillers qui
„ profeffoient la même Religion, demeu-
„ reroient dans les Chambres où ils étoient
„ diftribuez, & y conferveroient tous les
„ droits & tous les émolumens attachez à
„ leurs Charges, felon ce qui fe pratiquoit
„ dans toutes les Chambres mi-parties".
Soit qu'on voulût en cela les favorifer, foit, comme il y a plus d'apparence, que la Politique ne permît pas d'en ufer autrement dans un tems de Minorité, où il ne convenoit point d'inquiéter perfonne pour la Religion, on fit du moins alors ce que l'équité demande que l'on faffe en tout tems,
&

1643. & personne n'eut sujet de se plaindre. Qu'importe après tout par quel motif on soit équitable, pourvu qu'on le soit en effet; & qu'importe aussi de quel prétexte on colore l'injustice & la violence, quand une fois on se porte à les commettre?

1644. Une troisième affaire, causée par une différend survenu l'année suivante dans l'Université de Paris, partagea encore les Chambres du Parlement, & le Conseil de Régence. Je n'en parlerois point ici, sans le rapport qu'elle a avec l'affaire de la Constitution *Unigenitus*, qui vient de faire tant de bruit dans le monde. Il s'agissoit alors, comme à présent, d'un Livre contenant, à ce qu'on prétendoit, une doctrine suspecte. Antoine Arnaud, Docteur de Sorbonne, en étoit l'Auteur. Il traitoit *de la fréquente Communion*, & avoit été fait pour combattre l'Ecrit d'un Jésuite, qui vouloit persuader à un homme de qualité & d'une grande dévotion, de communier régulièrement tous les huit jours, sans suivre avec tant de rigueur les règles de la Pénitence. L'Université prit le parti du Docteur, & la Reine celui des Jésuites, qui eurent par là le dessus. Le Sieur Arnaud eut ordre d'aller à Rome pour rendre raison de ses opinions & de sa doctrine. Cet ordre surprit & allarma bien des gens. On le regarda comme une nouveauté, & un attentat aux privilèges de l'Eglise Gallicane. Ceux qui défendoient le parti de la Cour, soûtenoient " que cet ordre ne blessoit point les Libertez du Roïau„ me, & ne donnoit point d'atteinte à ses „ Constitutions. Qu'il n'étoit pas extraordi„ naire que ceux dont la doctrine étoit sus-

Autre différend survenu à l'occasion du Livre *de la Fréquente Communion.* *Auberi, Hist. du Cardinal Mazarin, Liv. II.*

pecte

„ pecte fussent citez à Rome. Que ce n'é- 1644.
„ toit pas les envoïer hors de l'État, mais
„ seulement aller à la source, & consulter
„ la Metropole des Metropoles. Que c'é-
„ toit un usage observé de tout tems en
„ France. Que la même chose s'étoit pra-
„ tiquée sous le Règne de Philippe le Long
„ à l'égard d'un Docteur de Paris *, cité
„ devant le Pape ** à Avignon, pour a-
„ voir soûtenu *que les Confessions faites aux*
„ *Religieux Mendians étoient nulles, &*
„ *qu'elles devoient se reitérer au propre Cu-*
„ *ré.* Ceux au contraire qui prenoient le
parti du Docteur, soûtenoient que l'ancien
usage avoit changé. " Que par le *Concor-*
„ *dat* fait à Boulogne entre Leon X. &
„ François I., il étoit porté en termes for-
„ mels, que le Pape étoit tenu de commet-
„ tre des Juges sur les lieux, sans qu'il
„ pût citer ni traduire les Parties au delà
„ des Monts ". On répondoit à cela deux
choses: " l'une que le Roi consentoit à la
„ citation du Sieur Arnaud à Rome, &
„ qu'ainsi Sa Majesté renonçoit tacitement
„ pour cette fois aux privilèges de son
„ Roïaume. L'autre que par ce même
„ *Concordat*, le Pape s'étoit réservé la con-
„ noissance des Causes Majeures, parmi
„ lesquelles on avoit toûjours compris les
„ questions & les difficultez touchant la
„ Foi ". Les Défenseurs du Livre *de la*
fréquente Communion soûtenoient " qu'il ne
„ contenoit qu'une très-pure & très-saine
„ doctrine, qui ne tendoit, selon les maxi-
mes

* *Jean de Poliac.*
** *Jean XXII.*

1644. „ mes & les paroles de S. Paul *, qu'à „ faire connoître avec quelles dispositions „ l'on devoit s'approcher du plus auguste „ de nos Sacremens. Que cet Ouvrage aiant „ été aprouvé par quantité d'Archevê- „ ques & d'Evêques, & un grand nombre „ de Docteurs, on ne pouvoit examiner „ ni censurer sa doctrine, sans blesser l'au- „ tôrité & les sentimens de l'Eglise Galli- „ cane.

N'est-ce pas précisément la même chose que ce qui est arrivé à l'égard des *Réflexions sur le Nouveau Testament* du *P. Quesnel* dont nous parlerons en son lieu? Ce Livre aprouvé par l'Evêque de Châlons, depuis Archevêque de Paris & Cardinal, & par un grand nombre d'autres Evêques & Docteurs, pouvoit-il être condamné dans la suite, sans que sa condamnation emportât celle d'un célèbre Prélat de France, & donnât atteinte aux Libertez & Privilèges de ce Roïaume? Quoi-qu'il en soit, le Parlement n'a fait en cette dernière occasion, ainsi que dans l'autre, que maintenir les Immunitez de l'Eglise de France, & la dignité de ses Evêques contre les prétensions de la Cour de Rome.

Le Parlement contraire à la Cour dans cette affaire. *Auberi, Hist. du Cardinal Mazarin. Liv. II.*

Voïons comme la chose se passa pour-lors. Le 16. de Mars les Députez des Enquêtes entrèrent à la Grand' Chambre du Parlement, & demandèrent l'assemblée de toutes les Chambres sur le Livre *de la fréquente Communion*, & sur le commandement fait au Sieur Arnaud d'aller à Rome. La réponse du Premier Président fut, *qu'il*

y

* *I. Cor. XI. 28. & 29.*

y seroit avisé, & le lendemain lui & les 1644.
autres Présidens eurent ordre de se rendre au Palais Roïal. Quand ils y furent arrivez, le Chancelier, en présence de la Reine, de Monsieur le Duc d'Orléans, du Prince de Condé & du Cardinal Mazarin, leur dit " que ce Livre composé par le „ Sieur Arnaud, partageoit les esprits de „ telle manière, que Sa Majesté se trouvoit „ obligée d'y pourvoir. Que l'on savoit ce „ qui s'étoit passé depuis peu à Toulouse „ & à Amiens, où les Habitans avoient pris „ les armes les uns contre les autres. Que „ Sa Majesté étoit résoluë, pour éviter les „ suites fâcheuses qui en pourroient arriver, „ de savoir le sentiment du Pape, & d'envoïer l'Auteur à Rome, pour éclaircir les „ doutes & les difficultez que Sa Sainteté & „ le Sacré Collège pourroient trouver dans „ son Ouvrage. Qu'il n'étoit pas nécessaire „ de faire assembler les Chambres pour traiter de cette matière; qu'en tout cas, elle „ ne devoit être agitée qu'à la Grand' Chambre, comme il s'étoit pratiqué en 1614. * „ en une pareille occasion : mais que Sa „ Majesté aiant témoigné son intention, „ elle attendoit en cette rencontre *la soûmission & l'obéissance* qu'elle s'étoit toûjours promise. Demander à des Magistrats & aux premiers Magistrats du Roïaume, de la *soûmission* & de *l'obéissance* aux ordres de la Cour, n'est-ce pas leur ordonner expressément de prévariquer au devoir de leur Charge?

Le Premier Président dit à la Reine, „ qu'il

* *A l'occasion du Livre de Suarez.*

1644. „ qu'il ne manqueroit pas de faire enten-
„ dre au Parlement ce qu'il plaisoit à Sa
„ Majesté de lui *commander*. Qu'elle lui
„ permettroit néanmoins de remontrer avec
„ toute sorte de respect, que tous les Fran-
„ çois étoient blessez en la personne du Sr.
„ Arnaud, & que l'injure faite à un seul,
„ menaçoit tous les autres qui pouvoient
„ avoir un même intérêt. Que le Parle-
„ ment avoit toûjours été le *Protecteur des*
„ *Libertez de l'Eglise Gallicane*, qui parois-
„ soient violées en cette occasion. Que
„ les François ne pouvoient être jugez qu'en
„ France, & que s'il y avoit appel à Rome,
„ le Pape devoit commettre des Juges dans
„ le Roïaume. Que si la doctrine conte-
„ nuë au Livre du Sr. Arnaud étoit sus-
„ pecte, elle ne devoit être soûmise qu'à
„ l'examen de nos Prélats, qui étoient les
„ Ordinaires; & que si la nécessité l'exi-
„ geoit, ils pouvoient convoquer des *Con-*
„ *ciles Nationaux*, avec la permission du
„ Roi. Que le Livre avoit été imprimé
„ avec privilège, approbation des Docteurs,
„ & l'aveu de plusieurs Archevêques & E-
„ vêques de ce Roïaume. Que s'il y avoit
„ quelque chose à changer, ce ne devoit ê-
„ tre que par le sentiment & la décision
„ des Docteurs & des Prélats de France; &
„ que si l'on en usoit autrement, ce seroit
„ donner trop d'avantage à la Cour de Ro-
„ me, qui ne laisse échaper aucune occa-
„ sion de se prévaloir des déférences que nos
„ Rois ont pour le S. Siège.

M. le Premier Président, selon qu'il lui avoit été enjoint, ne fit son récit qu'aux trois Chambres seulement. De quoi Messieurs des En-

Enquêtes marquèrent un tel reſſentiment, 1644.
qu'il fut obligé de s'en plaindre dans une autre Aſſemblée. Il y fut reconnu par les Regîtres du Parlement, " que la matière en
„ queſtion étoit de celles dont la Grand'
„ Chambre ſeule, ou du moins les trois
„ Chambres, avoient droit de connoître.
„ Et la choſe miſe en délibération, il fut ar-
„ rêté que les Chambres ne ſeroient point
„ aſſemblées ſur ce ſujet: que Meſſieurs des
„ Enquêtes ſeroient avertis de la réſolution;
„ & que s'ils n'y acquieſçoient pas, & qu'ils
„ perſiſtaſſent dans leurs prétenſions, il leur
„ ſeroit offert d'en communiquer par Dépu-
„ tez en la Chambre de la Tournelle, & de
„ leur en faire voir des exemples. Et cet
„ expédient mit fin à la conteſtation.

Changement ſubit de cette Compagnie.

C'eſt ainſi que la première Cour du Roïaume, dépoſitaire de la plus ſacrée Autôrité, après avoir tenu bon quelque tems à défendre ſes privilèges, mollit enfin & cède aux ordres d'une Régence, qui ſembloit au contraire la devoir maintenir dans tous ſes droits. Le Roi, dit-on à cela, peut quelquefois ſe relâcher de ſes prétenſions, & y renoncer ſans conſéquence, quand il le juge à propos. Nous n'ignorons pas cette maxime de la Juriſprudence Civile, * qu'*il eſt permis à chacun de renoncer aux droits établis en ſa faveur.* Mais ce qui eſt vrai des particuliers, l'eſt-il également des Rois, conſervateurs des droits de leur Couronne, & des privilèges de leurs Peuples, dont ils ne

* *Regula eſt Juris antiqui, omnes licentiam habere, his quæ pro ſe indulta ſunt, renuntiare.* L. 51. C. de Epiſc. & Cler. L. 29. C. de Pact.

1644. ne sont que les Tuteurs? Peuvent-ils y renoncer, sans blesser la fidélité qu'ils doivent à leurs sujets? Maîtres des Loix qu'ils ont faites eux-mêmes, ils sont soûmis à celles qui regardent la Constitution fondamentale de l'Etat, & rien n'est capable de les en dispenser.

Démêlé entre les Barberins & le Pape Innocent X.

Le Cardinal Pamphile avoit été élevé au Pontificat, sous le nom d'Innocent X., après la mort d'Urbain VIII. au mois de Juillet de cette année. Les Cardinaux Barberins, Neveux du mort, qui avoient eu le plus de part aux cabales qui s'étoient faites contre le nouveau Pape, ne se croïant pas en sûreté à Rome se refugièrent en France. Sa Sainteté fit aussi-tôt confisquer leurs biens, les déclara interdits, privez de leurs Charges, & les ménaçoit par une Bulle de la privation du Chapeau. Cela fit grand bruit; le Roi s'intéressa pour les Cardinaux, & par son crédit les Barberins retournèrent à Rome, rentrèrent dans leurs biens & dans leurs dignitez, & le Pape les reçut avec amitié. Ainsi la Cour de France, en ménageant à propos celle de Rome, y faisoit valoir son crédit dans l'occasion.

1645.

L'Electeur de Trèves remis en liberte. *Memoires Politiques de Mr. Du Mont.*

Elle l'emploïa de même à la Cour de Vienne en faveur de l'Electeur de Trèves retenu prisonnier depuis neuf ans. Quoiqu'il fût entré des premiers dans la Ligue des Catholiques, contre celle qui étoit appelée *Union Evangelique* par les Protestans; & qu'il fût toûjours demeuré fidèlement attaché au Parti de l'Empereur; il n'en avoit pas été plus heureux. Le fardeau de la guerre étoit au contraire retombé sur lui, & il avoit vu son Païs saccagé par les Suédois. Dans

Dans cette extrémité, il s'étoit jetté, comme je l'ai dit, entre les bras de la France, & avoit fait avec le Roi Très-Chrêtien un Traité *, par lequel les Châteaux d'Ehrenbreitstein & de Philipsbourg avoient reçu Garnison Françoise. L'Empereur & toute la Maison d'Autriche, irritez de ce procedé, avoient résolu de s'en venger avec éclat. La prise de Philipsbourg par les Espagnols dès le mois de Janvier suivant, & de la Ville de Trèves au mois de Mars, fut le premier effet de cette vengeance mémorable. Ils l'avoient poussée, comme je l'ai dit encore, jusqu'à enlever l'Electeur, & à le mener prisonnier à Bruxelles, à Gand & à Vienne. Ehrenbreitstein, qui lui restoit, avoit aussi été pris trois ans après par Jean de Vert. Tellement que dépouillé de ses Etats, & privé de la liberté par ceux-là mêmes qui devoient être ses protecteurs, ce Prince se trouvoit réduit à n'attendre du secours que d'une Puissance étrangère. La Cour de France, profitant de la conjoncture des Négociations entamées, déclara qu'elle ne consentiroit à aucune conclusion, que premièrement ce Prélat ne fût remis en liberté. C'est ainsi qu'il la recouvra au commencement de cette année 1645. par le crédit de la même Puissance dont la protection lui avoit attiré cette disgrace environ neuf ans auparavant.

1645.

Celle du Coadjuteur de Paris, ou plûtôt l'écueil de sa faveur à la Cour, se rencontra aussi en quelque façon dans son devoir, mais d'une manière bien différente. Le

Assemblée du Clergé première cause de la diminution de la

* Dès l'an 1634.

1645. Le Cardinal de Retz, ſon Oncle avoit donné atteinte à la dignité & à la liberté du Clergé dans l'Aſſemblée tenuë à Mante ſous le Règne précédent, & il avoit exilé avec des circonſtances atroces ſix de ſes plus conſidérables Prélats. On réſolut, en celle qui fut tenuë à Paris cette année, de leur faire quelque ſorte de réparation, ou plûtôt d'accorder quelques récompenſes d'honneur à leur fermeté, en les priant de venir prendre place dans la Compagnie, quoi-qu'ils n'y fuſſent pas députez. Cette réſolution, qui fut priſe d'un conſentement général dans les converſations particulières, fut portée naturellement dans l'Aſſemblée, où l'on ne ſongea pas même que la Cour y pût faire la moindre réflexion. Il arriva par hazard, lors qu'on y délibera, que le tour qui tomba ce jour-là ſur la Province de Paris, obligea le Coadjuteur à parler le premier. Il ouvrit donc l'avis ſelon ce qui avoit été concerté, & il fut ſuivi de toutes les voix. A ſon retour chez lui il trouva l'Argentier de la Reine, qui lui aportoit l'ordre d'aller trouver Sa Majeſté à l'heure même. Elle étoit ſur ſon lit dans ſa petite chambre griſe, & elle dit au Prélat, d'un ton de voix fort aigre, qu'elle n'eût jamais cru, qu'il eût été capable de lui manquer au point qu'il venoit de le faire, dans une occaſion qui bleſſoit la mémoire du feu Roi ſon Seigneur. Il ne fut pas difficile au Coadjuteur de mettre la Reine en état de ne ſavoir que répondre à ſes raiſons. Elle ſortit d'embarras par le commandement qu'elle lui fit de les al-

faveur du Coadjuteur de Paris.

Memoires du Cardinal de Retz. I. Part.

aller faire connoître au Cardinal Mazarin; 1645.
mais il trouva que le Ministre les entendoit aussi peu que la Maîtresse. Il parla au Coadjuteur de l'air du monde le plus haut: il ne voulut point écouter ses justifications, & il lui commanda de la part du Roi de se rétracter le lendemain en pleine Assemblée. On peut bien croire qu'il eût été difficile au Coadjuteur de s'y résoudre. Il prit le parti d'aller trouver l'Evêque d'Arles, homme sage & moderé, & de le prier de vouloir bien se joindre à lui pour faire entendre ensemble leurs raisons à Son Eminence. Il y allèrent, ils lui parlèrent, & conclurent en revenant de chez lui, qu'il n'étoit pas fort intelligent dans les affaires du Clergé. Ce différend s'accommoda pourtant à la fin; mais quoi-que le Coadjuteur semblât n'avoir eu en cela aucun tort, la Cour n'en perdit point le souvenir, & ce premier démêlé fut bien-tôt suivi de quelques autres. Je n'en parlerois pas ici, si ce n'est que ces brouilleries, quoi-que peu importantes dans leur commencement, produisirent peu à peu ces grans mouvemens dans lesquels ce Prélat a eu tant de part dans la suite. Il faut donc en raporter la cause, avant que d'en faire connoître les effets.

Mariage de la Reine de Pologne autre cause des démêlez du Coadjuteur avec la Cour.

Ladislas, Roi de Pologne, avoit envoïé des Ambassadeurs à la Cour de France pour demander en mariage la Princesse Louïse de Gonzague de Clèves, Fille du Duc de Mantouë, qui étoit élevée à cette Cour, auprès de la Princesse Marie sa Mère, qui s'y étoit retirée. L'Evêque de War-

1645. mie *, l'un de ces Ambaſſadeurs, eut envie de célébrer ce mariage dans l'Egliſe de Notre Dame de Paris, ſoit qu'il ne ſût point les conſéquences de cette nouveauté, ſoit qu'il fût bien aiſe de les ignorer, pour donner plus d'éclat à la Cérémonie. Car il faut remarquer que les Evêques & Archevêques de Paris n'ont jamais cédé ces ſortes de fonctions dans leur Egliſe, qu'aux Cardinaux de la Maiſon Roïale; & que l'Archevêque d'alors, Oncle du Coadjuteur, avoit été blâmé par tout ſon Clergé, pour avoir ſouffert que le Cardinal de la Rochefoucaut y mariât la Reine d'Angleterre *. Comme le Coadjuteur partageoit toutes les fonctions de l'Epiſcopat avec ſon Oncle, qui étoit abſent pour lors, il fut bien ſurpris de voir un jour Saintot, Lieutenant des Cérémonies, qui lui aporta dans Notre Dame une Lettre de Cachet, qui lui ordonnoit de préparer l'Egliſe pour l'Evêque de Warmie, & cela, dit-il, dans les mêmes termes, dans leſquels on commande au Prévôt des Marchands de préparer l'Hôtel de Ville pour un Ballet. Il fit voir la Lettre de Cachet au Doïen & aux Chanoines qui étoient avec lui, leur diſant qu'il ne doutoit pas que ce ne fût un malentendu, & qu'il partiroit d'abord pour Fontainebleau, où étoit la Cour, pour l'éclaircir. Le Coadjuteur alla deſcendre chez le Cardinal Mazarin, à qui il répréſenta ſes raiſons, le priant de les faire entendre à la Rei-

Mémoires du Cardinal de Retz.

* *Autrement*, Warmerlandt, *ou* Ermerland, *dépendant du Palatinat de Marienbourg.*

** *Henriette Marie de France, Fille de Henri IV. morte en* 1669.

Reine. Mais quoi-que le Miniſtre en parût touché, il s'opiniâtra tellement, prenant de travers tout ce que le Coadjuteur put lui alléguer, qu'il finit bruſquement la converſation, & le renvoïa à la Reine. Cette Princeſſe, prévenuë par le Cardinal, parut fort aigrie lors que le Coadjuteur l'alla trouver, & ne lui dit autre choſe, ſinon qu'elle donneroit audience au Chapitre, ſans lequel il déclaroit qu'il ne pouvoit ni ne devoit rien conclure. Le Doïen arriva le lendemain avec ſeize Deputez. Le Coadjuteur les préſenta à la Reine, à qui ils parlèrent très-ſagement & très-fortement; mais Sa Majeſté les renvoïa au Cardinal, qui n'eut que de mauvaiſes raiſons à leur dire, & qui finit ſa réponſe en diſant au Coadjuteur qu'il lui avoit parlé la veille fort inſolemment *. Ils étoient prêts de s'en retourner à Paris, lorſque l'Abbé d'Etrées ** vint trouver le Coadjuteur de la part de la Reine, pour l'obliger d'aller chez elle. Il la trouva radoucie, bonne, & changée à un point qu'on ne ſauroit l'exprimer. Elle lui dit en préſence des Deputez, qu'elle avoit voulu le voir, non pas tant pour l'affaire dont il s'agiſſoit, pour laquelle il ſeroit aiſé de trouver des expédiens, que pour lui faire une réprimande de la manière dont il avoit parlé à ce pauvre Mr. le Cardinal (ce furent ſes termes) qui étoit doux comme un 1645.

* *Le Cardinal ne ſavoit que très-imparfaitement la force des mots François; auſſi fit-il le lendemain des excuſes au Coadjuteur du mot* inſolemment, *diſant qu'il avoit cru qu'il ſignifioit la même choſe qu'*inſolito *en Italien.*

** *Ceſar d'Etrées, depuis Cardinal, mort en 1714.*

1645. un agneau, & qui l'aimoit comme ſon Fils. Enſuite dequoi Elle le renvoïa à Son Eminence pour aviſer enſemble à trouver des expédiens. Le Miniſtre parut encore plus doux que la Maîtreſſe ; cependant on ne conclut rien, & il remit la choſe à un petit voïage qu'il croïoit faire dans peu de jours à Paris. On jouoit le Coadjuteur, & il n'eut pas de peine à le remarquer. Quatre ou cinq jours après le même Lieutenant des Cérémonies lui aporta une Lettre de l'Archevêque de Paris ſon Oncle, à qui la Cour avoit dépêché un Courier, par laquelle il lui ordonnoit de ne s'opoſer en rien aux prétentions de l'Evêque de Warmie. Sur quoi le Coadjuteur, diſſimulant ſes diſpoſitions, fit intervenir le Chapitre, qui répondit que Mr l'Archevéque pouvoit diſpoſer de la Nef de l'Egliſe ; mais que comme le Chœur étoit au Chapitre, il ne le céderoit jamais qu'à ſon Archevêque ou à ſon Coadjuteur. Le Cardinal entendit bien cette défaite, & il prit le parti de faire faire la Cérémonie dans la Chapelle du Palais-Roïal, dont il diſoit que le Grand Aumônier étoit Evêque.

Autre ſujet de conteſtation. Comme cette queſtion étoit encore plus importante que l'autre, le Coadjuteur écrivit au Cardinal pour lui en répréſenter les inconveniens. Son Eminence étoit piqué, & il tourna la Lettre en raillerie. Le Coadjuteur de ſon côté fit voir à la Reine de Pologne, que ſi elle ſe marioit ainſi, il ſeroit forcé malgré lui de déclarer ſon mariage nul: ajoûtant qu'il y avoit un expédient, qui étoit, qu'elle ſe mariât véritablement

dans

dans le Palais-Roïal, & que l'Evêque de Warmie en allât recevoir la permission par écrit du Coadjuteur. La chose pressoit: il n'y avoit point de tems pour recevoir une permission de l'Archevêque de Paris qui étoit à Angers. La Reine de Pologne ne vouloit rien laisser de problematique dans son mariage; & la Cour fut obligée de consentir à la proposition du Coadjuteur, qui fut exécutée.

1645.

Autre differend qu'il eut avec le Duc d'Orléans pour le pas. *Mémoires du Cardinal de Retz.*

Cette affaire & une autre qui arriva quelque tems après, donna de mauvaises impressions du Coadjuteur à la Cour, déja piquée de ce que nous avons raporté qui s'étoit passé dans l'Assemblée du Clergé. Quoi-qu'il n'eût fait dans l'une & l'autre de ces occasions que maintenir les droits de son Eglise & ceux de ses Confrères, on ne laissa pas d'imputer son procedé à d'autres motifs, & de prendre de l'ombrage d'un homme capable de tant de fermeté. Il n'en témoigna pas moins dans l'affaire que je vais raporter. Mr. le Duc d'Orléans vint à Vêpres à Notre Dame le jour de Pâques, & un Officier de ses Gardes aiant trouvé, avant qu'il y fût arrivé, un drap de pié à la place ordinaire du Coadjuteur, qui étoit immédiatement au dessous de celle de l'Archevêque, il l'ôta & y mit celui de *Monsieur*. Le Coadjuteur en fut aussi-tôt averti; & comme la moindre ombre de compétence avec un Fils de France a un grand air de ridicule, il répondit, & même assez vivement, à ceux du Chapitre qui voulurent lui en parler. Cependant, comme on lui fit voir la conséquence qu'il y avoit de séparer pour quelque cause que ce pût être

1645. le Coadjuteur de l'Archevêque, il attendît *Monsieur* à la porte de l'Eglise, lui fit ses remontrances, & le persuada si bien, que Son Altesse Roïale aiant fait ôter son drap de pié & remettre celui du Coadjuteur, ne reçut l'encens qu'après lui. Mais l'Abbé de la Rivière chez qui *Monsieur* alla le lendemain à Petit-Bourg, fit changer de sentiment à Son Altesse Roïale & lui persuada que le Coadjuteur lui avoit fait un outrage public. *Monsieur* revint fort en colère & résolut d'en avoir satisfaction. La Reine, qui étoit dans les mêmes dispositions, fit venir le Coadjuteur, & le renvoïa au Cardinal Mazarin. Celui-ci prit d'abord une voïe douce & insinuante pour amener l'autre à la dégradation * à laquelle on vouloit l'obliger. Mais voïant qu'il ne donnoit pas dans le panneau, la conversation s'échaufa, & ils en vinrent à des paroles aigres de part & d'autre. Enfin quelcun aiant insinué au Coadjuteur que *Monsieur* pourroit bien en venir aux voïes de fait, & le faire enlever de sa place, le Prélat se mit sur la défensive, ce qu'il avouë avoir été une imprudence, contre un Fils de France, dans un tems calme, & où il n'y avoit pas seulement aparence de mouvement. Elle lui réüssit néanmoins, son audace plut au Duc d'Enguien, de qui il étoit parent, & qui haïssoit l'Abbé de la Rivière, parce qu'il avoit osé trouver mauvais quelques jours auparavant, qu'on lui eût préferé le Prince de Conti ** pour la no-

* *Cette dégradation consistoit à faire mettre le Coadjuteur au dessous de* Monsieur *à Notre Dame.*

** *Armand de Bourbon.*

nomination au Cardinalat. De plus le Duc d'Enguien étoit fort persuadé du bon droit du Coadjuteur, qui étoit, à la vérité, fort clair, & justifié pleinement par un petit Ecrit rendu public. Ce Prince le dit au Cardinal Mazarin, & il ajoûta qu'il ne souffriroit en aucune manière que l'on usât de violence, & qu'il ne partiroit point pour l'Armée qu'il ne vît cette affaire finie. La Cour ne craignoit rien tant que la rupture entre Monsieur & le Duc d'Enguien. Mr. le Prince l'apréhendoit encore davantage; & au lieu que dans l'abord il ne trouvoit point de satisfaction assez grande pour *Monsieur*, il changea tout à coup de sentiment à la considération du Prince son Fils, & décida enfin en faveur de celle que le Coadteur avoit toûjours offerte. C'étoit d'aller dire à Son Altesse Roïale en présence de toute la Cour, qu'il n'avoit jamais prétendu manquer au respect qu'il lui devoit, & que ce qui l'avoit obligé de faire ce qu'il avoit fait à Notre Dame, étoit l'ordre de l'Eglise duquel il venoit lui rendre compte. La chose fut donc ainsi exécutée, quoi-que le Cardinal Mazarin & l'Abbé de la Rivière en eussent un très-grand dépit. Mais Mr. le Prince leur fit une si grande fraïeur de Mr. le Duc son Fils, qu'il falut plier. 1645.

Comme cette affaire & le mariage de la Reine de Pologne avoient fort brouillé le Coadjuteur à la Cour, il est aisé de comprendre le tour que les Courtisans y donnèrent. Il força néanmoins la Cour à se louer de lui quelque tems après. Comme la fin de l'Assemblée du Clergé aprochoit, Il oblige la Cour à se louer de lui. *Idem ibid.*

1645. choit, & que l'on étoit ſur le point de déliberer ſur le don que l'on a accoûtumé de faire au Roi, le Coadjuteur fut bien aiſe de témoigner à la Reine, par la complaiſance qu'il voulut avoir pour elle en cette occaſion, que la réſiſtance à laquelle ſa dignité l'avoit obligé dans les deux précédentes, ne venoit d'aucun principe de méconnoiſſance. Il ſe ſépara de la bande des Zelez, à la tête deſquels étoit Mr. de Sens, & ſe joignit à Mrs. d'Arles & de Châlons, qui ne l'étoient pas moins en effet, mais qui étoient plus moderez en aparence. Le Cardinal Mazarin en fut très-ſatisfait, & parut entièrement desabuſé des impreſſions qu'on avoit voulu lui donner contre le Coadjuteur. Mais ce Prélat étoit trop bien à Paris pour être long-tems bien à la Cour. C'étoit-là ſon crime dans l'eſprit d'un Italien politique par methode; & le crime étoit d'autant plus dangereux, que le criminel n'oublia rien pour l'aggraver. Une dépenſe naturelle & non affectée, à laquelle la négligence même donnoit du luſtre, de grandes aumônes & des liberalitez ſouvent ſourdes, mais dont l'Echo n'en étoit quelquefois que plus réſonnant, furent ce qui donna de l'ombrage. Il ne prit d'abord cette conduite que par la pente de ſon inclination: la néceſſité de ſe ſoûtenir contre la Cour l'obligea de la continuer & même de la renforcer. De l'ombrage on paſſa à la défiance, & la défiance produiſit de part & d'autre les effets que nous raporterons en leur lieu.

Campagne de Mr. le

Cependant le Duc d'Orléans, qui commandoit l'Armée de Flandre, commença

la.

1645.

Duc d'Orléans au Païs-Bas.

la Campagne de bonne heure. Il prit d'abord les Forts de Vandreval, Guescha, & Dringhen en présence de Piccolomini, qui n'osa les secourir ; non plus que la Ville de Mont-Cassel, que ce Prince assiègea & fit forcer l'épée à la main. De-là voulant prendre Mardick, il fit passer la Rivière de Colme à son Armée. Les Ennemis s'y opposèrent inutilement. On les battit, & ce Prince alla assièger & prendre Mardick, soûtenu de l'Amiral Tromp, qui étoit à la rade de cette Place, avec trente Navires Hollandois qu'il commandoit pour en empêcher le secours. Le Maréchal de Gassion y fut blessé dangereusement, & le Comte de Rantzau y acheva de mériter le Bâton de Maréchal de France, dont il fut honoré au sortir de ce siège. Pour assûrer ces Places, *Monsieur* voulut encore s'emparer du Fort de Link. Il étoit considérable, tant par ses Fortifications, que par sa situation avantageuse. On n'y pouvoit aborder, que par une digue que les Ennemis avoient coupée, pour en rendre l'aproche plus difficile. Mais après sept jours de siège, ils furent contraints d'abandonner la Place & de se rendre. De là *Monsieur* marcha vers Bourbourg, autre Place importante pour la conservation de ses conquêtes. Les Espagnols s'en étoient servis l'année précédente, comme d'une Place d'armes, pour tâcher de donner quelque secours à Gravelines, lorsqu'elle fut assiègée, & pour conserver S. Omer. Le siège fut formé sur la fin de Jüillet ; & la tranchée aiant été ouverte en fort peu de tems, non sans en venir souvent aux mains avec les assiègez, qui faisoient de con-

1645. tinuelles sorties sur les Travailleurs, en cinq jours la Place fut prise & la Garnison prisonnière de guerre.

Prise de Menin, Armentières & Bethune.

Après ces expéditions, *Monsieur* s'en étant retourné à la Cour, les Maréchaux de Gassion & de Rantzau continuèrent à s'emparer de plusieurs autres Places. Ils assiègèrent Menin, & s'en saisirent en très-peu de tems. Ensuite ils attaquèrent Armentières, qui, n'osant résister à une Armée victorieuse, se rendit à composition. Les Habitans de Béthune ouvrirent aussi les portes de leur Ville, n'osant soûtenir un siège. La prise de cette Place, qui se rendit au mois d'Août, fut d'autant plus considérable pour les François, qu'elle leur donnoit entrée dans le plus fertile, le plus agréable, & le plus riche Païs des Ennemis. Lilers fut ensuite assiègé par le Maréchal de Rantzau, & pris au bout de quelques jours. La réduction de cette Place fut bien-tôt suivie de celle de S. Venant par le Maréchal de Gassion. Lamboi, Général pour les Espagnols, qui vouloit se signaler par quelque expédition considérable sur la fin de la Campagne, assiègea Mont-Cassel, qu'il reprit avec le Château. Il avoit dessein de se rendre Maître de quelques autres Places; mais il ne put l'exécuter, aiant été obligé par le Maréchal de Gassion de se retirer dans le Brabant. Les Ennemis voulurent profiter de l'éloignement des Maréchaux de Gassion & de Rantzau, pour reprendre quelques-unes des Places dont les François s'étoient emparez. Le premier aiant apris qu'ils étoient en campagne avec leur Armée séparée en deux Corps, résolut de

de les attaquer. Il le fit avec tant de succès, qu'il les battit & leur prit cinq cens prisonniers, dix-neuf Drapeaux, huit Cornettes & douze cens chevaux. 1645.

Les armes du Roi ne furent pas moins heureuses en Lorraine qu'en Flandre. La mauvaise conduite du Gouverneur de la Mothe pour le Duc Charles, & les brigandages continuels qu'il commettoit dans les lieux voisins, obligèrent Sa Majesté de donner ordre au Maréchal de l'Hôpital de mettre le siège devant cette Place. Cette expédition aiant été discontinuée quelque tems, fut reprise par Magalotti Maréchal de Camp, dont la valeur & l'expérience avoient été connuës dans les guerres d'Allemagne & des Païs-Bas. Toutefois cette entreprise lui fut funeste, aiant été tué dans l'attaque de la Contrescarpe. La mort de ce Commandant fit naître quelque trouble dans l'Armée; mais l'ordre y fut bien-tôt rétabli par le Marquis de Villeroi, depuis Duc & Maréchal de France, qui fut envoïé pour commander en sa place. Il prit la Mothe en peu de jours, & la fit raser.

Exploits du Duc d'Enguien en Allemagne.

Bataille de Norlingue. *Hist. du Prince de Condé. Liv. I.*

Le Duc d'Enguien avoit passé le Rhin à Spire, & aiant été joint par le Maréchal de Turenne à Landenbourg sur le Nèkre, il partit en diligence pour arriver avant les Ennemis à Hailbron, & pour prendre ses postes devant cette Place, dont la prise assûroit des quartiers d'hiver à ses Troupes dans le plus riche Païs de l'Allemagne. Merci, Général des Bavarois, pénétra ce dessein, & fit de son côté la même diligence pour le prévenir. Les deux Armées arrivèrent presque en même tems. Merci se posta au dessus

1645. d'Hailbron, sur deux éminences, aiant le Nèkre devant lui. Le Duc d'Enguien, voïant qu'il étoit impossible de passer la Rivière, & d'entreprendre un siège devant un Ennemi posté si avantageusement, résolut de marcher vers la Franconie, en vuë de l'attirer à un combat, ou de le pousser au delà du Danube, & de retomber ensuite sur Hailbron. Il fit donc occuper Wimphen par le Maréchal de Gramont, y passa le Nèkre, & marcha à Rotembourg, dont il s'empara, quoi-que les Ennemis cotoïassent toûjours son Armée. Enfin après plusieurs jours de marche, comme il retournoit sur ses pas pour les couper, & pour regagner Hailbron, ils parurent assez près de lui en deçà de la Rivière de Werens sous Norlingue. Il marcha aussi-tôt à eux, & le lendemain 3. d'Août, il les attaqua dans leur Camp. Le choc fut terrible, & l'avantage long-tems disputé; mais enfin la victoire se déclara pour les François. Gleen, qui commandoit les Impériaux fut pris, & Merci fut tué avec les principaux Officiers de son Armée.

Quel en fut le succès.

Tout le gain que les François firent dans cette occasion, fut de n'avoir pas tout-à-fait autant perdu que les Bavarois; mais d'ailleurs on peut dire avec vérité, que la perte qu'ils firent leur fut beaucoup plus funeste, que la victoire qu'ils remportèrent ne leur fut glorieuse. Du côté des Bavarois, il y eut, outre les Officiers, deux mille hommes tuez, & treize cens prisonniers. Les François perdirent dix-huit cens hommes, sans compter un assez bon nombre de prisonniers. Presque tous leurs Offi-

fi-

ficiers furent tuez ou bleſſez. Le Champ de bataille leur demeura, & ils gagnèrent ſeize pièces de Canon, quinze Drapeaux, & dix-neuf Etendarts. On publia dans Paris la nouvelle de cette victoire avant même que les deux Armées euſſent combattu. Cette journée fut fort glorieuſe au Duc d'Enguien en particulier. Il fut preſque toûjours au plus fort de la mêlée, entraîné par cette valeur extraordinaire, qui l'engageoit à s'expoſer aux plus grans dangers, & qui le faiſoit venir à bout des entrepriſes les plus hardies. Chriſtine, Reine de Suède, lui écrivit une Lettre de ſa propre main, pour lui témoigner la joïe qu'elle reſſentoit de ce qu'il avoit effacé par ſa victoire l'affront que les Suédois avoient reçu autrefois dans les mêmes campagnes où il venoit de combattre. 1645.

Eloge du Duc d'Enguien.

Quoi-que le Duc d'Enguien eût donné d'illuſtres marques de ſon courage durant tout ce combat, il ne laiſſa pas de reconnoître, qu'une partie de la victoire étoit duë à la valeur & à la conduite du Vicomte de Turenne, comme il le témoigna dans une Lettre qu'il écrivit lui-même à la Reine. Le Duc d'Enguien aiant paſſé la nuit ſur le Champ de bataille avec ſon Armée, marcha le lendemain contre Norlingue, qui ſe rendit auſſi-tôt. Il y demeura huit jours pour rafraîchir ſon Armée. De là, il marcha contre la Ville de Dunkeſpiel, qu'il emporta après cinq jours de réſiſtance, aiant fait priſonniers de guerre quatre cens Dragons qui la défendoient. Auſſi-tôt après, il fit marcher ſon Armée vers Hailbron, dont la priſe étoit le principal objet

1645. des armes Françoises : mais comme cette Place étoit très-bien fortifiée, & défenduë d'ailleurs par une bonne Garnison, on se contenta de l'investir, sans l'assièger dans les formes.

Il tombe malade, & guérit peu après.

Sur ces entrefaites, le Duc d'Enguien fut attaqué d'une grande maladie. Il se fit aussitôt transporter en litière à Philipsbourg, laissant le commandement de son Armée au Vicomte de Turenne, lequel aiant fait passer le Rhin à ses Troupes, assiègea Trèves * qui capitula sans attendre le Canon. Le Maréchal de Gramont fut ensuite échangé avec le Général Gleen. Le Prince de Condé envoïa promptement des Médecins pour traiter le Duc d'Enguien. Sa maladie fut d'abord si violente, qu'on desespéroit de sa guérison ; mais il recouvra enfin une parfaite santé, & repassa en France, où Leurs Majestez & toute la Cour lui témoignèrent la joïe qu'ils avoient de son entière convalescence.

L'Archiduc Leopold reprend toutes les conquêtes de ce Prince.

Cependant l'Archiduc Leopold & le Général Gallas aiant joint leurs forces à celles des Bavarois composèrent une Armée de près de quarante mille hommes. D'abord l'Archiduc repassa le Danube, & s'avança le plus secrètement qu'il put, dans le dessein de surprendre les François, qui n'étoient pas en état de soûtenir les efforts d'une si puissante Armée; mais le Vicomte de Turenne & le Maréchal de Gramont aiant été avertis de sa marche, résolurent de se retirer au-plûtôt sous le Canon de Philipsbourg. Pour amuser l'Ennemi, ils lais-

Ce fut le 19. Novembre.

ſerent Garniſon dans les Places qu'on avoit conquiſes. L'Archiduc n'eut garde de donner dans ce piège. Il ſe mit à leurs trouſſes ſans perdre un moment, & leur donna beaucoup d'affaires ; mais par leur conduite, & par leur extrème diligence, ils ſurmontèrent toute ſorte d'obſtacles, & conduiſirent heureuſement l'Armée ſous le Canon de Philipsbourg. L'Archiduc, après avoir tenté inutilement de leur faire quitter un poſte ſi avantageux, retourna ſur ſes pas, & reconquit toutes les Places que le Duc d'Enguien venoit de gagner. Ainſi il ne reſta de cette campagne que le ſouvenir de ce qu'on avoit fait de beau ; car pour l'avantage, il ſe trouva perdu avant qu'elle fût achevée. 1645.

Avant que de parler des affaires d'Italie, je reviens à ce qui ſe paſſa au Parlement au commencement de cette année, où le Conſeil du Roi donna des marques de ſon reſſentiment contre deux Préſidens & deux Conſeillers des Enquêtes dont on étoit mécontent à la Cour.

Deux Préſidens & deux Conſeillers des Enquêtes ont ordre de ſortir de Paris. *Hiſt. du Cardinal Mazarin, par Auberi, Liv. II.*

Ce fut le 28. de Mars, que le Préſident de Bocquemare, & avec lui quelques Députez des Enquêtes, vinrent trouver Mr. le Premier Préſident, pour l'avertir que Meſſieurs Galant, Barillon, Quelain & le Comte avoient reçu ordre du Roi de ſortir inceſſamment de Paris. On les accuſoit de n'avoir pas gardé le reſpect qui étoit dû à la Reine Régente & à ſon Conſeil, en opinant ſur la Déclaration du feu Roi pour la Régence. On les ſoupçonnoit même d'avoir exprès apuïé les plaintes des *Taxes d'Aiſez*, ſur les Bourgeois de Paris, afin de ga-

1645. gagner la bienveillance du Peuple, & de l'intéresser dans l'affaire des Evocations trop fréquentes, qui étoit leur propre cause. Au reste, sur la prière qu'avoient faite Mr. de Bocquemare & les Députez des Enquêtes au Premier Président, de convoquer à l'heure même la Grand' Chambre, la Tournelle & l'Edit, parce que la chose pressoit, on le fit sur champ, & l'on manda les Gens du Roi. Leur sentiment fut d'envoïer aux logis des absens, savoir pourquoi ils ne venoient pas faire leurs Charges. Ceux qui y furent envoïez aiant fait rapport, qu'ils avoient trouvé ces Messieurs arrêtez chez eux par ordre de Leurs Majestez, la Cour délibera sur cette affaire, & l'arrêté fut qu'elle iroit en Corps trouver la Reine, & la supplier très-humblement d'agréer " que les releguez ,, revinssent faire leurs Charges, & en cas ,, qu'ils eussent failli, de les renvoïer à la ,, Cour, pour y être jugez selon leurs Pri- ,, vilèges. La délibération de la Compagnie aiant été exécutée, & le Premier Président aiant adressé à la Reine les très-humbles prières de la Cour en faveur des deux Présidens & des deux Conseillers, cette Princesse répondit que Mr. le Chancelier feroit entendre sa volonté. Il remontra ,, que la Reine n'avoit pas pris cette ré- ,, solution de son mouvement particulier: ,, qu'elle n'avoit rien fait que par l'avis de ,, Mr. le Duc d'Orléans, qui, aiant été si ,, souvent la terreur des Ennemis au de- ,, hors, sauroit bien se prévaloir de ses a- ,, vantages, pour maintenir le calme au ,, dedans: que la délibération avoit été pri-

se

„ ſe avec Mr. le Prince, qui n'avoit point 1645.
„ de plus forte paſſion, que de procurer
„ la paix & le repos public; que cela étant
„ ainſi réſolu on n'y pouvoit abſolument
„ rien changer : que l'un de ceux qui é-
„ toient éloignez *, l'étoit pour des raiſons
„ particulières & importantes, qui avoient
„ obligé la Reine de le faire arrêter : que s'il
„ y avoit lieu de lui faire ſon procès, il ſe-
„ roit renvoïé au Parlement, pour la con-
„ ſervation de ſes Privilèges qu'on ne pré-
„ tendoit point violer. Qu'à l'égard des au-
„ tres, les cauſes en étoient aſſez connuës;
„ qu'après tout la Reine avoit trouvé très-
„ mauvais qu'on eût ceſſé de rendre la Juſ-
„ tice, n'étant pas à la diſcrétion ni au pou-
„ voir d'un Officier d'en ſuſpendre les fonc-
„ tions, au préjudice de ſon ſerment & de
„ ſon obligation envers le Prince.

Outre le récit de ce que je viens de rapporter, qui fut fait à l'ordinaire par Mr. le Premier Préſident, les Gens du Roi, que la Reine avoit mandez après le depart du Parlement, rendirent auſſi compte de leur fait particulier, à la Compagnie de toutes les Chambres aſſemblées. Après députation ſur députation, qui furent faites au Palais-Roïal pour demander le retour des quatre Officiers abſens, on ne put obtenir autre choſe, ſinon que trois auroient la liberté de revenir faire leurs Charges ; & que le quatrième, qui étoit Mr. de Barillon, demeureroit relegué. On eut beau preſſer la Reine de ne faire aucune diſtinction entre ces quatre Officiers & d'accorder la grace entière. Elle fit

* *Le Préſident de Barillon,*

1645. fit elle-même la réponse aux Députez qui y retournèrent encore pour demander le retour de Mr. de Barillon; Sa Majesté dit, „ que la Compagnie étoit assez instruite de „ sa volonté: que l'affaire avoit été mûrement délibérée avec toutes les personnes „ de son Conseil; qu'elle n'y pouvoit rien „ changer, & n'en vouloit plus ouïr par- „ ler. Que lors qu'on feroit le procès à „ Mr. de Barillon, on l'enverroit au Par- „ lement, & que Messieurs des Enquêtes „ feroient bien mieux de rendre la Justice „ aux sujets du Roi, comme ils y étoient „ obligez ". Les Chambres assemblées ne se rebutèrent pas pour cela, le résultat de la délibération de la Cour sur cette réponse de la Reine, fut qu'il seroit fait de très-humbles remontrances par écrit à Leurs Majestez; toutes celles qu'on avoit faites jusqu'ici, n'aiant été que de vive voix.

Comment cette affaire se termina.

La Reine en aiant été informée, leur fit témoigner le peu de satisfaction qu'elle en ressentoit. " Qu'elle avoit ouï les remon- „ trances que le Parlement lui avoit faites „ sur l'éloignement de Mr. de Barillon: „ qu'elle y avoit répondu, & qu'ainsi elle „ croïoit avoir satisfait à tout ce que pou- „ voit desirer l'Ordonnance. Qu'elle savoit „ cependant que la Compagnie avoit de „ nouveau ordonné, qu'il lui seroit fait des „ Remontrances par écrit, & que jusqu'à „ ce qu'elles fussent rédigées & revuës, les „ Chambres demeureroient assemblées de- „ puis huit heures du matin jusqu'à dix. „ Que c'étoit suprimer les audiences & la „ meilleure partie de la Justice, à quoi el- „ le dit ne pouvoir absolument consentir.

„ Que

„ Que néanmoins pour témoigner au Parlement qu'elle n'avoit point d'averſion, elle „ vouloit bien entendre leurs Remontrances „ & trouvoit bon qu'elles ſe rédigeaſſent „ par écrit & qu'elles lui fuſſent aportées. „ Mais qu'étant un ouvrage de pluſieurs „ ſemaines, elle deſiroit que dans l'intervalle la Juſtice ſe rendît ſans interruption. Qu'elle ſe promettoit qu'après cette dernière marque de bonté, & après le „ nouveau & très-exprès commandement „ qu'elle faiſoit de rendre la Juſtice, il y „ ſeroit enfin ſatisfait. Qu'en cas qu'on y „ manquât, elle prenoit Dieu à témoin, „ qu'elle ſeroit forcée de faire connoître „ cette deſobéïſſance, de telle ſorte que la „ poſtérité ſauroit à quel point on auroit „ provoqué l'indignation du Roi & de la „ Reine " ; ajoûtant, pour fermer la bouche au Premier Préſident qui vouloit répliquer, *que c'étoit aſſez & qu'on ſe retirât.* Quel autre parti à prendre pour un Parlement François, que d'obéïr ? Il fut donc réſolu qu'en ſatisfaiſant à la volonté de la Reine, on travailleroit inceſſamment aux Remontrances par écrit, & que les Chambres ſeroient aſſemblées pour voir & examiner le travail des Députez, quand ceux-ci le demanderoient. Après cet Arrêt l'affaire parut aſſoupie durant près de deux mois.

1645.

Le Roi va au Parlement. *Diverſes Vies de Louïs XIV. Auberi, Hiſt. du Cardinal Mazarin: Liv. II.*

Le 7. Septembre Sa Majeſté alla encore au Parlement pour y tenir ſon Lit de Juſtice. Elle y fut accompagnée de la Reine ſa Mère, du Duc d'Orléans ſon Oncle, du Prince de Condé premier Prince du Sang, des Cardinaux de Lion, Bichi, & Mazarin. Le Maître des Cérémonies vint au devant de

1645. de ces derniers, & les conduisit au haut banc à la main gauche du Roi, qui est, au sentiment de plusieurs, la place la plus honorable, & celle qu'occupent aux audiences solemnelles les Présidens & les Conseillers Clercs de la Grand' Chambre. C'étoit quelque chose de grand, de voir le Roi suivi de dix Ducs & Pairs, y compris le Duc de Guise qui étoit à la tête, & de cinq Maréchaux de France. Mais l'on peut dire qu'il n'y eut jamais de Lit de Justice où la Pourpre Romaine ait tant éclaté, & où se soient trouvez jusqu'à trois Cardinaux non Pairs, qui néanmoins n'ont point ordinairement d'entrée ni de Séance au Parlement. Je n'entre point ici dans les raisons qui ont pu obliger la Cour à leur accorder ces honneurs extraordinaires, pour rendre l'Assemblée plus célèbre. Il suffit de dire qu'ils admirèrent comme les autres, la bonne grace & la majesté avec laquelle notre jeune Monarque, âgé seulement de sept ans, ouvrit l'Assemblée, & déclara que son Chancelier expliqueroit sa volonté plus au long. Il s'agissoit de la publication & de l'enregîtrement de dix-sept ou dix-huit Edits *Bursaux*, que les conjonctures des tems rendoient nécessaires, comme nous le dirons ci-après. " La „ lecture en aiant été faite ; Monsieur le „ Chancelier alla vers le Roi & la Reine „ prendre leurs avis ; & le Duc d'Orléans, „ le Prince de Condé, & les trois Cardi- „ naux s'approchèrent de Leurs Majestez, & „ ils opinèrent tous ensemble. Puis étant „ remonté il prit celui des Ducs & Pairs, „ des Maréchaux de France, & ainsi des „ autres. Re-

Revenons aux affaires d'Italie & de Catalogne. Le 7. d'Avril on renouvella l'Alliance entre le Roi & le Duc de Savoïe. Auſſi-tôt que le Traité fut conclu, & que ſuivant un des articles l'Ambaſſadeur de France eut remis la Ville de Turin entre les mains de ſon légitime Maître, il y fit une magnifique entrée, & les Bourgeois témoignèrent par cette pompe la joïe qu'ils avoient de recevoir leur Souverain. La ſaiſon étoit déja bien avancée lorſque le Prince Thomas ſe mit en campagne. Le Marquis de Serra Général de l'Artillerie du Milanez, qui commandoit les Troupes Eſpagnoles, avoit pris dès le mois de Juin le Château de Capriara; mais après l'avoir fait démanteler, il ſe retira ſans faire d'autres conquêtes. Le Prince Thomas aiant joint ſes forces à celles du Maréchal du Pleſſis-Praſlin, aſſiègea la Ville de Vigevano, ſituée ſur une petite Rivière au milieu du Milanez, & l'emporta ſans beaucoup de réſiſtance. Cette Place étant priſe, le ſiège fut mis devant la Rocca, qui eſt une Forteresſe bâtie dans un lieu aſſez eminent & qui commande à une partie du Vigevano. Les Ennemis firent tous leurs efforts pour ſe défendre & pour empêcher les travaux des Aſſiègeans; mais enfin ils furent contraints de ſe rendre.

1645.

Campagne d'Italie.

La Reine, qui avoit beaucoup de conſidération pour les ſervices du Comte du Pleſſis-Praſlin, l'envoïa du Piémont dans le Rouſſillon, pour former le ſiège de Roſes, en qualité de Lieutenant-Général, ſous l'autôrité du Comte d'Harcourt, Viceroi pour Sa Majeſté en cette Province. Les Fran-

Campagne de Catalogne.

Priſe de Roſes.

Médailles ſur le Regne de Louis le Grand.

1645. François ne pouvoient rien faire de plus glorieux ni de plus utile en Catalogne, que de se rendre Maîtres de Roses, dont la prise couvroit le Roussillon & donnoit entrée dans le Païs Ennemi. Cette Place, assez forte d'elle-même, avoit une bonne Garnison & pouvoit être secouruë par mer. Mais ce qui rendoit l'entreprise encore plus difficile, c'est que l'Armée destinée à faire le siège sous les ordres du Comte du Plessis-Praslin, n'étoit que de six mille hommes de pié, & de huit ou de neuf cens chevaux. D'ailleurs elle ne pouvoit attendre aucun secours du Comte d'Harcourt, qui n'avoit que peu de Troupes pour s'opposer à l'Armée Espagnole toute prête à passer la Sègre. Malgré ces difficultez, la tranchée fut ouverte le 7. d'Avril, pendant que la Flote de France tenoit la mer pour empêcher le secours. Les pluïes excessives qui durant trois jours inondèrent tout le Camp, aiant obligé les François d'abandonner leurs travaux, retardèrent beaucoup les attaques. Ce contretems & la vigoureuse résistance des Espagnols, qui faisoient tous les jours de grandes sorties, ne rebutèrent pas les Troupes du Roi. Elles redoublèrent si bien leurs efforts, qu'enfin les assiègez se voïant hors d'état de soûtenir un second assaut sur le Bastion S. George, capitulèrent le 28. de Mai après cinquante & un jour de tranchée ouverte.

Bataille de Liorens & prise de Balaguier.

Le Comte d'Harcourt aiant empêché les Espagnols de passer la Sègre & de secourir Roses, résolut d'aller à eux. L'entreprise étoit difficile. Leur Armée s'étendoit le long de la Sègre & de la Noguère, grossies

ſées par les neiges fonduës & bordées de 1645.
bons retranchemens. On pouvoit bien paſſer la Sègre ſur le Pont d'Alos, un peu au deſſus du confluent des deux Rivières; mais après cela les mêmes difficultez ſe trouvoient au paſſage de la Noguère. On prit pourtant ce parti, ſur l'avis, qu'en montant le long de la Noguère, il y avoit un endroit moins gardé, où l'on pourroit jetter un pont de cordes, ſur lequel on défileroit un à un. Auſſi-tôt le Comte d'Harcourt détacha douze cens chevaux, & deux mille cinq cens hommes de pié. L'Infanterie paſſa ſur le pont de cordes le 15. de Juin, & ouvrit à la Cavalerie le paſſage du Gué de la Maſſane. Ces Troupes le lendemain fondirent ſur les Ennemis, & les chaſſèrent des redoutes qu'ils avoient faites aux bords de la Sègre. Le 21. toute l'Armée la paſſa ſur un pont de bâteaux, & occupa les hauteurs entre la Noguère & la plaine de Liorens, où les Ennemis l'attendoient en bon ordre. Le jour ſuivant elle les attaqua & les défit. On en tua plus de trois mille, & l'on fit plus de deux mille priſonniers. Le reſte ſe ſauva ſous le Canon de Balaguier, où ils furent aſſiègez, & la Place ſe rendit le 20. d'Octobre. Après la priſe de cette Place, le Comte d'Harcourt retourna bruſquement à Barcelonne, pour diſſiper une conjuration dont il empêcha l'effet, en découvrant les coupables qu'il fit punir.

Affaires de Munster.

Le Duc de Longueville Chef

Comme on ne laiſſoit pas de négocier la paix, pendant que les Armées continuoient la guerre, il ſe forma quelque jalouſie entre le Comte d'Avaux & Mr. Servien Plé-

1645 nipotentiaires à Munster; & la Reine jugea à propos d'y envoïer aussi le Duc de Longueville, déja nommé par le feu Roi pour cette fonction, de même que l'Espagne avoit joint des Grans de sa Cour aux Ministres chargez de cette Négociation. Quoi-qu'il se trouvât le Chef de l'Ambassade de France, il rencontra à Munster de grandes difficultez à se faire rendre les honneurs qu'il croïoit être dûs à sa qualité. Le Duc de Longueville étoit d'une illustre Maison, descendu du Comte de Dunois, qui étoit Fils naturel de Louïs d'Orléans, Frère de Charles VI. D'ailleurs il étoit Prince Souverain de Neûchâtel en Suisse, & en cette qualité, il prétendoit le titre d'Altesse. Mais comme on ne la lui avoit donnée en France que depuis peu, & par la volonté du Roi qui s'en étoit expliqué, le Nonce du Pape, le Comte de Pigneranda, Chef de l'Ambassade d'Espagne, & le second Ambassadeur de l'Empereur ne voulurent jamais y consentir. Ainsi il ne les vit point dans tout le cours de son Ambassade, & fut obligé de négocier avec eux par écrit. Il reçut encore un autre chagrin quelque tems après au sujet de ses Gardes, lorsqu'il voulut rendre la première visite au Comte de Nassau. Ce Comte, qui n'en avoit point, lui fit dire qu'il ne le recevroit pas s'il prétendoit les amener avec lui. Ne pourroit-on pas inferer de là qu'il est plus nuisible qu'avantageux aux Couronnes d'envoïer aux Assemblées qui se font pour la paix, des Ambassadeurs d'un rang trop distingué? Ces distinctions ne servent qu'à donner de la ja-

de l'Ambassade.

jalousie à ceux qui se trouvent inférieurs du côté de la dignité ou de la naissance; & à retarder les affaires essentielles par des contestations personnelles qui alienent les esprits. 1645.

Au reste on n'a guère vu plus de magnificence dans aucune Assemblée de Plénipotentiaires pour la paix, qu'il y en eut en celle de Munster. Les Suédois particulièrement s'y distinguèrent, & y parurent avec une pompe extraordinaire. Les François avoient publié d'eux, que s'ils n'avoient pas voulu établir le lieu de leur demeure à Munster *, ce n'étoit par aucune autre raison, que par la crainte de voir leur Ambassade effacée par le lustre de celle de France. Mais ils eurent lieu de se détromper, quand ils virent la somptuosité des Ambassadeurs de Suède. Ils ne faisoient point de visite de cérémonie, que dans le carosse de la Reine. Douze Gardes habillez de livrées & armez de hallebardes marchoient aux deux portières, & à la tête des chevaux plusieurs Gentilshommes, avec un grand nombre de Pages & de Valets de pié, & quatre Trompettes accompagnez d'un Timbalier, qui se faisoient entendre tant en allant qu'en venant. Le Comte de Nassau, le Comte de Pigneranda, & l'Evêque d'Osnabrug, ne faisoient guère moins de figure; & le Duc de Longueville, qui avoit aussi, comme j'ai dit, ses propres Gardes, y joignoit un grand nombre de Gentilshommes qui rendoient son Cortège également magnifique & nombreux.

Magnificence des Ministres qui composoient l'Assemblée.

Memoires Politiques de Mr. Du Mont.

 Ce

* *Les Ministres Suédois logeoient à Osnabrug.*

1645. Ce n'étoit pas dans le train seulement ni dans la richesse des habits que ces Ministres faisoient paroître leur pompe ; ils la marquoient encore par des Bals & par des Fêtes de toute sorte où les Dames brilloient toûjours avec éclat. Le Nonce même, quoi-que d'une humeur assez sevère, s'y trouvoit toutes les fois qu'il pouvoit le faire avec bienséance ; & pendant tout le tems que dura cette assemblée, Munster parut être la Capitale d'un grand Empire.

1646. Les Négociations s'y continuoient lentement, à cause de la multiplicité des affaires, & des divers intérêts des Parties * qui étoient extrèmement brouillez. Le grand but de la France, en offrant de retirer ses armes de la Catalogne & du Roussillon, étoit d'engager le Roi d'Espagne à lui céder les Païs-Bas & le Comté de Bourgogne, soit en faveur d'un mariage, soit par échange. Cette acquisition formoit à la Ville de Paris un boulevart inexpugnable, & la plaçoit au centre du Roïaume en étendant ses frontières jusqu'à la Hollande; de même que la retention de la Lorraine & de l'Alsace, & la possession du Luxembourg & du Comté de Bourgogne les étendoit du côté de l'Allemagne jusqu'aux bords du Rhin. Par là la puissance de la France devenoit redoutable à toute l'Europe, & particulièrement aux Anglois, que l'on prétendoit mettre par cette acquisition hors d'état de lui pouvoir nuire. On espéroit aussi, par ce moien, rendre les Etats

Suite des Négociations qui s'y font. La France veut avoir les Païs-Bas en échange de la Catalogne.

Mémoires du Cardinal Mazarin aux Plénipotentiaires, Actes de Munster.

* *Voïez ce qui en a été dit ci-devant pag. 114. & suiv.*

tats Généraux plus traitables, & favoriser les Catholiques-Romains de leur Païs, qu'on croïoit leur devoir être moins suspects, par le voisinage de la France, que par leur attachement au Parti d'Espagne. On se flatoit que les Etats Généraux traverseroient d'autant moins cet accommodement, qu'ils y trouveroient leurs propres avantages, en ce qu'ils pourroient s'assurer pour jamais de jouïr d'un profond repos, sans être obligez aux dépenses excessives qu'ils avoient accoûtumé de soûtenir, puisqu'il ne se parleroit plus de trève, & que les Espagnols cédant la Flandre à Sa Majesté, toutes les occasions de guerre seroient aussi cessées. On ajoûtoit, que quand les Espagnols, qui avoient intérêt à diminuer la puissance de la France, céderoient à cette Couronne les Païs-Bas, ils ne manqueroient pas de céder aux Etats Généraux tous leurs droits & prétensions sur les Provinces-Unies; à quoi la France consentant & le ratifiant en la forme la plus solemnelle, les Etats Généraux auroient moïen de s'affermir dans une tranquillité durable, avec tous les avantages que donne la commodité d'un Commerce universel; d'autant plus que l'assiette de leur Païs est telle, & si bien fortifié par l'art & par la nature, que ce seroit toûjours inutilement que l'on entreprendroit d'y faire aucun progrès, & imprudemment que l'on s'embarqueroit dans une telle entreprise.

1646.

Avantages qu'elle y trouvoit, par raport à ses vuës

Mais comme les divisions intestines, qui s'accroissent ou s'allument aisément dans la paix, sont plus fréquentes dans les Républiques que dans les autres Etats, & qu'il

1646.

sur les Provinces-Unies.

n'y avoit que cela seul qui pût troubler le repos de ces heureuses Provinces, la France n'avoit garde de manquer de se mettre à portée d'en profiter. C'est ce qu'elle avoit principalement en vuë, en préferant à toute autre acquisition, celles qu'elle pourroit faire de ce côté-là, se flattant qu'elle pourroit avec le tems s'en prévaloir, sans manquer à l'amitié & à l'alliance. Le grand âge du Prince d'Orange *, & ses infirmitez **, joints à la jeunesse du Prince Guillaume son Fils, & au mécontentement que l'on avoit de la Princesse sa Femme, demandoient à la vérité qu'on pourvût à la sûreté des Provinces-Unies contre l'Espagne; mais étoit-ce de la part de la France qu'elles pouvoient l'espérer? Et le Cardinal Mazarin, qui dictoit ces instructions aux Plénipotentiaires de Munster, pouvoit-il se flatter que les Etats Généraux donnassent dans ce piège?

Par raport à sa sureté contre la Maison d'Autriche.

Mémoires & Négociations de Munster.

L'acquisition des Païs-Bas garentissoit encore la France des appréhensions que la Maison d'Autriche pouvoit lui donner, soit du côté de la Flandre, soit du côté de l'Allemagne, par l'union de ces deux Païs; puisque ne possédant plus rien de ce côté-là, & les frontières du Roïaume étant étenduës jusqu'au Rhin de toutes parts, non seulement l'Empereur ne pourroit plus lui faire aucun mal, mais il conserveroit soigneusement une bonne union avec ce Roïaume, par la crainte de celles qu'il auroit sujet d'en apréhender: ce qui contribueroit à

* *Frederic Henri.*

** *Il etoit menacé d'Hydropisie.*

à la ſéparation, tant deſirée par la France, de la Maiſon d'Autriche d'Eſpagne, d'avec celle d'Allemagne. D'ailleurs, les diviſions domeſtiques du Roïaume, dont les Eſpagnols ſe promettoient de profiter, ne pouvant être fomentées que du côté de la Flandre, comme il avoit paru dans la guerre du Languedoc & dans le projet formé par feu Mr. le Grand-Ecuïer, l'acquiſition de ce Païs ôtoit aux Ennemis de l'Etat tout moïen de favoriſer les Factieux, & de leur donner aſſiſtance. Il n'y avoit donc que les cœurs des Peuples, dont il s'agiſſoit de s'aſſurer; mais le changement qu'ils devoient trouver à leur condition, dans la fin des maux que leur avoit cauſé une ſi longue guerre, faiſoit eſpérer aux François qu'ils gagneroient bien-tôt leur amour, quand les Flamans ſe verroient hors d'état de craindre aucune invaſion, & ſûrs de jouïr à jamais d'une profonde tranquillité ſous la domination de cette Couronne. La poſſeſſion de Dunkerque & du Port de Mardyck étoit encore un apât qui tentoit extrèmement les François, par la commodité qu'ils leur donneroient de s'aprocher des Etats Généraux, & de regarder de plus près l'Angleterre. Toute la difficulté étoit d'y faire conſentir les Eſpagnols, ſans leur donner à connoître qu'on le ſouhaitoit. On offroit d'autant plus volontiers de leur rendre la Catalogne & le Rouſſillon, qu'ils pouvoient aiſément les reprendre quand même on les auroit voulu conſerver. 1646.

Ce qui portoit le Cardinal Mazarin à croire que les Eſpagnols conſentiroient plûtôt à cet échange, qu'au mariage de l'Infan- Raiſons par leſquelles on vouloit

1646. te avec le Roi, que l'on avoit dès-lors en vuë, c'est, dit-il, " que tout l'avantage „ qu'ils tireroient à présent de cette allian- „ ce, seroit de satisfaire à une certaine „ aparence & vanité de ne nous laisser qu'à „ titre de dot les conquêtes que nous avons „ faites; mais comme cela ne seroit capa- „ ble que de sauver un peu de réputation „ dans le vulgaire, il se trouveroit que „ nous aurions tout le solide, & l'Infante „ étant mariée à Sa Majesté, nous pour- „ rions aspirer à la succession des Roïau- „ mes d'Espagne, quelque renonciation qu'on „ lui en fit faire; & ce ne seroit pas une „ attente fort éloignée, puisqu'il n'y a que „ la vie du Prince son Frère qui l'en peut „ exclure ". D'où il paroît que la France songeoit dès-lors à attirer à soi la puissante Monarchie d'Espagne: que la voïe des Renonciations n'est qu'un stile, qui s'emploïe selon les occurrences dans les Cours; & qu'on ne doit pas être surpris que celle de Marie Therèse, devenuë Reine de France, ait été de nul effet, puisqu'on la regardoit comme invalide, dès le tems de sa possibilité. Je ne raporterai point ici en détail les raisons que le Cardinal fournit aux Plénipotentiaires pour persuader aux Espagnols de consentir à l'échange projetté: elles étoient prises de la situation de la Catalogne & du Roussillon, qui sont le meilleur boulevart de l'Espagne; de la facilité que l'un & l'autre donnoit d'entrer dans le cœur de ce Roïaume-là; de l'obstacle que la Catalogne entre les mains des François apportoit à la communication de l'Espagne avec ses Etats d'Italie; de l'extrème dépense que lui

persuader les Espagnols d'y consentir.

lui causoit la défense des Païs-Bas; & enfin de la pensée que les Espagnols avoient eu souvent de séparer les Païs-Bas de leur Monarchie. 1646.

Difficultez que les Plénipotentiaires de France y trouvèrent. *Mémoires & Négociations de Munster.*

Quelque spécieuses que fussent ces raisons, les Plénipotentiaires de France reconnurent que l'échange étoit accompagné de plus de difficultez, que la voïe du mariage. Ils sentoient que le premier choquoit tout à la fois les Provinces-Unies, les Anglois, les Catalans, & les Portugais, aussi bien que plusieurs autres Princes & Etats, auxquels un si grand accroissement pour la France ne pouvoit manquer de donner de la jalousie. On ne doutoit point des avantages que la France trouveroit à posséder les Païs-Bas. Il n'en étoit pas de même de ceux qu'on prétendoit que l'Espagne devoit trouver dans l'échange ; puisqu'elle perdoit par là toute sa considération au dehors, tant auprès de l'Empire qu'auprès de l'Angleterre; & que les Rois de France au contraire devenoient par ce moïen les arbitres des affaires de l'Allemagne, & même de l'Election des Empereurs. Néanmoins pour y faire consentir les Espagnols avec plus de facilité, on s'avisa d'un expédient tout contraire en aparence à ce dessein. Ce fut d'imiter les Rameurs, qui tournent le dos au lieu où ils veulent arriver, en faisant croire pendant quelque tems aux Parties, aux Médiateurs & aux Alliez de la France, que les prétensions de cette Couronne regardoient plûtôt l'Espagne que les Païs-Bas. On leur dit, " que quoi-que la Principauté de „ Catalogne apartînt d'ancienneté à la Cou„ ronne de France par des droits très légi-

1646. „ times & indubitables, & qu'elle fût en „ dernier lieu revenuë ſous ſa domination „ par une voïe toute ſemblable, mais beaucoup plus juſte que celle qui avoit été pratiquée lorſqu'elle s'étoit donnée volontairement à la Couronne de Caſtille ; que „ quoi-que pour cette raiſon Sa Majeſté „ pût prétendre avec un très-juſte fondement que les Villes de Tarragone, de „ Tortoſe & de Lerida, & tous les autres „ lieux de ladite Principauté, occupez alors par le Roi Catholique, duſſent être „ reſtituez au Roi Très-Chrétien par le „ Traité de paix, ſans quoi il ſeroit impoſſible d'établir un repos durable dans „ ledit Païs ; & que quoi-que cette reſtitution dût ſe faire ſans aucune récompenſe, pour être leſdites places remiſes „ au corps de ladite Principauté, attendu „ que par un conſentement unanime des „ Etats dudit Païs, elle s'étoit remiſe ſous „ l'autôrité des Rois Très-Chrétiens ; neanmoins pour mieux faire paroître la diſpoſition de Sa Majeſté à un bon & raiſonnable accommodement, elle étoit prête de céder pour le bien de la paix tous „ ſes droits ſur la partie du Roïaume de „ Navarre occupée & detenuë par Sa Majeſté Catholique, & qui avoit été reſervée „ à la France par le Traité de Vervins, „ moïennant que Sa Majeſté Catholique „ renonçât en bonne forme à toutes les „ prétentions qu'elle pouvoit avoir ſur ladite Principauté de Catalogne, ſes dépendances & annexes, & qu'elle fît en „ même tems actuelle reſtitution des Places „ ci-deſſus nommées & autres lieux occu-

„ pez

„ pez par ses armes dans ledit Païs: moïen- 1646.
„ nant quoi Sa Majesté Très-Chrêtienne dé-
„ claroit, que si dans les autres Païs où
„ la guerre avoit été jusqu'alors entre les
„ deux Couronnes, il y avoit quelque é-
„ change de Places ou autre accommode-
„ ment à faire pour la commodité des Par-
„ ties, elle étoit prête d'y consentir.

Négociation pour avoir l'Alsace.

On espéroit que cette proposition donneroit plûtôt envie aux Espagnols de l'échange proposé, & qu'elle pourroit même les réduire à en faire l'ouverture les premiers, pour éloigner les François du cœur de leurs Etats; & qu'elle dissiperoit les jalousies que les Alliez de la France pourroient prendre d'un si grand accroissement de cette Couronne du côté des Païs-Bas. Pour ce qui est de la Navarre, la demande qu'on en faisoit paroissoit bien fondée. La France n'y avoit jamais renoncé, & les droits en avoient été réservez par le Traité de Vervins. Les Historiens Espagnols avouoient que c'étoit une usurpation & une détention très-injuste, dont on devoit faire raison à la Couronne de France, l'Empereur Charles-Quint & le Roi Philippe II. l'aiant reconnu de la sorte par leurs Testamens. Tandis qu'on insisteroit sur cette demande, le dessein des Plénipotentiaires étoit de terminer l'affaire de l'Alsace, qui ne pouvoit être traitée en même tems que celle des Païs-Bas, sans que l'une fît préjudice à l'autre, & que les deux ensemble n'augmentassent beaucoup la jalousie des voisins. Et celle de l'Alsace étant une fois achevée par le consentement des Etats de l'Empire, on se promettoit

1646. qu'il n'arriveroit plus tant de changement du côté de l'Espagne dans celle des Païs-Bas, qu'il en pourroit arriver si on la mettoit sur le tapis avant que l'autre eût été résoluë.

Et la Catalogne.

La politique qu'on emploïoit à l'égard de la Catalogne tendoit à éblouïr les Catalans. On s'imaginoit que ces Peuples, voïant qu'on avoit tant d'affection pour eux, que pour les conserver on vouloit renoncer aux anciens & légitimes droits du Roïaume de Navarre, ils s'en tiendroient extrèmement obligez à la France, qui s'assurcroit par là de leur fidélité. Que si l'on étoit obligé après cela d'en venir à quelque nouveau parti, comme à celui de l'échange, on ne doutoit pas que les Catalans ne crussent que ç'auroit été par l'impossibilité de faire réüssir les bonnes intentions qu'on avoit pour eux, n'étant pas croïable que l'Espagne voulût jamais consentir qu'ils demeurassent à la France.

L'Empire veut regler ses intérêts avant ceux des deux Couronnes.

Ces Négociations secrettes qui se passoient à Munster entre les deux Couronnes, donnèrent de la jalousie aux Etats de l'Empire assemblez à Osnabrug. Ils prétendirent que leurs griefs & ce qui regardoit les intérêts de l'Empire en général fussent vuidez avant toute autre contestation. Les Suédois y résistoient foiblement, aussi bien que le Comte de Trautmansdorff & l'Assemblée de Munster. Le dessein de Trautmansdorff pouvoit être de diviser par là les Etats de l'Empire d'avec les Couronnes, & de contredire la satisfaction de ces dernières, quand on auroit accordé aux Etats ce qui les regardoit. Les François s'étonnoient

noient que les Suédois ne s'oppoſaſſent pas avec fermeté à ce deſſein, d'autant plus qu'ils étoient tombez d'accord enſemble qu'on parleroit de la ſatisfaction des Couronnes & des intérêts de l'Empire en même tems: & qu'il fut même dit & réſolu que quand on auroit contentement ſur ce premier point, on pourroit plus facilement s'accommoder ſur l'autre, en remettant les choſes à une Diète générale, ou par le moïen de quelque autre expédient. Les François en concevoient encore un nouveau ſoupçon. Ils penſoient ou que les Suédois avoient parole du Comte de Trautmansdorf ſur leur ſatisfaction: ou que voulant flater les Etats de l'Empire par cet abandonnement de leurs propres intérêts, ils n'étoient pas auſſi diſpoſez à la paix qu'ils le témoignoient; & qu'ils avoient deſſein d'unir & d'attacher à eux les Proteſtans d'Allemagne, afin de s'en rendre les protecteurs. Cette nouvelle difficulté fit réſoudre le voïage d'un * des Plénipotentiaires de France à Oſnabrug, pour eſſaïer de connoître la vérité des choſes, & faire enſuite aux Plénipotentiaires de Suède les plaintes qu'il conviendroit. 1646.

Les Médiateurs propoſent une ſuſpenſion d'armes dans l'Empire. *Mémoires & Négociations de Munſter.*

Sur ces entrefaites, les Médiateurs propoſèrent une ſuſpenſion d'armes dans l'Empire, diſant " que les Armées Impériales & „ Suédoiſes étant ſi proches l'une de l'autre, s'il arrivoit un combat, il ruïneroit „ tout ce qui s'étoit négocié juſques-là. „ Que lors qu'ils avoient fait auparavant „ de pareilles ouvertures, il avoit été dit

 „qu'on

* *Le Comte d'Avaux.*

1646. „ qu'on y pourroit entendre, quand on verroit les affaires acheminées à un Traité. „ Que les repliques des Couronnes étant „ données & communiquées aux Etats de „ l'Empire, & tant l'Empereur que lesdits „ Etats aiant reconnu qu'il étoit dû satisfaction aux Couronnes, il ne s'agissoit à „ présent que du plus ou du moins, & „ qu'ainsi l'on étoit aux termes de pouvoir „ faire ladite suspension. Que quand ce ne „ seroit que pour quinze jours, elle pourroit non seulement faciliter la paix, mais „ servir même contre le Turc, qui seroit „ bien plus retenu d'entreprendre contre la „ Chrêtienté sur le simple bruit d'une trêve, pour peu de tems qu'elle pût durer. Quoi-que les Médiateurs ne fissent pas cette proposition comme en aiant eu charge, mais seulement par cette occasion, les Plénipotentiaires de France ne jugèrent pas la devoir rejetter, & ils prirent leur tems pour y aviser & pour porter leur réponse. Ce fut un des points dont le Comte d'Avaux eut à s'entretenir avec les Plénipotentiaires de Suède, & qui lui devoit fournir un moïen de reconnoître s'ils avoient une véritable inclination pour la paix.

La France veut détourner les Hollandois de faire une Trêve avec l'Espagne.

Pendant que ces choses se passoient, les Espagnols n'oublioient rien pour donner de l'ombrage aux Hollandois de la puissance de la France. Ils avouoient que la guerre des Etats Généraux étoit juste, puisqu'ils étoient en armes pour la défense de leur liberté; mais qu'il n'étoit pas croïable qu'ils voulussent aider à la France à s'agrandir dans leur voisinage, où l'établissement d'une telle puissance leur devoit donner de la ter-

terreur. Ces diſcours furent raportez aux François, qui ne firent pas ſemblant de les remarquer, pour ne pas aliener les eſprits, & pour porter plus efficacement les Hollandois à ce qu'on deſiroit d'eux. On leur répréſenta " que la propoſition qui leur avoit été „ faite d'une trêve avec les Eſpagnols, „ les engageroit bien avant dans une Négociation qui excluroit entièrement la „ paix. Qu'avant de prendre ſur cela une „ réſolution, on eſpéroit qu'ils conſidéreroient combien il étoit néceſſaire, pour „ faire marcher les affaires d'un pas égal „ de part & d'autre, d'entrer auſſi en même tems en Traité, chacun de ſon côté, „ ſans quoi l'une des Négociations s'avanceroit, pendant que l'autre demeureroit „ en arrière, ce qui donneroit gain de cauſe aux Eſpagnols qui n'avoient en vuë „ que de diviſer les Parties. Les Hollandois de leur part demandoient qu'on déliberât ſur l'article de la trêve qui avoit auſſi été propoſée entre les Eſpagnols & les François. Mais ceux-ci qui diſoient vouloir une paix ſolide & avantageuſe & non pas une ſimple trêve, qui excluroit les ceſſions, renonciations & autres clauſes qu'on a coûtume d'inſerer dans les Traitez de paix, firent remettre cette délibération à un autre tems, pour n'être pas obligez, diſoient-ils, de rentrer en guerre avec l'Eſpagne, quand la trêve des Etats Généraux ſeroit expirée. Ils aſſurèrent en même tems leurs Miniſtres, que la France ne ſe départiroit jamais de l'union qu'elle avoit avec les Provinces-Unies; mais qu'il ne ſeroit pas juſte, que pour récompenſe d'avoir con-

1646.

1646. contribué à leur faire donner le choix de la paix ou de la trêve par leurs Ennemis communs, lors que pour leur seule commodité, elles préféroient la trêve à la paix, elles engageassent aussi les François à ne pouvoir faire qu'une trêve, conformément au but que leurs Ennemis se proposoient.

Affaires de la France avec l'Empire. *Memoire du Cardinal Mazarin aux Plenipotentiaires, du 3. Fevrier.*

Pour ce qui est de l'Empire, il consentoit d'abandonner à la France les trois Evêchez de Toul, Mets & Verdun, faisant sonner bien haut cette condescendance pour une Couronne, qui ne cherchoit qu'à démembrer l'Empire en toute occasion. Mais l'adresse du Cardinal Mazarin, pour diminuer le prix de cette offre, fut de faire offrir en même tems par les Plénipotentiaires, de reconnoître aussi bien l'Empire pour les trois Evêchez que pour l'Alsace, pourvu qu'on demeurât d'accord de la laisser à la France. Sa vuë étoit en cela que les Rois Très-Chrêtiens fussent d'autant mieux reconnus pour Princes de l'Empire, & que leurs Députez eussent rang & voix délibérative dans les Diètes. Il trouvoit les prétensions de cette Couronne en Allemagne beaucoup plus moderées que celles de la Suède, & ne pouvoit digerer que celle-ci ne secondât pas vivement ses intentions. Cependant il ne laissa point de mander aux Plénipotentiaires, qu'ils feroient bien de se relâcher des prétensions de la France dans l'Empire, autant qu'ils connoîtroient que cela pourroit servir avec les Espagnols, qui étoient ceux dont on avoit plus de sujet de desirer l'abaissement. " Et „ comme il est certain, dit-il, que de quel- „ que façon que les choses se passent, ils

con-

„ couveront contre nous l'animosité & la 1646.
„ vengeance dans leur cœur, pour la fai-
„ re éclater à la première occasion, sans
„ jamais nous pardonner ni le mal effectif que
„ nous leur avons fait, ni l'affront d'avoir
„ montré évidemment au monde leur foi-
„ blesse & leur impuissance; il est sans dou-
„ te qu'aiant à demeurer mal satisfaits de
„ nous, il vaut mieux que ce soit à bon-
„ nes enseignes, & pour plus que pour
„ moins, puisque ce plus nous fortifiera
„ d'autant, & les rendra moins capables
„ de nous nuire ". Les moïens d'accommodement qu'il proposoit ensuite avec l'Empire, étoient " 1. d'assûrer aux Archiducs
„ en argent * le même revenu qu'ils reti-
„ roient de l'Alsace: 2. de donner présen-
„ tement quelque argent à l'Empereur pour
„ l'assister dans ses besoins: 3. de s'obliger
„ à contribuer quelque secours d'hommes &
„ d'argent, quand l'Empire seroit envahi.
Pignerol ne devoit pas entrer en ligne de compte; parce, dit encore le Cardinal Mazarin, que " c'est une Place dont nous a-
„ vons donné bonne récompense à son
„ légitime Maître, qui en peut disposer
„ absolument, & qui est présentement d'ac-
„ cord d'en ratifier le Traité; & si elle
„ relève toûjours de l'Empire, ce qui est
„ encore en question, nous ne refuserons
„ pas de la tenir, non plus que lui, au
„ même titre, en quoi l'Empereur ne nous
„ fait aucune grace.

On propose de ceder Anvers aux Etats Généraux.

Et pour rendre les Etats Généraux plus favorables à l'échange de la Catalogne avec les

* *On parla d'une pension de 50. mille écus.*

1646. les Païs-Bas, on parla de leur laiſſer Anvers, ſtipulant que l'exercice de la Religion Catholique-Romaine y ſeroit inviolablement conſervé. On ſe promettoit un double effet de cette propoſition: l'un, envers les Etats Généraux & le Prince d'Orange, pour faciliter la choſe & la leur faire goûter en les y intéreſſant, l'autre envers les Eſpagnols, qu'on croïoit d'autant plus diſpoſez à y conſentir, qu'ils verroient hors des mains des François une place de cette importance. Le Cardinal Mazarin eſpéroit même que cela pourroit valoir Maeſtricht à la France, cette Place étant une pièce détachée, dont l'entretien coûtoit beaucoup aux Etats Généraux, & de laquelle ils avoient voulu traiter diverſes fois.

Le Prince d'Orange eſt averti des Négociations ſecrètes de la France avec l'Eſpagne. *Mémoire du Cardinal Mazarin du 10. Fevrier.*

Cependant le Marquis de Caſtel Rodrigo fit ſavoir en confidence au Prince d'Orange, que pendant qu'on entretenoit ſeulement pour la forme la Négociation de Munſter, la paix ſe traitoit en effet ſecrètement entre la France & l'Eſpagne par le moïen du mariage de l'Infante avec le Roi; & que s'il n'y prenoit garde, Meſſieurs les Etats ſe trouveroient mal récompenſez de leur procedé envers la France, & ledit Prince fruſtré de tous les avantages qu'il pouvoit eſpérer, s'il ne la prévenoit en portant Mrs. les Etats à conclure ſéparément avec l'Eſpagne. Le Prince d'Orange en écrivit en grand ſecret au Comte d'Eſtrades, & lui témoigna par ſa Lettre, qu'il ne ſoupçonnoit pas qu'il y eût aucun Traité, puiſque le Cardinal Mazarin ne lui en avoit rien mandé. Néanmoins il le dit en termes qui faiſoient connoître l'apréhen-

ſion

ſion qu'il en avoit. Là-deſſus le Cardinal envoïa le Comte d'Eſtrades à la Haïe, pour deſabuſer le Prince & pour concerter avec lui les deſſeins de la Campagne ſuivante. Il fut chargé de le porter adroitement à conſeiller au Cardinal d'écouter la propoſition que les Eſpagnols voudroient lui faire, dans l'aſſurance qu'il devoit lui donner que tout lui ſeroit fidèlement communiqué. Il devoit auſſi avec la même adreſſe ſonder les ſentimens de ce Prince, en cas qu'il fût propoſé de donner les Païs-Bas aux François. Comme ils n'avoient à craindre, dans la Négociation avec les Eſpagnols, que la jalouſie des Etats Généraux, & l'artifice de ceux qui pour les détacher de la France, pourroient faire connoître au Prince d'Orange que l'on traitoit ſéparément; ils prévenoient toutes ces apréhenſions, en tâchant, de concert avec ce Prince & de ſon conſentement, de négocier là-deſſus avec Caſtel Rodrigo, pour remettre enſuite la concluſion de toutes choſes à l'Aſſemblée de Munſter. 1646.

Offre qu'on lui fait pour l'engager à y conſentir.

Ce fut alors que le Cardinal crut avoir trouvé un bon moïen d'amener le Prince d'Orange à ſes fins, en lui donnant eſpérance de le gratifier du Marquiſat d'Anvers, à condition de le reconnoître de la France. Il ne doutoit pas que ce Prince n'en fût ravi, & qu'il ne portât les Etats Généraux à conſentir à la paix par ce moïen, puiſqu'il les feroit jouïr d'un profond repos, & les aſſureroit de n'être plus inquiétez par les Eſpagnols, qui ſeroient alors bien éloignez d'eux. Mais qui les aſſuroit contre le voiſinage de la France, qu'ils crai-

1646. craignoient encore plus que celui d'Espagne? Quoi-qu'il en soit, le Cardinal Mazarin marquoit un grand desir de pouvoir acquerir les Païs-Bas. Toutes ses dépêches n'étoient remplies que des instructions qu'il donnoit là-dessus aux Plénipotentiaires de France à Munster. Et quand il auroit été nécessaire, dit-il, pour sauver *il decoro della Corona d'Ispagna*, de demander l'Infante en mariage pour le Roi, il ne trouvoit aucune difficulté de les contenter en ce point, pourvu qu'on fût assuré d'avoir préalablement les Païs-Bas. Néanmoins il doutoit que les Espagnols voulussent consentir à ce mariage.

Misérable etat de l'Espagne qui l'oblige à proposer une trêve du côte de la Catalogne. *Mémoires & Négociations de Munster.*

L'Espagne étoit cependant dans une fâcheuse situation, hors d'état de secourir puissamment la Flandre, & dans l'impossibilité de mettre sur pié cette année du côté de la Catalogne une Armée capable de résister à celle du Roi. Il ne lui étoit pas resté trois mille hommes de celle de l'année dernière. L'Allemagne ne lui pouvoit pas fournir un Soldat; & elle ne pouvoit faire aucun fond ni sur ceux qui pouvoient lui venir d'Italie, ni sur les Walons qu'on lui devoit envoïer de Flandre, ni encore moins sur les levées qui se faisoient en Espagne; parce que les recruës que l'on conduisoit à l'Armée se débandoient à l'instant, quelque soin qu'on y aportât. Les Espagnols craignoient de plus extrèmement, que l'Empereur, pressé par la nécessité de ses affaires, ne fît une paix particulière avec la France & ses Alliez. Cette apréhension, & les difficultez que le Roi d'Espagne trouvoit à se mettre en état d'empêcher les François de faire de grans pro-

progrès cette année, l'obligèrent à leur 1646.
proposer une trêve par mer & par terre du côté de la Catalogne. Tant s'en faut qu'on voulût l'accepter, qu'on se disposa au contraire à faire de nouveaux efforts pour profiter de la foiblesse des Ennemis. Là-dessus ils menacèrent de rompre l'Assemblée de Munster. Mais le Cardinal Mazarin se mocqua de leurs menaces. Il écrivit aux Plénipotentiaires, que jamais les Espagnols ne prendroient cette résolution; qu'ils craignoient au contraire cette séparation plus que toutes choses; que c'étoit une finesse des Médiateurs; & que rien ne les étonneroit davantage qu'une pareille menace dans la bouche des François. Il les chargea de tenir ferme en toute occasion, & de répréfenter, que toutes les dépenses & les préparatifs de la Campagne prochaine étant faits, la France ne pouvoit demeurer que très-satisfaite, de quelque manière que tournât la Négociation de Munster. *Car*, dit-il, *ou la paix se conclura, & c'est ce que nous desirons, ou elle ne se fera pas, & c'est ce qui nous convient.* En effet aiant parlé en ces termes au Nonce du Pape & à l'Ambassadeur de Venise à la Cour de France, il aprit qu'ils y avoient fait une sérieuse réflexion; & qu'après une longue Conférence, ils étoient tombez d'accord entr'eux, *qu'il ne restoit pas tant à faire, à beaucoup près, pour la ruine entière de la Maison d'Autriche, que ce qui avoit déja été fait.*

Ils changent tout à coup de batterie, &

Les Espagnols en étoient eux-mêmes si persuadez, qu'après avoir emploïé toute sorte de moïens pour débaucher les Alliez de

1646. de la France, & rompre entr'eux toute Négociation, ils passèrent tout d'un coup d'une extremité à l'autre, & remirent à la Reine la décision de leurs intérêts. Les Médiateurs dirent aux Plénipotentiaires de France, " que le Roi Catholique, touché ,, des maux dont la Chrêtienté étoit affligée, & voulant prévenir, autant qu'il étoit possible, ceux que l'invasion du Turc ,, pouvoit causer, déclaroit avoir tant de ,, confiance en la vertu, prudence & équité de Sa Majesté, qu'il la prioit de ,, faire ouverture des moïens par lesquels ,, la paix pouvoit être rétablie entre la ,, France & l'Espagne; offrant d'accepter ,, les conditions que Sa Majesté jugeroit ,, raisonnables, par l'avis de Son Altesse ,, Roïale, de Mr. le Prince, de Mr. le ,, Cardinal Mazarin, & de Mrs. les Ministres d'Etat ". Ils ajoûtèrent que le dessein & l'intention du Roi leur Maître, n'étoit pas d'engager la Reine, par cette offre, à faire une nouvelle proposition de paix de la part de la France, mais de la rendre Médiatrice entre le Roi & lui, présuposant que Sa Majesté en procurant l'avantage du Roi son Fils, auroit aussi l'égard convenable à la Maison dont elle étoit sortie; moïennant quoi ils avoient ordre & pouvoir de signer la résolution qui seroit ainsi prise par Sa Majesté. Le Comte de Pigneranda qui n'avoit eu jusqu'alors qu'un pouvoit fort limité, en avoit en effet reçu un fort ample & sans aucune limitation, pour faire la paix à telles conditions qu'il jugeroit à propos. Le Cardinal Mazarin en avoit été informé aussi-tôt, & il n'avoit garde

se remettent à la Reine des conditions de leur paix.

Lettre des Plénipotentiaires a la Reine du 24. Fevrier.

de de ne pas profiter de cette diſpoſition 1646.
pour rendre meilleures les conditions de la France.

Les Médiateurs de leur côté ne manquèrent pas de faire valoir cette marque d'honneur & d'eſtime que le Roi Catholique donnoit en cela à la Reine. Ils l'appelèrent *une humble déférence*, & firent connoître aux Plénipotentiaires que leurs offices n'avoient pas peu contribué à faire prendre cette réſolution à la Cour de Madrid. Ils demandèrent qu'il en fût rendu compte à S. M. par un Courier exprès, ce qu'on ne put leur refuſer. Les Plénipotentiaires de France témoignèrent alors aux Médiateurs, qu'ils étoient bien aiſes de voir le chemin ouvert à une bonne paix, ne doutant point qu'une offre ſi civile ne fût également ſincère. Après quelques autres compliments, ils leur firent entendre, qu'afin qu'il y eût moins de retardement à la perfection d'une ſi bonne œuvre, ils avoient deux choſes à leur déclarer : l'une, qu'on ne pouvoit rien faire ſans les Alliez, & que pour cet effet on communiqueroit leur réſolution aux Miniſtres des Etats Généraux : l'autre, que pour la conſidération des mêmes Alliez, le Traité ne pouvoit être conclu qu'à Munſter où ils étoient tous aſſemblez.

Les Plénip. de France en font confidence à ceux de Hollande qui en conçoivent de l'ombrage.

Le lendemain matin, les Plénipotentiaires de France allèrent communiquer aux Miniſtres des Etats Généraux ce qui leur avoit été propoſé, & la réponſe qu'ils y avoient faite. Ceux-ci ne s'attendoient à rien moins qu'à une telle nouvelle, & parurent un peu ſurpris de voir les choſes ſi avancées en un moment. Ils en témoignèrent pourtant quel-

1646. quelque satisfaction en apparence; mais celui de Zélande en parut très-mortifié, comme s'il eût cru le Traité déja conclu entre la France & l'Espagne. Ils se retirèrent ensuite dans une autre chambre pour consulter ensemble, & après une demi-heure de Conférence, ils vinrent remercier les François de la bonne & promte communication qu'ils leur avoient donnée, leur demandant avec instance de n'avancer pas le Traité de la France sans le leur. Ils dirent que les Espagnols aiant essaïé de traiter avec eux à la Haïe, ce seroit les y renvoïer encore, d'autant que cette proposition tendoit à transporter la Négociation à Paris. On les satisfit sur ces deux points, par la réponse qu'on avoit faite aux Médiateurs, de ne pouvoir traiter qu'avec les Alliez, & dans le lieu même où ils étoient tous assemblez.

Memoires & Négociations de Munster.

Intention des Espagnols dans l'offre qu'ils firent à la Reine.

L'après-dînée du même jour, les Médiateurs vinrent encore trouver les Plénipotentiaires François, pour leur dire, qu'aiant revu le Comte de Pigneranda & ses Collègues, ils leur avoient déclaré n'avoir eu aucune intention de séparer le Traité de la France d'avec celui des Provinces-Unies, ni de les tirer hors de Munster: qu'ils leur avoient confirmé, même par serment, que l'ouverture qu'ils avoient faite par l'ordre du Roi d'Espagne, n'étoit pas un compliment, mais un moïen propre pour parvenir à la paix par une vraïe & solide Négociation. Qu'à la vérité ce n'étoit pas un Compromis qu'ils passoient, pour souscrire à yeux clos à tout ce que la Reine de France pourroit résoudre, ár-

o' de

1646.

que si c'eût été leur intention, ils n'auroient eu qu'à accepter l'offre qui leur avoit été faite de conclure la paix, en laissant les choses en l'état où elles étoient. En cet endroit les Médiateurs insinuèrent en passant, qu'en cas que cette offre fût présentement acceptée, les François ne pourroient pas prétendre de retenir les conquêtes qui avoient été faites depuis. Tellement que les Médiateurs dirent avoir reconnu dans l'intention des Plénipotentiaires d'Espagne, que le Roi leur Maître en rendant ce respect à la Reine, avoit cru rendre aussi sa condition meilleure. Ils ne prétendoient pas s'en tenir précisément à la première proposition qui leur avoit été faite de la part des François. Comme on leur avoit dit souvent, que tant qu'ils demanderoient qu'on leur restituât tout, on leur répondroit qu'on vouloit tout retenir : ils concluoient avec quelque raison, qu'étant prêts alors de céder quelque chose, la France devoit aussi se relâcher de son côté. Mais quoi-que les Médiateurs assurâssent qu'ils pouvoient produire plusieurs Lettres de ce qu'ils avançoient, les François leur répondirent, que celles qu'ils avoient de la Cour ne parloient pas en ces termes, & qu'ils n'avoient à se règler que sur les ordres de Sa Majesté.

Ils se proposent de rendre leur condition meilleure par ce moïen.

Mémoires & Négociations de Munster.

Il y a aparence que les Ministres d'Espagne, aiant trouvé les François si fermes & si constans dans leur première proposition, sans que tous les soins qu'ils avoient pris depuis dix-huit mois de leur faire peur d'un Traité particulier avec les Alliez, les eussent pu faire changer de langage, ils s'avi-

1646. visèrent de remettre le tout au jugement de la Reine, pour en sortir plus honorablement. Ils espéroient sans doute que cette déférence leur vaudroit quelque chose, ou que leur réputation seroit moins engagée, de recevoir de la main de cette Princesse les conditions qu'ils avoient refusées de la part de ses Ministres. Pour ce qui est des Députez de Hollande, on les assura que la Reine se tiendroit dans les termes du Traité fait à la Haïe en 1644. ce qui les contenta extrèmement. Néanmoins la première surprise que leur causa cette affaire, les précautions qu'il falut aporter pour leur rassurer l'esprit, les diverses questions & réponses, avec les visites réïterées qu'ils firent aux Plénipotentiaires François, montrèrent que l'allarme étoit grande parmi eux, & que tous les soins qu'on avoit pris ne l'avoient pas entièrement fait cesser. En effet ils firent partir en diligence les deux * principaux d'entr'eux pour se rendre à la Haïe. Les autres donnèrent part aux François de cette résolution, & la fondèrent sur diverses causes. Mais l'on sut de bon lieu que les deux principales étoient, la proposition d'Espagne, & la jalousie qu'ils prirent de la prétension des Suédois sur la Pomeranie, qui les rendroit Maîtres de tout le commerce de la mer Baltique. Il est vrai qu'ils voulurent aussi se justifier envers leurs Superieurs de quelque blâme qu'on leur avoit imputé, d'être entrez trop vîte en matière avec les Espagnols, avant qu'ils eussent sur cela un pou-

* *Messieurs Paw & Knuyt.*

pouvoir en bonne forme. Ils alléguèrent auſſi, que craignant les longueurs ordinaires dans leur gouvernement, ils avoient envoïé deux de leurs Collègues pour preſſer les réſolutions, afin que quand la réponſe de la Reine arriveroit, ils fuſſent en état d'avancer auſſi leurs affaires. 1646.

Crainte des François ſur l'ombrage qu'en prirent les Hollandois.

La crainte qu'avoient les Hollandois d'un Traité particulier entre la France & l'Eſpagne préparoit bien de l'exercice aux François. Ils apréhendoient ſur toutes choſes que les premiers ne ſe ſerviſſent de ce prétexte pour exécuter la propoſition que la Province de Hollande avoit faite avec chaleur, de traiter ſéparément, même avant que d'avoir ſu ce qui avoit été avancé de la part d'Eſpagne. Ils prévoïoient que ſi les autres Provinces ſuivoient auſſi ce penchant, ils auroient bien de la peine à détourner ce coup, qu'ils appeloient une infidélité. Mais ils ſe raſſuroient ſur l'eſpérance que les plus ſages de l'Etat ne ſeroient point de cet avis, & que ſi les Hollandois n'avoient d'autre apréhenſion que d'être abandonnez, le tems les deſabuſeroit bientôt d'une penſée qui ne leur étoit inſpirée que par l'artifice des Eſpagnols.

Moïens des Eſpagnols pour gagner ces derniers.

En effet, entre les motifs qui pouvoient porter ceux-ci à eſſaïer de gagner les autres, on ne pouvoit pas douter qu'ils ne ſe prévaluſſent de la diviſion qui étoit entre le Portugal & la Hollande dans les Indes Occidentales, & qu'ils n'offriſſent leur aſſiſtance aux Etats Généraux contre des Ennemis plus récens & par conſéquent plus haïs. Le Cardinal étoit même perſuadé " que les „ Eſpagnols n'épargneroient ni offres d'ar-

 „ gent,

1646. „ gent, ni artifices, ni malices, & qu'ils „ sacrifieroient même gaïement la Religion & tout autre intérêt, pourvu qu'ils „ pussent réüssir à séparer quelcun des Alliez de la France.

Comment leur proposition fut reçuë à la Cour de France.

Cependant l'offre des Espagnols, par laquelle ils remettoient leurs intérêts à la Reine, aiant été portée en Cour, on y fut surpris que les Plénipotentiaires eussent fait tant de cas d'une pareille ouverture, & qu'ils en eussent félicité Sa Majesté, comme si la paix eût été entre ses mains. On jugea que les Espagnols n'avoient fait cette démarche, qu'après avoir tenté inutilement toute autre voïe: qu'ils avoient offert paix & trêve aux Etats Généraux en la manière qu'ils voudroient la prescrire: qu'ils avoient envoïé jusques dans la Haïe des Ministres pour la traiter: qu'ils avoient offert des Provinces entières au Prince d'Orange, pour l'engager à s'emploïer en leur faveur. " Et tout cela, dit le Cardinal „ Mazarin *, avec des gens qu'ils prétendent être leurs sujets, qu'ils appèlent rebelles, & dont la puissance n'est nullement comparable à celle de la France. „ Ce n'est donc pas, ajoûte-t-il, un grand „ effort pour eux, qu'étant rebutez de toutes parts, & se voïant nécessitez de faire la paix, ou de laisser exposé au hazard „ ce qui leur reste, ils nous fassent un simple compliment qui n'obligeroit à rien, „ quand même ils n'auroient pas eu la précaution de le limiter par la restriction „ qu'ils

* *Mémoire du 7. Mars envoïé par Son Eminence aux Plénipotentiaires à Munster.*

„ qu'ils y ont apposée ; puisqu'à le bien 1646.
„ prendre, ce n'est autre chose que cette
„ civilité qui se pratique souvent, quand
„ deux personnes aiant des différens en-
„ semble, l'un s'adresse à l'autre, & dit :
„ *Je vous en veux croire, je vous en fais ju-*
„ *ge:* celui pour qui l'on a cette déference
„ n'aiant de liberté ni de pouvoir pour fai-
„ re l'accommodement, que de se con-
„ damner soi-même s'il veut." Il n'étoit pas naturel, en effet, de voir naître en un instant un excès de confiance d'une animosité qui un moment auparavant étoit implacable ; & l'on ne peut guère aller d'une extrêmité à l'autre, sans passer par quelque milieu.

Ce que le Cardinal Mazarin en pensoit.

Il semble donc qu'on pouvoit conclure que quoi-que la nécessité dût contraindre les Espagnols à tout accorder aux François, pour avoir la paix, ils n'avoient pas encore eu cette intention dans la proposition qu'ils venoient de faire ; mais qu'ils crurent devoir ainsi emploïer le tems jusqu'à la campagne, dans la pensée que cette ouverture leur pouvoit être très-utile & dans l'apparence & dans l'effet. Ils s'en promettoient un heureux succès dans l'apparence, parce qu'elle pouvoit faire croire au vulgaire, qui ne voit que l'écorce des choses, que les Espagnols s'étoient mis même au delà de la raison, & que la paix étoit entre les mains de ceux à qui la Reine confioit la principale direction de ses affaires, lesquels retardoient cette bonne œuvre pour leurs intérêts particuliers. Ils la croïoient très-utile dans l'effet, parce qu'ils ne s'obligeoient qu'à ce qui leur sembloit

1646. bloit bon, & que tenant les François engagez ſans l'être eux-mêmes, ils prendroient pour une choſe ſûre ce que ceux-ci leur avoient offert, & s'en ſerviroient comme d'un titre pour tourner la Négociation à leur avantage. Ils pouvoient auſſi donner de telles jalouſies aux Alliez de la France, en leur inſinuant que cette Couronne feroit ſon accommodement particulier, qu'ils en ſeroient plus diſpoſez à écouter les inſtances qu'on leur faiſoit ſans ceſſe de traiter ſéparément, afin de la prévenir. Si les Miniſtres d'Eſpagne euſſent eu auſſi bonne intention, que les Médiateurs vouloient le perſuader, il ſemble qu'au lieu de faire parade d'une ſoûmiſſion qui n'eſt pas naturelle à cette Nation, ils auroient eſſaïé de couvrir avec ſoin la néceſſité où le mauvais état de leurs affaires les réduiſoit de s'adreſſer par quelque autre moïen à la Reine, pour lui faire la même propoſition en ſecret. Ils euſſent au moins ſauvé en quelque manière leur réputation, en cachant la honte d'une extrême foibleſſe. Il parut au contraire que le plus grand fruit qu'ils ſe promettoient d'en tirer, conſiſtoit à rendre publique cette propoſition, pour les fins que ſoupçonnoit la Cour de France.

Lettres de la Reine à ſes Ambaſſadeurs ſur ce ſujet. Elle ne peut être Mediatrice en cette affaire.

Cette Cour envoïa à ſes Plénipotentiaires deux Lettres de la Reine, pour leur aprendre les ſentimens & les intentions de Sa Majeſté. Il y fut joint un Blanc ſigné de cette Princeſſe, afin que s'il étoit néceſſaire de diminuer ou d'ajoûter quelque choſe à ſes deux Lettres, les Plénipotentiaires le puſſent faire, ſelon que l'état des choſes le demanderoit. La première * de ſes

* *Datée du 8. Mars.*

ses Lettres contenoit en substance, " que 1646.
„ quoi-que plusieurs personnes regardassent
„ la proposition du Roi d'Espagne comme
„ une pure civilité, la Reine néanmoins
„ la vouloit bien prendre pour un effet sincère
„ de la bonne disposition où étoit le
„ Roi Catholique, son Frère, de concourir
„ sans plus tarder au rétablissement du
„ repos public : se promettant néanmoins
„ en même tems, que quand elle l'auroit
„ informé des raisons pour lesquelles une
„ pareille ouverture, dans les termes qu'elle
„ étoit conçuë, ne pouvoit produire la
„ paix qui étoit leur but commun, il prendroit
„ aussi-tôt les véritables voïes qui
„ pouvoient en peu de jours les faire parvenir
„ à un si grand bien. Ces raisons étoient,
„ que la Reine se trouvoit partie
„ trop intéressée dans tous les différens de
„ la France avec l'Espagne, pour pouvoir
„ accepter la qualité de Juge ni celle de
„ Médiatrice, étant malaisé qu'elle pût
„ rien prononcer qu'avec tous les avantages
„ possibles pour le Roi son Fils &
„ pour le Roïaume. Que les affaires dont
„ il s'agissoit étant les plus chers & les
„ plus importans intérêts de deux puissantes
„ Couronnes, elles n'étoient pas d'une
„ nature à permettre qu'on pût se relâcher
„ en rien pour des considérations particulières.
„ Qu'on lui feroit grand tort si
„ on la jugeoit capable ou de païer aux dépens
„ de l'Etat le respect qu'on lui avoit
„ rendu, ou de sacrifier le bien de cette
„ Couronne à son affection pour la Maison
„ dont elle étoit sortie. Que les obligations
„ de Mère & encore plus celles

1646. ,, de Régente du Roïaume ne souffroient ,, pas qu'elle eût en cette occasion les é- ,, gards qu'elle auroit eu sans cela aux de- ,, sirs du Roi son Frère, qui en toute au- ,, tre rencontre auroit éprouvé de sa part ,, l'estime & l'amitié d'une bonne Sœur. ,, Que quand elle ne se seroit pas souve- ,, nuë de ce qu'elle devoit au Roi son ,, Fils & à l'Etat, les Ministres du Roi son ,, Frère l'en auroient assez avertie par la ,, condition dont ils avoient limité son pou- ,, voir, en croïant qu'elle auroit égard à ,, la Maison dont elle étoit sortie. Qu'el- ,, le étoit responsable au Roi son Fils de ,, tout ce qu'elle pouvoit faire en cette oc- ,, casion, & qu'il auroit lieu de lui repro- ,, cher sa partialité, si, se trouvant arbitre ,, entre les deux Couronnes, elle ne pro- ,, nonçoit pas en faveur de la France, ,, pour lui faire raison de tant d'Etats qu'on ,, lui occupoit.

Elle demande la Navarre & consent au mariage de l'Infante avec le Roi.

Ces raisons étoient suivies de deux circonstances, que la Reine recommandoit expressément aux Plénipotentiaires de bien persuader à toute l'Assemblée. " L'une, ,, que quelques avantages & quelques con- ,, ditions qu'on pût leur proposer, jamais ,, la paix de la France ne se pourroit con- ,, clure, que les Alliez de cette Couron- ,, ne ne fussent contens: l'autre, que quel- ,, que sorte de Négociation que l'on pût ,, introduire, jamais on n'y prêteroit l'o- ,, reille, que tout ne fût aussi-tôt renvoïé ,, à Munster, le seul lieu où l'on pût con- ,, clure la paix ". Elle ajoûtoit ensuite, ,, que si les Ministres d'Espagne aimoient ,, mieux faire satisfaction au Roi sur la Na- ,, var-

„ varre, ſon ancien Patrimoine, on demeureroit d'accord de ne pas parler des autres Etats que l'Eſpagne poſſédoit & qui apartenoient légitimement à la France, & qu'en rendant la Navarre on feroit une telle compoſition, que chacun ſeroit obligé d'avouër que la France donnoit beaucoup plus que la valeur de cette reſtitution ". Et comme il avoit paru par les Lettres des Plénipotentiaires à la Reine, qu'il avoit été fait mention de quelques propos de mariage, jettez par les Miniſtres d'Eſpagne, & que même l'un d'eux avoit dit, qu'il n'étoit pas de la bienſéance que la recherche vînt de la part des Filles, la Reine finiſſoit en diſant: " qu'elle ne feroit point de difficulté, toutes choſes étant bien établies pour la ſatisfaction de la France & de ſes Alliez, de propoſer le mariage du Roi ſon Fils avec ſa Nièce l'Infante d'Eſpagne, ce qui ſeroit communiqué préalablement aux Seigneurs Etats Généraux.

1646.

Elle renvoïe la balle au Roi d'Eſpagne & le fait l'arbitre de la paix.

La ſeconde Lettre de cette Princeſſe portoit, " qu'étant ſenſiblement touchée de l'honneur que le Roi Catholique ſon Frère vouloit lui déferer, elle ne pouvoit mieux y correſpondre qu'en ordonnant à ſes Plénipotentiaires de déclarer de ſa part aux Médiateurs, qu'elle avoit tant de confiance en l'équité & en la vertu du Roi d'Eſpagne, qu'elle le conjuroit de faire lui-même l'ouverture des moïens qu'il croïoit propres à procurer la paix, offrant d'accepter les conditions qu'il jugeroit raiſonnables, & ſuppoſant qu'elles ſeroient proportionnées à l'état

1646. „ présent des affaires de part & d'autre ".

Les Espagnols sont choquez de cette réponse.

Cette réponse blessa les Espagnols. Le Comte de Pigneranda & ses Collègues en firent des plaintes aux Ministres de France. La principale sur laquelle ils apuïèrent, fut qu'ils prétendoient pouvoir justifier par une Lettre du Nonce Bagni, que ç'avoit été du côté de la France qu'on avoit desiré la démarche du Roi d'Espagne: les principaux Ministres d'Etat lui aiant fait connoître que si le Roi Catholique faisoit une pareille avance, il y seroit répondu avec grande générosité. Ils menaçèrent d'envoïer cette Lettre au Pape, pour savoir si le Nonce l'avoit écrite par ordre ou de son propre mouvement, puisque le Roi Catholique aiant suivi la voïe qu'on lui avoit montrée, elle n'avoit pas eu l'effet qu'on s'en étoit promis. Mais c'étoit un artifice des Espagnols *, pour se justifier en quelque sorte auprès des Etats Généraux, en leur faisant croire que c'étoit la France qui les avoit recherchez, pour introduire une Négociation particulière avec l'Espagne. Ils répandirent aussi-tôt dans toutes les Provinces-Unies que la paix étoit comme arrêtée entre les deux Couronnes, y supposant les conditions les plus capables de donner de la jalousie à ces Peuples-là.

L'ombrage des Hollandois continue.

L'ombrage qu'ils en avoient pris se fortifioit au lieu de diminuer. Malgré le subside ordinaire que la France augmenta cette année aux Etats Généraux, pour les engager à continuer la guerre, ils ne laissoient pas de penser tout de bon à leur accommode-

* *Lettre des Plénipotentiaires à Mr. de Brienne, du 24. Mars.*

dernent particulier. Le bien public étant 1646.
la souveraine Loi dans le Gouvernement de
ces Provinces, ils estimoient que nulle considération ne devoit les empêcher d'assurer leur repos. Ils étoient, comme je l'ai déja dit, allarmez de la demande que les Suédois avoient faite de la Pomeranie. Mais ce qui les inquiéta le plus, fut le bruit qui se répandit par tout que la paix étoit faite entre la France & l'Espagne, par le moïen du mariage de l'infante avec le Roi, à qui l'on donnoit en dot les Païs-Bas : que cette cession comprenoit aussi les Provinces-Unies : que tout avoit été négocié par un Pere Jacobin * : qu'il ne se passeroit pas trois semaines que l'on n'en vît l'effet : que c'étoient là les conventions secrètes, dont on étoit demeuré d'accord, & que la Reine devoit pour l'aparence prononcer de la sorte, après la déference que les Espagnols en avoient fait au jugement de Sa Majesté.

Lettre de Mr. de Brienne aux Plénipotentiaires, du 17. Mars.

Le Prince d'Orange n'avoit pas été exemt de l'allarme commune, étant demeuré trois jours entiers dans la ferme croïance que la paix étoit faite, & qu'on ne lui avoit envoïé le Comte d'Estrades que pour le tromper. Il delibera même pendant ce tems-là, s'il devoit apuïer la résolution que quelques-uns conseilloient, de prévenir la France par un Traité separé, & d'accepter les avantages que les Espagnols offroient aux Etats Généraux & à lui en particulier. Mais si l'artifice des Espagnols réüssit pour un tems dans l'esprit de ce Prince, à qui il falut envoïer le Comte d'Estrades pour le de-

Le Prince d'Orange paroît entrer dans leurs sentimens, & redevient ensuite favorable à la France. *Actes de Munster.*

* *Nommé le Père Isaac.*

1646. desabuser, il reprit bien-tôt ses premiers sentimens sur l'échange de la Catalogne avec les Païs-Bas. Il parut dans la première Conference que le Comte d'Estrades eut avec lui sur ce sujet, que non seulement il aprouvoit ce parti, mais qu'il le souhaitoit avec passion pour ses propres intérêts. Ce qui fit que ce Prince courut même quelque risque en Hollande * pour avoir été soupçonné d'avoir donné les mains au Traité secret de la France, aux conditions du mariage & de l'échange proposez. En sorte qu'on ne peut pas douter qu'il n'ait regardé le Marquisat d'Anvers, qu'on lui offrit moïennant Maestricht, comme un parti qui lui étoit très-avantageux. Mais comme les Hollandois continuèrent à faire beaucoup de bruit, on commença aussi à desespérer que l'échange proposé pût avoir lieu. On se réduisit, de la part de la France, en cas que les Espagnols fissent quelque nouvelle
„ proposition, de répondre qu'on étoit prêt
„ de signer la paix, moïennant que les
„ François demeurassent en possession de
„ ce qu'ils avoient conquis en Flandre &
„ dans le Luxembourg, comme aussi du
„ Roussillon & de Roses ; & de faire une
„ trêve pour la Catalogne & pour le Por-
„ tugal, de la durée, s'il étoit possible,
„ de celle que feroient les Hollandois
„ avec l'Espagne, du moins pour la Cata-
„ logne.

Subside que cette Couronne

Ce qui avoit été publié de l'accommodement de la France avec l'Espagne, ne ten-

* *Mémoire du Card. Mazarin aux Plénipotentiaires, du 17. Mars.*

tendoit de la part des Espagnols qu'à engager, comme nous avons dit, les Hollandois à traiter séparément. Mais l'artifice n'aiant pas réüssi, les Etats Généraux firent leur convention avec la France pour le subside qu'on devoit leur païer cette année. Le Traité en fut signé le 6. d'Avril. On leur offrit de plus cent mille écus d'extraordinaire, pour faire une levée considérable; & les Etats s'obligèrent de mettre vingt-cinq mille hommes en campagne avant le 4. de Mai. Le Cardinal Mazarin craignoit si fort de n'y pas réüssir, que la chose étant terminée, il s'en felicita en ces termes: „ Voilà, dit-il, Dieu merci, une affaire „ finie heureusement, après tant de vacarmes qu'avoient excitez dans la Province de Hollande les artifices des Espagnols, que l'on reconnoît tous les „ jours plus clairement n'avoir eu autre „ but en la belle proposition qu'ils firent, „ de remettre tout au jugement de la Reine, „ si ce n'est de donner telle apréhension „ à Messieurs les Etats que la France ne se „ fût accommodée sans eux, que l'allarme „ qu'ils en prendroient les obligeât à nous „ prévenir, & à conclure leur accord sans „ attendre le nôtre. Tout est en bonne „ assiette de ce côté-là; & l'on prétend encore obliger la Province de Hollande en „ certaines choses qu'elle desire sur le sujet „ de la Négociation, qui la convieront de „ plus en plus à être favorable aux desseins „ communs, & à considérer Mr. le Prince „ d'Orange, par les mains duquel on prendra soin de faire passer la satisfaction qu'ils „ en recevront.

1646.

donne aux Hollandois pour cette Campagne.

Lettre de Comte de Brienne, du 7. Avril.

1646.

Conditions de la paix projettée entre la France & l'Empire.

Mémoire du Roi, du 26. Avril.

Cependant l'accommodement de la France avec l'Empire s'avançoit heureusement, & la Cour en reçut la nouvelle avec une extrême joïe. Le Conseil qui fut tenu sur cela n'hesita pas un moment à décider que la paix avec l'Empereur étoit une chose également nécessaire & avantageuse pour obliger les Espagnols à se relâcher. Les conditions de ce projet d'accommodement, furent, " que Benfelt & Saverne seroient „ rasez, & qu'après la démolition de tous „ les ouvrages de cette dernière Place, „ elle demeureroit en neutralité. Que si „ l'on ne pouvoit obtenir Philipsbourg pour „ la France, cette Place seroit remise à „ l'Electeur de Trèves, ou plûtôt qu'elle de- „ meureroit en dépôt entre les mains des „ François jusques à la mort de cet Elec- „ teur. Mais que si cette proposition faisoit „ un obstacle à la paix, le Roi feroit sortir „ ses troupes de Philipsbourg, moïennant „ qu'il fût rasé, ou le remettroit même en „ l'état qu'il étoit, si l'on ne pouvoit faire „ autrement. Que Sa Majesté se contenteroit „ des deux Alsaces, du Suntgaw, de Neu- „ bourg & de Brisach, sans que les Impériaux „ pussent rien exiger touchant les fortifi- „ cations de cette Place, pourvu que la „ France eût droit de suffrage & de séance „ dans les Diètes de l'Empire par ce moïen. „ Qu'elle se relâcheroit même de la pré- „ tention du Brisgaw, des Villes Forêtières „ & de tout ce qui étoit au delà du Rhin, „ excepté Brisach & Neubourg, pourvu „ qu'elle ne fût obligée de donner aucun dé- „ dommagement aux Archiducs d'Inspruck: „ ou que lesdits Archiducs consentant de

laiſ-

1646.

„ laisser aussi le Brisgaw & les Villes fo-
„ rêtières à la France, Sa Majesté les dé-
„ dommageroit par une somme d'argent,
„ qui ne pourroit pas passer deux millions
„ de Rixdalers, païables en six ans, moïen-
„ nant qu'ils fissent une cession en bonne
„ forme de l'Alsace. Bien entendu qu'elle
„ ne seroit pas restreinte au Roi, à Mon-
„ sieur, & à leurs Successeurs mâles seule-
„ ment, mais qu'elle apartiendroit à per-
„ petuité à tous les Rois de France. Que
„ Sa Majesté païeroit le même contingent
„ qu'un Electeur, pourvu qu'il eût séance
„ & voix déliberative dans les Diètes.

Apréhension des François dans cet accommodement.

La seule chose qui faisoit de la peine à la France dans ce projet d'accommodement, c'étoit de voir, que la paix se concluant dans l'Empire, les Suédois & la Landgrave de Hesse desarmeroient, & que l'Empereur demeureroit armé, sous prétexte de la guerre du Turc. On craignoit, qu'aiant attiré à lui toutes les Troupes de Bavière, & la plûpart de celles des Alliez, il ne tombât tout à coup sur la France avec les forces de l'Empire. On ne doutoit pas que les Espagnols ne le portassent à cette démarche, si leur Traité ne se concluoit pas en même tems; & la France se trouvant alors destituée du secours de ses Alliez, craignoit de rencontrer une nouvelle guerre dans un Traité de paix simulé. C'est pour cela que l'on eût mieux aimé une suspension d'armes, durant laquelle on se promettoit d'ajuster tous les différens.

Du côté de la Flandre, le Roi se contentoit de Cambrai & du Cambresis, avec

1646. la Comté d'Artois, en échange de la Catalogne, en gardant toutefois le Roussillon & la Ville de Roses. Quant à ce qui regardoit la Négociation avec l'Espagne, l'intention de la France étoit de retenir par la paix toutes ses conquêtes, compris Roses & le Roussillon, & de faire une trêve pour la Catalogne & pour le Portugal de la même durée que celle des Etats Généraux. Et comme on étoit persuadé que les Espagnols avoient besoin de la paix, les Plénipotentiaires furent chargez de leur faire entendre, que les offres de la France ne l'engageroient que jusqu'à l'ouverture de la Campagne.

Il est traversé par les Suèdois.

Lorsqu'on se croïoit sûr de l'accommodement avec l'Empire, on fut bien surpris de le voir tout à coup traversé par les Suédois. Le Comte de Trautmansdorff fit déclarer à Munster par les Médiateurs, que ce ne seroit pas avoir une paix assurée en Allemagne que de laisser Brisach entre les mains des François. Que le Rhin devoit être les limites de la France : que cette Place étoit la Capitale du Brisgaw, qu'on prétendoit qui fût renduë aux Archiducs : qu'on en démoliroit les fortifications & qu'on en romproit le Pont : que le Roi pourroit faire fortifier de l'autre côté du Rhin telle place d'Alsace qu'il plairoit à Sa Majesté. Et les Médiateurs n'oublièrent rien pour y faire consentir les François. Ceux-ci au contraire se plaignirent, qu'on vouloit se retracter d'une chose dont les Impériaux étoient eux-mêmes convenus ; & que c'étoit reculer la paix au lieu de l'avancer, que de mettre

mettre en doute un point, ſans lequel ils avoient toûjours déclaré ne pouvoir entrer en aucun Traité. Cependant comme ils ne s'oppoſoient point à la ceſſion faite aux Suédois de toute la Pomeranie, du Port de Wiſmar, de l'Archevêché de Brême, de l'Evêché de Verden, & de celui d'Halberſtat pour dédommager l'Electeur de Brandebourg, ils ſouffroient impatiemment qu'on voulût diminuer les conditions qu'on leur avoit déja promiſes. Les Etats Catholiques en prirent occaſion de murmurer hautement, de ce que l'Empereur étoit ſi liberal du bien de l'Egliſe envers les Proteſtans, & ſi avare du ſien envers la France. Ils remontrèrent que la puiſſance des Proteſtans ſe trouvant ſi fort accruë par l'acquiſition que la Suède faiſoit en Allemagne, il importoit au Parti Catholique que la France, par l'établiſſement nouveau qu'elle y alloit prendre auſſi, fût en état de les aſſiſter au beſoin.

Embarras des François dans cette conjoncture.

Les Eſpagnols traverſoient auſſi de tout leur pouvoir l'accommodement de la France avec l'Empire. Non ſeulement ils inſpirèrent le refus de Briſach, mais ils continuerent leurs pratiques pour engager les Hollandois à un Traité ſéparé. Les François n'oublioient rien pour en détourner ces derniers; mais leur apréhenſion redoubloit à la vuë des nouvelles difficultez qu'on ne ceſſoit de leur faire. Cependant l'Armée du Maréchal de Turenne étoit prête, & l'on ne ſavoit à quoi la deſtiner. De lui faire paſſer le Rhin, ſans ſe joindre aux Suèdois, il étoit malaiſé qu'elle prît un poſte, où elle pût ſubſiſter long-tems & y être en ſureté. Il n'y avoit

1646. avoit pas moins d'inconvenient à la faire agir autre part qu'en Allemagne. C'eût été pour les Alliez de la France un pretexte de se plaindre, & peut-être de s'en détacher. Le remède eût été de faire ou une suspension d'armes générale dans l'Empire, à laquelle les Suédois n'avoient point d'inclination, ou une particulière avec l'Electeur de Bavière, à quoi il ne paroissoit pas plus disposé, ou de donner moïen à l'Armée de subsister un mois où elle étoit, pour voir ce que les affaires deviendroient.

Conditions de l'accommodement des Hollandois avec les Espagnols *Actes de Munster.*

Les Hollandois durant ce tems-là continuoient leur négociation avec les Espagnols. Les François leur en firent de grandes plaintes, qui les engagèrent enfin à leur donner part de leurs propositions. La principale étoit " de demander au Roi d'Espagne une déclaration expresse de tenir „ les Etats des Provinces-Unies, pour „ libres, souverains & indépendans, sans „ que la trêve projetteé étant expirée, on „ pût débattre ni révoquer en doute cette „ qualité". A quoi il fut répondu, qu'on la leur accorderoit, autant qu'une trêve le pourroit permettre. Car la Réponse des Espagnols aux Députez des Etats Généraux contenoit trois points : " 1. de faire une „ suspension d'armes, quand on feroit „ d'accord des principales conditions du „ Traité : 2. de n'assister point durant ce „ tems-là les Ennemis des uns ni des „ autres : 3. de fournir la ratification du „ Traité dans trois mois, pendant lesquels „ toutes hostilitez de part & d'autre cesseroient". Cette réponse ne satisfit point les Etats Généraux : ils rejettèrent la suspen-

penſion ; & les François prirent occaſion de là de leur faire entendre, que s'ils différoient de mettre en campagne, ce ne ſeroit pas exclure la ſuſpenſion, mais la recevoir en effet. L'ombrage qu'ils avoient conçu de la Négociation particulière des Hollandois, étoit fomenté par divers avis qu'on leur donnoit, " que le Prince d'Orange étoit auſſi froid „ dans les affaires de la guerre, & s'y portoit „ avec autant de lenteur que les Etats, „ ſoit pour leur complaire & pour gagner „ l'affection de la Province de Hollande, „ ſoit, comme on le mandoit, que ſon eſprit „ déclinât à meſure que ſon corps s'affoi„ bliſſoit ; que la Princeſſe d'Orange le gou„ vernoit abſolument, qu'elle avoit été „ gagnée par la Ville d'Amſterdam, & „ par les offres des Eſpagnols ". C'eſt-pourquoi tantôt les François leur faiſoient des reproches, & tantôt ils les careſſoient, pour les engager à demeurer attachez à leurs intérêts. 1646.

Cependant le Roi étant entré dans ſa huitième année, la Reine ſongea à lui donner un Gouverneur ; elle choiſit pour cet emploi le Marquis de Villeroi. Et pour marquer au Cardinal Mazarin, que le ſoin de la perſonne du jeune Monarque étoit une ſuite de l'honneur qu'il avoit d'être Parrain de Sa Majeſté, elle y ajoûta encore la qualité de *Surintendant de ſon Education*. C'étoit une nouveauté contre laquelle pluſieurs ſe récrièrent, & qui faiſoit une eſpèce d'injure au Marquis de Villeroi. Mais le Cardinal, non moins ambitieux que ſon Prédéceſſeur, l'avoit ſouhaittée, pour inſpirer, dit-on, au

La Reine confie au Cardinal l'éducation du Roi, & ſous lui au Marquis de Villeroi.

Lettre du Comte de Brienne, du 10. *Mars. Auberi, Hiſt. du Card. Mazarin. Liv.* III.

1646. au Fils aîné de l'Eglise les sentimens convenables pour la défense de la Religion & du St. Siège. Il s'en défendit néanmoins quelque tems par une modestie affectée, qui céda enfin aux instances de la Reine & à sa propre ambition. Deux Gentilshommes très-sages, l'un nommé Dumont, & l'autre Saint Etienne, furent choisis pour Sous-Gouverneurs de Sa Majesté, & deux autres furent mis auprès d'Elle pour la suivre & l'accompagner par tout. Ce choix fut déclaré au Parlement par une Lettre de cachet du 15. Mars présentée pour cet effet aux Chambres assemblées ; & jamais Mazarin ne prêta plus volontiers de serment, que celui qu'il fit pour cette charge entre les mains de la Régence.

Ce Monarque est mené sur la frontière de Picardie. *Hist. du Cardinal Mazarin: Liv. III.*

Quelque tems après, Mr. de Guenegaud, Secretaire d'Etat, vint avertir le Premier Président de la part de la Reine, qu'il se rendît le même jour 7. de Mai sur le soir au Palais-Roïal avec les autres Présidens & quelques Conseillers. Quand ils y furent, le Chancelier leur dit par ordre de la Reine, " qu'elle les avoit mandez pour „ les informer d'un voïage que le Roi avoit „ dessein de faire jusques sur la frontière „ de Picardie. Que c'étoit le premier pas „ qui témoignoit son courage, ce qui devoit „ obliger tous les Officiers de l'Armée de „ quitter Paris & de se rendre à leurs postes; „ que ce ne seroit pas pour long-tems. „ Qu'elle se promettoit que durant son ab- „ sence, ils contribueroient de tout leur „ pouvoir au repos public : qu'elle ne dou- „ toit nullement de leur zèle, & que cette „ confiance lui donnoit une entière & par-

„ faite

„ faite satisfaction". Cette démarche du Roi auroit été sans doute bien glorieuse pour un jeune Prince, qui, de son propre mouvement, eût souhaité d'aller de si bonne heure à la tête de ses Armées, faire les premiers essais du métier de la guerre. Mais quelle conséquence en pouvoit-on tirer pour un Prince âgé seulement de sept à huit ans, qui faisoit ce qu'on lui faisoit faire, & qui obéïssoit à son Gouverneur & à son Conseil ? Ils jugèrent à propos de le montrer sur la frontière de Picardie pour animer les troupes à faire leur devoir, comme on le montra de ville en ville dans plusieurs Provinces du Roïaume pour apaiser les troubles qui s'y étoient formez ou pour les prévenir.

1646.

Campagne de cette année.

Prise de Courtrai, Bergues & Mardyck par Mr. le Duc d'Orléans.

Hist. du Prince de Condé. Liv. I.

Il étoit tems de commencer les operations de la Campagne. Le Maréchal de Gassion qui n'avoit pas quitté la Flandre tout l'hiver, aiant apris que les Ennemis avoient des Troupes dans quatre Villages entre Bruges & Dunkerque, les alla attaquer, enleva un de leurs quartiers, & força les autres. Ensuite le Duc d'Orléans & le Duc d'Enguien, qui devoient commander dans ce païs-là, aiant assemblé leur Armée près d'Arras, en firent la revuë, & ces deux Généraux à la tête de trente mille hommes assiègèrent Courtrai. Le Duc d'Enguien fit premièrement marcher son Armée vers Lanoi, dont la prise étoit nécessaire pour ôter aux Places qui sont sur l'Escaut la communication de Lille. Cette Place se rendit aussi-tôt à composition avec son Château. La circonvallation de Courtrai fut faite en moins de quatre jours, quoi-qu'elle eût

près

1646. près de cinq lieuës de tour. Les Espagnols, qui ne croïoient pas que l'Armée Françoise se fût retranchée en si peu de tems, vinrent se camper sur une petite hauteur, auprès du quartier du Maréchal de Gassion. Ce voisinage des Ennemis obligea les François à être toûjours sur leurs gardes. Le Duc d'Orléans se trouvoit par tout, pour donner ses ordres. Les Officiers Généraux étoient presque toûjours à cheval, & le Duc d'Enguien passoit les nuits entières à la tranchée. Elle fut ouverte le 24. de Juin & avancée avec beaucoup de diligence. Dès le lendemain l'Armée ennemie, forte de vingt-cinq mille hommes, s'avança sous la conduite du Duc Charles de Lorraine, de Piccolomini, de Beck, & de Lamboi. Aussitôt le Duc d'Orléans alla au devant d'eux, avec une partie de ses Troupes ; mais ils n'osèrent hazarder le combat, & ne firent que se retrancher. Le Marquis de Caracène les aiant joints avec deux mille chevaux, & quatre mille hommes de pié, tenta de forcer un côté des Lignes, & fut repoussé avec perte. La Ville extrèmement pressée se rendit le 28. à la vuë de cette nombreuse Armée, qui alla se poster dans la plaine de Bruges, pour empêcher au moins le Duc d'Orléans de mener aux Hollandois, Alliez de la France, le secours qui leur avoit été promis. Mais ce Prince s'étant présenté en bataille, ils se retirèrent sous les Bastions de Bruges, & le passage demeura libre aux François, qui aiant laissé six mille hommes au Prince d'Orange, allèrent attaquer Bergues & l'emportèrent en quatre jours. Les Espagnols a-

voient

voient repris Mardyck, le Duc d'Orléans 1646.
l'assiègea. La Garnison, que l'Armée de Caracène, campée aux portes de Dunkerque, relevoit par le Canal, avec la même facilité que les Assiègeans relevoient leurs Gardes, se défendit vigoureusement. Mais enfin quelques Vaisseaux Hollandois, & des Frégates Françoises aiant fermé le Canal, & coupé la communication de Dunkerque, le Gouverneur capitula le 25. d'Août, après dix-sept jours de siège.

Le Duc d'Enguien veut assièger Dunkerque.

Après la prise de Mardyck, comme la saison étoit déja avancée, on croïoit la campagne finie en Flandre, & le Duc d'Orléans aiant vu que toute l'Armée s'étoit extrèmement intéressée à la conservation du Duc d'Enguien, qui venoit de recevoir quelques blessures, il en conçut une si grande jalousie qu'il s'en retourna aussi-tôt à la Cour. Le Duc d'Enguien, qui par le départ de Monsieur se trouvoit Maître de l'Armée, ne put se résoudre à la mettre en quartier d'hiver, sans s'être auparavant signalé par quelque exploit digne de sa réputation. Il n'en trouvoit pas de plus glorieux que la prise de Dunkerque. Cette Place passoit dès-lors pour une des meilleures des Païs-Bas. Elle étoit sur tout redoutable par son Port, d'où ses Armateurs troubloient sans cesse le Commerce des François & des Hollandois. Il y avoit trois mille hommes de vieilles Troupes, sans compter les Bourgeois, gens aguerris & déterminez; & la Garnison étoit commandée par le Marquis de Leide, un des meilleurs Officiers qu'eussent les Espagnols, & le plus consommé dans l'art de défendre les Places. Le Prince ne fut pas plû-

1646. plûtôt guéri de ses blessures, qu'il envoïa proposer ce siège à la Reine Régente, & aiant eu la permission de le faire, il résolut aussi-tôt d'aller investir la Place par terre, tandis que les Hollandois avec leur Flote la tenoient bloquée du côté de la mer. Dans cette vuë il partit de Mardyck avec son Armée, passa la Colme & se logea à Petchem, où il y avoit quantité de fourages. Après qu'il s'y fut rafraîchi trois jours, il s'avança jusques auprès de Furnes sur la Rivière du Lograt, pour s'ouvrir par la prise de cette Place les passages de Dunkerque. Il se disposa même à aller attaquer Caracène & Lamboi, qui étoient au delà de la neuve Rivière avec cinq ou six mille hommes. Leurs Troupes aiant disparu à son aproche, il résolut de les poursuivre & de les attirer au combat. Il s'avança dès la pointe du jour jusques au bord de la neuve Rivière, sur laquelle aiant fait jetter en même tems un pont, il la passa à la tête des premiers Escadrons. Cependant les Ennemis se retiroient en toute diligence à Nieuport: mais se voïant pressez par environ deux cens chevaux qui étoient passez les premiers, ils commencèrent à se débander. Dans cette retraite, qui eut tout l'air d'une véritable fuite, ils perdirent cinquante ou soixante hommes qui furent tuez ou faits prisonniers, huit ou neuf Drapeaux & une partie de leur bagage.

Difficultez de cette entreprise, qui ne laisse pas de reüssir.

Le Duc d'Enguien aiant ainsi chassé les Ennemis d'auprès de Furnes, se présenta devant cette Place qui se rendit le même jour sans faire aucune résistance. Ce fut alors

lors que ce Prince ſongea plus que jamais à aller aſſièger Dunkerque. Ce deſſein étoit ſans doute grand & digne du courage & de la capacité du Duc d'Enguien. Mais il s'y rencontroit de ſi fâcheux obſtacles, qu'ils ſembloient être humainement impoſſibles à ſurmonter. La ſaiſon étoit déja fort avancée. C'étoit ſur la fin de Septembre, auquel tems les vents ſont les plus violens & les marées montent le plus haut. La Place étoit, comme j'ai dit, en très-bon état; & les Eſpagnols, qui apréhendoient de la perdre, l'avoient fortifiée dès le commencement de la campagne autant que ſa ſituation le pouvoit permettre. Tous ces obſtacles ne furent pas capables de décourager le Duc d'Enguien. Animé par la gloire qu'il auroit à faire réüſſir une ſi grande entrepriſe, il ſe détermina à vaincre toutes les difficultez qui s'y rencontroient. Le 20. de Septembre on travailla à la circonvallation, & le 24. on ouvrit la tranchée. Les aſſiègez ne furent preſque pas un moment ſans combattre, ils diſputèrent le terrain pié à pié, & dans leurs fréquentes ſorties, ils reprirent ſouvent les poſtes qu'on avoit emportez. Mais le Duc d'Enguien, qui voïoit que l'hiver aprochoit, pouſſa ſi vivement ſes attaques, qu'enfin le 7. d'Octobre, malgré les Armées ennemies accouruës à Nieuport pour tenter le ſecours, le Marquis de Leide fut réduit à capituler. 1646.

Sur la fin du mois le Duc d'Enguien, avec le Maréchal de Gaſſion, défit ſix Régimens d'Infanterie, & cinq de Cavalerie, des Ennemis, qui s'étoient oppoſez au paſſage d'un grand convoi que le Prince fit en- Défaite des Ennemis près de Courtrai.

 trer

1646. trer à Courtrai; & quelques jours après les Ennemis se retirant, le Duc d'Enguien chargea leur Arrière-garde entre Ypres & Courtrai, la défit & prit leur bagage.

Campagne d'Italie. Prise de Piombino & de Portolongone.

Cette Campagne, fort glorieuse dans le Païs-Bas & en Catalogne, n'avoit pas eu le même succès en Italie, où la levée du siège d'Orbitelle avoit déja ébranlé les Alliez de la France. Le Cardinal, qui avoit ordonné ce siège, avoit moins eu en vuë les intérêts de l'Etat que les siens propres. Il avoit marié une de ses Parentes à un Neveu des Barberins, & cette alliance le disposant à tout faire pour eux, il avoit porté la guerre sur les côtes de Toscane, dans le dessein de mortifier le Grand Duc qui étoit leur Ennemi Capital. Mais cette entreprise aiant allarmé toute l'Italie, elle donna secours aux Espagnols qui firent lever le siège; quoi-que l'Armée Navale de France eût repoussé celle des Ennemis. Cette disgrace fut presque aussi-tôt réparée par la prise de Piombino & de Portolongone, situées, la première sur la côte de Toscane, & l'autre tout proche dans l'Ile d'Elbe. Le Maréchal de la Meilleraïe & le Maréchal du Plessis y étant arrivez sur la fin de Septembre avec une Flote considérable, qui quelques jours après fut suivie de quinze Galères, & aiant débarqué leurs Troupes, assiègèrent successivement ces deux Places par terre & par mer, sans que les Espagnols, à qui il importoit extrèmement de les conserver, osassent tenter d'y envoïer du secours. Piombino fut pris en deux jours, mais Portolongone fit une plus longue résistance. Elle ne se rendit que le 18. jour

de

de tranchée ouverte, après avoir soûtenu un grand assaut sur la brêche du Bastion. Ces deux conquêtes rassurèrent les Alliez du Roi, & ils demeurèrent fermes dans son Alliance.

1646.

Avantages remportez en Lorraine.

Cependant le Marquis de la Ferté se saisit de la Ville & du Château de Longwy en Lorraine, la seule place que le Duc Charles y possedoit, & qu'il avoit fortifiée & munie de vivres, afin d'obliger à contribution toutes les Villes voisines, même celles qui étoient sous la domination du Roi.

Affaires d'Allemagne. La puissance de la Suède donné de l'ombrage à la France. *Actes de Munster.*

Pour ce qui est de l'Allemagne, le motif qui avoit porté la France dans le commencement & les progrès de cette guerre, à joindre ses armes avec celles de Suède & des autres Protestans, avoit été la nécessité de moderer la puissance de la Maison d'Autriche, qui alloit s'augmentant chaque jour aux dépens des autres Princes, & qui, rivale de la France dans ce dessein, lui donnoit pour elle-même des apréhensions. Mais en l'état où les affaires se trouvèrent depuis, cette dernière Couronne avoit raison de craindre, dans l'Allemagne, la trop grande puissance du Parti Protestant, soûtenu, comme il l'étoit, par la Couronne de Suède. Elle s'étoit renduë très-considérable; on lui voïoit mépriser les avantages qui lui avoient été offerts pour la paix, par la facilité qu'elle pouvoit rencontrer, dans la continuation de la guerre, de relever toûjours de plus en plus le Parti Protestant & de travailler à la ruïne des Catholiques. De façon, que si l'ambition de la Maison d'Autriche avoit obligé jusqu'alors les François de ne rien oublier pour

1646. lui former des obſtacles, ils croïoient n'avoir pas moins à craindre l'augmentation de la puiſſance des Proteſtans. Outre la raiſon d'Etat que la France avoit euë ſeulement contre la Maiſon d'Autriche, elle avoit alors celle de ſa Religion, dont la défenſe lui avoit toûjours été fort à cœur. Et comme ſous cette couverture de la Religion l'Eſpagne avoit de tout tems procuré ſon agrandiſſement, il arrivoit alors que la Suède procuroit à ſon tour les avantages de la ſienne, ſous le prétexte de ſa propre grandeur, & qu'elle faiſoit ſervir les François à ſon deſſein contre leurs intérêts & leur intention.

Inconveniens de la jonction des deux Armées.

Ces conſidérations donnèrent beaucoup d'inquiétude à la Reine, auſſi bien que ce qui arriveroit de la jonction de l'Armée du Maréchal de Turenne avec celle des Suédois. Quand la Cour y donna les mains, elle avoit de puiſſantes raiſons pour le faire. Le Duc de Bavière ſembloit donner de bonnes eſpérances, & l'on ne voïoit rien qui n'y fût contraire dans la conduite des Impériaux. Les Suédois étoient les ſeuls recherchez, & l'Empire leur offroit tout, ſans faire dire un ſeul mot à la France. Le Maréchal de Turenne de ſon côté déclara en préſence du Duc d'Enguien & du Maréchal de Gramont, qu'il lui ſeroit impoſſible de pouvoit agir ſeul; & que paſſant le Rhin avec ſa ſeule Armée, non ſeulement il ne ſeroit pas en état de rien entreprendre, mais qu'il étoit comme infaillible qu'il y recevroit quelque grand échec: Et que d'emploïer ſon Armée ailleurs qu'en Allemagne, on couroit riſque que les Suédois

dois ne se servissent de ce prétexte pour conclure leur accommodement particulier. Il ne parut donc point alors d'autre ressource ni de meilleur expédient, que de consentir à cette jonction, qui remédioit à tout. Mais les choses aiant changé depuis, on tâcha de l'éviter autant qu'il étoit possible; avec cette disposition néanmoins de s'exposer à tous les mauvais effets qu'on en apréhendoit; & de la faire, plûtôt que de courir les risques de ce qui pouvoit arriver en ne la faisant pas. 1646.

Avantages remportez en Allemagne par le Maréchal de Turenne.

Ce fut dans la première de ces circonstances, & pour obliger le Duc de Bavière à ce que la France exigeoit de lui, que le Maréchal de Turenne battit les Troupes de ce Prince, & les poursuivit jusqu'aux portes de Neubourg; qu'il prit sur l'Electeur de Maience & le Landgrave de Darmstat les Places d'Achaffembourg, de Solingenstat & plusieurs autres; & que s'étant ensuite rendu Maître de Darmstat, Résidence du Landgrave de ce nom, il épouvanta si fort ces Princes, & l'Electeur de Cologne même, qu'il les obligea tous à demander la Neutralité.

Combat naval à la vuë de l'Italie.

Les choses étoient en cet état, lorsqu'il se donna un combat naval sur les Côtes d'Italie, dont le succès fut avantageux pour les François. Trente Galères ennemies & vingt-cinq Gallions furent rencontrez au mois de Juin par la Flote de France composée de vingt Galères & d'environ autant de Vaisseaux. Les François combattirent les autres, & leur donnèrent la chasse durant plus de trente heures. Le mauvais tems jetta la Flote ennemie vers la Corse,

1646. & celle de France fut contrainte de relâcher en Provence, où s'étant raccommodée en trois jours, elle fit voile auſſi-tôt après. Cet avantage lui coûta la perte du Duc de Brezé qui fut emporté d'un coup de Canon. Une Eſcadre de Vaiſſeaux porta alors un renfort à l'Armée de terre.

L'Alſace offerte au Roi en toute Souveraineté. *Memoire envoié de Munſter en Cour, au mois de Juillet.*

Cependant les Impériaux aiant fait réflexion ſur les demandes de la France, offrirent de lui donner plûtôt l'Alſace & tout le reſte en Souveraineté, qu'à condition de relever de l'Empire. Il y eut à Munſter diverſité d'avis ſur cette propoſition. Les uns diſoient qu'il étoit plus avantageux au Roi de retenir les Païs qu'on lui laiſſoit, en fief, à condition d'avoir ſéance & voix dans les Diètes, que de les poſſéder en toute Souveraineté, & de ne point dépendre de l'Empereur. Que cela donneroit plus de familiarité avec les Allemans, qui conſidéreroient les François comme leurs compatriotes & comme membres de l'Empire. Que cette qualité pourroit un jour ſervir de degré aux Rois Très-Chrêtiens pour monter ſur le Trône Impérial, & l'ôter à une Maiſon dont la grandeur leur étoit ſuſpecte. Que cela donneroit moïen aux Princes d'Allemagne de traiter plus librement avec les Rois de France, toutes ſortes de confédérations & d'unions, ſans que l'Empereur le pût trouver mauvais ni l'empêcher. Que pouvant envoïer des Députez dans toutes les Diètes, ils auroient moïen de ſavoir tout ce qui s'y paſſeroit, de traverſer les deſſeins de la Maiſon d'Autriche, & de remedier de bonne heure à ceux qu'elle pourroit former contre la France. Que l'oſ-

l'offre de laisser au Roi en toute Souveraineté les Païs qui lui seroient cédez, étoit à la vérité avantageuse à l'Empereur & aux Princes de sa Maison, mais qu'elle n'étoit pas aussi agréable au reste de l'Empire, que si l'on ne faisoit point ce démembrement. 1646.

Incouveniens de cette proposition.

Mais quand même tous ces avantages eussent été tels qu'on les faisoit envisager, la plûpart des Allemans disant qu'on ne pouvoit posséder les Païs en fief relevant de l'Empire & les incorporer à la Couronne, mais qu'il faudroit en ce cas-là les limiter à la Ligne de Bourbon: cette considération faisoit cesser la raison de douter; n'y aiant personne qui pût croire qu'il fût plus avantageux de posséder un Païs qui relève de l'Empire, & qui peut lui retourner un jour par le défaut d'un certain nombre de Successeurs, que de le posséder en toute Souveraineté, sans qu'il puisse jamais être démembré de la Couronne; vu que de cette sorte la France pourroit reprendre ses anciennes limites, lorsque l'absoluë & indépendante Souveraineté de ses Rois s'étendroit jusques au Rhin.

Avantages qu'on y pouvoit trouver.

Ceux qui avoient mis en avant les considérations ci-dessus raportées en faveur du premier avis, ajoûtèrent qu'au cas que l'Alsace ne pût être laissée à Sa Majesté & à ses Successeurs Rois en fief de l'Empire, il étoit hors de doute qu'il valoit mieux l'avoir pour toûjours en Souveraineté. Mais comme il y avoit grande aparence que la Pomeranie demeureroit à perpetuité à la Couronne de Suède, & ne laisseroit pas de relever de l'Empire pour cela, on demandoit si la même chose ne pourroit pas être

1646. accordée à la France. Le prétexte que les Empereurs avoient toûjours pris d'assister le Roi d'Espagne des forces de l'Empire, c'est que ce Roi en étoit membre. Cela se voit dans les Protocolles des Diètes, & c'est ce qui avoit servi jusqu'alors à tromper la crédulité de plusieurs Allemans. Si donc les Rois de France devenoient membre de l'Empire, ou ils en tiroient le même secours, ou du moins ils empêchoient que l'Empereur ne s'intéressât contre eux; & le prétexte dont on vient de parler s'évanouïssoit aussi-tôt, ce qui n'étoit pas un petit avantage.

Exemples qui le confirment.

Charles-Quint, par exemple, auroit pu aisément faire passer la Comté de Bourgogne à ses Successeurs en Souveraineté, s'il y eût trouvé quelque profit. Mais au contraire il prit grand soin de l'attacher davantage à l'Empire & de la mettre sous sa garde & protection, par la Transaction faite à Augsbourg l'an 1548. en vertu de laquelle les Impériaux prétendirent depuis ne pouvoir s'obliger à n'assister point le Roi d'Espagne contre la France. Si François I., au contraire, eût été Prince de l'Empire, la Régence n'eût pas été si occupée sous la Minorité du Roi à réparer les fautes & les disgraces de ce Prince, qui ont tant coûté à la France, & il eût eu sur la Maison d'Autriche les mêmes avantages qu'elle avoit pris sur lui. L'Histoire nous aprend que les Ambassadeurs de France n'ont pas toûjours été ouïs dans les Diètes de l'Empire. On a quelquefois envoïé au devant d'eux, leur dire qu'ils eussent à se retirer; & quelquefois on les en

en a congrédiez, en leur déclarant que le Roi Très-Chrêtien n'avoit que voir dans les affaires d'Allemagne. De tout cela s'ensuivoit, qu'il y avoit plus de ſureté à l'acquiſition de l'Alſace tenuë en fief. De cette ſorte l'intérêt du Roi ſe trouvoit mêlé avec l'intérêt commun de tous les Princes & Etats de l'Empire. 1646.

Autres raiſons pour & contre cette Souveraineté de l'Alſace.

Si au contraire, le Roi étoit Souverain en ce Païs-là, il devenoit ſuſpect à tous ſes voiſins, qui craindroient inceſſamment la perte de leur liberté; au lieu que s'il y étoit en qualité de Landgrave d'Alſace, il ſeroit reſpecté & aimé d'eux tous. Au premier cas, ils ne ſongeoient qu'à remettre les choſes en l'état où elles étoient auparavant. Au ſecond, ils trouvoient leur compte à maintenir Sa Majeſté en poſſeſſion de l'Alſace & de Briſach. L'éclat de la Souveraineté devoit, ce ſemble, l'emporter d'autant moins ſur le ſolide & ſur l'utile, que c'étoit ſuivre le deſir des Ennemis, que d'accepter cette liberalité d'une main ſi ſuſpecte. Ce n'eſt pas qu'en la refuſant on ne s'expoſât à un autre blâme, d'avoir rendu volontairement le Roi Feudataire & Vaſſal d'un autre Prince, & qu'on ne ſentît bien la différence qu'il y avoit pour le Roi d'Eſpagne, qui relève la Bourgogne des Empereurs, qui eſt qu'ils ſortoient toûjours de ſa Maiſon; au lieu que ſi l'Alſace demeuroit Fief, on feroit tous les jours des querelles aux François, & qu'on pourroit mettre les Rois Très-Chrêtiens au Ban de l'Empire. Voilà les raiſons pour & contre qui rendoient cette queſtion très-difficile à décider.

1646.

Les lenteurs affectées des François dans les Negociations de paix donnent lieu aux plaintes des Hollandois.

Mémoire des Plénipotentiaires de France, du 12. Novembre.

Pendant qu'on déliberoit à la Cour sur les différentes propositions faites à l'Assemblée de Munster, les Ministres d'Espagne reçurent le pouvoir & tous les ordres nécessaires pour traiter avec les Etats Généraux. Il sembloit que la Négociation de la paix étoit dans une crise qui devoit bientôt faire connoître ce qu'on en pouvoit espérer. Mais les lenteurs affectées de la Cour de France firent qu'il se passa un long-tems sans qu'il fût rien décidé. Les Hollandois, qui souhaitoient sincèrement la paix, s'étoient entremis plus d'une fois entre la France & l'Espagne, & quoi-qu'Ennemis de cette dernière Couronne, leurs offices avoient été plus agréables que ceux des Mediateurs. Enfin il paroissoit qu'on étoit prêt d'en recueillir le fruit, lorsque de nouvelles difficultez survenuës de la part de la France le retardèrent encore pour long-tems. Les Hollandois s'en plaignirent. Ils dirent, que dès le commencement de la Négociation, ils avoient, sur la parole des François, assuré les Ministres d'Espagne que pourvu qu'ils accordassent les points principaux, on trouveroit toute facilité sur les autres, & qu'on pourroit conclure en fort peu de jours. Que néanmoins il s'étoit déja écoulé plus de six semaines, sans que l'on eût rien avancé, la France ne demeurant pas seulement arrêtée à tout ce qu'elle avoit prétendu, sans s'être relâchée de la moindre chose; mais encore augmentant de jour à autre ses demandes; sur quoi les Ministres d'Espagne disoient qu'au lieu de tirer quelque avantage de la médiation des Ministres Hollandois, ils avoient



LOUIS DE BOURBON, II. DU NOM,
PRINCE DE CONDE.

1646.

voient sujet de se plaindre de leur partialité pour la France, quoi-qu'ils fussent obligez d'être neutres en cette occasion. Qu'il sembloit qu'on voulût emporter toute chose avec hauteur, & obliger le Roi Catholique à convenir sur des points qui blessoient en quelque façon son honneur & sa dignité. Ces plaintes furent faites avec chaleur par les Députez de Leurs Hautes Puissances, qui n'oublièrent rien pour engager les François à faire promtement la paix.

Mort du Prince de Condé.

Sur la fin de l'année, Henri de Bourbon, Prince de Condé, Premier Prince du Sang, * mourut à Paris, & laissa par sa mort Louïs de Bourbon Duc d'Enguien son Fils, Prince de Condé & Premier Prince du Sang. L'opinion publique fut que s'il eût vêcu, la France n'auroit point été agitée des troubles qui arrivèrent dans la suite, parce qu'il les auroit prévenus par sa prudence & par son autôrité, qui donnoit de la retenuë aux Ministres & à laquelle le Parlement auroit déferé. C'étoit un Prince d'une grande sagesse, amateur de la paix, habile dans le Cabinet, mais extrèmement attaché à ses intérêts, & pour cet effet devoué à la Cour & aux Favoris, qui étant bien aises de l'avoir dans leur parti, lui faisoient obtenir tout ce qu'il demandoit; aussi avoit-il amassé de grandes richesses. Il laissa trois Enfans, le Duc d'Enguien que nous nommerons desormais *Prince de Condé*, Armand *Prince de Conti*, & Anne Geneviève connuë sous le nom de *Duchesse de Longueville*,

* *Ce fut le 26. Decembre. Il étoit âgé de 58. ans.*

1646. *le*, parce qu'elle fut mariée à Henri d'Orléans, Duc de Longueville. Nous verrons dans la ſuite quel fut le caractère de ces trois perſonnes, dont nous aurons plus d'une fois occaſion de parler.

1647. L'Archiduc Leopold eſt fait Gouverneur des Païs-Bas. Campagne de Flandre.

L'Eſpagne, épouvantée des conquêtes des François, forma pluſieurs deſſeins pendant l'hiver pour ſe mieux défendre la campagne prochaine & même pour les attaquer. Elle crut que pour y réüſſir, il faloit mettre à la tête des Troupes un Général dont l'expérience & le rang leur donnaſſent de la confiance & de la ſoûmiſſion, & ne laiſſât aux Grans aucun prétexte de jalouſie entr'eux, ce qui juſques-là avoit fort contribué au mauvais ſuccès de leurs armes. L'Archiduc Leopold fut fait pour cela Gouverneur des Païs-Bas & Généraliſſime des Troupes d'Eſpagne. Ce Prince aſſembla de bonne heure ſon Armée, & prit Armentières & Landrecies aſſez bruſquement. Mais le Maréchal de Gaſſion arrêta bientôt ſes progrès, car aiant pris la Baſſée, il marcha aux Ennemis qui alloient aſſièger Dunkerque, les battit & les obligea de ſe retirer, pendant que le Maréchal de Rantzau aſſiègea & prit Dixmude à diſcrétion. Marchant enſuite du côté de Nieuport, il prit ſur ſa route le Fort de Nieufdum, & celui de l'Ecluſe qu'il fit raſer. Le Marquis de Caracène avec un Corps de Troupes conſidérable voulut arrêter le Maréchal de Rantzau au paſſage d'une Digue, mais le Maréchal força le paſſage & gagna le deſſus avec beaucoup de conduite & de valeur. Le Maréchal de Gaſſion de ſon côté aſſiègea Lens, où aiant été bleſſé d'un coup

coup de mousquet à la tête, il mourut le lendemain. Le Marquis de Villequier acheva le siège & prit la Place en peu de jours. Le Comte de la Feuillade & le Sieur Lamet, Maréchaux de Camp, s'y distinguèrent. Pour obliger les Généraux François à séparer les Troupes qu'ils avoient devant Lens, les Ennemis assiègèrent Dixmude. Le Maréchal de Rantzau fit ce qu'il put pour secourir la Place, mais elle se rendit, avant qu'il fût arrivé aux Lignes des Ennemis. La prise de Dixmude par les Espagnols, fit craindre qu'ils ne s'emparassent de Courtrai; ce qui fut cause que le Comte de Palluau, qui en étoit Gouverneur, eut ordre de partir de la Bassée pour se jetter dans la Place avec des Troupes. Cette précaution déconcerta leurs projets. Ils assiègèrent aussi Worms dans le Bas-Palatinat, mais cette Place fut si à propos secouruë par la Garnison de Philipsbourg, & si bien défenduë par le Sieur de la Marche, qui y avoit le premier commandement, que les Ennemis furent contraints de se retirer. 1647.

Affaires d'Allemagne.

En Allemagne le Maréchal de Turenne gagna la bataille de Lawinghem contre Mélander Général des Troupes de l'Empire; & le Duc de Virtemberg entrant avec son Armée victorieuse dans les Etats de Bavière, y mit tout au pillage. Le Duc de Bivière ne s'y trouvant plus en sûreté, fut obligé d'en sortir à l'âge de soixante & dix-huit ans, après s'être vu souvent le Maître de ses voisins, & quelquefois au point de donner de la jalousie à l'Empereur. Piccolomini aiant été envoïé, pour tenir la place de

1647. Mélander, donna plusieurs petits combats au Maréchal de Turenne, qui eut toûjours l'avantage; mais dans l'un desquels le Duc de Virtemberg fut fait prisonnier.

Le Maréchal de Turenne quitte ce Païs-là pour aller en Flandre.

La mort du Maréchal de Gassion avoit fait craindre à la Cour, que l'Armée de l'Archiduc, qui grossissoit tous les jours, n'en tirât quelqu'avantage. Ce qui fut cause que le Maréchal de Turenne eut ordre de se rendre en Flandre. Il avoit résolu d'y mener les Troupes Suédoises qui servoient sous lui depuis la jonction des deux Armées; mais il fut fort surpris de connoître par un bruit qui s'éleva entr'elles, que le Colonel Rose les avoit débauchées. Le Maréchal tâcha en vain de les apaiser. Elles disoient hautement qu'elles ne pouvoient se résoudre d'aller en Flandre, où il ne s'agissoit plus de l'intérêt de la Couronne de Suède; & quelques remontrances que ce sage Général fît aux Officiers, qu'ils répondroient de la desobéïssance de leurs Troupes à ses ordres, elles se mirent en état de combattre, au nombre de deux mille cinq cens, & marchèrent en bataille, comme si elles avoient été en présence de l'Ennemi, résoluës d'aller trouver Conigsmark qui leur faisoit des propositions avantageuses. Le Maréchal, qui avoit gardé jusques-là toute sorte de mesures, avec des Troupes qui avoient rendu service à l'Etat, voïant qu'il n'y avoit plus rien à ménager, les attaqua dans un endroit, où elles s'étoient mises en défense, & les poussa de manière, qu'il en défit une partie & fit l'autre prisonnière. Il en auroit fait pendre plusieurs Officiers, pour les punir de leur re-

révolte, si le discours hardi que lui fit l'un des plus âgez d'entr'eux, en découvrant trente-deux blessûres qu'il avoit sur le corps, ne lui eût fait changer de résolution. Il dit, " qu'il ne craignoit point la mort. „ Que ses Compagnons ni lui, ne l'avoient „ jamais apréhendée, sous quelque figure „ qu'elle se fût présentée à eux. Qu'on „ ne pouvoit pas leur reprocher qu'ils eus- „ sent manqué à ce qu'ils devoient au Roi „ de France, & que s'ils en avoient reçu „ la solde, ils lui avoient rendu tous les „ services qu'on pouvoit attendre de bra- „ ves gens. Qu'ils croïoient n'être plus o- „ bligez de les continuer, puisqu'il ne s'a- „ gissoit plus de l'intérêt de la Couronne „ de Suède; qu'ils ne pouvoient se résou- „ dre à porter les armes en un autre en- „ droit que celui où ils étoient, sans un „ ordre exprès de la Reine leur Maîtresse. „ Qu'en son particulier, à l'âge où il é- „ toit, il regardoit la vie comme une cho- „ se indifférente, puisqu'elle ne pouvoit lui „ être retranchée que de peu d'années. „ Qu'il lui étoit glorieux, aussi bien qu'à „ ses compagnons, d'avoir été vaincus par „ un Prince, sous la conduite duquel ils „ avoient tant de fois triomphé de leurs „ Ennemis. Que l'éloge qu'il lui donnoit „ étoit moins l'effet de la flaterie, afin de „ l'engager à lui conserver la vie, que la „ louange légitime qui étoit duë à sa ver- „ tu & à sa valeur, que ses Ennemis mê- „ mes ne pouvoient lui refuser sans injus- „ tice. Mais qu'il prît garde de ne pas „ souiller la gloire de ses belles actions, par „ ce supplice ignominieux, qu'il vouloit

„ fai-

1647.

1647. „ faire ſouffrir à tant de braves gens, & „ qu'il craignît qu'on ne lui imputât les „ diſgraces qui pourroient arriver dans la „ ſuite au Roi ſon Maître ". La hardieſſe avec laquelle ce Vieillard parla au Maréchal de Turenne, qui avoit l'ame grande & généreuſe, ſut fléchir ſa colère. Le ſouvenir des ſervices que ces Officiers priſonniers avoient rendus, fut cauſe qu'il leur ſauva la vie, & qu'il les renvoïa avec la liberté d'aller où ils voudroient. Cette déſertion des Suédois fut cauſe que le Maréchal ne ſe trouva plus qu'avec ſix mille hommes ſeulement. Il ne laiſſa point avec ce peu de Troupes de s'avancer dans le Luxembourg, de faire des dégâts dans le Plat-Païs, & de s'emparer de quelques Châteaux, & de la Ville de Wirton.

Affaires de Catalogne. Siege de Lerida levé par le Prince de Condé. *Diverſes Vies de Louïs XIV. Hiſt. du Prince de Condé. Liv. II. Mémoires du Maréchal de Gramont. Tom, I.*

Le Prince de Condé fut envoïé en Catalogne, en qualité de Viceroi, à la place du Comte d'Harcourt. La Ville de Barcelonne témoigna une ſi grande joïe, de ce que ce Prince alloit commander l'Armée du Roi dans cette Province, que les Magiſtrats firent préſent d'une chaîne d'or à celui qui leur en aporta la nouvelle. Cependant quand le Prince y fut arrivé, il trouva les choſes dans un aſſez mauvais état: les Peuples irréſolus & agitez de mille ſoupçons, & les forces qui étoient dans le Païs peu conſidérables. Malgré ce contretems, il mit le ſiège devant Lerida, s'imaginant que la fortune le ſuivroit en Catalogne, comme elle avoit fait par tout ailleurs. Pour mieux faire paroître la facilité avec laquelle il prétendoit emporter cette Place, il fit ouvrir la tranchée avec des

des violons, & envoïa dire au Gouverneur 1647.
qu'il lui donneroit souvent de pareilles serenades. On reconnoît là le genie François, qui fut de tout tems nuisible à cette Nation, & qui fit tort alors à ce Prince. Le Gouverneur lui fit réponse, " qu'il lui é-
„ toit bien obligé, mais qu'il le prioit d'ex-
„ cuser, s'il attendoit jusqu'au lendemain
„ à lui témoigner sa reconnoissance; que
„ ses violons n'étoient pas encore prépa-
„ rez, qu'il feroit en sorte qu'ils le fussent
„ pour la même heure, & qu'il étoit bien
„ aise de l'en avertir. En effet le lendemain à la même heure, il lui fit entendre une harmonie qui n'étoit pas à la vérité si agréable que la sienne, mais qui convenoit mieux au tems; je veux dire un bruit si épouvantable de Canons, qu'on n'avoit guère vu de Ville assiègée qui en eût fait davantage; & en même tems il fit une vigoureuse sortie à la tête de quatre cens Chevaux, de douze cens Mousquetaires, & de plus de cent Officiers Réformez. Le Prince de Condé s'y oposa avec beaucoup de fermeté, & n'oublia rien pour repousser le Gouverneur jusques dans la Ville; mais n'aiant pas été secondé comme il auroit voulu, il fut forcé de plier & perdit pour le moins sept ou huit cens hommes. Jamais ce Prince ne fut plus mortifié qu'en cette rencontre; mais aussi l'on ne peut s'empêcher de dire, avec l'Historien de sa Vie, qu'il méritoit bien ce traitement, après la fanfaronade qu'il venoit de faire. Ces manières insultantes ne pouvoient jamais lui faire honneur, elles étoient plûtôt propres à le couvrir d'une juste confusion, com-

1647. comme l'expérience le fit voir. Car les Espagnols étant venus au secours de Lerida avec une Armée de douze mille hommes de pié & de trois mille chevaux, la crainte d'être forcé dans ses retranchemens obligea le Prince à prévenir ce malheur par une promte retraite. Il se retira au deçà de la Rivière de Sègre & alla mettre le siège devant la Ville & le Château d'Ager qui fut prise d'assaut dans trois jours. Durant ce tems-là les Espagnols assiègèrent Constantin; mais le Maréchal de Gramont qui y survint, les obligea d'en lever le siège. Les François reçurent encore quelques autres disgraces, tant en Flandre qu'en Italie, où les Espagnols avoient saccagé le Montferrat.

Etat des Négociations de Munster. *Mémoire des Plénipotentiaires envoïé en Cour.*

Les Négociations de paix n'en alloient pas plus vîte entre la France & l'Espagne; mais elles s'avançoient fort entre cette dernière Couronne & les Etats Généraux. Les Espagnols étoient convenus d'accorder aux Hollandois ce qu'ils leur avoient demandé pour les Indes; & pour ce qui est de certaines Places d'outre Meuse que les Etats Généraux prétendoient, la décision en avoit été remise aux Commissaires, qui devoient être nommez de part d'autre pour règler les confins. Il n'y avoit, à la vérité, encore rien de signé; on avoit seulement mis par écrit les conditions dont on étoit demeuré d'accord. Les Ministres de France, l'aiant apris, en murmurèrent hautement, comme d'une contravention manifeste à l'Alliance, dont le Roi feroit ses plaintes aux Etats Généraux. Ils leur dirent, que s'ils ne vouloient surseoir leur Né-

Négociation, jusqu'à ce que celle de la France fût également avancée, ils dépêcheroient un Courier à Sa Majesté pour lui donner avis que toutes leurs diligences & leurs oppositions avoient été inutiles. Les Députez des Etats répondirent que quoique leur manière de traiter eût toûjours été de rediger les choses par écrit, néanmoins pour donner aux François la satisfaction qu'ils demandoient, ils étoient contens de différer la signature de huit ou dix jours, pendant lesquels ils feroient savoir à leurs Superieurs les instances que les François leur avoient faites, & qu'ensuite ils exécuteroient les ordres qui leur seroient envoïez sur ce sujet. Cette réponse ne satisfit pas les François, qui prétendirent que les Etats Généraux fussent obligez de surseoir toute Négociation, jusqu'à ce que celle de France fût aussi avancée que la leur. Mr. Servien étoit alors sur le point de faire un voïage à la Haïe. Ses Collègues insistèrent que les Députez des Etats ne fissent rien jusqu'à son retour; à quoi les autres consentirent avec assez de peine. Mes Mémoires ne disent rien de ce qui se passa dans ce voïage; mais la suite de la Négociation fait voir qu'elle ne fut pas terminée encore si-tôt. Les Hollandois continuèrent à traiter séparément & à prendre des ombrages des vastes prétensions de la France. Cette conduite donna lieu à Mr. Servien d'écrire séparément à chacune des Provinces-Unies, excepté à celle de Hollande, une Lettre du 24. Avril qui contenoit en substance: " qu'après tant de démonstrations „ de confiance dont le Roi avoit usé en-vers

1647.

Mr. Servien écrit séparé-

1647.

ment aux Provinces-Unies, excepté à celle de Hollande.

„ vers Mrs. les Etats, & tant de preuves
„ qu'ils avoient reçuës d'une fidèle correſpondance, entièrement conforme à ce qui étoit preſcrit par les Traitez, il étoit ſurpris de voir qu'on n'eût pas encore pris la peine de répondre à divers Mémoires qu'il avoit préſentez, quoi-qu'ils fuſſent remplis de pluſieurs propoſitions importantes au bien & à l'avantage de cet Etat. Qu'au contraire il voïoit les bonnes intentions de Sa Majeſté non ſeulement peu conſidérées, mais mal interprétées de quelques eſprits paſſionnez, qui prêchoient hardiment parmi eux l'affection & la ſincérité de l'Ennemi commun; & qui travailloient ouvertement à rendre ſuſpecte la conduite & la foi inviolable de leurs meilleurs amis, afin de rompre une Confédération ſi ſaintement cultivée de la part de la France, & qui avoit été la principale cauſe des proſpéritez qui étoient arrivées aux Etats Généraux &c. Qu'il eſpéroit qu'en conſidération des dangereux progrez que l'Ennemi avoit déja fait par cet artifice, ils feroient revivre l'ancienne prudence de leurs Pères, qui avoient toûjours trouvé la plus grande ſureté de cet Etat dans le reſſentiment des injures qu'il avoit reçuës des Eſpagnols, & dans une ſage défiance de tous leurs deſſeins. Que rien n'étoit ſi préjudiciable qu'une conduite qui tendoit à faire ceſſer l'averſion héréditaire que leurs Prédéceſſeurs avoient laiſſée comme en partage à leurs Enfans contre les Eſpagnols, & à leur rendre à eux-mêmes ſuſpecte une amitié, qu'il

a-

„ avoient cru le plus ſûr appui de leur E- 1647.
„ tat. . . . Que ſon devoir l'obligeoit
„ d'avertir Leurs Seigneuries de bien ouvrir
„ les yeux en cette occaſion & de les prier
„ inſtamment de ne prendre point de con-
„ cluſion ſur ce qu'on pourroit leur faire
„ entendre, juſqu'à ce que, ſelon la coû-
„ tume, il eût eu communication de la
„ part de l'Etat, de tout ce qui avoit été
„ avancé, en quoi le ſervice de Sa Ma-
„ jeſté pouvoit ſe trouver intéreſſé, &c.

Soupçons des Hollandois à l'égard de la France.

Les ſoupçons des Etats Généraux, dans leſquels on s'efforçoit de les confirmer, étoient que les Miniſtres du Roi s'oppoſoient aux avantages des Etats Proteſtans dans l'Allemagne: que bien loin de travailler à la paix, ils ne ſouhaitoient que la continuation de la guerre: qu'ils faiſoient des Traitez ſecrets avec l'Eſpagne à l'inſu de leurs Alliez; & que l'on maltraitoit les Proteſtans en France auſſi bien que dans les autres lieux de la domination du Roi. Mr. Servien tâcha de les diſſiper par ſa lettre, en remontrant au contraire que la France avoit entrepris une périlleuſe guerre dans l'Allemagne, pour rétablir les Princes Proteſtans, anciens Alliez de la Couronne, lorſque leurs affaires étoient entièrement ruïnées. Qu'après avoir obtenu par les armes, conjointement avec la Couronne de Suède, le rétabliſſement de tous les opprimez, elle conſeilloit à la vérité aux Proteſtans, pour faciliter la concluſion de la paix, de ne pas porter les choſes à l'extrémité, & d'être ſages aux dépens de l'Ennemi, qui s'étoit ruïné, pour n'avoir pas uſé modérément de ſa victoire. Qu'on n'a-

1647. n'avoit jamais entendu de faire une guerre de Religion dans l'Allemagne ; & qu'aiant pris les armes pour la défense de tous les Princes de l'Empire également, ce seroit travailler contre la fin qu'on s'étoit proposée, si ceux qui étoient rétablis dans leurs biens & dans leurs dignitez, n'en étant pas contens, vouloient oprimer les autres. Il ajoûta plusieurs autres choses pour persuader les Provinces-Unies de la sincerité du Roi pour la paix, qu'il disoit ne dépendre plus que des Espagnols, supofé qu'ils voulussent exécuter de bonne foi quatre ou cinq des principaux points dont il croïoit d'être d'accord avec eux. Ces articles étoient, " celui de ne rien rendre ,, de part ni d'autre entre la France & l'Es- ,, pagne, & que chacun demeurât en posses- ,, sion de ce qu'il tenoit, avec les dépendan- ,, ces & annexes, si ce n'est qu'on entrât en ,, restitution des anciennes conquêtes aussi ,, bien que des nouvelles : celui de la su- ,, reté de Cazal, pour empêcher qu'il ne ,, pût jamais tomber entre les mains des ,, Ennemis, lorsqu'il auroit été rendu au ,, Duc de Mantouë, comme la moindre ,, récompense qu'il pût prétendre de trois ,, batailles, & de dix millions d'or qui a- ,, voient été dépensez pour lui conserver ,, cette importante place : celui de la Cata- ,, logne, pour prévenir les pratiques capa- ,, bles d'interrompre la paix, & dont les ,, Espagnols avoient promis de convenir ,, par l'entremise des Plénipotentiaires de ,, France : & enfin celui de la sureté du ,, Traité, par le moïen des Ligues & des ,, garanties réciproques qui devoient être

ac-

„ accordées ". Il finissoit en disant, que le Roi avoit tant de confiance en l'équité des Etats Généraux, que Sa Majesté ne refuseroit pas de se conformer à ce qu'ils jugeroient raisonnable, pour le reste des différens qui étoient encore indécis. Quant aux mauvais traitemens dont on se plaignoit envers ceux de la Religion Réformée dans les Païs de l'obéïssance du Roi, Mr. Servien s'en deffendoit sur la tranquillitée avec laquelle l'exercice de cette Religion se faisoit alors dans le Roïaume, & sur ce que quelques-uns de ceux qui la professoient se distinguoient si glorieusement dans le commandement des Armées. Et pour ce qui est du mariage du Roi avec l'Infante, & de l'échange des Païs-Bas, dont nous avons parlé ci-devant, il protestoit sur son honneur & sur sa vie, que c'étoient des faussetez malicieuses inventées par les Ennemis du Roi, se soûmettant à perdre l'un & l'autre, si l'on pouvoit montrer que de la part de la France on y eût seulement prêté l'oreille, ou qu'on fût entré en aucune Négociation sur ce sujet.

1647.

Mais si cette Lettre étoit également forte & captieuse, il y fut répondu * d'une manière encore plus forte de la part de quelcune des Provinces-Unies. On fit entendre à Mr. Servien, & cela par forme d'avis, " qu'il y avoit bien de la différence „ entre les Païs soûmis à la domination „ des Etats Généraux, & ceux où il avoit „ autrefois porté si haut les intérêts de son „ parti. Qu'il étoit le premier de tous les Am-

Réponse à la Lettre de Mr. Servien. *Mémoires de Munster.*

* *Cette réponse est du 4. Mai.*

1647. „ Ambassadeurs qui eût osé s'adresser à u-
„ ne Province en particulier, & s'y plain-
„ dre du procedé des Etats Généraux, au-
„ près desquels seuls les Ministres des
„ Princes Etrangers avoient leur résidence,
„ & pouvoient exercer la fonction de leur
„ Ministère. Qu'autrement ce seroit ren-
„ dre monstrueux le corps de cet Etat,
„ en lui formant sept têtes au lieu d'une,
„ & en confondant l'usage de tous ses
„ membres. Qu'on l'avertissoit de prendre
„ garde à ne pas tomber une autre fois dans
„ ces accidens, qui seroient pris pour des
„ attentats faits contre les Loix fondamen-
„ tales de cette République. Et pour l'é-
„ loigner, disoit-on, des précipices où il
„ pourroit tomber à l'avenir, on lui mar-
„ quoit ceux que l'on croïoit qu'il s'étoit
„ creusez à lui-même par cette Lettre. On
„ le tournoit même en ridicule sur son
„ bien dire, & sur la cadence nombreuse
„ de ses périodes, disant, qu'avec une
„ grande diversité de beaux termes, il ré-
„ pétoit sans cesse de laides choses, en re-
„ commençant toûjours ce que ses précé-
„ dens Ecrits avoient tant de fois *rechanté*.
„ Par exemple: *que la France veut la paix;*
„ *qu'elle desire d'en avancer une conclusion*
„ *sûre & honorable, tant pour elle que*
„ *pour cet Etat: qu'ils sont obligez de finir*
„ *conjointement une guerre qu'ils ont heureu-*
„ *sement fait ensemble contre un même En-*
„ *nemi: qu'il lui faut ôter l'espérance des*
„ *avantages qu'il cherche dans les divisions*
„ *& jalousies qu'il tâche de semer: que l'a-*
„ *mitié de la France est très-parfaite & sin-*
„ *cère envers les Etats Généraux: que lui*
„ *Ser-*

„ *Servien en a déja fait des protestations* 1647.
„ *réiterées : que Sa Majesté a usé envers*
„ *Messieurs les Etats de toute sorte de dé-*
„ *monstrations de confiance : qu'il ne tient*
„ *qu'à l'Espagne d'achever, en conservant à*
„ *l'une & l'autre des Couronnes ce qu'el-*
„ *les avoient entre les mains.* Sur quoi,
„ non seulement les Ministres de Leurs
„ Hautes Puissances, mais encore les Peu-
„ ples de leurs Provinces reprenant l'un
„ après l'autre chacun de ces points, disoient
„ naïvement & en peu de mots : *si la*
„ *France veut la paix, que ne la fait-elle?*
„ puisque chacun sait qu'elle n'est arrêtée
„ que par les intérêts des Portugais qui ne
„ sont pas les nôtres ni ceux de la France
„ non plus. *Si elle desire d'en avancer la*
„ *conclusion*, que tardent ses Plénipo-
„ tentiaires d'en signer les Traitez? puisque
„ ceux de cet Etat leur ont offert vingt fois
„ en qualité d'Entremetteurs & de la part
„ des Espagnols, qu'ils suivroient entière-
„ ment les propositions qu'ils leur avoient
„ faites de la part de la France, desquelles
„ le Portugal étoit exclus par promesses,
„ & conventions solemnelles. *Pour rendre*
„ *ladite paix sûre & honnorable*, que faut-
„ il davantage que d'acquerir par son moïen
„ plus que jamais aucun Prince Chrêtien
„ n'a acquis par aucune sorte de conquêtes?
„ *Si la France & cet Etat sont obligez de*
„ *finir cette guerre conjointement*, pour-
„ quoi donc la France n'imite-t-elle
„ pas cet Etat, qui en a déja signé
„ les Articles & Capitulations? Pourquoi se
„ déjoint-elle de lui en une œuvre si juste,
„ si pieuse, & desirée de toutes les autres

1647. „ Nations Chrêtiennes ? *S'il faut ôter à*
„ *l'Espagnol les espérances des divisions &*
„ *jalousies, qu'il tâche de jetter entre nous*,
„ quel meilleur moïen y en a-t-il que de
„ nous accorder à faire la paix, comme
„ nous nous sommes accordez à faire la
„ guerre, & d'achever en un même jour
„ les Traitez, dont nous n'avons depuis si
„ long-tems suspendu la Ratification, qu'-
„ afin que la France y concourût avec nous?
„ Et si l'Espagnol nous vouloit diviser d'avec
„ la France, quelle simplicité seroit-ce à
„ lui d'avoir remis à notre arbitrage toutes
„ les plus grandes difficultez qui se ren-
„ contrent entre les deux Couronnes ? *Si*
„ *l'amitié de la France est très-parfaite &*
„ *sincère en notre endroit*, d'où peut pro-
„ venir cette aversion qu'elle a de notre
„ repos, & cette oposition qu'elle aporte
„ aux avantages que nous devons recueillir
„ de nos Traitez avec l'Espagne ? *Si Sa*
„ *Majesté Très-Crêtienne a tant de confiance*
„ *en nous*, pour quel sujet se défie-t-elle de
„ notre conduite dans les choses mêmes
„ qui nous touchent immédiatement ? Nous
„ prend-elle pour des pupilles rangez sous
„ sa tutelle, lorsqu'elle-même est sous la
„ direction d'autrui, & gouvernée par des
„ personnes qui ne peuvent pas être ni plus
„ soigneuses ni plus intelligentes du bien de
„ son Royaume, que nous le sommes de
„ celui de notre commune Patrie?

„ *Quant aux Protestations réiterées que*
„ *Votre Excellence dit nous avoir faites*, (con-
„ tinuë l'Auteur de cette Réponse) *des*
„ *bonnes intentions du Roi son Maître*, nos
„ Peuples les trouvent toutes semblables à
celles

„ celles qu'elle faisoit de ne vouloir jamais 1647.
„ parler directement ni indirectement des
„ Portugais, & quoiqu'elle assure au même
„ endroit de n'avoir rien oublié pour rétablir
„ les Protestans en Allemagne, ils ne font
„ néanmoins aucun compte de ses protes-
„ tations, assurant qu'elles répugnent à tous
„ les actes & effets dont ils alleguent
„ trente exemples d'une suite, en ce que
„ Votre Excellence en de mêmes sujets &
„ presque en même tems, a promis &
„ revoqué, assurè & nié, dit & dédit,
„ fait & défait, tant à Munster qu'en ce
„ païs. Pour la dernière assertion : *Qu'il*
„ *ne tient qu'aux Espagnols d'achever*, *en*
„ *laissant aux deux Couronnes ce qu'elles*
„ *possédent à présent* : on répond, que la
„ France ne posséde pas le Portugal, &
„ cependant elle veut qu'il demeure comme
„ il est ; que l'Espagne posséde une partie
„ du Piémont & du Montferrat, & ce-
„ pendant la France ne veut pas qu'elle
„ en jouïsse.

La Lettre du Plénipotentiaire François, à laquelle on fit cette réponse, étoit accompagnée d'un Projet de Traité de paix dont nous parlerons ci-après. Et comme il n'étoit pas plus sincère que la Lettre, voici ce qu'on lui dit encore à cette occasion. " On peut donc dire que les Ar-

Caractere des Hollandois dépeint dans cette Lettre. *Mémoires Id. ibid.*

„ ticles de votre Instrument de paix sont
„ couchez en sorte, qu'il faut ou les
„ desavouer, ou le contenu en cette Lettre
„ de Votre Excellence; & il y a cent per-
„ sonnes solvables parmi nous, qui veu-
„ lent cautionner pour les Espagnols,
„ qu'ils seront contens de vous prendre au

1647. „ mot, & de se tenir précisément à ce que „ vous exposez à cet égard. Voïez donc, „ Monsieur, si cette proposition que vous „ avancez est à bon escient & bien autôrisée; „ car, en cas qu'elle soit telle, vous pou- „ vez épargner votre colère, & apaiser ces „ fureurs & agitations dont vous vous „ laissez transporter contre l'Espagne, par- „ ce que nous tenons la paix pour faite; „ mais si votre proposition n'est pas sincère, „ Votre Excellence ne doit pas trouver „ étrange, si elle achève de perdre toute „ créance parmi ce monde ici, qui, sans „ subtiliser, s'attache à ce qu'il touche, „ faisant plus d'état d'une vérité massive & „ grossière, que du plus delié & délicat „ mensonge qu'on pourroit controuver. *Il* „ *n'y a que naïveté en ses actions & en ses* „ *discours*, ainsi qu'on peut bien le recon- „ noître par ses reparties si naturelles & si „ soudaines, qu'on lui voit sortir en même „ tems du cœur & de la bouche, sur les „ assertions dont je viens de parler, con- „ tenuës en la Lettre de Votre Excellence. L'Anonime * suplie après cela Mr. Servien de perdre l'opinion dont il s'étoit peut-être flaté qu'il pût à force de mots choisis & de phrases relevées imposer au moindre Batelier de toutes ces Provinces en aucune chose qui concerneroit leur salut & leur profit. " Ils loueront, dit-il, la diction, „ & condamneront la pensée; & au fond si „ par le charme des paroles, ils se trouvent „ assoupis pour quelque tems: retournant „ après de cette illusion, & ne trouvant en

* *Cette Réponse est signée I, D, P,*

„ en leurs mains que des feuilles pour des 1647.
„ pistoles ils auront la tromperie d'autant
„ plus en horreur qu'elle aura été déguisée
„ avec plus d'artifice.

Reproches fort vifs faits à Mr. Servien.

Enfin, pour montrer à Mr. Servien, que son Eloquence, toute merveilleuse qu'elle étoit, n'avoit pas surpris les Hollandois, le même Anonime raporte encore quelques gloses & remarques qu'on avoit fait sur sa Lettre, que je ne puis m'empêcher de transcrire ici, pour marquer d'un côté le caractère de ces Peuples à qui, malgré leur simplicité aparente, il n'est pas facile d'en imposer, & de l'autre, l'esprit des Ministres de France, & en particulier de Mr. Servien, qui croïoit éblouïr tout le monde par de belles paroles vuides de réalité.
„ Bien que cette Lettre (disoit l'un) ne
„ soit qu'une répétition des autres Ecrits de
„ ce Ministre, il assure néanmoins dès
„ l'entrée qu'il ne veut point user de redites;
„ encore qu'il ne proteste de ne vouloir
„ que la paix, il ne nous prêche néanmoins
„ que la guerre, tâchant de nous inspirer
„ une inimitié immortelle & une haine im-
„ placable contre les Espagnols. Il assure
„ que *c'est le meilleur partage que nos Pré-*
„ *decesseurs nous aient laissé*, bien contraire
„ à celui que JESUS-CHRIST laissa à
„ ses Disciples; ne se conformant pas en
„ venant chez nous au Texte de l'Evangile:
„ *In quamcumque domum intraveritis, dicite*
„ *pax huic domui**; mais nous nous con-

 for-

* *C'est-à-dire*: En quelque maison que vous entriez, dites premierement, que la paix soit en cette maison, *Matth.* X. 12.

1647. „ formerons au Pseaume, en lui disant, *Viri*
„ *Sanguinum declinate à me* *. Il maintient
„ que *la plus grande sureté de cet Etat*
„ *consiste au ressentiment des injures qu'il a*
„ *reçues des Espagnols*, qui est le même que
„ s'il disoit, qu'il ne nous faut jamais ac-
„ commoder avec eux : en quoi il montre
„ assez le vrai but de sa Negociation, & de
„ toutes ses pratiques parmi nous, souscri-
„ vant par là à tout ce que les Espagnols
„ ont pu dire & diront ci-après du desir qu'a
„ la France de nous tenir en guerre per-
„ petuelle avec eux. Mais outre que cette
„ Doctrine n'est pas Chrêtienne, de transf-
„ mettre des sentimens de vengeance de
„ génération en génération, comme par un
„ fidei-commis réel, graduel & perpetuel;
„ elle n'est pas politique non plus, ni cha-
„ ritable pour cet Etat, qui ne sauroit plus
„ se venger que contre soi-même, en ai-
„ dant davantage la France à s'agrandir,
„ au préjudice de l'Espagne; principalement
„ dans les parties qui nous sont les plus
„ voisines. Et si nos Prédécesseurs eussent
„ eu quelque répugnance à cette réconci-
„ liation, ils n'auroient pas fait les trêves
„ de l'année 1609. Ils n'en auroient pas
„ demandé la continuation; ils n'auroient
„ pas desiré de les changer en une paix per-
„ petuelle. Si la France eût été aussi de la
„ même opinion que son Ambassadeur d'à
„ présent, elle ne nous auroit pas persuadé
„ un tel accommodement.

„ Il ajoûte (disoit un autre) *qu'il nous faut*

* *C'est à dire* : Hommes sanguinaires éloignez-vous de moi.

„ *faut avoir une défiance de toutes les actions* 1647.
„ *& desseins des Espagnols*; qui est une autre
„ ligne qui tire & aboutit droitement à l'ex-
„ clusion de la paix ; car comment la peut-
„ on traiter, concerter & conclure avec
„ ceux dont nous devons nous défier en
„ tout & par tout? Si leur foi nous est suf-
„ pecte à l'avenir, sur quoi pourra reposer
„ la sureté & la subsistance des Traitez?
„ Et si elle l'a dû être auparavant, pourquoi
„ la France nous a-t-elle sollicité d'envoïer
„ nos Plénipotentiaires à Munster, qui
„ nous ont raporté uniformément n'avoir
„ jamais vu aucune alteration ni le moindre
„ changement en tout ce que les Espagnols
„ ont une fois promis ou déclaré? Quant
„ aux *prétendus Traitez de mariage ou*
„ *d'échange*, il s'en démêle en gros, au lieu
„ que les objections auxquelles il devoit
„ répondre, sont en détail. Il présupose
„ que les lumières nous en viennent d'Es-
„ pagne, au lieu que c'est là qu'on les a plus
„ cachées, & que les plus versez aux in-
„ trigues de la France sont ceux qui nous
„ en ont le plus découvert; n'étant pas
„ besoin d'établir ici les fondemens de nos
„ soupçons sur ce sujet, pour ne nuire pas
„ à nos Amis & Confidens attachez avec
„ nous par les intérêts de la Religion, &
„ autres particuliers. Feu Son Altesse le
„ Prince d'Orange * a bien su la première
„ source de ces ombrages, & ne nous l'a
„ point celée. Mais quand nos craintes ne
„ seroient fondées que sur la convenance

 de

* *Frederic-Henri, qui étoit mort le 14. Mars de cette année.*

1647. „ de la chose en soi, & sur la maxime de „ la France de s'agrandir à quelque prix & „ par quelque moïen que ce puisse être, en „ préférant l'avancement de ses hauts des- „ seins, à toutes autres considérations, n'y „ auroit-il pas bien de quoi en être en peine? „ Si le Roi Henri IV. autant religieux en „ sa parole & en ses alliances, que ceux „ qui gouvernent la France aujourd'hui, „ nous abandonna pour le recouvrement „ de quelques Places en Picardie, que ne „ feroient pas ceux-ci pour des avantages „ bien plus grans? Si toutes les promesses „ tant de fois renouvellées à la Maison Pa- „ latine viennent de se convertir à son „ dommage en faveur de celle de Bavière, „ par cette même maxime de l'agrandisse- „ ment de la France, pouvons-nous en- „ core douter, qu'il ne tiendra jamais à „ elle de passer plus outre, même en nous „ ruïnant, s'il est besoin, de fond en „ comble? Or que la France ne prétende „ à la Domination Universelle, & de con- „ tinuer pour cet effet la guerre jusqu'à la „ fin de son dessein, il n'en faut autre té- „ moignage que la Paraphrase nouvelle sur „ les paroles de l'Ecriture Sainte : * *Res- „ picite Lilia agri, quomodo crescunt*, & le „ Sonnet ** que le grand Directeur de la Mo-

* *C'est-à-dire :* Considerez les Lis des champs, comme ils croissent. *Matth.* VII. 28.

** *Voici le* Sonnet.

Anne, desires-tu qu'à l'ombre des lauriers
Nous soïons pour jamais à couvert des tempêtes?
Demeure encore armée, & pousse tes Guerriers
A faire tous les jours de nouvelles Conquêtes.

Le

„ Monarchie Françoise fit présenter il y a „ quelque tems à la Reine.

„ Le reste de la Lettre (c'est toûjours „ Mr. I. D. P. qui parle) ne contenoit au „ jugement de quelques Critiques, rien que „ des injures contre les Etats Généraux, „ ou contre ceux de Hollande que Votre „ Excellence traite par tout cet Ecrit d'En„ nemis de la France & des siens particu„ liers : ces épithètes ne se pouvant attri„ buer à d'autres, puisque ce sont eux qui „ ont envoïé des Députez à chaque Pro„ vince. Je crains, que n'étant pas ac„ coûtumez à se voir ainsi mal-mener, ils „ ne tournent tête : auquel cas Votre „ Excellence n'auroit pas du meilleur; & si „ Dieu permet par sa Misericorde qu'elle „ échape encore cette rechute de fièvre, „ qu'elle s'est causée par excès, je la suplie „ très-instamment d'être plus moderée à

Avis qu'on lui donne pour sa sureté.

M 5 l'a-

Le retour de la paix doit être differé
Tant que nos Ennemis auront de l'espérance;
Et pour donner au monde un repos assuré,
Il faut ranger l'Espagne au giron de la France.

Quelques lâches prudens, qui tremblent dans le port,
Disent secrettement que tes armes ont tort
D'affliger le païs où le Ciel te fit naître:

Sans penser que l'Amour peut être Fils de Mars;
Et que pour éviter la suite des hazards,
L'Espagnol & François peuvent n'avoir qu'un Maître.

1647. „ l'avenir ; car je ſai bien ce que j'entens „ dire, & que ni mes amis ni moi ne ſerons „ pas aſſez forts pour détourner l'orage, „ Votre Excellence détruiſant plus en un „ jour, que nous ne ſaurions bâtir en un „ an. Elle ſe plaint du ſecret que les „ Etats Généraux ont juré, à ce qu'elle „ dit, de garder ſur les choſes qu'elle „ combat par ſa Lettre, en demandant „ communication pour en pouvoir dé„ couvrir la fauſſeté ; & en même tems „ elle raporte par ordre tous les points „ de ce ſecret miſtère, elle les divulgue „ & met au jour, ſe contrediſant ſi ſou„ vent & ſi ouvertement en bien peu de „ lignes, qu'elle ſemble parler le langage „ d'un homme qui ſonge, & ne penſe à „ rien moins qu'à ce qu'elle écrit. Je „ ne prendrois point la hardieſſe d'en a„ vertir Votre Excellence ſi je ne voïois „ les mauvaiſes conſequences qu'on en „ tire, en ſe formaliſant des efforts qu'elle „ fait pour pénétrer les ſecrets de l'Etat, „ ce qu'ils croïent ne pouvoir arriver que „ par des moïens illicites, & jugent de „ là que leur liberté & autôrité, dont ils „ ſont ſi jaloux, n'ont rien de reſervé ni „ d'aſſuré contre les entrepriſes de Votre „ Excellence, en laquelle ils condamnent „ encore l'omiſſion d'un point principal & „ tout public qu'elle laiſſe en arrière, „ lorſqu'elle s'étend avec tant de ſuper„ fluitez, ſur d'autres moins importans, „ & qui ne leur ont pas été commu„ niquez. Ce point, Monſieur, eſt celui „ des cruautez exercées tout nouvelle„ ment dans la Ville de Nantes ſur nos

pau-

„ pauvres Compatriotes, dechirez, assommez, & noïez, par la fureur d'un peuple effréné, & écumant de haine & de rage contre notre Nation, qui a reçu cette indignité en France, en même tems que Votre Excellence lui prêchoit de sa part les droits sacrez de l'Alliance, lorsqu'elle ne savoit pas garder ceux de l'Hospitalité seulement. *C'est à cela*, s'écrient-ils, *que Mr. l'Ambassadeur devroit répondre, & non pas rechercher hors de propos & à contretems des exemples d'inhumanité dans le siècle passé, & en nos Ennemis, qui, après tout, ne passèrent jamais jusques à l'extrèmité d'un massacre général de leurs sujets de notre Religion, comme il se fit en France à la St. Barthelemi, où l'on ne s'est pas contenté d'aller avec le fer & le feu contre l'établissement de notre Sainte Religion; mais après qu'elle y a été reçuë, affermie & assurée par les Edits Roïaux, par les Traitez publics, & par les Arrêts des Parlemens, tout à coup & lorsqu'on y pensoit le moins, elle y a été persécutée de même qu'en sa naissance. Le carnage a recommencé comme à son avenement, & duré plusieurs années; jusques après l'avoir réduite à non plus, non seulement en lui ôtant toutes les places de sureté, qu'on lui avoit promises & consignées, mais en réduisant en cendres plusieurs autres, & faisant mourir, ou par les flammes ou par la faim, une infinité de personnes de tout âge & de tout sèxe. Et à présent ceux qui restent sont en état, (lorsqu'il en prendra envie à quelque Favori) de servir* 1647.

1647. „ *de curée & de proie à une bande de sé-*
„ *ditieux, satellites, & coupe-jarrets; à*
„ *quoi les Maréchaux de Turenne & de*
„ *Gassion, dont Mr. l'Ambassadeur entend*
„ *parler, sous la figure de ceux qui* agissent
„ glorieusement à notre vuë dans le com-
„ mandement des armées, *n'aporteront pas*
„ *plus de remède que les Maréchaux de*
„ *Lesdiguières & de la Force, les Ducs de*
„ *Bouillon, de Sully, de Rohan & de Soubize*
„ *y en ont aporté sous le Règne de Louis*
„ XIII.

„ Ce sont là, Monsieur, les discours
„ que votre Lettre a produits, & les juge-
„ mens qu'elle a causez parmi ceux du
„ plus haut & du plus bas rang de cet Etat,
„ qui s'accordent tous (à mon grand
„ regret) à la condamner & détester d'une
„ voix commune, ce que Votre Excellence
„ pouvoit bien pénetrer d'elle même, voïant
„ qu'*on n'a pas pris seulement la peine de*
„ *répondre à divers Mémoires qu'elle a pré-*
„ *sentez, quoique fort importans*, (comme
„ elle dit au commencement de la seconde
„ page de sa Lettre) par où l'on déclare,
„ en se taisant, que la personne de Votre
„ Excellence est odieuse, & qu'on ne veut
„ pas la légitimer aux fonctions qu'elle veut
„ exercer. On dit même que Messieurs ses
„ Collègues improuvent sa procedure*, de
„ sorte que je ne puis lui conseiller autre
„ chose, sinon que pour bien faire
„ ci-après elle fasse tout le contraire de
ce

* *Cela paroît par les Lettres que Messieurs les Plénipotentiaires de France s'écrivirent, & qui se trouvent à la fin des Mémoires & Négociations secrettes de Munster.*

„ ce qu'elle a fait jusques à maintenant, 1647.
„ &c.

J'ai raporté une partie de cette Lettre, quoi-qu'elle soit un peu longue, pour faire voir d'un côté l'esprit des Ministres de France dans les lenteurs qu'elle aportoit aux Négociations de Munster, & pour faire connoître de l'autre les intérêts des Etats Généraux dans les mêmes Négociations, & les raisons qu'ils avoient de travailler à leur sureté. Après la manière dont on voit qu'ils s'expliquèrent, qui marque combien les esprits étoient aliénez, il n'est pas surprenant que la paix ait encore été differée d'un an; il faloit pour le moins ce tems-là pour ajuster les diverses Prétensions des Parties. On doit encore moins s'étonner que le Mémoire présenté le 22. Mai par Mr. Servien aux Etats Généraux, contenant XIX. Articles du Projet de paix, ait été rejetté, puisqu'il contenoit des Prétensions toutes nouvelles, & qu'il n'étoit point conforme aux propositions qui avoient été mises en avant. Je n'en raporterai pour preuve que le premier Article, d'autant plus qu'on pourra juger des conditions effectives de la paix par les Traitez de Munster & d'Osnabrug dont je donnerai l'extrait en son lieu. " On peut voir, disoit Mr. Servien

Nouveaux Articles de paix présentez par Mr. Servien.
Mémoires & Négociations de Munster.

„ au commencement de ce Mémoire,
„ quels sont les différens qui restent entre
„ la France & l'Espagne dans le projet remis
„ depuis quatre mois à Messieurs les Pléni-
„ potentiaires des Etats Généraux, par Mr.
„ le Duc de Longueville. On ne peut pas
„ desavouer que tous les Articles, que
„ contient ledit Projet, ne soient très-rai-

1647. „ sonnables. Si les Espagnols en étoient „ demeurez d'accord, la paix seroit faite il „ y a long-tems ; il y a aparence que l'état „ de leurs affaires ne leur permettroit pas „ de s'arrêter aux difficultez qu'ils font „ à Munster, si les Déliberations qui se „ font ici (à la Haïe) & les libelles qu'on „ publie impunément contre la France, „ accompagnez des promesses qui leur sont „ faites secretement par leurs Partisans, „ contre l'intention de l'Etat, ne leur don„ noient espérance d'une prochaine division „ entre la France & cet Etat.

Remarques qu'y firent les Etats Géneraux.

La Remarque que les Etats Généraux donnèrent sur cet article le 1. de Juin, étoit conçuë en ces termes. " Tant s'en faut „ que tous les Articles contenus audit Projet „ soient très-raisonnables, que plusieurs se „ trouvent ou contraires, ou ajoûtez à ce „ qui avoit été promis & convenu par l'in„ terposition des Ambassadeurs de Messieurs „ les Etats ; & la paix n'auroit pu être faite „ il y a long-tems sur lesdits Articles, „ puisqu'ils sont remplis de nouveautez „ inouïes auparavant ; & au revers de la „ part de l'Espagne on a donné un autre „ Projet du tout conforme aux Actes de la „ Négociation & interposition de Mrs. les „ Etats, qui a été généralement aprouvé „ de tous ceux qui en ont eu la connoissan„ ce & part en l'accommodement des deux „ Couronnes. Le surplus dudit premier „ Article, est une continuation de plaintes „ mal-fondées & peu séantes, qu'on a dé„ ja formé diverses fois sans preuves, con„ jectures, ni vraisemblances, sur lesquel„ les on auroit assez d'occasion & de matière

pour

„ pour recriminer, n'étoit l'attention que „ l'on aporte à éviter toute ſorte d'aigreur, „ trouvant plus à propos de combattre par „ raiſons que pas injures. 1647.

Il fut fait, ſur tous les Autres articles de ce Mémoire, de ſemblables obſervations, qui finiſſoient par ces mots : " Que ſi les „ François veulent accepter l'arbitrage que „ l'Eſpagne leur a offert, & offre encore „ de nouveau ſur tous les points compris „ aux Actes des Conferences tenuës à „ Munſter, entre Mrs. leurs Plénipo- „ tentiaires & ceux du Roi Catholique, on „ demeure d'accord qu'il ſoit promtement „ procedé au Jugement, & qu'à cet effet il „ ſoit permis à quelque Miniſtre dē Sa Ma- „ jeſté Catholique de ſe rendre auprès de „ Meſſieurs les Etats avec tous les Papiers, „ Documens, & autres Inſtructions néceſ- „ ſaires pour les informer, eſpérant que „ par ce moïen la vérité ſera connuë, la „ juſtice adminiſtrée, & la paix, qui eſt ſa „ ſœur, établie enſuite à la conſolation „ de toute la Chrêtienté & grande gloire de „ Meſſieurs les Etats.

Ils offrent encore leur médiation ſans ſuccès.

Les ſuites de cette Négociation n'aiant pas été rendu publiques, je ne puis dire au vrai comment les choſes tournèrent juſqu'à la concluſion des Traitez. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le reſte de l'année s'écoula ſans qu'ils puſſent être achevez ; & que les uns ne furent conclus qu'au commencement & les autres ſur la fin de l'année ſuivante.

Entrepriſe ſur Naples manquée par les François.

Cependant le Cardinal Mazarin vouloit faire revivre les anciennes prétenſions de la Maiſon de France ſur le Roïaume de

Naples

1647. Naples*, où elle avoit dominé autrefois avec tant de gloire & de succès. Il s'en proposa la conquête & ne conclut rien que de concert avec le Prince Thomas de Savoïe; qui aiant de particulières intelligences dans cet Etat, fut destiné pour Chef de l'entreprise. Mais ce dessein échoua, aussi bien que celui qu'il avoit formé sur Orbitelle. Une révolte arrivée à Naples au mois de Juillet de cette année, sembloit lui en présenter une nouvelle occasion. Les peuples fatiguez des dépenses & des levées extraordinaires des dernières Campagnes, gémissoient sous un joug insupportable & se mirent en devoir de le secouer. Ils prennent les armes, marchent vers le Palais, y forcent les Gardes, & contraignent le Viceroi de se réfugier dans le Château S. Elme. La Cour d'Espagne informée de ce desordre envoïa D. Juan d'Autriche, Fils naturel du Roi, pour mettre les Séditieux à la raison. Il les attaqua, & ses gens secondez du canon des Châteaux & de l'Armée Navale, entrèrent dans la Ville, le flambeau dans une main & l'épée dans l'autre, pour mettre tout à feu & à sang. Les Napolitains pressez, implorèrent l'assistance de tous les Rois, Princes, & Républiques voisines. L'occasion étoit belle pour la France, qui, se glorifiant toûjours du titre de Protectrice des oppressez, avoit outre cela un intérêt par-

Hist. du Cardinal Mazarin. Liv. III.

* *Ce Roïaume a été possedé autrefois par les deux Branches d'Anjou de la Maison de France, en vertu de l'Investiture qu'en donna en 1265. le Pape Clement IV. à Charles de France, Frère de St. Louïs tant pour lui que pour ses Heritiers en droite Ligne.* Hist. de France.

particulier de profiter de la conjoncture. Henri 1647.
de Lorraine Duc de Guiſe, qui écarteloit d'Anjou-Naples dans ſes armes, étoit alors à Rome pour quelque affaire. Les Napolitains, perſuadez que ce n'étoit pas par hazard que la Providence avoit conduit ce Prince dans leur voiſinage, s'adreſſent à lui, l'appèlent à leur ſecours, & le regardent comme leur Liberateur. Celui-ci ne doutoit point qu'il ne dût être apuïé du côté de la France. Il ſe promettoit tout de l'amitié & des bonnes graces du Cardinal Mazarin, à qui il prétendoit avoit rendu de grans ſervices. Il écrivit au Chevalier ſon Frère qui étoit à la Cour, pour ſavoir comment il devoit ſe comporter en cette occaſion.

Le Conſeil de Régence s'étoit déja déclaré pour le Prince Thomas, à qui on avoit deſtiné cette Couronne; d'ailleurs le Duc de Guiſe, étant né ſujet du Roi, étoit preſumé avoir une excluſion tacite. Les ſoûlevez aimoient fort le ſecours, mais non pas la domination de la France. Ces conſidérations & pluſieurs autres obligèrent le Cardinal, dans la réponſe qu'il fit au Duc de Guiſe, de lui mander que voïant tant de péril dans le deſſein qu'il propoſoit d'ériger le Roïaume de Naples en République, ſous ſa protection, il n'oſoit le lui conſeiller. Mais que s'il y étoit réſolu, & qu'il voulût bien s'y expoſer, le Roi lui en donnoit la permiſſion. Sur cela le Duc de Guiſe, voïant tout aſſez bien diſpoſé ſelon ſes intentions, s'embarque pour Naples, y arrive, & ſe fait déclarer Généraliſſime des Armées, & Défenſeur de la liberté du peuple. En cette qualité, il viſita lui-même

tous

1647. tous les postes, se fit rendre un compte éxact de l'état des choses, & pourvût, autant qu'il lui fut possible, aux besoins les plus pressans. L'Espagne emploïa toute sorte de moïens, usant tantôt de surprise, & tantôt de promesses, pour le faire désister d'une entreprise, où il courut plus d'une fois risque de la vie. Enfin n'aiant ni assez d'hommes ni assez d'argent pour se mettre en état de défense, tant contre les ennemis du dehors, que contre ceux qu'on lui suscitoit au dedans : comme il arrive toûjours dans les révoltes, où la populace inconstante s'en prend quelquefois même à son Chef; la nécessité d'ouvrir les passages pour le ravitaillement de Naples, qui en avoit très-grand besoin, lui fut un prétexte de sortir de cette Place, dont il voïoit la perte inévitable. A peine en fut-il dehors, que la Ville fut reprise par les Espagnols, si bien que n'aiant pas de forces sufisantes pour tenir la Campagne, ni de retraite assûrée, il fut poursuivi de toutes parts, & contraint enfin de se rendre à un Commandant de Parti qui le fit prisonnier de guerre. Peu s'en falut qu'il ne fût jugé dans les formes, & traité comme un Avanturier, qui n'avoit été ni avoué, ni secouru de la France. En effet, la difficulté qu'on fit de le secourir à force ouverte, vint de la crainte que l'on avoit de choquer les intérêts d'Innocent X. & de l'engager à une Déclaration publique pour l'Espagne. Dans la vuë de s'assurer des Places de Toscane, avant que de s'attacher à la Conquête de Naples, qu'on croïoit qui n'auroit pas manqué,

manqué, on ménageoit extrèmement le Grand Duc & le Pape, à qui l'on ne vouloit donner aucun sujet de mécontentement. 1647.

Contestation entre la Cour de France & celle de Rome sur l'autôrité, que celle ci s'attribuoit dans le Roïaume. *Mémoires du Tems.*

Ce ne fut pas la seule occasion où la Cour de France apuïa la cause & les maximes de celle de Rome. Il s'en présenta encore une cette année, au sujet d'un Traité * écrit pour la défense d'une Proposition ** du Livre *de la fréquente Communion*, condamnée par un Décret de l'Inquisition, & une Bulle expresse du Pape. Cet Ecrit, qui traitoit assez mal la Cour de Rome & encore plus les Jésuïtes, fut traité de *Libelle diffamatoire* & comme tel supprimé & défendu par une Sentence du Châtelet. Les Gens du Roi aiant été mandez à la Grand' Chambre, Mr. le Premier Président leur dit, " qu'on avoit eu avis d'un Jugement „ rendu au Châtelet, qui condamnoit un „ certain Ecrit. Qu'il s'étoit encore depuis „ peu publié un Décret, qu'on disoit être „ du Pape, imprimé sur un Mandement du „ Nonce qu'on disoit être auprès du Roi. „ Que par ce Mandement tout extraordinaire, il établissoit dans le Roïaume „ une Jurisdiction qui blessoit l'autôrité du „ Roi, les droits & les libertez de l'Eglise „ Gallicane. Qu'il s'y disoit Nonce Apostolique par toute la France, qu'il gardoit „ l'Original du Décret dans les Archives de

* Ce Traité avoit pour titre, *Remarques sur un Décret de l'Inquisition de Rome, touchant l'autôrité des Princes des Apôtres S. Pierre & S. Paul.*

** La Proposition étoit, *S. Pierre & S. Paul sont les deux Chefs de l'Eglise, qui n'en sont qu'un.*

1647. „ de sa Nonciature, & qu'il avoit reçu „ commandement de le faire imprimer, & „ de l'envoïer à tous les Archevêques & „ Evêques du Roïaume." Sur quoi le Premier Président les chargea de s'enquerir de la vérité du Fait, afin qu'il y fût pourvu. Il avoit auparavant raporté à la Chambre que le matin même Mr. de Guenegaud, Secretaire d'Etat, l'étoit venu avertir de la part du Roi & de la Reine, que Leurs Majestez desiroient que des Députez de toutes les Chambres se rendissent sur les deux heures au Palais Roïal. Et sur son rapport il avoit été conclu qu'on députeroit incessamment, & la chose fut exécutée. Mr. le Chancelier, aiant conferé avec le Cardinal Mazarin, " leur dit qu'il „ faloit faire grande différence entre la „ Bulle du Pape, pour laquelle il avoit „ plu au Roi d'accorder un Privilège, & „ le Mandement du Nonce, qui avoit été „ imprimé sans permission. Qu'à l'égard „ de la Bulle, il étoit avantageux à l'Au„ tôrité Roïale qu'un Nonce fût sup„ pliant, & qu'il demandât la permission „ de faire imprimer & publier un Décret „ de Rome concernant le Spirituel. Que „ l'impression & la distribution s'en étoit „ faite sur le privilège & l'autôrité de Sa „ Majesté. Que si dans l'imprimé le Non„ ce avoit fait ajoûter quelque chose de „ son chef, cette addition ne faisoit point „ partie de la Bulle ni du Privilège, où „ il n'étoit parlé que du Décret. Que Sa „ Majesté considéroit ce Décret, comme „ une censure faite en matière de doc„ trine, & avoit trouvé bon qu'il fût imprimé,

„ primé, comme le ſont tous les jours les „ Cenſures de la Faculté de Theologie de „ Paris. Qu'au reſte dans la dernière im- „ preſſion, on en avoit retranché le Man- „ dement du Nonce, & ôté ainſi cette „ pierre de ſcandale." Ce fut par où finit le diſcours du Chancelier & la Conférence. 1647.

Le Parlement en prend connoiſſance.

Mr. Talon Avocat Général, rendit auſſi compte aux Chambres, de ce qui s'étoit paſſé tant au Palais Roïal qu'au Châtelet, & dit que ſes Collègues & lui aiant examiné l'affaire, y trouvoient trois choſes principalement à redire. " La première qu'on eût „ imprimé & publié en France un Décret „ de l'Inquiſition du S. Office, & qu'on „ l'eût revêtu du nom & de l'autôrité du „ Pape, parce que Sa Sainteté avoit été pré- „ ſente à l'Aſſemblée. Qu'en France on „ reconnoiſſoit l'autôrité du S. Siège, & la „ perſonne du Pape Chef de l'Egliſe & Père „ commun des fidèles, à qui étoit duë „ toute ſorte de reſpect & d'obéïſſance: que „ c'étoit la Créance héréditaire de nos „ Rois, Fils-Aînez de l'Egliſe; que c'étoit „ la Créance de tous les Catholiques & de „ tous ceux qui étoient dans la véritable „ Communion. Mais qu'on ne recon- „ noiſſoit point l'autôrité ni la juriſdiction „ de ces Congrégations qui ſe tenoient à „ Rome, & que le Pape établiſſoit à ſa vo- „ lonté. Qu'autant qu'il ſe préſentoit à la „ Cour de ſemblables Décrets, ſoit en „ matière de Diſpenſe, de nullité de Vœux, „ &c. elle en déclaroit les Brefs nuls & „ abuſifs, ſauf aux parties à ſe pourvoir par „ les voïes ordinaires. Qu'il n'en alloit

pas

1647. „ pas de même de la Chancellerie, où tout „ s'expédie au nom du Pape, en la per„ sonne duquel réside indubitablement l'au„ tôrité légitime. Qu'à l'égard des matières „ de la Foi & de la Doctrine, elles ne de„ voient non plus se déterminer dans ces „ sortes d'Assemblées que par manière d'avis „ & de conseil, & non pas de puissance & „ de décision. Qu'on savoit bien que le „ Tribunal de l'Inquisition s'attribuoit „ l'examen & la censure des Livres suspects „ d'hérésie & de mauvaise doctrine, dont „ il dressoit une liste qui se publioit tous les „ ans : que c'étoit là qu'avoient été cen„ surez autrefois les Arrêts de la Cour, & „ celui particulièrement qui a été rendu „ contre *Jean Chastel* : *l'Histoire de Mr.* „ *le Président de Thou* : les *Libertez de* „ *l'Eglise Gallicane* ; & généralement tous „ les Ecrits qui ont pour but la défense de „ l'Etat, & la sûreté de la personne sacrée „ du Souverain. Qu'en recevant & en au„ tôrisant dans le Roïaume de pareils Dé„ crets, on y introduiroit infailliblement „ l'Inquisition, cette contrainte ou cette „ gêne insupportable, & si contraire à notre „ nature. Qu'il n'en faloit point d'autre „ preuve que le titre seul que prenoit cette „ Assemblée, d'*Inquisition générale & uni*„ *verselle, dans toute la République Chré*„ *tienne, contre l'hérésie & l'erreur.* Qu'elle „ prétendoit par là être en droit de faire le „ procès aux sujets du Roi, comme aux „ livres imprimez dans le Roïaume ; ce „ qui les avoit obligez de se récrier & de „ faire leurs Protestations, suivant que le „ demandoient leurs Charges.

La seconde chose qu'ils avoient remarquée, étoit le Mandement du Nonce, imprimé au bas de la Bulle, par lequel il se qualifioit, " *Nonce proche de la personne du* „ *Roi*, & *dans tout le Roïaume de France.* „ Son emploi étoit borné à la Cour & proche „ de la personne du Roi, il n'en avoit aucun ailleurs. En tout cas, s'il avoit à „ parler du Roïaume, il devoit dire *le* „ *Roiaume de France & de Navarre*, & „ non pas *de France* seulement : cette „ omission, d'ordinaire, étant affectée, & „ par conséquent injurieuse aux droits de „ Sa Majesté. Il déclaroit d'ailleurs avoir „ commandement du Pape de faire imprimer ce Décret; l'Impression étant une „ chose purement temporelle, & dépendant „ uniquement de la Police, ne se pouvoit „ faire que par les ordres, & par l'autôrité „ du Roi & du Magistrat." Ils ne pouvoient non plus souffrir, qu'il dît que l'Original du Décret étoit conservé dans *les Archives de sa Nonciature.* Cette façon de parler ne convenoit nullement aux Mœurs & à l'Usage de France : le Nonce du Pape n'aiant point en ce Roïaume de Greffe ni d'Archives, non plus que les Ambassadeurs des autres Princes ; & celui-même du Roi n'en avoit point à Rome. Il ajoûtoit *que la Bulle se devoit envoïer aux Archevêques & aux Evêques de sa Nonciature*, comme si sa qualité de Nonce lui donnoit un Territoire & quelque étenduë de Jurisdiction. 1647

Enfin ils avoient à se plaindre de la Sentence renduë au Châtelet par le Lieutenant Civil, qui condamnoit ce petit Ecrit ou Libelle, contraire à la disposition de la Bulle, quoi-

1647. quoi-que l'Ecrit fût sans nom d'Auteur & d'Imprimeur, & qu'ils n'eussent pas coûtume de prendre connoissance des affaires de Doctrine, à moins que l'autôrité du Roi & les droits du Roïaume n'y fussent blessez. Cette affaire étant un fait de Police, le Lieutenant Civil en devoit donner avis à la Cour, avant que d'y rien prononcer. C'est-pourquoi les Gens du Roi, après avoir conféré entr'eux au Parquet, avoient arrêté, „ que défenses seroient faites à toutes personnes, d'imprimer, de publier & de débiter aucuns Brefs, Décrets ou Bulles de „ Rome, sans Lettres Patentes du Roi, enregîtrées en cette Cour. Que les Exemplaires de la Bulle du 15. Janvier, & du „ Mandement du 13. Mars seroient saisis „ & suprimez; & que les Règlemens faits „ pour l'Impression seroient perpetuellement exécutez." Et afin de rendre leurs Conclusions plus solemnelles, ils les rédigèrent par écrit. Mais il ne fut pas alors rendu d'Arrêt.

Comment le Roi traita cette affaire, en défendant au Parlement de prononcer.

Cependant le Roi, qui étoit à Compiègne, écrivit à Messieurs du Parlement. La Lettre portoit, "que Leurs Majestez aiant voulu savoir de Mr. le Nonce, s'il entendoit par ce Mandement & par ce procedé „ s'aquerir quelque nouveau droit, & quelque nouvelle Jurisdiction dans le Roïaume, il avoit précisément déclaré que ce „ n'étoit nullement son intention, (comme si les Italiens étoient acoûtumez à la „ découvrir) & qu'il n'avoit en cela songé „ à rien moins qu'à *Nouveauté*." C'en étoit une pourtant, & il n'avoit garde d'en convenir, trop content d'établir sa possession.

& de se mettre en état de la faire valoir en tems & lieu. Ne connoit-on pas les manœuvres de la Cour de Rome, & étoit-ce une question à faire au Nonce que celle-là? On se paia bonnement de sa réponse, & on se persuada „ qu'il n'y avoit rien à „ craindre & à soupçonner (ce sont les ter„ mes de la Lettre du Roi) ni lieu par con„ sequent de se précautionner de ce côté„ là." N'est-ce pas vouloir être trompé, que d'en user de la sorte? Mais on vouloit ménager la Cour de Rome, comme je l'ai déja remarqué. Après tout le Roi louoit le zèle de son Parlement, & les soins qu'il témoignoit prendre pour le bien de son service & celui de son Etat, lui enjoignant toutefois de ne point délibérer sur ce fait-là jusqu'à son retour à Paris. 1647.

Le Parlement ne laisse pas de passer outre.

Mais l'ancienne maxime du Palais, qui ne souffre pas que les délibérations soient suspenduës par des Lettres de Cachet, prévalut. Il fut résolu qu'il seroit passé outre à délibérer sur le récit & sur les Conclusions des Gens du Roi. Et y aiant égard, il fut arrêté " qu'il seroit fait défense générale „ aux Archevêques, aux Evêques, à leurs „ Vicaires & à leurs Officiaux, au Recteur „ & aux Suppôts de l'Université, de rece„ voir, de publier ou d'exécuter les Décrets „ de l'Inquisition ni d'autres Bulles ou „ Brefs, à l'exception néanmoins des Pro„ visions des Bénéfices, & des autres Expé„ ditions ordinaires, qui s'obtiennent à Ro„ me suivant les Ordonnances & les Loix „ de l'Etat: que tous les Exemplaires du „ Décret seroient saisis & apportez au Gref„ fe de la Cour, pour être suprimez, & qu'il

1647. „ feroit enjoint à tous Imprimeurs & à tous „ Libraires, d'obferver les règlemens pour „ le fait de l'Impreffion, fur peine d'amende „ arbitraire. " On peut juger fi ce réfultat choqua moins le Confeil du Roi, que le Décret de l'Inquifition avoit choqué le Parlement. Les perfonnes équitables ne pouvoient trouver mauvais que cette Compagnie tînt ferme à maintenir les Droits & les Libertez du Roïaume. Les ennemis du Cardinal Mazarin faififfoient cette occafion de le rendre odieux, en rejettant fur lui le procedé du Confeil, qu'ils s'imaginoient n'avoir d'autre motif pour favorifer la Cour de Rome, que l'intérêt du premier Miniftre, & la confidération du Chapeau de Cardinal qu'on ménageoit pour l'Archevêque d'Aix fon Frère. Il en pouvoit bien être quelque chofe en effet. Un Cardinal, Surintendant de l'Education du Roi, auroit-il négligé de fe prévaloir des avantages que cet Emploi lui donnoit pour fervir fa Patrie? Et les ménagemens apparens dont il ufoit envers le Parlement, n'étoient-ils pas un détour adroit, pour cacher le reffentiment qu'il infpiroit à la Régence pour fa fermeté? Quoi qu'il en foit, on diffimula le mécontentement que l'on en avoit. D'autres affaires plus importantes obligèrent alors la Cour à prendre ce parti.

Origine des troubles de France durant la Minorité du Roi. *Memoires du Card. de Retz.*

Comme nous voici à l'origine des troubles que nous verrons s'élever bientôt en France & qui mirent ce Roïaume à deux doigts de fa ruïne, il ne fera pas inutile de remonter au principe qui fut la première caufe de tant de maux. Il y a plus de 1200. ans que la France a des Rois, mais fes

Rois

Rois n'ont pas toûjours été si absolus qu'ils le font aujourd'hui. Leur autôrité n'a jamais été réglée, comme celle des Rois d'Angleterre & d'Arragon, par des Loix étroites : elle a été seulement tempérée par des coûtumes reçues & comme mises en dépôt, au commencement dans les mains des Etats Généraux, & depuis dans celles des Parlemens. Les Enregîtremens des Traitez faits entre les Couronnes, & les Vérifications des Edits pour les levées d'argent, sont des images presque effacées de ce sage milieu qu'on avoit trouvé entre la licence des Rois & le libertinage des Peuples. Ce milieu a été consideré par les bons & les sages Princes comme un assaisonnement de leur pouvoir, très-utile même pour le faire goûter aux sujets. Il a été regardé par les malhabiles & les malintentionnez comme un obstacle à leurs dérèglemens & à leurs caprices. L'Histoire du Sire de Joinville nous fait voir clairement que St. Louïs l'a connu & estimé, & les Ouvrages d'Oresme Evêque de Lizieux & du fameux Juvenal des Ursins nous convainquent que Charles V., qui a mérité le surnom de Sage, n'a jamais cru que sa puissance fût au dessus des Loix & de son devoir. Louïs XI. plus artificieux que prudent, donna sur ce chef, aussi bien que sur tous les autres, atteinte à la bonne foi. Louïs XII. l'eût rétabli, si l'ambition du Cardinal d'Amboise, maître absolu de son esprit, ne s'y fût oposée. L'avarice insatiable du Connêtable de Monmorenci lui donna beaucoup plus de mouvement à étendre l'autôrité de François I. qu'à la règler. Les vastes desseins de Mrs. de Guise ne

1647.

1647. leur permirent pas sous François II. de penser à y donner des bornes. Sous Charles IX. & sous Henri III. la Cour fut si fatiguée de troubles, que l'on y prit pour révolte ce qui n'étoit pas soûmission. Henri IV. qui ne se défioit pas des Loix, parce qu'il se fioit en lui même, marqua combien il les estimoit par la considération qu'il eut pour les remontrances très-hardies de Miron, Prévôt des Marchands, touchant les rentes de l'Hôtel de Ville. Le Duc de Rohan disoit, que Louïs XIII. n'étoit jaloux de son autôrité, qu'à force de ne la pas connoître. Le Maréchal d'Ancre & Mr. de Luines n'étoient par capables de l'en informer. Le Cardinal de Richelieu, qui leur succéda, fit, pour ainsi parler, un fond de toutes les mauvaises intentions & de toutes les ignorances des deux derniers siècles, pour s'en servir selon ses intérêts. Il les déguisa en maximes utiles & nécessaires pour établir l'autôrité Royale, & la fortune secondant ses desseins par le desarmement du Parti Protestant en France, par les victoires des Suédois, par les foiblesses de l'Empire, par l'incapacité de l'Espagne. il forma dans la plus légitime des Monarchies la plus scandaleuse & la plus dangereuse Tirannie qui ait peut-être jamais asservi un Etat. L'habitude, qui a eu la force en quelques païs d'accoûtumer les hommes au feu, a endurci les François à des choses que leurs pères ont apréhendé plus que le feu même. Ils ne sentent plus la servitude qu'ils ont détestée, moins pour leur propre intérêt que pour celui de leurs Maîtres; & le Cardinal de Richelieu a fait des crimes de ce qui faisoit les vertus dans les siè-

ſiècles paſſez. Les Mirons, les Harlais, les Marillacs, les Pibracs, & les Faies, ces Martirs de l'Etat, qui ont plus diſſipé de factions par leurs bonnes & ſaines maximes, que l'or d'Eſpagne & d'Angleterre n'en a fait naître, ont été les défenſeurs de la Doctrine pour la conſervation de laquelle le Cardinal de Richelieu relegua le Préſident de Barillon à Amboiſe; & c'eſt lui qui a commencé à punir les Magiſtrats pour avoir avancé des véritez pour leſquelles leur ſerment les oblige d'expoſer leur propre vie. Les Rois qui ont été ſages & qui ont connu leurs véritables intérêts, ont rendu les Parlemens dépoſitaires de leurs Ordonnances, particulierement pour ſe décharger d'une partie de l'envie & de la haine que l'exécution des plus ſaintes & même des plus néceſſaires produit quelquefois. Ils n'ont pas cru s'abaiſſer en s'y liant eux mêmes. Les Miniſtres, aſſez aveuglez par leur fortune pour ne pas ſe contenter de ce que les Ordonnances permettent, ne s'appliquoient qu'à les renverſer; & le Cardinal de Richelieu, plus qu'un autre, y a travaillé avec autant d'imprudence que d'aplication. Il n'y a que Dieu qui puiſſe ſubſiſter par lui ſeul. Les Monarchies les mieux établies & les Monarques les plus autôriſez ne ſe soûtiennent que par l'aſſemblage des armes & des Loix *, & cet aſſemblage eſt ſi néceſſaire, que les unes ne ſe peuvent maintenir ſans les autres. Les Loix deſarmées tombent dans le mé- 1647.

 pris:

* *Imperatoriam Majeſtatem non ſolùm armis decoratam, ſed etiam Legibus oportet eſſe armatam, ut utrumque tempus & Bellorum & Pacis rectè poſſit gubernari.* Princip. Inſt. Juſtinian.

1647. pris: Les armes qui ne ſont point moderées par les Loix tombent bientôt dans l'anarchie. Pour n'en alléguer ici que des exemples domeſtiques, *Pepin* n'emploïa pour detrôner les Merovingiens, & *Capet* ne ſe ſervit pour dépoſſeder les Carlovingiens, que de la même puiſſance que les Miniſtres prédéceſſeurs de l'un & de l'autre s'étoient acquiſe ſous le nom de leurs Maîtres. Et il eſt à obſerver que les Maires du Palais & les Comtes de Paris ſe placèrent dans le Trône des Rois juſtement & également par la même voïe par laquelle ils s'étoient inſinuez dans leurs eſprits; c'eſt-à-dire par l'affoibliſſement & par le changement des Loix de l'Etat, qui plaît toûjours d'abord aux Princes peu éclairez, parce qu'ils s'imaginent y voir l'agrandiſſement de leur autôrité, ce qui dans les ſuites ſert de prétexte aux Grans & de motifs aux Peuples pour ſe ſoûlever.

Le Cardinal Mazarin continue de detruire les anciennes Maximes de l'Etat que Richelieu avoit renverſées. *Item ibid.*

Le Cardinal de Richelieu étoit trop habile, pour ne pas avoir toutes ces vuës; mais il les ſacrifia à ſon intérêt. Il voulut règner ſelon ſon inclination, qui ne ſe donnoit point de règles, même dans les choſes où il ne lui eût rien coûté de s'en donner; & il fit ſi bien, que ſi le deſtin lui eût donné un Succeſſeur de ſon mérite, je ne ſai, dit l'Auteur de ces Mémoires, ſi la qualité de Premier Miniſtre qu'il a pris le premier, n'auroit pas pu être avec un peu de tems auſſi odieuſe en France que l'a été par l'événement celle de Maire du Palais & de Comte de Paris. La Providence de Dieu y pourvut au moins d'une manière, le Cardinal Mazarin qui prit la place, n'aiant donné ni pu donner aucun ombrage à l'Etat du cô-

té

té de l'uſurpation. Quoi-qu'il n'eût ni la naiſſance ni le mérite de ſon prédéceſſeur, 1647.
il s'érigea dans ſon opinion en Richelieu, & il ſe crut même plus habile que lui. Il faudroit des Volumes pour raconter toutes ſes fautes, dont les moindres étoient d'une importance extrême, par une conſidération qui mérite une obſervation à part.

Comme il marchoit ſur les pas de Richelieu, qui avoit achevé de détruire toutes les anciennes maximes de l'Etat, il ſuivoit ſon chemin, qui étoit de tous côtez bordé de précipices, que Richelieu n'avoit pas ignorez. Il ne ſe ſervoit pas des appuis par lesquels le premier avoit aſſuré ſa marche. Richelieu avoit affecté d'abaiſſer les Corps, mais il n'avoit pas oublié de ménager les particuliers. Cette idée ſuffit pour faire comprendre tout le reſte. Ce qu'il y eut de remarquable fut que tout contribua à le tromper lui même. Il y eut toutefois des raiſons naturelles de cette illuſion, dans la diſpoſition où il trouva les affaires, les Corps, & les particuliers du Royaume. Mais il faut avouer que cette illuſion fut très-extraordinaire, & qu'elle paſſa juſqu'à un grand excès. Le dernier point d'illuſion en matière d'Etat, dit encore l'habile Politique qui me fournit ces Reflexions, eſt une eſpèce de létargie qui n'arrive jamais qu'après de grans ſimptomes. Le renverſement des anciennes Loix, l'anéantiſſement de ce milieu qu'elles ont poſé entre le Roi & le Peuple, l'établiſſement de l'Autôrité purement & abſolument deſpotique, ſont ceux qui ont jetté originairement la France dans ces convulſions dans leſquelles on l'a vuë. Le

1647. Cardinal de Richelieu la vint traiter comme un Empirique avec des remèdes violens, qui lui firent paroître de la force, mais une force d'agitation qui en épuisa & le corps & les parties. Le Cardinal Mazarin, comme un Médecin inexpérimenté, ne connut point son abattement : il ne le soûtint point par les secrets Chimiques de son Prédécesseur; il continua de l'affoiblir par des saignées, elle en tomba en létargie, & il fut assez mal-habile pour prendre ce faux repos pour une véritable santé. Les Provinces abandonnées à la rapine des Surintendans demeuroient abatuës & assoupies sous la pesanteur de leurs maux ; car les secousses qu'elles s'étoient données de tems en tems sous le Cardinal de Richelieu n'avoient fait qu'augmenter & aigrir le mal. Les Parlemens qui avoient tout nouvellement gémi sous la tirannie, étoient comme insensibles aux misères présentes, par la mémoire encore trop vive & trop récente des passées. Les Grans, qui pour la plûpart avoient été chassez du Royaume, s'endormoient paresseusement dans leurs lits, qu'ils avoient été ravis de retrouver. Si cette indolence générale eût été ménagée, l'assoupissement eût peut-être duré plus longtems. Mais comme le Médecin ne le prenoit que pour un doux sommeil, il n'y fit aucun remède. Le mal s'aigrit : la tête s'éveilla : Paris se sentit, poussa des soupirs, & l'on n'en fit point de cas : il tomba en frénesie. Venons au détail.

Moïens qu'il emploïa pour Emeri, Surintendant des Finances, ne cherchoit que des noms pour trouver des Edits. Rien ne fait mieux connoître le fond.

fond de son ame, que ce qu'il disoit en plein Conseil : que la foi n'étoit que pour les Marchands, & que les Maîtres des Requêtes qui l'alléguoient pour raison dans les affaires qui regardoient le Roi, méritoient d'être punis. Cet homme, qui avoit été condamné à Lion à être pendu dans sa jeunesse, gouvernoit même avec empire le Cardinal Mazarin en tout ce qui regardoit le dedans du Royaume. Cette remarque suffit pour donner à entendre l'extremité du mal, qui n'est jamais à son période, que quand ceux qui commandent ont perdu la honte; parce que c'est justement le moment dans lequel ceux qui obéïssent perdent le respect; & c'est dans ce même moment où l'on revient de la létargie, mais par des convulsions. La chose sera plus claire par des exemples. Les Suisses paroissoient, pour ainsi parler, si étourdis sous la pesanteur de leurs chaînes, qu'ils ne respiroient plus, quand la révolte de trois de leurs plus puissans Cantons forma des Ligues. Les Hollandois se croïoient subjuguez par le Duc d'Albe, quand le Prince d'Orange *, par un sort réservé aux grans génies qui voïent avant tous les autres le point de la possibilité, conçut & enfanta la liberté. La raison est, que ce qui cause l'assoupissement dans les Etats est la durée du mal qui saisit l'imagination des hommes, & qui leur fait croire qu'il ne finira jamais. Aussi-tôt qu'ils trouvent jour à en sortir, ce qui ne manque jamais lorsqu'il est venu jusqu'à un certain point, ils sont si surpris, si aises & si emportez, qu'ils passent tout d'un coup à l'autre extrémité, & que bien loin de regarder les Revolutions comme impossibles, ils

1647.

cela. Edits ruïneux au Peuple.

* *Guillaume I. mort en 1584.*

1647. les croient très-faciles. Et cette disposition est toute seule capable de les produire quelquefois. La France a éprouvé & senti toutes ces véritez dans la Révolution à laquelle ceci nous prépare. Qui eût dit trois mois avant la plus petite pointe des troubles, qu'il y en eût pu naître dans un Etat où la Maison Royale étoit parfaitement unie? où la Cour étoit esclave du Ministre, où les Provinces & la Capitale lui étoient soûmises, où les Armées étoient victorieuses, où les Compagnies paroissoient impuissantes de tout point? Qui l'eût dit, eût passé pour un insensé, non seulement dans l'esprit du vulgaire, mais même parmi les génies les plus pénétrans. Il parut un peu de sentiment, une lueur ou plûtot une étincelle de vie. Ce signe de vie, presque imperceptible dans les commencemens, ne se donna point par *Monsieur* : il ne se donna point par Mr. le Prince: il ne se donna point par les Grans du Royaume : il ne se donna point par les Provinces: il se donna par le Parlement, qui jusques à ce siècle n'avoit jamais commencé de Révolution, & qui certainement auroit condamné par des Arrêts sanglans celle qu'il faisoit lui-même, si tout autre que lui l'eût commencée.

L'Edit du Tarif donne lieu à la revolte du Parlement. *Mémoire du Card. de Retz. Mémoires de la Rochefoucault.*

Il faut savoir que la Reine, entrant en 1643. dans l'administration du Royaume, avoit trouvé les fonds des années 1644 1645. & 1646. entiérement consumez d'avance. Elle fut contrainte d'emprunter douze millions pour aider à une partie des dépenses, & d'engager pour cela les revenus des années 1647. 1648. & 1649. Cette somme néanmoins n'étoit pas encore suffisante pour soû-

soûtenir la guere commencée. L'unique ressource étoit donc de recourir à des moïens extraordinaires. On inventa l'*Edit du Tarif*, portant une imposition générale sur toutes les Denrées, qui entroient dans la Ville de Paris. Le Parlement, qui avoit souffert & même vérifié une très-grande quantité d'Edits ruïneux & pour les particuliers & pour le public, éclata enfin au mois d'Août contre celui-ci. Comme il avoit été vérifié en la Cour des Aides il y avoit plus d'un an, & exécuté en vertu de cette vérification, Mrs. du Conseil s'opiniâtrèrent beaucoup à le soûtenir. Ils mandèrent au Parlement de ne point déliberer là-dessus jusqu'au retour du Roi qui étoit alors à Amiens. La Compagnie ne laissa point de passer outre, ce qui embarrassa fort Leurs Majestez, qui furent obligées de revenir promtement à Paris. Mrs. du Conseil voïant que le Parlement étoit sur le point de faire défenses d'exécuter ou plûtôt de continuer l'exécution de cet Edit, ils soufrirent qu'il fût porté au Parlement pour l'examiner, dans l'espérance d'éluder, comme ils avoient fait en d'autres rencontres, les résolutions de la Compagnie. Ils se trompèrent : la mesure étoit comblée, les esprits étoient échaufez, & tout alloit à rejetter l'Edit. La Reine manda le Parlement, & il fut par Députez au Palais Royal. Le Chancelier prétendit que la vérification apartenoit à la Cour des Aides : le Premier Président * la contesta pour le Parlement, parce que tous les arti-

1647.

Auberi, Hist. du Card. Mazarin.

* *Mathieu Molé, Seigneur de Lassy & de Champlâtreux, né en 1584. & mort en 1656.*

1647. cles du Tarif étant Domaniaux étoient de la compétence de cette Compagnie. Le Cardinal Mazarin, que mon Auteur appèle ignorantissime en toutes les matières, dit qu'il s'étonnoit qu'un Corps aussi considérable s'amusât à des bagatelles, & l'on peut juger si cette parole fut relevée. Emeri aiant proposé une conference particulière pour aviser aux expediens d'accommoder l'affaire, elle fut proposée le lendemain dans les Chambres assemblées. Après une grande diversité d'avis, dont plusieurs alloient à la refuser comme inutile & même captieuse, elle fut accordée, mais vainement; l'on ne put convenir. Ce que voïant le Conseil, & craignant que le Parlement ne donnât Arrêt de défense, qui auroit infailliblement été executé par le Peuple, il envoïa une Déclaration pour suprimer le Tarif, afin de sauver au moins l'apparence à l'autôrité du Roi. L'on envoïa quelques jours après cinq Edits encore plus onereux que celui du Tarif, non pas en espérance de les faire recevoir; mais en vuë d'obliger le Parlement à revenir au premier. Il y revint effectivement en refusant les autres, mais avec tant de modifications que la Cour ne crut pas s'en pouvoir accommoder, & qu'elle donna, étant à Fontainebleau au mois de Septembre, un Arrêt du Conseil d'en haut, qui cassa l'Arrêt du Parlement & qui leva toutes les modifications. La Chambre des Vacations y répondit par un autre, qui ordonna que celui du Parlement seroit exécuté.

Le Peuple se prend Ce que produisit dans le Peuple cette vigueur du Parlement, c'est que dès qu'il eut seule-

seulement murmuré contre l'Edit du Tarif, tout le monde s'éveilla : l'on chercha les loix comme à tâtons en s'éveillant, on ne les trouva plus : l'on s'effaroucha, l'on cria, l'on se les demanda, & dans cette agitation les questions que leurs explications firent naître, d'obscures qu'elles étoient & vénérables par leur obscurité, devinrent problematiques, & de là, à l'égard de la moitié du monde, odieuses. Le Peuple entra dans le Sanctuaire : il leva le voile qui doit toûjours couvrir tout ce que l'on peut dire, tout ce que l'on peut croire du droit des Peuples & de celui des Rois, qui ne s'accordent jamais si bien ensemble que dans le silence. Disposition prochaine à un plus grand éclat.

1647.

Occasion de murmurer.

Les craintes qu'on en concevoit furent redoublées par la maladie dont on vit le Roi attaqué au mois de Novembre. On connut d'abord que c'étoit la petite Vérole. La peine qu'elle eut à sortir dans les commencemens, mit la vie de Sa Majesté en péril, & jetta la consternation dans le Roïaume. On fit par tout des Prières publiques, pour la conservation d'une vie si précieuse. Comme chacun pensoit à ses intérêts, & qu'en cas que le Roi fût venu à mourir, il eût falu établir une nouvelle Régence, la Reine, Monsieur le Duc d'Orléans & Mr. le Prince. eurent alors de grans ménagemens pour le Parlement, dont ils sentoient qu'ils pourroient avoir besoin. Ces démarches gâtèrent tellement cette Compagnie, en l'accoûtumant à trop de considération, qu'elle n'en prit que plus de force contre la Cour dans toutes les occasions qui se présentèrent

Le Roi tombe malade de la petite vérole.

Auberi, Hist. du Cardinal Mazarin, Liv. IV. Mémoires de M. L. D. D. N.

1647. ensuite. Le Roi guérit enfin. Son bon tempérament & les soins assidus de la Reine, le tirèrent de ce danger. Il eut la générosité de demander grace pour un de ses Officiers que cette Princesse avoit chassé, sur le soupçon qu'elle eut qu'il avoit aporté l'air de cette maladie à Sa Majesté. Le Fils étoit à peine rétabli, que la Mère tomba malade à son tour. Elle avoit fait porter son lit dans un cabinet, à côté de la chambre du Roi, d'où elle en envoïoit la nuit demander continuellement des nouvelles. Il ne se pouvoit qu'elle n'en fût extrèmement fatiguée. Elle y avoit résisté quelque tems. Mais les inquiétudes & les allarmes qu'elle avoit eu à essuïer, jointes aux fatigues & & aux veilles, la firent enfin succomber. Cette maladie n'eut pourtant point de suites. La Reine guérit aussi au bout de quelque tems, & se trouva en état de reprendre le soin des affaires.

1648. Etat des affaires pendant les quatre premières années de la Regence. *Mémoires du Card. de Retz.*

Les quatre premières années de la Régence de cette Princesse avoient été emportées par le mouvement de rapidité que le Cardinal de Richelieu avoit donné à l'Autôrité Roïale. Le Cardinal Mazarin, son Disciple, & de plus né & nourri dans un païs où celle du Pape n'a point de bornes, crut que le mouvement de rapidité étoit le naturel, & cette méprise fut l'occasion de la guerre civile, dont la cause venoit de plus loin comme nous l'avons dit. Il n'est pas mal aisé de concevoir qu'il peut & qu'il doit y avoir eu beaucoup de contretems fâcheux dans une administration, qui suivoit d'aussi près celle du Cardinal de Richelieu, & qui en étoit aussi différente. La Reine l'aiant choisi,

choisi, faute d'autre, ce qui est vrai quoiqu'on en dise, & la fortune l'aiant ébloui, il s'érigea & on l'érigea en Richelieu. Mais il n'en eut que l'impudence. Il se fit honte de toutes les choses dont l'autre s'étoit fait honneur. Il se moqua de la Religion, il promit tout ce qu'il ne voulut pas tenir. Il ne fut ni doux ni cruel, parce qu'il ne se ressouvenoit ni des bienfaits ni des injures. Il s'aimoit trop, ce qui est le naturel des ames lâches; il craignoit trop peu, ce qui est le caractère de ceux qui n'ont pas soin de leur réputation. Il prévoïoit assez bien le mal, parce qu'il avoit souvent peur, mais il n'y remedioit pas à proportion, parce qu'il avoit plus de peur que de prudence. Il avoit de l'esprit, de l'insinuation, de l'enjouement, des manières; mais son cœur paroissoit toûjours au travers, & au point que ces qualitez eurent dans l'adversité tout l'air de ridicule, & ne perdirent pas dans la prosperité celui de fourberie. Il porta le filoutage dans le Ministère, ce qui n'est jamais arrivé qu'à lui, & le filoutage faisoit que le Ministère, même heureux & absolu, ne lui séoit pas bien. Le mépris s'y glissa: ce qui est la maladie la plus dangereuse d'un Etat, & dont la contagion se répand le plus aisément & le plus promtement du chef sur les membres. Un Etranger, comme un autre, a soin d'enrichir ses parens, en quelque endroit qu'ils se rencontrent, outre qu'il sait bien les faire venir, lorsqu'il se trouve établi solidement. Mazarin ne s'oublia point à cet égard: trois Neveux & sept Nièces, qui vinrent bientôt en France, sont un témoignage assuré de ce que je dis; & dans quel-

1648.

1648. quelque famille que l'on eût pu prendre un Premier Ministre, il étoit difficile de trouver une plus nombreuse suite. Un autre inconvenient encore, c'est qu'un Etranger, comme Mazarin, qui ne sait durant quelque tems si son poste lui est assuré, transporte toûjours dans son païs de quoi se consoler en cas de disgrace. Le moïen qu'il puisse être aussi affectionné qu'un homme, qui auroit sucé l'amour de la patrie avec le lait? A quoi l'on peut ajoûter encore, que quand il n'est pas marié ni en état de l'être, il ne regarde pas le païs où il se trouve comme un établissement fixe pour lui & pour sa postérité. Aiant trouvé les peuples chargez d'impôts, il continua de les en accabler. Cette conduite les fit passer du mépris à la haine, & cette haine pour le Ministre enfanta bientôt la Rebellion. Tant de subsides extraordinaires, & les nouveaux Edits que l'on préparoit encore pour établir une Inquisition rigoureuse sur les biens de toute nature, poussèrent dans une révolte secrète les Compagnies, les Communautez, & les Corps de Ville. Le Conseil du Roi voïant qu'il ne pouvoit tirer aucun argent par le moïen du Tarif, témoigna au Parlement, que puisqu'il ne vouloit point de nouveaux Edits, il ne devoit pas du moins s'oposer à l'exécution de ceux qui avoient été vérifiez autrefois dans la Compagnie ; & sur ce fondement il remit sur le tapis une Déclaration, qui avoit été enregîtrée deux ans auparavant, pour l'établissement de la Chambre du Domaine, qui étoit d'une charge terrible pour le peuple, & d'une conséquence encore plus grande. Le Parlement l'avoit accordée

on

ou par ſurpriſe ou par foibleſſe. Le Peuple ſe mutina, alla en troupes au Palais, maltraita de paroles le Préſident de Thoré fils d'Emeri. Le Parlement fut obligé de décreter contre les ſéditieux. La Cour ravie de le commettre avec le Peuple appuïa le Décret par des Régimens des Gardes Françoiſes & Suiſſes. Le Bourgeois s'allarma, monta dans les clochers des trois Egliſes de la ruë St. Denis où les Gardes avoient paru. Le Prévôt des Marchands avertit le Palais Royal que tout eſt ſur le point de prendre les armes. On fait retirer les Gardes en diſant qu'on ne les avoit poſées que pour accompagner le Roi, qui dévoit aller en cérémonie à Notre Dame. 1648.

Le Monarque, pour couvrir le jeu, y alla effectivement en grande pompe dès le lendemain ſous prétexte de remercier Dieu du recouvrement de ſa ſanté, & le jour ſuivant il monta au Parlement, ſans l'avoir averti que la veille extrèmement tard. Il y porta cinq ou ſix Edits tous plus ruïneux les uns que les autres, qui ne furent communiquez aux Gens du Roi qu'à l'Audience. Le Premier Préſident parla fort hardiment contre cette maniére de mener le Roi au Parlement pour ſurprendre & pour forcer la liberté des ſuffrages. Dès le lendemain, les Maîtres des Requêtes, auxquels un de ces Edits vérifiez par la préſence du Roi avoit donné douze Collègues, s'aſſemblent dans le lieu où ils tiennent la juſtice, qu'on appèle des *Requêtes du Palais*, & prennent une reſolution très-ferme de ne pas ſouffrir cette nouvelle création. La Reine les mande, les appèle de belles gens pour s'opoſer à la volonté du Roi, & les interdit des Conſeils. Ils s'animent

Le Roi guéri de ſa maladie va au Parlement.

Mémoires du Cardinal de Retz.
Mémoires de M. la Dc de Nemours.

1648. ment au lieu de s'étonner : ils entrent dans la Grand' Chambre, & demandent qu'ils soient reçus Oposans à l'Edit de Création de leurs Confrères. On leur donne Acte de leur Opposition. Les Chambres s'assemblent le même jour pour examiner les Edits que le Roi avoit fait verifier en sa présence, & la Reine commanda à la Compagnie de l'aller trouver par Députez au Palais Royal. Elle leur témoigna d'être surprise de ce qu'ils prétendoient toucher à ce que la présence du Roi avoit consacré. Ce furent les propres paroles du Chancelier. Le Premier Président répondit que telle étoit la pratique du Parlement, & il en allégua les raisons tirées de la nécessité de la liberté des suffrages. La Reine témoigna d'être satisfaite des exemples qu'on lui aporta; mais comme elle vit quelques jours après, que les déliberations alloient à mettre des modifications aux Edits qui les rendoient presque infructueux, elle défendit par la bouche des Gens du Roi au Parlement de continuer à prendre connoissance des Edits, jusqu'à ce qu'il eût déclaré en forme s'il prétendoit donner des bornes à l'Autôrité Royale. Ceux de cette Compagnie qui étoient pour l'intérêt de la Cour, se servirent adroitement de l'embarras où elle se trouva à cette question, pour porter les choses à la douceur, & pour faire ajoûter aux Arrêts qui portoient les modifications, que le tout seroit exécuté *sous le bon plaisir du Roi.* La clause plut pour un moment à la Reine; mais quand elle connut qu'elle n'empêchoit pas que presque tous les Edits ne fussent rejettez par le commun suffrage du

Parle

Parlement, elle s'emporta, & leur déclara qu'elle vouloit que tous les Edits sans exception fussent exécutez pleinement & sans aucunes modifications dès le lendemain. Mr. le Duc d'Orléans alla à la Chambre des Comptes, où il porta ceux qui la regardoient, & le Prince de Conti, en l'absence de Mr. le Prince, qui étoit parti pour l'armée, alla à la Cour des Aides pour y porter ceux qui la concernoient. 1648.

Arrêt d'Union des Chambres de cette Compagnie.

Auberi, Hist. du Card. Mazarin.

Mémoires de la Minorité du Roi.

Mémoires de Joli.

Ces deux Compagnies ne se contentèrent pas de répondre avec vigueur à Monsieur & au Prince de Conti par la bouche de leur Premier Président; mais aussi-tôt après, la Cour des Aides députa vers la Chambre des Comptes pour lui demander union avec elle pour la Réformation de l'Etat. La Chambre des Comptes l'accepta : l'une & l'autre s'assurèrent du Grand Conseil, & les trois ensemble demandèrent la jonction au Parlement, qui leur fut accordée avec joie, & exécutée à l'heure même au Palais dans la Sale de St. Louïs. Telle fut l'occasion du célèbre Arrêt d'Union de ces trois Chambres, rendu en Parlement le 13. Mai. La vérité est que cette Union, qui prenoit pour son motif la réformation de l'Etat, pouvoit avoir fort naturellement celui de l'intérêt particulier des Officiers, parce que l'un des Edits dont il s'agissoit, portoit un retranchement considérable de leurs gages. Tant que l'oppression n'étoit tombée que sur le Peuple, les Chambres s'étoient contentées de s'oposer à la vérification des Edits, ou du moins de les modifier autant qu'il se pouvoit, sans blesser l'autôrité souveraine. Mais dès que leur intérêt particulier

1648. lier s'y trouva mêlé, elles prirent le dessein de s'unir, pour rendre leurs résolutions plus efficaces. Aussi la Cour, qui se trouva étonnée & embarrassée au dernier point de cet Arrêt, affecta, autant qu'elle put, de lui donner cette couleur, pour le décrediter dans l'esprit des Peuples. La Reine fit dire par les Gens du Roi au Parlement, que comme cette Union n'étoit faite que pour l'intérêt particulier des Compagnies, & non pas pour la Réformation de l'Etat, comme on le lui avoit d'abord voulu faire croire, elle n'y trouveroit rien à redire; parce qu'il est toûjours permis à tout le monde de répresenter au Roi ses intérêts, & qu'il n'est jamais permis à personne de s'ingerer du Gouvernement de l'Etat. Le Parlement ne donna point dans ce panneau; & parce qu'il étoit aigri par l'enlèvement de deux Conseillers * au Grand Conseil que la Cour fit prendre deux jours avant la Pentecôte, & de trois autres † qu'on arrêta aussi quelques momens après, il ne songea qu'à justifier & à soûtenir son Arrêt d'Union par des exemples. Le Président de Novion ‡ en trouva dans les Regîtres, & l'on étoit sur le point de déliberer sur l'exécution, quand du Plessis Guenegaut ⸸ Secretaire d'Etat entra dans le Parquet, & mit entre les mains des Gens du Roi un Arrêt du Conseil d'en haut, qui portoit, en termes même injurieux, cassation de celui d'Union des quatre Compagnies.

* *Mrs. Turgot & d'Argouges.*

† *Mrs. Lotin, Dreux, & Guerin.*

‡ *Nicolas Potier, Sieur de Novion, Président à mortier, & puis Premier Président.*

⸸ *Henri de Guenegaut, mort en 1676.*

gnies. Le Parlement aiant déliberé, ne répondit à cet Arrêt du Conseil que par un avis donné solemnellement aux Députez des trois autres Compagnies de se trouver le lendemain à deux heures de relevée dans la sale de St. Louïs. 1648.

Cassé par Arrêt du Conseil.

La Cour, outrée de ce procedé, s'avisa de l'expedient du monde le plus bas & le plus ridicule, qui fut d'avoir la feuille de l'Arrêt. Du Tillet, Greffier en chef, auquel elle l'avoit demandée, aiant répondu qu'elle étoit entre les mains du Greffier Commis, du Plessis Guenegaut & Carnavalet, Lieutenant des Gardes du Corps, le mirent dans un carosse & l'amenèrent au Greffe pour la chercher. Les Marchands du quartier s'en aperçurent, le Peuple se soûleva, & le Secretaire & le Lieutenant furent très-heureux de se sauver. Le lendemain à sept heures du matin le Parlement eut ordre d'aller au Palais Roïal, & d'y porter l'Arrêt du jour précédent, qui étoit celui par lequel le Parlement avoit ordonné que les autres Compagnies seroient priées de se trouver à deux heures dans la chambre de St. Louïs. Comme ils furent arrivez au Palais Roïal, le Tellier demanda au Premier Président s'il avoit aporté la feuille; & le Premier Président aiant répondu que non, & qu'il en diroit les raisons à la Reine, il y eut dans le Conseil des avis differens. On prétend que la Reine étoit assez portée à arrêter le Parlement; mais personne ne fut de cet avis, qui, à la vérité, n'étoit pas soûtenable, vu la disposition des Peuples. On prit un parti plus moderé. Le Chancelier fit à la Compagnie une forte réprimande en présence du

Roi

1648. Roi & de toute la Cour, & il fit lire en même tems un second Arrêt du Conseil, portant cassation du dernier Arrêt, défenses de s'assembler sous peine de rebellion, & ordre d'inserer dans les Regîtres cet Arrêt en la place de celui d'Union. Cela se passa le matin.

Effet que produisirent dans le Peuple ces demêlez de la Cour avec le Parlement.

Divers Mémoires de la Minorité du Roi.

Dès l'après-dinée, les Députez des quatre Compagnies se trouvèrent dans la sale de St. Louïs, au mépris de l'Arrêt du Conseil d'en haut. Le Parlement s'assembla de son côté à l'heure ordinaire pour déliberer de ce qui étoit à faire à l'égard de l'Arrêt du Conseil qui avoit cassé celui d'Union, & qui avoit défendu la continuation des assemblées. L'Avocat Général Talon, élevant sa voix, remontra" combien la Ligue avoit ,, causé de maux dans le Royaume. Que ,, les Ennemis étrangers tiroient avantage de ,, ces desordres, & qu'enfin il croïoit que la ,, voïe de la soumission & des remontrances ,, produiroit plus d'effet que toutes les assemblées, puisqu'elles ne se pouvoient ,, faire qu'avec trouble & confusion, & ,, contre l'agrément de Leurs Majestez. ,, Il s'en faut bien que ce discours fût généralement applaudi. Il y eut pourtant plusieurs autres membres qui furent d'avis d'obéïr aux volontez du Roi. Sur quoi il faut remarquer, qu'ils y desobéïssoient, même en déliberant, parce qu'il leur avoit été très-expressément enjoint de ne pas déliberer. Mais le Parlement, charmé des doux noms de *Dieux Tutelaires de la Patrie*, & de *Restaurateurs de la liberté publique*, que le Peuple lui donnoit, continuoit à s'assembler tous les jours. Car l'Arrêt d'Union fut un signal

ſignal pour tous les Mécontens, les Rentiers, les Tréſoriers de France, les Secrétaires du Roi, les Elus, les Officiers des Tailles & des Gabelles. Les Peuples de toutes conditions ſe rallièrent, & expoſant leurs griefs au Parlement, en demandèrent la réparation. Les noms des Partiſans & celui d'Emeri tombèrent dans l'exécration publique. Chacun déclamoit contre l'exaction violente des Traitans ; on ne pouvoit ſouffrir la puiſſance démeſurée des Intendans, la cruauté des Fuzeliers envoïez pour exécuter leurs ordres, les contraintes rigoureuſes faites au pauvre Peuple, par la vente des biens & l'empriſonnement des perſonnes, non plus que la ſolidité réelle des Tailles. Tant de violences portoient tout le monde à ſe plaindre hautement de toutes ces voïes d'oppreſſion, nuiſibles à la vie, à la liberté & aux biens de tous les Sujets du Roi. Le Parlement touché des miſères publiques, auſſi bien que de ſon intérât particulier, reçoit les ſupplications des malheureux, offre de leur faire juſtice, & par la part qu'il témoigne prendre aux ſouffrances des Peuples, acquiert leur bienveillance à tel point, qu'il en eſt reſpecté comme leur *Dieu vengeur & liberateur.* 1647.

Avantage qu'en prit cette Compagnie. *Mémoires de la Rochefoucaut.*

On inſinuoit aux membres de cette Compagnie " qu'ils étoient inſtituez, comme „ autrefois les Ephores de Lacedemone, „ pour modérer l'extrême puiſſance des „ Rois, & pour s'opoſer à leurs dérèglemens. Que cet emploi donneroit de la „ conſideration & de l'éclat à leurs perſonnes. Qu'ils devoient ſavoir que depuis „ quelques années les Miniſtres de France

„ étoient

1648. ,, toient persuadez que c'est règner précairement que de n'étendre leur empire que ,, sur des choses permises. Que les derniers ,, Rois leur avoient si fort abandonné la ,, conduite de l'Etat, qu'ils s'étoient rendus la proïe de leurs passions. Que les ,, Loix étoient étoufées par la crainte, & la ,, Justice par la force. Que le tems étoit ,, venu de rétablir l'ordre ancien, & de remettre sur pié cette rélation harmonique, ,, qui consiste dans un commandement légitime & une obéïssance raisonnable. Que ,, pour cet effet les Peuples réclamoient leur ,, justice, comme le seul azile pour prévenir leur dernière oppression. Qu'une si ,, sainte mission étant aprouvée du Ciel, & ,, suivie des acclamations publiques, les ,, mettoit à couvert de toute crainte, quand ,, même il y auroit du péril. Que c'est le ,, propre d'une rare vertu de se signaler dans ,, la tempête plûtôt que dans le calme, & ,, que la mort, qui est égale pour tous les ,, hommes, n'est distinguée que par l'oubli ou par la gloire. ,, Ces discours firent d'autant plus d'impression sur leur esprit que les hommes ont une inclination naturelle à croire ce qui flatte leur orgueil.

Moïens que la Cour employa pour tâcher de la diviser.

Divers Mémoires de la Minorité du Roi. Auberi, Hist. du

Comme donc chaque membre de ces Compagnies, assemblées contre les défenses du Roi, vouloit opiner avec zèle & avec pompe sur une matière de cette importance, quelques jours se passèrent avant que la déliberation pût être achevée: ce qui donna lieu à *Monsieur*, qui connut que le Parlement n'obéïroit pas, de proposer un accommodement. Les Présidens au Mortier & le Doïen de la Grand' Chambre se trouvèrent au Palais

Palais d'Orléans avec le Cardinal Mazarin & le Chancelier. On y fit quelques propositions qui furent rapportées au Parlement, & rejettées avec d'autant plus d'emportement, que la première, qui concernoit le *Droit annuel* *, accordoit aux Compagnies tout ce qu'elles pouvoient souhaiter pour leur intérêt particulier. Le Chancelier dit sur cela aux Députez" que Leurs Majestez „ avoient voulu témoigner à la Compagnie „ l'intention qu'elles avoient toûjours eu „ de la traiter favorablement, & de la distin- „ guer en la gratifiant du *Droit annuel* sans „ charges & sans conditions. Que cette grace „ devoit engager le Parlement à donner „ à Leurs Majestez une autre reconnoissance, „ que celle qu'il leur avoit marquée, en se joi- „ gnant aux autres Cours Souveraines de „ Paris. Que cette union ne pouvoit pro- „ duire que de dangereux effets. Que quel- „ que mécontentement que le Roi en eût „ témoigné par ses Lettres de Cachet, le „ Parlement n'y avoit pas eu toute la soû- „ mission, & toute la deférence que S. M. „ en attendoit, puisque ces assemblées n'a- „ voient pas discontinué: ce qui avoit obli- „ gé S. M. d'en témoigner encore son res- „ sentiment, & de déclarer à cette Compa- „ gnie, que son intention étoit que l'on ne „ continuât plus les assemblées, sinon qu'- „ elle y pourvoiroit. „ Et pour faire con-

1648.

Cardinal Mazarin.

* *Les Officiers pourvus de Charges avoient alors la liberté de les résigner, entre les mains du Roi, à qui bon leur sembloit. Mais afin que la Résignation eût lieu, il faloit que celui qui l'avoit faite, vécût encore 40. jours après; Et ce fut pour s'afranchir de cette Loi des 40. jours, qu'on païa au Roi un* Droit annuel, *autrement appelé* la Paulette, *du nom de* Paulet *qui en fut l'Inventeur.*

1648. noître aux Officiers, qu'ils ne peuvent efpérer de graces que de la bonté du Roi, & que quand il lui plaît il les retire : deux jours après S. M. fit publier au fceau une Déclaration portant révocation du Droit annuel, * qui avoit été accordé aux Compagnies Souveraines. Le prétexté étoit, qu'aiant retranché les gages au Grand Confeil, à la Chambre des Comptes & à la Cour des Aides, au lieu *du Prêt* ** que ces trois Compagnies devoient païer, S. M. n'avoit pas intention de les obliger à des conditions qu'elles eftimoient defavantageufes.

Fermeté des Chambres du Parlement à demeurer unies fous prétexte du bien public.

Cette Déclaration étoit capable de divifer ces Compagnies d'avec le Parlement, parce qu'elles y avoient plus d'intérêt, leurs gages étant plus confidérables, & le Roi aiant déchargé le Parlement du Prêt fans retrancher leurs gages, ce qui avoit fait naître entre elles quelque jaloufie. La Cour n'étoit pas fâchée de cette difpofition, & les Miniftres en attendoient un bon effet. Le Chancelier témoigna même féparément à quelques Officiers du Grand Confeil, de la Chambre du Comptes & de la Cour des Aides, que la Reine s'étonnoit des démarches qu'ils avoient faites, il y avoit peu de jours, au Parlement. Que l'intention du Roi n'étoit point de retrancher leurs gages, & qu'ils en pouvoient informer leurs Compagnies. Ce

* *Par cette Revocation, les Charges des Officiers qui venoient à mourir, étoient remifes aux Coffres du Roi pour être venduës à qui bon lui fembleroit, & perduës par conféquent pour les Familles.*

** *Le Prêt étoit une fomme qu'on obligeoit les Officiers de prêter au Roi, ou par avance, ou fur les arrérages de ce qu'ils lui devoient pour le Droit annuel.*

Ce discours, qui tendoit à les diviser, ne fit point changer de sentiment à ces Officiers, & ils persistèrent dans l'union. Le Parlement, de son côté, affecta de marquer qu'il ne songeoit qu'à l'intérêt public, & donna enfin un Arrêt par lequel il fut dit, que la Compagnie demeureroit assemblée, & que très-humbles remontrances seroient faites au Roi pour lui demander la cassation des Arrêts du Conseil. Dès le soir même les Gens du Roi demandèrent audience à la Reine pour le Parlement. Elle les manda le lendemain par une Lettre de Cachet. Le Premier Président parla avec une grande force: il exagera la necessité de ne point ébranler le milieu qui est entre les Peuples & les Rois. Il justifia par des exemples illustres & fameux la possession où les Compagnies avoient été depuis si longtems, & de s'unir & de s'assembler. Il se plaignit hautement de la cassation de l'Arrêt d'Union, & il conclut par une instance très-ferme & très-vigoureuse à ce que les ordres contraires, donnez par le Conseil d'en haut, fussent supprimez. 1648.

La Cour est obligée de ceder au tems, & de permettre les assemblées.

La Cour, beaucoup plus émuë par la disposition des Peuples que par les remontrances du Parlement, plia tout d'un coup, & fit dire par les Gens du Roi à la Compagnie, que S. M. lui permettoit d'exécuter l'Arrêt d'Union, de s'assembler, & de travailler avec les autres Compagnies à ce qu'elles jugeroient à propos pour le bien de l'Etat. On peut juger par là de l'abaissement du Cabinet. Mais les gens éclairez n'en jugèrent pas comme le vulgaire, qui crut que la foiblesse du Cardinal Mazarin en cet-

1648. te occasion donnoit le dernier coup à son autôrité. Il est inexcusable de n'avoir pas prévu & de n'avoir pas prévenu les conjonctures dans lesquelles on ne peut plus faire que des fautes. Si ce Ministre eût tenu ferme dans l'occasion dont on vient de parler, il se seroit infailliblement attiré des barricades, & avec elles la réputation d'un téméraire & d'un forcené. Il a cédé au torrent, que pouvoit-il faire de mieux ? Plusieurs l'ont accusé de foiblesse; mais il est difficile de décider quel étoit le parti le plus sage dans cette occasion après s'y être une fois engagé. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'on en conçut beaucoup de mépris pour le Ministre, & que bien qu'il eût essaïé d'adoucir les esprits, par l'exil d'Emeri, à qui il ôta la Surintendance, le Parlement aussi persuadé de sa propre force que de l'impuissance de la Cour, le poussa par toutes les voïes qui peuvent anéantir le gouvernement d'un Favori.

Le Parlement s'en prévaut & refuse de vérifier plusieurs Edits.

La Chambre de St. Louïs fit sept Propositions, dont la moins forte étoit de la nature que l'on vient de dire. Le première sur laquelle le Parlement délibera fut la révocation des Intendans. La Cour qui se sentit touchée à la prunelle de l'œil, obligea Mr. le Duc d'Orléans d'aller au Palais, pour en répréfenter les consequences à la Compagnie, & la prier de surseoir l'exécution de son Arrêt seulement pour trois mois, pendant lesquels il avoit des propositions à faire qui seroient très-avantageuses au public. On lui accorda trois jours de délai, à condition qu'il n'en fût rien écrît dans le Regître, & que la conference se fît incessamment. Les

Dépu-

Députez des quatre Compagnies se trouvèrent au Palais d'Orléans : le Chancelier insista fort sur la nécessité de conserver les Intendans dans les Provinces, & sur l'inconvénient qu'il y auroit de faire le procès, comme l'Arrêt le portoit, à ceux qui auroient malversé, parce qu'il seroit impossible que les Partisans ne se trouvassent engagez dans les procedures : ce qui seroit ruïner les affaires du Roi, en obligeant à des Banqueroutes ceux qui les soûtenoient par leurs avances & par leur crédit. Le Parlement ne se rendant point à cette raison, le Chancelier se réduisit à demander, que les Intendans ne fussent pas révoquez par Arrêt du Parlement, mais par une Déclaration du Roi, afin que les Peuples eussent au moins l'obligation de leur soulagement à S. M. L'on eut peine à consentir à cette proposition : elle passa toutefois au plus de voix. Mais lorsque la Déclaration fut portée au Parlement, elle fut trouvée défectueuse, en ce que révoquant les Intendans, elle n'ajoûtoit pas que l'on recherchât leur gestion. Le Duc d'Orléans, qui l'étoit venu porter au Parlement, n'aiant pu la faire passer, la Cour s'avisa d'un expédient, qui fut d'en envoïer une autre, portant l'établissement d'une Chambre de Justice pour faire le procès aux délinquans. La Compagnie s'apperçut aisément que la proposition de cette Chambre de Justice, dont les Officiers & l'exécution seroient toûjours à la disposition des Ministres, ne tendoit qu'à tirer les coupables des mains du Parlement. Elle passa toutefois encore au plus de voix en présence de Monsieur, qui en fit vérifier une autre le

1648.

 même

1648. même jour, par laquelle le Peuple étoit déchargé ſeulement du huitième des Tailles, quoi que l'on eût promis au Parlement de le décharger du quart.

Mr. le Duc d'Orléans y vint encore quelques jours après, porter une troiſième Déclaration, par laquelle le Roi vouloit qu'il ne ſe fît plus aucune levée d'argent, qu'en vertu des Déclarations vérifiées au Parlement. Rien ne paroiſſoit plus ſpécieux; mais comme la Compagnie ſavoit que l'on ne penſoit qu'à l'amuſer, & qu'à autôriſer pour le paſſé toutes celles qui n'y avoient pas été vérifiées, elle ajoûta la clauſe de défenſes, que l'on ne léveroit rien en vertu de celles qui ſe trouveroient de cette nature. Le Miniſtre, deſesperé du peu de ſuccès de ſes artifices, de l'inutilité des efforts qu'il avoit faits pour ſemer de la jalouſie entre les quatre Compagnies, & d'une propoſition ſur laquelle on étoit prêt de déliberer, qui alloit à la radiation de tous les Prêts faits au Roi, ſous des uſures immenſes: le Miniſtre, dis-je, outré de rage & de douleur, & pouſſé par tous les Courtiſans qui avoient preſque tous leurs biens dans ces Prêts, ſe réſolut à un expédient qu'il crut déciſif, & qui lui réüſſit auſſi peu que les autres.

Le Roi va tenir ſon Lit de Juſtice en cette Compagnie.

Il fit monter le Roi à cheval, pour aller au Parlement en grande pompe. Il y porta une Déclaration, remplie des plus belles paroles du monde, de quelques articles utiles au public, & de beaucoup d'autres très-ambigus. La défiance que le Peuple avoit de toutes les démarches de la Cour, fit que cette entrée ne fut pas accompagnée de l'aplau-

1648.

plaudiſſement, ni même des cris accoûtumez: les ſuites n'en furent pas plus heureuſes. La Compagnie commença dès le lendemain à examiner la Déclaration, & à la contrôler preſque en tous ſes points; mais particulièrement en celui qui défendoit aux Compagnies de continuer leurs aſſemblées en la Chambre de St. Louïs. Elle n'eut pas plus de ſuccès dans la Chambre des Comptes & dans la Cour des Aides dont les Premiers Préſidens firent des harangues très-fortes à Monſieur, & au Prince de Conti. Le premier vint quelques jours tout de ſuite au Parlement, pour l'exhorter à ne point toucher à la Déclaration. Il menaça, il pria. Enfin, après des efforts incroïables il obtint que l'on ſurſeoiroit à déliberer juſqu'au 17. du mois, après quoi l'on continueroit inceſſamment à le faire, tant ſur la Déclaration que ſur la propoſition de la Chambre de St. Louïs. L'on n'y manqua pas: on examina tout, article par article. L'Arrêt donné par le Parlement ſur le troiſième deſeſpera la Cour. Il portoit, en modifiant la Déclaration, „ que toutes les „ levées d'argent ordonnées par Déclara„ tions non vérifiées n'auroient point de „ lieu. „ Mr. le Duc d'Oléans aiant encore été au Parlement pour l'obliger à adoucir cette clauſe, & n'y aiant rien gagné, la Cour ſe réſolut d'en venir aux extrémitez, & à ſe ſervir de l'éclat que la bataille de Lens fit juſtement dans ce tems-là, pour éblouïr les Peuples, & les obliger de conſentir à opprimer le Parlement.

Campagne de Catalogne. Pri-

Cette bataille fut précedée de la priſe de Tortoſe en Catalogne, qui répara en quelque

1648.

se de Tortose. *Auberi, Hist. du Card. Mazarin. Liv. IV. Mémoires du Maréchal de Gramont. Tom. I.*

que façon la disgrace soufferte l'année precedente devant Lerida. Outre que Tortose est située sur le penchant d'une montagne, qui la rend presque inaccessible du côté de la Catalogne, & sur le bord de l'Ebre, qui la couvre du côté de Valence, elle avoit de bonnes fortifications, & une Garnison fort nombreuse. La tranchée fut ouverte le 5. Juillet devant cette place, & le 12. le Maréchal de Schomberg, sur l'avis que Don Francisco de Mello, Général des Troupes Espagnoles, avoit assemblé un Corps de douze mille hommes pour la secourir, fit donner un assaut général. Les assiègez se défendirent avec beaucoup de courage; mais enfin les François recommencèrent l'attaque avec tant de furie, qu'ils renversèrent tout ce qui se rencontra devant eux, & emportèrent non seulement les dehors, mais entrèrent même dans la Ville. Le Gouverneur, après y avoir soûtenu encore longtems le combat, en se barricadant de ruë en ruë, se retira dans le Château, qu'il rendit le lendemain. Cette conquête étoit d'autant plus considérable, qu'elle ouvroit le passage dans les Roïaumes d'Aragon & de Valence; qu'elle bridoit Tarragone, qu'elle assuroit les Places des François en Catalogne, & qu'elle élargissoit leurs quartiers. Mais rien ne décidoit plus de la fortune de leurs armes, que les bons ou les mauvais succès qu'elles avoient aux Païs-bas. Comme les Espagnols étoient plus jaloux de leurs Places de Flandre, que des autres, c'étoit aussi de ce côté-là qu'on destinoit toûjours le plus grand effort. La Ville d'Ypres avoit été prise sur eux par Mr. le Prince,

ce, aiant ſous lui les Maréchaux de Gramont & de Rantzau. Le Roi d'Eſpagne, en étoit ſorti avec trois cens hommes de pié, ſans les bleſſez. Il y avoit outre cela ſix mille Bourgeois qui s'opiniâtrèrent plus à la défenſe, que la Garniſon même. Cependant elle ne tint guère que quinze jours. Comme cette Place eſt d'une aſſez grande enceinte, le Comte de Palluau, Gouverneur de Courtrai, eut ordre de l'inveſtir d'un côté avec une partie de ſa Garniſon. Ce qui donna lieu à l'Archiduc Leopold d'inſulter Courtrai & de l'emporter preſque ſans réſiſtance. Ce Prince avoit auſſi pris Furnes & Eterre, & s'étoit aproché de Lens pour l'aſſièger. 1648.

Bataille de Lens gagnée par le Prince de Condé.

Hiſt. de ce Prince. Liv. II.

Le Prince de Condé n'avoit pu faire aucune entrepriſe durant tout ce tems-là. La mesintelligence que nous avons vuë entre la Cour & le Parlement avoit empêché le Cardinal Mazarin de lui envoïer aucun ſecours d'argent & de troupes. D'ailleurs les maladies & la diſette de vivres affoibliſſoient tous les jours ſon Armée. Mais enfin ce Prince, fâché de voir ſi long-tems réüſſir les entrepriſes des Eſpagnols, réſolut d'aller attaquer l'Archiduc. Il paſſa devant Eterre qu'il reprit d'aſſaut, & s'avança dans le même tems du côté de Lens pour le ſecourir. Mais il trouva en chemin les Ennemis, qui, après avoir pris cette place, étoient, auſſi bien que lui, dans le deſſein de donner combat. Ceux-ci occupoient alors des poſtes fort avantageux, & étoient en beaucoup plus grand nombre que les François. Le Prince de Condé, quelque envie qu'il eût de combattre, ne jugea pas à propos de hazar-

 der

1648. der la bataille dans une ſemblable diſpoſition. Il aima mieux ſe retirer dans quelque endroit où il pût s'opoſer au progrès des Ennemis. L'Archiduc croïant que la peur faiſoit reculer Mr. le Prince, fit marcher à l'inſtant toute ſa Cavalerie contre lui, pendant que ſon Infanterie s'avançoit plus lentement. Le Prince de Condé, qui dans les grandes occaſions avoit tout le ſang froid néceſſaire pour prendre tous ſes avantages, s'aperçut d'abord de la faute que les ennemis venoient de faire ; il tint ſes Eſcadrons ſerrez, pendant que l'Ennemi venoit à lui avec aſſez de deſordre, tout fier de la victoire qu'il croïoit déja tenir entre les mains ; & aiant fait ſonner la charge pour commencer le combat, il marcha l'épée à la main contre l'Eſcadron qu'il avoit en tête, & mit enfin en déroute l'Aîle gauche des Eſpagnols, qui lui étoit opoſée.

L'Aîle gauche du Prince ne combattit pas d'abord avec le même ſuccès ; car le Maréchal de Gramont, qui la commandoit, fut pouſſé par le Comte de Bucquoi qui donnoit ſes ordres à l'Aîle droite des Ennemis. Mais le Prince de Condé courut au ſecours du Maréchal de Gramont, & mit en fuite le Comte de Bucquoi. Ainſi la Cavalerie ennemie aiant été défaite, le Prince alla fondre ſur l'Infanterie, qui étoit ſeule dans la plaine, & la tailla preſque toute en pièces. Cette victoire, une des plus mémorables qu'ait remporté le Prince de Condé, lui fut d'autant plus glorieuſe, que le nombre des vainqueurs étoit fort inferieur à celui des vaincus. A peine l'Archiduc & le Comte de Fuenſaldagne ſe purent ſau-

ver. Le Général Beck fut pris, & mourut peu de tems après des bleſſures qu'il venoit de recevoir. Le Fils de ce Général & le Comte de St. Amour, Général de l'Artillerie Eſpagnole, furent auſſi faits priſonniers. Il y eut du côté des ennemis cinq mille priſonniers & trois mille hommes tuez. Les François gagnèrent tout le Canon & le bagage des Eſpagnols, & il n'y eut de leur côté que dix-huit cens hommes morts ou bleſſez. La priſe de Lens & de Furnes furent les fruits de cette victoire. 1648.

La Cour veut s'en prévaloir pour opprimer le Parlement.

La nouvelle en fut portée à la Cour le 24. d'Août par le Duc de Châtillon, qui dit, après être ſorti du Palais Royal, que le Cardinal lui en avoit témoigné beaucoup moins de joïe, qu'il ne lui avoit fait paroître de chagrin de ce qu'une partie de la Cavalerie Eſpagnole s'étoit ſauvée. Il faut remarquer qu'il parloit à un homme qui étoit entièrement à Mr. le Prince, & qu'il lui parloit d'une des plus belles actions qui ſe ſoient jamais faites dans la guerre. La Reine, au contraire, fit voir un emportement de joïe inconcevable, & le Conſeil regarda ce ſuccès comme un coup du Ciel, dont il faloit ſe prévaloir, pour arrêter le cours des desordres que le tems & la patience augmentoient: il réſolut de s'aſſurer de ceux du Parlement qui étoient les plus animez. Le Cardinal néanmoins affecta de paroître plus moderé, & dit au Coadjuteur de Paris, qui alloit lui rendre compte des diſpoſitions de la Ville, qu'il vouloit ſe ſervir de l'occaſion préſente pour faire connoître aux Compagnies, qu'il étoit bien éloigné des ſentimens de vengeance qu'on lui attribuoit; & qu'il

1648. prétendoit que tout le monde confessât dans peu de jours que les avantages remportez par les armes du Roi avoient bien plus adouci qu'élevé l'esprit de la Cour. Mais il déguisoit ses véritables sentimens, & nous verrons bientôt qu'il avoit des pensées toutes contraires.

Trois Partis differens dans cette Compagnie. Origine de la Fronde. *Mémoires du Card. de Retz. & de Joli,*

Cependant la chaleur des esprits étoit telle dans Paris, qu'il n'y avoit plus que la douceur qui pût les ramener ; & quoi que l'on s'efforçât d'en persuader la Cour, la flaterie & la préoccupation ne lui permirent pas d'y ajoûter foi. Le Parlement étoit divisé en trois sortes de gens qui composoient cette Compagnie : Le premier étoit celui des *Frondeurs*, donné par raillerie à ceux qui frondoient les sentimens de la Cour, & qui, touchez du desir d'arrêter le cours des calamitez publiques, avoient le même objet, quoi-que par un motif different, que ceux qui étoient intéressez par leur fortune ou par leur haine particulière contre le Premier Ministre. Le second étoit des *Mazarins*, donné à ceux qui prétendoient que l'on devoit une obéïssance aveugle à la Cour, les uns par conscience, pour entretenir le repos de l'Etat, les autres par les liaisons qu'ils avoient avec les Ministres, ou par intérêt avec les gens d'affaires. Le troisième étoit celui des *Mitigez*, qui blâmoient l'emportement des premiers, & qui n'aprouvoient pas aussi la retenuë des autres, mais qui se tenoient dans un Parti mitoïen, pour agir dans les occasions ou selon leur intérêt ou selon leur devoir. Pour ce qui est de la *Fronde*, elle doit son origine à une assez plaisante comparaison. Comme en ce tems-

là

là les garçons de boutique & autres jeunes gens s'assembloient en différens lieux, où ils se battoient les uns contre les autres à coups de fronde, malgré les Archers qui ne pouvoient les en empêcher; le Sr. Bachaumont, Conseiller au Parlement, & fils du Président le Coigneux, en fit un jour l'application en riant aux Assemblées du Parlement, où Mr. le Duc d'Orléans alloit souvent exprès pour reprimer la chaleur des plus emportez : ce qui réüssissoit ordinairement pendant que S. A. R. étoit présente. Mais en son absence la Compagnie reprenoit souvent les affaires des jours précedens, & déliberoit en toute liberté, d'une manière qui mécontentoit fort la Cour. Sur quoi le même Bachaumont dit un jour, que la Cour viendroit aussi peu à bout de ses desseins dans le Parlement, que les Archers des leurs à l'égard des Frondeurs. Cette comparaison fut aplaudie, & célebrée d'abord par des chansons. On l'apliqua premièrement à ceux qui opinoient avec vigueur dans le Parlement, & ensuite l'on appela *Frondeurs* ceux qui se déclaroient contre le Cardinal, comme on donna le nom de *Mazarins* à ceux qui tenoient pour la Cour. Cette distinction de noms échauffant de plus en plus les esprits, le Coadjuteur & ceux de son Parti résolurent dès le soir même de prendre des cordons de chapeaux qui eussent la forme de fronde. Un Marchand affidé en fit quantité qu'il débita à une infinité de gens. On ne peut s'imaginer quel fut l'effet de cette bagatelle. Tout fut en peu de jours à la mode de la Fronde, les étofes, les rubans, les dentelles, les épées, les évantails, &

1648.

1648. presque generalement toutes les marchandises, jusqu'au pain; sans que la plûpart des gens y entendissent finesse pour cela*. Car il ne faut pas s'imaginer qu'il y eût en tout cela ni mistère, ni intrigue, ni cabale: qu'il ait falu de grans ressorts pour donner le mouvement que nous allons voir à tous ces Corps qui s'ébranlèrent presque en même tems : & qu'aucune machine ait entretenu & maintenu ce mouvement dans une espèce d'équilibre, malgré toutes les tentatives de la Cour, tous les artifices des Ministres, toute la foiblesse du Public, & toute la corruption des particuliers. On ne doit chercher la cause de la Révolution que nous allons décrire, que dans le dérangement des Loix, qui causa insensiblement celui des esprits, & qui fit, qu'avant même qu'on se fût aperçu d'aucun changement, il y avoit déja un Parti formé sans le savoir. Il est constant (dit l'Auteur des Mémoires que je suis, & qui connoissoit mieux que personne la disposition des choses) que de tous ceux qui opinèrent pendant le cours de cette année au Parlement & dans les autres Compagnies, il n'y en avoit pas un qui eût la moindre vuë, non seulement de ce qui s'en ensuivit, mais de ce qui s'en pouvoit suivre. Tout se disoit & se faisoit dans l'esprit des procès; & comme tout y avoit l'air de la chicane, il en avoit aussi

* *Tel est le genie des Peuples & sur tout des Peuples de Paris. La moindre chose suffit pour accrediter parmi eux une mode nouvelle, sur tout quand elle est fondée sur quelque convenance avec les affaires du Tems. C'est ainsi qu'au commencement de cette année 1718. on fait à Paris des Rubans dont les uns s'appèlent* Rubans à la Constitution, *& les autres* Rubans à la Régence.

aussi la pédanterie, dont le propre essentiel est l'opiniâtreté, directement oposée à la flexibilité, qui, de toutes les qualitez, est la plus nécessaire pour le manîment des grandes affaires. 1648.

Il est vrai que Longueil, Conseiller de la Grand' Chambre, homme d'un esprit noir, décisif & dangereux, & qui entendoit mieux le détail de la manœuvre du Parlement que tout le reste du Corps ensemble, pensoit depuis quelque tems à établir le President de Maisons son Frère dans la Surintendance des Finances; & comme il s'étoit donné une grande créance dans l'esprit de Broussel* *personage*, dit la Rochefoucaut, *d'une ancienne probité*, *d'une médiocre suffisance*, *& qui avoit vieilli dans la haine des Favoris*, on a cru, & il y a aparence, qu'il avoit pensé dès les premiers mouvemens du Parlement à pousser & animer son ami, pour se rendre considérable par cet endroit auprès des Ministres. Le Président Viole étoit ami intime de Chavigni, qui étoit enragé contre le Cardinal, parce qu'aiant été la principale cause de sa fortune auprès de Richelieu, il en avoit été cruellement joué pendant les premiers jours de la Régence; & comme ce Président fut un des premiers qui témoigna de la chaleur dans son Corps, on soupçonna qu'elle ne lui fut inspirée que par Chavigni. Mais que pouvoient faire dans une Compagnie composée de plus de deux cens Officiers, & agissant avec trois autres Compagnies où il y en avoit encore presque une fois autant, que pouvoient, dis-je, faire deux des plus simples & des plus communes têtes de tout le Corps?

Qui furent ceux de ses membres qui donnèrent le mouvement aux autres.

Divers Mémoires de la Minorité du Roi.

* *Pierre Broussel Conseiller de la Grand' Chambre.*

1648. Corps? Le Préſident Viole avoit été toute ſa vie un homme de plaiſir, & de nulle aplication à ſon état: Le bon homme Brouſſel, ſimple & facile comme un Enfant, avoit vieilli entre les ſacs dans la poudre de la Grand'Chambre, avec plus de réputation d'intégrité que de capacité. Les premiers qui ſe joignirent le plus ouvertement à ces deux hommes furent Charton, Préſident aux Enquêtes, Blancmeſnil*, Laiſné & Loiſel, gens auſſi peu importans que les deux autres. On peut bien juger, que s'il y eût eu de la cabale dans le Parlement, on n'eût pas été choiſir des perſonages de ce caractère, au travers de tant d'autres, qui avoient ſans comparaiſon plus de poids. On peut donc aſſurer que malgré l'aparence d'intrigue, qui a trompé juſqu'ici preſque tous les Hiſtoriens, il n'y a pas eu un ſeul grain de ce qui s'appèle *Manège d'Etat* dans les affaires publiques, juſques à la nuit qui a précedé les Barricades. Et ce qu'il y a d'admirable, c'eſt que le concert, qui ſeul peut remédier aux inconveniens qu'une cohuë de cette nature peut produire, eût au contraire paſſé pour une Cabale dans cette ſorte d'eſprits. Cependant ils la faiſoient eux mêmes, mais ils ne la connoiſſoient pas. Longueil tenoit pour la *Fronde*, & étoit regardé comme l'oracle de ſon Parti: il ne l'abandonna que lorſque Mazarin lui eût promis cinquante mille écus pour lui, & la Surintendance des Finances pour le Préſident de Maiſons ſon Frère. Tant il eſt vrai, comme dit Tacite, que dans les Guerres Civiles l'argent eſt plus puiſſant que les armes! Le bon homme Brouſſel inſpiré par

* *René Potier, Sr, de Blancmeſnil, Préſident aux Enquêtes.*

Hiſt. 2.

par les persuasions de ce dernier, ouvroit les avis les plus rigoureux, qui étoient suivis par les *Frondeurs*. Il étoit d'autant plus accredité, que son âge & son peu de bien le mettoient hors des atteintes de l'envie. Il étoit chéri du Peuple, pour lequel il s'intéressoit puissamment, & par qui il fut nommé du doux nom de *Père*. 1648.

Arrêter un homme si aimé de la populace, étoit un coup hardi, & qui pouvoit être très-salutaire s'il eût réüssi. Mais aussi il pouvoit avoir des suites très-dangereuses, comme il parut par l'événement. L'occasion du *Te Deum* chanté dans l'Eglise de Notre Dame,* en action de graces de la Victoire de Lens, parut favorable pour l'entreprendre. Toutes les ruës depuis le Palais Royal jusqu'à Notre Dame furent bordées de Soldats du Régiment des Gardes, parce que Leurs Majestez aussi bien que les Cours Souveraines & le Corps de Ville devoient assister à cette cérémonie. Aussi-tôt que le Roi fut revenu au Palais Royal, on forma de tous les Soldats trois Bataillons, qui demeurèrent sur le Pont-neuf & à la Place Daufine. Cominges, Lieutenant des Gardes de la Reine, enleva dans un carosse fermé le bon homme Broussel, & le mena à St. Germain. Blancmesnil fut pris en même tems chez lui & conduit au Bois de Vincennes. Laisné eut ordre de se retirer à Provins, & Loisel fut relegué à Mantes.

La Cour les fait arrêter. *Mémoires de la Rochefoucaut, du Card. de Retz, & de Joli.*

L'on ne peut exprimer la consternation qui parut dans Paris le premier quart d'heure

Soulevement dans Paris à cette-

* *Le 26. Août.*

1648. re de l'enlèvement de Brouſſel, & le mouvement qui s'y fit dès le ſecond. La triſteſſe ou plûtôt l'abatement ſaiſit juſqu'aux Enfans. On ſe regardoit, & l'on ne ſe diſoit rien. On éclata tout d'un coup, on s'émut, on cria, & l'on ferma les boutiques. Les chaines furent tenduës, & les barricades poſées aux coins des ruës & des places. Toute la populace étoit en émotion. Elle ne cherchoit que l'occaſion de faire éclater ſa colère contre ceux qu'elle croïoit auteurs de la détention de Brouſſel. Les principaux Magiſtrats s'efforcèrent d'apaiſer ces troubles; mais l'on n'écoutoit point leurs remontrances, & l'on reſpectoit peu leur autôrité. Les plus notables Bourgeois ſe rendirent au Palais Roïal où l'on diſſimuloit l'excès du deſordre. Tels qui avoient grand' peur en y allant, avoient la complaiſance de dire à la Reine, *que ce n'étoit que quelque canaille que l'on mettroit bien-tôt à la raiſon.* Le Préſident de Meſmes étoit de ce nombre, & le Cardinal crut aiſément ce qu'il deſiroit. Le Coadjuteur en rochet & en camail, pour inſpirer plus de reſpect à la populace, eut bien de la peine à percer la foule pour en aller auſſi rendre compte au Palais Roïal. Il rencontra ſur le Pont-neuf le Maréchal de la Meilleraïe à la tête des Gardes, qui bien qu'il n'eût encore en tête que quelques Enfans, qui diſoient des injures & qui jettoient des pierres aux Soldats, ne laiſſoit pas d'être fort embarraſſé, parce qu'il voïoit les nuages ſe groſſir de tous côtez. Ils furent enſemble chez la Reine, ſuivis d'une foule de Peuples qui crioient *Brouſſel! Brouſſel!* Ils la trouvèrent dans ſon grand Cabinet accom-

te Nouvelle.

compagnée de *Monsieur*, du Cardinal Mazarin, du Duc de Longueville, du Maréchal de Villeroi, de l'Abbé de la Rivière, & de Mrs. de Bautru & Nogent. Le Coadjuteur n'en fut reçu ni bien ni mal: la Reine étoit trop fière & trop aigrie, pour avoir de la honte de ce qu'elle avoit dit la veille, & le Cardinal en étoit encore moins capable. Il parut toutefois un peu embaraſſé, & fut bien aiſe que l'on crût qu'il y avoit eu des raiſons toutes nouvelles, qui avoient obligé la Reine à ſe porter à la réſolution qu'on avoit priſe. Le Coadjuteur feignit de le croire ainſi, & répondit qu'il étoit venu là pour ſe rendre à ſon devoir, pour recevoir les commandemens de la Reine, & pour *contribuer de tout ſon pouvoir au repos & à la tranquillité.* La Reine fit un petit ſigne de tête, comme pour l'en remercier; mais elle avoit remarqué en mal cette dernière parole, tant il eſt vrai, comme nous aurons accaſion de le faire obſerver ailleurs à l'égard des Proteſtans de France, qu'auprès des Princes, il eſt preſque auſſi dangereux & auſſi criminel de pouvoir le bien que de vouloir le mal! 1648.

La Cour en eſt avertie & en fait peu de cas. Differens perſonnages des Courtiſans en cette occaſion. *Mémoires du Card. de Retz.*

Le Maréchal de la Meilleraïe, qui vit que la Rivière & quelques autres traitoient l'émotion de bagatelle, & qu'ils la tournoient même en ridicule, s'emporta beaucoup; il parla avec force, il s'en raporta au témoignage du Coadjuteur, qui confirma tout ce qu'il avoit dit & prédit du mouvement. Le Cardinal ſourît malignement, & la Reine ſe mit en colère, en diſant d'un ton de faucet aigre & élevé, *il y a de la révolte à imaginer que l'on puiſſe ſe revolter, voilà*

1648. *voilà les contes ridicules de ceux qui la veulent, l'autôrité du Roi y donnera bon ordre.* Le Cardinal, qui s'aperçut au visage du Coadjuteur, qu'il étoit un peu ému de ce discours, prit la parole, & répondit à la Reine d'un ton doux: *plût à Dieu, Madame, que tout le monde parlât avec autant de sincérité que parle Mr. le Coadjuteur! Il craint pour son Troupeau, il craint pour la Ville, il craint pour l'autôrité de Votre Majesté; je suis persuadé que le péril n'est pas au point qu'il se l'imagine; mais le scrupule sur cette matière est en lui une Religion louable.* La Reine, qui comprit son intention, se remit tout d'un coup, & le Coadjuteur affecta un silence respectueux. Mais la vérité est que tout jouoit la comedie dans ce cabinet. Le Cardinal faisoit l'assuré, & l'étoit beaucoup moins qu'il ne le paroissoit: La Reine contrefit la douce durant quelques momens, & elle ne fut jamais plus aigrie. Le Duc de Longueville témoignoit de la tristesse, & il n'eut jamais plus de joïe, parce que c'étoit l'homme du monde qui aimoit le plus le commencement de toutes les affaires: *Monsieur* faisoit l'empressé & le passionné en parlant à la Reine, & il ne sifla jamais avec plus d'indolence qu'il fit un moment après en s'entretenant avec un Courtisan: le Maréchal de Villeroi faisoit le gai pour faire sa Cour au Ministre, & il avouoit en particulier les larmes aux yeux, que l'État étoit sur le bord du précipice. Bautru & Nogent boufonnoient pour plaire à la Reine, & répréséntoient la Nourrice du vieux Broussel, qui avoit 80. ans, qui animoit le Peuple à la sédition, quoi-qu'ils con-

connussent très-bien l'un l'autre que la Tragédie ne seroit peut-être pas fort éloignée de la Farce. Le seul & unique Abbé de la Rivière étoit convaincu que l'émotion du Peuple n'étoit qu'une fumée, & il le soûtenoit à la Reine, qui l'eût voulu croire quand même elle auroit été persuadée du contraire; en sorte qu'on remarqua & par la disposition de cette Princesse, qui étoit la personne du monde la plus hardie, & par celle de cet Abbé, qui étoit aussi poltron qu'on puisse l'être, que l'aveugle témerité & la peur outrée produisent les mêmes effets lorsque le péril n'est pas connu. 1648.

Afin qu'il ne manquât aucun personnage au théatre, le Maréchal de la Meilleraïe, qui jusques-là étoit demeuré très-ferme avec le Coadjuteur à réprésenter les conséquences du tumulte, prit celui de Capitan*. Il changea tout d'un coup & de sentiment & de ton, sur ce que Vannes, Lieutenant Colonel aux Gardes, vint dire à la Reine que les Bourgeois menaçoient de forcer les Compagnies qui avoient été envoïées pour les contenir. Il se mit en colère jusqu'à l'emportement, & même jusqu'à la fureur. Il s'écria qu'il faloit plutôt périr que de souffrir cette insolence; & il pressa qu'on lui permît de prendre les Gardes, les Officiers de la maison, & tous les Courtisans qui étoient dans les anti-chambres, en assurant qu'il terrasseroit toute la canaille. La Reine même donna avec ardeur dans son sens; mais ce sens ne fut apuïé de personne, & l'événement fit voir qu'il

* *C'est à dire, en termes de mépris*, Fanfaron.

1648. qu'il n'y en avoit jamais eu de plus réprouvé.

Diversité d'opinion sur la grandeur du mal & sur la manière d'y remedier. Emportement de la Reine.

Le Chancelier entra dans le cabinet en ce moment. Il étoit d'un naturel si foible, que jusqu'alors il s'étoit toûjours conformé au sentiment de la Cour. La complaisance céda enfin à la peur : il parla, & il parla selon ce que lui dictoit ce qu'il avoit vu dans les ruës. Le Cardinal Mazarin parut fort touché de la liberté d'un homme qui n'en avoit jamais témoigné. Mais Senneterre, qui entra presque en même tems, effaça en moins de rien les premières idées, en assurant que la chaleur du Peuple commençoit à se ralentir, qu'on ne prenoit point les armes, & qu'avec un peu de patience tout iroit le mieux du monde. Rien n'est si dangereux que la flaterie, dans les conjonctures où celui que l'on flate peut avoir peur ; l'envie qu'il a de ne la point prendre, fait qu'il croit tout ce qui l'empêche d'y remedier. Les avis qui arrivoient de moment à autre faisoient perdre inutilement ceux dans lesquels on peut dire que le salut de l'Etat étoit renfermé. Le vieux Guitaut, homme très-affectionné, s'en impatienta plus que les autres, & dit qu'il ne comprenoit pas comment il étoit possible de s'endormir en l'état où étoient les choses. Il ajoûta je ne sai quoi entre les dents, qui aparemment piqua le Cardinal, duquel il n'étoit pas aimé. Le Cardinal lui répondit : *Hé bien, Mr. de Guitaut, quel est votre avis ? Mon avis est*, répondit brusquement Guitaut, *de rendre le vieux coquin de Broussel mort ou vif.* Le Coadjuteur prenant la parole, dit que le premier ne seroit ni de la piété ni de la pruden-

ce de la Reine, & que le second pourroit 1648.
faire cesser la sédition. La Reine rougit à ce mot & s'écria: *je vous entens, Mr. le Coadjuteur, vous voudriez que je donnasse la liberté à Broussel; je l'étranglerois plûtôt avec les deux mains*, & *ceux qui* . . . . dit-elle sans achever, en lui portant ses mains au visage.

Le Cardinal Mazarin l'adoucit, & le Coadjuteur est chargé d'apaiser la sedition.

Le Cardinal, qui ne doutoit point qu'elle n'allât dire tout ce que la rage peut inspirer, s'avança, & lui parla à l'oreille. La Reine se composa à un point, qu'elle eût paru radoucie à tous ceux qui ne la connoissoient pas. Le Lieutenant Civil entra en ce moment dans le cabinet avec une pâleur mortelle sur le visage; jamais il n'y eut de peur si naïvement & si ridiculement réprésentée que celle qu'il fit voir à la Reine, en lui racontant des avantures de rien qui lui étoient arrivées depuis son logis jusqu'au Palais Roïal. Admirez la simpatie des ames timides! Le Cardinal Mazarin n'avoit été jusques-là que médiocrement touché de ce que le Coadjuteur & le Maréchal de la Meilleraïe lui avoient dit avec assez de vigueur: la Reine n'en avoit pas seulement été émuë. La fraïeur du Lieutenant Civil se glissa comme par contagion dans leur imagination, dans leur esprit, & dans leur cœur: ils parurent tout à coup métamorphosez: ils ne traitèrent plus le Coadjuteur de ridicule: ils avouèrent que l'affaire mèritoit de la réflexion. Ils consultèrent & souffrirent que ce Prélat, Mr. le Duc d'Orléans, Mr. de Longueville, le Chancelier, & les Maréchaux de Villeroi & de la Meilleraïe, prouvassent par bonnes raisons qu'il

faloit

1648. faloit rendre Brouffel, avant que les Peuples, qui menaçoient de prendre les armes, les euffent prifes effectivement. Ils éprouvèrent en cette occafion, qu'*il eft bien plus naturel à la peur de confulter que de décider.* Le Cardinal, après plufieurs difcours qui fe contredifoient les uns les autres, conclut à donner encore du tems jufqu'au lendemain, & à faire connoître au Peuple en attendant, que la Reine lui acordoit la liberté de Brouffel, pourvu qu'il fe féparât, & qu'il ne continuât pas à la demander en foule. Le Cardinal ajoûta que perfonne ne pouvoit plus agréablement & plus efficacement porter cette parole que le Coadjuteur. Le Prélat vit le piège & ne put s'en defendre; d'autant moins que le Maréchal de la Meilleraïe, qui n'avoit point de vuë, y donna avec impetuofité, & l'y entraîna, pour ainfi dire, avec lui. Il dit à la Reine, qu'ils fortiroient tous deux dans les ruës, & qu'ils y feroient des merveilles. *Je n'en doute point*, répondit le Coadjuteur, *pourvu qu'il plaife à la Reine de nous faire expedier en bonne forme la promeffe de la liberté des prifonniers*; *car je n'ai pas affez de credit parmi le peuple, pour m'en faire croire fans cela.* On le loua de fa modeftie : le Maréchal ne fe douta de rien: *la parole de la Reine*, difoit-on, *valoit mieux que tous les Ecrits.* En un mot on fe moqua du Coadjuteur, & il fe trouva tout d'un coup dans la néceffité de jouer le plus méchant perfonage, que jamais peut-être particulier eût rencontré. Il voulut répliquer, mais la Reine entra brufquement dans fa chambre. *Monfieur* le pouffa tendrement avec les deux mains, en lui difant, *rendez le*

repos

1648.

repos à l'Etat. Le Maréchal de la Meilleraïe l'entraîna, & tous les Gardes du Corps le portoient amoureusement sur leurs bras, en criant: *il n'y a que vous qui puissiez remedier au mal.* Il sortit ainsi avec son rochet & son camail en donnant des benedictions à droit & à gauche; mais cette occupation, dit-il, ne l'empêcha pas de faire toutes les réflexions convenables à l'embarras dans lequel il se trouvoit.

Comment il s'y prit pour réussir dans une conjoncture si délicate. Danger qu'il y courut.

Il prit toutefois la résolution de prêcher l'obéïssance, & de faire ses efforts pour empêcher le tumulte. La seule mesure qu'il résolut de garder, fut celle de ne rien promettre en son nom au Peuple, & de lui dire simplement que la Reine l'avoit assuré qu'elle rendroit Broussel, pourvu que l'on fît cesser l'émotion. L'impetuosité du Maréchal de la Meilleraïe ne lui laissa pas la liberté de mesurer ses expressions; car au lieu de l'accompagner, comme il avoit dit, il se mit à la tête des Chevau-legers de la Garde, & il s'avança l'épée à la main, en criant de toute sa force, *vive le Roi, liberté à Broussel!* Cependant comme il étoit vu de beaucoup plus de gens qu'il n'y en avoit qui l'entendissent, il échauffa beaucoup plus de monde par son épée, qu'il n'en apaisa par sa voix. On cria aux armes. Un Crocheteur mit le sabre à la main vis à vis des Quinze-vingt *, le Maréchal le tua d'un coup de pistolet. Les cris redoublèrent, on courut aux armes de tous côtez. Une foule de peuple, qui avoit suivi le Coadjuteur depuis le Palais Roïal, le porta plutôt qu'elle ne le poussa,

* *Hôpital ainsi nommé dans la ruë St. Honoré, à cause des aveugles qui y logent au nombre de trois cens.*

1648. jusqu'à là Croix du Tiroir; il y trouva le Maréchal de la Meilleraïe aux mains avec une troupe de Bourgeois qui avoient pris les armes dans la ruë de l'Arbre sec. Le Coadjuteur se jetta dans la foule, pour essaïer de les séparer, croïant que les uns & les autres porteroient au moins quelque respect à son habit & à sa dignité. Il ne se trompa point absolument; car le Maréchal, qui étoit fort embarrassé, prit avec joïe ce prétexte, pour commander aux Chevau-legers de ne plus tirer. Les Bourgeois s'arrêtèrent aussi, & se contentèrent de faire ferme dans le Carrefour. Mais il y en eut 20. ou 30. qui sortirent de la ruë des Prouvelles avec des hallebardes & des mousquetons, qui ne furent pas si moderez, & qui ne voïant pas le Coadjuteur, ou ne le voulant pas voir, firent une décharge fort brusque sur les Chevau-legers, cassèrent d'un coup de pistolet le bras à Fontrailles qui étoit auprès du Maréchal l'épée à la main, blessèrent un des Pages du Prélat, qui portoit le derrière de sa soutane, & lui donnèrent à lui-même un coup de pierre au dessous de l'oreille qui le porta par terre. Il ne fut pas plûtôt relevé, qu'un Bourgeois lui apuïa un mousqueton sur la tête. Quoi-qu'il ne le connût point, le Coadjuteur ne lui en témoigna rien, & lui dit au contraire: *ah! malheureux, si ton père te voioit!* Le Bourgeois s'imagina que c'étoit le meilleur ami de son père, & cette pensée lui donna celle de regarder le Prélat plus attentivement. Son habit lui frapa les yeux, il lui demanda s'il étoit Mr. le Coadjuteur. Tout le monde fit le même cri; on courut à lui, & le Maréchal de la Meil-

le-

leraïe se retira avec plus de liberté au Palais Roïal, parce que le Prélat, pour lui en donner le tems, affecta de marcher du côté des Halles. Tout le monde l'y suivit, & il en eut besoin; car il trouva cette fourmillière de Bandits toute en armes. Flateries, caresses, injures, menaces, il emploïa tout, & il persuada. Ils quittèrent les armes, ce qui fut le salut de Paris, parce que s'ils les eussent encore eües à la main, à l'entrée de la nuit, la ville eût été infailliblement pillée. Ce service produisit au Palais Roïal un effet tout contraire à celui qu'il y devoit produire naturellement. 1648.

Comment il fut reçu ensuite au Palais Roïal.

Le Coadjuteur y alla, suivi de 30. ou 40. mille hommes, mais sans armes. Il trouva à la Barrière le Maréchal de la Meilleraïe, qui, après l'avoir remercié de la manière dont il en avoit usé à son égard, lui disant qu'il avoit failli à perdre l'État, & que le Coadjuteur l'avoit sauvé, ajoûta, *Venez, parlons à la Reine en véritables François & en gens de bien, & prenons des dattes pour faire pendre sur notre témoignage à la Majorité du Roi les pestes de l'Etat, les flateurs infames qui font accroire à la Reine que cette affaire n'est rien.* Il fit une apostrophe aux Officiers des Gardes, en achevant cette dernière parole, la plus touchante, la plus pathetique, & la plus éloquente qui soit peut-être jamais sortie de la bouche d'un homme de guerre; & il porta plûtôt qu'il ne mena le Coadjuteur chez la Reine. Il lui dit en entrant & en montrant le Prélat de la main: *Voilà celui, Madame, à qui je dois la vie, mais à qui Votre Majesté doit le salut de sa garde, & peut-être celui du Palais Roïal.* La Reine se mit

1648. à sourire, mais d'une sorte de souris ambigu. Le Coadjuteur y prit garde, mais il n'en fit pas semblant; & pour empêcher le Maréchal de continuer son éloge, il prit la parole & dit: *Non, Madame, il ne s'agit pas de moi, mais de Paris soûmis & desarmé, qui se vient jetter aux piés de Votre Majesté. Il est bien coupable & peu soûmis*, repartit la Reine avec un visage plein de feu: *s'il a été aussi furieux qu'on a voulu me le faire croire, comment se seroit-il pu radoucir en si peu de tems?* Le Maréchal, qui, aussi bien que le Coadjuteur, remarqua le ton de la Reine, se mit en colère & lui dit en jurant, *Madame, un homme de bien ne peut vous flater, en l'extrémité où sont les choses; si vous ne mettez aujourd'hui Broussel en liberté, il n'y aura pas demain pierre sur pierre dans Paris.* Le Coadjuteur voulut ouvrir la bouche, pour apuïer ce que disoit le Maréchal: la Reine la lui ferma, en lui disant d'un air de mocquerie, *allez vous reposer, Monsieur, vous avez bien travaillé.*

Le Coadjuteur sortit ainsi du Palais Roïal, & quoi-qu'il eût la rage dans le cœur, il ne dit pas un mot, de là jusques chez lui, qui pût aigrir le peuple. Il en trouva une foule innombrable qui l'attendoit, & qui le força de monter sur l'Imperiale de son carosse, pour lui rendre compte de ce qu'il avoit fait au Palais Roïal. Il dit, qu'il avoit témoigné
„ à la Reine l'obéïssance que l'on avoit ren-
„ du à sa volonté, en posant les armes dans
„ les lieux où on les avoit prises, & en ne les
„ prenant point dans ceux où l'on étoit sur
„ le point de les prendre: que la Reine lui
„ avoit fait paroître de la satisfaction de cet-
„ te

„ te soûmission, & qu'elle lui avoit dit que 1648.
„ c'étoit l'unique voïe par laquelle on pou-
„ voit obtenir d'elle la liberté des prison-
„ niers „. Il ajoûta tout ce qu'il crut pouvoir adoucir cette populace, & il n'y eut pas beaucoup de peine, parce que l'heure du souper aprochoit. Cette circonstance paroîtra ridicule aux Etrangers; mais elle est fondée en usage, & ceux qui connoissent Paris, savent que dans les émotions populaires, les plus échauffez ne veulent pas ce qu'ils appèlent *se desheurer* *.

On l'y regarda comme l'auteur de la sedition. *Mémoires de Joli.*

Le Coadjuteur avoit fort hazardé son crédit dans le peuple, en lui donnant des espérances de la liberté de Broussel, quoi-qu'il eût observé fort soigneusement de ne lui en pas donner sa parole. Mais avoit-il lieu lui-même d'espérer qu'un peuple pût distinguer entre les paroles & les espérances? Avoit-il lieu de croire, après ce qu'il avoit connu du passé, après ce qu'il venoit de voir du présent, que la Cour fît seulement réflexion à ce qu'elle lui avoit fait dire, à lui & au Maréchal de la Meilleraïe? ou plûtôt n'avoit-il pas tout sujet d'être persuadé qu'elle ne manqueroit pas cette occasion de le perdre absolument dans le public, en lui faisant croire que le Coadjuteur s'étoit entendu avec elle pour l'amuser & pour le jouer? D'un autre côté, s'il fût demeuré chez lui dans cette conjoncture, la Reine de qui il tenoit sa dignité, auroit-elle eu sujet d'être contente de lui? Elle ne l'étoit pas davantage néanmoins, pour tout ce qu'il avoit fait, parce qu'on le soupçonnoit de fomenter la sedition. Ce qu'il

* *C'est à-dire, perdre les heures de leurs repas.*

1648. y a de vrai, dit l'Auteur des Memoires citez ici, c'eſt que le Coadjuteur recevoit depuis quelque tems chez lui tous les Mécontens, comme le Comte de Montreſor, le Marquis de Noirmoutier, les Srs. de St. Ibal, de Laigues, de Fontrailles, de Varicarville, d'Argenteuil, & pluſieurs perſonnes du Parlement & de la Ville. Il avoit fait même un Sermon aux Jéſuïtes, le jour de St. Louïs, en préſence du Roi & de la Reine, qui fut trouvé fort emporté & ſeditieux par les Courtiſans. Auſſi diſoit-on „ que les benedic-„ tions qu'il affectoit de donner par les ruës „ étoient bien plus propres à exciter le Peu-„ ple, qu'à l'apaiſer, & que les Srs. d'Ar-„ genteuil & de Marigni, qui le tenoient „ ſous les bras feignant d'être bleſſé, quoi-„ qu'il ne le fût pas *, encourageoient le Peu-„ ple à tenir bon. C'eſt ce qui fut dit ce jour-là au ſouper de la Reine, où il fut tourné en ridicule publiquement. Il y fut expoſé deux heures entières à la raillerie fine de Bautru, à la bouffonnerie de Nogent, à l'enjouement de la Rivière, à la fauſſe compaſſion du Cardinal, & aux éclats de rire de la Reine. Toutes ces choſes qui lui furent raportées un moment après par Montreſor & par Laigues qui étoient de ſes amis, lui firent faire de ſérieuſes réflexions ſur ſon état. Tout lui vint dans l'eſprit, mais rien n'y demeura d'abord. Il rejetta, dit-il, par le principe de l'obligation qu'il avoit à la Reine toutes les penſées de Conjurations, quoi-qu'il avouë ingénûment, qu'il s'y étoit nou-

* *Il avoit pourtant une contuſion au deſſous de l'oreille, qui l'obligea de ſe faire ſaigner.*

nourri dès ſon enfance. Il étoit plein de 1648.
toutes ces penſées lorſqu' Argenteuil qui s'étoit fort attaché à lui depuis la mort du Comte de Soiſſons, dont il avoit été premier Gentilhomme de chambre, vint le trouver en ce moment. „ Vous êtes perdu, dit-il „ au Coadjuteur, en entrant dans ſa cham- „ bre avec un viſage fort effaré. Le Maré- „ chal de la Meilleraïe m'a chargé de vous „ dire, que le Diable poſſède le Palais Roïal: „ qu'il leur a mis dans l'eſprit, que vous avez „ fait ce que vous avez pu pour exciter la „ ſédition: que lui Maréchal de le Meille- „ raïe n'a rien oublié pour témoigner à la „ Reine & au Cardinal la vérité, mais que „ l'une & l'autre ſe ſont moquez de lui: „ qu'il ne les peut excuſer dans cette injuſti- „ ce, mais qu'auſſi il ne les peut aſſez admi- „ rer du mépris qu'ils ont toûjours fait du „ tumulte; qu'ils en ont vu la ſuite comme „ des Prophètes: qu'ils ont toûjours dit „ que la nuit feroit évanouïr cette fumée: „ que lui Maréchal ne l'avoit pas cru; mais „ que préſentement il en étoit convaincu, „ parce qu'il s'étoit promené dans les ruës; „ où il n'avoit pas trouvé un ſeul homme: „ que les feux ne ſe rallumoient plus, quand „ ils s'étoient éteints auſſi ſubitement que „ celui-là: qu'il le conjuroit de penſer à ſa „ ſureté: que l'autôrité du Roi paroitroit le „ lendemain avec tout l'éclat imaginable: „ qu'il voïoit la Cour très-diſpoſée à ne per- „ dre pas le moment fatal: que lui Coad- „ juteur feroit le premier ſur qui l'on feroit „ un grand exemple: que l'on avoit même „ déjà parlé de l'envoïer à Quimpercoren- „ tin: que Brouſſel feroit transferé au Ha-

1648. „ vre de Grace ; & que l'on avoit résolu „ d'envoïer à la pointe du jour le Chancelier au Palais pour interdire le Parlement, „ & pour lui commander de se retirer à „ Montargis. Argenteuil finit son discours „ par ces paroles: voilà ce que le Maréchal „ de la Meilleraïe vous mande ; celui de „ Villeroi n'en dit pas tant, car il n'ose; mais „ il m'a serré la main en passant, d'une manière qui me fait juger qu'il en fait peut-être encore davantage. Et moi je vous „ dis, ajoûta Argenteuil, qu'ils ont tous „ deux raison, car il n'y a pas une ame dans „ les ruës: tout est calme, & l'on prendra „ demain qui l'on voudra „.

Perplexité du Coadjuteur en cette rencontre, quoi que naturellement porté aux intrigues.

Montrésor s'écria qu'il n'en doutoit point, & qu'il l'avoit bien prédit. Laigues se mit sur les lamentations de la conduite du Coadjuteur, disant qu'elle faisoit pitié à tous ses amis, quoi-qu'elle les perdît. Le Prélat leur répondit que s'il leur plaisoit de le laisser un petit quart d'heure en repos, il leur feroit voir qu'il n'étoit pas réduit à la pitié. En effet, faisant aussi-tôt réflexion à l'état des choses, il ne laissa point de se trouver embarrassé. Mais la manière dont il avoit été poussé par la Cour, & l'envie de se signaler, sous prétexte du bien public, aiant pris le dessus dans son esprit, ce fut alors qu'il crut pouvoir tout entreprendre avec honneur, & qu'il s'abandonna à toutes ses pensées. Il rappela, dit-il, tout ce que son imagination lui avoit jamais fourni de plus éclatant & de plus proportionné aux vastes desseins. Il permit à ses sens de se laisser chatouiller par le titre de Chef de parti, qu'il avoit toûjours honoré dans les Vies de Plutarque.

Pen-

Pendant un voyage qu'il avoit fait autrefois en Italie, le Livre de la Conjuration de Louïs de Fiesque * lui étant tombé entre les mains, cette lecture lui tourna tellement l'esprit, qu'il osa même entreprendre de justifier la conduite de ce nouveau *Catilina*. Il traduisit & commenta ce Livre, d'une manière qui fait assez connoître combien la Revolte offroit de charmes à son imagination. Il se faisoit même, disent les Mémoires citez ici, plus d'honneur & plus de plaisir du nom de *petit Catilina*, qu'on lui donnoit quelquefois, qu'il ne s'en promettoit du Chapeau de Cardinal que son ambition lui faisoit desirer à quelque prix que ce fût. De la lecture du Livre de cette Conjuration, il lui resta donc un si grand goût pour les intrigues parmi les Bourgeois de Paris, qu'il avoit toûjours menagé depuis le Peuple de cette grande Ville avec une attention extrème, persuadé, sans doute, que l'Archevêché de Paris n'étoit propre à rien de si bon, qu'à fomenter des seditions & qu'à exciter des revoltes.

Quelle fut l'occasion du goût qu'il prit pour les Révoltes. *Memoires de Me. de Nemours.*

C'est ce qu'il semble reconnoître lui-même, lors qu'il avouë, que ce qui acheva d'étouffer ses scrupules, fut l'avantage qu'il se figura à se distinguer de ceux de sa profession, par un état de vie qui les confond toutes. „ Le déréglement des mœurs très-peu „ convenable à la mienne, dit-il en découvrant sur ce point ses plus intimes sentimens, me faisoit peur ; j'apréhendois le „ ri-

Il forme la resolution de se declarer contre la Cour. *Mémoires du Card. de Retz.*

* *Jean Loüis de Fiesque Comte de Lavaigne, Auteur de la Conjuration de Gênes, & qui se noya dans la mer le 1. Janvier 1557. au commencement de l'action.*

1648. „ ridicule de Mr. de Sens; je me soûtenois „ par la Sorbonne *, par des Sermons, par „ la faveur des Peuples; mais enfin cet a- „ pui n'a qu'un tems, & ce tems même n'est „ pas fort long, par mille accidens qui peu- „ vent arriver dans le desordre. Les affai- „ res brouillent les espèces, elles honorent „ même ce qu'elles ne justifient pas, & les „ vices d'un Archevêque peuvent être dans „ une infinité de rencontres les vertus d'un „ Chef de Parti. J'avois eu mille fois cette „ vuë, mais elle avoit toûjours cédé à ce „ que je croïois devoir à la Reine. Le „ souper du Palais Roïal, & la résolution „ de me perdre avec le public l'aiant puri- „ fiée, je la pris avec joïe, & j'abandon- „ nai mon destin à tous les mouvemens de „ la gloire „.. Ainsi *cet homme*, dit Mr. de la Rochefoucaut dans *ses Mémoires* †, *ai- ant joint à plusieurs belles qualitez naturelles & acquises le défaut que la corruption des es- prits fait passer pour vertu, étoit taché d'une ambition extrème, & d'un desir déréglé d'ac- croître sa fortune & sa réputation par toute sorte de voïes; si bien que la fermeté de son courage & son puissant génie trouvèrent un triste & malheureux objet, qui fut le trouble de l'Etat.*

Caractère de ce Prélat, tiré de ses Mémoires & de ceux de la Duchesse de Nemours.

Un homme de bon sens, d'un cœur droit, & d'une conduite réguliere auroit dû croire que la voïe la plus sûre, la plus courte, la plus honnête & la plus juste, pour parvenir à ses desseins auprès du Prince, étoit la fidelité. Il en auroit fait ses principaux moyens, & n'auroit cherché à établir sa grandeur & sa

* Il en étoit Doyen. † Page 149.


LE CARDINAL
DE RETS,
Coadjuteur
de Paris.

ſa gloire que dans ſes ſeuls devoirs. Mais le Coadjuteur ne pouvant trouver que dans les avantures extraordinaires de quoi remplir ſes vaſtes idées, il crut au contraire qu'il trouveroit mieux ſon compte dans les troubles & dans les Partis. Outre qu'ils flattoient bien davantage ſon inclination, il en avoit tant pour tout ce qui étoit au deſſus du vulgaire, qu'il auroit préferé une avanture de cette ſorte, quoique mediocre ou mauvaiſe, à une bonne & ſolide, s'il n'avoit pu y parvenir que par des moyens communs. Ce fut pour lui un grand malheur, qu'étant né avec beaucoup d'eſprit & de courage, il fût ſujet à de ſi grans travers, qu'il ſe piquoit généralement de tout ce qui ne lui pouvoit convenir, juſqu'à faire parade de galanterie, quoi-qu'il fût, dit-on, aſſez mal fait, & de valeur, quoi-que Prêtre & Archevêque. Il avoit d'ailleurs beaucoup de belles qualitez mêlées de pluſieurs défauts: une mèmoire extraordinaire, beaucoup de douceur, une admirable docilité à ſouffrir les plaintes & les reproches de ſes amis, peu de piété, & beaucoup de Religion. La vanité ſeule lui fit entreprendre toutes les grandes choſes qui parurent ſi contraires à ſa profeſſion. L'oiſiveté fut ſa pente naturelle, il travailla néanmoins dans les grandes affaires comme s'il n'eût pu ſouffrir le repos, & il ſe repoſa quand elles furent finies, comme s'il n'eût pu ſuporter le travail. Il eut une preſence d'eſprit merveilleuſe. Il ſût tellement tourner à ſon avantage les occaſions que la fortune lui préſenta, qu'il ſembloit qu'il les eût prévuës ou déſirées. Il aima à conter ce qu'il avoit vu, & ſouvent ſon imagination lui offrit plus que ſa mémoire ne lui 1648

1648. fournissoit. De là vient que ses Mémoires contiennent quelquefois des narrations outrées, & que donnant un beau jour à ses défauts, souvent il croit être tel qu'il veut paroître aux autres. On remarque plus de force que de politesse dans ses expressions ; & quoi-qu'il parût occupé de l'amitié & de la haine, son cœur ne fut pourtant que peu sensible à l'une & à l'autre de ces passions.

Voilà quel étoit le Coadjuteur de Paris, qui aiant formé en un quart d'heure la résolution que nous avons dite, fit rentrer dans sa chambre à minuit sonnant Laigues & Montresor, à qui il dit : „ Vous savez que je „ crains les Apologies, mais vous allez voir „ que je ne crains pas les Manifestes. Toute „ la Cour me sera témoin de la manière dont „ on m'a traité depuis plus d'un an au Palais „ Roïal ; c'est au public à défendre mon „ honneur, mais on veut perdre le public, „ & c'est à moi à le défendre de l'oppression. „ Nous ne sommes pas si mal que vous vous „ le persuadez, Messieurs, & je serai demain „ avant qu'il soit midi, Maître de Paris „.

Précaution qu'il prit pour n'être pas surpris par la Cour.

Laigues & Montresor crurent qu'il avoit perdu l'esprit ; & eux qui l'avoient cinquante fois en leur vie persécuté pour entreprendre, lui firent en cet instant des leçons de modération. Le Coadjuteur ne les écouta point : il envoïa querir à l'heure même Miron, Maître des Comptes, Colonel du Quartier de St. Germain l'Auxerrois, homme de bien & de cœur, & qui avoit beaucoup de crédit parmi le Peuple. Il lui exposa l'état des choses. Miron entra dans les sentimens du Prélat & sortit en résolution de faire battre le tambour & de faire reprendre les armes

mes au premier ordre qu'il recevroit de lui. 1648.
Il trouva en descendant le dégré un frère de son Cuisinier, qui venoit de rencontrer par hazard auprès du logis de Miron deux espèces d'Officiers qui parloient ensemble, & qui nommoient souvent le Maître de son frère. Il les avoit écoutez caché derrière une porte, & avoit ouï que ces deux hommes (c'étoit Vannes, Lieutenant Colonel des Gardes, & Rubantel, Lieutenant au même Régiment) discouroient de la manière dont il faudroit entrer chez Miron pour le surprendre, & des postes où il seroit bon de mettre les Gardes, les Suisses, les Gendarmes, les Chevau-legers, pour s'assurer de tout ce qui étoit depuis le Pont-neuf jusqu'au Palais Roïal. Cet avis, joint à celui qui étoit venu au Coadjuteur par le Maréchal de la Meilleraïe, l'obligea lui & Miron à prévenir le mal, mais d'une façon toutefois qui ne parût pas offensive. Ils exécutèrent leur projet, en ne posant que des manteaux noirs sans armes, c'est-à-dire des Bourgeois considérables, dans les lieux où ils avoient apris qu'on se disposoit à mettre des gens de guerre, parce qu'ainsi ils se pouvoient assurer qu'on ne prendroit les armes que quand ils l'ordonneroient. Miron s'acquita si heureusement de cette commission, qu'il y eut plus de 400 gros Bourgeois assemblez par pelotons, avec aussi peu de bruit & d'émotion, que s'il n'y avoit eu personne. Le Coadjuteur donna ordre à un homme affidé de se tenir prêt à se saisir de la Barrière des Sergens vis à vis St. Honoré, & à y faire une Barricade contre les Gardes qui étoient au Palais Roïal. Et comme

1648. Miron dit que le frère de son Cuisinier avoit ouï nommer plusieurs fois la Porte de Nesle à ces deux Officiers dont on vient de parler, le Coadjuteur crut qu'il ne seroit pas mal à propos de s'en assurer, dans la pensée que l'on songeoit peut-être à enlever quelcun par cette porte. Argenteuil, brave & déterminé autant qu'homme du monde, en prit soin, & il se mit chez un Sculpteur qui en étoit tout proche, avec vingt bons Soldats que lui prêta le Chevalier d'Humières qui faisoit une Recruë à Paris. Cet ordre ainsi donné, le Coadjuteur s'endormit.

Le Chancelier allant au Palais est attaqué par le Peuple. *Divers Mémoires de la Minorité du Roi.*

Il ne parut point de gens de guerre pendant la nuit. On vit seulement quelques Cavaliers qui sembloient être venus pour reconnoître les pelotons des Bourgeois, & qui s'en retournèrent au galop après les avoir un peu considérez. Ce mouvement fit juger au Coadjuteur que la précaution qu'il avoit prise avoit été utile pour prévenir l'insulte qu'on pouvoit avoir projettée contre des particuliers; mais celui qui commença à paroître le matin chez le Chancelier marquoit que l'on méditoit quelque chose contre le public. On voïoit aller & venir des Hoquetons, & on avoit remarqué qu'une autre personne y étoit allé quatre fois en deux heures. Quelque tems après le Coadjuteur fut averti que le Chancelier marchoit au Palais avec toute la pompe de sa Magistrature, & que deux Compagnies des Gardes Suisses s'avançoient du côté du Faubourg vers la Porte de Nesle. Voilà le moment fatal. Il donna ses ordres en deux paroles, & ils furent exécutez en deux momens, ce sont ses termes. Miron fit prendre les armes; Argen-

genteuil habillé en Maçon, & une règle à la main, chargea les Suisses en flanc, en tua 20. ou 30. prit un des Drapeaux & dissipa le reste. Le Chancelier fut aperçu & poursuivi jusques sur le Pont-neuf. Sa personne odieuse au public, & la commission dont on le croïoit chargé, d'interdire le Parlement, animèrent le Peuple attroupé. On courut après son carosse, on y tira quelques coups de mousquets, dont quelques personnes qui étoient dedans furent tuées, & il se sauva à peine dans l'Hôtel d'O, qui étoit au bout du Quai des Augustins près du Pont St. Michel. Le Peuple en rompit les portes & y entra avec fureur. Il vouloit, disoit-il, immoler cette ame venale, le Protecteur des maltotes, à tant de familles ruïnées par les Edits qu'il avoit scellez. Il n'y eut que Dieu, qui sauva le Chancelier & l'Evêque de Meaux son frère à qui il se confessa, en empêchant que cette canaille, qui s'amusa par bonheur pour lui à piller, ne s'avisât pas de forcer une petite chambre dans laquelle il s'étoit caché.

1648.

Soulevement général dans Paris. Barricades.

Ce mouvement fut comme un incendie subit & violent qui se communiqua du Pont-neuf à toute la Ville. Tout le monde sans exception prit les armes ; on voïoit les enfans de cinq & six ans le poignard à la main, on voïoit les mères qui les leur aportoient elles mêmes. Il y eut dans Paris en moins de deux heures plus de 200. Barricades bordées des drapaux & de toutes les armes que la Ligue avoit laissé entières. Le Coadjuteur, aiant été obligé de sortir un moment pour apaiser un tumulte arrivé dans la ruë neuve Notre Dame par le malentendu de

deux

1648. deux Officiers du quartier, vit, dit-il, entre autres choses, une lance traînée plûtôt que portée par un enfant de huit ans, qui étoit, à ce qu'il crut, de l'ancienne guerre des Anglois. Il y vit encore quelque chose de plus curieux, ce fut un Haussecol sur lequel étoit gravée la figure du Jacobin qui tua Henri III.; il étoit de vermeil doré avec cette Inscription, *Saint Jâques Clement.* Le Prélat fit une réprimande à l'Officier qui le portoit, & fit rompre publiquement le Haussecol à coup de marteaux sur l'enclume d'un Maréchal. Tout le monde cria *Vive le Roi*; mais on y ajoûtoit *point de Mazarin*.

La Reine ne traite plus la sedition de bagatelle.

La Reine ne traitoit plus la sedition de bagatelle. Elle envoïa en ce moment son Argentier au Coadjuteur, pour lui commander & le conjurer de sa part d'emploïer son crédit pour apaiser le tumulte. Le Prélat répondit froidement & respectueusement que les efforts qu'il avoit faits la veille pour cet effet l'avoient rendu si odieux parmi le Peuple, qu'il avoit même couru fortune pour avoir voulu se montrer un moment, & qu'il avoit été obligé de se retirer. A quoi il ajoûta en aparence tout ce qu'on peut s'imaginer de respect, de douleur, de regret & de soûmission. L'Argentier, qui étoit au bout de la ruë quand on crioit *vive le Roi*, & qui avoit ouï qu'on y ajoûtoit aussi presque à toutes les reprises, *vive le Coadjuteur*, fit ce qu'il put pour persuader le Prélat de son pouvoir; & quoi-que ce dernier eût été très-fâché que l'autre fût convaincu de son impuissance, il ne laissa pas de feindre qu'il l'en vouloit toûjours assurer. „ Les Favo-„ ris des deux derniers siècles, dit cet ha-

„ bile

„ bile & adroit Politique, n'ont ſu ce qu'ils „ ont fait quand ils ont réduit en ſtile l'é- „ gard effectif que les Rois doivent avoir „ pour leurs Sujets. Il y a, comme on voit „ des conjonctures, dans leſquelles par u- „ ne conſequence néceſſaire on réduit en ſtile „ l'obéïſſance réelle que les Sujets doivent „ aux Rois „. 1648.

Le Parlement va en corps au Palais Royal redemander les Priſonniers.

Le Parlement s'étant aſſemblé ce jour-là de grand matin, & même avant que l'on eût pris les armes, il fut informé du mouvement par les cris d'une multitude immenſe, qui hurloit dans la Sale du Palais, *Brouſſel*, *Brouſſel*! Et il donna Arrêt par lequel il fut ordonné „ qu'on iroit en corps & en „ habits au Palais Roïal redemander les Pri- „ ſonniers: qu'il ſeroit décreté contre Co- „ minges Lieutenant des Gardes de la Rei- „ ne, qui les avoit arrêtez: qu'il ſeroit dé- „ fendu à tous Gens de guerre, ſur peine „ de la vie, de prendre de pareilles com- „ miſſions, & qu'il ſeroit informé contre „ ceux qui avoient donné ce conſeil, com- „ me contre des Perturbateurs du repos pu- „ blic „. L'Arrêt fut exécuté à l'heure même. Le Parlement ſortit au nombre de 150. Officiers; il fut reçu & accompagné dans toutes les ruës avec des acclamations & des applaudiſſemens incroïables: toutes les Barricades tomboient devant lui.

Comment il y fut reçu. Emportement de la Reine.

Mémoires du Card. de Retz.

Le Premier Préſident parla à la Reine avec toute la liberté que l'état des choſes lui donnoit. Il lui répréſenta au naturel le jeu que l'on avoit fait en toutes occaſions de la parole Roïale: les illuſions honteuſes & même pueriles, par leſquelles on avoit éludé mille & mille fois les reſolutions les plus utiles

1648. utiles & les plus néceſſaire à l'Etat. Il exagera avec force le péril où le public ſe trouvoit par la priſe tumultuaire & générale des armes. La Reine, qui ne craignoit rien, parce qu'elle connoiſſoit peu, s'emporta, & lui répondit avec un ton de fureur plûtôt que de colère, *je ſai bien qu'il y a du bruit dans la Ville, mais vous m'en répondrez, Meſſieurs du Parlement, vous, vos femmes, & vos enfans.* En prononçant cette dernière ſillabe, elle rentra dans ſa petite chambre griſe, & elle en ferma la porte avec force. Le Parlement s'en retournoit, & il étoit déjà ſur le degré, lorſque le Préſident de Meſmes, qui étoit extrèmement timide, faiſant réfléxion ſur le péril auquel la Compagnie s'alloit expoſer parmi le Peuple, l'exhorta de remonter, & de faire encore un effort ſur l'eſprit de la Reine. Monſieur le Duc d'Orléans qu'ils trouvèrent dans le grand Cabinet, & qu'ils exhortèrent pathetiquement, les fit entrer dans la chambre griſe. Le Premier Préſident fit voir à la Reine toute l'horreur de Paris armé & enragé: c'eſt-à-dire qu'il eſſaïa de le lui faire voir; car la Reine ne voulut rien écouter, & elle ſe jetta de colère dans la petite Galerie. Le Cardinal s'avança & propoſa de rendre les Priſonniers, pourvu que le Parlement promît de ne plus tenir les Aſſemblées. Le Premier Préſident répondit qu'il faloit déliberer ſur la propoſition. On fut ſur le point de le faire ſur le champ; mais pluſieurs de la Compagnie aiant répréſenté que les Peuples croiroient qu'elle eût été violentée ſi l'on opinoit au Palais Roïal, on reſolut de s'aſſembler l'après-dinée au Palais, & l'on pria Monſieur de s'y trouver.

Le

Le Parlement étant forti du Palais Roïal & ne difant rien au Peuple de la liberté de Brouffel, ne trouva d'abord qu'un morne filence, au lieu des acclamations paffées. Comme il fut à la Barrière des Sergens où étoit la première Barricade, il y rencontra du murmure qu'il apaifa, en affurant que la Reine lui avoit promis fatisfaction. Les menaces de la feconde furent éludées par le même moïen. La troifième, qui étoit à la Croix du Tiroir, ne voulut pas fe païer de cette monnoïe: & un garçon Rotiffeur avançant avec 200. hommes & mettant la hallebarde dans le ventre du Premier Préfident, lui dit: *retourne, Traître, & fi tu ne veux être maffacré toi-même, ramène nous Brouffel, ou le Mazarin & le Chancelier en ôtages.* On ne doit pas douter de la confufion ni de la terreur qui faifit prefque tous les affiftans. Cinq Préfidens au Mortier & plus de vingt Confeillers fe jettèrent dans la foule pour s'échaper. Le feul Premier Préfident, le plus intrépide homme de fon fiècle, demeura ferme & inébranlable au milieu des Séditieux; il fe donna le tems de rallier ce qu'il put de la Compagnie, il conferva toûjours la dignité de la Magiftrature & dans fes paroles & dans fes actions, & il revint au Palais Roïal au petit pas dans le feu des injures, des menaces, des exécrations, des blafphèmes. Cet homme avoit une forte d'éloquence qui lui étoit particulière: il ne connoiffoit point d'Interjections: il n'étoit pas congru dans fa langue, mais il parloit avec une force qui fupléoit à tout cela, & il étoit naturellement fi hardi, qu'il ne parloit jamais mieux que dans le péril. Il fe furpaffa lui même lors

1655.

Elle confent enfin de rendre les Prifonniers.

Divers Mémoires de la Minorité du Roi.

1648. lorſqu'il revint au Palais Roïal ; & il eſt conſtant qu'il toucha tout le monde à la réſerve de la Reine, qui demeura inflexible. Monſieur fit mine de ſe jetter à genoux devant elle ; quatre ou cinq Princeſſes, qui trembloient de peur, s'y jettèrent effectivement. Le Cardinal, à qui un jeune Conſeiller des Enquêtes avoit dit en raillant, qu'il ſeroit aſſez à propos qu'il allât lui-même dans les ruës voir l'état des choſes, le Cardinal, dit-je, ſe joignit au gros de la Cour; & l'on tira enfin à toute peine cette parole de la bouche de la Reine : *eh bien, Meſſieurs du Parlement, voiez donc ce qu'il eſt à propos de faire.* On s'aſſembla en même tems dans la grande Galerie, on delibera, & l'on donna Arrêt, par lequel il fut ordonné que la Reine ſeroit remerciée de la liberté accordée aux Priſonniers. Auſſi-tôt que l'Arrêt fut rendu on expédia des Lettres de Cachet. Le Premier Préſident montra au Peuple les copies qu'il avoit pris en forme de l'un & de l'autre; mais on ne voulut pas quitter les armes que l'effet ne s'en fût enſuivi. Le Parlement même ne donna point d'Arrêt de les faire poſer, qu'il n'eût vu Brouſſel dans ſa place. Il y revint le lendemain, avec Blancmeſnil, ou plûtôt il y fut porté ſur la tête des Peuples avec des acclamations incroïables. Il fut conduit de même juſqu'à ſon logis, avec de ſi grandes démonſtrations de joïe, qui ſembloit, dit la Rochefoucaut, qu'en la liberté de ce ſeul homme, chacun eût remporté ce jour-là une grande victoire. Les Barricades furent rompuës, les boutiques furent ouvertes, & en moins de deux heures Paris parut plus tranquille qu'il ne l'avoit jamais été.

Voilà

1648.

Voilà quelle fut la fameuse journée les Barricades, qui a été moins causée par l'affection que le public avoit pour Broussel, que par une haine démesurée dont il étoit prévenu depuis quelques années contre le Ministère, telle qu'il n'attendoit qu'une occasion pour la faire éclater. Il est mal-aisé de décider si ce conseil de rendre les prisonniers a été salutaire. A considérer d'une part l'indocilité des Peuples, ou plûtôt leur audace, qui donnoit lieu de craindre un attentat contre la Majesté Roïale, il semble que la prudence ne pouvoit conseiller un autre parti, que celui de la douceur, puisque la force manquoit pour les réduire. Mais à peser d'autre part les conséquences de cette condescendance aux desirs tumultueux d'un Peuple révolté; c'étoit faire une plaïe mortelle à l'autôrité du Prince, & préparer un triomphe aux Peuples sur la dignité Souveraine que d'acquiescer à leur fureur. Là-dessus quelques-uns disoient, qu'il auroit mieux valu mener le Roi à S. Germain & y attendre toute sorte d'événemens, plûtôt que de prostituer la dignité Roïale aux caprices d'une multitude. Mais le Duc d'Orléans & le Cardinal, naturellement amis des conseils tempérez, ne pensoient qu'à se délivrer du péril présent, causé par la résistance du Parlement aux ordres de la Cour.

Leur retour fait cesser le tumulte & rend à Paris sa première tranquillité.

Quoi-qu'il en soit, il est certain que depuis ce jour-là le Parlement pri de nouvelles forces contre la Cour, & que quantité de Gens de qualitez ou par intérêt, ou par amour pour les nouveautez, s'engagèrent sérieusement à la perte du Premier Ministre, à qui l'on attribuoit tous les malheurs de l'Etat.

Plaintes des Peuples contre le Cardinal Mazarin. *Mémoires de la Rochefoucaut.*

1648. l'Etat. Comme il exerçoit tout le pouvoir ſous l'autôrité de la Reine Régente, les perſonnes mêmes qui paſſoient pour les plus ſages, ſe trouvèrent comme forcées à ſe révolter contre la Puiſſance legitime, pour s'affranchir de celle qui leur paroiſſoit une véritable oppreſſion. Mazarin aiant donc été durant tous les troubles, l'objet de l'invective publique, & les plumes & les langues s'étant déchaînées contre lui avec la dernière liberté *, il eſt à propos de raporter ſuccintement les accuſations les mieux fondées dont on le chargeoit, & ſes moïens de défenſes. „ On diſoit contre le Cardinal Mazarin, qu'il étoit inouï & honteux à la „ France, qu'un Etranger, encore ſujet originaire d'Eſpagne †, en fût néanmoins „ le principal Miniſtre, même avec un pouvoir ſi abſolu, qu'il y étoit l'Arbitre de la „ guerre & de la paix. Que de ſon pur „ mouvement il diſtribuoit toutes les graces, „ non pas au mérite ni à la condition; mais „ à l'attachement que l'on avoit pour ſa per„ ſonne, qui étoit le véritable titre pour les „ obtenir. Qu'il avoit fait aſſiéger Orbitel„ le, Piombino & Portolongone, non pas „ pour faire reſpecter la France en Italie, „ mais pour s'y faire redouter lui-même; & „ pour y aquerir des Principautez à ſes Pa„ rens, aiant voulu acheter Piombino du „ Prince Ludoviſio. Que la même ambi„ tion

Auberi, Hiſt. du Cardinal Mazarin. Liv. IV. Mémoires de la Ducheſſe de Nemours. Mémoires de Joli.

* *Voïez le Recueil des Pièces de ce tems-là, en quatre vol. in 4°. qui ſont tous remplis de Paſquinades & de Satyres contre ce Miniſtre & contre la Cour, imprimé à Paris.*

† *Sa Famille étoit originaire de Montaldo dans l'Etat de Gênes, d'où ſes Aieux ſortirent au XVI. ſiècle, pour s'aller établir en Sicile.*

„ tion qui lui avoit fait porter les armes en Toſcane, quoi-qu'avec beaucoup de dépenſe & ſans avantage, l'avoit auſſi empêché d'aſſiſter le Duc de Guiſe dans la Révolte de Naples. Qu'il avoit épuiſé la France d'argent par des Edits, pour l'envoïer en Italie. Qu'il ne ſavoit que les affaires étrangères, encore avoit-il perdu parmi les Alliez la confiance & l'opinion de la bonne foi, que le Cardinal de Richelieu avoit établies pendant ſon Miniſtère; & pour celles du dedans, qu'il n'en avoit aucune connoiſſance. Que la confuſion où elles étoient tombées, en étoit une preuve certaine, puiſque d'un Etat tranquille, il l'avoit rendu diviſé & plein de révoltes. Voilà par quels diſcours, & beaucoup d'autres encore, on s'efforçoit d'inſinuer qu'il n'étoit pas capable de ſoûtenir un ſi grand fardeau, & qu'il avoit perdu ſon crédit dans l'eſprit des peuples. 1648.

On répondoit à ces accuſations, " que ce n'étoit pas d'aujourd'hui que les Etrangers avoient eu part au Gouvernement de l'Etat, témoins les Cardinaux de Lorraine & de Birague, le Duc de Nevers, le Maréchal de Retz & le Maréchal d'Ancre. Que le Cardinal Mazarin avoit été nommé au Cardinalat par la France, après avoir rendu des ſervices conſidérables. Que le Cardinal de Richelieu, qui connoiſſoit ſon intelligence, l'avoit deſtiné pour ſon Succeſſeur au Miniſtere, prévoïant les avantages que l'Etat en tireroit. Que le feu Roi, qui étoit juſte eſtimateur des choſes, l'avoit fait Chef du Conſeil après la mort de ce Cardinal. Que la Reine Régente „ l'y

Réponſes en ſa faveur. *Idem ibid:*

1648. „ l'y avoit laiſſé, par la ſeule néceſſité des „ affaires, & conformément aux dernières „ volontez du feu Roi. Que ce choix avoit „ été aprouvé par tous les gens ſages du „ Roïaume, & même des Princes Alliez de „ la Couronne. Que toutes les graces ſe „ départoient du conſentement des Princes, „ & que bien loin de favoriſer ceux qui „ étoient attachez aux intérêts de la Cour, „ la plainte commune étoit que dans la „ diſtribution, il conſidéroit préférablement „ les Serviteurs de M. le Duc d'Orléans „ & de M. le Prince. Que l'Expédition „ d'Orbitelle & de Portolongone étoit la „ plus avantageuſe que la France pût fai„ re, parce que ces Places tenoient en ſu„ jetion les Etats du Roi d'Eſpagne en Ita„ lie. Que l'indépendance que le Duc de „ Guiſe affectoit à Naples, ne l'avoit pas „ porté à le ſecourir puiſſamment. Que „ pour fournir aux dépenſes de la guerre, „ il avoit été contraint de chercher du ſe„ cours par des Edits, & que pourtant on „ avoit diminué les Tailles. Qu'il avoit „ manié avec aſſez de bonheur les intérêts „ des Princes de l'Europe depuis vingt ans. „ Que l'Etat n'a jamais eu plus de proſpé„ rité que durant ſon Miniſtère. Que dans „ ſon adminiſtration, il avoit ſuivi toutes „ les Maximes du Cardinal de Richelieu, „ hors qu'il en avoit banni la cruauté des „ ſuplices. Que la France auroit conſervé „ ſa tranquillité, ſi chacun y eût conſpiré „ ſelon ſon devoir, & ſi le Parlement, qui „ devoit être le modèle de l'obéïſſance, „ n'eût pas fraïé aux peuples le chemin de „ la révolte. Que le poſte où il étoit a toû-

1648.

„ toûjours été expoſé aux atteintes de la „ haine & de l'envie, dans tous les Etats. „ Que ce n'eſt pas une choſe extraordinaire „ que l'on attaque tantôt ſon ambitïon & „ tantôt ſon inſuffiſance, qu'au moins il „ étoit heureux que la Calomnie, dans ſes „ traits les plus envenimez, n'eût pas jetté „ le moindre ſoupçon ſur ſa fidélité. En effet il eſt bien difficile, pour ne pas dire impoſſible, que tout le monde ſoit content du Miniſtre: s'il agit au gré des uns, il choque infailliblement les autres. On lui prête des vuës ſouvent fort éloignées de ſes intentions. Chacun en juge ſelon ſes préventions & ſes intérêts. Il y a peu de gens qui pèſent mûrement les circonſtances des choſes, ou qui en ſoient ſufiſamment informez. La ſituation des affaires eſt quelquefois ſi embarraſſante, que tel qui critique celui qui eſt au timon, ſeroit lui-même fort en peine s'il avoit à le manier. Reprenons les affaires de Paris.

La Reine & lui feignent de ſe radoucir en faveur du Coadjuteur.

Mémoires du Card. de Retz.

Le Cardinal Mazarin ne douta point que le Coadjuteur ne fût véritablement l'auteur des Barricades. Cependant la Reine l'envoïa querir le lendemain matin, & le traita avec toutes les marques poſſibles de bonté & même de confiance. Elle lui dit, que ſi elle „ le l'avoit cru, elle ne feroit pas tombée „ dans l'inconvenient où elle étoit: qu'il „ n'avoit pas tenu au pauvre Cardinal de „ l'éviter: qu'il lui avoit toûjours dit qu'il „ s'en faloit raporter au jugement du Co„ adjuteur: que Chavigni étoit l'unique cau„ ſe de ce malheur, par ſes pernicieux con„ ſeils auxquels elle avoit plus déferé, qu'à „ ceux de Mr. le Cardinal. *Mais, mon Dieu,* ajouta t-elle, *ne ferez-vous pas donner des*

1648. *coups de bâton à ce coquin de Bautru qui vous a tant manqué de respect. Je vis l'heure avant-hier au soir que le pauvre Mr. le Cardinal lui en feroit donner.* Après ce discours, que le Coadjuteur reçut avec un peu moins de sincerité que de respect, la Reine lui commanda d'aller voir le pauvre Mr. le Cardinal & pour le consoler, & pour aviser avec lui de ce qu'il y auroit à faire pour ramener les esprits. Le Prélat n'en fit aucune difficulté. Le Cardinal l'embrassa avec des tendresses extrèmes: il n'y avoit que lui en France qui fût homme de bien, tous les autres n'étoient que des flateurs infames, & qui avoient emporté la Reine malgré leurs conseils à tous deux. Il lui déclara qu'il ne vouloit plus rien faire que par ses avis, il lui communiqua les dépêches étrangères, & fit tant de bassesses, que le bon homme Broussel, qu'il avoit aussi mandé & qui étoit présent, fit un éclat de rire en sortant, tout simple qu'il étoit.

Mesures que celui-ci prit pour sa fureté. *Idem ibid.*

Le Coadjuteur étoit très-résolu de penser à sa sureté & à celle du public; il en examina les moïens & n'en trouva aucun qui ne fût d'une exécution très-difficile. Il connoissoit le Parlement pour un Corps qui pousseroit tout sans mesures: il voïoit que cette Compagnie déliberoit en ce moment sur les Rentes de l'Hôtel de Ville, dont la Cour avoit fait jusqu' alors un commerce honteux: il considéroit que l'Armée victorieuse à Lens reviendroit infailliblement prendre ses quartiers d'hiver aux environs de Paris: que l'on pourroit très-facilement l'investir, & couper les vivres à cette Ville en une matinée. Il ne pouvoit ignorer, que le même Parlement qui

qui pouſſoit la Cour, ne fût très-capable de faire le procès à ceux qui le feroient eux-mêmes, & de prendre des précautions pour ne pas être opprimé : qu'il y avoit peu de gens dans cette Compagnie, qui ne s'effarouchaſſent ſeulement de la propoſition, & peut-être auſſi peu à qui il y eût ſûreté de la confier. Il avoit devant les yeux le grand exemple de l'inſtabilité des Peuples, & ne voyoit que du péril dans les moïens violens qui ſont ſouvent néceſſaires pour la fixer. Il auroit pu prendre des meſures avec l'Eſpagne par le canal du Comte de Fuenſaldagne, avec qui St. Ibal ſon parent avoit de grandes liaiſons. Il en reçut même une Lettre pleine d'offices, qu'il n'accepta pas d'abord. Mais après de profondes réflexions il prit enfin le parti de négocier avec les Eſpagnols, ſans s'engager formellement, toûjours ſous prétexte de ne pas ſouffrir l'oppreſſion de Paris. Il travailla auſſi avec ſes amis à faire que le Parlement meſurât un peu plus ſes démarches, afin d'attendre le retour de Mr. le Prince, avec qui il étoit très-bien, & à qui il eſpéroit de faire connoître la néceſſité de ſe ranger à ſon parti. 1648.

Ce qui lui donna lieu de croire qu'il en pourroit avoir le tems, étoit que les vacations du Parlement s'approchoient fort, & il ſe perſuadoit par cette raiſon, que la Compagnie ceſſant de s'aſſembler, & la Cour par conſéquent ne ſe trouvant plus preſſée par les déliberations, l'on demeureroit de part & d'autre dans une eſpèce de repos, qui, bien ménagé par Mr. le Prince que l'on attendoit de ſemaine en ſemaine, pourroit fixer celui du public & la ſûreté des particuliers.

Elles ſont rompues par la précipitation du Parlement. Le Roi ſort de Paris.

1648. liers. Mais l'impetuosité du Parlement rompit toutes ces mesûres ; car aussi-tôt qu'il eût achevé de faire le Règlement pour le païement des Rentes de l'Hôtel de Ville, & des Remontrances pour la décharge du quart entier des Tailles & du Prêt à tous les Officiers subalternes, il demanda, sous prétexte de la nécessité qu'il y avoit de travailler au Ta if, la continuation de ses assemblées, même dans le tems des vacations. La Reine la lui accorda pour quinze jours, parce qu'elle fut bien avertie qu'il l'ordonneroit de lui-même si on la lui refusoit. Le Coadjuteur parut faire tous ses efforts pour empêcher ce coup; & il avoit persuadé Longueil & Broussel. Mais Novion, Blancmesnil & Viole, chez qui ils s'étoient tous rassemblez, dirent que la Compagnie tiendroit pour des Traîtres ceux qui lui feroient cette proposition. Et comme le Coadjuteur insistoit, Novion entra en soupçon qu'il ne fût lui-même de concert avec la Cour. Blancmesnil, qui ne pensoit pas mieux, déclara qu'il ne vouloit plus de ces conferences particulières, qu'elles sentoient la faction & le complot, & qu'il faloit qu'un Magistrat dît son avis sur les Fleurs de Lis sans en avoir rien communiqué à personne, & qu'il y étoit obligé par les Ordonnances. Tant il est vrai que *l'on a plus de peine dans les Partis à vivre avec ceux qui en sont, qu'à agir contre ceux qui y sont opposez*! La Reine avoit cru aussi que les vacations pourroient diminuer de quelque degré la chaleur des esprits, & par cette considération elle venoit d'assurer le Prévôt des Marchands, que les bruits que l'on avoit fait courir,

qu'elle

qu'elle vouloit faire ſortir le Roi de Paris, étoient faux. Mais le Parlement fit ſi bien par ſes journées, que cette Princeſſe s'impatienta, & emmena le Roi à Ruel *. 1643.

Allarmes que cette ſortie cauſa aux Pariſiens.

Divers Mémoires de la Minorité du Roi.

On ne douta plus que la Cour n'eût formé le deſſein de ſurprendre Paris, qui parut effectivement étonné de la ſortie du Roi; & il ſe trouva même le lendemain au matin de la conſternation dans les eſprits les plus échaufez du Parlement. Mais ce qui l'augmenta, fut que l'on eut avis en même tems, qu'Erlac, Gouverneur de Briſach, avoit paſſé la Somme avec quatre mille Allemans. Et comme dans les émotions populaires une mauvaiſe nouvelle n'eſt jamais ſeule, on en publia cinq ou ſix de même nature, qui firent connoître au Coadjuteur, qu'il auroit encore plus de peine à ſoûtenir les eſprits, qu'il n'en avoit eu auparavant à les retenir. Cette conjoncture fut pour lui très-embarraſſante. Il voïoit le péril dans toute ſon étendue, & il n'y voïoit rien que d'afreux. *Les plus grans dangers ont leurs charmes, pour peu que l'on aperçoive de gloire dans la perſpective des mauvais ſuccès. Les médiocres dangers n'ont que des horreurs, quand la perte de la réputation eſt attachée à la mauvaiſe fortune.* Ce Prélat n'avoit rien oublié pour faire que le Parlement ne deſeſperât pas la Cour, au moins juſqu'à ce que l'on eût penſé aux expediens de ſe défendre de ſes inſultes. Mais la voïant ſortie de Paris, & ne croïant pas avoir le tems d'attendre le retour du Prince de Condé, il prit le ſeul parti

* *Maiſon qui avoit apartenu au Cardinal de Richelieu, à trois lieuës de Paris.*

1648. ti qui lui restoit, & qui étoit le bon, parce qu'il étoit l'unique. *Les extrèmes*, dit-il, *sont toûjours fâcheux, mais ce sont des moiens sages quand ils sont nécessaires; ce qu'ils ont de consolant, est qu'ils ne sont jamais médiocres, & qu'ils sont décisifs quand ils sont bons.* La fortune favorisa son projet: la Reine fit arrêter Chavigni, & l'envoïa au Havre de Grace. Ce Ministre, si considérable pendant le Règne du feu Roi, étoit piqué du traitement qu'on lui avoit fait, en le dépouillant de sa Charge de Secretaire d'Etat, & son Père de la Surintendance. Il dissimula avec prudence pendant cinq ans. Mais il couçut alors le dessein de profiter des conjonctures présentes pour se venger, & de s'élever sur les ruïnes du Cardinal. Pour cet effet, jugeant que Mr. le Prince, après la bataille de Lens, donneroit la loi à la Cour, il s'en ouvrit au Duc de Châtillon à son retour de l'Armée, & le trouva disposé à l'écouter, par la haine qu'il portoit aussi au Cardinal. Mais comme Chavigni fit la même confidence à Perrault, en qui il ne trouva pas la correspondance qu'il desiroit, celui-ci redoutant avec raison le génie de Chavigni, s'il aprochoit de Mr. le Prince, revela tout au Cardinal, qui le fit arrêter prisonnier. Cette conduite donna matière au public, qui n'en savoit pas le secret, de blâmer l'ingratitude de Mazarin, qui oublioit ainsi son ancienne amitié pour Chavigni à qui il avoit des obligations si étroites; & ses ennemis dans le Parlement donnèrent à cette action les plus noires couleurs.

Le Parlement en

Le Coadjuteur se servit aussi de cet instant pour animer le Président Viole, ami in-

intime de Chavigni, par sa propre timidité. 1648.
Il lui fit voir „ qu'il étoit perdu lui-même, „ parce qu'on n'avoit arrêté Chavigni, que „ sur le soupçon qu'il avoit poussé son ami „ à tout ce qu'il avoit fait dans le Parlement: „ que le Roi n'étoit sorti de Paris que pour „ l'attaquer : que l'abbatement des esprits „ étoit extrème: que si on les laissoit tout à fait „ tomber, ils ne se releveroient pas: qu'il „ faloit les soûtenir: que lui Coadjuteur a- „ gissoit avec succès dans le Peuple : qu'il „ s'adressoit à lui Président, comme à ce- „ lui en qui il avoit le plus de confiance, „ afin qu'il agît de concert dans le Parle- „ ment: que la Compagnie ne devoit point „ mollir en cette occasion ; mais qu'il la „ connoissoit, & qu'elle avoit besoin d'être „ éveillée dans une conjoncture où il sem- „ bloit que la sortie du Roi eût un peu trop „ frapé & endormi ses sens : qu'une parole „ portée à propos feroit infailliblement ce „ bon effet „. Ces raisons jointes aux instances de Longueil qui secondoit le Coadjuteur, emportèrent après de grandes contestations le Président Viole, & l'obligèrent à faire, par le seul principe de la peur qui lui étoit très-naturelle, une des plus hardies actions dont on ait peut-être jamais ouï parler. Il prit le tems que le Président de Mesmes présenta au Parlement la Commission pour la Chambre de Justice, pour dire „ qu'il „ y avoit sans comparaison des affaires plus „ pressantes que celle-là: que le bruit cou- „ roit qu'on vouloit assieger Paris, que l'on „ faisoit marcher des Troupes, qu'on met- „ toit en prison les meilleurs Serviteurs du „ Roi que l'on jugeoit devoir être contrai-

prend occasion de s'animer davantage contre la Cour. *Mémoires du Cardinal de Retz.*

1648. „ res à ce pernicieux dessein : qu'il ne pouvoit s'empêcher de répréfenter à la Compagnie la nécessité qu'il y avoit de suplier très-humblement la Reine de ramener le Roi à Paris ; &, d'autant que l'on ne pouvoit ignorer qui étoit l'auteur de tous les maux, de prier Monsieur le Duc d'Orléans & les Officiers de la Couronne de se trouver au Parlement pour y déliberer sur l'Arrêt donné en 1617. à l'occasion du Maréchal d'Ancre, par lequel il étoit défendu aux Etrangers de se mêler du Gouvernement.

Remontrances pour demander que le Roi soit ramené à Paris. *Idem ibid.*

Cette dernière proposition étoit très-délicate, & c'étoit blesser la Reine dans la prunelle de son œil ; mais il ne la faloit pas moindre pour tenir éveillez des gens que la peur eût aisément jettez dans l'assoupissement. Aussi la proposition de Viole fit-elle dans les esprits un mouvement inconcevable : elle les effraïa d'abord, mais elle les rejouït ensuite, & après elle les anima. On n'envisagea plus le Roi hors de Paris, que pour l'y ramener : l'on ne regarda plus les Troupes, que pour les prévenir. Blancmesnil, qui avoit paru si timide le matin, nomma en propres termes le Cardinal, qui n'avoit été désigné jusques-là que sous le titre de Ministre. Novion éclata contre lui par des injures atroces ; & le Parlement donna même avec gaïeté un Arrêt, par lequel il étoit ordonné „ que très-humbles „ Remontrances seroient faites à la Reine, „ pour la suplier de ramener le Roi à Paris, „ & de faire retirer les gens de guerre du voisinage de cette ville : que l'on prieroit les „ Princes, Ducs & Pairs d'entrer au Par-

„ le-

„ lement, pour y déliberer ſur les beſoins de „ l'Etat; & que le Prévôt des Marchands „ & les Echevins ſeroient mandez pour re- „ cevoir les ordres touchant la ſureté de la „ Ville. 1648.

Tel étoit l'état des affaires, lorſque le Prince de Condé arriva à la Cour. Il étoit alors regardé de tout le Peuple avec admiration; car outre que la victoire qu'il venoit de remporter par ſa pure valeur, donnoit un nouvel éclat à la grande réputation qu'il avoit acquiſe dans les armes, il n'avoit nulle part aux troubles préſens, & les deux Partis le conſidéroient comme leur défenſeur, ou du moins comme l'arbitre de leurs différens. Il avoit admis à ſa confiance deux perſonnes de qualité & de mérite, qui avoient des ſentimens bien opoſez, ſavoir le Duc de Châtillon & le Maréchal de Gramont. Le premier lui inſpiroit de ſe déclarer pour le Parlement, & l'autre, attaché par toute ſorte d'intérêts à la Cour, emploïoit ſes perſuaſions pour lui faire prendre ſon parti. Le Coadjuteur, de ſon côté, qui ſavoit que Mr. le Prince étoit très-mécontent du Cardinal, ſe rendit à Ruel auſſi-tôt qu'il y fut arrivé. Il en reçut des careſſes extraordinaires, que le Miniſtre ne manqua pas de remarquer; & le Prince lui dit à l'oreille qu'il ſeroit le lendemain matin à Paris. Leur entrevuë ſe fit à l'Archevêché, parce qu'il y avoit trop de monde à l'Hôtel de Condé. Mr. le Prince ordonna au Coadjuteur de lui expoſer au vrai l'état des choſes, & de lui dire toutes ſes penſées. Leur convention fut, " que le Coadjuteur continueroit „ à faire pouſſer le Cardinal par le Parle- „ ment:

Monſieur le Prince revient en Cour.

Entrevuë qu'il eut avec le Coadjuteur.

Idem ibid. Hiſt. du Prince de Condé. Liv. II.

1648. „ ment : qu'il meneroit la nuit M. le Prince dans un carosse inconnu chez Longueil & Broussel, pour les assurer qu'ils ne seroient pas abandonnez au besoin : que Mr. le Prince donneroit à la Reine toutes les marques de complaisance & d'attachement ; & qu'il répareroit même avec soin celles qu'il avoit laissé paroître de son mécontentement du Cardinal, afin de s'insinuer dans l'esprit de la Reine, & de la disposer insensiblement à recevoir & à suivre ses conseils : qu'il feindroit dans les commencemens de donner en tout dans son sens, & que peu à peu il essaïeroit de l'accoûtumer à écouter les véritez auxquelles elle avoit toûjours fermé l'oreille : que l'animosité des Peuples augmentant, & les déliberations du Parlement continuant, il feroit semblant de s'affoiblir contre sa propre inclination & par la pure nécessité ; & qu'en laissant ainsi couler le Cardinal plûtôt que tomber, il se trouveroit maître du Cabinet par l'esprit de la Reine, & arbitre du public par l'état des choses, & par le canal des Serviteurs qu'il avoit „. Pour rétablir les affaires dans l'agitation où l'on étoit, il est constant qu'il n'y avoit que ce remède, qui étoit même aussi facile que nécessaire. Mais il ne plut pas à la Providence de le benir, comme nous le verrons dans la suite.

Reponse de la Reine aux Remontrances du Parlement.

La Reine n'étoit sortie de Paris, que pour se donner lieu d'attendre avec plus de liberté le retour des Troupes avec lesquelles elle avoit dessein d'insulter ou d'affamer cette Capitale. Elle ne ménagea pas beaucoup

le

le Parlement à l'égard du dernier Article dont on a parlé ci-devant, par lequel elle étoit ſuppliée de ramener le Roi à Paris. Elle répondit aux Députez, qui étoient allé faire les Remontrances, " qu'elle en étoit „ fort ſurpriſe: que le Roi avoit accoûtu- „ mé tous les ans à cette ſaiſon de prendre „ l'air, & que ſa ſanté lui étoit plus chère „ qu'une vaine fraïeur du Peuple. Mr. le Prince, qui ne donna pas d'abord dans la penſée qu'on avoit à la Cour d'attaquer Paris, crut qu'il la faloit au moins ſatisfaire par les autres marques qu'il pouvoit donner à la Reine de ſon attachement à ſes volontez. Il dit au Préſident & aux deux Conſeillers qui l'invitoient à venir prendre ſa place au Parlement, ſelon la teneur de l'Arrêt, qu'il ne s'y trouveroit pas, & *qu'il obéiroit à la Reine, en dût-il périr.* L'impetuoſité de ſon humeur l'emporta dans la chaleur du diſcours, plus loin qu'il n'eût été par réflexion, comme on le peut juger aiſément par ce que l'on vient de remarquer de la diſpoſition où il étoit, même avant que le Coadjuteur lui eût parlé. Mr. le Duc d'Orléans répondit, qu'il n'y iroit point non plus, & que l'on avoit fait dans la Compagnie des propoſitions trop hardies & inſoûtenables. Mr. le Prince de Conti parla du même ſens.

1648.

Le lendemain les Gens du Roi aportèrent au Parlement un Arrêt du Conſeil, qui portoit caſſation de celui du Parlement & déferſes de déliberer ſur la propoſition de 1617. contre le Miniſtère Etranger. La Compagnie opina avec une chaleur inconcevable: „ elle ordonna des Remontran-

Cette Compagnie donne un Arrêt pour exclure Mazarin du Miniſtère.

 „ ces

1648.

Mémoires du Card. de Retz. Autres Mémoires de la Minorité.

„ ces par écrit, manda le Prévôt des Mar„ chands pour pourvoir à la sûreté de la „ Ville, commanda à tous les Gouverneurs „ de laisser tous les passages libres, & que „ le lendemain, toutes affaires cessant, on „ délibéreroit sur la proposition de 1617. Le „ Coadjuteur n'oublia rien toute la nuit pour rompre ce coup; parce qu'il avoit lieu de craindre qu'il ne précipitât les choses au point d'engager Mr. le Prince malgré lui dans les interêts de la Cour. Longueil courut pour le même effet. Broussel lui promit d'ouvrir l'avis moderé; les autres en firent de même; mais ce fut toute autre chose le lendemain. Ils s'échauffèrent les uns les autres avant que de s'asseoir. L'esprit de classe les saisit, & ces mêmes gens, qui deux jours auparavant trembloient de fraïeur, & que l'on avoit eu tant de peine à rassurer, passèrent tout d'un coup, & sans savoir pourquoi, de la peur même bien fondée à une aveugle fureur, telle qu'ils ne firent seulement pas réflexion que le Général de cette même Armée, dont le nom seul les avoit épouvantez, & qu'ils devoient plus apréhender que son Armée, parce qu'ils avoient sujet de le croire malintentionné pour eux, comme aiant toûjours été attaché à la Cour, ils ne firent pas, dis-je, réflexion que ce Général venoit d'y arriver. Ils donnèrent cet Arrêt dont on vient de parler, qui obligea la Reine de faire sortir de Paris Monsieur le Duc d'Anjou, Frère du Roi, tout rouge encore de la petite Vérole, avec Madame la Duchesse d'Orléans aussi malade; & qui eût commencé la guerre civile dès le lendemain, si Mr. le Prince, avec lequel le Coadjuteur eut sur ce sujet une conférence

de

de trois heures, n'eût pris le parti du monde 1648.
le plus ſage & le plus ſain.

Conférence propoſée par Mrs. les Princes pour terminer les differens de part & d'autre.
Mémoires du Card. de Retz.

Quelque prévenu qu'il fût contre le Cardinal & par raport au public & par raport à ſon intérêt particulier : & quelque mécontentement qu'il eût de la conduite du Parlement, avec lequel on ne pouvoit prendre aucune meſure en corps, non plus que de bien ſûres avec ſes membres, Mr. le Prince ne balança pas un moment à former la réſolution qu'il crut la plus utile au bien de l'Etat : il marcha ſans heſiter & d'un pas égal entre le Cabinet & le Public, entre la Faction & la Cour, & dit au Coadjuteur ces propres paroles, qui découvrent bien le fond de ſon ame: „ Le Mazarin ne ſait ce qu'il „ fait, & il perdroit l'Etat ſi l'on n'y prenoit garde. Le Parlement va trop vîte, „ vous me l'aviez bien dit, & je le vois. S'il „ ſe ménageoit, comme nous l'avions concerté, nous ferions nos affaires & celles „ du public enſemble. Il précipite, & ſi je „ me précipitois avec lui, j'y ferois peut-être mieux mes affaires que lui. Mais je „ m'appéle *Louis de Bourbon*, & je ne veux „ pas ébranler la Couronne. Ces Diables „ de bonnets quarrez ſont-ils enragez, de „ m'engager ou à faire demain la guerre „ civile, ou à les étrangler eux-mêmes, & „ à mettre ſur leur tête & ſur la mienne un „ Gredin de Sicile, qui nous pendra tous „ à la fin? Mr. le Prince avoit raiſon d'être embarraſſé & fâché. Le même Brouſſel, avec lequel il avoit lui-même pris des meſures, & qui avoit promis poſitivement au Coadjuteur d'être moderé dans cette Déliberation, fut celui qui ouvrit l'avis de l'Ar-

1648. rêt, & qui n'en donna d'autres excuses, que l'emportement général qu'il avoit vu dans tous les esprits. Et c'est l'ignorance de ce fait qui a trompé jusqu'ici les Historiens & Mr. de la Rochefoucaut même *, qui doutent que Mr. le Prince eût donné sa parole aux *Frondeurs* de les secourir en cas de besoin, parce qu'il prit dans la suite le parti de la Cour. Il paroît par ce que nous venons de dire, que ce furent les *Frondeurs* eux-mêmes qui par leur conduite obligèrent Mr. le Prince à les abandonner, malgré son inclination pour le public & sa haine pour le Cardinal, qui l'avoient déterminé au Parti contraire, bien qu'il l'ait toûjours nié dans la suite. Quoi-qu'il en soit le résultat de son entrevuë avec le Coadjuteur, fut que Mr. le Prince partiroit au même moment pour Ruel, qu'il s'opposeroit, comme il avoit commencé, au projet déja formé d'attaquer Paris, & qu'il proposeroit à la Reine que Mr. le Duc d'Orléans & lui écrivissent au Parlement, & le priassent d'envoïer des Députez pour essaïer de remedier aux nécessitez de l'Etat dans une Conférence. Mr. le Prince fit violence en cette occasion à son naturel, qui étoit éloigné de toutes voïes temperées. La Lettre eut tout l'effet qu'on en attendoit: le Parlement répondit qu'il iroit le lendemain par Députez à St. Germain, où la Cour s'étoit renduë de Ruel, pour conferer avec Mrs. les Princes seulement.

Le Cardinal Mazarin en est exclus.

Cette dernière parole excluoit le Cardinal Mazarin de la Conference. Mr. le Prince

* *Voïez ses Mémoires, parmi ceux de la Minorité de Louïs XIV.*

ce s'en servit habilement, pour faire croire 1648.
au Ministre qu'il ne devoit pas se commettre, & qu'il étoit de sa prudence de se faire honneur de la nécessité. Ce fut une atteinte cruelle pour la personne du Cardinal, reconnu depuis la mort du Roi pour Premier Ministre, & la suite n'en fut pas moins honteuse pour lui. Le Président Viole, qui avoit ouvert l'avis au Parlement de renouveller l'Arrêt de 1617. contre les Etrangers, vint à St. Germain sous la parole de Mr. le Prince. Il fut admis sans contestation à la Conférence, qui fut tenuë chez Mr. le Duc d'Orléans accompagné de Mr. le Prince, du Prince de Conti & du Duc de Longueville. On y traita presque tous les Articles qui avoient été proposez à la Chambre de St. Louïs, & Mrs. les Princes en accordèrent plusieurs avec facilité. Le Premier Président s'étant plaint de l'emprisonnement de Chavigni, donna lieu à une contestation considérable, parce que, sur la réponse qu'on lui fit que Chavigni n'étant pas du Corps du Parlement, cette action ne regardoit en rien la Compagnie, il repartit que les Ordonnances obligeoient à ne garder personne en prison plus de 24. heures sans l'interroger. Monsieur reçut ce discours avec chaleur, disant qu'il prétendoit donner des bornes trop étroites à l'autôrité Roïale. Viole le soûtint avec vigueur: les Députez tout d'une voix y demeurèrent fermes, & en aiant le lendemain fait leur raport au Parlement, ils en furent louez. La chose fut même portée si loin, que la Reine se vit obligée de consentir qu'il fût dit par la Déclaration, que l'on ne pourroit plus
tenir

1648. tenir aucun particulier du Royaume plus de trois jours en priſon ſans l'interroger. Cette clauſe obligea la Cour de donner auſſi-tôt la liberté à Chavigni, qu'il n'y avoit pas lieu d'interroger en forme ; & cette queſtion, qu'on appeloit celle de la fureté publique, fut preſque la ſeule qui reçut beaucoup de contradictions. Le Miniſtre ne pouvoit ſe réſoudre de s'aſtreindre à une condition auſſi contraire à ſa pratique, & le Parlement n'eut pas moins de peine à ſe relâcher d'une ancienne Ordonnance accordée par nos Rois à la requiſition des Etats. Les 23. autres propoſitions de la Chambre de St. Louïs paſſèrent avec plus de chaleur, entre les particuliers, que de conteſtation pour leur ſubſtance.

On y dreſſe une Déclaration par laquelle le Parlement a tout ce qu'il demande.

Il y eut cinq Conférences à St. Germain: il n'entra dans la première que Meſſieurs les Princes. Le Chancelier & le Maréchal de la Meilleraïe, qui avoit été fait Surintendant des Finances à la place d'Emeri, furent admis dans les quatres autres. Le premier y eut de grandes priſes avec le Premier Préſident, qui le mépriſoit ſouverainement. Le lendemain de chaque Conférence, l'on opinoit ſur le raport des Députez du Parlement. Il ſeroit infini & ennuïant de raporter ici toutes les ſcènes qui furent données au public. Je me contenterai de dire en général que le Parlement aiant obtenu ou plûtôt emporté ſans exception tout ce qu'il demandoit, c'eſt à-dire le rétabliſſement des anciennes Ordonnances, crut encore ſe relâcher beaucoup en promettant de ne plus continuer ſes aſſemblées. Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que ce fut le Parlement qui

qui en dreſſa la Déclaration, qu'il envoïa toute dreſſée au Conſeil du Roi, qui, ſans y rien changer, la fit dater, ſigner & ſceller. Le lendemain qu'elle fut publiée & enregîtrée, ſavoir le 29. d'Octobre, le Parlement prit ſes vacations. 1648.

La Cour revint à Paris bien-tôt après, & l'on crut que le calme y alloit revenir avec elle. Chacun trouvoit ſon compte dans la Déclaration, ou plûtôt chacun l'y eût trouvé, ſi elle eût eté bien entenduë. Le Parlement avoit l'honneur du rétabliſſement de l'ordre: les Princes le partageoient, & en avoient le premier fruit, qui étoit la conſidération & la ſurete: le Peuple déchargé de plus de 60. millions, y trouvoit un ſoulagement conſidérable, & ſi le Cardinal Mazarin eût été d'un genie propre à ſe faire honneur de la néceſſité, ce qui eſt une des qualitez les plus néceſſaires à un Miniſtre, il ſe fût, par un avantage qui eſt toûjours inſéparable de la faveur, approprié dans la ſuite la plus grande partie du mérite des choſes mêmes auxquelles il s'étoit le plus fortement oppoſé. L'inaction du Parlement, qui étoit en vacations, jointe aux avantages de la Déclaration, apaiſa pour un moment le Peuple, qui étoit ſi échaufé, que deux ou trois jours avant qu'elle fût enregîtrée, il avoit été ſur le point de maſſacrer le Premier Préſident & le Préſident de Neſmond, parce que la Compagnie ne déliberoit pas auſſi vîte que les Marchands le prétendoient ſur un impôt établi ſur l'entrée du vin. Mais cette chaleur revint avec la St. Martin; il ſembla que tous les eſprits fuſſent ſurpris & enyvrez de la fumée des vendanges. Nous ver-

La Cour revient à Paris.

1648. verrons dans la ſuite les effets qu'elle produiſit, plus funeſtes ſans comparaiſon que toutes les ſcènes qui s'étoient données juſqu'alors. Je reviens à ce qui ſe paſſoit à Munſter.

Le Cardinal Mazarin ſe réſout enfin à la Paix. Mémoires & Négociations de Munſter.

Il s'étoit écoulé pluſieurs années, ſans qu'une Aſſemblée ſi célèbre eût rien produit. Nous avons vu les difficultez qui ſe formèrent à chaque pas pour la concluſion de la paix : les obſtacles que les Parties intéreſſées y aportèrent, & les lenteurs affectées de la France, qui tendoit toûjours à de nouvelles acquiſitions Comme on accuſoit le Cardinal Mazarin d'en être en partie la cauſe, & d'avoir envoïé des ordres ſecrets à l'un des Plénipotentiaires * pour traîner les choſes en longueur ; le péril dont il étoit menacé lui fit voir enfin la néceſſité qu'il y avoit pour lui de faire la paix avec les Etrangers, pour pouvoir ſe défendre de ſes Ennemis domeſtiques. Les ordres en furent donc portez à Mr. Servien. C'étoit, comme on a pu le remarquer, un des plus fins hommes de ſon ſiècle. Il jouoit ſes Collègues, comme s'ils n'euſſent pas eu le ſens commun. Auſſi y en avoit-il un qui n'étoit pas trop habile, & quoi-que l'autre le fût davantage, cela n'empêchoit pas qu'il ne le fît donner ſouvent dans le panneau. Servien aiant reçu ſes ordres, aplanit bien-tôt toutes les difficultez qu'il avoit fait naître lui-même. Il fit conſentir les Suédois, qui avoient

* *Mr. Servien, qui avoit le ſecret du Cardinal, & qui s'opoſa toûjours aux réſolutions de Mrs. de Longueville & d'Avaux, qui n'eurent pas la force de lui réſiſter, quoi-que leurs commiſſions leur donnaſſent pouvoir de ſigner tout ce ſur quoi ils ſeroient deux d'un même avis.* Mémoires de Joli.

avoient intérêt à ce Traité, à quantité de 1648.
choses, contre lesquelles il les avoit roidis lui-même auparavant. Et l'Empereur, qui étoit aussi pressé que le Cardinal de se délivrer de la crainte que lui causoient les Hongrois & quelques autres ennemis domestiques, consentit à démembrer l'Empire en faveur de la Reine Christine. Il ne tint pas à la France que l'on ne fît une paix générale. Mais les Espagnols qui connoissoient peu leur foiblesse, n'aiant pas voulu y consentir, il ne fut pas possible de les amener pour lors à ce que l'on desiroit. Ce dessein n'aiant donc pu réüssir, on crut devoir faire une paix particulière avec l'Empire. C'est-pourquoi on cessa d'y faire des Conquêtes, dès qu'on put s'assurer d'arriver au but qu'on s'étoit proposé. Louïs XIII. avoit pris sous sa protection l'Electeur Palatin & celui de Trèves, que la Maison d'Autriche avoit mis sous le joug, comme elle y vouloit mettre les autres Princes de l'Empire. La guerre entreprise pour délivrer ces Princes opprimez, avoit été continuée durant la Minorité du Roi avec encore plus de succès qu'auparavant. Mais l'Electeur de Trèves aiant été rétabli, comme je l'ai dit, l'Empereur se vit contraint de conclure le célèbre Traité de Munster, qui remit les Princes de l'Empire en possession de leur ancienne liberté. On jugea que le motif qui avoit porté les Espagnols à refuser la paix, qui ne pouvoit leur être que très-avantageuse, étoient les propositions que leur firent les Hollandois. Le dessein de ceux-ci étoit de quitter le parti de la France, pour embrasser celui d'Espagne, & l'Espagne se pro-

1648. promettoit tout de cette union. Les Hollandois avoient diverſes raiſons pour cela, qu'il ne ſera pas inutile de rapporter ici, pour réprésenter en peu de mots l'état où étoient alors les Provinces-Unies.

Les Hollandois traitent en particulier avec les Espagnols. *Hist. de Hollande.*

Peu de gens ignorent en quel tems, à quelle occaſion, & de quelle manière, ces Provinces ſecouèrent le joug de la Domination Eſpagnole, & ſe mirent en poſſeſſion de la liberté dont elles jouïſſent aujourd'hui. Ce fut, comme on ſait, ſur la fin du dernier ſiècle au ſujet de l'établiſſement d'un Tribunal Eccléſiaſtique dont le ſeul nom faiſoit frémir les Flamans; & l'on peut dire que la mauvaiſe Politique du Cardinal Granvelle, ſuivie de la rigueur horrible du Duc d'Albe, qui ſe glorifioit d'avoir fait paſſer dix-huit mille hommes par la main du Bourreau, contribua beaucoup plus à cette révolution, qu'aucun eſprit de révolte qui fût naturellement parmi les Peuples. Quoi-qu'il en ſoit, ils prirent les armes, & dès l'an 1576. il ſe fit à Gand un Traité d'Union entre les Provinces Catholiques & celles de Hollande & de Zelande, lequel fut nommé *la Pacification de Gand.* Depuis ce tems-là juſqu'en cette année 1648. il y eut une perpetuelle guerre entre les Etats Généraux des Provinces-Unies & les Eſpagnols, à la réſerve néanmoins d'une Trève de douze ans qui fut moïennée entr'eux en 1609. par le Roi de France Henri IV. Une infinité de braves gens de l'un & l'autre parti périrent dans cette guerre; & les Eſpagnols reconnurent en cent occaſions diverſes, qu'il n'y a point de réſiſtance plus vigoureuſe que celle qui a pour motif la Religion & la Liberté.

berté. Ils étoient donc lassez de combattre sans remporter aucun fruit de leurs combats, & ils avoient enfin perdu l'espérance de ramener jamais ces Provinces à leur Domination, de sorte qu'ils ne souhaitoient rien tant que la paix. Les Provinces-Unies, de leur côté, qui avoient aussi le même intérêt, & que toute sorte de raisons obligeoient à desirer le calme après une si longue tempête, étoient toutes disposées à la faire. Ainsi elle fut bien-tôt concluë. Le seul obstacle qui s'y trouva fut l'engagement que les Etats Généraux avoient pris avec le Roi Très-Chrêtien. Il étoit assez fort & duroit depuis l'année 1630. Ils l'avoient même renouvellé * deux fois depuis: & ces deux Puissances avoient encore fait ensemble plusieurs autres Traitez de moindre conséquence. Ces considérations retenoient les Hollandois, qui ne vouloient pas donner lieu au Roi de les accuser d'avoir manqué à ce qu'ils lui devoient; & quoi-que les conditions de leur Traité particulier fussent toutes règlées, elles les obligèrent à en retarder la signature de quelques mois. Ils emploïèrent même pendant tout ce tems-là leurs soins & leurs offres pour accommoder les différens des deux Couronnes. Mais voïant qu'il n'y avoit pas moïen d'y réüssir, parce que la France portoit ses prétensions trop haut; & sachant d'ailleurs que la Paix d'Allemagne se faisant, comme en effet elle étoit prête à se faire, le Roi Très-Chrêtien n'auroit pas besoin de leur secours, ils conclurent leur Traité le 30. de Janvier de cette année. 1648.

Quel-

* *Cette Alliance fut renouvellée au mois d'Avril 1634. & au mois de Fevrier 1635.*

1648. Quelques-uns néanmois ont prétendu que la Hollande ait agi en cette rencontre par des motifs bien différens de ceux que nous venons de raporter. Ils ont dit, & je n'aurois pas de peine à le croire, que dès ce tems-là elle craignoit la grandeur & le voisinage de la France, fondée, comme je l'ai dit ailleurs, sur cette vieille maxime, qu'*il est bon d'avoir les François pour amis, mais non pas pour voisins*. Que d'ailleurs elle étoit bien-aise de s'unir avec les Espagnols pour combattre les Portugais dans les Indes, pour des raisons de Commerce connuës de tout le monde ; & qu'enfin quelques-uns des Plénipotentiaires des Etats s'étoient laissé corrompre par l'argent d'Espagne, ce que Servien ne craignit point de reprocher en face à Pau & à Knuyt : c'est dequoi néanmoins on n'a jamais été bien éclairci. Ce qu'il y a de certain, c'est que quelque bruit que fissent les François, ils ne se soucièrent que médiocrement du Traité de la Hollande, se croïant assez forts tous seuls pour résister aux Espagnols & pour les vaincre. A quoi on peut ajoûter une autre raison, qui est que la Hollande, malgré son Traité, restoit pourtant toûjours dans l'obligation de rompre de nouveau avec les Espagnols, & de secourir la France en cas qu'elle fût attaquée dans son propre païs. C'étoit là en effet une des plus fortes conditions du Traité de 1634. Cependant il y eut quelque dispute sur ce point entre les Ministres de France & ceux des Provinces-Unies. Ces derniers prétendirent que l'Article ne les obligeoit à se déclarer

Mémoires & Négociations de Munster.

clarer qu'en cas que le Roi Très-Chrêtien 1648.
fût attaqué dans ses Provinces héréditaires du Païs-bas, & les autres au contraire soûtinrent que les Hollandois étoient dans la même obligation, dès que le Roi se trouveroit attaqué en Italie, dans le Païs des Grisons, dans la Valteline, à Casal, à Pignerol, dans la Lorraine, & généralement *dans tous les Etats ou places qu'il possedoit lors du Traité.* Cette difference d'explications & la conséquence qui s'en ensuivoit, fut la première cause de toute la mesintelligence qui arriva depuis entre les deux Puissances: & il seroit bien difficile de dire au vrai laquelle étoit la mieux fondée. D'ailleurs cela n'est d'aucune importance aujourd'hui, & je raporte seulement ceci en passant, pour faire voir quelle exactitude les Ministres Plenipotentiaires sont obligez d'aporter dans la stipulation des Articles, & dans les termes qu'ils y emploïent.

Pour ce qui est des intérêts que la Hollande prenoit dans les affaires d'Allemagne, ils étoient différens selon les diverses liaisons qu'elle avoit avec les Princes de l'Empire; mais en général on en peut remarquer deux principaux qui servoient de mobile à tous les autres, & auxquels elle étoit d'autant plus attachée, que la sûreté de son établissement en dépendoit. Le premier étoit de ne pas souffrir que la Succession de Juliers & de Clèves tombât entre les mains d'un Prince Catholique, afin de n'avoir point de ce côté-là un voisin entièrement suspect; & le second, que la Religion Protestante fût maintenuë en Allemagne

1648. magne avec toute ſorte d'avantages, afin d'y trouver toûjours un ſecours au beſoin. Delà s'enſuivit une oppoſition invincible à la plûpart des deſſeins de l'Empereur, & une réſolution formée de rétablir l'Electeur Palatin, & de favoriſer le parti de l'Electeur de Brandebourg envers & contre tous.

Outre toutes ces raiſons qui obligèrent les Etats Généraux à ſe délivrer d'une guerre ruïneuſe, ils venoient de perdre, en la perſonne du Prince d'Orange, le Chef le plus expérimenté qu'ils euſſent dans la guerre. Ce Prince, nommé *le Père des Soldats*, & *l'Oracle de la République*, eut pour Succeſſeur en ſes biens & ſes grandes Charges, ſon Fils Guillaume II. du nom, * Père de Guillaume III. qui fut depuis Roi d'Angleterre.

Comme cette paix eſt l'Epoque mémorable de la liberté des Provinces-Unies, & que d'ailleurs les Traitez de Munſter ſont la baſe & le fondement de tous ceux qui ont été faits depuis, j'en raporterai ici un Extrait, pour faciliter l'intelligence des autres dont je ne groſſirai point cette Hiſtoire.

* *Il avoit épouſé Henriette-Marie Fille de Charles I. Roi d'Angleterre, & de Henriette-Marie de France.*

EX-

1648.

EXTRAIT DU TRAITE'

Particulier conclu à Munster entre le Roi Catholique & les Etats Généraux des Provinces-Unies.

„ PRemiérement déclare ledit Seigneur „ Roi Catholique & reconnoît que „ lesdits Seigneurs Etats Généraux des „ Païs-bas Unis, & les Provinces d'iceux „ respectivement avec tous leurs Païs asso- „ ciez, Villes & Terres y apartenans, sont „ libres & souverains Etats, Provinces & „ Païs, sur lesquels, ni sur leurs Païs, „ Villes & Terres associez, comme dessus, „ ledit Seigneur Roi ne prétend rien, & „ que presentement & ci-après pour soi- „ même, Hoirs & Successeurs il ne pré- „ tendra jamais rien, & qu'ensuite de ce „ il est content de traiter avec lesdits Sei- „ gneurs Etats, comme il fait par le pre- „ sent, une paix perpetuelle, aux condi- „ tions ci-après écrites & declarées.

„ Chacun demeurera saisi & jouïra ef- „ fectivement des Païs, Villes & Places, „ Terres & Seigneuries, qu'il tient & pos- „ sede à present, sans y être troublé ni „ inquiété directement ni indirectement, „ de quelque façon que ce soit; en quoi „ on entend comprendre les Bourgs, „ Villages, Hamaux & Plat Païs, depen- „ dans de la Ville & Mairie de Boisle-

1648. „ duc, Ville & Marquifat de Bergen fur
„ Zoom, Ville & Baronnie de Breda,
„ Ville de Maeſtricht & reſſort d'icelle,
„ comme auſſi le Comté de Vivonhoſt,
„ la Ville de Grave & Païs de Kuick,
„ Hulſt, & Bailliage de Hulſt & Hulſter-
„ Ambacht, & auſſi Axele-Ambacht, aſſis
„ au Côté Méridional, & Septentrional de
„ la Gueldre, comme auſſi les Forts que
„ leſdits Seigneurs Etats tiennent en Bra-
„ bant, Flandre, & ailleurs, demeureront
„ auxdits Seigneurs Etats en tous & mê-
„ mes droits, & partie de Souveraineté &
„ Supériorité, ſans rien excepter, & tout
„ ainſi qu'ils tiennent les Provinces des
„ Païs-bas Unis.

„ La Navigation & Trafic des Indes
„ Orientales & Occidentales ſera mainte-
„ nuë ſelon & en conformité des Octrois
„ ſur ce donnez, ou à donner ci-après,
„ pour ſûreté de quoi ſervira le pre-
„ ſent Traité & la Ratification d'icelui,
„ qui de part & d'autre en ſera procurée;
„ & ſeront compris ſous ledit Traité tous
„ Potentats, Nations & Peuples, avec les-
„ quels leſdits Seigneurs Etats, ou ceux
„ de la Société des Indes Orientales &
„ Occidentales en leur nom, entre les
„ limites de leurſdits Octrois ſont en
„ amitié & alliance, & un chacun ſavoir,
„ les ſuſdits Seigneurs Rois & Etats reſ-
„ pectivement demeureront en poſſeſſion,
„ & jouïront de telles Seigneuries, Villes,
„ Châteaux, Forteresses, Commerces, &
„ Païs & Indes Orientales & Occidenta-
„ les, comme auſſi au Breſil & ſur les
„ Côtes d'Aſie, Afrique, & Amérique
reſ-

„ respectivement, que lesdits Seigneurs 1648.
„ Rois & Etats respectivement tiennent &
„ possédent, en ce compris specialement
„ les Lieux & Places que les Portugais
„ depuis l'an mil six cent quarante & un,
„ ont pris & occupé sur lesdits Seigneurs
„ Etats, compris aussi les Lieux & Places
„ qu'eux Seigneurs Etats ci-après, sans
„ infraction du present Traité, viendront
„ à conquerir ou posseder: & les Direc-
„ teurs de la Société des Indes tant
„ Orientales qu'Occidentales des Provin-
„ ces-Unies, comme aussi les Ministres,
„ Officiers hauts & bas, Soldats & Mate-
„ lots, étant au service actuel de l'une
„ ou de l'autre desdites Compagnies, ou
„ aiant été à leur service, comme aussi
„ ceux qui hors leur service respective-
„ ment, tant en ces Païs, qu'au district
„ desdites deux Compagnies, continuent
„ encore, ou pourront ci-après être em-
„ ploïez, i seront & demeureront libres &
„ sans être molestez en tous les Païs
„ étant sous l'obéïssance dudit Seigneur
„ Roi en Europe, pourront voïager, tra-
„ fiquer & fréquenter; comme tous autres
„ habitans des Païs desdits Seigneurs Etats.
„ En outre a été conditionné & stipulé,
„ que les Espagnols retiendront leur Navi-
„ gation en telle manière qu'ils la tiennent
„ pour le present ès Indes Orientales,
„ sans la pouvoir étendre plus avant,
„ comme aussi les Habitans de ce Païs-bas
„ s'abstiendront de la frequentation des
„ Places que les Castillans ont aux Indes
„ Orientales.

„ Et quant aux Indes Occidentales,

 „ les

1648. „ les Sujets & Habitans des Roïaumes, Provinces & Terres desdits Seigneurs Rois & Etats respectivement s'abstiendront de naviger & trafiquer en tous les Havres, Lieux & Places garnies de Forts, Loges, ou Châteaux, & toutes autres possedées par l'une ou l'autre Partie, savoir, que les Sujets dudit Seigneur Roi ne navigeront & trafiqueront en celles tenuës par lesdits Seigneurs Etats, ni les Sujets desdits Seigneurs Etats en celles tenuës par ledit Seigneur Roi; & entre les Places tenuës par lesdits Seigneurs Etats seront comprises les Places que les Portugais depuis l'an mil six cent quarante & un ont occupé dans le Bresil sur lesdits Seigneurs Etats, comme aussi toutes autres Places qu'ils possedent à present, tandis qu'elles demeureront auxdits Portugais, sans que le précedent Article puisse déroger au contenu du present.

„ Les Villes Anseatiques avec tous leurs Citoïens, Habitans & Païs, jouïront quant au fait de la Navigation & Trafic en Espagne, Roïaumes & Etats d'Espagne, de tous & mêmes Droits, Franchises, Immunitez & Privileges, lesquels par le present Traité seront accordez ou s'accorderont ci-après pour & au regard des Provinces-Unies des Païs-bas, & reciproquement lesdits Sujets & Habitans des Provinces-Unies jouïront de tous & mêmes Droits, Franchises & Immunitez, Privileges, & Capitulations, soit pour l'établissement des Consuls dans les Villes Capitales ou Maritimes d'Espagne & ail-

„ ailleurs où il ſera beſoin, comme auſſi 1648.
„ pour les Marchands, Facteurs, Maîtres
„ de navires, Mariniers ou autrement, &
„ en la même ſorte que leſdites Villes
„ Anſeatiques en general ou en particulier
„ ont obtenu & pratiqué ci-devant, ou ob-
„ tiendront ou pratiqueront ci-après pour
„ la ſûreté, bien, & avantage de la Naviga-
„ tion & Trafic de leurs Villes, Mar-
„ chands, Facteurs, Commis & autres qui
„ en dépendent.

„ Auſſi auront les Sujets & Habitans des
„ Païs deſdits Seigneurs Etats la même
„ ſûreté & liberté ès Païs dudit Seigneur
„ Roi, qui a été accordée aux Sujets du
„ Roi de la Grande Bretagne par le der-
„ nier Traité de Paix, & Articles ſecrets
„ faits avec le Connétable de Caſtille.

„ Les Sujets & Habitans des Païs dudit
„ Seigneur Roi venant ès Païs & Terres
„ deſdits Seigneurs Etats devront, au re-
„ gard de l'exercice public de la Religion,
„ ſe gouverner & comporter en toute mo-
„ deſtie, ſans donner aucun ſcandale de
„ parole, ou de fait, ni proférer aucun
„ blaſphême, & le même ſera fait & ob-
„ ſervé par les Sujets & Habitans des Païs
„ deſdits Seigneurs Etats venans ès Terres de
„ Sadite Majeſté.

„ Ne pourront les Marchands, Maîtres
„ de Navires, Pilotes, Matelots, leurs
„ Navires, Marchandiſes, Denrées & au-
„ tres biens apartenans, être ſaiſis & arrêtez,
„ ſoit en vertu de quelque mandement gé-
„ néral ou particulier, & pour quelque
„ cauſe que ce ſoit, de guerre ou autre-
„ ment, ni même ſous prétexte de vouloir

1648. „ s'en ſervir pour la conſervation ou dé-
„ fenſe du Païs. On n'entend toutefois
„ en ce comprendre les Saiſies & Arrêts
„ de Juſtice, par les voïes ordinaires à cauſe
„ de dettes, propres obligations & con-
„ tracts valables de ceux ſur leſquels leſdi-
„ tes ſaiſies auront été faites, à quoi il ſera
„ procedé ſelon qu'il eſt accoûtumé par
„ droit & raiſon.

„ Ceux ſur leſquels les biens ont
„ été ſaiſis & confiſquez à l'occaſion de la
„ guerre, ou leurs heritiers, ou aiant cau-
„ ſe, jouïront d'iceux biens & en prendront
„ la poſſeſſion de leur autorité privée & en
„ vertu du preſent Traité, ſans qu'il leur
„ ſoit beſoin d'avoir recours à la Juſtice;
„ nonobſtant toutes incorporations au Fiſ-
„ que, engagemens, dons en faits, traitez,
„ accords & tranſactions, quelque renoncia-
„ tion qui ait été miſe eſdites tranſactions
„ pour exclure de partie deſdits biens ceux à
„ qui ils doivent apartenir, & tous & cha-
„ cun biens & droits, qui conformément
„ au preſent Traité ſeront reſtituez ou de-
„ vront être reſtituez reciproquement aux
„ premiers Propriétaires, leurs Hoirs ou en
„ aiant cauſe, pourront être vendus par leſdits
„ Propriétaires, ſans qu'il ſoit beſoin d'im-
„ petrer pour ce conſentement particulier.
„ Et enſuite les Propriétaires des rentes,
„ qui de la part des Fiſques ſeront conſti-
„ tuez en lieu des biens vendus, comme
„ auſſi des rentes, & actions à la charge
„ des Fiſques reſpectivement, pourront
„ diſpoſer de la propriété d'icelles par
„ vente ou autrement, comme de leurs au-
„ tres biens.

„ Ce

„ Ce qui aura aussi lieu au profit des héritiers du feu Seigneur Prince d'Orange, même pour les droits qu'ils ont ès salines du Comté de Bourgogne, qui leur seront remises & delaissées avec les bois qui en dependent, au regard de ce qui ne se trouveroit avoir été acheté & païé de la part de Sadite Majesté. 1648.

„ En quoi aussi l'on entend être compris les autres biens & droits assis ès Comtez de Bourgogne & Charolois, & ce qui en suivant le Traité du neuviéme Avril mil six cent & neuf, & septiéme Janvier mil six cent & dix respectivement n'a pas encore été restitué, sera au plûtôt par tout restitué de bonne foi aux Propriétaires, leurs Hoirs ou en aiant cause des deux côtez.

„ Comme aussi l'on entend en ce être compris les biens & droits, qui après l'expiration de la Trêve de douze ans par sentence du Grand Conseil de Malines au préjudice du Fisque, ont été ajugés au feu Comte Jean de Nassau, ou en quelque autre maniere que lui Comte en ait aquis la possession, en quelques Lieux, Places ou Seigneuries que lesdits Biens & Droits puissent être assis & de qui ils puissent être possedez : laquelle sentence en vertu du present Traité est & sera tenuë pour non donnée, & toute autre aquisition de possession susdite est & sera annulée.

„ Si quelques Fortifications ou Ouvrages publics ont été faits d'une part ou d'autre avec permission & autôrité des Supérieurs en des lieux dont la restitution doit être faite par le present Traité, les

1648. „ Propriétares d'iceux feront tenus se contenter de l'estimation qui en sera faite, „ par les Juges ordinaires, tant desdits lieux „ que de la Jurisdiction qu'ils y avoient. Si „ ce n'est que les Parties s'en accordent de „ gré à gré, comme aussi satisfaction sera „ faite aux Propriétaires des biens appliquez „ aux Fortifications, ouvrages publics, ou „ lieux pieux.

„ Quant aux biens d'Eglises, Colleges, „ & autres lieux pieux assis dans les Provinces, lesquelles étoient membres dependans d'Eglises, Benéfices & Colléges „ qui sont de l'obeïssance dudit Seigneur „ Roi, ce qui n'a été vendu avant la conclusion du present Traité, leur sera rendu „ & restitué, & y rentreront aussi de leur „ autôrité privée, & sans aide de Justice „ pour en jouïr, & sans en pouvoir disposer, selon ce qui a été dit ci-dessus. „ Mais pour ceux qui seront vendus avant „ ledit tems, ou donnez en païant par les „ Etats d'aucunes des Provinces, la rente „ du prix leur sera païée chacun an à raison „ du denier seize par la Province qui aura „ fait ladite vente, ou donné lesdits biens en „ païement, & assignée aussi, ensorte qu'ils „ en puissent être assurez, le semblable sera „ fait & conservé du côté dudit Seigneur „ Roi.

„ Touchant les prétentions & interêt „ que le Seigneur Prince d'Orange pourroit „ avoir au regard des parties dont il n'est „ pas en possession, sera convenu par un „ Traité à part à la satisfaction dudit Seigneur Prince d'Orange, mais quant aux „ biens & autres effets, dont ledit Seigneur

„ Prin

„ Prince eſt en poſſeſſion par octroi, & 1648.
„ conceſſion deſdits Seigneurs Etats Géné-
„ raux au Bailliage de Hulſter-Ambacht &
„ ailleurs, dont leſdits Seigneurs Etats
„ depuis peu lui ont donné la confirmation,
„ toutes icelles parties lui demenreront ab-
„ ſolument en pleine propriété au profit de
„ lui-même, de ſes Hoirs & Succeſſeurs,
„ ou en aïant cauſe, ſans qu'il puiſſe être
„ rien prétendu ſur leſdits biens en
„ vertu d'aucuns articles du preſent
„ Traité.

„ Pour ce qui eſt de certains autres
„ points, qui outre le contenu du préce-
„ dent Article ont été traitez & convenus
„ ſéparément, & ſignez en deux divers
„ Ecrits, l'un du 8. Janvier, l'autre du
„ 27. Decembre mille ſix cent quarante-ſept,
„ pour ou au nom dudit Seigneur Prince
„ d'Orange, leſdits Ecrits, & tout le con-
„ tenu d'iceux ſortiront effet & ſeront con-
„ firmez, accomplis & exécutez ſelon leur
„ forme & teneur, ni plus ni moins que ſi
„ tous leſdits points en general, ou chacun
„ d'eux en particulier étoient de mot à mot
„ inſerez en ce preſent Traité; & ce nonob-
„ ſtant toutes autres clauſes du preſent
„ Traité à ce contraires, auxquelles l'on
„ entend déroger, & eſt derogé expreſſé-
„ ment par le preſent Article, & leſquelles
„ clauſes au regard du contenu deſdits deux
„ écrits ſont & ſeront tenuës pour non
„ faites, & ſans que pour cauſe d'icelles
„ l'effet, l'accompliſſement & l'execution
„ des ſuſdits deux écrits du huitième Janvier
„ & vingt-ſeptième Decembre mille ſix cent

1648. „ quarante-fept puiffe être empêché, ou dilaïé en aucune manière.

„ Ledit Seigueur Roi quitte & renonce „ à toutes prétentions de rachat, & à „ tous autres droits & prétentions qu'il „ pourroit avoir ou prétendre en aucune „ manière fur la Ville de Grave, Païs de „ Kuyck, fes apartenances & dependances, „ ancienne Baronnie de Brabant, ci-devant „ tenuë en engagement du feu Seigneur „ Prince d'Orange, & le rachat duquel en„ gagement a été quitté & converti en pro„ priété & cedé au profit du feu Seigneur „ Prince Maurice en Decembre mille fix „ cent onze, par les Seigneurs Etats Géné„ raux des Païs-bas Unis, comme Sou„ verains de ladite Ville de Grave & Païs „ de Kuyck, fuivant & en conformité des „ Lettres Patentes fur ce expediées, en ver„ tu de laquelle converfion & ceffion ledit „ Seigneur Prince d'Orange d'à-prefent, fes „ Hoirs & Succeffeurs, ou en aiant caufe, „ jouïront à toûjours de la pleine & entière „ propriété de ladite Ville & Païs de Kuyck, „ fes appartenances & dépendances.

„ Quitte auffi & renonce ledit Seigneur „ Roi à tous & chacun droits & préten„ tions, foit de propriété, ceffion ou au„ tre, qu'en aucune manière il pourroit „ prétendre fur la Ville, Comté & Seig„ neurie de Lingen & les quatre Villages „ & autres droits y apartenans, comme „ auffi fur les Villes & Seigneuries de Be„ vergarde, de Kloppenborg, & autres „ prétentions envers & contre qui que ce „ foit, pour demeurer réellement & de fait „ à jamais audit Seigneur Prince d'Orange,

„ fes

„ ses Hoirs, & Successeurs ou en aiant 1648.
„ cause en plein droit de propriété, confor-
„ mément aux Lettres de don & investi-
„ ture de l'Empereur Charles-Quint en date
„ du troisième Novembre mille cinq cens
„ quarante-six, & la transaction après faite
„ entre le Comte dc de Buren & le Comte
„ de Tecklenborg en date du cinquième
„ Mars cinq cent quarante-huit, & finale-
„ ment ensuite de la cession sur ce faite en
„ Novembre mille cinq cent septante-huit
„ que ledit Seigneur Roi, entant que lui
„ pourroit toucher, a confirmé & confir-
„ me par le present Traité.

„ Lesdits Seigneurs Rois & Etats com-
„ mettront, chacun endroit soi, les Offi-
„ ciers & Magistrats pour l'administration
„ de la Justice & Police ès Villes & Places
„ fortes, lesquelles par le present Traité
„ doivent être renduës aux Propriétaires
„ pour en jouïr.

„ Le haut quartier de Gueldre sera échan-
„ gé moïennant l'équivalence, & en cas
„ qu'on ne puisse tomber d'accord de ladite
„ équivalence, on s'en remettra à la
„ Chambre mi-partie, pour y être decidée
„ dans six mois après la conclusion & rati-
„ fication du Traité.

„ Ledit Seigneur Roi s'oblige à procurer
„ effectivement la continuation & observa-
„ tion de la neutralité, amitié & bon voisinage
„ de la part de Sa Majesté Impériale & de
„ l'Empire avec lesdits Seigneurs Etats ; à
„ laquelle continuation & observation les-
„ dits Seigneurs Etats s'obligent aussi réci-
„ proquement, & s'en devra faire la confir-
„ mation dans deux mois de la part de Sa

 „ Ma-

1648. „ Majesté Impériale, & dans un an de la „ part de l'Empire, avec la conclusion & „ ratification du présent Traité.

„ On ne pourra faire aucuns nouveaux „ Forts dans les Païs-bas, ni de l'un ni de „ l'autre côté, aussi on ne pourra creuser „ nouveaux Canaux ou Fossez, par lesquels „ on pourroit repousser ou détourner l'un „ ou l'autre parti.

„ Tous prisonniers de guerre seront dé- „ livrez d'une part & d'autre, sans païer „ aucune rançon, sans distinctions & réser- „ ve des prisonniers, qui ont servi hors des „ Païs-bas & sous autres Etendarts & „ Drapeaux, que ceux desdits Seigneurs „ Etats.

„ Les limites en Flandres & ailleurs „ seront reglez en telle sorte qu'on trouvera „ qu'ils apartiennent au ressort de l'un ou „ de l'autre côté; sur quoi on attendra & „ seront delivrées les informations pour „ être réglez lesdits limites en son „ tems.

„ De la part & du côté dudit Seigneur „ Roi d'Espagne seront démolis près & ès „ environs de l'Ecluse, les Forts ci-nom- „ mez, savoir St. Job, St. Donat, le Fort de „ l'Etoile, le Fort Ste. Therese, le Fort „ St. Frederic, le Fort Ste. Isabelle, le „ Fort St. Paul, la Redoute de Papernats; „ & du côté & de la part desdits Seigneurs „ Etats seront démolis les Forts qui s'en- „ suivent, savoir, les deux Forts en l'Isle „ de Cusan nommez Orange, & Frede- „ ric, les deux de Pas, tous ceux sur la „ rivière de l'Ecault du côté Oriental, ex- „ cepté Lillo, & le Fort à Kieldrecht,

„ ap-

„ appellé Spinola, de laquelle démolition 1648.
„ à faire réciproquement sera convenu
„ entre les parties pour en régler équivalence.

„ La Digue traversant & bouchant la Rivière de Soute près St. Donat sera ôtée & ouverte, en y faisant & construisant un sas, de la garde duquel sas il sera convenu, ainsi qu'il est dit ci-dessus au regard de la démolition des Forts.

„ En ce présent Traité de paix seront compris ceux qui devant l'échange de l'agréation ou ratification, ou trois mois après seront nommez de part & d'autre, dans lequel terme ledit Seigneur Roi nommera ceux qu'il jugera convenir. De la part desdits Seigneurs Etats sont nommez le Prince Landgraven de Hessen-Cassel avec ses Païs, Villes & Etats; le Comté d'Oost-Frise, la Ville d'Emden, le Comté & Païs d'Oost-Frise; les Villes Anséatiques, & particuliérement Lubec, Bremen, Hambourg, & reservent lesdit Seigneurs Etats de nommer dans le susdit terme tels autres qu'ils trouveront convenir.

„ Et afin que le present Traité soit mieux observé, promettent respectivement lesdits Seigneurs Roi & Etats de tenir la main & emploïer leurs forces & moïens, chacun endroit soi, pour rendre les passages libres, & les Mers & Rivières navigables & sûres contre l'incursion des Mutins, Pyrates, Corsaires, & Voleurs, & s'ils les peuvent prendre, les faire châtier avec rigueur, &c.

1648. La France traversa tant qu'elle put ce Traité particulier, & fit de grandes offres à la Republique pour l'en dissuader. Le jeune Prince d'Orange même les apuïa fortement; mais ses sollicitations ne servirent qu'à en hâter la conclusion. La Republique, qui craignoit l'ambition de la France, commença à craindre aussi celle du jeune Prince, & ne voulut pas, en continuant la guerre, lui mettre les forces de l'Etat entre les mains. Elle aima mieux faire son Traité avec le Roi Philippe, qui lui donnoit la carte blanche, & ne pensoit plus qu'à se faire des Provinces-Unies un rempart capable de garantir les Païs-bas de l'invasion des François. Il reconnut la Souveraineté de la République, & elle demeura en possession de toute son indépendance & de tous ses domaines.

Voilà de quelle manière finit cette longue & terrible guerre, qui avoit duré près d'un siècle, & comment fut affermi pour toûjours l'Empire de ces heureuses Provinces, qui n'avoient pris les armes que pour défendre leur liberté, & qui ne les posèrent qu'après l'avoir solidement établie.

Paix entre la France & l'Empire.

Mais si la France traversa ce Traité, l'Espagne ne fit pas moins d'efforts pour empêcher celui qui fut conclu entre cette Puissance & l'Empire. Les Allemans qui sentoient mieux leur foiblesse que les Espagnols, vouloient réparer les pertes qu'ils avoient faites, & se mettre en état de recouvrer par la paix les Places qu'on leur avoit enlevées. L'Empereur céda au Roi tous les droits qu'il avoit sur Brisach, sur l'Alsace, & le Suntgau, aux conditions stipulées par le Traité dont je vais donner l'Extrait.

EX-

EXTRAIT

Du Traité de Munster entre Sa Majesté Impériale & le Roi Très-Chrétien.

„ QU'il y ait une paix Chrêtienne, „ universelle & perpétuelle, & une amitié vraïe & sincère entre la „ Sacrée Majesté Impériale, & la Sacrée „ Majesté Très-Chrêtienne; comme aussi „ entre tous & chacun des Alliez, &c. „ Et un sûr, reciproque, bon & fidèle voi„ sinage de tout l'Empire Romain avec le „ Roïaume de France, & du Roïaume de „ France avec l'Empire Romain.

„ Que le Cercle de Bourgogne soit & „ demeure membre de l'Empire, après „ que les différens entre la France & l'Es„ pagne compris dans ce Traité seront „ assoupis. Que toutefois ni l'Empereur „ ni l'Empire ne se mêlent point dans les „ guerres qui se font à present, &c.

„ Que le différent touchant la Lorrai„ ne, ou soit soumis à des Arbitres nom„ mez de part & d'autre, ou qu'il se ter„ mine par le Traité entre la France & „ l'Espagne, ou par quelque autre voïe „ amiable.

„ Selon ce fondement d'une amitié re„ ciproque &c. tous les Electeurs du Saint „ Empire, Princes & Etats, y compris la „ Noblesse qui relève immediatement de „ l'Empire, leurs Vassaux, Sujets & Ci-

„ toïens

1648. " toïens &c. seront pleinement rétablis " de part & d'autre en l'état pour le spirituel & le temporel, duquel ils jouïssent " & pouvoient jouïr de droit avant la destitution, nonobstant tous les changemens " faits au contraire qui demeurent annulez.

" Que si les Possesseurs des biens & des " droits qui doivent être restituez estiment " qu'ils ont de legitimes exceptions, elles " n'empêcheront pourtant pas la restitution; " mais lors-qu'elle sera faite, leurs raisons " & exceptions pourront être examinées, " & discutées par devant des Juges competans.

" Que la Dignité Electorale que les " Electeurs Palatins ont euë ci-devant avec " tous Droits Regaliens, Offices, Presséances, &c. comme aussi tout le Haut-Palatinat, & le Comté de Chasu avec toutes " leurs dependances, &c. demeureront " comme par le passé, ainsi qu'à l'avenir, " au Seigneur Maximilien Comte Palatin " du Rhin, Duc de Bavière, à ses Enfans, " & à toute la Ligne Guillelmine, tant " qu'il y aura des mâles à cette lignée.

" Pour ce qui regarde la Maison Palatine, l'Empereur avec l'Empire consent, " par le motif de la tranquillité publique, " qu'en vertu de la présente Convention, " il soit établi un huitième Electorat, dont " le Seigneur Charles-Louïs Comte Palatin du Rhin, & ses Héritiers, & tous les " Décendans de la Ligne Rodolphine jouïront à l'avenir, suivant l'ordre de succéder exprimé dans la Bulle d'or, &c.

" En-

„ En second lieu, que tout le Bas-Pa- 1648.
„ latinat avec tous & chacun les Biens
„ Ecclesiastiques & Seculiers, Droits &
„ Apartenances, &c. lui seront entièrement
„ rendus, cassant tout ce qui a été fait au
„ contraire.

„ Que s'il arrivoit que la Ligne Guillelmi-
„ mine masculine vint à défaillir entière-
„ ment, la Palatine subsistant encore, la
„ Dignité Electorale lui retournera, le huitiè-
„ me Electorat demeurant par ce moïen
„ tout à fait éteint, &c.

„ Que les Pactes de Famille entre la
„ Maison Electorale de Heidelberg, &
„ celle de Neubourg, confirmée par les
„ précedens Empereurs touchant la Succes-
„ sion Electorale, comme aussi les droits
„ de toute la Ligne Rodolphine, entant
„ qu'ils ne sont point contraires à cette
„ disposition, soient conservez & mainte-
„ nus en leur entier.

„ Que ledit Seigneur Charles-Louïs &
„ ses Successeurs au Bas Palatinat ne trou-
„ blent en aucune chose les Comtes de Li-
„ nange & de Daxbourg, mais les laissent
„ jouïr & user pacifiquement de leurs
„ droits, &c.

„ Que ceux de la Confession d'Aus-
„ bourg qui avoient été en possession des
„ Eglises, & entre autres les Bourgeois
„ & Habitans d'Oppenheim, soient conser-
„ vez dans l'Etat Ecclesiastique de l'année
„ 1624. & qu'il soit libre aux autres qui
„ désireroient embrasser le même exercice
„ de la Confession d'Augsbourg, de la
„ pratiquer tant en public qu'en particu-
„ lier, &c.

„ Le

1648. „ Le Roi Très-Chrêtien reſtituera au „ Duc de Wirtemberg, &c. les Villes & „ Fortereſſes de Hohenwiel, Sehorendof, „ Tubingen, & tous les autres lieux qu'il „ occupe dans le Wirtemberg. Quant au „ reſte, le paragraphe *la Maiſon de Wirtemberg* qui eſt dans le Traité avec la Succeſ„ſion ſoit tenu pour inſeré ici.

„ Que les Princes de Wirtemberg de la „ Branche de Montbeliard ſoient auſſi rétablis en tous leurs Domaines ſituez en „ Alſace & par tout ailleurs, & nommément dans les deux Fiefs de Bourgogne, „ Clairval & Paſſavau, &c.

„ Que la ſuprème Seigneurie, les Droits „ de Souveraineté & tous autres Droits ſur „ les Evêchez de Mets, de Toul & de „ Verdun, ſur les Villes de ce même nom, „ & ſur toute l'étenduë de ces Evêchez, „ nommément ſur Moïenvic apartiendront „ à l'avenir à la Maiſon de France, & „ lui feront incorporez, perpetuellement & „ irrevocablement, de la même manière „ qu'ils apartenoient jusqu'ici à l'Empire „ Romain, à la reſerve toutefois du Droit „ Metropolitain qui apartient à l'Archevê„que de Trèves.

„ Que l'Empereur tant en ſon propre „ nom qu'en celui de toute la Séréniſſime „ Maiſon d'Autriche, comme auſſi l'Empire, „ cedent tous les Droits, Propriétez, Do„maines, Poſſeſſions & Juriſdictions qui „ juſqu'ici ont apartenu tant à lui qu'à „ l'Empire, & à la Maiſon d'Autriche „ ſur la Ville de Briſach, le Landgraviat de „ la Haute & Baſſe Alſace, le Suntgau, „ & la Préfecture Provinciale des dix Vil-

„ les

„ les Impériales situées en Alsace, savoir, 1648.
„ Haguenau, Colmar, Schelestadt, Weissenbourg, Landau, Oberenhaim, Rosheim, Munster, au Val saint Grégoire, Kaisersberg, Turingheim, & tous les Villages & autres Droits qui dependent de ladite Préfecture, & les transportent tous & un chacun d'iceux au Roi Très-Chrêtien & au Roïaume de France; en sorte que la Ville de Brisach avec les Villages de Hoestadt, Niederinsing, Hartem, & Acharrem apartenant à la Communauté de la Ville de Brisach, avec tout le Territoire, & la Banlieuë selon son ancienne étenduë apartiendront à l'avenir à la Couronne de France, sans préjudice neanmoins des Privilèges & Immunitez accordez autrefois à ladite Ville par la Maison d'Autriche. Item, ledit Landgraviat de l'une & l'autre Alsace & le Suntgau, comme aussi la Prefecture Provinciale sur lesdites dix Villes & lieux en dedans. Item, tous les Vassaux, Habitans, Sujets, Hommes, Villes, Bourgs, Châteaux, Métairies, Forteresses, Bois, Forêts, Miniéres d'Or & d'Argent & d'autres Metaux, Rivières, Ruisseaux, Pâturages, & les Droits Régaliens & autres Droits & Apartenances sans réserve aucune apartiendront dorénavant & à perpetuité au Roi Très-Chrêtien & à la Couronne de France, & seront incorporez à ladite Couronne, avec toute sorte de Jurisdiction & de Souveraineté, sans que l'Empereur, l'Empire, la Maison d'Autriche, ni aucun autre y puisse aporter aucune

„ con-

1648. „ contradiction, de manière qu'aucun „ Empereur, ni aucun Prince de la Maison d'Autriche ne pourra ni devra jamais usurper, ni même prétendre aucun „ Droit & Puissance sur lesdits Païs tant au „ delà qu'au deçà du Rhin. Le Roi „ Très-Chrêtien sera toutefois obligé de „ conserver en tous & chacun de ces Païs-„ là la Religion Catholique, comme elle y „ a été maintenuë sous les Princes d'Autriche, & d'en bannir toutes les Nouveautez qui s'y sont glissées par la „ guerre.

„ En quatrième lieu, par le consentement de l'Empereur & de tout l'Empire, le Roi Très-Chrêtien & ses Successeurs au Roïaume de France auront un „ perpetuel Droit de tenir une garnison „ dans la Forteresse de Philisbourg pour „ cause de Protection, laquelle garnison „ sera limitée à un nombre de soldats convenable, qui ne puisse donner aucune „ juste cause de soupçon aux voisins, & „ sera entretenuë aux dépens seulement „ de la Couronne de France; le passage „ devra aussi être libre par terre & par eau „ dans l'Empire, toutes les fois qu'il sera „ besoin d'y conduire des soldats, des munitions & autres choses necessaires.

„ Toutefois le Roi ne prétendra rien „ davantage dans ladite Forteresse de Philisbourg que la Protection, la Garnison, „ & le passage; mais la proprieté de la „ Place, toute la Jurisdiction, la possession, tous les Emolumens, Fruits, Revenus, Droits Régaliens & autres Droits „ & Servitudes, Hommes, Sujets, Vassaux

„ ſaux & tout ce qui d'ancienneté a apartenu, ou a dû apartenir à l'Evêque, ou au „ Chapitre de Spire, dans toute l'étenduë „ de l'Evêché de Spire & des Egliſes qui lui „ ſont incorporées, leur demeureront à l'avenir, & leur ſeront conſervées entiérement & inviolablement, ſauf toutefois „ le Droit de Protection. 1648.

„ L'Empereur, l'Empire & l'Archiduc „ d'Inſpruck Ferdinand Charles reſpectivement délient les Ordres, Magiſtrats, „ Officiers & Sujets deſdits Païs & Lieux, „ des engagemens & ſermens par leſquels „ ils avoient été juſques à preſent liez à eux „ & à la Maiſon d'Autriche, & les remettent, „ & obligent à rendre la Sujettion, Obéïſſance, & la Fidélité au Roi & au Roïaume de France, & ainſi ils établiſſent la „ Couronne de France en une pleine & juſte Souveraineté & poſſeſſion ſur eux, renonçant dès maintenant & à perpetuité à tous „ Droits & Prétentions qu'ils y avoient; ce „ que l'Empereur, ledit Archiduc & ſon „ Frère pour eux, & pour leurs Décendans, ſelon que ladite Ceſſion les regarde, confirmeront par des Lettres particulieres, & feront auſſi que le Roi Catholique des Eſpagnes donne la même Renonciation en forme autentique, ce ſera „ auſſi au nom de tout l'Empire, le propre „ jour qu'on ſignera le preſent Traité.

„ Pour une plus grande validité deſdites „ Ceſſions & Aliénations, l'Empereur & „ l'Empire en vertu de la preſente Tranſaction dérogent expreſſément „ à tous & chacun Décrets, Conſtitutions „ Statuts, &c. qui pourroient y être contraires, &c.

„ In-

1648. „ Incontinent après la restitution de Reinfeld on rasera les fortifications de cette Place, & du Fort de Rhynau qui est tout proche, comme aussi de Saverne en Alsace, du Château de Hohenbat & de Neubourg sur le Rhin, & il n'y poura avoir en aucun de ces lieux aucun soldat en garnison.

„ Le Magistrat & les Habitans de ladite Ville de Saverne garderont exactement la Neutralité, & les troupes du Roi pouront passer libremant & en assurance par là toutes les fois qu'on le demandera.

„ On ne pourra élever aucuns Forts sur les bords du Rhin en deça depuis Basle jusques à Philisbourg, ni détourner ou empêcher en aucune façon le cours de la Rivière d'un côté ni d'autre.

„ Quant à ce qui regarde les dettes dont la Chambre d'Ensisheim est chargée, l'Archiduc Ferdinand Charles se chargera, en recevant cette partie de Province que le Roi T. C. lui doit restituer, du tiers de toutes ces dettes sans distinction, &c.

„ Et pour ce qui est des dettes dont les Colleges des Etats sont chargez par la convention particulière faite avec eux par les Princes d'Autriche dans les Dietes Provinciales, ou que les mêmes Etats ont contractées en commun, & auxquelles ils sont obligez, on en fera une distribution convenable entre ceux qui passent sous la Domination du Roi, & ceux qui restent souscelle de la Maison d'Autriche, afin que chacun d'eux sache ce qu'il doit aquiter desdites dettes. Le Roi T. C. restituera à la Maison d'Autriche, & spécialement audit Seigneur Archiduc Ferdinand Char-

„ les

„ les Fils aîné du feu Archiduc Leopol, les 1648.
„ quatre Villes Forestières, Rhinfels, Scekingen, Lauffenbourg, & Waldshut, avec tous leurs Territoires & Bailliages, Métairies, Villages, Moulins, Bois, Forêts, Vassaux, Sujets & toutes les apartenances qui sont au deça & au delà du Rhin. Item, le Comté de Hawerstein, la Forêt noire, tout le Haut & Bas Brisgaw, & les Villes qui y sont situées apartenant d'ancien droit à la Maison d'Autriche, savoir, Neubourg, Freybourg, Endingen, Kensingen, Waltrich, Willingen, Breunlingen, avec tous leurs Territoires & Bailliages, Métairies, Villages, Moulins, Bois, Forêts &c. comme aussi tous les Monastères, Abbayes, Prélatures, Prevôtez &c. & tous Droits Regaliens, autres Droits, Jurisdictions, Fiefs &c. apartenants d'ancienneté, dans toute cette Contrée, au souverain Droit de territoire, & au Patrimoine de la Maison d'Autriche. Item tout l'Orntnauw avec les Villes Imperiales d'Offenbourg, Gengembach, & Zell sur l'Hamerspach entant qu'elles dependent de la Préfecture d'Orntnauw, de façon qu'aucun Roi de France ne puisse jamais, ni ne doive pretendre, ni usurper aucun droit ni pouvoir sur lesdites Contrées situées au deçà & au delà du Rhin, ensorte toutefois que par la restitution présente les Princes d'Autriche n'y acquierent aucun nouveau droit.

„ Que dorsenavant le trafic & les passages soient libres aux Habitans de l'une & de l'autre rive du Rhin, & des Provinces

„ ad-

1648. „ adjacentes, sur tout que la Navigation „ du Rhin soit libre &c.

„ Que le Roi T. C. soit tenu de laisser „ non seulement les Evêques de Strasbourg „ & de Basle & la Ville de Strasbourg, mais „ aussi les autres Etats ou Ordres qui sont „ dans l'une & l'autre Alsace, immediate- „ ment soumis à l'Empire Romain, les Ab- „ bez de Murbach, & de Luders, l'Abbesse „ d'Andlaw, Munster, au Val St. Grégoi- „ re de l'Ordre de St. Benoist, les Palatins „ du Luzelstein, les Comtes & Barons de „ Hanauw, Fleckenstein, Oberstein, & la „ Noblesse de toute la Basse Alsace. Item „ les dix Villes Impériales qui reconnoissent „ la Prefecture d'Haguenau dans cette liber- „ té de possession d'immediateté à l'égard „ de l'Empire Romain dont elles ont joui „ jusqu'ici, de manière qu'il ne puisse ci- „ après prétendre sur eux aucune Souverai- „ neté Roïale, mais qu'il demeure content „ des Droits quelconques qui apartiennent „ à la Maison d'Autriche, & qui par ce „ Traité de Pacification sont cedez à la Cou- „ ronne de France, de sorte que toutefois „ par cette presente declaration, on n'en- „ tend point qu'il soit rien ôté de tout ce „ Droit de suprème Seigneurie qui a été „ ci-dessus accordé.

„ Pareillement le Roi T. C. pour com- „ pensation des choses à lui concedées fera „ païer audit Seigneur Archiduc Ferdinand- „ Charles trois millions de livres tournois „ dans trois années prochaines 1649. 1650. „ 1651. à la St. Jean Baptiste, payant chaque „ année un tiers de ladite somme à Basle en „ bonne monnoye, entre les mains dudit Sei- neur

„ gneur Archiduc, ou de ses Députez. 1648.
„ Outre ladite somme le Roi T. C.
„ sera obligé de se charger des deux tiers des
„ dettes de la Chambre d'Ensisheim sans dis-
„ tinction &c. . . . De plus que la men-
„ tion du Roi Catholique, & la nomina-
„ tion du Duc de Lorraine faites dans le
„ Traité entre l'Empereur & la Suède, &
„ moins encore le titre de Landgrave
„ d'Alsace donné à l'Empereur n'aportent
„ aucun prejudice au Roi T. C.

„ Que néanmoins la Paix concluë de-
„ meure en sa force & vigueur, & que tous
„ ceux qui ont part à cette transaction,
„ soient obligez de defendre & proteger
„ toutes & chacunes les loix & conditions
„ de cette Paix contre qui que ce soit sans
„ distinction de Religion, &c. & si dans
„ l'espace de trois ans le différend ne peut
„ être terminé &c. . . . . que tous & cha-
„ cun des interessez en cette transaction
„ soient tenus de se joindre à la Partie le-
„ zée, & de l'aider de leur conseil & de
„ leurs forces à repousser l'injure &c.

„ En foi de toutes & chacune de ces cho-
„ ses & pour leur plus grande force les Am-
„ bassadeurs de Leurs Majestez Imperiale &
„ & Très-Chrêtienne, & ceux de tous les
„ Electeurs, Princes & Etats de l'Empire,
„ spécialement deputez par lui pour cet Acte,
„ en vertu de celui qui a été conclu le 15.
„ d'Octobre de l'année ci-dessous marquée,
„ & qui a été delivré sous le sceau de la
„ Chancelerie de Mayence à l'Ambassadeur
„ de France le propre jour de la signature,
„ savoir, Nicolas George de Reigersperg
„ Chevalier, Chancelier au nom de l'Elec-

1648. " teur de Mayence, Jean Adolphe Krebs " Conseiller d'Etat au nom de l'Electeur de " Bavière, Jean Comte de Sain & de Wirgenstein Seigneur de Hembourg & Vallendar Conseiller d'Etat au nom de l'Electeur de Brandebourg &c. N. &c. tous lesquels Deputez ont signé de leur propre main, & muni de leurs cachets ce present Traité de Paix, & ont promis d'en fournir les Ratifications de leurs Superieurs dans le tems fixé, &c. Fait & conclu à Munster en Westphalie le 24. Octob. 1648.

EXTRAIT

DU

Traité d'Osnabrug.

" QU'il y ait une paix Chrétienne, universelle, & perpetuelle, & une amitié vraye & sincere entre la Sacrée Majesté Imperiale, la Maison d'Autriche, & tous ses Alliez & Adherans & les Héritiers & Successeurs d'un chacun, principalement le Roi Catholique & les Electeurs & Princes & Etats de l'Empire d'une part, & la Sacrée Majesté Roïale, & le Roïaume de Suède, ses Adherans, & Alliez & les Successeurs & Héritiers d'un chacun &c.

" La cause de la Maison Palatine discutée avant *toute chose & stipulée comme au Traité de Munster dans les Paragraphes que la Dignité Electorale &c. Pour ce qui " re-*

" *regarde la Maison Palatine &c. En second* 1648.
" *lieu que tout le Bas-Palatinat &c. Que s'il*
" *arrivoit que la Ligne Guillelmine &c. Que*
" *les Pactes de Famille faits entre la Maison*
" *Electorale de Heidelberg &c.* Que ledit
" Seigneur Charles-Louïs &c.

" Le Paragraphe que ceux de la Confes-
" sion d'Ausbourg &c. inseré tout entier
" comme au Traité de Munster.

" Le Prince Louïs Philipe Comte Pala-
" tin du Rhin recouvrera tous les Païs, Di-
" gnitez & Droits, tant aux Charges Eccle-
" siastiques que Laïques qui lui sont échus
" de ses Ancêtres avant cette guerre par
" Succession & Partage.

" Le Prince Fréderic Comte Palatin du
" Rhin recevra & retiendra respectivement
" le quart du Peage de Wiltsbach, comme
" aussi le Cloître de Hornbach, avec les
" apartenances, & tout le droit que son
" Père y avoit & possedoit ci-devant.

" Le Prince Leopold Louïs, Comte Pa-
" latin du Rhin, sera pleinement retabli dans
" le Comté de Veldenz sur la Moselle,
" au même état pour les choses Ecclesiasti-
" ques & Politiques que l'on les possedoit
" l'an 1624. nonobstant tout ce qui a été
" jusqu'ici attenté au contraire.

" La Maison de Wirtemberg demeurera
" paisible dans sa possession recouvrée des
" Bailliages de Weinberg, Neustad & Meth-
" muhle, comme aussi elle sera rétablie
" dans tous les biens & droits qu'elle posse-
" doit en quelque lieu que ce soit avant ces
" troubles, & entr'autres dans les Baillia-
" ges de Baubeuren, Achelm, & Stauffen,
" avec leurs apartenances, & dans les biens oc-

1648. " cupez ſous prétexte qu'ils en dependoient
" principalement dans la Ville & Territoire
" de Coppingen & le Village de Pflumeren,
" dont les revenus ont été pieuſement fon-
" dez pour l'entretien de l'Univerſité de Tu-
" bingen. Elle recouvrera auſſi les Baila-
" gez de Tutlingen, Ebingen, & Roſenfeld,
" le Château & Village de Neſdlingen avec
" ſes apartenances; de même que Hohent-
" weil, Hoheſnaberg, Hohenaurach, Ho-
" hentubingen, Albeck, Hornberg, Schil-
" tach, avec la Ville de Schorndorf. On
" reſtituera pareillement les Egliſes Colle-
" giales de Sutgard, Tubingen, Hernberg
" Goppingen & Bachnang, comme auſſi les
" Abbaïes, Prevôtez & Monaſteres de Be-
" benhauſen, Maulbrun, Anhauſen, Lorch,
" Adelberg, Denckenford, Hirſchau, Blau-
" beuren, Herprechtingen, Muthar, Albers-
" bach, Koningsbrun, Hertenalb de St.
" George, Rheinchenbach, Pfallingen, &
" Lichtenſtern, ou Mariencron, & ſem-
" blables, avec tous les documens qui ont
" été ſouſtraits; ſauf toutefois, & reſervé
" tous les droits, actions, exceptions, &
" les ſeçours & moiens de droit prétendus
" par la Maiſon d'Autriche, & par celle de
" Wirtemberg, ſur les Bailliages de Blau-
" beuren, Achalm, & Stauffen.

" *Le Paragraphe* que les Princes de Wir-
" temberg de la branche de Montbeliard con-
" tenu au Traité de Munſter eſt inſeré &
" rapelé en celui-ci.

" Seront reſtituez aux Comtes de Naſſau
" Sarbruck tous leurs Comtez, Bailliages,
" Territoires, Honneurs, & Biens Eccle-
" ſiaſtiques & Séculiers, Feodaux, & Allo-
" diaux,

" diaux, nommément les Comtez de Saar- 1647.
" bruck & Saat-Weden en entier, avec tout
" ce qui en depend ; comme aussi la For-
" tereſſe de Hombourg avec les piéces d'Ar-
" tilleries, & les meubles qu'on y a trou-
" vez ; ſauf de part & d'autre reſpectivement
" les droits, actions, & exceptions, & be-
" nefice de droit qui ſont à terminer ſelon
" les droits de l'Empire, tant à cauſe des
" choſes adjugées au reviſoire par ſentence
" du ſeptième Juillet 1627. que pour les
" dommages ſoufferts, ſi mieux n'aiment
" les parties accommoder l'affaire à l'ami-
" able, ſauf auſſi le droit qui peut aparte-
" nir aux Comtes de Lainingen, Dasbourg,
" dans le Comté de Sarwerden.

" La Maiſon de Hanaw ſera rétablie dans
" les Bailliages de Baubenhauſſen, de Biſchofs-
" heim, Ambſteeg, & de Wiſtadt ; les Rhin-
" graves ſeront retablis en leurs Bailliages
" de Troneck & de Wildenbourg, & en la
" Seigneurie de Morchingen, avec leurs a-
" partenances, comme auſſi tous les autres
" droits uſurpez par leurs voiſins.

" La Veuve du Comte Erneſt de Sayn
" ſera auſſi retablie en la poſſeſſion du Châ-
" teau, Ville & Bailliage de Hachembourg
" avec leurs apartenances, & du Village de
" Bendorf, en laquelle elle étoit avant
" qu'elle en fut depoſſedée, ſauf toutefois
" le droit de qui il apartiendra.

" Le Château & le Comté de Falcken-
" ſtein ſera reſtitué à qui il apartient aux Com-
" tes de Rasbourg ſurnommez Louwen-
" haupt ſur le Bailliage de Bretzenheim Fief
" de l'Archevêché de Cologne, & ſur la
" Baronnie de Reipooltzkirch dans le Hun-

1648. " trück leur fera maintenu & conservé.
" La Transaction arrêtée à Passau l'an 1552. " & suivie de la Paix confirmée l'an 1556. à " Augsbourg & depuis en d'autres diverses " Diétes du St. Empire Romain, en tous ses " points & articles accordez & conclus du " consentement unanime de l'Empereur, & " des Electeurs, Princes, & Etats des deux Re-" ligions, sera maintenuë en sa force & vigueur, " & observée sainement & inviolablement. " Mais les choses qui ont été ordonnées par " le present Traité du consentement des " Parties, touchant quelques articles qui " sont litigieux en ladite Transaction, se-" ront reputées pour être observées en ju-" gement & ailleurs, comme une declara-" tion perpetuelle de ladite Paix jusques à " ce que l'on soit convenu par la grace de " Dieu sur le fait de la Religion, & ce sans " s'arrêter à la contradiction ou protesta-" tion faite par qui que ce soit, Ecclesiasti-" que ou Seculier, soit au dedans, soit au " dehors de l'Empire, en quelque tems que " ce puisse être, toutes lesquelles opposi-" tions sont déclarées nulles & de nul effet " en vertu des presentes. Et pour toute au-" tre chose, qu'il y ait une égalité exacte " & reciproque entre tous les Electeurs, " Princes & Etats de l'une & l'autre Reli-" gion, selon qu'elle est conforme à l'Etat " de la Republique, aux Constitutions de " l'Empire, & à la presente Convention; " ensorte que ce qui est juste à une Partie " le soit aussi à l'autre, toute violence & voie " de fait, ici comme autre part, étant pour " jamais prohibée entre les deux Parties. " &c. &c. . . . .

" Du

1648.

„ Du consentement aussi unanime de Sa „ Majesté Imperiale & de tous les Etats de „ l'Empire il a été trouvé bon que le mê- „ me droit ou avantage que toutes les Con- „ stitutions Imperiales, la Paix de la Reli- „ gion, cette presente Transaction publique, „ & la decision y contenuë des Griefs, accor- „ dent aux Etats & Sujets Catholiques & à „ ceux de la Confession d'Ausbourg, doit „ aussi être accordée à ceux qui s'apellent „ entre eux les Reformez, sauf toutefois „ à jamais les Pactes, Privileges, Reversa- „ les, & autres dispositions que les Etats „ qui se nomment Protestants ont stipulé „ entre eux & avec leurs Sujets, &c.

„ Toute la Pomeranie citerieure commu- „ nément dite *Vor Pomeren*, ensemble l'Isle „ de Rugen, contenuës dans les limites „ qu'elles avoient sous les derniers Ducs „ de Pomeranie; de plus dans la Pomera- „ nie Ulterieure les Villes de Stetin, Garts, „ Dam, Golnau, & l'Isle de Wolin, avec „ la Rivière d'Oder, & le bras de Mer, „ qu'on appèle communement le Frischaff. „ Item, les trois embouchures de Peine, „ de Swine, & de Diwenow, & la terre „ de l'un & l'autre côté adjacente depuis le „ commencement du Territoire Roïal jus- „ ques à la Mer Baltique en telle largeur „ du rivage Oriental dont on conviendra „ amiablement entre les Commissaires Roï- „ aux & Electoraux, qui furent nommez „ par le reglement plus exact des limites & „ autres particularitez.

„ Sa Majesté & le Roïaume de Suède „ tiendra & possedera dès ce jourd'hui à per- „ petuité en Fief héreditaire, le Duché de

1648. „ Pomeranie, & la Principauté de Rugen, „ & en jouïra & en usera librement & inviolablement; ensemble des Domaines & „ Lieux annexez, & de tous les Territoires, Bailliages, Hommes, Fiefs &c. anciens Peages & Revenus, & de tous autres Biens quelconques Ecclesiastiques & „ Seculiers, ainsi que les Predecesseurs Ducs „ de Pomeranie les avoient, possedoient, „ & gouvernoient.

„ Sa Majesté Roïale & le Roïaume de „ Suède aura aussi à l'avenir à perpetuité tous „ les droits que les Ducs de la Pomeranie „ Citerieure ont eu en la Collation des Dignitez, & des Prebendes, du Chapitre de „ Camin, avec pouvoir de les éteindre & de „ les incorporer au Domaine Ducal, après „ la mort des Chanoines d'à-present; mais „ pour tout ce qui en avoit apartenu aux „ Ducs de la Pomeranie Ulterieure, cela „ demeurera à l'Electeur de Brandebourg, „ avec l'entier Evêché de Camin, les Terres, Droits, & Dignitez, comme il sera „ plus amplement expliqué ci-après.

„ La Maison Roïale de Suède, & la Maison Electorale de Brandebourg se serviront des Titres, Qualitez, & Armes de „ Pomeranie, sans difference entre l'une & „ l'autre, de même que les précedens Ducs „ de Pomeranie en ont usé. La Royale à „ perpetuité, & celle de Brandebourg tandis qu'il en restera des Decendans de la „ branche masculine; sans toutefois que „ celle de Brandebourg puisse prétendre aucune chose à la Principauté de Rugen ni „ à la Couronne de Suède.

„ Mais la Ligne masculine de la Maison „ de

„ de Brandebourg venant à manquer, tous 1648.
„ autres ,hormis la Suède, s'abstiendront de
„ prendre le Titre & Armes de Pomeranie,
„ & alors aussi toute la Pomeranie Ulte-
„ rieure avec la Pomeranie Citérieure, &
„ tout l'Evêché & Chapitre entier de Camin,
„ ensemble tous les Droits & Expectances
„ des Predecesseurs qui y seront réunis, a-
„ partiendront à perpetuité aux seuls Rois
„ & Couronne de Suède, qui cependant
„ jouïront de l'esperance de la Succession &
„ de l'Investiture simultanée, ensorte même
„ qu'ils soient obligez de donner l'assuran-
„ ce accoûtumée aux Etats & Sujets desdits
„ Lieux pour la prestation de l'Hommage.
„ L'Electeur de Brandebourg & tous les au-
„ tres interessez dechargent les Etats, Of-
„ ficiers & Sujets de tous lesdits Lieux des
„ liens & sermens par lesquels ils avoient
„ été jusqu'à present engagez à lui, & ceux
„ de sa Maison, & les renvoye pour rendre
„ dorenavant en la manière accoûtumée
„ leurs Hommages & leurs services à Sa
„ Majesté & Couronne de Suède, & ainsi
„ il constituë pour cet effet la Suède en
„ pleine & légitime possession des choses
„ susdites: renonçant dès à present & pour
„ toûjours à toutes les prétentions qu'ils
„ y ont, & ce qu'ils confirmeront ici pour
„ eux & leurs Descendants par un Acte par-
„ ticulier.

„ L'Empereur du consentement de tout
„ l'Empire, cede aussi à la Reine Serenissi-
„ me, & à ses Héritiers & Successeurs Rois
„ & au Royaume de Suède, en Fief perpe-
„ tuel & immediat de l'Empire, la Ville &
„ le Port de Wismar, avec le Port de Wal-

S 5 fisch

1648. „ fich comme auffi le Bailliage de Poel, excepté les Villages de Schedorf, Weindendorf, Brandenhuifen, & Wangern apartenans aux Hopitaux du St. Efprit de la Ville de Lubeck, & celui de Newenclofter, avec tous les Droits & Apartenances, ainfi que les Ducs de Meklenbourg les ont poffedez jufqu'à prefent, enforte que tous lefdits Lieux, le Pont entier & les Terres de l'un & l'autre côté depuis la Ville jufques à la Mer Baltique demeurent à la libre difpofition de Sa Majefté, pour les pouvoir fortifier & munir de Garnifons felon fon bon plaifir, & l'éxigence des circonftances, toutefois à fes propres frais & dépens, & pouvoir y avoir toûjours une retraite & une demeure fûre pour fes Navires & pour fa Flote, & au furplus en jouïr & ufer avec le même droit qui lui apartient fur les autres Fiefs de l'Empire, fauf pourtant les Privileges & le Commerce de la Ville de Wifmar, lefquels même feront de plus en plus avantagez par la protection & la faveur Roïale des Rois de Suède.

„ L'Empereur du confentement de tout l'Empire cède auffi en vertu de la prefente Tranfaction, à la Sereniffime Reine, à fes Héritiers & Succeffeurs Rois, & à la Couronne de Suède en Fief perpetuel & immédiat de l'Empire l'Archevêché de Bremen & l'Evêché de Verden, avec la Ville & le Bailliage de Wilshufen, tout le droit qui avoit apartenu aux derniers Archevêques de Bremen, fur le Chapitre & Diocefe de Hambourg; fauf toutesfois à la Maifon de Holftein, comme à la Vil-

„ le

„ le & au Chapitre de Hambourg chacun 1648.
„ respectivement leurs Droits, Privileges, „ Libertez, Pactes, Possessions & Etat present en toutes choses, en sorte que les „ quatorze Villages des Bailliages de Tritton & de Rheinbeck en Hollstein demeurent à perpetuité au Duc de Hollstein-Gottorp & à sa posterité, pour lui tenir „ lieu d'un present revenu annuel, pour être lesdits Archevêché, Evêché & Bailliages possedez à perpetuité par ladite Couronne avec tous les Biens & Droits Ecclesiastiques & Seculiers y apartenans, quelques noms qu'ils aient, &c.

„ Bien entendu, cependant qu'on laissera „ sans trouble & empêchement quelconque la Ville de Bremen, à son territoire „ & à ses Sujets leur present Etat, Liberté, „ Droits, & Privileges, &c.

„ L'Empereur avec l'Empire pour raison „ de toutes lesdites Provinces & Fiefs, reçoit pour Etat immediat de l'Empire, la „ Reine Serenissime, & ses Successeurs au „ Roïaume de Suède; ensorte que la susdite „ Reine & lesdits Rois seront desormais apellez aux Diétes Imperiales de l'Empire, sous le titre de Ducs de Bremen & „ Verden, de Pomeranie, comme aussi sous „ celui de Princes de Rugen & de Seigneurs „ de Wisinar, &c.

„ Reciproquement la Serenissime Reine, „ les Rois futurs & la Couronne de Suède „ reconnoîtront tenir tous & chacun lesdits Fiefs de Sa Majesté Imperiale & de „ l'Empire.

„ Pour donner une compensation équivalente au Seigneur Frideric Guillaume E- „ lec-

1648. „ lecteur de Brandebourg, qui, pour avancer „ la Paix universelle, a cedé les droits qu'il „ avoit sur la Pomeranie citerieure, sur Rugen, & sur les Provinces & Lieux y annexez; que l'Evêché d'Halberstadt avec „ tous ses Droits, Privileges, &c. soit cedé en Fief perpetuel & immediat de l'Empire par Sa Majesté Imperiale du consentement des Etats de l'Empire, & principalement des Interessez, après que la „ Paix sera concluë & ratifiée entre les „ deux Couronnes & les Etats de l'Empire „ audit Electeur & à ses Successeurs Heritiers & Cousins mâles du côté paternel „ &c. & que le susdit Electeur soit aussitôt mis & constitué en possession paisible „ & réelle de cet Evêché, & ait en ce nom „ seance & voix aux Diétes Imperiales, „ &c.

„ Sera aussi cedé par Sa Majesté Imperiale du consentement des Etats de l'Empire au susdit Electeur pour lui & pour ses „ Successeurs ci-dessus mentionnez, en Fief „ perpetuel, & en la même manière que „ l'Evêché d'Halberstadt l'a été, l'Evêché „ de Minden avec tous ses Droits & Apartenances, pour en être le susdit Electeur „ pour lui & ses Successeurs mis en une possession réelle & paisible &c.

„ Sera pareillement cedé & delaissé par „ l'Empereur & l'Empire au susdit Electeur „ & à ses Successeurs l'Evêché de Camin, „ en Fief perpetuel au même droit & en la „ même manière dont on a disposé ci-dessus les Evêchez d'Halberstadt & de Minden, avec cette difference néanmoins que „ dans l'Evêché de Camin, il sera libre au sus-

„ susdit Electeur d'éteindre les Canonicats „ &c. 1648.

„ Jouïra pareillement le susdit Electeur „ de l'Expectance sur l'Archevêché de Mag- „ debourg, en telle manière toutefois que „ quand il viendra à vaquer soit par la mort „ de l'Administrateur d'à present &c. tout „ l'Archevêché avec tous les Territoires y „ apartenants, droits Regaliens & autres „ droits &c. sera cedé & donné en Fief per- „ petuel au susdit Electeur & à ses Succes- „ seurs Héritiers & Parens paternels mâ- „ les &c.

„ Sa Majesté Suédoise restituera aussi au „ susdit Electeur pour lui & ses Sueceſſeurs „ héritiers & Parens paternels mâles, en „ premier lieu, le reste de la Pomeranie Ul- „ terieure, avec toutes ses Apartenances, „ Biens, Droits Ecclesiastiques & Seculiers „ de plein droit, tant pour le Domaine u- „ tile que pour le Domaine direct.

„ En second lieu la Ville de Colberg a- „ vec tout l'Evêche de Camin, & tout le „ droit que les Ducs de la Pomeranie Ul- „ terieure ont ci-devant eu en la collation „ des Dignitez & Prebendes du Chapitre de „ Camin, ensorte toutefois que lesdits „ droits ci-dessus cedez à Sa Majesté de „ Suède demeurent en leur entier, &c.

„ En troisième lieu toutes les Places qui „ sont presentement occupées par les Gar- „ nisons Suédoises en la Marche de Brande- „ bourg.

„ En quatrième lieu toutes les Comman- „ deries & biens apartenans à l'ordre des „ Chevaliers de St. Jean situez hors des ter- „ ritoires qui ont été cedez à Sa Majesté,

„ &

1648. „ & à la Couronne de Suède, ensemble „ les Actes, Regîtres & autres Documens, „ & Papiers originaux qui concernent ces „ Lieux & ces Droits qui doivent être restituez &c.

„ En foi de tout ce que dessus, & pour u„ne plus grande assurance des presentes, „ tant les Ambassadeurs de Sa Majesté Im„periale que ceux de Sa Majesté Roïale de „ Suède, & au nom de tous les Electeurs, „ Princes & Etats de l'Empire, les Ambas„sadeurs par eux specialement deputez à „ cet effet lesquels ont été admis à signer „ en vertu de ce qui fut conclu le 13. ou le „ 23. Octobre de la presente année, & dont „ l'Acte fut expedié le même jour sous le „ Sceau de la Chancelerie de Mayence, & „ mis és mains des Ambassadeurs de Suède, „ savoir de la part de l'Electeur de Mayen„ce Nicolas Georges de Reigersberg, Che„valier Chancelier. De la part de l'Elec„teur de Bavière Jean Adolph Krebs, Con„seiller privé, &c. &c. . . . .

„ Fait & conclu à Osnabrug le $\frac{14}{24}$ Octobre 1648.

FIN de la I. Partie du Tome I.

